image
not
available

<36636507470016

ÉTAT NOMINATIF
DES PENSIONS
SUR LE TRÉSOR ROYAL,

IMPRIMÉ

PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME TROISIÈME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
M. DCC. XCI.

SUITE DE L'ÉTAT
DES PENSIONS
SUR LE TRÉSOR ROYAL.

SEPTIÈME CLASSE.

Ces Pensions sont soumises à la retenue d'un dixième, sauf les exceptions portées par les articles 12 et 13 de l'Arrêt du Conseil du 13 Octobre 1787.

PENSIONS
AU-DESSOUS
DE SIX CENTS LIVRES.

SEPTIÈME CLASSE.

A

ABADIE. (Antoine) 61. *G.* 1779 400
En qualité de Capitaine au bataillon de garnison d'Armagnac.

ABADIE. (Jean-François) 86. *Af. É.* 1756 150
A titre de subsistance, en considération de sa nombreuse famille composée de sept garçons.

ABBÉS. (Guillaume d') 61. *G.* 1770 et 1772 250
Ancien Garde-du-Corps du Roi, à présent Capitaine invalide; en considération de ses services et pour sa retraite.

ABOT DE LIGNEROLLES. (Pierre-Nicolas) 64. *G.* 1751. 236
Ancien Mousquetaire du Roi, Lieutenant réformé du Regiment Colonel-général, Cavalerie, à présent Lieutenant des Maréchaux de France, et Maître particulier des Eaux et Forêts; en considération de ses services en sa premiere qualité.

ABOVAL DE BACOUEL. (D[lle]. Clotilde de Saint-Aubin, veuve du sieur) 64. *G.* 1763 236
En considération des services de feu son mari, Chevau-léger de la Garde du Roi.

ABOVILLE. (Antoinette-Charlotte d') 28. *F.* 1783 300
En considération des services de sa famille près le feu Roi de Pologne.

ABOVILLE, sieur de la Porte. (Charles-Antoine d') 76. *G.* 1783 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine dans la division des Canonniers, Gardes-côtes de Fermanville, en Normandie.

ABOVILLE. (François-Marie d') 60. *G.* 1773. 400
Lieutenant-colonel du régiment de Besançon, du Corps-royal de l'artillerie; en considération des services du feu sieur d'Aboville, son oncle, Lieutenant-général d'artillerie, Inspecteur-général dudit corps.

ABRAHAM. (Dorothée-Françoise) 23. *M. du R.* 1787 300
En considération des services de son père, Basse-contre de la musique du Roi.

De cette part. . . . . 2,572 ll

Report	2,572 ₶
ABRAHAM. (Louise-Julie) 29. *M. du R.* 1787 . . . . En considération des services de son père, Basse-contre de la musique du Roi.	300
ABZAC. (Antoinette-Marie-Thérèse d') 53. *G.* 1781 . . . . Tant en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de la Marine, que de ceux de sa famille.	300
ABZAC DE LA SERRE. (François d') 62. *G.* 1779. . . . . Pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, en qualité de Capitaine réformé au régiment Provincial de Bordeaux.	97
ABZAC. (Henriette-Anne d') 42. *G.* 1781 . . . . Tant en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de la Marine, que de ceux de sa famille.	300
ABZAC. (Joseph d') 68. *G.* 1779. . . . . Pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, pour retraite en qualité de Capitaine de Grenadiers-royaux au régiment provincial de Périgueux.	500
ABZAC. (Léonard d') 58. *G.* 1°. 1772, 100; 2°. 1775, 300 . . . . La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa réforme des Gardes-du-corps du Roi.	400
ABZAC. (Marguerite-Jeanne d') 45. *G.* 1781 . . . . Tant en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de la Marine, que de ceux de sa famille.	300
ACARY DE BEAUCOROY. (Henriette-Marie-Madeleine d') 40. *G.* 1778. . . . . En considération des services de feu son père, Lieutenant pour le service du Roi au gouvernement de Montreuil-sur-Mer.	100
ACCOIYER. (Marie Mazaroz, veuve du sieur) 76. *G.* 1782. . . . . En considération des longs services de feu son mari, ancien Concierge des prisons militaires de la ville de Metz.	200
ACHARD JOUMARD TISON, comte d'Argence. (François) 43. *G.* 1783 . . . . Capitaine au régiment du Roi, infanterie, tant en considération de ses services, que de ceux du feu sieur Pineau de Lucé, son beau-père, ancien Intendant en Alsace, et pour lui faciliter les moyens de subvenir à l'éducation de ses deux enfans.	500
ACHARD. (André-Thomas) 55. *M.* 1779 . . . . En considération de ses services, comme ancien Enseigne des troupes ci-devant entretenues à la Louysiane.	200
ACHARD DE FERRUS DE SAINTE-COLOMBE. (Joseph-François-Isidore d') 64. *G.* 1763 . . . . En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Flandre.	354
ACHÉ. (Dlle Anonyme d') 8. *M.* 1789 . . . . En considération des services du feu sieur comte d'Aché, Vice-amiral, dont elle est petite-nièce, et du feu sieur chevalier d'Aché, Lieutenant de vaisseau, dont elle est nièce. Cette pension, à titre de réversion, est la moitié de celle de 400 l. que possédoit ledit feu sieur chevalier d'Aché.	200
ACHÉ. (Dlle Louise-Renée d') 10. *M.* 1789 . . . . Sœur de la précédente; mêmes motifs que ci-dessus.	200
De cette part	6,523 ₶

Report . . . . 6,523 ᵗᵗ

ACHÉ. (Robert-François, vicomte d') 31. *M.* 1780 400
Enseigne de vaisseau, et neveu du feu sieur comte d'Aché, Vice-amiral, par assurance de réversion sur la pension de 6,000 livres de ladite veuve comtesse d'Aché.

ACHÉ. (Louis) 50. *F.* 1782 150
En considération de ses services en qualité de ci-devant Ecrivain des vaisseaux de la Compagnie des Indes.

ACHIN. (Antoine) 71. *M. du R.* 1787 547
A titre de retraite, en qualité de Portier du château de Choisi. On observe que la moitié de cette pension est réversible à son épouse.

ACHON DES RIGAUDIÈRES DE LA BILLIÈRE. (François-Amand-Jean-Baptiste d') 60. *G.* 1779 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens de la même somme, en qualité de Capitaine réformé du régiment des Recrues de la Rochelle.

ACHY. (Antoine-Albert) 57. *G.* 1779 54
Pour lui tenir lieu des intérêts de trois années d'une pension de 300 livres, mises en rente viagère à six pour cent, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Beaujolois, ci-devant Lastic.

ACOSTA. (Pierre-Jacques d') 56. *F.* 1770 150
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant premier Enseigne de vaisseau, au service de la Compagnie des Indes.

ADAM. (Guillaume) 51. *M. du R.* 1784 450
A titre de retraite en qualité de Postillon de la vénerie du Roi.

ADAM. (D[lle] Charlotte-Françoise) 65. *G.* 1°. 1774, 100; 2°. 1779, 50 150
L'une et l'autre en considération des services de feu son père, Garde-magasin d'Artillerie, à Metz.

ADAM. (D[lle] Catherine) 66. *G.* 1°. 1774, 100; 2°. 1779, 50 150
Sœur de la précédente; mêmes motifs que ci-dessus.

ADAM, dit Taverny. (Jacques) 43. *M. du R.* 1788 400
A titre de retraite, en qualité de Palefrenier de l'écurie de la Reine.

ADAM. (D[lle] Anne Barbazan, veuve du sieur) 63. *G.* 1769 300
En considération des services de feu son mari, Sous-aide-major à Strasbourg.

ADAM. (Jacques-Benjamin) 35. *M. du R.* 1774 182
Garçon de la bouche du Roi; en considération de ses services près de sa Majesté avant son avénement au Trône.

ADAM. (Jean-Baptiste) 62. *F.* 1782 400
Pour récompense de ses services en qualité d'ancien Contrôleur des vingtièmes de la généralité de Caen.

ADAM. (Jean-Pascal) 47. *M. du R.* 1781 400
Pour lui servir de subsistance et lui tenir lieu de retraite en qualité de Garçon-linger de la Maison du Roi.

ADAM. (Marie-Marguerite du Grosprés, veuve du sieur Roch) 43. *M. du R.* 1784. 182
En considération des services de feu son mari, Palefrenier de la vénerie.

De cette part . . . . 10,838 ᵗᵗ

Report . . . . 10,838 ᵗᵗ

ADAM D'ERVILLE. (Marie-Suzanne-Louise) 51. *M.* 1776 400
En considération des services du feu sieur chevalier d'Erville, son oncle, Capitaine de vaisseau, retiré.

ADAM. (Michel-Louis-Marc) 51. *M. du R.* 1781 456
A titre de retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

ADAM, dit la Brisée. (Nicolas) 60. *M. du R.* 1°. 1764, 200; 2°. 1783, 200 . . 400
La première, à titre de subsistance, en considération de ses services. La seconde, pour lui former, avec la première, une retraite de 400 livres.

ADELINE. (Anne-Adelaïde) 39. *M. du R.* 1788 182
A titre de subsistance, par continuation de la pension de 200 livres, dont jouissoit feu sa mère, Françoise-Anne Pudigon, veuve Adeline; en considération des services de son mari, Valet-de-pied de la Reine.

ADELINE, sieur du Quesnay. (Pierre) 72. *G.* 1763 400
A titre d'appointemens de retraite, en qualité de Capitaine au Régiment des Grenadiers-royaux de la Martinique.

ADELING. (Anne d') 73. *G.* 1785 150
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment d'Alsace.

ADELING. (Louis-Charles d') 70. *G.* 1753 224
Capitaine retiré du régiment d'infanterie allemande d'Alsace; en considération des services de feu son père, Capitaine réformé du même régiment. On observe qu'il jouit en outre depuis le 8 décembre 1776, de 600 livres d'appointemens de retraite, dont il est payé à la suite de la garnison de Metz, en passant présent aux revues.

ADHÉMAR, sieur de Monfalcon. (Antoine d') 56. *G.* 1767 100
Garde-du-corps du Roi, en considération de ses services, et de ceux du feu sieur comte de la Serre, son parent, Gouverneur de l'Hôtel-Royal des Invalides.

ADHÉMAR, sieur de la Bourrezie de Monfalcon. (François d') 66. *G.* 1767 . . . 100
Garde-du-corps du Roi; mêmes motifs qu'à l'article ci-dessus.

ADHÉMAR. (Jean-Félix d') 50. *G.* 1766 54
Premier Capitaine-commandant au régiment de Cambrésis; pour lui tenir lieu des intérêts de 900 livres d'arrérages d'une pension de 300 livres qui lui avoit été accordée en 1763, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Flandre, laquelle a été supprimée en 1768, lorsqu'il a été replacé dans le régiment de Cambrésis, en lui conservant seulement lesdits intérêts.

ADHENET. (Pierre-Guillaume) 49. *F.* 1785 500
Ci-devant Contrôleur des vingtièmes de la Généralité de Poitiers; en considération de ses services en ladite qualité, et à titre de retraite.

ADISSAN, chevalier de Mirman. (Étienne d') 68. *G.* 1765 400
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment des Gardes-Lorraines.

ADRIAENSEN. (Pierre) 57. *M. du R.* 1787 200
A titre de retraite, en qualité de Piqueur du vol pour le Héron de la grande fauconnerie.

ADRIAN. (Nicolas) 54. *F.* 1765 200
A titre de traitement annuel, en qualité de Garennier à Nanci, du feu Roi de Pologne.

. . . . *De cette part* . . . . 14,604 ᵗᵗ

Report.	14,604 ₶
ADRIEN, l'aîné. (Pierre-François) 78. *M. du R.* 1775	300
En considération de ses services en qualité de Fourrier-des-Logis du Roi.	
AFFLON. (Louis-Alexandre d') 56. *G.* 1770	120
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.	
AFFLON. (Louis-Joseph d') 53. *G.* 1770.	120
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.	
AGAR. (Marie-Suzanne de Sannazar, veuve du sieur César-Nicolas d') 46. *G.* 1787	400
En considération des services de feu son mari, ancien Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.	
AGARD, sieur de Morogues. (Antoine-Pierre-Marie) 72. *G.* 1752	472
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de la Marine. On observe que cette pension étoit originairement de 400 livres, et qu'on y a joint 72 livres pour intérêts de trois années d'arrérages.	
AGARD, sieur de Lormière. (Guillaume) 62. *G.* 1769	400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant dans le régiment de Damas, dragons.	
AGASSE. (Anne-Jean-Baptiste) 27. *M. du R.* 1781	400
A titre de retraite, en qualité de Commis au secrétariat du Grand-maître.	
AGASSE. (Augustin-Jean) 29. *M. du R.* 1781	400
A titre de retraite, en qualité de Commis au secrétariat du Grand-maître.	
AGEST. (Jean-Bernard d') 50. *G.* 1775	330
Mousquetaire réformé; pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme qui seront supprimés lorsqu'il sera replacé.	
AGINCOURT. (D^lle Marie-Elisabeth Bergeron, veuve du sieur d') 87. *G.* 1765 . .	318
En considération des services de feu son mari, ci-devant Gendarme de la garde ordinaire du Roi; dans laquelle pension sont compris 18 livres d'intérêts d'arrérages.	
AGNEAU DE RICHECOURT. (D^lle Marie-Marguerite-Madeleine d') 55. *G.* 1784.	300
A titre de gratification annuelle, par réversion de moitié de celle de 600 liv. dont jouissoit sa mère, veuve du sieur d'Agneau de Richecourt, Colonel-directeur au Corps-royal d'Artillerie, ayant le département du Hainaut.	
AGOBERT. (D^lle Catherine-Geneviève-Marguerite de Pujol, veuve du sieur d') 38. *G.* 1782	150
En considération des services de feu son mari, Capitaine d'une compagnie d'Invalides, détachés à Salces, en Roussillon.	
AGOGUÉ. (Louis-Charles-Alexandre) 53. *G.* 1766	300
Actuellement Capitaine au bataillon de garnison de Beauvoisis; pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, dont il jouissoit en qualité de Capitaine réformé du régiment de Boulonnois.	
AGOULT DE BEAUPLAN. (Blanche-Justine-Charlotte d') 33. *G.* 1778	150
Chanoinesse au couvent de Montfleury; pour lui tenir lieu d'une gratification annuelle de pareille somme, en considération des services de sa famille, et de ceux de son père, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment de la Marine, et à présent Lieutenant-de-roi au fort Barraux.	
De cette part	18,764 ₶

Report	18,764 [#]
AGOULT. (Étienne-Antoine d') 48. *G.* 1763 . . . . Pour intérêts d'arrérages de trois années d'une pension de 600 livres, en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Roussillon, cavalerie, qui a été supprimée en 1772, lors de son replacement. Il est à présent Mestre-de-camp de Cavalerie.	108
AGOULT. (D[lle] Madeleine-Euphrosine d') 35. *G.* 1778 . . . . Chanoinesse à l'abbaye de Sainte-Colombe; pour lui tenir lieu d'une gratification annuelle de pareille somme, en considération des services de sa famille et de ceux de son père, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment de la Marine, et à présent Lieutenant pour le service du Roi au fort Barraux.	150
AGOULT. (D[lle] Marie-Thérèse-Françoise d') 52. *G.* 1776 . . . . Par réversion après la mort de son père, ci-devant Capitaine au régiment Royal-Artillerie.	200
AGOULT DE VOREPPE. (D[lle] Rose-Marie d') 31. *G.* 1778 . . . . Pour lui tenir lieu d'une gratification annuelle de pareille somme, en considération des services de sa famille et de ceux de son père, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment de la Marine, à présent Lieutenant pour le service du Roi au fort Barraux.	150
AGRAIN DESHUBAS. (Jean-Baptiste-Charles d') 50. *G.* 1757. . . . . En considération de ses services en qualité d'ancien Cornette au régiment Royal-Roussillon, cavalerie.	118
AGRON, sieur de Germigny. (Guillaume) 46. *G.* 1781 . . . . Premier Lieutenant de Grenadiers au régiment de Viennois; en considération de la conduite distinguée qu'il a tenue à la défense de l'Isle de Saint-Vincent, en 1780.	200
AGUISY. (Jean-Angélique d') 47. *G.* 1775 . . . . En qualité de Chevau-léger réformé de la garde du Roi. Il cessera d'en jouir, s'il est replacé.	210
AGUISY, fils. (Jean-Louis-Ferdinand d') 27. *Af. É.* 1786 . . . . En considération de sa naissance, des services de ses pères, de son état d'infirmité, et de l'insuffisance de ses ressources.	200
AIGNAN. (Joseph-François-Marc d') 40. *G.* 1775 . . . . En qualité de Mousquetaire réformé. Il cessera d'en jouir lorsqu'il sera replacé.	180
AIGREMONT. (D[lle] Marie-Françoise-Sophie d') 40. *M. du R.* 1774 . . . . . . En considération des services de feu son père, ordinaire de la musique du Roi.	400
AIGREMONT. (Prosper-René d') 62. *G.* 1774 . . . . Pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, en qualité de Capitaine au régiment de Béarn.	500
AIGUIÈRES. (François-René d') 78. *G.* 1748 . . . . Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Trainel.	472
AILHAUD, baron de Castelet. (Jean-Pierre-Gaspard) 42. *M. du R.* 1782 . . . . En considération de l'abandon par lui fait au profit de l'établissement, pour l'éducation des Orphelins militaires, du seizième de son bénéfice sur le produit de la vente des poudres d'Ailhaud, dont ses père et aïeul lui ont transmis le secret.	300
De cette part	21,952 [#]

Report . . . . 21,952 ᵗᵗ

AILLEBOUST, sieur de Careyon. (Antoine d') 55. *G.* 1778 300
Capitaine en second au régiment de Rohan-Soubise; tant en considération de ses services et blessures, que de ce qu'il a été fait deux fois prisonnier de guerre par les Anglois, et qu'ayant perdu tous ses biens en Canada, il a préféré d'abandonner cette Colonie, pour continuer ses services en France.

AILLY. (Louis-Joseph, comte d') 54. *G.* 1763. 108
Pour intérêts d'arrérages d'une pension de 600 livres, comme Capitaine réformé du régiment Royal-Normandie, qui a été supprimée lors de son replacement en 1770. Il est à présent Colonel du régiment provincial d'artillerie d'Auxonne.

AIMARD DE MONTVAL. (Jacques-Antoine-Marie) 21. *G.* 1776 360
Clerc du Guet, de la compagnie ci-devant entretenue à Mâcon; pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme.

AIX, sieur de Ligues. (Ferdinand-Jacob d') 46. *G.* 1774 250
Fourrier des Gardes-du-corps du Roi; pour lui tenir lieu de gratification annuelle de pareille somme, en considération de ses services.

ALAUZET. (Antoine d') 56. *G.* 1775. 97
Pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Montpellier, et qui sera supprimée s'il est replacé.

ALBERT. (Antoine) 82. *F.* 1748 590
Docteur en Médecine de la faculté de Montpellier; y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de la remise de son secret, pour faire les rouges de Garence, sans y employer le brésil ni les autres ingrédiens dont on s'étoit servi jusqu'alors.

ALBERT. (Nicolas) 57. *M.* 1788 300
Ci-devant Agent de la Nation Françoise à Gibraltar, et ensuite à Algésiras; en considération des services qu'il a rendus aux François dans ces deux résidences, et du zèle qu'il a montré pour le service du Roi.

ALBERT-NEBEL. (François) 69. *G.* 1779. 400
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment provincial d'Artillerie, de Strasbourg.

ALBERT DE CORCORAIL. (François-Jean) 55. *G.* 1°. 1771, 200; 2°. 1775, 365 565
Chevau-léger réformé de la garde ordinaire du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa réforme des Chevau-légers. Cette seconde sera supprimée, s'il est replacé.

ALBERT. (François-Joseph) 63. *G.* 1778 242
Pour sa retraite en qualité d'ancien Trompette dans le corps de la Gendarmerie.

ALBERT DE LAVAL DE PARASOL. (D^lle Marie-Elisabeth de Laval, veuve du sieur) 49. *G.* 1780 200
En considération des services de son mari, ancien Capitaine au régiment de Nice.

ALBERTY. (Jean-Louis-Jacob) 60. *G.* 1786 480
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant, avec rang de Capitaine au régiment de Vigier, Suisse.

ALBERTY. (D^lle Marie-Françoise) 36. *G.* 1786 200
En considération des services du feu sieur Jean-Henri Clamer Alberty, son père, ancien Lieutenant-colonel du régiment d'Eptingen, suisse.

De cette part . . . . 26,044 ᵗᵗ

Report . . . . 26,044 ₶

ALBIAC DE MARDALOUX. (François d') 66. *G*. 1768 250
Ancien Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide; en considération des services du feu sieur de Pétiot de la Motte, son oncle, Brigadier dans la compagnie des Chevau-légers de la garde du Roi.

ALBIGNAC DE MONTAL. (Étienne d') 58. *G*. 1768 300
Pour lui tenir lieu des appointemens de la même somme, pour retraite en qualité de Capitaine réformé de dragons.

ALDÉQUIER. (Jean-Baptiste d') 84. *G*. 1756 472
Ancien Capitaine au régiment de Poitou; y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite.

ALDÉGUIER ROQUETTE, sieur de Lanzac. (Jean-Guillaume-Gabriel d') 62. *G*. 1762 300
Pour lui tenir lieu des appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de Poitou.

ALÈGRE. (Barbe-Pierre, chevalier d') 48. *G*. 1°. 1766, 300; 2°. 1768, 200 . . 500
En qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment de Recrues de Moulins. Il doit continuer d'en jouir tant qu'il ne sera pas replacé, avec un traitement supérieur à celui de sa réforme. Il est à présent Capitaine au bataillon de garnison de Conti.

ALÈGRE. (D^lle^ Brigitte le Roux, épouse du sieur Louis-Henri) 66. *F*. 1771 . . . 200
Par assurance de réversion après la mort de son mari, ci-devant Ecrivain de vaisseau au service de la Compagnie des Indes, d'une pension de pareille somme, qui lui a été accordée pour récompense de ses services en ladite qualité.

ALÈGRE. (D^lle^ Catherine) 44. *F*. 1782 100
Par assurance de moitié de 200 livres d'augmentation aux 200 livres de pension dont jouissoit déja son père Louis-Henri Alègre, en récompense de ses services en qualité d'Ecrivain au service de la Compagnie des Indes; ladite pension de 200 liv. réversible aux deux filles dudit sieur Alègre, si elles lui survivent, et ensuite réversible en entier à la survivante des deux sœurs.

ALÈGRE. (D^lle^ Dauphine-René-Brigitte) 33. *F*. 1782 100
Par assurance de la moitié de la pension de 200 livres ci-dessus.

ALENGRIN, sieur de Falgous. (Pierre-Jean-Joseph d') 70. *G*. 1749 et 1756 . . . 472
Ancien Mousquetaire; y compris 72 livres d'intérets d'arrérages en considération de ses services.

ALENO DE SAINT-ALLOUARN. (D^lle^ Anne-Marie-Pélagie) 42. *M*. 1766 . . . 200
En considération des services de son père, Capitaine de vaisseau, mort de ses blessures.

ALENO DE SAINT-ALLOUARN. (Aimé-Marie-Louis) 25. *M*. 1773. 200
En considération des services de feu son père, mort Lieutenant de vaisseau.

ALENO DE SAINT-ALLOUARN. (Hyacinthe-Marie-Marcellin) 28. *M*. 1773. . . 200
Garde de la Marine; en considération des services de feu son père, mort Lieutenant de vaisseau.

ALENO DE SAINT-ALLOUARN. (Hippolyte-Louis-Agathe) 21. *M*. 1773. . . . 200
Frère du précédent; mêmes motifs que ci-dessus.

De cette part . . . . 29,538 ₶

Report . . . . 29,538 ₶

ALENO DE SAINT-ALLOUARN. (D^lle Marie-Charlotte) 41. *M.* 1766 200
Fille du Capitaine de vaisseau; en considération des services de son père, mort de ses blessures.

ALENO DE SAINT-ALLOUARN. (D^lle Marie-Joseph-Catherine) 53. *M.* 1766 . . 200
Sœur aînée de la précédente; mêmes motifs que ci-dessus.

ALENO DE SAINT-ALLOUARN. (Dlle Marie-René-Sophie) 26. *M.* 1773 . . . 200
En considération des services de feu son père, mort Lieutenant de vaisseau.

ALESME, sieur de la Blénie. (Jacques d') 60. *G.* 1°. 1754, 236; 2°. 1775, 300. 536
Garde-du-corps du Roi, réformé.
La première, y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens pour sa réforme, laquelle seule sera supprimée lorsqu'il sera replacé.

ALESME. (Jacques-Urbain d') 53. *G.* 1°. 1763, 54; 2°. 1770, 200 254
La première, pour intérêts d'arrérages d'une pension, comme Capitaine réformé du régiment de Normandie, laquelle a été supprimée lors de son replacement en 1769. La seconde, en considération de ses services et pour sa retraite.

ALEXANDRE. (Balthasar) 64. *G.* 1780 300
Aide-major de Rocroy; en considération de ses services, commencés le 4 Janvier 1746, et suivis sans discontinuation jusqu'à ce jour, qu'il est encore en activité.

ALEXANDRE. (Jean-François) 68. *M. du R.* 1781 200
En considération de ses services en qualité de Charretier des menus-plaisirs du Roi.

ALEXANDRE. (Nicolas-François) 74. *G.* 1777 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens de pareille somme, pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment de la Reine, dragons, avec rang de Capitaine.

ALEXIS. (Nicolas) 82. *F.* 1766. 360
A titre de traitement annuel, en qualité de Palefrenier du feu Roi de Pologne.

ALEYRAC DE BEAUDEVILLE. (Augustin d') 47. *M.* 1788. 500
En considération de ses services en qualité de Capitaine en second d'une Compagnie de Canonniers-bombardiers, détachés aux isles du Vent de l'Amérique, retiré.

ALEYRAC. (Dlle. Marie-Thérèse de Barruel, veuve du sieur d') 42. *G.* 1778 . . . 400
En considération des services de feu son mari, Capitaine en premier au Corps-royal d'artillerie.

ALHANT. (Florent-Joseph) 33. *G.* 1778. 100
Pour lui tenir lieu d'une gratification annuelle de pareille somme pour son traitement en qualité de Concierge des prisons royales de la ville de Cambrai.

ALIGE, sieur de Saint-Cyran. (Edme-François d') 40. *G.* 1775. 180
Pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme en qualité de Mousquetaire réformé.

ALINCOURT. (Dlle. Isabelle-Claire d') 53. *G.* 1758 150
Pour lui tenir lieu de gratification annuelle de pareille somme, en considération des services de feu son père, Ingénieur en chef à Bayonne.

De cette part . . . . 33,618 ₶

Report	33,618 ₶
ALIX. (François-Bonaventure) 61. *G.* 1°. 1760, 100; 2°. 1773, 400 . . . . La première, en qualité de Maréchal-des-logis réformé du régiment de cavalerie légère de Corse. La seconde, en considération de ses services en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi, et pour sa retraite.	500
ALLAIN. (François) 52. *M. du R.* 1778 . . . . Pour lui tenir lieu de subsistance, en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.	456
ALLAIN. (Dlle. Marguerite-Anne Dilluiet, veuve du sieur Bernard-Joseph) 78. *F.* 1770 . . . . En considération des services de feu son mari, Capitaine de vaisseau au service de la Compagnie des Indes.	300
ALLAIS. (Dominique) 32. *M. du R.* 1760 . . . . Pour servir à sa subsistance et lui tenir lieu de retraite en qualité de Garçon en la cuisine-bouche du Roi.	200
ALLARD. (Dlle. Jeanne Aubert, épouse en secondes noces du sieur d') 73. *G.* 1756. . Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de son premier mari le sieur Bertaud, Maréchal-de-camp ès armées du Roi, Directeur-général des fortifications de la Provence.	472
ALLARD. (Antoine-Pierre d') 48. *M. du R.* 1757 . . . . Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Ecuyer du Roi, servant ordinairement près Mesdames de France.	472
ALLARD. (Jean) 78. *M. du R.* 1768 . . . . A titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de Palefrenier de l'écurie de la feue Reine.	365
ALLARD. (Louis-Victoire d') 57. *G.* 1766 . . . . Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment des Recrues de Grenoble.	400
ALLARD. (Marie-Louise-Angélique d') 51. *M. du R.* 1759. . . . . Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, à titre de dot, en qualité de Religieuse du monastère royal de Saint-Louis à Poissy.	472
ALLARIAS, sieur de Serionne. (François) 85. *G.* 1766 . . . . Pour lui tenir lieu des appointemens de même somme, pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment d'Orléans, cavalerie.	400
ALLEMAGNE. (Dlle. Marie-Françoise d') 64. *M. du R.* 1780 . . . . Faisant moitié de la pension de 150 liv. accordée pour la subsistance des deux enfans de Jean d'Allemagne, vigneron.	75
ALLEMAGNE. (Martin d') 66. *M. du R.* 1780 . . . . Faisant l'autre moitié de la pension de 150 liv. ci-dessus.	75
ALLERON. (Dlle. Marie-Anne Phelippeaux, veuve du sieur Jean-Baptiste d') 77. *M. du R.* 1°. 1767, 75; 2°. 1780, 400 . . . . La première, pour lui tenir lieu de partie du traitement dont elle jouissoit en qualité de Lavandière du linge du corps de feu Madame la Dauphine. La seconde, en considération des services de feu son mari, Valet-de-chambre de feu Madame la Dauphine, et ancien Commis du département de la maison du Roi.	475
De cette part	38,280 ₶

Report . . . . 38,280 ₶

ALLEYRAC. (Dlle. Elisabeth-Brigitte Debecourt, veuve du sieur d') 71. *G.* 1783. 300
En considération des services de feu son mari, Garde-magasin des effets d'artillerie à Bapaume, tué dans une manœuvre de canon.

ALLIX. (Léonor) 57. *G.* 1787 180
En considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Fourrier de la compagnie réformée des Gendarmes de la garde du Roi.

ALLIX. (Marguerite-Madeleine) 78. *M. du R.* 1730 120
Religieuse de la communauté des Nouvelles-Catholiques d'Alençon; en considération de ses talens pour l'instruction, et pour lui servir de dot dans ladite communauté.

ALLON. (Pierre-Etienne) 71. *G.* 1°. 1757, 472; 2°. *idem*, 100 572
Capitaine retiré du régiment de Rohan.
La première, y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour retraite, en considération de ses services et de ses blessures. La seconde, à titre de gratification annuelle, en la même considération.

ALLONNEAU. (Jean) 62. *F.* 1782 300
Premier Huissier du présidial de Nantes; à titre de retraite, en considération de ses services comme Greffier, Garde des archives dudit présidial.

ALLOUARD. (Dlle. Marie-Jeanne Vallantin, épouse du sieur Louis-Etienne) 71. *G.* 1759 200
A titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine d'infanterie retiré à l'hôtel royal des Invalides.
On observe qu'elle a, de plus, l'assurance d'une pension de 1,000 liv., faisant partie de celle de 4,000 liv. qui a été accordée à son mari, ancien Commis du département de la guerre, en considération de vingt-huit années de services.

ALLOUARN. (Catherine-Geneviève-Jeanne) 71. *G.* 1741. 300
A titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son père, ci-devant Commis du département de la guerre au bureau des graces.

ALLOURRY DE THEURY. (Michel-Lazare) 61. *G.* 1°. 1769, 100; 2°. 1775, 300. 400
La première, en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, réformé. La seconde, à titre d'appointemens pour sa réforme. Cette seconde pension seulement sera supprimée au cas de son replacement.

ALLOURY DE GRANDFOND. (Guillaume) 64. *G.* 1762 300
Pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, en qualité de Lieutenant réformé ci-devant à la suite du régiment Royal.

ALMAS. (Jacques d') 68. *G.* 1749 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Poitou.

ALMASSY. (Dlle Anne Wieland, veuve du sieur d') 61. *G.* 1778 300
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine, avec rang de Colonel, au régiment de Chamborant, hussards.

ALMERAS. (Dlle Françoise) 61. *M. du R.* 1752 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services du feu sieur Chicoyneau, son aïeul, premier Médecin du Roi.

ALSACE DE HENNIN-LIETARD. (Antoine-Denis d') 80. *G.* 1742 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Rouergue.

De cette part 42,668

Report . . . . 42,668 ff

ALTERMATT. (Nicolas-Joseph) 71. *G.* 1765 500
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Boccard, suisse.

ALTORFER. (Dlle Anne-Hélène de Maurer, veuve de Jean-Conrard) 56. *G.* 1786. 150
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant au régiment de Lullin-Châteauvieux, suisse.

ALY. (Dlle Louise-Françoise-Armande-Marie-Joseph-Xavier) 36. *M. du R.* 1772. . 400
A titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Inspecteur des chasses de la capitainerie de Fontainebleau.

AMARITON-DUBOST, sieur de Basserut. (Antoine) 52. *G.* 1774 150
Lieutenant de grenadiers au régiment d'Orléans; en considération des services du feu sieur de Basserut, son oncle, ci-devant Major dudit régiment.

AMARITON-DUBOST. (Pierre) 87. *G.* 1781 300
Tant en considération des services de sa famille, que de ceux de ses trois fils, Capitaines au régiment d'Orléans, infanterie.

AMBEZIEUX. (Susanne d') 62. *M. du R.* 1747. 300
Prieure du monastère de Saint-Michel de Crespy en Valois; à titre de subsistance, pour seconder le pieux dessein qu'elle avoit d'entrer en religion.

AMBLY. (Dlle Louise-Adrienne d') 70. *G.* 1723 354
Religieuse au couvent des Annonciades de la ville de Saint-Amour; y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment Dauphin étranger, cavalerie.

AMBOISE. (Henri-Michel d') 50. *G.* 1783 550
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant de grenadiers au régiment de Bourbon.

AMÉ DE SAINT-DIDIER. (Alexandre-Charles-Nicolas) 12. *M.* 1783 500
Fils du feu sieur Jean-Charles-Nicolas Amé de Saint-Didier, premier Commis de la marine.

AMÉ DE SAINT-DIDIER. 11. *M.* 1783 500
Frère du précédent; mêmes motifs.

AMELIN DE BEAUREPAIRE. (Dlle Marie-Sabine) 65. *G.* 1740 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Capitaine de dragons, réformé.

AMEY. (Claude-Baptiste) 63. *G.* 1763 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Aunis.

AMIEL. (Joseph d') 74. *G.* 1757 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Vassan.

AMIOT. (Dlle Marie-Charlotte Decorche, veuve du sieur) 58. *G.* 1776 150
Pour lui tenir lieu de gratification annuelle, en considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine au régiment provincial d'Argentan.

AMLON DE GROUDER. (Pierre) 61. *F.* 1775 150
Capitaine invalide; à titre d'appointemens conservés en qualité de Garde-du-corps du feu Roi de Pologne.

De cette part . . . . 47,970 ff

AMOURS

Report . . . . 47,970 ll

AMOURS DE BOISAUJEU. (Charles-Joseph d') 37. *G.* 1775 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens de pareille somme, en qualité de Mousquetaire réformé, qui lui seront supprimés lors de son replacement.

AMOURS. (Louis-Charles d') 53. *G.* 1779 200
En considération de ses services en qualité de premier Lieutenant au régiment d'Angoumois.

AMPHOUX. (Jacques-Antoine) 70. *M.* 1783 200
Prêtre; en considération de ses services en qualité d'ancien Aumônier des galères.

AMPLEMANN, chevalier de la Cressonnière. (Jean-Baptiste-Joseph) 55. *G.* 1777 . . . 400
A titre d'appointemens, en qualité de Cornette réformé du régiment Royal-Normandie, cavalerie.

AMYOT. (Joseph-Parfait) 43. *G.* 1775 240
Pour lui tenir lieu d'appointemens de pareille somme, en qualité de Mousquetaire réformé, qui lui seront supprimés lors de son replacement.

ANCAUSSE. (Jean-Baptiste-André d') 53. *G.* 1783. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien premier Lieutenant au régiment de Languedoc, dragons.

ANCEAU DE LAVELANET, sieur de Saint-Cezy. (Jean-Hélène d') 54. *G.* 1782. 400
Capitaine au régiment de Bretagne, infanterie; en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté au siége de Gibraltar.

ANCEAU DE LAVELANET. (Jean-Jacques-Constance-Théodore d') 48. *G.* 1769. 300
Pour lui tenir lieu d'une gratification annuelle, en considération de ses services en qualité de Capitaine-commandant au régiment d'Anjou, infanterie.

ANCEAU DE LAVELANET. (Joseph-Elisabeth-Claude d') 55. *G.* 1778 400
Pour lui tenir lieu d'une gratification annuelle, en considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de la Marine.

ANCEAUME, sieur d'Hodang. (François d') 48. *G.* 1787 360
En considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Chevau-léger de la compagnie réformée des Chevau-légers de la garde du Roi.

ANCEAUME D'HOUDAN. (François d') 48. *G.* 1775 210
En qualité de Chevau-léger réformé de la garde du Roi: il cessera d'en jouir du jour qu'il sera replacé.

ANCELET. (Marie-Françoise-Antoinette Tuyot, veuve du sieur) 64. *M. du R.* 1781. 200
A titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Garçon pâtissier du commun de la maison du Roi.

ANCELIN. (Ambroise-Philippe) 64. *M. du R.* 1754 500
En considération des services de feu son père et de son aïeul, par réversion de partie d'une pension de 3,000 liv. dont jouissoit le feu sieur Ancelin, son oncle, petit-fils de la nourrice de Louis XIV.

ANCELIN. (Dlle Marie-Anne-Thérèse) 60. *M. du R.* 1754 500
Sœur du précédent; mêmes motifs.

ANCELIN. (Dlle Marie-Madeleine) 67. *M. du R.* 1754. 500
Sœur des précédens; mêmes motifs.

De cette part . . . . 53,060 ll

Report.	53,060 ₶
ANDASNE-DANSEVILLE. (Antoine-Nicolas) 57. *M.* 1762. . . . . Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité d'ancien Lieutenant d'artillerie en Canada, et en considération de ses services.	450
ANDLAW. (Antoine-Henri, comte d') 50. *G.* 1766 . . . . Mestre-de-camp, commandant le régiment Royal-Lorraine, cavalerie; pour intérêts d'arrérages d'une pension qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Roussillon, cavalerie, qui lui a été supprimée lors de son replacement.	108
ANDRAL DE LA CHAPELLE. (Edme-Marc) 68. *M. du R.* 1784 . . . . A titre de retraite, en qualité de Garçon du gobelet de feu Madame la Dauphine.	400
ANDRÉ. (Charles-François) 30. *M. du R.* 1787 . . . . A titre de retraite, en qualité de Frotteur du château de la Muette.	547
ANDRÉ DE LA COLONGE. (André) 78. *G.* 1778 . . . . A titre d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Bourbonnois.	400
ANDRÉ. (Dlle Anne-Catherine-Louise-Joseph André, épouse du sieur) 72. *M. du R.* 1770 . . . . A titre de subsistance, en considération des services de feu son père, ordinaire de la musique du Roi.	200
ANDRÉ DE LA SOLLEST, sieur de la Drouille. (Claude d') 74. *G.* 1763. . . . Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé des volontaires de Flandres.	500
ANDRÉ DE MONTFORT. (Etienne-Marc-Antoine d') 54. *G.* 1781 . . . . Ancien Capitaine au régiment de Beauce, à présent Capitaine invalide de la première classe. Cette pension provient d'une retraite de 500 liv. qu'il avoit obtenue, et qui a été réduite à 150 liv. lorsqu'il a été admis à l'hôtel royal des Invalides.	150
ANDRÉ. (François) 69. *G.* 1762 . . . . Pour lui tenir lieu d'appointemens de pareille somme, en qualité de Lieutenant réformé du régiment d'Anhalt.	400
ANDRÉ. (François-Joseph) 68. *G.* 1776 . . . . En considération de ses services en qualité d'ancien Porte-drapeau, avec rang de Lieutenant, au régiment d'Erlach, suisse.	400
ANDRÉ. (Gabriel-François) 72. *G.* 1768 . . . . A titre d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine-aide-major au régiment du Roi, dragons.	500
ANDRÉ DE BOISANDRÉ. (Jacques-Henri-Pelage) 46. *G.* 1778 . . . . Pour lui tenir lieu d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine attaché au régiment du Colonel-général des dragons.	500
ANDRÉ. (Dlle Jeanne) 51. *G.* et *M. du R.* 1°. 1785, 100; 2°. 1783, 100 . . . La première, par réversion d'une portion de celle de 400 liv. dont jouissoit feu son père, maître en chirurgie à Versailles, pour avoir inventé des bougies destinées à la guérison des maladies de l'urètre et de la vessie. La seconde, en considération des services du feu sieur Bernard, son aïeul, potager de la cuisine-bouche du Roi.	200
De cette part	57,815 ₶

Report	57,815 ᵗᵗ
ANDRÉ. (Joseph d') 67. *G.* 1763 . . . . Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Lieutenant au régiment Dauphin, dragons.	354
ANDRÉ, sieur de Carcy. (Juste-François) 57. *G.* 1776 . . . . Pour lui tenir lieu d'appointemens de retraite en qualité de Sous-lieutenant de la légion de Conflans, infanterie.	540
ANDRÉ. (Marie-Françoise Monbei, épouse du sieur) 45. *F.* 1783. . . . . Pour récompense de ses services comme relaveuse de l'argenterie de la bouche de feu madame la princesse Christine de Saxe, tante du Roi, abbesse de Remiremont.	100
ANDRÉ. (Nicolas) 49. *F.* 1783 . . . . A titre de traitement conservé, comme l'un des Frotteurs des appartemens de feu madame la princesse Christine de Saxe, abbesse de Remiremont, tante du Roi.	200
ANDRÉ. (Dlle Nicole-Prudence) 39. *G.* et *M. du R.* 1°. 1785, 100; 2°. 1783, 100. La première, par réversion d'une portion de celle de 400 liv. dont jouissoit feu son père, maître en chirurgie à Versailles, pour avoir inventé des bougies destinées à la guérison des maladies de l'urètre et de la vessie. La seconde, en considération des services du feu sieur Bernard, son aïeul, potager de la cuisine-bouche du Roi.	200
ANDREY. (George-Marie) 42. *G.* 1778. En considération de ses services en qualité de ci-devant Lieutenant au régiment provincial de Salins, et aujourd'hui Lieutenant réformé de la légion de Nassau.	300
ANDREY, dit Desandrey. (Marie-Françoise Bogne, veuve de Pierre-Antoine) 56. *M. du R.* 1787 . . . . Pour lui tenir lieu de celle de pareille somme dont elle jouissoit sur les dépenses du château de Choisi.	100
ANDRIEUX. (Pierre-Marie) 30. *G.* 1788 . . . . En considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Commis de la guerre.	300
ANDRIEUX, sieur de la Houssaye. (Jean-Charles-Antoine d') 78. *G.* 1766 . . . . A titre d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment Royal-Roussillon, infanterie.	400
ANDRILLARD DE VAREILLES. (Jean-Louis) 67. *M. du R.* 1767 . . . . Pour lui tenir lieu du traitement dont il jouissoit en qualité de Contrôleur de la maison de feu Madame la Dauphine.	158
ANDRIOT. (Dlle Marguerite) 30. *F.* 1781. . . . . Faisant partie d'une pension de 400 liv. accordée aux cinq filles du sieur François Andriot de la Roche, ci-devant employé au service de la compagnie des Indes, pour être, ladite pension de 400 livres, partagée également entre elles, et réversible à la dernière survivante: en considération des services de feu leur père.	80
ANDRIOT. (Dlle Marie-Claude) 41. *F.* 1781 . . . . Sœur de la précédente; mêmes motifs.	80
ANDRIOT. (Dlle Marie-Françoise) 21. *F.* 1781 . . . . Sœur des précédentes; mêmes motifs.	80
ANDRIOT. (Dlle Marie-Jeanne) 23. *F.* 1781 . . . . Sœur des précédentes; mêmes motifs.	80
ANDRIOT. (Dlle Perrine) 44. *F.* 1781. . . . . Sœur des précédentes; mêmes motifs.	80
De cette part.	60,867 ᵗᵗ

Report.	60,867 ff
ANFRYE DE LA POTHERIE. (Pierre-Michel) 68. *G.* 1766. A titre d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Piémont.	400
ANGELO. (Dlle Marie-Anne d') 17. *M.* 1781. En considération des services de feu son père, ancien Vice-consul de France, et ensuite sous-Commissaire de la marine dans l'isle de Corse.	150
ANGELO. (Dlle Marie-Dominique d') 15. *M.* 1781. En considération des services de feu son père, ancien Vice-consul de France, et ensuite Sous-commissaire de la marine dans l'isle de Corse.	150
ANGELY, sieur de Foncreuse. (Antoine) 56. *G.* 1°. 1774, 120; 2°. 1775, 300. Garde-du-corps du Roi, réformé. La première, en considération de ses services. La seconde, pour lui tenir lieu d'appointemens pour sa réforme. Cette seconde seulement sera supprimée lors de son replacement.	420
ANGENOUST, sieur Decervels. (Armand-François) 60. *G.* 1775. Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Châlons. Elle sera supprimée s'il est replacé.	97
ANGENOUST. (Charles) 56. *G.* 1775. En considération de ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.	150
ANGERANT DE VALCOURT. (Alexandre-George) 41. *M. du R.* 1784. A titre de retraite; en qualité de Fourrier de la petite écurie du Roi.	300
ANGLARS. (Dlle Marguerite de Boussier, veuve du sieur d') 32. *G.* 1780. En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Forez.	200
ANGLAS. (André d') 54. *G.* 1762. Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment de l'Isle-de-France. Il ne conservera que les intérêts lors de son replacement.	372
ANGO, chevalier de Lézeau. (Nicolas-Philippe-Auguste) 89. *G.* 1747. En considération de ses services et pour retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Asfeld, dragons.	590
ANGOS DE BOUCARRÈS. (Jean-Auguste, chevalier d') 43. *G.* 1786. En considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment de Navarre, infanterie.	300
ANGOT. (Victor-Nicolas) 38. *M.* 1786. En considération de ses services en qualité de Lieutenant de frégate, retiré.	360
ANGUILLEÇOURT. (François d') 55. *M. du R.* 1°. 1780, 100; 2°. 1782, 456. Palefrenier en la petite écurie du Roi. La première, en considération de ses services. La seconde, à titre de retraite.	556
ANGUY, sieur de Veue. (Charles-François d') 61. *G.* 1762. Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Soissonnois.	372
ANJOU, sieur du Longuay. (Gilles-Philippe-Marie-Emmanuel d') 55. *G.* 1770. En considération de ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.	120
De cette part.	65,404 ff

Report. . . . . 65,404 ₶

ANNEVILLE. (Bon-François-Paul d') 40. *G.* 1775. 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Mousquetaire réformé ; laquelle sera supprimée du jour de son replacement.

ANNEVILLE. (François-Hyacinthe-Guillaume, chevalier d') 38. *G.* 1775. 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Mousquetaire réformé ; laquelle lui sera supprimée du jour de son replacement.

ANNEVILLE, sieur de Chiffrevast. (Guillaume-René d') 78. *G.* 1745 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour retraite en qualité de ci-devant Capitaine au régiment du Colonel-général des dragons.

ANRAULT. (Jean-Louis) 60. *G.* 1783 400
En considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Brigadier dans la compagnie des Gendarmes bourguignons du corps de la Gendarmerie.

ANSEAUME, sieur d'Houdan. (Pierre d') 70. *G.* 1754. 118
En considération de ses services en qualité de ci-devant Garde-du-corps du Roi.

ANSELER. (Marie-Jeanne Morsan, veuve du sieur) 107. *M. du R.* 1784. 150
A titre de subsistance ; en considération des services de feu son mari, Palefrenier de la petite écurie du Roi.

ANSELME. (Dlle Esprit-Françoise d') 51. *G.* 1778 100
En considération des services de feu son père, ci-devant Major du régiment de Soissonnois.

ANSELME. (Dlle Marie-Modeste d') 33. *G.* 1778 100
En considération des services de feu son père, ci-devant Major du régiment de Soissonnois.

ANSELME. (Dlle Marie-Anne-Rose-Agnès de Bernard, veuve du sieur d') 73. *G.* 1771. 400
En considération des services de feu son mari, ancien Major du régiment de Soissonnois.

ANSELME. (Dlle Marie-Rose d') 47. *G.* 1778 100
En considération des services de feu son père, ci-devant Major du régiment de Soissonnois.

ANSELME. (Dlle Rose-Félicité-Françoise d') 35. *G.* 1778. 100
En considération des services de feu son père, ci-devant Major du régiment de Soissonnois.

ANTAN DU MONCEAU. (Dlle. Eve-Adelaïde-Justine d') 26. *G.* 1788 200
En considération des services de feu son père, Major de la ville de Landau.

ANTAN, sieur Dumonceau. (Etienne-Laurent d') 77. *G.* 1759. 240
En considération de ses services en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de Saint-Chamond, qui a été supprimée le 24 Août 1770, jour qu'il est entré en jouissance des appointemens de la Majorité de Landau.

ANTAN, sieur Duclos. (Pierre d') 80. *G.* 1759 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Saint-Chamond, infanterie.

De cette part . . . . 68,734 ₶

Report	68,734 ₶
ANTHEAUME. (Dlle. Cécile-Geneviève) 68. *M. du R.* 1760. . . . . A titre de subsistance ; en considération des services de son père, ordinaire de la musique du Roi.	50
ANTHENAIZE. (Henri-Geoffroy d') 72. *G.* 1765 . . . . Pour lui tenir lieu d'appointemens et pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Reine, infanterie.	500
ANTOINE, sieur de Bacour. (Hyacinthe-Marc) 65. *G.* 1785. . . . . Ancien Capitaine au Régiment d'Artois, cavalerie ; tant en considération de ses services que de sa fâcheuse situation.	400
ANTHOINE DE MARÉ. (dame Marie-Michel) 91. *M. du R.* 1780. . . . . . . Religieuse à Fontaine, ordre de Fontevrault ; pour lui tenir lieu de celle de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.	240
ANTOINE. (D[lle] Adelaïde) 34. *M. du R.* 1788 . . . . Par continuation de moitié de celle de 1,000 livres dont jouissoit la feue dame Augustine-Anne Antoine, sa sœur, veuve du sieur de Fortia ; en considération des services de leur père, Porte-arquebuse du Roi, et Lieutenant des chasses de la capitainerie de Saint-Germain.	500
ANTOINE. (Jean) 58. *F.* 1766. . . . . A titre de traitement conservé, comme Garde à pied, en la capitainerie de Commercy, des chasses du feu Roi de Pologne.	240
ANTOINE. (Jean-Nicolas) 51. *G.* 1787 . . . . En considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Lieutenant en second de Chasseurs à cheval, dans le Régiment des Ardennes.	360
ANYCAN DE L'ÉPINE. (D[lle] Marie-Françoise Pellechet, veuve du sieur d') 47. *G.* 1781. . . . . En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment d'Aubigné, dragons.	200
ANZEL DANVILLE. (Louis-Antoine d') 48. *G.* 1778 . . . . En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.	300
ANZEL DE BOISMONT. (D[lle] Charlotte-Ernestine-Joseph Cotolendy, veuve du sieur d') 64. *G.* 1778. . . . . En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de cavalerie de Chabrillant.	300
AOUST. (Victoire Gaultier, veuve de Joseph d') 62. *M. du R.* 1784 . . . . A titre de subsistance ; en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.	150
APCHIER. (François-Gabriel d') 67. *G.* 1766. . . . . Pour lui tenir lieu d'appointemens et pour retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment Royal-Champagne, avec rang de Capitaine.	400
APVRIEULX. (D[lle] Marie-Simonne Andrea, veuve du sieur d') 62. *G.* 1762 . . . . Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son mari, Chevau-léger de la Garde du Roi.	372
ARAGONEZ D'ORCET. (dame Madeleine de Ribeyre, veuve du sieur Antoine-Xavier Durand) 65. *M.* 1780 . . . . En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine des galères, et pour lui aider à soutenir au service son fils, Enseigne de vaisseau.	400
De cette part.	73,146 ₶

Report . . . . 73,146 ₶

ARAN. (Jeanne-Françoise Vieillet, veuve du sieur) 60. *M. du R.* 1767. 300
En considération des services de feu son mari, Cocher de feu madame la Dauphine.

ARANCE DE NAVEROT. (Pierre-Marguerite, chevalier d') 61. *G.* 1765 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens et pour retraite en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment de Foix.

ARAS. (Nicolas d') 57. *G.* 1776. 200
En considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Porte-étendard dans la compagnie des Gardes de Monsieur, du corps de la Gendarmerie.

ARASSE, sieur de Sarrau. (Antoine-Joseph d') 77. *G.* 1742 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Piémont; tant en considération de ses services que de ceux de feu son père, Lieutenant-colonel dudit régiment.

ARBOUSSE. (D^{lle} Henriette de Catellan de Saint-Men, veuve du sieur Louis-Jacques-Martin d') 50. *G.* 1785 400
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine-commandant, avec rang de Major au régiment d'Anjou, infanterie.

ARCAMBAL. (Hyacinthe-François) 31. *G.* 1°. 1766, 170; 2°. 1779, 130 300
La première, en considération de ses services en qualité de Commis au département de la guerre au bureau des subsistances. La seconde, en la même considération.

ARCELOT DE LA COUSSE, sieur de Lestrade. (Jacques d') 85. *G.* 1745. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Poitou.

ARCES. (Antoine-Modeste d') 60. *G.* 1762 372
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment de Hainaut. Il n'en conservera que les intérêts lors de son replacement.

ARCHAMBAUD DE DOUGLAS, sieur de Terrebonne. (Louis) 32. *G.* 1782 . . . 200
Sous-lieutenant au régiment provincial de garnison du Roi; en considération des services de son père, ancien Capitaine au régiment de Languedoc, infanterie.

ARCHAMBAULT DE CAMPELL. (D^{lle} Elisabeth) 35. *Af. É.* 1781. 400
Pour lui tenir lieu d'une gratification annuelle de pareille somme sur le fonds dit *des Ecossois.*

ARCHAMBAULT. (Louis) 47. *G.* 1777 400
En considération de ses services en qualité de Contrôleur réformé de l'hôpital militaire de Cervionne en l'isle de Corse.

ARCHIMBAUD. (Pierre) 47. *F.* 1775 500
Pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil-supérieur ci-devant établi à Lyon.

ARCIZAS, sieur d'Estansan. (Bertrand-Augustin d') 47. *G.* 1772 250
Ancien Garde-du-corps du Roi; en considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine au régiment de la Couronne.
On observe qu'il a été accordé 400 liv. de pension, partageables, 200 liv. au sieur Bertrand-Augustin d'Arcizas d'Estansan l'aîné, et 100 livres à chacun de ses deux autres frères; le tout réversible d'une tête sur l'autre, la totalité au dernier survivant; et que, par la mort du plus jeune, l'aîné se trouve avoir actuellement 250 liv., et le cadet 150 liv. de pension.

De cette part. . . . . 78,030 ₶

Report . . . . 78,030 ᵗᵗ

ARCIZAS, sieur d'Estansan. (Denis d') 44. *G.* 1772. 150
Capitaine dans le quatrième régiment de Chevau-légers; en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de la Couronne.
Même observation qu'à l'article précédent.

ARCLAIS. (Charles-François d') 82. *G.* 1762 496
Y compris 96 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Chartres, cavalerie; tant en considération de ses services et de ses blessures que pour retraite.

ARCUSSIA. (Charles-Joseph d') 72. *M.* 1749. 300
En considération de ses services, et pour lui tenir lieu d'appointemens de retraite, en qualité d'Enseigne des galères, retiré.

ARCY. (D^lle^ Louise-Victoire Favry, épouse du sieur) 74. *G.* 1737 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Lieutenant d'artillerie.

ARCY. (Pierre d') 47. *G.* 1762. 300
Pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme en qualité de Cornette de cavalerie, réformé.

ARDENNE. (Jean-Baptiste-Hubert-François d') 40. *G.* 1773. 200
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

ARDILLIER. (François-Paul) 55. *M.* 1768 400
En considération de ses services en qualité de ci-devant curé de l'isle de Miquelon.

ARDOIS. (D^lle^ Jeanne le Moine, veuve du sieur Benoît) 63. *G.* 1788 150
En considération des services de feu son mari, ancien premier Sergent des grenadiers à cheval, avec rang de Lieutenant d'infanterie.

ARENSDORFF. (Charles d') 65. *G.* 1745 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité d'ancien Lieutenant au régiment Royal-Allemand, et à présent Capitaine de cavalerie; en considération de la perte qu'il a faite d'un bras à la retraite de Pfaffen-Hoffen.

ARFEUIL, baron d'Erff. (Antoine-Jean-Baptiste d') 41. *G.* 1788. 400
En considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Rohan, infanterie.

ARFEUIL. (dame Marie-Olive Beurrier, veuve du sieur) 60. *M.* 1777 150
En considération des services de feu son mari, Maître d'écriture des Gardes de la marine.

ARGENCE. (Jacques d') 47. *G.* 1775. 200
Garde-du-corps du Roi, réformé; pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, qui lui seront supprimés lors de son replacement.

ARGENT. (Jean d') 64. *F.* 1771 100
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Employé de la Compagnie des Indes au port de Lorient.

ARGOUBET. (Fabien d') 70. *G.* 1767 500
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de l'Isle-de-France.

ARGOUBET. (Jean de) 64. *G.* 1765. 300
Pour retraite en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Cantabres.

De cette part. . . . . 82,384 ᵗᵗ

ARGOUD

Report. . . . . 82,384 ₶

ARGOUD DESMAREST. (D^lle Anne-Joseph) 70. *G*. 1757. 200
En considération des services de feu son père, Ingénieur en chef, à Abbeville.

ARGOUD DESMAREST. (D^lle Jeanne-Marguerite) 71. *G*. 1757. 200
En considération des services de feu son père, Ingénieur en chef, à Abbeville.

ARGY. (Jean-Pierre-Thomas, chevalier d') 40. *G*. 1784 200
Premier Lieutenant au régiment d'Austrasie, infanterie; en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté dans l'Inde à l'affaire du 13 Juin 1783, où il a été blessé.

ARGY DE LA CHATRE. (D^lle Jeanne-René-Anne de Coué, veuve du sieur Jean-Christophe d') 74. *F*. 1771 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine de vaisseau, au service de la Compagnie des Indes.

ARGY. (D^lle Nicole-Antoinette de Chalons, veuve du sieur d') 94. *G*. 1766. . . . 300
En considération des services de feu son fils, ci-devant Capitaine au régiment de Noé, cavalerie.

ARGY. (D^lle Nicole-Charlotte de Rose, veuve du sieur d') 78. *G*. 1780 200
En considération des services de feu son mari, ci-devant Lieutenant de cavalerie, avec rang de Capitaine.

ARISTAY DE CHATEAUFORT. (Dlle Anne-Cécile d') 52. *F*. 1766 300
Faisant le quart de celle de 1,200 livres accordée aux quatre filles du feu sieur d'Aristay de Chateaufort, Conseiller en la cour souveraine de Nancy, et l'un des Commissaires pour la liquidation des dettes de la Lorraine, réversible de l'une à l'autre des quatre sœurs, et la totalité à la dernière survivante.
On observe que, par le décès de l'une d'elles, les trois autres jouissent, depuis 1780, du tiers, faisant 400 liv. pour chacune.

ARISTAY DE CHATEAUFORT. (Dlle. Lucie-Hyacinthe-Scholastique d') 50. *G*. 1766 300
Sœur de la précédente : même observation que ci-dessus.

ARISTAY DE CHATEAUFORT. (Dlle. Marie-Barbe d') 50. *F*. 1766 300
Sœur de la précédente : même observation.

ARLACH. (Victor-Joseph d') 75. *G*. 1755 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Foix; tant en considération de ses services et de ses blessures, que pour sa retraite.

ARLANGES. (Jean-Baptiste-Gaston-Joseph-René d') 60. *G*. 1773. 400
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment provincial du Mans.

ARLES, sieur de Fauré. (Bernard-Louis d') 47. *G*. 1788. 360
En considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant de grenadiers au régiment de Brie.

ARLOT DE LA ROQUE. (Léonard) 32. *G*. 1780 300
Sous-lieutenant au régiment d'Angoumois; pour l'aider à se soutenir au service.

ARMAND. (Esprit d') 70. *G*. 1765 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment Royal, infanterie.

De cette part. . . . . 86,616 ₶

Report . . . . 86,616 ff

ARMAND DE FOREST DE BLACONS. (Henri-François-Lucrétius d') 31. *G.* 1766. 225
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Sous-lieutenant de cavalerie réformé, du régiment de Condé, qui seront supprimés s'il vient à être replacé.

ARMAND, sieur de la Tour. (Philippe-Antoine d') 68. *G.* 1769 400
Pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Bouillon, infanterie allemande.

ARMUR. (Henriette-Suzanne de Boutmard, veuve du sieur d') 70. *G.* 1760 390
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, Lieutenant-colonel du régiment de la Couronne.

ARNAIL, sieur de Serres. (Jean-Louis) 56. *G.* 1768 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; pour retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Dauphiné.

ARNAUD. (Anne-Gaspard d') 76. *G.* 1756. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Forez.

ARNAUD. (François d') 57. *G.* 1769 400
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Eu, infanterie.

ARNAUD DE LESTANG. (Gabriel-Marie-Laurent) 25. *G.* 1780 180
Faisant le quart de la pension de 720 liv. dont jouissoit son père, ancien Lieutenant-colonel au Corps-royal de l'artillerie, dont l'assurance avoit été donnée à ses quatre enfans, réversible de l'un à l'autre, et la totalité au dernier survivant.

ARNAUD. (Jean-François) 39. *M.* 1776 150
En considération de ses services en qualité d'Elève-commissaire de la marine, retiré.

ARNAUD DE LESTANG. (Laurent-Paul-Hyacinthe) 23 *G.* 1780 180
Faisant le quart de la pension de 720 liv. dont jouissoit son père, ancien Lieutenant-colonel au Corps-royal de l'artillerie, dont l'assurance avoit été donnée à ses quatre enfans, réversible de l'un à l'autre, et la totalité au dernier survivant.

ARNAUD DE LESTANG. (Dlle. Rose-Françoise-Laurence) 28. *G.* 1780. 180
Sœur du précédent : même observation.

ARNAUD DE LESTANG. (Pierre-Dominique-Louis-Laurent) 24. *G.* 1780 180
Frère des précédens : même observation.

ARNAUD DE MONSAGE. (Louis) 77. *G.* 1758 472
Y compris 72 liv. pour intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Eu, infanterie.

ARNAUD. (Thérèse-Julie d'Eymar, veuve du sieur Pierre) 38. *G.* 1779 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine-commandant une compagnie de mineurs du Corps-royal de l'artillerie.

ARNAUDIN, sieur DORGEVAL. (Henri-Etienne) 42. *G.* 1780. 240
En qualité de Lieutenant d'infanterie. Il est actuellement Ingénieur-géographe militaire.

ARNAULD DE VILLÉ. (Dlle. Catherine-Louise) 33. *M. du R.* 1767 200
A titre de subsistance; en considération des services de sa famille.

De cette part. . . . . 90,939 ff

Report . . . . 90,939 ₶

ARNAULD DE PRANEUF. (Joseph-Alexandre) 46. *G.* 1776 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Lieutenant réformé du régiment de Schomberg ; lesquels seront supprimés s'il vient à être remplacé.

ARNAULT. (Dlle. Marie-Jacqueline le Duc, veuve du sieur) 50. *M. du R.* 1780. . 138
Pour lui tenir lieu de partie du traitement dont elle jouissoit en qualité de Femme-de-chambre de feue madame la Dauphine.

ARNAULT. (Pierre-Gilbert) 60. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Beauvoisis.

ARNAULT. (Dlle. Marie-Jeanne de Portzmoguer, veuve du sieur d') 58. *G.* 1773. . 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine des Grenadiers-royaux du Régiment de Rennes.

ARNAVE. (Dlle. Jeanne de la Baume Dangely, veuve du sieur d') 51. *G.* 1777 . . . 300
En considération des services de feu son mari, ci-devant Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

ARNOUIL DESNOYERS, sieur de Langerie. (Jacques) 57. *G.* 1773 100
En considération de ses services et pour retraite en qualité de Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide.

ARNOULT. (Dlle. Jeanne-Pierre de Berillon, veuve du sieur Pierre-Claude) 61. *G.* 1785. 300
En considération des services de son mari, ancien Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

ARNOUS DE LA NOÉ. (Pierre) 67. *M. du R.* 1784 250
Pour récompense de ses services en qualité de Cromorne en la grande écurie du Roi.

ARNOUX, sieur de la Vesne. (Théodore) 78. *G.* 1762. 496
Y compris 96 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment Royal-Comtois.

ARQUETTE. (Blaise de Robert d') 47. *M.* 1777. 400
En considération de ses services en qualité d'ancien Porte-drapeau de la division de Toulon, du Corps-royal d'infanterie de la Marine.

ARQUIAN. (D^lle Charlotte-Elisabeth Boet de Saint-Léger, veuve du sieur Comte d') 52. *M. du R.* 1774 300
Pour lui tenir lieu de celle qui lui avoit été accordée par Monsieur sur sa cassette.

ARQUISTADE. (Dlle Elisabeth-Claude de Lesquelen, veuve du sieur Jean d') 80. *F.* 1751 400
En considération des services de feu son mari, Capitaine de vaisseau au service de la Compagnie des Indes.

ARRAGON. (François-Louis d') 41. *M. du R.* 1781 350
Pour servir à sa subsistance et lui tenir lieu de retraite en qualité de Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

ARRICAN-SEMPÉ. (Hyacinthe d') 61. *G.* 1756. 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Capitaine réformé du régiment de Bourbonnois, infanterie. Cette pension sera réduite net à 257 l. 7 s. 6 d. du jour de son replacement.

De cette part. . . . . 95,735 ₶

Report . . . . 95,735 ₶

ARRIGRAND-CASTERA. (Pierre d') 55. *G.* 1767 400
Pour lui tenir lieu des appointemens qui lui ont été accordés pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Bourbonnois.

ARROS. (Jean-Denis d') 60. *G.* 1779 500
En qualité de Capitaine attaché au régiment du Maine, infanterie. Il cessera de jouir de cette pension s'il vient à être replacé.

ARROS. (Dlle Marie d') 62. *F.* 1763 150
Pour sa subsistance, en considération des services de sa famille.

ARSAC DE TERNAY. (René-Henri-Louis-Jérôme d') 60. *G.* 1771 500
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Lanans, dragons.

ARTENSEC. (Jean d') 48. *G.* 1770 150
Garde-du-corps du Roi; en considération des services du feu sieur de Pujet son oncle, ancien officier au régiment de Forez.

ARTICLE. (Dlle Françoise-Louise Le Lorrain, veuve du sieur d') 60. *G.* 1°. 1778, 100; 2°. 1779, 100 200
La première, en considération des services de feu son mari, ancien Mousquetaire du Roi. La seconde, mêmes motifs.

ARTIGUES. (Jean d') 50. *G.* 1770. 150
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

ARTIGUES, sieur de Mazeret. (Jean d') 57. *G.* 1756 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages. Cette pension lui a été accordée sur celle de 1,200 livres dont jouissoit le sieur de Preyssac son oncle, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment de Guienne, en considération de ses services.

ARTIGUES. (Jean-Baptiste, chevalier d') 47. *G.* 1°. 1770, 150; 2°. 1781, 200.. 350
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa retraite.

ARTUR DE PELAN. (Marie-Allain Claude) 43. *F.* 1781. 300
Employé à la liquidation de la Compagnie des Indes; en considération de ses services.
On observe qu'il a une assurance d'une autre pension de pareille somme, pour en jouir dans le cas seulement et à compter du jour où cesseront ses appointemens en ladite qualité.

ARVISENET. (Charles d') 41. *G.* 1775 150
Garde-du-corps du Roi, réformé; pour lui tenir lieu d'appointemens de pareille somme, qui seront supprimés du jour de son replacement.

ASEMAR DE LA GARINIE. (Pierre d') 60. *G.* 1785. 500
Ancien Lieutenant au régiment de Chartres, infanterie; tant en considération de ses services, que de ceux du sieur Marc-Antoine d'Adhemar de Montfalcon son parent, ancien Major dudit régiment, et à présent Lieutenant pour le service du Roi à Niort.

ASMAR DE MONFALCON. (Dlle Marie-Louise Mauroy, veuve du sieur Pierre d') 84. *G.* 1746 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, ci-devant Exempt des Gardes-du-corps du Roi.

De cette part . . . . 99,793 ₶

Report. . . . . 99,773 ₶

ASNIÈRES. (Léon d') 47. *G.* 1775 180
Mousquetaire de la garde du Roi, réformé; pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, qui seront supprimés du jour de son replacement.

ASNIÈRES. (Robert-Bernard d') 56. *G.* 1765 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment de Rouergue. Cette pension sera supprimée s'il est replacé.

ASSARGUES. (Dlle Anne Paillette, veuve du sieur d') 73. *G.* 1776 100
En considération des services de feu son mari, Lieutenant, avec rang de Capitaine, au régiment de Bourgogne, cavalerie.

ASSAS. (Jean-Charles-Marie d') 33. *G.* 1777. 300
En considération de ses services en qualité de Capitaine dans le régiment Royal-Roussillon, cavalerie. Elle fait partie de la pension de 1,000 livres accordée, par lettres-patentes de 1777, à la famille d'Assas, en considération des services distingués et de la mort héroïque du sieur Louis d'Assas, Capitaine au régiment d'Auvergne, tué au combat de Clostercamp la nuit du 15 au 16 Octobre 1760.
On observe que les 700 livres formant le surplus de ladite pension sont actuellement partagées: savoir, 400 livres au sieur François baron d'Assas son père, et 300 liv. au sieur Jean-François d'Assas son frère, et qu'à la mort des possesseurs actuels, leur portion est substituée à l'aîné des enfans mâles de la branche aînée de la famille d'Assas, qui aura seul droit, à perpétuité, à la totalité de ladite pension de 1,000 liv. après le décès des possesseurs actuels.

ASSAS. (Jean-François d') 30. *G.* 1777 300
Enseigne des vaisseaux du Roi, frère du précédent; même observation.

ASSELINE. (Jacques-François) 68. *G.* 1762 300
Pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, en qualité de Cornette réformé du régiment d'Orléans.

ASTELET. (Pierre) 60. *G.* 1759 260
Y compris 60 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

ASTIER. (Alexandre-Antoine d') 15. *G.* 1785 200
En considération des services du feu sieur François-Louis d'Astier son père, ci-devant Capitaine de grenadiers au régiment de Béarn.

ASTIER. (Charles-Jean-Anne) 56. *G.* 1785 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second dans le régiment de Chartres, dragons.

ASTIER. (Louis d') 56. *G.* 1785. 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant de grenadiers dans le régiment de Cambresis.

ASTIER, sieur de Florance. (Louis-François) 53. *G.* 1785. 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en second dans le régiment de Chartres, dragons.

ASTIER. (Dlle Marie-Anne-Louise d') 16. *G.* 1785 200
En considération des services du feu sieur François-Louis d'Astier son père, ci-devant Capitaine de grenadiers au régiment de Béarn.

ASTIER. (Matthieu) 76. *M. du R.* 1777 456
En considération de ses services en qualité d'ancien Aide à la selle en la petite écurie du Roi.

De cette part. . . . . 103,609 ₶

Report . . . . 103,609 ℔

ASTIGNY. (Dlle Marie Neveu, veuve du sieur d') 85. *M.* 1780 200
Tant en considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant des compagnies franches détachées de la marine en Canada, que de son grand âge et des pertes qu'elle a essuyées lors de la prise de ladite colonie.

ASTORG. (François d') 71. *G.* 1756 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de la Tour-du-Pin.

ASTRUC. (Dlle. Michel Boucher Desforges, veuve du sieur) 30. *F.* 1786. 300
En considération des services de feu son mari, premier Lieutenant de vaisseau de la Compagnie des Indes.

ASTRUC. (Thomas-Martin) 54. *F.* 1770 200
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant second Lieutenant de vaisseau au service de la Compagnie des Indes.

ATHESEN. (Christian d') 60. *G.* 1788 300
L'un des Suisses de l'arsenal de Paris; pour l'indemniser de la perte qu'il a faite de sa place qui a été supprimée.

ATTHALIN. (Charles-François-Xavier) 50. *G.* 1763. 54
Pour lui tenir lieu d'intérêts d'arrérages d'une pension qu'il avoit en qualité de Capitaine réformé du régiment de Piémont, qui a été supprimée en 1770, lors de son replacement.

ATTRICOURT DUFAYL. (Dlle. Marie-Claude-Bernard de Froment, veuve du sieur d') 60. *G.* 1760. 390
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Rouergue.

AUBELIN DE VILLERS. (Jérôme-Marie) 56. *G.* 1766. 300
Pour réforme en qualité de Capitaine au régiment de Guienne.

AUBER. (dame Marie-Madeleine) 38. *F.* 1776. 150
Pour lui servir de dot dans la communauté des nouvelles catholiques de Rouen.

AUBER. (Nicolas) 72. *G.* 1775. 450
Actuellement Capitaine au bataillon de garnison du Perche; pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité d'Aide-major réformé du régiment provincial d'Alençon.
On observe qu'il doit continuer d'en jouir tant qu'il ne sera pas replacé avec un traitement qui soit supérieur.

AUBERT DE RÉSIE. (Pierre) 76. *G.* 1765. 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens de pareille somme, en qualité de Lieutenant au régiment Royal-Piémont, cavalerie, avec rang de Capitaine.

AUBERT. (Antoine-Jean) 50. *F.* 1771. 150
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Employé pour la voilerie au service de la Compagnie des Indes à Lorient.

AUBERT DE RASSAY. (Auguste-César-Joseph) 60. *G.* 1757. 177
Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Rouergue.

AUBERT. (Claude) 60. *G.* 1778 200
En considération de ses services en qualité de sous-aide-major de la ville de Metz.

De cette part . . . . 107,452 ℔

Report 107,452

AUBERT, sieur de Gournay de la Poterille. (Claude-François) 67. *G.* 1767 . . . 400
Pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Mestre-de-camp-général de la cavalerie.

AUBERT-DUMESNIL. (François-Odet) 42. *G.* 1775 210
Chevau-léger réformé de la garde du Roi; pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, qui doivent lui être supprimés du jour de son replacement.

AUBERT. (Dlle Françoise-Marie-Charlotte de Cœurdoux, veuve du sieur George) 57. *F.* 1782. 400
A titre de continuation de moitié de celle de 800 livres dont jouissoit, en considération de ses services, feu son mari, ancien Contrôleur des vingtièmes de la généralité de Caen.

AUBERT DE RASSAY. (Jacques-Auguste) 67. *G.* 1757. 177
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment de Bassigny.

AUBERT. (Jean-Baptiste) 46. *M. du R.* 1785 456
A titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

AUBERT, sieur de Fleigny. (Jean-Baptiste) 78. *G.* 1758 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services, et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au Régiment de Lyonnois.

AUBERT, sieur du Bayet, (Jean-Bapste-Antinibal) 32. *G.* 1780 300
En considération de son peu de fortune, et des services du sieur du Bayet, son oncle, Brigadier d'infanterie.

AUBERT. (Jean-François) 60. *M. du R.* 1767 190
Valet-de-chambre de feu Madame la Dauphine; pour lui tenir lieu de nourriture et récompenses dont il jouissoit en ladite qualité.

AUBERT. (Jean-Simon) 59. *M. du R.* 1781 400
A titre de retraite en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi, et en récompense de ses services.

AUBERT DE ROSAINVILLE. (Louis-Charles) 66. *M. du R.* 1784 300
En considération de ses services en qualité de Fourrier-des-logis du Roi.

AUBERT. (Marie-Françoise Renard, épouse de Jean-François) 72. *M. du R.* 1782. 400
A titre de retraite, en qualité de Monteuse des bonnets de feu Madame Sophie de France.

AUBERT DE BLAUMONT. (Nicolas-Jean-Claude) 57. *M. du R.* 1756 400
En considération des services rendus par feu son père, Trésorier des menus de la petite écurie du Roi.

AUBERT DE RÉSIE. (Pierre) 64. *M.* 1762 400
En considération de ses services, et pour lui tenir lieu d'appointemens, conservés en qualité de Lieutenant des Troupes, ci-devant entretenues en Canada.

AUBERT. (Pierre) 72. *F.* 1779 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Receveur du droit sur les cartes, à Aix.

AUBERT. (Pierre-Louis) 32. *M. du R.* 1781 400
Pour servir à sa subsistance, et lui tenir lieu de retraite en qualité de Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

De cette part. . . . . 112,757 ₶

Report . . . . 112,757 ₶

AUBERT. (Thomas) 62. *F.* 1770 400
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Visiteur des bois de construction de la Compagnie des Indes.

AUBERY DU MAURIER. (Dlle Anne-Marie-Henriette d') 29. *G.* 1783 200
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de Brionne, cavalerie.

AUBERY DE SAINT-JULIEN. (Antoine-Henri d') 66. *G.* 1768 500
Pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Touraine.

AUBERY DE FRAWEMBERG. (Dlle Catherine-Thérèse Doré de Crépy, veuve du sieur d') 38. *G.* 1782 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment hussards de Chamboran.

AUBERY, sieur de Saint-Julien (Henri d') 60. *G.* 1769 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Touraine.

AUBERY DU MAURIER. (Dlle Marie-Anne-Louise) 23. *G.* 1783 200
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de Brionne, cavalerie.

AUBIÉ. (Anne) 75. *F.* 1745 150
En considération de sa conversion, et pour lui servir de dot dans la communauté des Filles de la Foi de Bergerac.

AUBIÉ. (Dlle Marthe) 29. *F.* 1772 150
Pour lui servir de dot dans la Communauté des Filles de la Foi de Bergerac.

AUBIER. (Antoine) 72. *F.* 1775 600
Avocat du Roi honoraire au Présidial de Clermont-Ferrand; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Conseiller au conseil-supérieur de la même ville.

AUBIGNY. (Jacques-Richard d') 54. *G.* 1°. 1772, 100; 2°. 1775, 200 300
Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération.

AUBIN. (Dlle Barbe Aumont, veuve du sieur Urbain) 49. *G.* 1785 400
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant, avec rang de Capitaine au régiment des Cuirassiers.

AUBIN-ODILE, sieur de Mannecourt. (Charles-François) 66. *G.* 1764 500
Pour lui tenir lieu de pareille somme qui lui avoit été accordée pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Ferronnayre, dragons.

AUBIN DE LA FOREST. (Jean-Baptiste) 56. *G.* 1778 400
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine attaché à la cavalerie. Il cessera d'en jouir du jour où il sera replacé.

AUBIN DU PLESSIS. (Dlle Marie-Françoise Lunven de Kerbiguet, veuve du sieur Louis-Laurent) 82. *F.* 1770 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes.

De cette part . . . . 117,457 ₶

AUBLET.

Report. . . . . 217,457. ᵗᵗ

AUBLET. (D[lle] Armelle Conan, veuve du sieur) 54. *M.* 1779 400
En considération des services de feu son mari, ci-devant Botaniste aux colonies.

AUBRÉE, dit Verdure. (François) 40. *M. du R.* 1787. 456
A titre de retraite, en qualité de sous-Piqueur en la grande écurie du Roi.

AUBRY. (Marie Gillet, veuve de Jean) 58. *M. du R.* 1789 300
En considération des services de feu son mari, Garçon de la table des Valets-de-chambre du Roi, dont le décès a fait vaquer une pension de 600 livres dont il jouissoit à titre de retraite.

AUBRY. (Marie-Sophie) 66. *G.* 1787 120
En considération des services de feu Michel Rot, son mari, Brigadier de maréchaussée, qui a été tué le 18 Février 1787 par des braconniers qu'il poursuivoit.

AUBRY. (Anne-Catherine Masson, veuve de Pierre) 46. *M. du R.* 1778 150
En considération des services de feu son mari, Valet-de-pied du Roi en la petite écurie.

AUBRY, sieur des Fontaines. (Antoine) 66. *G.* 1771 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Gendarme de la garde du Roi.

AUBRY. (Jacques) 40. *M. du R.* 1781. 250
Pour sa subsistance et lui tenir lieu de retraite en qualité de Garçon du grand-commun de la Maison du Roi.

AUBRY. (D[lle] Marguerite-Rose Genay, veuve du sieur) 48. *G.* 1783 250
En considération des services de feu son mari, ancien chef de bataillon au régiment de Tournaisis.

AUBUISSON. (Jean-Germain-Marie d') 51. *G.* 1775. 340
Mousquetaire réformé de la première compagnie; pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, qui lui seront supprimés du jour de son replacement.

AUBUISSON. (Pierre d') 82. *G.* 1755 472
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment de la Couronne.

AUCAPITAINE, sieur de la Bernardière. (Louis) 68. *G.* 1765 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens de pareille somme, pour retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Aquitaine.

AUCLER. (D[lle] Elisabeth Midart, veuve du sieur) 72. *G.* 1778 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine de dragons dans la Légion-royale.

AUDE. (François) 70. *G.* 1748 212
Y compris 12 livres d'intérêts d'arrérages; ancien Carabinier au régiment Royal des Carabiniers, à présent Cavalier de Maréchaussée dans la brigade de Nangis; en considération de la prise qu'il a faite du Général Ligonnier à la bataille de Lawfeldt.

AUDEBAR DE FERRUSSAC. (Jacques-François d') 39. *G.* 1775 150
Garde-du-corps du Roi, réformé; pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, qui lui seront supprimés du jour où il sera replacé.

AUDEBERT, sieur de Puymartin de Miégemon. (Gaspard d') 56. *G.* 1775 365
Gendarme réformé de la garde du Roi; pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme, qui lui seront supprimés du jour de son replacement.

De cette part . . . . 121,922 ᵗᵗ

Report . . . . 121,922 ₶

AUDEMARD DE VERMON. (Louis-Esprit d') 46. *G.* 1788 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant au régiment Royal-cavalerie.

AUDIBERT. (Dlle Louise Chambert, veuve du sieur d') 86. *G.* 1763 300
Pour l'indemniser de la perte qu'elle a faite de 1,200 liv. de revenu dont elle jouissoit en commun avec sa sœur, provenant de maisons qu'elles avoient sur le terrein où a été construit l'hôtel de la guerre à Versailles; avec assurance de réversion de la pension de pareille somme accordée à sa sœur par les mêmes motifs, dans le cas qu'elle lui survive.

AUDIFFRET. (Louis-Guillaume-Joseph-François d') 36. *G.* 1786 500
Capitaine en second au régiment du Roi, cavalerie; en considération des services du feu sieur d'Audiffret, son père, Lieutenant pour le service du Roi à Briançon.

AUDIGER. (Clair) 76. *F.* 1779 500
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Commis de la régie du droit sur les carrosses de places de Paris.

AUDIRAC DE SIEURAC. (Félix) 60. *G.* 1777. 500
En considération de ses services en qualité d'ancien Médecin de l'hôpital militaire de Cambray.

AUDRIARD. (Dlle Marie-Françoise Brossard, veuve du sieur Claude-Louis) 76. *M. du R.* 1768 288
Pour lui tenir lieu de celle de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de la feue Reine.

AUDRIAT. (Gaspard) 48. *M. du R.* 1768 24
Valet-de-pied de la feue Reine.
On observe que cette pension fait partie de la somme annuelle de 552 livres accordée à vingt-trois valets-de-pied, pour leur tenir lieu des récompenses dont ils jouissoient.

AUGER. (Jacques) 64. *G.* 1780 450
Pour retraite en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Vivarais.

AUGER. (Marie-Louise-Jean, veuve du sieur) 59. *M. du R.* 1762 300
A titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Sellier de la grande écurie du Roi.

AUGÈRE. (Dlle Adelaïde-Laurence-Victoire d') 10. *G.* 1785 400
En considération des services du feu sieur Claude d'Augère, son père, Commis du département de la guerre au bureau des graces.

AUGÈRE. (Dlle Jeanne-Victoire Gagny, veuve du sieur d') 46. *M. du R.* 1°. 1771, 300; 2°. 1779, 100. 400
La première, pour lui tenir lieu de la pension de pareille somme dont elle jouissoit, à titre de subsistance, sur la cassette de Madame Louise de France. La seconde, en considération des services de feu son père, Écuyer-courtier de la petite écurie du Roi, par réversion de partie de celle de 800 liv. dont il jouissoit.

AUGEREAU. (Louis-Augustin) 67. *G.* 1775 300
Ancien Commis de la régie du droit sur les cartes à Poitiers; en considération de ses services, et pour sa retraite.

AUGIER DE LA TERRAUDIÈRE. (Dlle Marie-Jeanne-Marguerite Teillé, épouse du sieur) 34. *Af. É.* 1773 200
A titre de subsistance.

De cette part.. . . . . 126,444 ₶

Report. . . . . 126,444 ₶

AUJAY, sieur de la Dure. (Pierre-Amédée) 49. *G.* 1782. 500
Ancien Capitaine-commandant au régiment d'Anjou; pour ses services et pour sa retraite.

AULHIEME, sieur de Martinet. (Bernard) 56. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages sur la pension originaire de 300 livres, en qualité de Cornette réformé du régiment du Commissaire-général, pour ses services et sa réforme. Il ne conservera que les intérêts de cette pension s'il est replacé.

AULHIER DE SAINT-SAUVEUR. (D^{lle} Marie de Chabron, veuve du sieur d') 64. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant au régiment d'Angoumois, retiré à l'hôtel royal des Invalides.

AULTRY. (Jacques-Joseph d') 66. *G.* 1756 354
Ancien Capitaine au régiment de la Couronne, en considération des services de feu son oncle paternel, Lieutenant-de-Roi à Ypres.

AUMALE. (D^{lle} Marie-Françoise Morel, veuve du sieur d') 53. *G.* 1785. 400
En considération des services de son mari, Chef de brigade au Corps royal d'artillerie.

AUMAS DE VALLON. (D^{lle} Geneviève d') 56. *G.* 1777. 100
En considération des services de feu son père, Lieutenant réformé du régiment de Béarn.

AUMAS. (Dlle Marie-Monique d') 71. *G.* 1777. 100
Mêmes motifs et considérations que ci-dessus.

AUMASSIP. (Dlle Marie d'Elpy, veuve du sieur d') 46. *G.* 1772. 300
En considération des services de feu son mari, ancien Gendarme de la garde du Roi.

AUMONT, sieur de l'Inglois. (Charles-Philippe d') 49. *G.* 1786. 375
Capitaine réformé du régiment de Durfort, Dragons; pour sa retraite et ses services.

AUMONT. (Claude-Antoine d') 76. *G.* 1783. 500
Maréchal-de-camp, directeur des Fortifications d'Alsace; en considération de 50 années de services, et en attendant la Grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, dont il est Commandeur.

AUMONT. (Denis d') 36. *G.* 1782. 300
Capitaine au Corps royal du génie; en considération du zèle avec lequel il a servi au siége de Gibraltar, et de la blessure qu'il y a reçue, n'étant alors que Lieutenant audit corps.

AUMONT DU MOUTIER. (Dlle Marie-Catherine) 62. *G.* 1783 150
En considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel du régiment Dauphin-étranger, cavalerie.

AUMONT DU MOUTIER. (Dlle Thérèse-Marguerite) 63. *G.* 1783. 150
Mêmes motifs et considérations que ci-dessus.

AUPIED. (Anne-Michel) 71. *F.* 1743. 300
En considération des services de feu son père, Chirurgien employé en Gévaudan pendant une maladie contagieuse.

De cette part. . . . . 130,527 ₶

Report. . . . . 130,527 ᵗᵗ

AUPLEY, sieur de Montmarcey. (Nicolas d') 64. *M. du R.* 1764 150
En considération de ses services en qualité de Palefrenier à l'entrepôt-général des haras.

AURAY, sieur de Saint-Pois. (Georges-Charles d') 60. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Capitaine réformé du Régiment de Soissonnois, ci-devant Briqueville.

AURÉE, sieur de Garignan. (Philippe d') 68. *G.* 1766 400
Ancien Capitaine au régiment de Béarn, pour ses services et sa retraite.

AURÉE, sieur de Prades. (Philippe d') 69. *G.* 1750. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 400 liv. de la pension originaire qu'il a obtenue pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment dela-Tour-du-Pin, infanterie.

AUREILLE. (Pierre d') 63. *G.* 1769. 300
Ancien Lieutenant au régiment Royal, dragons, pour ses services et sa retraite.

AUREVILLE DE LA PILETTE. (Charlotte-Geneviève Desperais, veuve du sieur d') 48. *G.* 1773. 200
En considération des services de feu son mari, Lieutenant au régiment de Bourgogne, cavalerie.

AURIBELLE. (Joseph-François) 41. *M. du R.* 1786. 456
A titre de retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

AURIERE. (Jean d') 49. *G.* 1775. 180
Ancien Mousquetaire; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

AURONT. (Jean-Antoine d') 51. *G.* 1775. 200
Pour appointemens de réforme en qualité de Garde-du-corps du Roi, lesquels seront supprimés en cas de replacement.

AURY. (Pierre) 48. *M. du R.* 1771. 300
Garçon de la chambre de Madame Louise; pour récompense de ses services, et à titre de retraite et de subsistance.

AUSSENARD. (François) 38. *M. du R.* 1787. 365
A titre de retraite en qualité de Garçon Maréchal en la petite écurie du Roi.

AUTHIER. (Antoine d') 52. *M.* 1789. 555
Retiré Major de vaisseau; en considération de 41 ans de services que le mauvais état de sa santé ne lui a pas permis de continuer.

AUTHIER, sieur de Sisgau. (Victor-Honoré d') 36. *M.* 1786. 300
Ancien Vice-consul de France en Chypre; pour lui tenir lieu de pareille somme dont il jouissoit précédemment en cette qualité.

AUTHIER, sieur de Villemontée. (Jean-Baptiste d') 37. *G.* 1775. 180
Ancien Mousquetaire; pour appointemens de réforme, dont il cessera de jouir s'il est replacé.

AUTRAND. (Adam-François) 60. *G.* 1775. 540
Ancien Capitaine-aide-major au régiment des Grenadiers-royaux de Languedoc; pour sa retraite et ses services.

De cette part. . . . . 135,479 ᵗᵗ

Report. . . . . 135,479 l

AUVELY. (François-Louis) 82. *F.* 1748. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en récompense du zèle avec lequel il s'est employé en diverses occasions intéressantes pour le bien du service du Roi, en qualité de Subdélegué de l'intendance de Provence.

AUVERGNE. (Hippolyte, Chevalier de) 58. *G.* 1769. 450
Ancien Lieutenant au bataillon de milice d'Orléans, avec rang de Capitaine employé à l'École-royale et militaire; en considération de ses services.

AUVRAY. (Dlle Françoise Davy, veuve du sieur) 75. *M. du R.* 1768. 120
Pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur les aumônes de la feue Reine.

AUVRAY, dit Simon. (Jean) 62. *M. du R.* 1786. 456
Pour retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

AUVRAY, sieur Dufresne. (Philippe-Louis) 69. *M.* 1779. 400
En considération de ses anciens services en qualité de Capitaine dans la légion de Saint-Domingue.

AUX, sieur de Lescour. (François d') 68. *G.* 1°. 1770, 200; 2°. 1775, 390. . . . 590
Ancien Chevau-léger de la garde du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa réforme.

AUXAIS. (Charles-Jean d') 44. *G.* 1775. 450
Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Rouen; pour appointemens de réforme, dont il cessera de jouir lors de son replacement.

AUXCOUTEAUX, sieur de Conti. (Brice) 54. *G.* 1757. 177
Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Commissaire-principal d'artillerie.

AUXCOUTEAUX, sieur de Conti. (Antoine) 59. *M.* 1°. 1757, 177; 2°. 1775, 97; 3°. 1766, 300 574
Ancien Capitaine au régiment provincial de Nantes.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération. La troisième, pour ses services en qualité de Lieutenant des Volontaires d'Afrique.

AUZON. (François) 77. *M.* 1777. 200
Ancien Commis des bureaux de la marine; pour récompense de ses services.

AVACH, sieur de Beauregard. (Julien d') 49. *G.* 1766. 300
Ancien Capitaine du régiment de recrues de Bordeaux; pour appointemens de réforme, jusqu'à son replacement.

AVELINE, sieur de Narcé. (Joachim-André) 60. *G.* 1764. 336
Pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment Royal, infanterie.

AVERTON. (Laurent d') 67. *G.* 1763. 500
Pour appointemens de réforme et pour retraite en qualité de Capitaine au régiment des Volontaires du Hainaut.

AVESNE. (Jean-Nicolas d') 53. *G.* 1°. 1763, 200; 2°. 1783, 200 400
Lieutenant réformé de la Légion-royale.
La première, pour appointemens de réforme jusqu'à son replacement. La seconde, en considération des services de feu son père, Capitaine d'infanterie, et pour lui donner moyen de secourir ses trois sœurs qui sont dans le besoin.

De cette part. . . . . 140,904 ll

Report . . . . 140,904 ᵗᵗ

AVESNE-PETIT-JEAN. (Chrétien-Fréderic d') 49. *G.* 1°. 1782, 300; 2°. 1783, 200. 500
Ancien Lieutenant de grenadiers au régiment provincial d'artillerie de Metz.
La première, pour sa retraite et ses services. La seconde, en considération des services de feu son père, Capitaine d'infanterie.

AVESNE-PETIT-JEAN. (Dlle Anne-Catherine Claude, veuve du sieur d') 55. *G.* 1788. 250
En considération des services de feu son mari, Capitaine d'une compagnie d'invalides.

AVESNE-PETIT-JEAN. (Dlle Marie-Hélène d') 70. *G.* 1785. 100
En considération des services de feu son père, Capitaine réformé.

AVISSE. (Marguerite Longuet, veuve du sieur) 56. *M. du R.* 1°. 1783, 100; 2°. 1785, 150. 250
La première, en considération des services de feu son mari, Taupier et délivreur des glacières du château de Fontainebleau. La seconde, en la même considération.

AVISSE. (Thomas) 65. *M. du R.* 1784. 456
A titre de retraite en qualité de balayeur en la grande écurie du Roi.

AVITE, sieur de Facsion de la Bastie. (Pierre) 53. *G.* 1772. 450
Capitaine en second, surnuméraire, ci-devant employé à l'Ecole-royale-militaire; pour appointemens de réforme.

AVORANT. (Henriette d') 31. *Af. É.* 1787. 150
A titre de gratification annuelle.

AVORSE. (Marie-Françoise Marin, veuve du sieur) 71. *M. du R.* 1756. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Valet-de-pied de la feue Reine.

AVOUT. (Dlle Françoise-Minard, veuve du sieur d') 49. *G.* 1779. 200
En considération des services de feu son mari, Lieutenant au régiment de Champagne, Cavalerie.

AVRANGE. (Dlle Barbe Brisac, veuve du sieur) 74. *G.* 1777. 200
En considération des services du feu sieur de Brisac, son père, ancien Capitaine de grenadiers du bataillon de milice de Verdun.

AVRANGE. (Dlle Charles-Thérèse Berthier, épouse du sieur d') 27. *G.* 1779. . . 500
En considération de la distinction des services du sieur Berthier, son père, Gouverneur de l'hôtel de la Guerre.

AVRIL, sieur du Breuil. (Louis-Jean) 54. *G.* 1°. 1775, 120; 2°. 1778, 380. . . . 500
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa retraite.

AYMARD. (Dlle Françoise-Catherine-Joseph Laurent, veuve du sieur d') 66. *G.* 1780. 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine de grenadiers avec rang de Lieutenant-colonel au régiment de Foix.

AYMÉ. (Dlle Anne-Joseph-Louis d') 38. *G.* 1773. 200
En considération des services de feu son père, Ingénieur en chef à Saint-Omer.

AYMÉ. (Dlle Claude-Henriette d') 37. *G.* 1773. 200
Mêmes motifs et considérations que ci-dessus.

De cette part. . . . . 145,360 ᵗᵗ

Report. . . . . 145,360 ₶

AYMERY. (Dlle Armande-Félicité d') 18. *G*. 1785. 300
En considération des services de feu son père, Brigadier de cavalerie et Guidon de la compagnie des Chevau-légers de la garde du Roi.

AYMERY. (Charles-Desiré) 24. *G*. 1785. 300
Même considération que ci-dessus.

AYMERY. (François-Thérèse-Auguste d') 27. *G*. 1785. 300
Sous-lieutenant dans le régiment de Beaujolois.
Même considération que ci-dessus.

AYMERY. (Dlle Joséphine-Bernardine-Georgette d') 27. *G*. 1785. 300
Même considération que ci-dessus.

AYMERY. (Dlle Marie-Georgette-Charlotte-Théodore d') 35. *G*. 1785. 300
Même considération que ci-dessus.

AYMMONET. (Louis-Gabriel) 55. *G*. 1777. 400
Lieutenant avec rang de Capitaine au régiment du Mestre-de-camp-général de la cavalerie; en considération de ses services.

AYROLLE. (Dlle Marie d'Ycher, veuve du sieur d') 25. *G*. 1788. 400
En considération des services de feu son mari, Inspecteur-général du corps de la Maréchaussée.

AZÉMAR. (Pierre) 89. *F*. 1779. 500
Ancien Garde du bois de Boulogne; pour sa retraite.

AZÉMAR DE LUSIGNAN. (Dlle Angélique-Françoise d') 30. *M*. 1782. 300
En considération des services de feu son père, Capitaine des vaisseaux du Roi, et Gouverneur de Démerary.

AZÉMAR DE LUSIGNAN. (Dlle Emilie d') 20. *M*. 1782. 300
Même considération que ci-dessus.

AZÉMAR DE LUSIGNAN. (Dlle Marie-Gillotte d') 32. *M*. 1782. 300
Même considération que ci-dessus.

AZOIS. (Marie-Marthe Oury, veuve du sieur d') 53. *M. du R*. 1777. 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

AZY. (Dlle Angélique d') 47. *M. du R*. 1776. 300
Sans retenue; en considération des services du feu sieur de la Motte, son aïeul, premier Commis des bâtimens du Roi.

AZY. (Dlle Catherine d') 49. *M. du R*. 1776. 300
Même considération que ci-dessus.

AZY. (Jean-Charles d') 51. *G*. 1776. 450
Ancien Capitaine en second d'une Compagnie d'élèves de l'Ecole-royale-militaire; pour lui tenir lieu des appointemens dont il jouissoit avant la suppression de cette école.
Il cessera de jouir de cette pension s'il vient à être replacé avec un traitement supérieur.

AZY. (Nicolas d') 44. *G*. 1766. 300
Lieutenant au régiment de Barrois; en considération des services de feu son père, Lieutenant-de-Roi de la citadelle d'Arras.

De cette part. . . . . 150,510 ₶

Report . . . . 150,510 ₶

B

BABILLIOTTE. (Dlle Louise Rademont, veuve du sieur) 73. *M. du R.* 1755. . . 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Valet-de-pied de feu Madame la Dauphine.

BABIN. (Pierre-Mathieu) 73. *M. du R.* 1786. 500
Sans retenue ; en considération de ses services comme chargé de l'inspection des chasses de la Reine à Saint-Cloud.

BABINET, sieur de Ranville. (Pierre) 57. *G.* 1775. 210
Gendarme réformé de la garde du Roi ; pour appointemens de réforme, qui cesseront lors de son replacement.

BACHELARD. (Thérèse de Mange, veuve du sieur) 53. *M. du R.* 1782. 250
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Tailleur des Menus-plaisirs du Roi.

BACHELIER. (Dlle Hélène-Suzanne Wallard, veuve du sieur) 47. *M.* 1786. . . . 400
En considération des services du sieur Wallard, son père, Doyen des commis des bureaux de la marine à la cour.

BACHELIER. (Jean-Charles de) 60. *G.* 1763. 400
Ancien Capitaine au régiment de Vivarais ; pour sa retraite et en considération de ses blessures.

BACHER. (Marc-Antoine-Joseph) 53. *G.* 1763 300
Enseigne réformé du régiment de Waldener ; pour appointemens de réforme, qui cesseront lors de son replacement.

BACHOS. (François-Léon de) 63. *G.* 1765. 400
Ancien Capitaine au Régiment d'Auvergne ; pour sa retraite et ses services.

BACILLY. (Tranquille-Bon-Pierre de) 50. *G.* 1782. 360
Ancien Capitaine au Régiment de Piémont ; pour sa retraite et ses services.

BACON. (Jean) 73. *F.* 1766. 432
A titre de traitement conservé en qualité de Cocher du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar.

BACONNIÈRE. (Anne-Elisabeth-Favart, veuve du sieur) 56. *G.* 1785 500
En considération des services de feu son mari, Commissaire des guerres.

BACOUEL. (Dlle Oudette-Françoise Lambert, veuve du sieur de) 79. *M. du R.* 1777. 00
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Hâteur en la cuisine-bouche de feue Madame la Dauphine.

BACQUERINE. (Guillaume) 63. *M.* 1769. 200
Ancien Greffier de l'Isle-Royale ; en considération de ses services.

BACUSEM. (Dlle Barbe-Marguerite Louviot, épouse du sieur) 55. *F.* 1766. . . . 300
A titre d'appointemens conservés en qualité d'Ordinaire de la musique du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar.

De cette part . . . . 155,262 ₶

Report. . . . . 155,262 #

BACUSEM. (Stanislas) 51. *F.* 1766. 150
Filleul du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar.

BADEIGTS. (Marguerite Binot de Blaincourt, veuve du sieur) 40. *G.* 1780. 150
En considération des services de feu son mari, Capitaine invalide.

BADILHAC. (Pierre de) 61. *G.* 1768. 100
Ancien Garde-du-corps du Roi ; pour ses services.

BADIN. (Moreil-Gilles) 49. *M. du R.* 1767. 190
Sans retenue ; pour lui tenir lieu des récompenses et nourriture dont il jouissoit en qualité de Valet-de-chambre de feue Madame la Dauphine.

BADOUART. (Dlle Anne-Charlotte Dumont, veuve du sieur) 65. *M. du R.* 1787. 150
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BAFFET, sieur de la Motte. (Antoine) 62. *G.* 1°. 1757, 118 ; 2°. 1763, 150 . . . 268
La première, pour ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi. La seconde, pour sa retraite.

BAGARD. (Charles-François) 66. *G.* 1765 400
Pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Custines, dragons.

BAGET. (Jean de) 47. *G.* 1771. 200
En qualité de Lieutenant en premier au régiment Royal-cavalerie ; pour les services de sa famille, et pour lui donner moyen de continuer les siens.

BAGLION. (D^lle Anne-Perrette Laizer de Siougeat, épouse du comte de) 62. *G.* 1763 472
En considération des services de feu son père, Lieutenant-général des armées du Roi.

BAIGNARD. (Jean-Joseph) 58. *M.* 1776 540
En qualité d'ancien Écrivain de la marine et des classes, actuellement Commis dans les bureaux du port de Toulon.

BAIGNARD. (Toussaint-Etienne) 51. *M.* 1776. 400
En qualité d'Ecrivain de la marine et des classes, retiré.

BAILLADET DE CAIROL. (Jean-Antoine) 50. *M.* 1783 500
Pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier d'artillerie à Saint-Domingue.

BAILLARD DE HAUMARE, sieur de Berville. (Michel) 46. *G.* 1788. 550
Pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Poitou.

BAILLARD, sieur de Beaurevoir. (Louis-Ferdinand) 43. *G.* 1°. 1775, 250 ; 2°. *idem*, 180. 430
La première, en considération de ses services en qualité de Mousquetaire réformé. La seconde, pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lorsqu'il sera replacé.

BAILLARD DES COMBAUX. (D^lle Louise-Madeleine) 53. *M. du R.* 1774 . . . 250
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services du feu sieur abbé Baillard, son oncle, Instituteur des Enfans de France.

BAILLARD DES COMBAUX. (D^lle Marie-Anne) 51. *M. du R.* 1774. 250
Même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 160,362 #

Report.	160,362 ᵗᵗ
BAILLIARDY, sieur de Prautoys. (Joseph-Antoine de) 83. *G.* 1760 . . . . Pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment Royal-Lorraine.	520
BAILLET. (François, chevalier de) 49. *G.* 1°. 1771, 300; 2°. 1775, 97. . . . . . La première, en qualité de Lieutenant réformé des Grenadiers de France. La seconde, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Bordeaux.	397
BAILLET. (Jeanne-Marie-Polixène de) 39. *G.* 1759 . . . . En considération des services de feu son père, Capitaine de grenadiers au régiment de Vastan.	200
BAILLET. (Dlle Louise Lallement, veuve du sieur) 71. *F.* 1766. . . . . A titre de traitement conservé comme relaveuse de la vaisselle dans les cuisines du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.	120
BAILLET DE VAUGRENANT. (Dlle Marie-Louise) 26. *G.* 1780 . . . . En considération des services de son père, Major de la citadelle d'Arras.	300
BAILLEUL. (Marie-Thérèse Charpentier, veuve du sieur) 71. *G.* 1777 . . . . . . En considération des services de feu son père, Contrôleur de l'hôpital militaire de Toulon.	500
BAILLEUL, sieur de Croissauville. (Toussaint-Amable-André-Julien de) 39. *G.* 1775. . . . . En qualité de Mousquetaire réformé; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.	180
BAILLI (Jacques-Nicaise) 50. *M. du R.* 1767 . . . . Sans retenue; à titre de subsistance, et pour ses services en qualité de Palefrenier de l'écurie de feu madame la Dauphine.	300
BAILLIÉ. (Alexandre) 86. *Af. É.* 1763. . . . . En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine réformé au régiment Royal-Ecossois, et ci-devant Colonel de la Légion-royale.	200
BAILLIENCOUR DE COURCOL. (Jeanne-Françoise de) 34. *G.* 1772 . . . . En considération des services de feu son père, Brigadier des armées du Roi.	250
BAILLIENCOUR DE COURCOL. (Barbe-Catherine de) 31. *G.* 1772. . . . . . . Même considération que ci-dessus.	250
BAILLIVY. (Alexandre-François de) 41. *G.* 1775 . . . . En qualité d'ancien Mousquetaire; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.	180
BAILLON. (François-Philippe) 66. *G.* 1767. . . . . Pour sa retraite en qualité d'ancien Garde de la manche du Roi.	300
BAILLOT. (Claude) 49. *M. du R.* 1781 . . . . Sans retenue; à titre de subsistance, et pour sa retraite en qualité de garçon pâtissier en la cuisine-bouche du Roi.	500
BAILLY. (Charles-Etienne) 76. *M. du R.* 1724 . . . . Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu sa mère, nourrice du Dauphin, frère du feu Roi.	100
BAILLY. (Dominique) 71. *F.* 1775 . . . . A titre de traitement conservé en qualité de Garde-du-corps du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.	150
De cette part	164,809 ᵗᵗ

Report. . . . . 164,809 ₶

BAILLY. (Jean) 59. *M. du R.* 1776 456
Sans retenue; pour retraite, en qualité de garçon charron en la petite écurie du Roi.

BAILLY. (Jean-Baptiste) 60. *G.* 1777 300
En considération de ses services en qualité de Contrôleur réformé de l'hôpital militaire de Besançon.

BAILLY, sieur de Gallardon. (Jean-François) 69. *G.* 1777 500
En qualité d'ancien Capitaine au régiment de Picardie, actuellement Adjoint à la majorité de la Bastille. Il cessera de jouir de ce traitement lorsqu'il entrera en jouissance de celui attaché à la majorité ci-dessus.

BAILLY. (Pierre) 70. *M. du R.* 1768 60
Pour lui tenir lieu de la pension dont il jouissoit sur la cassette de la feue Reine.

BAILLY, dit Belleville. (Pierre) 82. *F.* 1766 516
A titre d'appointemens conservés en qualité de Faisandier et Garde des chasses du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

BAINS. (Jacques de) 66. *M. du R.* 1767 146
Pour récompense de ses services en qualité de Garde-vaisselle de feu madame la Dauphine.

BAINVILLE. (D^lle Catherine Boyard, épouse du sieur de) 41. *F.* 1781 400
Pour en jouir dans le cas seulement, et à compter du jour où elle survivroit à la demoiselle de Hart, sa mère, veuve du sieur Boyard, Maître-d'hôtel du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.
La dame Bainville jouit de ladite pension, attendu le décès de la dame Boyard, sa mère, arrivé le 18 Septembre 1782.

BAINVILLE. (Jean-Claude de) 72. *F.* 1766. 364
A titre d'appointemens conservés en qualité de Brigadier des Cadets-gentilshommes du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

BAIZE. (Jacques de) 58. *M. du R.* 1781. 250
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de garçon de la panneterie du Roi.

BAJON. (Bertrand) 50. *M.* 1779. 300
Pour récompense de ses services en qualité d'ancien Chirurgien à l'isle de Cayenne.

BALAND. (Jean) 71. *M. du R.* 1780 72
Pour lui tenir lieu de pareille somme dont il jouissoit sur la cassette de Madame Elisabeth de France.

BALASUE DE MONTRÉAL. (Louis-François de) 78. *G.* 1757. 590
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine de grenadiers au régiment de la Sarre.

BALATHIER DE LANTAGE. (Louis-Jules de) 48. *G.* 1785. 500
En qualité de Capitaine-commandant dans les chasseurs des Pyrénées; pour ses services, sa retraite et ses blessures.

BALAY. (Emmanuel de) 65. *G.* 1745. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; ancien Capitaine au régiment du Colonel-général, cavalerie, en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel réformé du régiment de la Rochefoucauld, cavalerie.

De cette part. . . . . 169,735 ₶

Report. . . . . 169,735 ₶

BALICQ DE SCIRY. (Berard-Ferdinand-Louis) 51. *G.* 1778 400
Pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment de Béarn.

BALIGAND. (Jeanne-Thérèse de) 43. *F.* 1781 400
En considération des services de feu son père, Ingénieur en chef des ponts et chaussées de Lorraine.

BALLET. (Jacques-François) 76. *G.* 1768 400
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment d'Anhalt.

BALLET, sieur de la Chenordière. (Nicolas-Jacques) 50. *G.* 1775 180
En qualité d'ancien Mousquetaire de la garde du Roi; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

BALLON. (Simon de) 60. *G.* 1769. 200
Pour sa retraite en qualité de Porte-drapeau au régiment de Médoc.

BALSA, sieur de Firmy. (Marc-Antoine de) 50. *G.* 1782 500
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Vexin.

BALTHASAR DE GACHER. (Louis-Charles de) 50. *G.* 1743 177
Religieux Bénédictin; en considération des services de feu son père, Major du régiment Royal-Allemand, cavalerie.

BANASTON. (Dlle Barbe de Roussel, veuve du sieur de) 54. *G.* 1788 300
En considération des services de feu son mari, Brigadier des armées du Roi; avec l'assurance d'une augmentation de 200 livres, pour lui faire, au total, une pension de 500 livres, dont elle ne jouira, sur ce dernier pied, que dans le cas et à compter du jour où elle survivroit à la demoiselle de Banaston, sa fille, à laquelle la pension de 300 liv. ci-dessus a été pareillement assurée, pour en jouir à compter du jour où elle survivroit à sa mère.

BANASTRE. (Alexandre-Louis-Henri de) 52. *G.* 1775 210
En qualité d'ancien Chevau-léger de la garde ordinaire du Roi; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

BANCENEL. (Dlle Jeanne Pernet, veuve du sieur) 81. *G.* 1778 200
En considération des services de son mari, Capitaine-aide-major au régiment de Fumel, cavalerie.

BANCKS. (Dlle Françoise Shée, veuve du sieur de) 79. *G.* 1778 300
En considération des services de feu son mari, ancien Major du régiment Irlandois de Bulkeley.

BANDIERY DE LAVAL. (Marie) 66. *M. du R.* 1770. 400
En considération des services de feu son père, maître à danser des Enfans de France.

BANSIERE. (Antoine de) 49. *G.* 1785 360
Pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment de Boufflers, dragons.

BANVILLE. (Jean-Baptiste de) 44. *G.* 1775 210
En qualité d'ancien Chevau-léger de la garde du Roi; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

BANVILLE. (Pierre-Charles de) 61. *G.* 1771 500
Pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Berri, infanterie.

De cette part. . . . . 174,472 ₶

Report. . . . . 174,472 ₶

BAR. (Antoine, chevalier de) 66. *G.* 1748 150
Lieutenant du régiment de Grassin; pour appointemens de réforme dont il jouira jusqu'à ce qu'il soit replacé avec un traitement qui leur soit supérieur.

BAR, sieur de la Roche. (Joseph-Blaise de) 55. *G.* 1763 400
Ancien Aide-major des Volontaires du Hainaut; pour appointemens de réforme, dont il ne jouira que jusqu'à son replacement.

BARA. (Augustin-Remi) 67. *M. du R.* 1777 400
Pour ses services en qualité de Délivreur de l'entrepôt général des haras.

BARA SAINT-ARNOUL. (Jean-François) 48. *M. du R.* 1°. 1781, 150; 2°. 1782, 100 250
La première, en considération des services de son aïeul et de son père, garçons de la ménagerie du Roi. La seconde, en considération des services de son père.

BARA. (Louis-Joseph) 38. *M. du R.* 1782 100
Mêmes considérations que ci-dessus.
On observe que ledit Bara a de plus l'assurance d'une augmentation de 100 liv. en cas de prédécès de Jean-François Bara, son frère.

BARALLIER. (Pierre-Claude) 68. *G.* 1765 400
En considération de ses services en qualité de Sous-aide-major des ville et château de Montpellier, avec rang d'Aide-major.

BARANDIER, sieur Dessuile. (Jean-François) 70. *G.* 1763 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Touraine.

BARANGER. (Louis-Laurent) 70. *G.* 1763 177
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

BARASSIER DE SAINT-AUBAN. (Dlle Marguerite de Maucler, veuve du sieur) 75. *M.* 1778 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine des vaisseaux du Roi.

BARAT, sieur de Radines. (Charles-Antoine) 63. *G.* 1763 300
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Bourbonnois.

BARAT. (Jean-Jacques) 51. *G.* 1786 400
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Fourrier des Gardes-du-corps de Monseigneur Comte d'Artois.

BARATIER DE SAINT-AUBAN. (Louis de) 65. *G.* 1784. 500
Ancien Capitaine au bataillon de milices de Romans; en considération de ses services et de ceux de sa famille.

BARATON, sieur Desmarais. (Pierre) 76. *G.* 1768 400
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment des Cuirassiers.

BARBARA DE LA BELOTERIE. (Charles-Joseph) 63. *G.* 1749 280
Lieutenant réformé du régiment de Septimanie, dragons; pour traitement de réforme jusqu'à son replacement.

BARBASON. (Nicolas de) 52. *G.* 1787. 360
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant au régiment des Chasseurs à pied, des Alpes.

De cette part. . . . . 179,361 ₶

Report. . . . . 179,361 ᵗᵗ

BARBASTE. (Joseph) 76. *G.* 1768 450
Capitaine réformé d'infanterie, ancien Sous-aide-major de l'École royale militaire, pour lui tenir lieu de ses appointemens en cette dernière qualité.

BARBAT, sieur du Closel. (Jean-Louis) 60. *G.* 1766 400
Capitaine réformé du régiment de Recrues de Riom; pour traitement de réforme jusqu'à son replacement.

BARBAUT. (Henri) 52. *M. du R.* 1781 200
Sans retenue; pour servir à sa subsistance, et lui tenir lieu de retraite en qualité de Garçon du grand-commun de la maison du Roi.

BARBÉ. (Jacques) 56. *M. du R.* 1775 400
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de ses services comme Palefrenier de la Vénerie.

BARBÉ. (Jean-Pierre) 87. *M.* 1778 300
Maître Mâteur au port de Brest; en considération de ses anciens services.

BARBE, sieur Desroches. (Louis de) 67. *G.* 1°. 1763, 355; 2°. 1775, 96 . . . 451
La première, en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Nicolaï, dragons. La seconde, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Artois.

BARBE. (Louis-Bonaventure de) 54. *G.* 1775 450
Capitaine au bataillon de garnison de Condé, et Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Salins, à titre d'appointemens en cette dernière qualité.
Il les conservera jusqu'à ce qu'il soit replacé, avec un traitement qui leur soit supérieur.

BARBÉ, dit de Saint-Ouën. (Pierre-Robert-Nicolas) 63. *G.* 1788 200
Ancien Soldat du régiment Royal-Vaisseaux; pour sa subsistance à laquelle il est hors d'état de pourvoir, ayant eu le malheur de se casser le fémur en deux endroits, en extrayant des pierres pour la rade de Cherbourg.

BARBELIN. (Étienne) 52. *F.* 1766 350
A titre de traitement conservé, comme Aide de rôtisserie dans les cuisines du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

BARBER. (Clair-Louis de) 39. *G.* 1786 200
Capitaine-commandant du régiment d'Angoulême; en considération des services de feu son père, Commandant un bataillon du régiment de Touraine.

BARBERY. (François-Marie) 65. *M. du R.* 1775 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de valet de garde-robe du Roi.

BARBERY. (Marthe) 77. *F.* 1743 120
En considération de sa conversion à la Religion catholique.

BARBET. (Guillaume) 61. *M. du R.* 1766 365
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BARBET. (Guillaume-Nicolas) 24. *M. du R.* 1786 457
Même considération que ci-dessus.

BARBEY, sieur Duhomme. (Jacques-François) 56. *G.* 1779. 300
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

De cette part. . . . . 184,304 ᵗᵗ

Report	184,304 #
BARBIER. (Anne d'Abbadie, veuve du sieur) 88. *M.* 1780 . . . . En considération de son grand âge, et des services de feu son mari, ancien Commissaire de la Marine.	300
BARBIER. (Claude) 56. *M. du R.* 1°. 1773, 150; 2°. 1777, 300 . . . . Chef du gobelet du Roi. La première, en considération des services du sieur Robel, son beau-père, Officier de la bouche de feu madame la Dauphine, et par continuation de la pension que feu son épouse avoit obtenue au même titre. La seconde, en considération de ses services personnels.	450
BARBIER, sieur de Landrevit. (François) 68. *G.* 1°. 1774, 200; 2°. 1775, 390. Gendarme réformé de la garde du Roi. La première, en considération de ses services. La seconde, pour appointemens de réforme. Les appointemens seulement cesseront lors de son replacement.	590
BARBIER, sieur de Vouillay. (Gabriel) 56. *F.* 1770 . . . . Sans retenue; pour ses services en qualité d'Enseigne de vaisseau de la Compagnie des Indes.	100
BARBIER, sieur de Saint-Genest. (Jean-Baptiste) 53. *G.* 1766 . . . . Capitaine-aide-major réformé du régiment de Recrues de Châlons, pour appointemens de réforme, qui cesseront lors de son replacement.	300
BARBIER. (Jean-François) 34. *M. du R.* 1786 . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son père, Concierge de la ménagerie de Trianon.	200
BARBIER. (Jean-Philippe) 56. *M. du R.* 1779 . . . . Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Cocher de la petite écurie du Roi.	500
BARBIER. (Joseph) 70. *G.* 1779 . . . . Pour ses services et sa retraite, en qualité de Chirurgien-major du régiment de Viennois, infanterie.	400
BARBIER. (Louis-Joseph) 32. *M. du R.* 1786 . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son père, Concierge de la ménagerie de Trianon.	200
BARBIER. (Marie-Anne) 58. *F.* 1766 . . . . A titre de traitement conservé, en qualité d'ordinaire de la chapelle du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.	200
BARBIER. (Marie Brunel, épouse du sieur) 50. *M. du R.* 1783 . . . . Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de son père, garçon du garde-meuble de la petite écurie du Roi.	150
BARBIER DE MÉLICOURT. (Marie Lobel, épouse du sieur) 73. *M. du R.* 1774. Pour lui tenir lieu de pareille somme qui lui avoit été accordée par Monsieur, sur sa cassette.	100
BARBIER. (Pierre) 61. *F.* 1°. 1767, 48; 2°. 1779, 200 . . . . La première, sans retenue; pour lui tenir lieu des récompenses et bonnes fêtes dont il jouissoit en qualité d'écuyer de la bouche de feu madame la Dauphine. La seconde, pour ses services, comme garçon de la bouche pendant les extraordinaires du Roi au château de Choisi.	248
De cette part	188,042 #

Report. . . . . 188,042 ᵗᵗ

BARBOT, sieur de la Chernelay. (Jean-Baptiste) 76. *G.* 1773 100
Ancien Lieutenant de Maréchaussée, à présent Capitaine invalide de la première classe; en considération de ses services.

BARBOT, sieur de la Princerie. (Michel) 57. *M. du R.* 1767 280
Sans retenue; pour lui tenir lieu des récompenses et bonnes fêtes, dont il jouissoit en qualité d'Huissier de la chambre de feu madame la Dauphine.

BARBOTIN. (Marie de la Roche, épouse du sieur) 78. *F.* 1771 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, premier Lieutenant devaisseau de la compagnie des Indes.

BARBOTTE, sieur Duseaulle. (Étienne) 51. *G.* 1762 450
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine d'infanterie.

BARBUAT, sieur des Vantes de Maison-Rouge. (Jean) 64. *G.* 1767 400
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment Royal-Vaisseaux.

BARBRAT. (Dˡˡᵉ Marie-Madeleine Desptats, veuve du sieur) 62. *F.* 1766. . . . 300
A titre de secours annuel, en considération des services de feu son mari, Médecin de la Généralité de Paris.

BARCIET, sieur de la Busquette. (Guillaume) 48. *G.* 1775 180
Ancien Mousquetaire; pour traitement de réforme, qui lui a été accordé lors de la suppression des Mousquetaires.
Ce traitement sera supprimé lors de son replacement.

BARDEL. (Dˡˡᵉ Anne-Marie de) 60. *G.* 1776 150
Pension à laquelle elle a droit, en vertu d'une décision du 18 Juin 1779, comme faisant moitié de la gratification annuelle de 300 liv., accordée sans aucune retenue à la Dˡˡᵉ de la Peyrouse, sa mère, veuve du sieur de Bardel, ancien Capitaine au régiment de Flandre, et dont la Dˡˡᵉ de Bardel jouira à compter du jour où elle survivroit à ladite dame sa mère.

BARDEL. (Dˡˡᵉ Marguerite-Gasparde de) 58. *G.* 1776. 150
Pension à laquelle elle a droit, comme faisant moitié d'une gratification annuelle de 300 liv, accordée, sans retenue, à la Dˡˡᵉ de la Peyrouse, sa mère, veuve du sieur de Bardel, ancien Capitaine au régiment de Flandre, et dont la Dˡˡᵉ de Bardel ne jouira qu'à compter du jour où elle survivroit à sa mère.

BARDET. (Jean-Marie) 39. *M. du R.* 1781 400
Sans retenue; pour servir à sa subsistance, et lui tenir lieu de retraite en qualité de garçon de cuisine de la bouche du Roi, servant aux extraordinaires.

BARDET DE BURE. (Joachim de) 56. *G.* 1771. 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

BARDET. (Pierre) 47. *G.* 1775 97
Pour traitement en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Montargis.
Ces appointemens lui seront supprimés s'il est replacé.

BARDIÈRE DE BOURNUSSEL. (Henriette-Cécile) 73. *G.* 1766 225
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Brigadier des Gardes-du-corps.

BARDIÈRE DE BOURNUSSEL. (Marie-Anne) 67. *G.* 1766 225
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 191,299 ᵗᵗ

BARDIN,

Report. . . . . 191,299 l.

BARDIN, sieur de la Salle. (Charles) 39. *G.* 1784 300
Capitaine en second au régiment de Brie; en considération de ses services, du zèle qu'il a montré à bord du vaisseau du Roi, l'*Auguste*, et des blessures qu'il y a reçues.

BARDON DE SÉGONZAC. (Jean-Louis) 50. *G.* 1770 500
En considération de ses services en qualité de Lieutenant des Gardes-du-corps, compagnie de Luxembourg.

BARDOU. (Marie-Henriette) 49. *M. du R.* 1779 200
En considération des services de feu son père, cocher du Roi.

BARDOUL, sieur de Massilais. (Joseph-Pierre) 73. *G.* 1757 472
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Charost, cavalerie.

BARDY. (D[lle] Marie-Madeleine de Madières, veuve du sieur de) 67. *G.* 1779 . . 400
En considération des services de feu son mari, Lieutenant de Maréchaussée.

BAREAU. (André-Philippe) 55. *G.* 1774 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, compagnie de Luxembourg.

BARENTIN, sieur de Montchal. (Charles-Paul) 52. *G.* 1763 108
Lieutenant des Gardes-du-corps de la compagnie de Noailles; pour lui tenir lieu de 108 livres d'intérêts sur le Trésor royal, provenant de trois années mises en rente viagère à six pour cent, d'une pension de 600 livres qui lui avoit été accordée comme Capitaine réformé du régiment de Bourgogne, cavalerie, et qui a été supprimée le jour de son replacement.

BARET DE ROUVRAY. (Nicolas de) 49. *G.* 1775 97
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Tours.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

BARÈZE. (Claude-Joseph) 66. *F.* 1780 91
Sans retenue; à titre de retraite, à raison de 5 sous par jour, en qualité d'ancien facteur de la petite poste de Paris.

BARJETTON. (Alexandre-Marie, comte de) 23. *M.* 1773 250
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine de vaisseau.

BARJETTON. (André, sieur de) 70. *G.* 1765 424
Ancien Lieutenant au régiment de Penthièvre, cavalerie; pour sa retraite et ses services.

BARJETTON. (Augustin Scipion, sieur de) 19. *M.* 1773 250
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine de vaisseau.

BARISY. (Jacques-Mariadec) 56. *F.* 1770 150
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien premier Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

BARISY. (Laurent-André) 66. *F.* 1770 200
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de second Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

De cette part . . . . 194,841 ll

Report . . . . 194,841 ₶

BARISY. (Dlle René-Jeanne Barbotin, veuve du sieur) 39. *F.* 1786 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, premier Lieutenant de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

BARITAULT. (Augustin, sieur de) 47. *G.* 1775 200
Pour traitement de réforme, en qualité de Garde-du-corps réformé de la compagnie de Luxembourg.
Ce traitement sera supprimé du jour qu'il sera replacé.

BARITAULT. (Louis-Hector, sieur de) 48. *G.* 1775 200
Même considération que ci-dessus.

BARJOT, sieur de la Combe. (Brice-Alexis) 38. *Af. É.* 1776 400
En considération d'un travail particulier, dont son père, Lieutenant-général du bailliage de Mâcon, avoit été chargé jusqu'à sa mort, concernant plusieurs branches de l'administration du Royaume, et de l'hommage que sa famille a fait au Roi, des ouvrages et manuscrits de ce Magistrat.

BARNEVAL. (Dlle Cécile de) 73. *G.* 1756 236
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de Clare, infanterie.

BARNEWALL PLUNKET DE RATHMORE. (Dlle Catherine Ley, veuve du sieur) 70. *G.* 1778 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au Régiment de Berwick.

BARNEWALT. (Georges) 55. *G.* 1762 400
A titre de traitement de réforme, en qualité de Lieutenant réformé du régiment de Rothe, irlandois.
Ce traitement cessera dès que le sieur Barnewalt sera Lieutenant en pied.

BARON, sieur de Vernon. (Alexandre) 53. *G.* 1787 480
En considération de ses services et pour sa réforme, en qualité de Gendarme réformé de la compagnie des Gendarmes de la garde du Roi.

BARON, sieur du Pally. (René) 70. *G.* 1761 390
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Nicolaï, dragons.

BARONAT, sieur d'Armieux. (Pierre de) 68. *G.* 1762. 400
Pour traitement de réforme en qualité de Capitaine au régiment de Bourbonnois, infanterie.

BARRAL. (André-Horace-François, vicomte de) 46. *G.* 1763 108
Major du régiment de Noailles, dragons; pour lui tenir lieu de 1,800 liv. d'intérêts d'arrérages d'une pension de 600 liv., qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment de Noailles, et qui lui a été supprimée lors de son replacement.

BARRAL, sieur de la Ferrière. (Charles-François de) 73. *G.* 1747 472
Pour ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Monaco.

BARRAS. (Dlle Isabeau Pourcelly, veuve du sieur de) 66. *G.* 1785. 400
En considération des services de feu son mari, Aide-major de la ville d'Entrevaux, en Provence.

De cette part . . . . 198,927 ₶

Report . . . . 198,927 ll

BARRAS. (Jean-Baptiste) 58. *G.* 1768 360
Pour retraite en qualité de Sous-lieutenant au régiment de Nassau, infanterie.

BARRAU, sieur de Muratel. (David-Maurice) 48. *G.* 1763 90
Pour lui tenir lieu de 90 livres d'intérêts, provenant de trois années mises en rente viagère à six pour cent, d'une pension de 500 livres qu'il avoit obtenue comme Capitaine réformé du régiment du Roi, dragons, et qui a été supprimée lors de son replacement.

BARRAU. (D^lle Marie-Françoise Pierrart, épouse du sieur) 46. *M. du R.* 1774 . . 300
Pour le quart d'une pension de 1,200 livres dont jouissoit feu son père; en considération de la cession qu'il avoit faite au Roi d'une collection de minéraux et d'agathes, placée au Cabinet d'Histoire Naturelle. Ladite pension est réversible à ses quatre enfans, à raison de 300 livres chacun.

BARRAUD. (Christophe) 76. *G.* 1757 354
En considération de ses services en qualité de Sergent au régiment des Gardes-Françoises. Dans cette pension sont compris 54 livres d'intérêts d'arrérages.

BARRAULT. (Pierre-Gabriel) 59. *M. du R.* 1767 43
Sans retenue; pour lui tenir lieu des récompenses et bonnes-fêtes dont il jouissoit en qualité de Maître-queux de la cuisine de la bouche de feu madame la Dauphine.

BARRÉ. (D^lle Elisabeth) 53. *M. du R.* 1783 300
Sans retenue; en considération des services du feu sieur de Sautray, son oncle, employé, pendant plus de quarante ans, dans les bureaux des bâtimens du Roi.

BARRÉE. (Jean-d'Amiens) 68. *G.* 1777 300
En considération de ses services en qualité d'ancien Chirurgien-aide-major, et actuellement premier Elève-chirurgien de l'hôpital militaire de Phalsbourg, en attendant qu'il soit pourvu de la place de Chirurgien-aide-major.

BARREME. (Joseph-Antoine de) 61. *G.* 1°. 1768, 54; 2°. *idem*, 300 354
Capitaine retiré du régiment de Rosen.
La première, pour intérêts à six pour cent de trois années, mises en rente viagère, d'une pension de 300 livres pour sa réforme, et qui a été supprimée le jour où il a obtenu les appointemens portés ci-dessus. La seconde, pour appointemens de retraite.

BARRERE. (Jean-Baptiste) 51. *G.* 1789 360
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Porte-drapeau au régiment de Forez.

BARRES. (Thomas, sieur de) 68. *G.* 1774 300
Pour appointemens de retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment provincial de Montpellier.

BARRET. (Léonard-Charles) 67. *Af. É.* 1783 300
Sans retenue, et à titre de gratification annuelle, comme ancien Lieutenant dans le régiment Royal-Ecossois, réformé.

BARRET. (Jean) 71. *G.* 1762 274
En considération de ses services en qualité d'ancien Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi. Dans cette pension sont compris 24 livres d'intérêts d'arrérages.

De cette part . . . . 202,262 ll

Report. . . . . 202,262 ₶

BARRET. (Jean-Alexandre) 76. *G.* 1763 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en qualité de Brigadier réformé de la compagnie des chevau-légers d'Orléans, du corps de la gendarmerie.

BARRET DE LA TOUR. (Dlle Jeanne Lartigue, veuve du sieur) 50. *G.* 1781 . . 300
En considération des services de feu son mari, Prévôt-général de la maréchaussée de la Basse-Guienne.

BARRET. (Pierre de) 49. *G.* 1766 300
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Capitaine au régiment de recrues de Montauban. Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

BARREY. (Marie-Hector, sieur de) 41. *G.* 1775 180
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Mousquetaire. Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

BARREY. (Pierre-Gabriel, sieur de) 37. *G.* 1775 180
Pour traitement de réforme en qualité d'ancien Mousquetaire. Il cessera d'en jouir lorsqu'il sera replacé.

BARRIER. (François) 57. *G.* 1763. 300
Pour appointemens de réforme en qualité de Lieutenant réformé des volontaires du Dauphiné. Il cessera d'en jouir lorsqu'il sera replacé.

BARRIN. (Dlle Charlotte-Louise de) 21. *G.* 1769 300
En considération des services de feu son père, Lieutenant-de-Roi à Saint-Martin de Ré.

BARRIN. (Dlle Marie-Françoise Foucault, veuve du sieur de) 52. *G.* 1769 . . . 300
En considération des services de feu son mari, Lieutenant-de-Roi à Saint-Martin de Ré.

BARROIS. (Thomas) 50. *M. du R.* 1788 400
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de palefrenier de l'écurie de la Reine.

BARROIS, dit la Barre. (Jean-Louis) 63. *M. du R.* 1781 100
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de palefreninr en la petite écurie du Roi.

BARROIS. (Louis-René) 44. *M. du R.* 1779 250
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de cocher en la petite écurie du Roi.

BARROUSSEL. (Joseph, sieur de) 63. *G.* 1779 400
Capitaine réformé de la légion de Flandre, actuellement attaché au second régiment de Chasseurs à cheval; en considération de la distinction de ses services, particulièrement dans la défense qu'il a faite du château de Sababord.

BARRY. (Dlle Jeanne-Marie de Buchet, veuve du sieur de) 49. *M.* 1783. 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine des troupes de la Louisiane.

BARST. (Dlle Marie-Elisabeth du Rocheret, veuve du sieur de) 64. *G.* 1773 . . 400
En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment d'Alsace.

BART. (Pierre-Robert) 31. *M.* 1759 472
En considération de la perte qu'il a faite de son père, tué en commandant la frégate *la Danaé.*

BARTHE. (Louis) 58. *G.* 1764 400
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Bourbon, infanterie.

De cette part. . . . . 206,998 ₶

Report . . . . 206,998 ᵗᵗ

BARTHEL. (Joseph) 36. *G*. 1784. 200
Pour sa retraite en qualité de Trompette des Gardes-du-corps du Roi.

BARTHELATS. (Jean-Baptiste de) 63. *G*. 1768. 400
Ancien Capitaine du régiment de recrues de Blois, et actuellement Capitaine au bataillon de garnison de Gatinois; pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Blois.
Il continuera de jouir de cette pension tant qu'il ne sera pas replacé avec un traitement qui soit supérieur à ses appointemens de réforme.

BARTHELEMY DE SAINT-HILAIRE. (Marie-Madeleine Cadet, épouse du sieur) 43. *M. du R*. 1780. 200
Pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de Madame Elisabeth de France.

BARTHELEMY. (Sauveur) 73. *G*. 1782. 400
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Chirurgien-major de la garnison de Monaco.

BARTHELIER, sieur de Venasque. (François-Pompée-Libéral) 46. *G*. 1783. 550
Pour services et retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant de chasseurs au régiment de Vermandois.

BARTELMOT-SORBIER. (Antoine-Jean) 20. *G*. 1781. 100
En considération des services de feu son père, Chirurgien-major du corps de la gendarmerie.

BARTHELMOT-SORBIER. (Jean-Jacques-Christophe) 11. *G*. 1781. 100
Même considération que ci-dessus.

BARTON DE MONTBAS. (Gaspard-Simon) 46. *G*. 1789. 500
En considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment Royal, infanterie.

BARTON DE MONTBAS. (François de Salles-Pierre) 70. *G*. 1759. 250
Pour services et retraite en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de la Marche-Comte.

BARTON, Marquis de Montbas. (Gabriel-François-Xavier) 48. *M*. 1779. 300
Lieutenant de vaisseau; pour récompense de la conduite qu'il a tenue pendant sa campagne sur la corvette *l'Etourdie* dont il avoit le commandement, et de la part qu'il a eue à la conquête de la Dominique.

BARTOUILH. (Jean de) 56. *G*. 1768. 300
Ci-devant Capitaine au régiment d'Aquitaine, Infanterie, et à présent Inspecteur des Suisses du Louvre; en considération de ses services en la première qualité.

BARVILLE. (Dlle Anne-Louise de) 67. *G*. 1737. 314
En considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp ès armées du Roi.

BARVILLE. (Dlle Jeanne-Madeleine de) 61. *G*. 1737 314
En considération des services de son père, Maréchal-de-camp ès armées du Roi.

BARVILLE. (dame Marguerite-Charlotte de) 72. *G*. 1737. 314
Religieuse au Couvent de la Présentation à Paris; même considération que ci-dessus.

BASAN. (Dlle Catherine Le Sauvage de Valménil, épouse du sieur) 60. *G*. 1758 . . . 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de la perte qu'elle a faite de quatre de ses frères au service du Roi.

De cette part. 211,594 ᵗᵗ

Report. . . . . 211,594 ₶

BASIRE. (Dlle Marie-Madeleine Jacquin) 43. *M. du R.* 1767 400
Epouse du sieur Basire, Valet-de-Chambre du Roi; à titre de Douaire, et par continuation de la pension dont jouissoit sa belle-mère, Dlle Marguerite-Gabrielle Bodeleau, veuve du sieur Joseph Basire; en considération des services de feu Laurent Basire, son beau-père, Garçon de la chambre du Roi.

BASIRE. (André-Amable) 46. *M. du R* 1766. 400
En considération des services de feu Laurent Basire, son aïeul, Garçon de la Chambre du Roi.

BASIRE. (Antoine-Joseph) 52. *M. du R.* 1769 400
Gendarme de la Garde du Roi; en considération des services de feu Jacques-Antoine Basire, son père, Garçon de la Chambre du Roi.

BASIRE. (Basile-Etienne) 50. *M. du R.* 1766 400
Gendarme de la Garde; en considération des services de Laurent Basire, son aïeul, Garçon de la Chambre du Roi.

BASIRE. (Dlle Françoise-Marie Le Forestier, épouse du sieur Antoine-Joseph) 41. *G.* 1755 436
En considération des services de feu son père, ancien Brigadier des Gardes-du-corps, et de ceux du feu sieur Le Forestier, son oncle paternel, ancien Major du régiment Royal-Roussillon, cavalerie.

BASSAUMOINE. (Pierre) 23. *Af. É.* 1771 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de sa conversion à la Religion catholique.

BASSET. (Jean-Baptiste) 73. *M. du R.* 1767 190
Sans retenue; pour lui tenir lieu des nourritures et récompenses dont il jouissoit en qualité de Valet-de-chambre de feu madame la Dauphine.

BASSET. (Laurent) 43. *F.* 1775 500
Sans retenue; en qualité d'ancien Conseiller au conseil-supérieur ci-devant établi à Lyon.

BASSINET. (Jean-Joseph-Dominique, sieur de) 51. *M.* 1776 300
En considération de ses services en qualité d'Enseigne de vaisseau.

BASSUIAU, dit Du Quesnoy. (Jacques) 61. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

BASTANES. (Jacques, sieur de) 88. *G.* 1745. 472
En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Guise.

BASTIEN, sieur Le Brun. (Jean-Joseph) 68. *G.* 1771 500
Sans retenue; pour ses services et pour retraite en qualité de Commis au bureau des comptes de la régie du droit sur les cartes.

BASTIEN. (Dlle Louise Cappé, veuve du sieur Jean) 53. *G.* 1783 150
En considération des services de feu son mari, ci-devant Exempt de maréchaussée.

BATAILLARD. (Charles, sieur de) 14. *G.* 1785 300
En considération des services du feu sieur Hugues de Bataillard, son père, ancien Sous-lieutenant des Gardes-du-corps du Roi.

De cette part. . . . . 216,648 ₶

Report . . . . 216,648 ᵗᵗ

BATAILLARD. (Jacques-Nicolas, sieur de) 18. *G.* 1785. 300
En considération des services du feu sieur Hugues de Bataillard, son père, ancien Sous-lieutenant des Gardes-du-corps du Roi.

BATAILLÉ. (Dlle Marie Maslard, veuve de Jacques) 51. *M.* 1769. 100
A obtenu cette pension sur celle de 150 liv. qui avoit été accordée à son mari, Maître d'équipage, en considération du zèle avec lequel il avoit éteint le feu occasionné par la chûte du tonnerre sur la poudrière du port de Rochefort.

BATTEAU. (Jean) 53. *G.* 1788. 360
Ancien Porte-étendard au régiment de Franche-Comté, cavalerie; tant en considération de ses services et de ses blessures, que pour sa retraite.

BATTESTI. (Jean-Baptiste de) 46. *G.* 1777. 320
Pour traitement de réforme, en qualité de Lieutenant réformé du régiment provincial de l'isle de Corse. Il cessera d'en jouir dès qu'il sera replacé.

BATTINCOURT. (Jean-Louis de) 19. *M. du R.* 1774. 300
Pour lui tenir lieu d'une pension de pareille somme, qui lui avoit été accordée sur la cassette de M. le comte d'Artois, pour aider aux dépenses de son éducation et de son entretien.

BATTINCOURT. (Stanislas-Charles de) 26. *M. du R.* 1773 300
Même considération que ci-dessus.

BATZ. (Antoine de) 57. *G.* 1771 400
Pour retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Navarre.

BATZ. (Charles de) 68. *G.* 1758 472
En considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Auvergne.

BAU DE MASCARON. (Dlle Louise-Madeleine) 51. *G.* 1°. 1747, 118; 2°. 1778, 150 268
La première, en considération des services de feu son père, Aide-major de la Rochelle. La seconde, en considération des services de feu son frère, Commandant pour le Roi à l'Isle-d'Aix.

BAU DE MASCARON. (Dlle Catherine) 58. *G.* 1°. 1747, 118; 2°. 1778, 150. . . 268
Même considération que ci-dessus.

BAU DE MASCARON. (Dlle Anne-Louise) 57. *G.* 1°. 1747, 118; 2°. 1778, 150 268
Même considérationque ci-dessus.

BAUCHET. (Gervais-Charles) 58. *G.* 1770. 400
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Quartier-maître au régiment Royal-Cravattes.

BAUD. (Dlle Marie-Anne Vicard, veuve du sieur de) 55. *G.* 1781. 400
En considération des services de feu son mari, Capitaine-commandant au régiment d'Eptingen, suisse.

BAUDEN. (Dlle Catherine de l'Isle, veuve du sieur) 36. *G.* 1781 400
En considération des services de feu son mari, Professeur de dessin, employé à l'école d'artillerie établie à Auxonne.

BAUDENET, sieur d'Annoux. (Hugues-François) 65. *G.* 1766 400
En considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Lambale, infanterie.

De cette part. . . . . 221,604 ᵗᵗ

Report . . . . 221,604 ᵗᵗ

BAUDEQUIN. (Charles-François) 79. *M. du R.* 1786 500
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Valet-de-chambre du Roi.

BAUDEQUIN DE LA BOISELLE. (Dlle Marie-Anne) 47. *M. du R.* 1770 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Valet-de-chambre du Roi.

BAUDESSON. (Edme-Jean, sieur de) 57. *G.* 1785 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment d'Artois, dragons.

BAUDESSON. (Germain de) 48. *G.* 1775 240
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire réformé de la deuxième compagnie des mousquetaires de la garde.
Ces appointemens seront supprimés du jour de son replacement.

BAUDET. (Geneviève Chumeau, veuve de Jean-Baptiste) 43. *M. du R.* 1776 200
Sans retenue; à titre de subsistance & en considération du malheur qu'elle a eu de perdre son mari, tué par un garde-chasse, dans une battue ordonnée dans la capitainerie de Fontainebleau.

BAUDIÈRE. (Jean-Louis de) 52. *G.* 1773 150
En considération de ses services en qualité de garde-du-corps du Roi, de la compagnie de Beauvau.

BAUDINET, sieur de Courcelles. (Claude-François de) 62. *G.* 1762 300
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment de Hainaut.

BAUDOT. (Dlle Françoise-Alix, veuve du sieur) 37. *G.* 1781 300
En considération des services de son mari, Capitaine réformé du régiment Royal-Lorraine, infanterie.

BAUDOT DE MONTHÉRON. (Jean-François) 68. *F.* 1775 75
Ancien Capitaine de cavalerie; à titre d'appointemens conservés, en qualité de garde-du-corps du feu roi de Pologne, duc de Lorraine.

BAUDOT, sieur du Boyon. (Jérôme-Louis) 61. *G.* 1767 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, actuellement Capitaine-invalide de la deuxième classe.

BAUDOT. (Pierre-Toussaint de) 70. *G.* 1766 400
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment de recrues de Strasbourg.

BAUDOUIN, sieur de Croisilles. (Bernard-Antoine) 60. *G.* 1°. 1766, 100; 2°. 1767, 100. 200
Ancien garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine-invalide.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour la même considération.

BAUDRAN. (Alain-Jean) 50. *G.* 1762 400
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Lieutenant du régiment de Lally.
Il cessera d'en jouir, s'il vient à être replacé.

BAUDRE, sieur de Marcelle. (Hervé-Charles de) 62. *G.* 1°. 1775, 200; 2°. *idem*, 300. 500
Garde-du-corps réformé de la compagnie de Luxembourg.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour appointemens de réforme.
Les appointemens seulement seront supprimés lors de son replacement.

De cette part . . . . 225,479 ᵗᵗ

Report	225,479 #
BAUDRE, sieur de S.-Amador. (Joseph-Pierre de) 56. *G.* 1°. 1772, 100; 2°. 1775, 300. . . . . Mêmes qualités, mêmes considérations & mêmes observations que dans l'article ci-contre.	400
BAUDRE. (Dlle Marie-Charlotte de) 20. *G.* 1772 . . . . En considération des services de feu son père, ci-devant Garde-du-corps du Roi.	200
BAUDRE. (Michel-Pierre-Henri de) 19. *G.* 1772 . . . . Même considération que dans le précédent article.	200
BAUDRE. (Pierre-Nicolas de) 73. *G.* 1770 . . . . Pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment du Colonel-général de la cavalerie.	400
BAUDRY. (Dlle Françoise Asselin, veuve du sieur) 71. *G.* 1778. . . . . En considération des services de feu son mari, ancien Ingénieur en chef à Dieppe.	400
BAUDUEZ. (Jean de) 70. *G.* 1752 . . . . En considération de ses services & pour sa retraite en qualité de Capitaine d'une compagnie détachée d'invalides.	118
BAUDY. (Nicolas) 73. *F.* 1766 . . . . A titre de traitement conservé, comme Piqueur du feu roi de Pologne, duc de Lorraine.	200
BAULARD, sieur de Feur. (Charles-Joseph) 62. *G.* 1775 . . . . Capitaine au bataillon de garnison d'Enghien; pour traitement de réforme, en qualité d'Aide-major réformé du régiment provincial de Salins. Il en jouira tant qu'il ne sera pas replacé avec un traitement supérieur.	450
BAULARD, sieur de Feur. (Jean-Baptiste-Louis) 53. *G.* 1775 . . . . En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Salins, pour appointemens de réforme. Ils lui seront supprimés s'il est replacé.	97
BAULIEU. (Pierre) 67. *M. du R.* 1777. . . . . Sans retenue; ancien Palefrenier en la petite écurie du Roi, en considération de ses services.	456
BAUQUET, Chevalier de Granilval. (Guillaume) 47. *G.* 1788 . . . . Ancien Capitaine en second au régiment de Monsieur, dragons; en considération de ses services et pour sa retraite.	500
BAUQUET, sieur des Rivières. (Charles-Léon-Anne) 49. *G.* 1774. . . . . Garde-du-corps du Roi, dans la compagnie de Luxembourg; en considération de ses services.	100
BAUQUET, sieur de Bretilly. (Gabriel) 49. *G.* 1785. . . . . Ancien Capitaine en second dans le régiment de Dauphiné, infanterie; en considération de ses services et pour sa retraite.	500
BAURAIN. (Louis) 61. *M. du R.* 1780. . . . . Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la Grande écurie du Roi.	456
De cette part	229,956 #

Report . . . . 229,956 ₶

BAURENHUBER. (Antoine) 42. *G.* 1776. 400
En considération de ses services, et à titre de pension de réforme en qualité de Trompette des plaisirs du Roi, attaché à la compagnie de Noailles des Gardes-du-corps du Roi.

BAUSSANCOURT. (Louis-Joseph de) 32. *G.* 1786. 200
Capitaine de remplacement au régiment de Quercy, cavalerie; en considération des services de feu son père, ancien Mousquetaire.

BAUSSERON. (Louise-Véronique Brandon, veuve de) 71. *F.* 1770. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Palefrenier dans la vénerie du Roi.

BAUVER. (Pierre.) 71. *G.* 1762. 360
Pour traitement de réforme en qualité de Lieutenant en second, réformé du régiment d'Alsace, infanterie.

BAUVIÈRE. (Louis-Charles de) 49. *G.* 1767. 100
Garde-du-corps du Roi; en considération des services de feu son père, Capitaine des grenadiers-royaux.

BAUVIÈRE. (Dlle Marguerite de la Hire, veuve du sieur de) 40. *G.* 1785. 150
En considération des services de feu son mari, Lieutenant au régiment provincial de Châlons.

BAVET, dit Valançai. (Claude) 43. *M. du R.* 1781. 300
Sans retenue; pour servir à sa subsistance, et pour lui tenir lieu de retraite en qualité de garçon du grand-commun de la Maison du Roi.

BAXEM. (Marie-Elisabeth Wolf, veuve du sieur de) 73. *F.* 1782. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Exempt-sons-aide-major des gardes du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

BAY. (Dlle Marie-Marguerite Chabrol, épouse du sieur) 59. *M. du R.* 1°. 1787, 150; 2°. *idem*, 150. 300
Gouvernante des nourrices retenues pour les enfans de France.
La première, en considération de ses services près Monseigneur le Dauphin. La seconde, pour ses services près madame Sophie de France.

BAYEL. (Jean-Baptiste) 47. *M. du R.* 1782. 400
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.

BAYLE. (François de) 77. *G.* 1774. 27
Ancien Lieutenant au régiment de Bourbon, infanterie; pour intérêts d'arrérages provenans de trois années mises en rentes viagères, à 6 pour cent, d'une pension de 150 livres qui lui avoit été accordée pour ses services, et qui a été supprimée en 1774, qu'il a obtenu la pension d'Officier invalide.

BAYLET, sieur de Teilliat. (Jean) 91. *G.* 1715. 150
Pour traitement de réforme en qualité de Lieutenant réformé du régiment de Médoc, infanterie.

BAYLLE. (Jean-Clément, sieur de) 51. *G.* 1775. 97
Pour traitement en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Marmande. Ce traitement sera supprimé lors de son replacement.

BAYNAGUET, sieur de Saint-Pardoux. (Jacques) 36. *G.* 1784. 400
Lieutenant en premier, avec commission de Capitaine au Corps-Royal de l'artillerie; en considération de ses services distingués dans l'Inde, pendant la dernière guerre, et particulièrement le 13 juin 1783, au siége de Goudelour.

De cette part. . . . . 233,190 ₶

Report . . . . 233,190 ᵗᵗ

BAYNAGUET, sieur de Saint-Pardoux de Peunautier. (Jacques-Amable-Gilbert de) 37. *G.* 1775. 180
Mousquetaire réformé, pour appointemens de réforme. Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

BAYOL. (D[lle] Marie-Louise-Françoise de Flotte, veuve du sieur) 56. *G.* 1782. 400
En considération des services de feu son mari, ancien Commandant au Fort Saint-Tropez.

BAYVEL. (sieur Claude de) 76. *G.* 1768. 400
Pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment de la Reine, cavalerie.

BAZAGIER. (Louis-Guillaume) 67. *M.* 1778. 400
Pour retraite en qualité de Sous-commissaire de la marine et des classes.

BAZAILLE. (Jean-François) 60. *G.* 1784. 200
Pour retraite en qualité de Trompette des Gendarmes-Bourguignons.

BAZIN. (D[lle] Anne) 46. *F.* 1770. 150
Sans retenue; en considération de sa conversion, et pour lui servir de dot dans la communauté des Nouvelles-Catholiques de Caen.

BAZIN-DU-PUY-FAUCON. (D[lle] Marie de Lastours, veuve du sieur) 53. *G.* 1778. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine au régiment Dauphin, cavalerie.

BAZIN. (D[lle] Marie-Thérèse de) 58. *M. du R.* 1754. 200
Sans retenue, à titre de subsistance; en considération des services de sa famille, et pour lui tenir lieu de dot.

BAZIRE. (D[lle] Charlotte) 62. *M. du R.* 1748. 200
Sans retenue; Religieuse professe de l'ordre de Cîteaux, à titre de subsistance; savoir, 150 liv. pour lui tenir lieu de dot, et 50 liv. pour ses menus besoins et nécessités.

BAZOCHE. (Henri) 47. *M. du R.* 1768. 200
Sans retenue; journalier, pour aider à sa subsistance, à celle de sa femme et à celle de ses trois enfans.

BAZON, sieur de Montbéraut. (André-Joseph) 84. *G.* 1746. 472
Pour retraite et pour ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Montmorin.

BAZON. (D[lle] Catherine de Belbezé, veuve du sieur de) 50. *G.* 1777. 500
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant au Corps-Royal d'artillerie.

BÉART. (D[lle] Marie-Jeanne de Lesquelen, veuve du sieur François) 72. *F.* 1757. . . . 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

BÉART. (D[lle] Marie-Anne de Lesquelen, veuve du sieur) 73. *F.* 1774. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.

BEAU, dit Bourguignon. (Jean) 34. *M. du R.* 1787. 365
Sans retenue, à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

De cette part . . . . 237,757 ᵗᵗ

Report . . . . 237,757 ᵗᵗ

BEAU, sieur de Mascaran. (Philippe-Louis) 42. *G.* 1781. 400
Capitaine en second au régiment de Gâtinois; en considération de son peu de fortune et de la bonne conduite qu'il a tenue à l'attaque de la redoute devant Yorck-Town, en Virginie.

BEAUCAINE. (Remi-François) 60. *G.* 1787. 250
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Concierge de l'hôtel de la compagnie réformée des Chevau-légers, à Fontainebleau.

BEAUCARD. (Georges) 57. *G.* 1776. 290
Pour traitement de réforme en qualité de Porte-étendard du régiment de Condé, cavalerie.
Il cessera d'en jouir, s'il vient à être replacé.

BEAUCHAMP, sieur de Rochefoltet. (Jean-Emmanuel) 67. *G.* 1768. 500
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Artois, infanterie.

BEAUCHAMP, sieur de Souvigné. (Léon-Louis de) 19. *G.* 1785. 200
En considération des services de feu son père, Capitaine au régiment d'Artois, infanterie.

BEAUCHAMP. (Marie de la Tour, épouse du sieur de) 39. *G.* 1775. 400
En considération des services de son mari, ancien Commis du département de la guerre, au bureau des déserteurs.

BEAUCHE, dit Lambert. (Antoine-Etienne) 46. *M. du R.* 1765. 365
Sans retenue, à titre de retraite en qualité de Postillon du Roi en la petite écurie.

BEAUCORPS. (Guillaume de) 52. *G.* 1762. 300
Pour traitement de réforme en qualité de Cornette réformé du régiment du Roi, cavalerie.
Il cessera d'en jouir, s'il est replacé.

BEAUCORPS, sieur de Lisleau. (Henri-Charles de) 58. *G.* 1763. 300
Pour traitement de réforme en qualité de Lieutenant réformé des Volontaires de Hainaut, infanterie.
Il cessera d'en jouir, s'il est replacé.

BEAUCORPS. (Pierre-Louis de) 56. *G.* 1763. 500
Pour traitement de réforme en qualité de Capitaine réformé des Volontaires de Clermont, infanterie.

BEAUCOUSIN. (D[lle] Anne Gruchet, veuve du sieur) 56. *F.* 1780. 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Contrôleur des vingtièmes de la généralité d'Amiens.

BEAUDEAN. (Joseph, Chevalier de) 63. *F.* 1770. 100
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant second Enseigne au service de la compagnie des Indes.

BEAUDET. (Guillaume) 92. *M. du R.* 1768. 400
En considération de ses services en qualité d'ancien Chef du gobelet du Roi.

BEAUDIGNY. (André-Noël) 102. *G.* 1715. 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment de la Marine.

BEAUDOIN. (Claude) 66. *F.* 1758. 200
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité d'Aide du gobelet des extraordinaires pendant les voyages du Roi au château de Choisi.

De cette part . . . . 242,662 ᵗᵗ

Report.	242,662 ₶
BEAUFILS. (Jean-Charles) 71. *M. du R.* 1772. . . . . En considération de ses services en qualité de Piqueur en la petite écurie du Roi.	400
BEAUFILS. (Rose-Aimable Tavean, épouse du sieur) 48. *M. du R.* 1773. . . . . . Sans retenue; en considération des services du feu sieur Durvy, son premier mari, Cocher du Roi; et de ceux du sieur Beaufils, son second mari, Piqueur en la petite écurie du Roi.	550
BEAUFORT DE MONTBOISSIER-CANILLIAC. (Charles de) 36. *G.* 1766. . . . . Lieutenant de vaisseau; en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Clermont, cavalerie; et de son oncle, Lieutenant-Général des armées du Roi. Il a l'assurance d'une pension de 500 liv., pour n'en jouir qu'après la mort de son frère.	590
BEAUFORT. (Dlle Thérèse Despres, veuve du sieur) 70. *G.* 1781. . . . . En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Picardie.	200
BEAUFORT. (Dlles Marie-Henriette et Marie-Angélique) 60.—51. *F.* 1782. . . . . . Sans retenue; en considération des services de feu leur père; ci-devant Employé à la caisse de la compagnie des Indes, pour en jouir conjointement leur vie durant, avec réversion de la totalité à la survivante.	200
BEAUFRANCHET, sieur de la Chappelle. (Amable) 51. *G.* 1775. . . . . Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Clermont. Ils seront supprimés, s'il est replacé.	97
BEAUGEOIS, dit Bourgeois-Houpien. (Nicolas) 46. *M. du R.* 1781. . . . . Sans retenue; pour servir à sa subsistance, et pour sa retraite, tant en qualité de Garçon de table des aumôniers du Roi, qu'en celle de Garçon du serdeau de Mesdames de France.	400
BEAUJEU. (Dlle Anne-Françoise de) 70. *G.* 1727. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son père, Brigadier des armées du Roi, et Commandant pour le Roi à Marsal.	118
BEAUJEU. (Dlle Claire-Françoise de) 80. *G.* 1727. . . . . Sans retenue, et pour la même considération que ci-dessus.	118
BEAUJEU. (Jacques-Henri, Vicomte de) 49. *G.* 1776. . . . . Capitaine au Corps-Royal d'artillerie. Même considération que ci-dessus.	300
BEAUJEU. (Louis-Nicolas, Chevalier de) 72. *G.* 1727. . . . . Ancien Chambellan de l'Empereur Charles VII. Même considération que ci-dessus.	118
BEAUJEU. (Dlle Madeleine-Charlotte de) 77. *G.* 1727. . . . . Religieuse professe en l'abbaye royale de Notre-Dame de Jouarre. Même considération que ci-dessus.	118
BEAUJEU. (Dlle Marie-Anne-Ursule de) 76. *G.* 1727. . . . . Religieuse professe aux Ursulines de Dieppe. Même considération que ci-dessus.	118
BEAULIEU. (Dlle Anne-Robertine de) 76. *G.* 1725. . . . . En considération des services de feu son père, Aide-major de la citadelle de Perpignan. Dans cette pension sont compris 9 liv. d'intérêts d'arrérages.	59
De cette part.	245,848 ₶

Report	245,848 ₶
BEAULIEU. (Dlle Marie de) 72. *G*. 1725. Même considération que ci-dessus. Dans cette pension sont compris 9 liv. d'intérêts d'arrérages.	57
BEAULINCOURT. (Louis-Charles-Ange de) 52. *G*. 1781. . . . . En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant de grenadiers au régiment de Languedoc.	500
BEAULINCOURT, sieur de Marle. (Philippe-Alexandre-Joseph de) 41. *G*. 1775. . . Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Mousquetaire. Ils seront supprimés lors de son replacement.	310
BEAUMEVIEILLE. (Dlle Anne-Claude Baudrez, veuve du sieur de) 34. *G*. 1785. . . En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment Royal-Roussillon, infanterie.	300
BEAUMONT, sieur de Verneuil. (Abraham-Jacques de) 47. *G*. 1763. . . . . Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages : à titre d'appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment de la Reine, dragons. Ils seront supprimés, s'il est replacé.	590
BEAUMONT. (Jean-Baptiste de) 52. *G*. 1765. . . . . En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier au Corps-Royal d'artillerie.	500
BEAUMONT. (Nicolas-Marie de) 59. *G*. 1775. . . . . A titre d'appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Autun. Ils seront supprimés, s'il est replacé.	97
BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, sieur de Montplaisir. (François-Philippe de) 57. *G*. 1766. . . . . A titre d'appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Paris. Ils seront supprimés, s'il est replacé.	400
BEAUPOIL, sieur de Saint-Aulaire. (Henri de) 67. *G*. 1764. . . . . Pour retraite en qualité d'ancien Capitaine de grenadiers au régiment de la Sarre.	500
BEAUPOIL, sieur de Saint-Aulaire. (Jean-Iriex de) 44. *G*. 1775. . . . . Pour traitement de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Soissons. Ce traitement sera supprimé, si le sieur de Beaupoil est replacé.	97
BEAUPOIL, sieur de Saint-Aulaire. (Pierre de) 69. *G*. 1769. . . . . En qualité de ci-devant Lieutenant au régiment Royal-Champagne, cavalerie, et en celle de Capitaine employé à l'École-Royale militaire.	450
BEAUPRÉ. (Marie-Charlotte Évrard, épouse du sieur) 51. *F*. 1779. . . . . Sans retenue; chargée du soin de la ménagerie du château de la Muette, pour la dédommager de la perte qu'elle souffre par la suppression de la boulangerie de ce château.	500
BEAUQUAIRE. (Dlle Agnès de) 60. *M*. 1735. . . . . Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Chef d'escadre des armées navales.	472
De cette part	250,623 ₶

Report . . . . 250,623 ᵗᵗ

BEAUQUAIRE. (Angélique de) 56. *M.* 1735. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son père, Chef-d'escadre des armées navales.

BEAUREGARD. (Armand-Louis) 62. *G.* 1766. 400
Pour retraite ; en qualité de Capitaine au régiment de recrues de Tours.

BEAUREGARD. (Denise Trumeau, épouse du sieur Jean) 66. *M. du R.* 1°. 1771, 150 ; 2°. 1779, 100. 250
La première, pour lui tenir lieu d'une pension qu'elle avoit sur la cassette de madame Louise. La seconde, en considération de ses services près de madame Sophie et de madame Louise, en qualité de porte-chaise d'affaires.

BEAUREGARD, sieur de la Rivière. (Jean-Pierre de) 66. *G.* 1766. 100
En considération de ses services, en qualité d'ancien Garde-du-corps.

BEAUREPAIRE. (Dlle Marie-Jeanne le Bœuf, veuve du sieur de) 69. *G.* 1774. . . . 400
Pour les services de feu son mari, ingénieur en chef à Doullens.

BEAUREPAIRE. (Nicolas de) 49. *G.* 1787. 200
En considération de ses services, en qualité de lieutenant en premier, avec rang de Capitaine dans le régiment des Carabiniers de Monsieur.

BEAUREPAIRE. (Toussaint-Philogène-Hyppolite de) 54. *G.* 1783. 500
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de la Reine, infanterie.

BEAURIN. (Jean-Nicolas) 57. *G.* 1782. 360
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Sous-lieutenant des grenadiers au régiment de Gâtinois.

BEAUROIS, sieur de Nogaret. (Pierre-Sylvestre) 56. *M.* 1774. 500
En considération de ses services, en qualité de lieutenant de vaisseau.

BEAUSSE. (Jean-Baptiste-Michel de) 72. *G.* 1772. 500
Pour retraite, en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment provincial de Rouen.

BEAUSSIEUL. (Pierre) 31. *M.* 1787. 365
Sans retenue ; pour retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BEAUVAIS, sieur de Vouty. (Louis-Alexis) 48. *G.* 1787. 500
Pour ses services et sa retraite, en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Normandie, infanterie.

BEAUVAIS. (Louise Tanière, veuve du sieur) 69. *F.* 1750. 100
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, employé dans la vénerie du Roi.

BEAUVAIS. (Louise Barbey, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1780. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, boulanger de la vénerie du Roi.

BEAUVARLET. (Jean-Charles) 53. *G.* 1787. 547
En considération de ses services, en qualité de Chevau-léger réformé.

BEAUVERGER, sieur de Montgon. (François-Aymard) 58. *G.* 1766. 36
Lieutenant-de-roi à Mont-Dauphin ; pour lui tenir lieu de 600 liv. d'arrérages qui lui étoient dus au premier mars 1766, d'une pension de 200 liv. qui lui avoit été accordée en considération des services de son père, Colonel réformé d'infanterie.

De cette part. . . . . 256,053 ᵗᵗ

Report . . . . 256,053 ᵗᵗ

BEAUVILLAIN. (Dlle Jeanne-Madeleine) 16. *G.* 1°. 1783, 200; 2°. 1785, 150. . . 350
La première, en considération des services de feu son père, commis du département de la Guerre, au bureau des Graces. La seconde, en la même considération.

BEAUVILLAIN. (Dlle Louise Ginel, veuve du sieur) 63. *G.* 1783. 300
En considération des services de feu son mari, commis de la Guerre, au bureau des Graces.

BEAUXAMIS. (Noel) 73. *F.* 1766. 500
A titre de traitement conservé comme balayeur des appartemens du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

BEAUZÉE. (Jeanne-Marguerite) 46. *F.* 1789. 500
Sans retenue; en considération des travaux littéraires de feu son père, secrétaire-interprète de M. le comte d'Artois, et l'un des quarante de l'Académie françoise.

BÉCAYS. (Pierre) 56. *G.* 1769. 500
Pour ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Normandie.

BECCARI. (Dlle Marguerite Pérolle, veuve du sieur de) 66. *G.* 1785. 200
En considération des services de feu son mari, commandant le bataillon de Milice de Metz.

BECCARY. (Nicolas de) 26. *G.* 1786. 200
Sous-lieutenant au régiment Royal-Roussillon, infanterie; en considération des services de feu son père, capitaine réformé du régiment de Barrois, et ci-devant commandant le bataillon de Milice de Metz, et pour lui donner moyen de continuer les siens.

BECDELIÈVRE. (Dlle Marie-Thérèse Gillart de Keranflech, veuve du sieur de) 57. *F.* 1771. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, premier lieutenant de vaisseau, au service de la Compagnie des Indes.

BECHET, chevalier de Biarge. (Pierre-Célestin) 63. *G.* 1766. 400
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Poitiers.
Ils seront supprimés s'il est replacé.

BECKERS. (Adrien) 41. *M. du R.* 1787. 200
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité d'ancien Piqueur du vol pour champ de la grande fauconnerie.

BECKERS. (Barthelemi) 44. *M. du R.* 1787. 300
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de maître Fauconnier du vol pour champ de la grande-fauconnerie.

BECKERS. (Pierre) 34. *M. du R.* 1787. 200
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Piqueur du vol pour milan de la grande-fauconnerie.

BECQUET. (Alexandre) 76. *G.* 1765. 400
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Infanterie.

BEDEAU. (Elisabeth-Madeleine-Raymond, veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1773. . . 365
Pour sa subsistance, et en considération des services de feu son mari, garçon du serdeau de la maison de feu M. le Dauphin.

De cette part. . . . . 260,668 ᵗᵗ

BÉDÉE.

Report	260,668 ᵗᵗ
BÉDÉE. (Pierre de) 24. *M. du R.* 1784. Sans retenue ; en considération des services de feu son grand-oncle le sieur Jean-Gilles de Coetlosquet, ancien Evêque de Limoges, précepteur de Sa Majesté.	500
BÉDÉE. (René-Marie de) 21. *M. du R.* 1784. . . . . Sans retenue ; en considération des services de feu son grand-oncle le sieur Jean-Gilles de Coetlosquet, ancien Evêque de Limoges, précepteur de Sa Majesté.	500
BEDEL. (Dlle Elisabeth) 49. *M. du R.* 1780. . . . . Religieuse de l'Abbaye royale de Longchamp ; pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.	144
BÉDEX. (Marie Paillet, veuve du sieur) 58. *G.* 1777. . . . . Pour sa subsistance et celle de ses quatre enfans ; en considération de la distinction avec laquelle son mari, ancien caporal des gardes-côtes-canonniers de Belle-Isle, s'est comporté pendant le siége de cette isle.	100
BÉDORA. (Dlle Quitterie de Ségas, veuve du sieur) 29. *G.* 1787. . . . . En considération des services de feu son mari, Capitaine au Corps-Royal du Génie.	300
BÉDORÈDE, sieur de Saint-Laurent. (Jacques de) 63. *G.* 1767. . . . . Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de la Reine, infanterie.	400
BÉDORÈDE DE MONTOLIEU. (Victor-Cyprien de) 72. *G.* 1767. . . . . Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de la Reine, infanterie.	400
BÉESSER. (Dlle Marie-Catherine de, veuve du sieur de Fristch) 77. *G.* 1785. . . . En considération des services de feu son mari, Capitaine réformé de cavalerie, entretenu dans la garnison de Landau.	300
BEFFROY. (Charles de) 36. *G.* 1776. Pour appointemens de réforme, en qualité de Sous-lieutenant réformé du régiment de Bourbon.	225
BEFFROY. (Jean-Baptiste de) 78. *G.* 1757. . . . . Pour sa retraite, et en considération de ses services, en qualité d'ancien Capitaine de grenadiers au régiment d'Orléans.	590
BÉGA. (Marie-Françoise Bayeux, veuve du sieur) 70. *M. du R.* 1782. . . . . . . Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Ecuyer ordinaire de la cuisine-bouche de la Reine.	400
BÉGAUD. (Jeanne Dupuy) 50. *M.* 1778. En considération des services de feu son mari, ancien Sous-commissaire de la Marine.	500
BÉHAGUE, sieur de Montagu. 54. *G.* 1775. . . . . Pour ses appointemens de réforme, en qualité d'Aide-major du régiment provincial d'Arras. Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.	450
BEHR. (François-Antoine, sieur de) 37. *G.* 1785. . . . . Lieutenant en second au régiment de Nassau, infanterie ; en considération des services de feu son père, commandant ci-devant les recrues de ce régiment.	100
BEHR. (Marie-Barbe Fries, veuve du sieur de) 73. *G.* 1776. . . . . En considération des services de feu son père, Lieutenant en second au régiment de Nassau, infanterie, commandant ci-devant les recrues de ce régiment, et pour lui donner moyen de soutenir son fils au service.	150
De cette part	265,727 ᵗᵗ

Report . . . . 265,727 ₶

BÉJUY. (Anne Gavy, veuve du sieur Olive, à présent épouse du sieur) 31. *G.* 1788. 300
En considération des services de son premier mari, commandant un Corps de Volontaires en Corse, avec rang de Major d'infanterie.

BELCHAMPS. (Jean-Charles de) 71. *G.* 1763. 500
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine réformé des Hussards de Conflans.

BÉLESTA. (Marc-Damase, sieur de) 58. *G.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, pour sa réforme en qualité de Capitaine au régiment de Vivarais, ci-devant Puységur.

BÉLIARD. (François) 66. *M. du R.* 1786. 300
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité d'Horloger-valet-de-chambre du Roi.

BÉLIER. (Nicolas) 62. *G.* 1781. 400
Pour ses blessures, ses services et sa retraite, en qualité de Porte-drapeau au régiment de Viennois.

BÉLIN, sieur de Lauréal. (Jean-Antoine) 51. *G.* 1763. 300
Capitaine réformé des Grenadiers-royaux de la Martinique, pour traitement de réforme.
Il doit continuer d'en jouir tant qu'il ne sera pas replacé Capitaine, avec un traitement supérieur à celui de sa réforme.

BELLALAIN. (Dlle Marie-Susanne) 32. *F.* 1771. 50
Sans retenue; en considération des services de feu son père, premier Pilote de l'ancienne Compagnie des Indes.

BELLALAIN. (Dlle Mathurine) 21. *F.* 1771. 50
Sans retenue; en considération des services de feu son père, premier Pilote de l'ancienne Compagnie des Indes.

BELLANGER. (Jean-Jacques-Auguste, sieur de) 79. *G.* 1733. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Ancésune, cavalerie; en considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp.

BELLANGER. (Pierre-Joseph) 77. *G.* 1783. 88
Y compris 13 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, ancien Maréchal-des-logis dans la compagnie des Gendarmes Bourguignons.

BELLAVOINE. (Louise-Agathe Mauger, veuve du sieur) 47. *M. du R.* 1766. 500
Pour lui tenir lieu de pareille somme que feu Monseigneur le Dauphin lui avoit accordée sur sa cassette.

BELLEAU. (François de) 60. *G.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; pour traitement de réforme, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Beauvoisis.

BELLEBEAU. (Louis-Jacques) 47. *M. du R.* 1781. 400
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de palefrenier de la vénerie du Roi.

BELLEJAMBE. (Julienne Muret, veuve du sieur) 51. *M. du R.* 1781. 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, garçon de la fourrière du Roi.

De cette part. . . . . 269,877 ₶

	Report	269,877 ₶
BELLÉJOYEUSE, D^lle de Clédier. (Madeleine Thérèse) 64. *G.* 1758. . . . . . . Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Noailles, cavalerie.		118
BELLEMARE. (Jacques-Nicolas de) 49. *G.* 1°. 1770, 200 ; 2°. 1775, 240. . . . . Ancien Mousquetaire. La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens de réforme. Les appointemens seulement seront supprimés lors de son replacement.		440
BELLEMARE. (Philippe-Charles de) 64. *M. du R.* 1765. . . . . Sans retenue ; à titre de subsistance, et en considération des services du feu sieur marquis de la Potinière, son aïeul, capitaine des haras.		300
BELLENGER. (Pierre) 37. *M. du R.* 1786. . . . . Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de palefrenier en la petite écurie du Roi.		456
BELLENOT. (Joseph) 76. *M.* 1779. . . . . En considération de ses services, en qualité d'ancien Capitaine des troupes ci-devant entretenues à la Louisiane.		400
BELLETRUX. (Dlle Louise-Gabrielle Mélanie) 12. *M. du R.* 1782. . . . . En considération des services de feu sa mère, coëffeuse et femme-de-chambre de Madame Adelaïde.		400
BELLETRUX. (Louise-Marie) 14. *M. du R.* 1782. . . . . En considération des services de feu sa mère, coëffeuse et femme-de-chambre de Madame Adelaïde.		400
BELLEVAL. (Louis-René de) 48. *G.* 1775. . . . . Ancien Chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, pour appointemens de réforme. Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.		185
BELLEVILLE. (Louise-Jeanne Filleul, épouse du sieur de) 50. *M. du R.* 1767. . . Sans retenue ; pour lui tenir lieu de partie du traitement dont elle jouissoit en qualité d'ancienne femme-de-chambre de feu Madame la Dauphine.		138
BELLEVILLE. (Marie-Geneviève) 46. *M. du R.* 1786. . . . . Sans retenue ; en considération des services de feu son père, jardinier du Roi, à Trianon.		400
BELLIANT, dit Saint-Arnoult. (Noel) 53. *M. du R.* 1780. . . . . Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de palefrenier en la grande écurie du Roi.		456
BELLIN. (Philippe-Jean-Léon) 56. *G.* 1768. . . . . En considération de ses services, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.		100
BELLISSEN. (Elie de) 40. *G.* 1775. Pour appointemens de réforme, en qualité d'ancien Mousquetaire. Ils seront supprimés s'il est replacé.		180
BELLOC. (Dlle Marguerite) 68. *Af. É.* 1749. . . . . Sans retenue ; en considération de sa conversion.		150
BELLON. (sieur Anne-Henri de) 84. *G.* 1763. . . . . Pour ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.		200
	De cette part.	274,200 ₶

Report.	274,200 ₶
BELLON. (Jean-François) 69. *M. du R.* 1756. . . . . Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services, en qualité de Lieutenant-général en la sénéchaussée de Brignolles.	236
BELLON, sieur de Chassy. (Louis-Philippe) 56. *G.* 1781. . . . . En considération de ses services, et pour sa retraite, en qualité de Garde-du-Corps du Roi.	300
BELLOT. (Antoine, sieur de) 66. *G.* 1761. . . . . Y compris 120 livres d'intérêts d'arrérages ; ancien Capitaine au second bataillon du régiment de Guienne, pour ses services et pour sa retraite.	520
BAUCHERON DE LA VAUVERTE. (Marie-Anne, veuve du sieur) 49. *M. du R.* 1775. . . . . Sans retenue ; à titre de subsistance, et en considération des services de son mari, Professeur de médecine au Collége royal.	300
BELLOY. (Charles-Joseph de) 39. *G.* 1775. Pour appointemens de réforme, en qualité de Mousquetaire. Ils seront supprimés lors de son replacement.	180
BELLOY. (Jacques) 72. *F.* 1766. . . . . A titre de traitement conservé, comme Garde des bosquets du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.	335
BELLOY. (Nicolas) 67. *M. du R.* 1784. . . . . En considération de l'ancienneté de ses services, en qualité de valet-de-chambre de la Reine.	300
BELLY, sieur de Bussy. (Jean-Baptiste de) 46. *G.* 1775. . . . . A titre d'appointemens de réforme, en qualité d'ancien Mousquetaire.	330
BÉLON. (Etienne de) 76. *G.* 1746. . . . . Pour sa retraite et pour ses services, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Languedoc, dragons.	590
BÉLOSCAR. (Jean de) 60. *G.* 1782. . . . . En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Porte-guidon, avec rang de Lieutenant dans le régiment de Lorraine, dragons.	360
BELPREY. (Nicolas) 56. *F.* 1°. 1766, 100 ; 2°. 1775, 150 . . . . Ci-devant Garde-du-corps du feu roi de Pologne. La première, pour ses talens dans l'équitation. La seconde, en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du feu roi de Pologne, & pour son traitement conservé en cette qualité.	250
BELVEZET, sieur de Canfernan. (Jean-Bernard) 62. *G.* 1780 . . . . Pour sa retraite, en qualité de ci-devant Capitaine au bataillon de milice de Figeac.	500
BELVOIR. (Dlle Louise-Renée Gillart de Keranflech, veuve du sieur Charruyen, actuellement épouse du sieur de) 56. *F.* 1770 . . . . Sans aucune retenue ; en considération des services de son premier mari, Lieutenant-de-vaisseau, au service de la compagnie des Indes.	200
BÉLY. (Jean-Baptiste de) 81. *G.* 1748. Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Infanterie.	150
De cette part.	278,751 ₶

Report . . . . 278,751 ₶

BÉNARD. (Alexandre-Jean-Marie) 30. *M. du R.* 1°. 1774, 200; 2°. 1776, 200 . . . 400
La première, à titre de subsistance, tant audit sieur Alexandre-Jean-Marie, qu'à Jean-Baptiste-Antoine & Jacques-Emmanuel, ses deux frères; avec reversion entr'eux, & des uns aux autres, des portions de ceux qui prédécéderoient; en considération des services de leur père, officier de la cuisine-bouche du Roi. La seconde, pour la même considération, & avec semblable reversion.

BÉNARD. (Jean-Baptiste-Antoine) 34. *M. du R.* 1°. 1774, 200; 2°. 1776, 200 . . . 400
Même considération & mêmes observations que celles portées dans l'article ci-dessus.

BÉNARD. (Jacques-Emmanuel) 26. *M. du R.* 1°. 1774, 200; 2°. 1776, 200 400
Même considération & mêmes observations que celles des deux articles précédens.

BÉNARD. (Georges) 53. *M. du R.* 1781 556
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité d'ancien Palefrenier de la petite écurie du Roi.

BÉNARD. (Jean-Baptiste-Armand) 46. *M. du R.* 1782. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Ecuyer en la cuisine-bouche du Roi.

BÉNARD. (Marie-Barbe) 60. *M. du R.* 1786 400
Sans retenue; par continuation de celle de pareille somme dont jouissoit feu sa mère, en considération des services de feu son mari, Ecuyer en la cuisine-bouche du Roi.

BÉNARD, sieur de la Morandière. (Paul-Alexandre) 66. *G.* 1762 150
Pour retraite, en qualité de Lieutenant au régiment de Rohan-Rochefort, infanterie.

BÉNAZÉ, sieur du Temple. (Evrard-Ami de) 66. *F.* 1770 200
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Lieutenant-de-vaisseau de la compagnie des Indes.

BÉNAZÉ. (Dlle Thérèse de Serizay, veuve du sieur René de) 56. *F.* 1770 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant-de-vaisseau de la compagnie des Indes.

BENCE. (Jacques-Martin) 19. *G.* 1777 500
En considération des services de feu son père, Commis du département de la guerre, pour n'en jouir que jusqu'à ce qu'il ait atteint sa dix-neuvième année.

BENCE. (Nicolas) 56. *M. du R.* 1789 500
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Valet-de-pied en la petite écurie du Roi.

BENEGTON. (Jean-François) 46. *G* 1780 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Lieutenant en troisième au régiment de Grenoble, artillerie.

BENEVIER-DESPALIGNY, sieur de la Lourie. (Modeste-Charles) 93. *G.* 1720 . . 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine à la suite du régiment d'Orléans, cavalerie.

BÉNIÉ, sieur de la Cypierre. (Guillaume-Antoine) 56. *G.* 1770 & 1772 400
Garde-du-corps du Roi dans la compagnie de Beauvau.
En considération des services du sieur de la Cypierre, son oncle, ci-devant Exempt dans la même compagnie.

De cette part . . . . 283,757 ₶

Report	283,757 ₶
BÉNIÈRE. (Charles-Nicolas) 60. *G.* 1778 . . . . En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.	500
BÉNISSEIN. (Jean-Baptiste) 73. *G.* 1748 . . . . Pour traitement de réforme en qualité de Lieutenant ci-devant à la suite du régiment du Commissaire-général.	300
BÉNISSEINS. (Dlle Marie-Simonne de) 41. *G.* 1773 . . . . Sans retenue; à titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son père, Major de la ville & de la citadelle de Mézières.	150
BENNEVILLE. (Dlle Marie-Anne de Kennedy, veuve du sieur de) 53. *G.* 1760 . . . Y compris 48 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Bulkeley, irlandois.	248
BÉNOIT. (Pierre-Joseph) 44. *M. du R.* 1781 . . . . Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.	400
BÉNOIT DE LA HOUSSAUDIÈRE. (René-François) 62. *G.* 1768 . . . . Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Vermandois.	400
BÉNOIT DE COLONNE. (Antoine-François) 62. *G.* 1749 . . . . Pour traitement de réforme en qualité de Capitaine du régiment de Septimanie, dragons.	500
BÉNOIT DE MANOU. (Jean) 44. *G.* 1775 . . . . Pour appointemens de réforme, en qualité d'ancien Chevau-léger de la garde du Roi. Il cessera d'en jouir, s'il vient à être replacé.	210
BENSIGUER. (Louis) 63. *G.* 1766 . . . . A titre de gratification annuelle, en considération de ses services en qualité de Lieutenant au régiment suisse d'Aulbonne.	200
BEQUET. (André-Barthelemi) 61. *M. du R.* 1778 . . . . Sans retenue; pour lui tenir lieu du droit de manteau dont il jouissoit en qualité de Porte-manteau de l'écurie de feu Madame la Dauphine.	60
BÉRA. (Dlle Françoise) 49. *M. du R.* 1779 . . . . Pour assurance de la pension dont jouissoit son père, Procureur du Roi de la ville de Compiègne, à qui elle avoit été accordée en considération de ses services. Elle en jouit depuis le décès de son père, arrivé le 13 novembre 1787.	300
BÉRAIL. (Blaise-Thomas, sieur de) 38. *G.* 1775 . . . . En considération de ses services en qualité de Gendarme dans la compagnie des Gendarmes Bourguignons. Pour n'en jouir que jusqu'à ce qu'il parvienne au grade de Fourrier, ou qu'il quitte ce corps.	60
BÉRAIL. (Charles-Raymond, sieur de) 41. *G.* 1775. . . . . En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.	150
BÉRAIL. (François-Hilaire, sieur de) 46. *G.* 1775. . . . . A titre d'appointemens de réforme, en qualité de Mousquetaire réformé. Ils seront supprimés du jour de son replacement.	180
De cette part.	287,415 ₶

Report	287,415
BÉRARD, Baron de Montalet. (Jacques de) 56. *G.* 1771. . . . . En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Aide-major, avec rang de Capitaine au régiment de Colonel-général, cavalerie.	500
BÉRARD. (Jacques-Joseph) 51. *G.* 1769. En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi dans la compagnie de Beauvau.	100
BÉRARD. (Jean) 56. *G.* 1780. . . . . En considération de ses services en qualité de Capitaine en premier au Corps-Royal du Génie.	300
BÉRARD. (Jean-Baptiste de) 67. *G.* 1778. En considération de ses services en qualité de Lieutenant-de-Roi à Collioure.	500
BÉRARD. (Jean-Louis) 56. *G.* 1769. En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.	100
BÉRARD, sieur de Montours. (Louis-Jacques) 60. *G.* 1768. . . . . En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps, à présent Capitaine invalide.	120
BÉRAUD. (Charles-Marie) 15. *M. du R.* 1786. . . . . Sans retenue, en considération des services de feu son père, Ecuyer du Roi.	300
BÉRAUD, sieur de Prade. (Claude) 63. *G.* 1765. . . . . Y compris 6 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de ci-devant Garde-du-corps du Roi.	206
BÉRAUD. (Etienne) 73. *G.* 1°. 1765, 212; 2°. 1770, 300. . . . . La première, y compris 73 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Sous-aide-major au régiment de Quercy. La seconde, pour sa retraite.	512
BÉRAUD. (Dlle Euphrosie) 73. *M. du R.* 1786. . . . . En considération des services de feu son père, Ecuyer du Roi.	300
BÉRAUD. (Jean) 59. *G.* 1777. . . . . Pour sa retraite en qualité de Sous-lieutenant de grenadiers au régiment du Maine.	360
BÉRAULD. (Pierre de) 36. *G.* 1775. Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire réformé de la seconde compagnie des Mousquetaires de la garde. *Ils seront supprimés lors de son replacement.*	180
BÉRAULT. (Jean-Baptiste) 67. *G.* 1762 et 1771. . . . . Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien hautbois de la première compagnie des Mousquetaires.	436
BÉRAULT, sieur Desbilliers. (Jean-Baptiste) 36. *G.* 1766. . . . . A laquelle pension il avoit droit, comme faisant moitié de celle accordée au sieur Bérault-Desbilliers, son père, retiré Major du régiment de Haynaut, avec rang de Lieutenant-colonel, et dont il jouit depuis le décès de ce dernier, arrivé le 14 décembre 1783.	300
BERBUDEAU. (Jean-Gabriel) 80. *M.* 1778. . . . . En considération de ses anciens services en qualité de Chirurgien de la marine à l'île Royale.	360
De cette part.	291,989

Report . . . . 291,989 ᵗᵗ

BERCHER DAUBERVAL. (Etienne-Dominique) 66. *M. du R.* 1780. 300
En considération de ses services en qualité de Comédien ordinaire du Roi.

BÉRENGER, sieur de la Baume. (Jean-Baptiste) 52. *M.* 1778. 400
En considération de ses services en qualité de Lieutenant de vaisseau, retiré.

BERGE. (Adrien-Maximin de) 62. *G.* 1772 et 1776. 200
En considération de ses services en qualité de Médecin de l'hôpital de la Charité à la Fère.

BERGER. (Dlle Marie-Marguerite Heinrichin, veuve du sieur) 59. *G.* 1776. 200
Sans retenue, en considération des services de feu son mari, Porte-drapeau au régiment suisse de Diesbach.

BERGER DUMESNIL. (Charles) 48. *M. du R.* 1754. 150
Sans retenue : faisant moitié de celle de 300 livres accordée, à titre de subsistance, tant audit sieur Berger, qu'à Thérèse Berger, sa sœur, en considération des services du feu sieur Courcier, leur aïeul, ordinaire de la musique du Roi, et portant reversion entr'eux de la moitié de la pension de celui ou celle qui prédécéderoit.

BERGER DUMESNIL. (Thérèse-Adelaïde) 46. *M. du R.* 1754. 150
Même considération et même observation que ci-dessus.

BERGER. (Benoît) 73. *G.* 1769. 400
Pour retraite en qualité de Porte-guidon au régiment de Custine, dragons, avec rang de Lieutenant.

BERGER. (Jacques-Joseph) 64. *F.* 1770. 300
Sans retenue : pour récompense de ses services en qualité de ci-devant premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

BERGERAT, sieur de Freichet. (Jean-François) 57. *G.* 1786. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en second dans le régiment de Dauphiné.

BERGERET. (Marie-Gilbert de) 59. *G.* 1787. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment Royal-Suédois.

BERGERET. (Dlle Philippe de Billaud, épouse du sieur) 47. *G.* 1775. 100
En considération des services de feu son père, ci-devant Exempt des Gardes-du-corps, compagnie de Beauvau.

BERGERON. (François) 66. *M. du R.* 1768. 400
En considération de ses services en qualité de Valet de garde-robe du Roi.

BERGERON. (Jean de) 67. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Vivarais, ci-devant Puységur.
Il ne conservera que les intérêts lors de son replacement.

BERGEVIN DE QUERMAN. (Auguste-Anne) 36. *M.* 1776. 90
En considération de ses services en qualité de ci-devant Elève-Commissaire de la marine, et à présent Commis au port de Brest.

BERGHAN. (Dlle Henriette de) 48. *G.* 1751. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de sa conversion à la foi catholique, et pour sa subsistance.

De cette part. . . . . 296,405 ᵗᵗ

Report.	296,465 ##
BERGHAN. (Dlle Françoise de) 46. *G.* 1751. . . . . Même considération que ci-contre.	354
BERGHAN. (Dlle Wilhelmine de) 41. *G.* 1751. Même considération que ci-dessus.	354
BERGIER, sieur Duplessis. (Matthieu) 64. *G.* 1766. . . . . En considération de ses services, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine d'Invalides.	100
BERGUE. (Adrien-Nicolas de) 67. *G.* 1764. . . . . Lieutenant-de-Roi de la citadelle de Strasbourg; pour lui tenir lieu de 800 liv. d'arrérages qui lui étoient dus sur une pension de 400 livres qu'il avoit obtenue en considération de ses services, et qui a été supprimée lorsqu'il a été nommé à la susdite lieutenance-de-roi.	48
BÉRIL. (Charles de) 60. *G.* 1778. . . . . En considération de ses services, en qualité de Capitaine en second au régiment d'Artois, dragons.	400
BÉRIL. (Pierre de) 54. *G.* 1778. . . . . Pour récompense de ses services, en qualité de Lieutenant en premier au régiment d'Artois, dragons.	300
BÉRINGUIER, sieur de Cabrières. (Charles de) 81. *G.* 1756. . . . . Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi dans la compagnie de Noailles.	454
BERJON. (Alexandre de) 78. *G.* 1763. . . . . Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de ci-devant Capitaine de grenadiers du bataillon de Milice de Bergerac.	472
BERLAYMONT. (Louis-Auguste de) 52. *G.* 1762. . . . . Y compris 96 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et de ses blessures, en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Saintonge.	496
BERLIER. (Augustin, Chevalier de) 41. *G.* 1780. . . . . Capitaine au Corps-Royal de l'Artillerie; en considération de ses services et des blessures qu'il a reçues à l'attaque de Sainte-Lucie.	400
BERMENT, sieur d'Infreville. (Jean-Baptiste) 40. *G.* 1775. . . . . Pour appointemens de réforme en qualité de Chevau-léger réformé. Ils seront supprimés du jour de son replacement.	120
BERMONDET. (D[lle] Louise-Marie de) 56. *G.* 1787. . . . . En considération des services du feu sieur le Brun, son beau-frère, capitaine au Corps-Royal de l'Artillerie.	150
BERNARD. (Claude) 43. *M.* 1776. . . . . En considération de ses services en qualité de ci-devant Ecrivain de la marine et des classes, actuellement Commis dans les bureaux du port de Brest.	270
BERNARD, sieur de la Vernette. (Claude-Philibert) 66. *G.* 1776. . . . . Pour lui tenir lieu des appointemens de 500 livres dont il jouit en qualité de Lieutenant-de-roi de Mâcon, laquelle Lieutenance-de-roi devant être supprimée, le traitement y attaché a été distrait de l'état des garnisons ordinaires, pour être porté en un brevet qui règle ces appointemens.	500
De cette part.	300,823 ##

Report . . . . 300,823 ᵗᵗ

BERNARD. (Dlle Elisabeth) 78. *G.* 1737. 88
Y compris 13 livres d'intérêts d'arrérages. Cette pension fait partie de celle de 300 livres accordée aux Dlles Bernard, en considération des services de feu leur père, Major de Guise.

BERNARD. (François) 69. *M. du R.* 1786. 300
Sans retenue : en considération de ses services en qualité de Valet de chiens de la Vénerie du Roi, Boulanger du Chenil neuf.

BERNARD. (François-Antoine) 44. *M. du R.* 1781. 200
Sans retenue : en considération de ses services en qualité de Valet de limiers de la Vénerie du Roi.

BERNARD. (Françoise-Henri, veuve du sieur) 58. *M. du R.* 1777 150
Sans retenue, en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite Ecurie du Roi.

BERNARD. (Jean) 73. *F.* 1766. 400
Major du fort Saint-André de Salins ; à titre d'appointemens conservés comme Sous-Brigadier des Gardes-du-corps du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

BERNARD. (Jean-Baptiste) 68. *M. du R.* 1773. 365
En considération de ses services en qualité de Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

BERNARD. (Jean-Joseph) 70. *G.* 1780. 200
En considération de ses services en qualité de Capitaine réformé du bataillon des Canonniers-gardes-côtes de la Capitainerie d'Antibes.

BERNARD DE RIVENEUVE. (Joseph) 72. *M.* 1749. 500
En considération de ses services en qualité d'Ecrivain ordinaire des Galères, retiré.

BERNARD, chevalier de la Varanne. (Joseph-Philippe) 64. *G.* 1766. 500
Pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Aunis.

BERNARD. (Marie-Jeanne le Roux, veuve du sieur) 53. *F.* 1°. 1774, 100; 2°. *idem.* 400. 500
La première, sans retenue, à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Piqueur-cavalcadour de la Vénerie du Roi. La seconde, pour la même considération.

BERNARD. (Dlle Marie-Louise de Raulin de Belval, veuve du sieur) 33. *G.* 1759 . . . 78
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment Royal-Etranger, cavalerie.

BERNARD, sieur de la Frégeollière. (René-Jean-Philippe) 69. *G.* 1762 124
Y compris 24 livres d'intérêts d'arrérages en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

BERNARDÉ, sieur de Saint-Léger. (Blaise) 41. *G.* 1780. 400
En qualité de Capitaine attaché au régiment de Guienne, infanterie.
Il cessera de jouir de cette pension s'il vient à être replacé.

BERNARDON, sieur Dugal. (Jean) 80. *G.* 1762 400
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment de Normandie.

De cette part . . . . 305,028 ᵗᵗ

Report . . . . 305,028 ₶

BERNANDEAU. (Pierre-François) 49. *M. du R.* 1783. 456
Sans retenue, à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BERNAULT. (Marie-Marguerite-Rose Choiseau, veuve du sieur) 63. *G.* 1786. . . . 300
En considération des services de feu son mari, ancien Maréchal-des-logis dans la compagnie des Gendarmes anglois du corps de la Gendarmerie.

BERNE. (Adrien de) 57. *G.* 1763 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Bourbonnois.

BERNELLE. (Pierre-Antoine) 41. *M. du R.* 1789. 150
Brigadier des Gardes de la Prévôté de l'hôtel du Roi, tant pour ses services que pour aider à la subsistance de sa nombreuse famille. Cette pension est sans retenue.

BERNES, sieur de Trion. (Philippe-Pierre de) 41. *G.* 1787. 380
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, compagnie de Luxembourg.

BERNI, sieur de Lassolaye. (Jean) 58. *G.* 1772. 60
Gendarme dans la compagnie des Gendarmes d'Artois, du corps de la Gendarmerie.
Pour lui tenir lieu de la gratification annuelle qui lui avoit été accordée en considération de ses services, et pour l'aider à les continuer.
Cette gratification lui sera supprimée du jour qu'il parviendra au grade de Fourrier, ou qu'il quittera le corps de la Gendarmerie.

BERNIER. (D[lle] Jeanne-Elisabeth Bienaimé, veuve du sieur) 68. *G.* 1760. 195
Y compris 45 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, Lieutenant au régiment de Roussillon, cavalerie.

BERNIER. (Rolland-Antoine) 50. *G.* 1767. 400
En considération de ses services en qualité d'ancien premier Sous-lieutenant du régiment des Gardes-Suisses, à présent Capitaine à la suite du régiment d'infanterie allemande d'Alsace.

BERNOU, sieur de Rochetaillée. (Jean) 46. *G.* 1787. 360
En considération de ses services et pour traitement de réforme en qualité de Chevau-léger réformé.

BERNOU, sieur de Rochetaillée. (Jean-François) 46. *G.* 1787 360
Même observation et même considération que ci-dessus.

BÉROLDINGHEN. (Dlle Marie Chocat, veuve du sieur) 63. *G.* 1765. 150
Sans retenue, à titre de subsistance, et en considération des services de feu son mari, premier Garçon de la table d'honneur de feu madame la Dauphine.

BERGUEN. (Antoine de) 70. *G.* 1771. 300
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Prévôt-général de la Maréchaussée au département d'Alsace, avec rang de Lieutenant-colonel de cavalerie.

BERRAC, sieur de Cadreils. (Louis-Ignace de) 74. *G.* 1763. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant avec rang de Capitaine au régiment Royal-Piémont.

De cette part. . . . . 308,965 ₶

Report. . . . . 308,965 ᵗᵗ

BERRANGER. (Jean-Baptiste-Henri de) 66. *G.* 1768. 500
En considération de ses services en qualité d'ancien Major du fort Mortier.

BERRICHON. (Jérôme) 63. *G.* 1771. 60
Sans aucune retenue ; en considération de ses services en qualité de Gendarme dans la compagnie des Gendarmes d'Artois.
Il n'en jouira que jusqu'à ce qu'il parvienne au grade de Fourrier, ou qu'il quitte la Gendarmerie.

BERRON. (Jean-Baptiste) 71. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité d'Aumônier des haras du Roi, dont la suppression a été ordonnée.

BERROYER. (Marie-Elisabeth Trémolières, épouse du sieur) 51. *F.* 1784 150
Sans retenue ; pour sa portion de la pension de 300 livres accordée aux deux filles du feu sieur Trémolières, Capitaine des frégates du Roi et des vaisseaux de la compagnie des Indes, en considération des services de cet officier, pour être partagée entr'elles également, et être réversible à la survivante.

BERRUT. (Jacques) 38. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de Chirurgien des haras du Roi.

BERRUYER. (Jean-Nicolas de) 48. *G.* 1765. 300
En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Touraine, à présent Capitaine attaché au régiment de la Reine, dragons.

BERRY. (Marie Bidouelle, veuve du sieur) 52. *G.* 1763. 100
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Garçon du bureau du secrétariat de la guerre.

BERTAUD, sieur de Tallayers. (Claude) 48. *F.* 1775. 500
Sans retenue ; pour récompense de ses services, en qualité de Conseiller au conseil-supérieur ci-devant établi à Lyon.

BERTAUD. (Jean-François) 69. *G.* 1769. 300
Pour retraite, en qualité de Sous-lieutenant de grenadiers au régiment de Penthièvre, cavalerie.

BERTAUT. (Angélique-Thérèse) 47. *M. du R.* 1786. 150
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Postillon en la petite écurie du Roi.

BERTELLET. (Dlle Marie-Françoise du Tertre, épouse du sieur Despotots, et veuve du sieur de) 58. *G.* 1762. 496
Y compris 96 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son premier mari, Lieutenant-colonel du régiment de Foix.

BERTENGLES. (Angélique Charpy, veuve du sieur de) 73. *G.* 1750. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, ci-devant Maréchal-des-logis dans la compagnie des Chevau-légers de la garde ordinaire du Roi.

BERTHAULT. (Guillaume) 49. *M. du R.* 1°. 1778, 100 ; 2°. 1788, 457. 557
La première, sans retenue, en considération de ses services en qualité de Courier de la petite écurie du Roi. La seconde, à titre de retraite.

BERTHE. (Matthieu) 73. *M.* 1781. 180
Pour sa retraite en qualité d'Aumônier de l'hôpital de Chiourmes, à Marseille.

De cette part . . . . 313,330 ᵗᵗ

Report . . . . 313,330 ₶

BERTHELOT. (Toussaint-Savinien) 43. *F.* 1774. 300
Sans retenue, à titre de traitement conservé, et pour sa retraite en qualité de ci-devant Valet-le-chiens dans la Vénerie du Roi.

BERTHEREAU. (Antoine-François) 53. *M. du R.* 1788. 225
Sans retenue ; pour l'indemniser de sa charge de Muletier de l'écurie de la Reine, dont la suppression a été ordonnée en 1788. . . . .

BERTHEVILLE. (François-Victor) 63. *M. du R.* 1782. 400
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Tapissier-valet-de-chambre du Roi.

BERTHEVILLE. (Dlle Marie-Marguerite) 66. *M. du R* 1770. 300
En considération des services de feu son père, Tapissier-valet-de-chambre du Roi.

BERTHIER, sieur de Viviers. (Bernard) 39. *G.* 1775. 180
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Mousquetaire.
Ils seront supprimés du jour de son replacement.

BERTHIER. (Dlle Jeanne-Antoinette) 32. *G.* 1779. 500
En considération de la distinction des services de son père, Ingénieur-géographe en chef des camps et marches des armées du Roi, Gouverneur des hôtels de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, et commandant la garde desdits hôtels.

BERTHIER, sieur Duvernay. (Jean-François de) 67. *G.* 1765. 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, avec rang de Capitaine de cavalerie.

BERTHIER, sieur de Grandry. (Pierre-Germain) 49. *G.* 1775. 450
Capitaine au bataillon de garnison de Gatinois, ci-devant Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Montargis ; pour ses appointemens de réforme en cette dernière qualité.
Il en jouira tant qu'il ne sera pas replacé avec un traitement supérieur à ces appointemens.

BERTIER. (Honoré) 78. *F.* 1782. 300
Sans retenue ; pour récompense de ses services en qualité de doyen des Substituts du Procureur-général du parlement d'Aix.

BERTIER. (Jean-Thomas de) 61. *G.* 1749. 280
Pour appointemens de réforme en qualité de Lieutenant réformé du régiment de Septimanie, dragons.
Il cessera d'en jouir lorsqu'il sera replacé.

BERTIER. (Marie-Agnès Berry, veuve du sieur) 73. *M. du R.* 1766. 150
Sans retenue, à titre de subsistance, en considération des services de sa famille.

BERTIN, sieur de Boyer. (Joseph de) 46. *G.* 1787. 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

BERTIN, sieur de la Hautière. (Jacques-Christophe) 51. *G.* 1788. 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant de Maréchaussée.

BERTIN, sieur de la Motte. (Augustin-Anne) 71. *G.* 1781. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-général de la capitainerie des Canonniers-gardes-côtes de Pontorson.

De cette part . . . . 317,815 ₶

Report . . . . 317,815 ₶

BERTIN. (François) 66. *F.* 1778. 500
Sans retenue; ancien Inspecteur des droits réunis à Paris; en considération de ses longs services, tant dans les aides que dans la régie.

BERTIN, sieur de Jauro. (François) 59. *F.* 1770. 300
Sans retenue; ancien premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes, et retiré Capitaine de brûlot de la marine royale, pour récompense de ses services en la première qualité.

BERTIN, sieur de Beauregard. (Jacques-Charles) 50. *G.* 1778. 300
En considération de ses services en qualité d'ancien Exempt de Maréchaussée, à présent Garde-du-corps de M. le comte d'Artois.

BERTIN, sieur de Saint-Léger. (Jean) 66. *G.* 1780. 400
Par augmentation aux 600 livres d'appointemens dont il jouit en qualité de Capitaine en second au régiment Royal-Ecossois, entretenu dans la garnison de Saint-Omer.

BERTIN. (Dlle Marie-Anne de) 38. *F.* 1777. 300
Sans retenue; à titre de subsistance.

BERTIN. (Marie-Anne Bertrand, veuve du sieur) 69. *M.* 1779. 200
En considération des services de feu son mari, Chirurgien-major des hôpitaux du Roi à l'île Royale.

BERTIN. (Marie-Edme) 66. *M. du R.* 1756. 120
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Sommelier ordinaire de la maison de feu madame la Duchesse de Berry.

BERTIN. (Marie-Madeleine Sarrau de la Cassaigne, épouse du sieur) 76. *G.* 1780. . . 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Major au régiment de Piémont, infanterie.

BERTIN DE BLAGNY, sieur de Morencey. (Nicolas) 61. *G.* 1775. 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Lille.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

BERTINAULT, sieur de Méré. (Gabriel-Dominique) 64. *G.* 1758 118
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps, à présent Capitaine invalide.

BERTOLET, sieur Campan. (Pierre-Dominique) 67. *M. du R.* 1°. 1767, 300; 2°. *idem*, 48 348
Secrétaire du cabinet de la reine.
Cette pension est composée des objets ci-après:
Une pension de 300 liv. en considération de ses services en qualité de Garçon de la chambre de la reine.
Une somme annuelle de 48 liv., pour lui tenir lieu des bonnes fêtes dont il jouissoit en qualité de premier valet-de-chambre de feu madame la Dauphine.

BERTON, Marquis de Crillon. (Louis) 72. *G.* 1766 540
Lieutenant-général des armées du Roi.
Pour lui tenir lieu des intérêts de 9000 liv. d'arrérages qui lui étoient dus sur une pension de 3000 liv. qui lui avoit été accordée en considération de ses services, & qui a passé sur la tête du marquis de Crillon, son fils, avec réversion, après sa mort, sur la tête de sa femme, à titre de douaire.

De cette part. . . . . 321,188 ₶

Report.......................... 321,188 ₶

BERTRAND. (Jean-Claude) 34. *G.* 1768 300
Sans retenue; en considération de ses services & pour sa réforme en qualité de Commis de la guerre, au bureau de correspondance.

BERTRAND. (Antoine) 46. *G.* 1788 400
En considération de ses services en qualité de Waguemestre & Perruquier de la compagnie réformée des gendarmes servant à la garde du Roi.

BERTRAND. (Claude-François) 88. *G.* 1762.......................... 400
En considération de ses services en qualité de Lieutenant au régiment Royal-Cravates.

BERTRAND, sieur de Beaumont. (Claude-Léonard) 78. *G.* 1756 472
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de cavalerie de Lénoncourt.

BERTRAND, sieur de Pouligny. (Georges) 56. *G.* 1769 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine-commandant au régiment du Mestre-de-camp-général de dragons.

BERTRAND. (D^lle Louise Bougeard, veuve du sieur) 76. *F.* 1753 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garde-magasin de la compagnie des Indes.

BERTRAND. (Marie-Angelique) 39. *M.* 1778 300
En considération des services de ses père & grand-père, anciens Commis de la Marine.

BERTRAND. (D^lle Marie-Adelaïde Toutain, veuve du sieur) 36. *G.* 1785 300
En considération des services de feu son mari, ancien Commis du Secrétaire d'état de la guerre.

BERTRE. (Marie-Angelique) 38. *M. du R.* 1774 150
Pour lui tenir lieu d'une pension de pareille somme qui lui avoit été accordée par Monsieur, sur sa cassette.

BERTRÉ. (Marie-Perrine) 60. *F.* 1774 100
En considération des services de feu son père, premier Pilote de la compagnie des Indes.

BESANÇON. (Jean) 40. *M. du R.* 1785 300
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier des haras du Roi.

BESCHEPOIX. (Antoine-Catherine) 48. *M. du R.* 1769 200
Sans retenue; à titre de subsistance, & en considération des services de feu son père, Huissier de la chambre du Roi.

BESCHEPOIX. (Jean-Michel) 46. *M. du R.* 1769 200
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

BESCHEPOIX. (D^lle Marie-Marguerite) 40. *M. du R.* 1769 200
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

BESIN. (D^lle Charlotte-Nicole de) 36. *G.* 1°. 1780, 150; 2°. 1781, 150 300
Pour lui tenir lieu des grâces ci-après :
La première, en considération des services de feu son père, ci-devant Aide-major, avec rang de capitaine au régiment de Thianges, dragons. La seconde, par continuation d'une pension de pareille somme dont feu sa sœur jouissoit au même titre.

De cette part.......................... 325,360 ₶

Report. . . . . 325,360 ₶

BESNARD. (Dlle Marie-Angelique Marchant, veuve du sieur) 49. *G.* 1788 500
En considération des services de feu son mari, Major de la ville de Condé.

BESNARD. (Dlle Marie-Louise de Vaux, veuve du sieur) 79. *F.* 1770 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, second Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

BESNOIT, sieur d'Armancourt. (Charles) 70. *G.* 1780 400
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant de maréchaussée, au département de Mantes-sur-Seine.

BESNOIT, sieur de Vaulgrenant. (Etienne) 62. *G.* 1779 400
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment provincial d'artillerie d'Auxonne.

BESNOIT, sieur de Lostende. (Jean-Grégoire de) 72. *G.* 1758 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de l'Isle-de-France, à présent retiré à l'hôtel-royal des Invalides.

BESNOIT, sieur de la Grandière. (Louis) 86. *F.* 1775 500
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil-supérieur ci-devant établi à Blois.

BESNOIT, sieur de la Grandière. (Louis-Jean-Jacques) 59. *F.* 1775 500
Prêtre, Chanoine de l'église métropolitaine de Tours.
Cette pension lui a été accordée, sans retenue, en récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil-supérieur, ci-devant établi à Blois.

BESOLLES. (Raphaël de) 63. *G.* 1773 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Bourbonnois, infanterie.

BESOMBES. (Henri-Joseph de) 64. *F.* 1784 300
Ancien Officier de dragons.
Sans retenue; à titre de continuation de celle de pareille somme dont jouissoit son père.

BESSAY. (Esprit-Benjamin, chevalier de) 47. *G.* 1771 300
Capitaine d'infanterie, sans appointemens en cette qualité. Pour traitement de réforme en qualité de Lieutenant du corps des grenadiers de France.
Il cessera d'en jouir, s'il vient à obtenir des appointemens en qualité de Capitaine.

BESSAY. (Paul-Isaac de) 11. *G.* 1778 400
Fils posthume du feu sieur de Bessay de la Voute.
En considération des services de son père, tué sur le vaisseau *la Couronne*, au combat d'Ouessant.

BESSE. (Dlle Dorothée de) 44. *G.* 1788 200
En considération des services du feu sieur de Neydecker, son mari, ci-devant Commandant au régiment Royal-deux-Ponts.

BESSIÈRE-BASTIDE. (Joseph de) 61. *G.* 1780 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Brigadier dans la compagnie des gendarmes bourguignons du corps de la gendarmerie.

BESSON. (Dlle Catherine Cougoulat, veuve du sieur) 52. *G.* 1782 150
En considération des services de feu son mari, Sous-lieutenant de maréchaussée, à Nantes.

De cette part . . . . 330,246 ₶

Report.	330,246 ₶
BESSON. (Dlle Henriette-Angelique) 48. *M. du R.* 1°. 1765, 150; 2°. 1786, 150 . . Cette pension est composée des objets ci-après: Une pension de 150 liv., sans retenue, en considération des services de feu son père, Ordinaire de la musique du Roi. Une pension de pareille somme, en indemnité de la part qu'elle avoit dans les brevets de retenue des deux charges de musette & de violon de la chambre, supprimées par édit de 1761.	300
BESSON, sieur de Lognac. (Jacques-Benoît de) 80. *G.* 1756 . . . . En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine de grenadiers au régiment de Vastan.	590
BESSON DE MONDIOT. (Dlle Claire-Jeanne) 36. *G.* 1788 . . . . En considération des services de feu son père, Major-commandant aux îles Porquerolles.	150
BESSON DE MONDIOT. (Dlle Catherine-Jeanne) 32. *G.* 1788 . . . . Même considération que ci-dessus.	150
BESTERSEY. (Dlle Marguerite Jacobs, veuve du sieur) 73. *G.* 1779 . . . . En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment hussards de Berchény.	150
BESUCHET. (Antoine de) 56. *G.* 1786 . . . . En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Quartier-maître-trésorier du régiment de Bourbonnois, avec rang de capitaine.	420
BESUCHET, sieur du Harlay. (Jacques) 49. *G.* 1°. 1775, 97; 2°. 1778, 400 . . . . Capitaine réformé de fusiliers du régiment provincial de Montargis. La première, pour traitement de réforme en cette qualité. La seconde, en la même considération. Elles cesseront toutes les deux, du moment où il sera replacé.	497
BÉTHULOT. (Louis) 58. *G.* 1°. 1766, 300; 2°. 1776, 135 . . . . La première, en considération de ses services en qualité de premier tambour réformé de la deuxième compagnie des mousquetaires de la garde du Roi. La seconde, pour traitement de réforme. Son traitement de réforme seulement sera supprimé s'il est replacé.	435
BETREMIEUX. (Pierre-Antoine) 41. *M. du R.* 1787 . . . . Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier de la petite écurie du Roi.	365
BETTANCOUR, dit Robert. (Jean-Robert) 38. *M. du R.* 1782 . . . . Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.	400
BETTANCOURT. (Geneviève Doucet, veuve du sieur) 52. *M. du R.* 1787 . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garçon de serdeau, dont le décès a fait vaquer une pension de 300 liv.	150
BEUCHERT. (Dlle Anne-Marie Reichsteller, veuve du sieur de) 57. *G.* 1779 . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Aide-major dans le régiment de Schomberg, dragons, avec brevet de major.	200
BEUFVIER, sieur de la Seicherie. (Charles-Alexis de) 54. *G.* 1787 . . . . En considération de ses services & pour sa réforme en qualité de Chevau-léger de la compagnie réformée des chevaux-légers de la garde du Roi.	480
De cette part	334,533 ₶

Report. . . . . 334,533 ᵗᵗ

BEURLÉ, sieur de Champillon. (Louis-Nicolas) 56. *G.* 1775 300
Pour appointemens de réforme, en qualité de Garde de la compagnie de Noailles des gardes-du-corps du Roi.
Ces appointemens lui seront supprimés lors de son replacement.

BÉVILLE. (Jacques de) 31. *G.* 1783 500
Capitaine réformé dans le régiment de Noailles, dragons.
Tant en considération du zèle qu'il a montré en Amérique, & de la bonne conduite qu'il y a tenue, que pour lui tenir lieu de traitement, en attendant qu'il passe à une place de capitaine en second dans ledit régiment.

BEXON. (Dlle Marthe Pillement, veuve du sieur) 67. *M. du R.* 1784 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services du feu sieur abbé Bexon, son fils, chargé des correspondances du cabinet d'histoire naturelle.

BEXON. (Dlle Jeanne) 34. *M. du R.* 1784 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services du feu sieur abbé Bexon, son frère, chargé des correspondances du cabinet d'histoire naturelle.

BÉZANGER, sieur de Sardy. (Germain-Edme) 54. *G.* 1775 450
Pour traitement de réforme, en qualité de Capitaine-aide-major du régiment provincial de Mantes.
Il cessera d'en jouir, s'il vient à être replacé.

BEZANSON. (Etienne-Marie) 52. *G.* 1°. 1776, 134; 2°. 1789, 360 494
Ancien Sous-lieutenant au régiment de Condé, dragons, & ci-devant Gendarme appointé dans la compagnie des gendarmes anglois, avec rang de lieutenant de cavalerie.
La première, en considération de ses services dans la gendarmerie. La seconde, en considération de ses services, & pour sa retraite du régiment de Condé.

BEZANSON. (Jean-François) 72. *G.* 1763 590
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment de Piémont.

BEZANSON, sieur de Soulers. (Pierre-Joseph) 69. *G.* 1768. 500
Pour traitement de réforme, & en considération de ses services en qualité de Capitaine du régiment de recrues de Blois.

BEZE. (Jacques-Claude de) 46. *G.* 1775 97
Pour traitement de réforme, en qualité de Capitaine du régiment provincial de Montpellier.
Ce traitement sera supprimé, si le sieur de Beze est replacé.

BEZIN. (Jean-Maurice de) 30. *G.* 1780 360
En qualité de Sous-lieutenant attaché au corps de l'infanterie.
Il cessera de jouir de cette pension, s'il vient à être replacé.

BIAGGINY. (Dlle Marie Bertrand, veuve du sieur de) 58. *G.* 1785 200
En considération des services de feu son mari, ancien Sous-lieutenant au régiment Royal-Corse.

BIARS. (Jean-Baptiste de) 72. *G.* 1766 500
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Orléans, infanterie.

BIART. (Marie-Madeleine Turbert, veuve du sieur) 78. *F.* 1776 500
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Contrôleur des vingtièmes de la généralité d'Amiens.

De cette part. . . . . 339,424 ᵗᵗ

Report.	339,424 #
BIAYS. (Jacques de) 70. *G.* 1783 . . . . Lieutenant-invalide. En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant de Maréchaussée.	500
BIBAULT, sieur d'Omancourt. (Charles-Augustin) 43. *G.* 1787 . . . . Pour sa réforme & en considération de ses services en qualité de Gendarme de la compagnie réformée des gendarmes de la garde.	480
BIBAUT, sieur de Misery. (Charles-François) 60. *M. du R.* 1762 . . . . En considération de ses services en qualité de Porte-manteau du Roi.	572
BIBERT. (Jean) 71. *M.* 1778 . . . . En considération de ses services en qualité de premier Maître d'équipage du port de Rochefort.	100
BICHET, sieur d'Isommes. (Etienne) 76. *G.* 1756 . . . . En considération de ses services & pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Montmorin.	472
BICHOT. (Nicolas-Antoine) 66. *F.* 1766 . . . . A titre de traitement conservé, comme Aide dans les cuisines du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.	500
BIDA. (Dlle Jeanne Maurice, veuve du sieur) 38. *G.* 1785 . . . . En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment d'infanterie allemande de la Marck.	300
BIDAN-MOUSTOIR. (Dlle Marie-Hélène) 61. *F.* 1°. 1771, 100; 2°. 1784, 100 . . . Sans retenue; la première, en considération des services de feu son père, Chef de bureau de la compagnie des Indes, au port de Lorient. La seconde, à titre d'augmentation, & en la même considération.	200
BIDAN. (Dlle Marie-Thérèse Blain des Cormiers, veuve du sieur) 46. *F.* 1°. 1776, 250; 2°. 1785, 250 . . . . Sans retenue; la première, en considération des services de feu son mari, premier Lieutenant-de-vaisseau de la compagnie des Indes. La seconde, à titre d'augmentation, & en la même considération.	500
BIDAUD, chevalier de la Chauvetière. (Charles-Paul) 51. *G.* 1789 . . . . En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'infanterie d'Angoumois.	500
BIDAUD, sieur de Vatange. (Jean-François) 76. *G.* 1779 . . . . En considération de ses services en qualité de second Sous-aide-major, à Besançon.	200
BIDAULT. (Dlle Anne Jacob, veuve du sieur) 66. *G.* 1785 . . . . En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant réformé du corps des grenadiers de France, &, depuis, Capitaine au bataillon de garnison de Barrois.	300
BIDAULT, sieur de la Pélardière. (Jacques) 74. *G.* 1754 . . . . Pour sa retraite, en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment de Piémont.	500
BIDAULT, sieur de Rochefort. (Louis-Luc) 51. *G.* 1775 . . . . Pour traitement de réforme, en qualité de Capitaine au régiment provincial de Senlis. Il cessera d'en jouir lors de son replacement.	97
De cette part	344,645 #

Report . . . . 344,645 ₶

BIDAULT, sieur de Glatigné. (Simon) 66. *G.* 1778 100
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant de maréchaussée, à présent Capitaine des invalides, de la première classe.

BIDAUX. (Georges) 72. *G.* 1771 450
Pour traitement de réforme, en qualité de ci-devant Lieutenant au corps des grenadiers de France ; actuellement Capitaine au bataillon de garnison de Barrois.
Il cessera d'en jouir quand il sera replacé avec un traitement supérieur.

BIDEREN. (Dlle Clémence de Percy, veuve du sieur de) 56. *G.* 1780 250
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de la marine.

BIDEREN, sieur de S.-Surin. (Martial) 60. *G.* 1°. 1758, 236 ; 2°. 1781, 300 536
Ancien Capitaine-commandant au régiment d'Auxerrois.
La première, en considération de ses services lorsqu'il étoit Lieutenant audit régiment. La seconde, en considération de la distinction avec laquelle il s'est conduit tant à la conquête de l'isle de la Dominique, que dans les trois combats soutenus par le comte de Guichen, Lieutenant-général des armées navales.

BIE.(Dlle Marie-Louise le Febvre de Vanoise, veuve du sieur de) 74. *G.* 1780 400
En considération des services de feu son mari, Brigadier des armées du Roi, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment Royal-Wallon, réformé.

BIENCOURT, sieur de Potrincourt. (Christophe-Augustin de) 61. *G.* 1766 400
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Navarre.

BIENCOURT, sieur de Poutrincourt. (Charles-Michel de) 57. *G.* 1763 354
Pour traitement de réforme, comme Capitaine réformé du régiment de Bourbon, infanterie.
Il ne conservera, lors de son replacement, que 54 liv. d'intérêts compris dans ce traitement, & qui lui sont dues pour arrérages sur sa pension, qui étoit originairement de 300 liv.

BIENFAIT. (Dlle Suzanne) 76. *M.* 1734. 120
Religieuse-professe de la Visitation de Ste-Marie, à Orléans.
Sans retenue ; à titre de subsistance, & pour lui tenir lieu de dot.

BIENSAN. (Jean de) 60. *G.* 1°. 1765, 106 ; 2°. 1775, 130 236
La première, en considération de ses services en qualité de Maréchal-des-logis des gardes-du-corps. La seconde en la même considération.

BIETTE, dit Gervais. (Jacques) 36. *M. du R.* 1781 300
Pour servir à sa subsistance, & lui tenir lieu de retraite, en qualité de Garçon de gobelet du Roi, servant aux extraordinaires.

BIETTRE. (Marin) 46. *M. du R.* 1781 456
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

BIGAULT, sieur de Granrut. (Emmanuel) 40. *G.* 1771 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

BIGAULT. (Jean-Joseph) 60. *G.* 1786 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment d'infanterie de Navarre.

De cette part . . . . 348,647 ₶

Report . . . . 348,647 ††

BIGAULT, sieur de Granrut, l'aîné. (Jean-Louis) 54. *G.* 1771 100
En considération de ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

BIGAULT, sieur de Granrut. (Jean-Louis) 46. *G.* 1771 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

BIGEON de Coursy. (D^lle Martine) 44. *G.* 1776 200
En considération des services de feu son père, Colonel dans le Corps-Royal de l'Artillerie.

BIGEON, sieur de Coursy. (Nicolas-François) 36. *G.* 1776. 200
Même considération que ci-dessus.
Cette pension doit lui être supprimée du jour où il entrera au service.

BIGNON. (Louis-Jacques) 48. *F.* 1766 400
Avocat en Parlement; à titre d'appointemens conservés en qualité d'Ordinaire de la musique du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

BIGOS. (D^lle Marie Vigier, veuve du sieur de) 64. *G.* 1760 236
En considération des services de feu son mari, ancien Sous-Brigadier des Gardes-du-corps.

BIGOT. (Charles) 56. *F.* 1783 250
A titre de traitement conservé comme l'un des frotteurs des appartemens de feu madame la princesse Christine de Saxe, abbesse de Remiremont, tante du Roi.

BIGOT, sieur des Iles. (Gilles) 56. *F.* 1770. 300
Sans retenue. Pour ses services en qualité de ci-devant employé de la Compagnie des Indes au bureau de la direction à Lorient.
Moitié de cette pension est réversible à Jeanne Hénard, son épouse.

BIGOT. (Jean-Louis) 56. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BIGOT. (Joseph) 61. *F.* 1766 200
A titre de traitement conservé en qualité de Balayeur des appartemens du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

BIHET. (Bonne-Gabrielle Volant, veuve du sieur) 72. *M. du R.* 1786 150
Sans retenue; à titre de subsistance, et en considération des services de feu son mari, employé aux menus-plaisirs du Roi.

BILLARD, sieur de Lorière. (Antoine Guy) 38. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé de la première compagnie; pour traitement de réforme.
Cette pension cessera lors de son remplacement.

BILLARD. (D^lle Elisabeth le Brun, veuve du sieur de) 82. *G.* 1783 200
En considération des services de feu son mari, exempt de la compagnie des Cent-Suisses de la garde du Roi.

BILLAUD. (Louis-François de) 54. *M.* 1779 200
Ancien Lieutenant au régiment d'Halwill, tant en considération de ses services et de ceux de son père, que de la modicité de sa fortune.

De cette part. . . . . 351,819 ††

Report . . . . 351,819 ᵗᵗ

BILLAUD, sieur de Sadonville. (Alphonse de) 50. *G.* 1775. 100
En considération des services de feu son père, ancien exempt des Gardes-du-corps du Roi.

BILLAUD. (Christophe de) 53. *G.* 1774 200
Garde-du-corps du Roi. Même considération que ci-dessus.

BILLAUD. (François-Lucien) 56. *G.* 1775 100
Ancien Lieutenant au bataillon de milice de la ville de Paris. Même considération que ci-dessus.

BILLAUD. (D[lle] Marie-Catherine de) 64. *G.* 1775 100
Même considération qu'aux trois articles précédens.

BILLAUT, sieur de Livière. (Antoine) 64. *G.* 1749. 150
Pour traitement de réforme en qualité de Capitaine au régiment de Royal-Barrois, réformé.

BILLECOQ. (Pierre-Paul) 63. *M. du R.* 1787. 457
Sans retenue, à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

BILLEHÉ, baron de Vierzel. (Charles de) 70. *G.* 1775 472
En considération de ses services en qualité de Brigadier, ci-devant Colonel du régiment d'Infanterie Liégeoise de son nom.

BILLEHEURT, chevalier de Saint-Vigor. (Thomas de) 49. *G.* 1781 500
Pour retraite en qualité de Capitaine-Commandant de Chasseurs au régiment du Maine.

BILLET. (D[lle] Despreaux Elisabeth) 80. *M. du R.* 1748 400
Sans retenue, à titre de subsistance, et en considération des services de feu son père, gouverneur des Pages du Roi.

BILLETON. (D[lle] Angelique de Frayne, veuve du sieur de) 36. *G.* 1785. 300
En considération des services de feu son père, Capitaine au régiment du Roi, cavalerie.

BILLIOT. (Jean-Pierre) 40. *M. du R.* 1785 150
Sans retenue, en considération des services que feu son père, Lieutenant de Maréchaussée, a rendus à Saint-Hubert et aux Chasses du Roi.

BILLIOT. (Pierre) 41. *M. du R.* 1785. 150
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

BILLOT. (D[lle] Claudine Jacquet, veuve du sieur) 68. *G.* 1778 150
En considération des services de feu son mari, Capitaine des Grenadiers postiches du bataillon de Milice de Salins.

BILLOUARD, sieur de Kerlérec. (René-Marie) 34. *M.* 1779. 200
Enseigne des vaisseaux du Roi, ci-devant Enseigne des troupes coloniales de la Nouvelle-Orléans; en considération de ses services en cette dernière qualité.

BINET, sieur de Moyencourt. (Georges) 36. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé de la première Compagnie; pour appointemens de réforme. Ils cesseront lors de son replacement.

BININGER. (François-Antoine) 59. *G.* 1775. 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Colmar; pour appointemens de réforme. Ils seront supprimés, s'il est replacé.

De cette part . . . . 355,525 ᵗᵗ

Report . . . . 355,525 ₶

BION. (Paul) 58. *G.* 1765. 300
Commandant du bataillon de milice de la dépendance du port de Paix ; en considération de ses services en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de Foix.

BIOT. (Angélique Péron, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1773. 200
Sans retenue, à titre de subsistance, et pour les services de feu son mari, ancien Fourrier des logis du Roi.

BIOT. (sieur Jean-Alexandre) 64. *G.* 1°. 1766, 400 ; 2°. 1772, 150 550
Capitaine retiré du régiment de Limosin. La première pour sa retraite ; la seconde en considération des services de feu son père, ancien Fourrier des logis du Roi.

BIOT. (Marc-Antoine) 62. *M. du R.* 1772. 150
A titre de subsistance, et en considération des services de feu son père, Fourrier des logis du Roi.

BISSEZ. (Albert de) 54. *G.* 1783. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Brigadier dans la compagnie des Gendarmes écossois.

BIZET. (Catherine Deffaux, veuve du sieur) 59. *F.* 1783. 400
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ancien Caissier des pensions du Trésor royal.

BIZON. (Laurent) 62. *G.* 1777. 300
En considération de ses services en qualité d'ancien Aumônier du régiment de Soissonnois.

BLACAS. (D^lle Louise Mazin, veuve du sieur de) 76. *G.* 1767. 400
Sans retenue, en considération des services de feu son mari, Ingénieur en chef à Bapaume.

BLACHÈRE. (Charles-François de) 32. *G.* 1786. 200
Capitaine en second au régiment de Cambresis, infanterie, tant en considération de ses services que de ceux de feu son père, Capitaine de grenadiers, avec rang de Lieutenant-colonel au régiment de Flandre.

BLACHIER. (Pierre) 70. *G.* 1767. 500
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Garde de la Manche du Roi.

BLAIN, sieur des Cormiers. (Claude) 47. *F.* 1°. 1770, 150 ; 2°. 1786, 350. . . . 500
Sans retenue ; ci-devant premier Enseigne de la compagnie des Indes.
La première, en considération de ses services en cette qualité. La seconde, à titre d'augmentation à celle ci-dessus, et pour la même considération. Cette pension est réversible après sa mort à ses quatre filles par portions égales, avec accroissement successif entr'elles jusqu'à la dernière vivante.

BLAIN. (Jean-Eustache) 61. *G.* 1763. 200
En qualité de Lieutenant réformé d'infanterie de la légion royale.

BLAIN DES CORMIERS. (D^lle Thérèse Beaudéduit, veuve du sieur Michel) 82. *F.* 1782. 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Capitaine des vaisseaux de la compagnie des Indes.

De cette part. . . . . 359,925 ₶

Report	359,925 #
BLAIN DES CORMIERS. (Dlle Perrine Joran, veuve du sieur Jean-Baptiste) 37. *F.* 1781. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, second Enseigne des vaisseaux de la compagnie des Indes.	150
BLAIR. (Charles, Chevalier de) 63. *G.* 1766. . . . . Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment des Volontaires de Clermont-prince.	400
BLAIR. (Dlle Marie-Anne Valadier, veuve du sieur de) 37. *G.* 1779. . . . . En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine-commandant les chasseurs du régiment Royal-dragons.	300
BLAIR. (Dlle Marie-Catherine de) 42. *F.* 1781. . . . . Sans retenue; en considération des services de sa famille.	500
BLAIR. (Jacques-Charles de) 43. *G.* 1775. . . . . Pour appointemens de réforme en qualité de Garde réformé de la compagnie de Luxembourg, des Gardes-du-corps du Roi.	150
BLAISE. (Claude-Antoine) 87. *F.* 1766. . . . . A titre d'appointemens conservés en qualité de Concierge du château de Chanteheu, château du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.	500
BLAISE. (Jean-Antoine) 57. *F.* 1766. A titre de traitement conservé comme Aide de pâtisserie du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.	400
BLAMPIN DE LA SOLLE. (Charles-François) 50. *G.* 1775. . . . . Pour réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Mantes. Ce traitement sera supprimé lors de son replacement.	97
BLANC, sieur de Tarce de Blancville. (Joseph de) 49. *G.* 1761. . . . . En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Bretagne.	520
BLANCARD, sieur de Léry. (Honoré) 38. *M.* 1778. . . . . En considération de ses services en qualité d'ancien Écrivain de la marine et des classes.	200
BLANCHARD. (Jacques) 36. *M. du R.* 1789. . . . . Sans retenue; en considération de l'ancienneté de ses services, en qualité de Sous-piqueur en la petite écurie du Roi.	200
BLANCHARD. (Charles-François) 59. *G.* 1778. . . . . En considération de ses services en qualité d'Aide-major à Besançon.	300
BLANCHARD. (François) 68. *M. du R.* 1765. . . . . Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Palefrenier en la petite écurie du Roi.	365
BLANCHARD, sieur de Changy. (Dlle Jeanne Berthaut, veuve du sieur) 78. *G.* 1744. . . . . En considération des services de feu son mari, Gendarme de la garde ordinaire du Roi. Dans cette pension sont compris 27 livres d'intérêts d'arrérages.	177
BLANCHART DUVAL. (Dlle Françoise) 17. *G.* 1787. . . . . En considération des services de feu son père, Lieutenant-de-Roi à Saint-Florent, en Corse.	150
De cette part.	364,334 #

Report. 364,334

BLANCHART, sieur Duval. (Louis-René) 59. *G.* 1769. 400
Capitaine-commandant au régiment d'infanterie de Languedoc, en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté dans les combats qui se sont livrés dans l'isle de Corse, les 7 et 8 mai 1769.

BLANCHART DUVAL. (Dlle Marguerite-Félicité) 20. *G.* 1787. 150
En considération des services de feu son père, Lieutenant pour le Roi à Saint-Florent, en l'isle de Corse.

BLANCHART DUVAL. (Dlle Marie-Louise) 28. *G.* 1787. 150
Même considération que ci-dessus.

BLANCHART, sieur Duval. (Matthieu) 14. *G.* 1787. 150
Même considération que ci-dessus.

BLANCHE DE FERRAY, sieur de Saint-Georges. (Jean-Baptiste) 34. *G.* 1778. . . 500
A titre de réforme en qualité de Capitaine au régiment de Monsieur, dragons.
Le traitement cessera d'avoir lieu du moment où le sieur de Saint-Georges sera pourvu d'une compagnie.

BLANCHE. (Jean-Louis) 67. *F.* 1766. 200
A titre de traitement conservé comme Prévôt d'armes de la compagnie des cadets-gentilshommes du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

BLANCHE. (Louis) 53. *M. du R.* 1781. 500
Sans retenue; pour servir à sa subsistance et lui tenir lieu de retraite, en qualité de Garçon du pâtissier de la maison du Roi.

BLANCHIER. (Gabriel) 52. *G.* 1789. 100
Maçon-poseur employé aux travaux de l'arsenal de Lyon; tant en considération du malheur qu'il a eu de se casser la cuisse dans lesdits travaux, que de l'extrême misère où il se trouve réduit.

BLANCHOT. (Nicolas) 63. *F.* 1779. 300
Ancien Directeur des cartes à Limoges.

BLARER, sieur de Wardensée. (François) 42. *G.* 1783. 500
Pour ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Lieutenant au régiment d'Eptingen.

BLASMOND. (Dlle Jeanne de Steveny, veuve du sieur de) 50. *G.* 1779. 100
En considération des services de feu son mari, ci-devant Lieutenant de dragons au régiment de Nicolaï.

BLAU. (Jean-Gérard) 48. *F.* 1775. 500
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil-supérieur ci-devant établi à Clermont.

BLAU. (Marie-Alexandre de) 36. *F.* 1761. 520
Lieutenant en premier des chasseurs du régiment de Perche; en considération des services de la dame de Blau, son aïeule, hollandoise, et par continuation de celle dont jouissoit son père, Capitaine au régiment de Guienne.

BLAU. (Dlle Marie-Anne de) 38. *F.* 1761. 260
En considération des services de la dame de Blau, hollandoise, son aïeule.

BLAU. (Dlle Marie-Marguerite-Adelaïde de) 36. *F.* 1761. 260
Même considération que ci-dessus.

De cette part 368,924

Report. . . . . 368,924 ₶

BLESSINGH. (David-Gustave de) 39. *M.* 1772. 300
Officier de la marine Suédoise employé sur les vaisseaux du Roi.

BLEZEAU. (Louis-François) 46. *M. du R.* 1778. 96
A titre de subsistance, pour lui tenir lieu de pareille somme qui lui avoit été accordée par madame Louise, sur sa cassette.

BLIN, sieur de Mutrel. (Pierre-Jacques) 52. *F.* 1°. 1775, 97; 2°. 1788, 200. . . 297
Capitaine réformé au régiment provincial de Mantes.
La première, pour traitement de réforme. La seconde, en considération de ses services en qualité de Capitaine-commandant le corps des pionniers de Paris, réformé le premier mai 1789.

BLIN. (Jean-Baptiste) 83. *G.* 1766. 400
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Contrôleur de l'hôpital militaire de Barèges.

BLIN. (Michel-François) 47. *G.* 1776. 200
Pour sa réforme et en considération de ses services en qualité de hautbois réformé de la première compagnie des Mousquetaires.

BLOCHOUSSE. (Dlle Marie-Catherine de Sivry, veuve du sieur de) 49. *G.* 1785. 300
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine au régiment de cavalerie liégeoise de Rougrave.

BLOM, sieur de Boislembert. (François de) 50. *G.* 1763. 354
En considération de ses services en qualité de Capitaine réformé du régiment de Dauphiné.

BLOND. (Jean-François de) 62. *F.* 1770. 500
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de Capitaine des vaisseaux de la compagnie des Indes.

BLONDEAU. 36. *M. du R.* 1785. 200
Pour lui tenir lieu de celle dont elle jouissoit sur les dépenses du garde-meuble, en qualité d'ouvrière de ce département, et qui avoit cessé en 1784.

BLONDEAU. (Claude-Joseph) 42. *G.* 1764. 150
Sans retenue; Capitaine-commandant de la compagnie de canonniers du corps des volontaires étrangers de Lauzun; en considération des services de feu son père, Aide-major de Landau.

BLONDEAU. (Edme) 53. *M. du R.* 1784. 400
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Garçon pâtissier de la maison de feu madame la dauphine.

BLONDEAU, sieur de Laurière. (François) 54. *G.* 1764. 400
Pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Normandie, et en considération de la blessure qu'il a reçue à l'affaire de Clostercamp.

BLONDEAU. (Jacques Guy) 56. *G.* 1775. 97
Pour réforme, en qualité de Capitaine au régiment provincial de Tours.
Ce traitement sera supprimé si le sieur Blondeau est replacé.

De cette part. . . . . 372,715 ₶

Report. . . . . 372,711 ᵗ

BLONDEAU DE CHARNAGE. (Jeanne-Gérard, veuve du sieur) 69. *M. du R.* 1777. 500
Sans retenue; pour l'indemniser de la valeur d'une collection de titres originaux remis à la bibliothèque du roi par feu son mari.

BLONDEAU. (Marie-Geneviève) 38. *M. du R.* 1785 200
Sans retenue; pour lui tenir lieu de la pension dont elle jouissoit sur les dépenses du garde-meuble, en considération de ses services en qualité d'Ouvrière dudit garde-meuble; pension qui avoit cessé en 1784.

BLONDEAU. (Nicolas) 38. *G.* 1764 150
Sous-lieutenant attaché au régiment Royal-dragons; en considération des services de feu son père, Aide-major de Landau.

BLONDEL, sieur de Lislebec. (Jean-Etienne) 56. *G.* 1775 365
Pour appointemens de réforme, en qualité de Gendarme réformé de la garde du Roi.
Ils lui seront supprimés du jour de son replacement.

BLONDEL, sieur Desvallons. (Laurent-César) 66. *G.* 1762 . . . . 496 »
Pour ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment des Grenadiers-royaux de la Rochelambert.

BLONDEL. (D^e Marie-Anne) 67. *F.* 1747 150
Sans retenue; en considération de sa conversion et pour sa dot de religieuse dans la communauté des bénédictines de Caen.

BLONDEL. (D^e Marie-Esther) 80. *F.* 1730 150
Religieuse de la communauté des bénédictines de Bayeux.
Même observation et même considération que ci-dessus.

BLONDEL. (Marie Bouvard, veuve du sieur) 67. *M. du R.* 1781 150
Sans retenue; à titre de subsistance, et en considération du malheur qu'elle a eu de perdre son mari, Machiniste de l'opéra, dans l'incendie du 8 juin 1781.

BLONDET. (Edme-François) 64. *M. du R.* 1777 391
Pour lui tenir lieu du traitement dont il jouissoit en qualité de Garde à cheval de la capitainerie royale de Chambord, supprimée en 1777; savoir, de 300 liv. de gages et d'une somme annuelle de 91 livres, pour un dix-huitième qu'il avoit à prendre dans celle de 1640 liv., accordée par le Roi pour les casaques de ladite capitainerie.

BLONDIN, sieur de Bazonville. (Gabriel) 64. *G.* 1762 300
Pour traitement de réforme en qualité de Capitaine au régiment de Haynaut.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

BLONDIN, sieur d'Esigny. (Gabriel-Isidore) 56. *G.* 1787. 547
Pour appointemens de réforme, en qualité de Gendarme de la compagnie réformée des Gendarmes de la garde du Roi.

BLOTEAU. (D^e Françoise de Bellemare, épouse du sieur de) 57. *M. du R.* 1773. 400
Sans retenue, à titre de subsistance, en considération des services de sa famille.

BLOTTEFIÈRE DE VOYENNE. (D^lle Anne Courtois, épouse du sieur) 41. *G.* 1779. 150
En considération des services de feu son père, Gendarme de la garde ordinaire du Roi.

BLOTTEFIÈRE DE LA VIÉVILLE. (Jean-Charles) 51. *G.* 1766. 200
En considération de ses services en qualité de Cornette réformé du régiment des cuirassiers.

De cette part . . . . 376,804 ᵗ

Report	376,864 ₶
BLUGET, sieur d'Harmeville. (Pierre-Charles) 40. *G.* 1776 . . . . A titre de gratification annuelle en considération de ses services en qualité de Commis du département de la guerre au bureau de l'artillerie.	500
BLUM. (Dlle Marie-Thérèse Bininger, veuve du sieur de) 61. *G.* 1782 . . . . . . En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment Suisse de Diesbach.	300
BOCCARD. (François-Georges-Antoine de) 34. *G.* 1778 . . . . Sous-aide-major au régiment Suisse de Boccard, pour assurance d'une pension faisant partie de celle de 1,000 livres accordée au sieur de Boccard, son oncle, Lieutenant-général des armées du Roi, et Colonel dudit Régiment, et dont il est entré en jouissance le lendemain du décès dudit sieur de Brocard, son oncle.	300
BOCCARD. (Dlle Marie-Charlotte de) 72. *G.* 1769 . . . . En considération des services de feu son frère, ci-devant premier Lieutenant des Gardes-suisses, avec rang de Colonel.	500
BOCHE. (Jean-François de) 56. *G.* 1775 . . . . Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Bordeaux. Il cessera d'en jouir s'il est replacé.	97
BOCHE. (Joseph-François de) 50. *G.* 1779 . . . . En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.	200
BOCHET, dit la Joie. (Jean-François) 86. *M. du R.* 1767 . . . . Sans retenue, pour lui tenir lieu des récompenses et bonnes fêtes dont il jouissoit en qualité de Porteur de la cuisine de feu madame la Dauphine.	36
BOCQUET. (Claude-Brice) 63. *G.* 1774. . . . . A titre de subsistance et en considération de ses services en qualité de Garçon du linge de Mgr. le dauphin, jusqu'à son avénement au trône.	365
BOCQUILLON. (Dlle Marguerite) 59. *F.* 1749. . . . . Sans retenue; religieuse professe du couvent de Valdone, à Charenton; pour lui servir de dot et être payé chaque année à la supérieure dudit couvent, qui remettra annuellement 50 livres à ladite demoiselle Bocquillon pour son entretien.	300
BOCQUILLON DE FARSURES. (Dlle Marie-Agnès Thomassin, veuve du sieur) 73. *G.* 1781 . . . . En considération des services de feu son mari, Aide-major des ville et château de Saint-Malo.	300
BOCQUILLON. (Nicolas) 54. *M. du R.* 1777. . . . . Sans retenue; en considération de ses services comme Porte-table en la cuisine-bouche du Roi.	300
BODEU. (Julien-Cécile) 74. *F.* 1766 . . . . A titre d'appointemens conservés en qualité d'ordinaire de la musique du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.	500
BODIN, dit Bourguignon. (Claude) 39. *M. du R.* 1787 . . . . A titre de retraite, en qualité de Palefrenier de l'équipage du Vautrait.	300
BODIN, sieur de Vaux du Chatellier. (Louis-Joseph de) 70. *G.* 1760 . . . . . . En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment du comte de la Marche.	520
De cette part.	381,382 ₶

Report . . . . 381,382 ₶

BODIN, sieur de Saint-Laurent. (Michel-André) 40. *G.* 1775. 180
Pour appointemens de réforme en qualité de mousquetaire réformé de la première compagnie.
Ils lui seront supprimés du jour de son replacement.

BODINEAU, sieur de Mesloy. (Alexandre) 63. *G.* 1746 354
Lieutenant en premier au Corps-royal de l'artillerie; en considération des services de feu son père, Maréchal des camps et armées du Roi, Lieutenant-général de l'artillerie. Dans cette pension sont compris 54 livres d'intérêts d'arrérages.

BODUER. (Dlle Justine Gras, veuve du sieur) 61. *G.* 1783 500
Sans retenue; en considération des services de feu son père, premier Chirurgien du corps des troupes françoises employé successivement à Minorque et à Gibraltar.

BOÉRY. (Pierre de) 59. *G.* 1768. 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Sarre.

BOESNIER. (Pierre-Paul) 47. *F.* 1775 500
Sans aucune retenue; Maître particulier des eaux et forêts de Blois; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil-supérieur ci-devant établi à Blois.

BOEUF DE VARENNE, sieur de Brabant. (Louis-Gaston) 48. *G.* 1°. 1777, 120; 2°. 1779, 420 540
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa retraite.

BOGILLOT. (Claude-Sébastien) 72. *G.* 1778 450
Pour sa retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment de Champagne.

BOGILLOT. (Jean-Claude) 68. *G.* 1768 450
Pour sa retraite en qualité de premier Lieutenant de grenadiers au régiment de Champagne.

BOHLER. (Marie de Guntz, veuve du sieur de) 52. *G.* 1777 250
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine en second au régiment allemand d'Anhalt.

BOICHET. (Jean-Didier de) 70. *M.* 1775, 200; 2°. 1776, 270 470
La première, en considération de ses services en qualité d'ancien Sous-garde-magasin de l'artillerie au port de Brest. La seconde, pour sa retraite.

BOILEAU. (Valentin) 55. *M. du R.* 1789 200
Sans retenue; en considération de l'ancienneté de ses services en qualité de Portier des écuries du Roi à Sèvres.

BOILEAU. (Jean-Alexandre) 42. *M. du R.* 1780 456
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BOILEAU. (Jean-Pierre de) 47. *G.* 1773 150
Lieutenant au régiment de Besançon, artillerie; en considération des services de feu son père, Commissaire d'artillerie.

BOILEAU. (Joseph) 74. *G.* 1763 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine-aide-major au régiment du Commissaire-général.

De cette part . . . . 386,782 ₶

Report . . . . 386,782 ʉ

BOILEAU. (Louis-Etienne) 52. *M. du R.* 1783 456
Sans retenue ; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BOILLÈVE. (Dlle Marguerite de) 28. *G.* 1772 300
En considération des services de feu son père, ancien Major de Brest.

BOINARD. (Etienne) 76. *G.* 1778. 120
En considération de la distinction de ses services en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de Guienne.

BOINET. (Dlle Françoise) 62. *F.* 1771 100
Sans aucune retenue ; en considération des services de feu son frère, ci-devant premier Lieutenant de la compagnie des Indes.

BOINET. (Dlle Françoise-Jeanne) 70. *F.* 1771 100
Sans retenue ; même considération que ci-dessus.

BOINIER, sieur de la Richardière. (François) 62. *G.* 1770. 100
En considération de ses services en qualité de Garde de la Manche du Roi.

BOIS. (Dlle Marguerite Gueniot, veuve du sieur de) 59. *G.* 1785 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Picardie.

BOISARD. (Louis-Hector) 44. *G.* 1774 60
En considération de ses services en qualité de Gendarme de la compagnie des Gardes-Anglois du corps de la Gendarmerie.

BOISBOISSEL. (Vincent-Gabriel de) 48. *F.* 1770 100
Sans retenue ; pour récompense de ses services en qualité de second Enseigne de vaisseau de l'ancienne Compagnie des Indes.

BOISCOURBEAU JARRIETTE. (Jacques-François) 43. *M.* 1778. 200
En considération de ses services en qualité de ci-devant second Chirurgien de la marine au port de Rochefort.

BOISGASSON. (Dlle Marie-Anne Le Sueur, épouse du sieur de) 73. *M. du R.* 1752. 295
En considération des services de sa famille près les enfans de France.

BOISGUÉRET, Chevalier de la Valière. (Louis) 43. *G.* 1777 450
Pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Viennois.

BOISLÉGER. (Marguerite Loriot, veuve du sieur) 88. *F.* 1760. 100
Sans aucune retenue ; en considération des services de feu son mari, ancien Palefrenier de la vénerie du Roi.

BOISLINARD, sieur de la Romagère. (Armand-Gabriel) 51. *G.* 1°. 1775, 200 ; 2°. *idem*, 210. 410
La première, en considération de ses services en qualité de Chevau-léger réformé ; la seconde, pour appointemens de réforme.
La dernière seulement sera supprimée, s'il est replacé.

BOISLINARD, sieur Deschezeaux. (Léonard) 58. *G.* 1775. 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Châteauroux réformé.
Il cessera de jouir de cette pension, s'il est replacé.

De cette part . . . . 389,870 ʉ

Report	389,870 ₶
BOISMAR. (Marie-Jeanne Picaut, veuve du sieur) 67. *M. du R.* 1785 . . . . Sans retenue; à titre de subsistance et en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.	150
BOISNIER, sieur de la Richardière. (Louis) 50. *G.* 1786. . . . . En considération de ses services, et pour lui donner moyen de les continuer en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Foix, infanterie.	300
BOISQUET, sieur de la Fleurière. (Jacques-Louis) 46. *M.* 1778 . . . . Ci-devant Sous-Commissaire de la Marine et des Classes, actuellement Trésorier de la Marine à Nantes; pour ses services en la première qualité.	400
BOISRARD. (Antoine) 73. *M. du R.* 1781. . . . . Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Garçon du Grand-Commun du Roi.	200
BOISSARD, sieur de la Rigaudière. (Augustin-Isaac de) 81. *G.* 1756. . . . . Pour ses services, et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Soissonnois.	472
BOISSARD. (Honorine de la Gace, veuve du sieur de) 64. *G.* 1783 . . . . En considération des services de feu son mari, Capitaine de grenadiers avec rang de Major au régiment de Picardie.	300
BOISSET. (Jacques-Charles de) 36. *G.* 1785 . . . . Gendarme dans la compagnie des Gendarmes de Flandre; en considération des services de feu son père, Maréchal-des-logis dans la susdite compagnie. Cette pension cessera dès qu'il sera parvenu au grade de Brigadier dans le corps de la Gendarmerie.	100
BOISSET. (Dlle Marguerite Poirot, veuve du sieur de) 63. *G.* 1785. . . . . En considération des services de feu son mari, Maréchal-des-logis dans le corps de la Gendarmerie.	200
BOISSIEU. (François) 51. *M. du R.* 1787. . . . . Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.	457
BOISSON DE RONCHAUX, (Dlle Claude de Cocagne, veuve du sieur) 71. *G.* 1785. . . . . En considération des services de feu son mari, Major des ville et château de Joux et Pontarlier.	300
BOISSONNEAUX, sieur de Chevigny. (Dlle Marguerite Privat de Molières, veuve du sieur) 51. *G.* 1788. . . . . En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment Royal-Lorraine, infanterie.	150
BOISTEL. (Dlle Angélique de) 15. *M.* 1786. Sans retenue; en considération des services de feu son père, Colonel d'infanterie, et Commandant pour le Roi au fort de Karcikal.	300
BOISTEL. (Dlle Anne-Perrine de) 12. *M.* 1786. . . . . Sans retenue; même considération que ci-dessus.	300
BOISTEL D'WELLES. (Bruno) 37. *M.* 1776. . . . . En considération de ses services, en qualité de Sous-Commissaire de la marine, retiré.	300
De cette part.	393,799 ₶

Report . . . . 393,799 ‡

BOISTEL. (Christian de) 13. *M.* 1776. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Colonel-commandant au fort de Karcikal.

BOISTEL. (Joseph-Ferdinand de) 24. *M.* 1786. 300
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

BOISTINARD. (Armand-Gabriel de) 51. *G.* 1°. 1775, 200; 2°. 1787, 360. . . 560
La première, en considération de ses services en qualité de Chevau-léger réformé. La seconde, pour sa réforme.

BOIT DE CREVECŒUR. (Dlle Anne) 83. *M. du R.* 1728. 300
Sans retenue, en considération de ce que feu son père, mort sans fortune, avoit quitté les biens et les pensions qu'il avoit en Angleterre, pour venir embrasser, en France, la religion catholique.

BOIVIN. (Louis) 66. *M. du R.* 1782. 300
Sans retenue, à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de grand Valet-de-pied du Roi.

BOIZOT. (Dlle Marie-Louise) 46. *M. du R.* 1782. 300
En considération des services de feu son père, Peintre du Roi, de l'académie royale de Peinture, et attaché, depuis 1738, à la manufacture des Gobelins.

BOIZOT. (Dlle Marguerite) 39. *M. du R.* 1782. 300
Même considération que ci-dessus.

BOLLE. (Dlle Marie Bédard, veuve du sieur) 61. *G.* 1788. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Porte-drapeau au régiment des Gardes-suisses.

BOLLE. (Jean-Henri) 68. *G.* 1762. 248
Y compris 48 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Porte-drapeau dans le régiment des Gardes-suisses.

BOLLEVILLE. (Dlle Gabrielle Lalande, veuve du sieur) 71. *M. du R.* 1774. . . 300
Sans retenue; et par continuation de celle dont jouissoit feu son mari, en qualité de filleul de Louis XIV.

BOLOGNE. (Dlle Madeleine de Récourt, veuve du sieur de) 52. *G.* 1774. . . . 250
En considération des services de feu son mari, Capitaine de bombardiers au régiment de Metz, artillerie.

BOLOMET. (François-Guillaume) 68. *M. du R.* 1756. 75
En considération des services de son père, Aide-apothicaire du Roi.

BOLOMET. (Marie-Angélique) 66. *M. du R.* 1756. 75
Même considération que ci-dessus.

BOMBAY. (Evrard) 56. *G.* 1777. 360
Pour retraite, en qualité de Sous-Lieutenant au régiment de Dillon.

BOMBELLES. (Gabriel-Joachim de) 50. *G.* 1757. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en qualité de ci-devant Lieutenant au régiment de Hainaut, et actuellement Lieutenant-Colonel commandant le bataillon de garnison du régiment Royal-Vaisseaux, et en considération des services de feu son père, Lieutenant-Colonel du régiment de Hainaut, avec rang de Brigadier des armées du roi.

De cette part . . . . 398,139 ‡

Report	398,139 ₶
BOMPAR. (Dlle Claire de) 76. *M.* 1775	300
En considération des services de feu son père, Lieutenant-général des armées navales, commandant la marine à Toulon.	
BOMPAR. (Dlle Isabeau de) 79. *M.* 1775.	300
Même considération que ci-dessus.	
BOMPAR. (Jacques de) 67. *G.* 1762	372
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine réformé au régiment de Bigorre. Il ne conservera que les intérêts de cette pension, en cas de replacement.	
BOMPAR. (Dlle Marguerite de) 85. *M.* 1775.	300
En considération des services de feu son frère, Lieutenant-général des armées navales, commandant la marine à Toulon.	
BOMPARD. (Jean) 47. *M. du R.* 1782.	571
A titre de retraite, en qualité de Chapelain de madame Sophie de France.	
BOMPARD. (Louis-Gabriel) 88. *F.* 1770.	200
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité d'Employé de la compagnie des Indes au bureau des ventes de Lorient.	
BONAFON D'ALBERT. (Dlle Marie de) 73. *M. du R.* 1759.	300
Sans retenue; à titre de subsistance.	
BONAFONS. (François de) 70. *G.* 1754.	472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Limosin.	
BONAFOS. (Dlle Marie Siau, veuve du sieur de) 50. *G.* 1782.	300
En considération des services de feu son mari, Médecin des armées du Roi, employé à l'hôpital militaire de Perpignan.	
BONAMIE DU ROC, Chevalier de Mouroux. (Blaise de) 48. *G.* 1775.	97
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine du régiment provincial de Rhodès. Ils seront supprimés si le chevalier de Mouroux est replacé.	
BONAMY. (Elie, sieur de) 61. *G.* 1786.	480
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-drapeau au régiment de Brie.	
BONAMY DUPIN, sieur de la Princerie. (Jacques) 58. *G.* 1748.	150
Capitaine au bataillon de garnison de Bassigny, pour traitement de réforme en qualité de Lieutenant réformé du régiment de la Reine. Il en jouira jusqu'à ce qu'il soit replacé avec un traitement supérieur à ses appointemens de réforme.	
BONDOUERE. (Pierre) 93. *M.* 1750.	500
En considération de ses services en qualité de Commis de la marine, chargé du détail de la pêche du poisson de mer.	
BONENFAN. (Dlle Geneviève) 84. *F.* 1719.	354
Sans retenue; à titre de subsistance, et en considération des services de sa mère, Gouvernante de la nourrice du feu Roi.	
De cette part	402,835 ₶

Report. . . . . 402,835 ₶

BONENFAN. (Guillaume-Marie) 48. *M. du R.* 1762. 200
Sans retenue ; à titre de subsistance et en considération des services de son aïeule et de sa mère près les Enfans de France, tant en qualité de gouvernante des nourrices, qu'en celle de femme-de-chambre.

BONENFANT, sieur de Monfrœuille. (Gabriel) 59. *G.* 1°. 1768, 100; 2°. 1775, 300. 400
La première, en considération de ses services en qualité de Garde-du-Corps du Roi, de la compagnie de Luxembourg, réformé. La seconde, pour appointemens de réforme.
Les appointemens seulement seront supprimés s'il est replacé.

BONFIN. (Jean-Baptiste) 46. *G.* 1788. 100
Sans retenue; pour sa réforme, en qualité d'ancien Perruquier de la compagnie réformée des Chevau-légers.

BONFIN. (Pierre) 53. *G.* 1788. 150
Sans retenue; pour sa réforme en qualité d'ancien Garçon de la chambre, attaché à la compagnie réformée des Chevau-légers.

BONFIN. (Louis) 56. *M. du R.* 1781. 300
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Brigadier des gardes de la prévôté de l'hôtel du Roi et grande prévôté de France.

BONFIN. (Marie-Jeanne) 47. *M. du R.* 1766. 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services du feu sieur Filleul, son oncle, ordinaire de la musique du Roi.

BONGARS DE VANDELAU. (Louise de) 19. *M. du R.* 1771. 400
Sans retenue; en considération des services de son père, Gentilhomme de la vénerie du Roi.

BONGARS. (René-Guillaume de) 36. *G.* 1779. 450
En considération de ses services en qualité de Capitaine d'infanterie ci-devant employé à l'équitation de l'école militaire.

BONGRÉ. (Etienne-Théodore) 43. *M. du R.* 1779. 456
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

BONNISSENT, sieur de Boshiou. (Anne-Geoffroi) 57. *G.* 1757. 177
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Chef de brigade au régiment de Toul, artillerie.

BONNAFAU, sieur de Bachaux. (Hyppolite de) 78. *G.* 1779. 188
Sans retenue; pour lui tenir lieu des émolumens ci-devant attribués à sa place d'Aide-major de la citadelle du Havre.

BONNAFAU, sieur de Bachaux. (Jean) 76. *G.* 1768. 400
Pour retraite, en qualité de Lieutenant au régiment du Commissaire-général.

BONAFAU. (Dlle Jeanne de la Garde, veuve du sieur de) 68. *G.* 1°. 1734, 78; 2°. 1785, 200. 278
La première, en considération des services de feu son père, Capitaine de grenadiers au régiment de Médoc. La seconde, en considération des services de feu son mari, Aide-major de la citadelle du Havre.

De cette part. . . . . 406,534 ₶

Report.	406,534 ₶
BONNAFONS. (Jean-Joseph) 88. *G.* 1779. En considération de ses services en qualité de Sous-aide-major de la citadelle de Cambrai.	300
BONNARD. (Anne-François de) 5. *G.* 1785. . . . . En considération des services de feu son père, Mestre-de-camp attaché au corps des hussards.	200
BONNARD. (Antoine de) 8. *G.* 1785. . . . . En la même considération que la précédente.	200
BONNARD. (Louis-Joseph) 61. *F.* 1770. Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant premier Ecrivain de vaisseau de la compagnie des Indes.	150
BONNAY. (Claude-Joseph de) 60. *G.* 1°. 1770, 150; 2°. 1775, 210. . . . . . . La première, en considération de ses services en qualité de Chevau-léger réformé. La seconde, pour appointemens de réforme. Ces apppointemens seulement seront supprimés lors de son replacement.	360
BONNAY. (Dlle Françoise de) 32. *G.* 1785. . . . . En considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Quercy, infanterie.	200
BONNAY. (Jean-Louis de) 56. *G.* 1°. 1771, 100; 2°. 1774, 100. . . . . La première, en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi. La seconde, en la même considération.	200
BONNAY DE NONANCOURT. (Dlle Marguerite Wangin de Mercy, veuve du sieur) 70. *G.* 1785. . . . . En considération des services de feu son mari, ancien Maréchal-des-logis des Chevau-légers.	400
BONNAY DUBREUILLE. (Dlle Nicole de Bigault, veuve du sieur) 46. *G.* 1781. . . . . En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Vermandois.	400
BONNE DE LESDIGUIÈRES. (Charles-Auguste de) 25. *G.* 1785. . . . . Sous-Lieutenant d'infanterie au régiment de Guienne, en considération des services de feu son père, ancien Capitaine-commandant au régiment de Navarre.	200
BONNEAU, sieur de Saint-Mesme. (Antoine-Paul) 41. *G.* 1775. . . . . Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire réformé. Il n'en jouira que jusqu'à son remplacement.	180
BONNEAU, sieur de Saint-Mesme. (Augustin) 40. *G.* 1775. . . . . Même considération et même observation que ci-dessus.	240
BONNEAU. (Dlle Elisabeth) 66. *M. du R.* 1766. . . . . Pour lui tenir lieu de la pension de pareille somme, dont elle jouissoit sur la cassette de feu M. le Dauphin.	250
BONNEAU. (Pierre de) 57. *G.* 1768. . . . . Pour sa retraite et en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Bourgogne, infanterie.	300
De cette part.	410,114 ₶

Report. . . . . 410,114 ᵗᵗ

BONNECAMP. (Joseph-Pierre de) 83. *M.* 1769. 500
Pour ses services en qualité de ci-devant Jésuite employé dans les missions du Canada.

BONNECUELLE. (Jean-Baptiste) 56. *M. du R.* 1775. 300
Sans retenue ; en considération de ses services et de ses blessures, et à titre de subsistance et de retraite en qualité de Garde de la capitainerie des chasses de Fontainebleau.

BONNEFONS. (Jean-Baptiste de) 63. *G.* 1769. 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Couronne.

BONNEFONS. (Joseph de) 46. *G.* 1788. 400
En considération de ses services et pour retraite en qualité de Garde-du-corps du Roi.

BONNEFOY. (François) 60. *M. du R.* 1779. 300
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité d'Huissier du chambellan du Roi, et notamment à cause des voyages qu'il a faits à Strasbourg, à Lyon et à Reims.

BONNEFOY. (Dlle Françoise Duval, veuve du sieur) 54. *F.* 1782. 100
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Écrivain des vaisseaux de la Compagnie des Indes.

BONNEFOY. (Madeleine Blard, veuve du sieur) 76. *M. du R.* 1°. 1779, 182 ; 2°. 1781, 150. 332
La première, pour le produit net d'un objet porté dans un précédent brevet.
La seconde, pour les services de feu son mari, Garçon du serdeau de Mesdames de France.

BONNEGENS. (Jean-Joseph de) 76. *G.* 1°. 1756, 177 ; 2°. 1763, 500. 477
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages. La première, en considération de ses services en qualité de Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi. La seconde, pour sa retraite.

BONNEMANT. (Dlle Thérèse-Jeanne-Ursule) 19. *M. du R.* 1783. 400
Sans retenue ; par continuation de la pension dont jouissoit feu sa mère, Femme-de-chambre du bas âge des Enfans de France.

BONNEMÉ. (Louis-Matthieu) 67. *M. du R.* 1767. 300
Sans retenue ; pour sa subsistance et en considération de ses services en qualité de Palefrenier de l'écurie de feu madame la Dauphine.

BONNES. (Matthieu-Paul de) 56. *G.* 1787. 420
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine en second au régiment d'Infanterie de Lorraine.

BONNET. (Elie de) 56. *G.* 1776. 360
En considération de ses services en qualité de second Aumônier réformé du corps de de la Gendarmerie.

BONNET, sieur Démonville. (Jean-Alexandre) 42. *G.* 1784. 250
Premier Lieutenant au régiment d'infanterie de Médoc ; en considération du zèle qu'il a montré à bord du vaisseau du Roi *le Triomphant*, et de la blessure qu'il y a reçue.

De cette part . . . . 414,653 ᵗᵗ

Report. . . . . 414,653 ₶

BONNET. (Marie Guillery, veuve du sieur) 61. *M.* 1775. 350
Sans retenue; à titre de subsistance, et en considération des services de feu son mari, Maître-queue en la cuisine-bouche de la Reine.

BONNET, sieur de Meautry. 46. *G.* 1°. 1775, 200; 2°. 1789, 360. 560
La première, en considération de ses services en qualité de Chevau-léger réformé. La seconde, pour ses appointemens de réforme.

BONNEVAL. (Gabriel-André de) 48. *G.* 1757. 177
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Poitou.

BONNEVILLE. (Christophe de) 61. *G.* 1786. 550
Pour ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en second au régiment Royal-Roussillon.

BONNIER DE SAINT-COSME. (Dlle Christine-Geneviève) 31. *F.* 1785 500
Sans retenue; cette pension fait moitié de celle de 1,000 liv. accordée aux deux filles du feu sieur Bonnier, Commissaire-ordonnateur des guerres, en considération des services qu'il a rendus à la compagnie des Indes, pour être ladite pension partagée également entre elles, et réversible à la survivante.

BONNIER DE SAINT-COSME. (Dlle Marie-Marthe-Elisabeth) 32. *F.* 1785. 500
Sans retenue; même considération et mêmes observations que ci-dessus.

BONNIER, sieur de Saint-Cosme. (Jacques-Antoine) 39. *G.* 1780. 400
Capitaine attaché au régiment d'Armagnac, infanterie, avec rang de Major, en considération de ses services et de la manière distinguée dont il s'est conduit sous les ordres de M. le Comte d'Estaing.

BONNIOT. (Isabeau) 54. *G.* 1785. 200
En considération de la remise qu'elle a faite au Roi des plans et mémoires utiles au service de Sa Majesté, que lui avoit laissés le feu sieur Cruels de Montanuel, Lieutenant réformé d'infanterie à la suite du régiment de Navarre, et l'un des Ingénieurs-géographes-militaires du Roi.

BONŒUIL. (André-Jean) 49. *F.* 1767. 100
Sans retenue; par continuation de portion de la pension dont jouissoit feu sa mère, en considération des services de son mari, ancien chef du commun pendant les extraordinaires du Roi au château de Choisi.

BONS. (Guillaume-François de) 48. *G.* 1777. 133
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Gendarme dans la compagnie des Gendarmes anglois.

BONTEMPS, sieur de Mensignac. (Jacques de) 70. *G.* 1775. 97
Pour traitement de réforme en qualité de Capitaine au régiment provincial de Périgueux.
Il cessera de jouir de cette pension s'il vient à être replacé.

BONTEMPS, sieur Desessarts. (Jean-Étienne de) 76. *G.* 1771 300
Ancien Capitaine-aide-major au régiment Royal-Pologne, cavalerie; pour servir à la subsistance de sa femme et de ses enfans.
Cette pension est réversible, après lui, à la Demoiselle Baudez, son épouse, et après elle à la Demoiselle de Bontemps Desessarts, leur fille.

De cette part . . . . 418,520 ₶

Report . . . . 418,520 ᵗᵗ

BONTEMS. (Dlle Christiane le Fort, épouse du sieur) 30. *G.* 1784 400
En considération des services du feu sieur Baron le Fort, Brigadier de cavalerie, et ci-devant Mestre-de-camp réformé à la suite du régiment Royal-Allemand.

BONTEMS. (Etienne) 39. *M. du R.* 1787. 457
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

BONTOUX. (Claude-Bruno) 56. *G.* 1780. 100
Sans retenue; en considération de ses services et de la suppression de l'emploi de Directeur de la régie-générale qu'il remplissoit à Narbonne.

BONVALET. (Louis) 47. *M. du R.* 1773 273
Pour sa subsistance et en considération de ses services comme garçon de la bouche des Princes avant leur mariage.

BONVALOT. (Jean-Jacques) 56. *F.* 1784. 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Chef d'office de feu Madame la Princesse Christine de Saxe, tante du Roi.

BONVOUST. (Benoît-Melchior de) 56. *G.* 1762. 400
Pour appointemens de réforme en qualité de Lieutenant au régiment d'Alsace, infanterie.
Il cessera de jouir de cette pension s'il vient à être replacé.

BONY, sieur de la Vergne. (Charles) 80. *G.* 1763 240
Ingénieur-géographe-militaire; pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Lieutenant d'infanterie.

BONY. (François) 51. *G.* 1763. 300
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine en second des grenadiers-royaux de la Martinique. Il cessera d'en jouir, s'il vient à être replacé.

BOQUET. (Marie-Jeanne-Claude, veuve du sieur) 57. *M. du R.* 1782. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garde-vaisselle du gobelet du Roi.

BOQUILLION, dit Flamand. (Eugène) 50. *M. du R.* 1770. 365
Pour sa subsistance et pour sa retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

BORDA. (Jean de) 66. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Vivarais.

BORDE. (Pierre) 66. *G.* 1°. 1776, 50; 2°. 1781, 360 414
Ci-devant Lieutenant en second au régiment d'Aquitaine.
La première, en considération des preuves qu'il a données de sa fidélité au service du Roi pendant la campagne de 1760. La seconde, pour sa retraite.

BORDE, sieur de Jouy. (Dlle Marie-Anne de Prud'homme, épouse du sieur de) 43. *Af. É.* 1781 300
En considération des services de sa famille.

BORDENAVE. (Jean-Antoine de) 37. *G.* 1781 400
Lieutenant de Grenadiers au régiment Royal-des-Vaisseaux.
En considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp.

De cette part . . . . 423,141 ᵗᵗ

Report	423,141 ₶
BORDENAVE. (Jean-Pierre de) 39. *G.* 1781 . . . . Capitaine en second dans le corps-royal du génie. Même considération que ci-contre	400
BORDIER. (Pierre) 63. *M. du R.* 1781 . . . . Sans retenue; à titre de subsistance & pour sa retraite en qualité de Garçon de la pourvoierie du Roi.	200
BOREL, sieur de la Combe. (Alexandre) 61. *G.* 1775 . . . . Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine au régiment provincial de Valence. Ils seront supprimés, s'il est replacé.	97
BOREL, sieur de Chatillon. (Joseph-François) 52. *G.* 1768 . . . . En considération de ses services en qualité de Capitaine, réformé, du régiment Dauphin, infanterie.	150
BOREL. (Nicolas) 46. *M. du R.* 1782 . . . . Sans retenue; en qualité de Basse-taille de la musique du Roi, pour lui tenir lieu de l'excédant retranché de ses appointemens, par l'édit du 12 mai 1782.	200
BORELY, sieur de Telmont. (Augustin-Nicolas) 37. *G.* 1775 . . . . Ancien Mousquetaire. Pour appointemens de réforme, qui cesseront dès qu'il sera replacé.	180
BORET. (François-Nicolas-Ulisse de) 46. *G.* 1782 . . . . Capitaine en second dans le régiment des Carabiniers de Monsieur. En considération des services de feu son père, ancien Lieutenant-colonel d'une brigade dudit régiment.	400
BORG. (Henri) 46. *G.* 1788 . . . . En considération de ses services & pour sa retraite en qualité de Trompette réformé de la compagnie de Noailles des gardes-du-corps du Roi.	500
BORGNON. (Antoine-Honoré de) 52. *G.* 1788 . . . . Tant en considération de ses services en qualité de Lieutenant en second de grenadiers au régiment de garnison d'Orléans, que pour le mettre en état de les continuer.	150
BORIE, sieur de Montresse. (Pierre) 56. *G.* 1775 . . . . Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de la Marine.	500
BORIE. (Dlle Renée de Giac, veuve du sieur de) 46. *G.* 1782 . . . . En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Bourbonnois.	400
BORIÈS. (Gaspard) 66. *M.* 1776 . . . . En considération des services de feu son frère, Vice-consul de France à Alexandrie; à la charge de remettre annuellement 200 liv. à son frère cadet.	500
BORNE, sieur de Pierrefitte. (Germain de) 58. *G.* 1782 . . . . En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant de grenadiers au régiment de Normandie.	500
BORZON, sieur de la Pommeraye. 67. *G.* 1768 . . . . Pour sa retraite, en qualité de Sous-aide-major, avec rang de Capitaine au régiment de recrues de Limoges.	300
BOSCAS (François de) 59. *G.* 1770. . . . . En considération de ses services en qualité de Lieutenant au régiment de Berri, infanterie.	200
De cette part	427,818 ₶

Report	427,818 ₶
BOSCHATEL. (Guillaume de) 44. *G.* 1768 . . . . Garde-du-corps du Roi. En considération des services de feu son oncle, ancien Chevau-léger.	150
BOSCHATEL. (Jean-Joseph de) 42. *G.* 1768 . . . . Chanoine de l'église collégiale de Beaune, ci-devant Lieutenant au régiment de Beaujolois. Même considération que ci-dessus.	150
BOSCHENRY, sieur de Plainville. (Jean-Baptiste) 36. *G.* 1775 . . . . Ancien Mousquetaire. Pour traitement de réforme; lequel sera supprimé lors de son replacement.	180
BOSCUS. (Jean-Hugues de) 31. *G.* 1786 . . . . En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Gendarme de la compagnie des gendarmes de la Reine.	162
BOSQ. (Sébastien) 81. *M. du R.* 1767 . . . . Sans retenue; pour lui tenir lieu des logemens, récompenses & bonnes fêtes dont il jouissoit en qualité de Sommier de la bouche de feu madame la Dauphine.	139
BOSQUILLON, sieur de Frescheville. (Firmin) 82. *G.* 1779 . . . . Pour retraite, en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Cambresis.	500
BOSREDON. (Claude de) 56. *G.* 1770 . . . . En considération de ses services en qualité de Sous-lieutenant des gardes-du-corps du Roi.	500
BOSSINOT, sieur du Parc. (René) 51. *F.* 1770 . . . . Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.	150
BOSSINOT, sieur de Ponphily. (Denis) 64. *F.* 1770 . . . . Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.	500
BOTHEREL, sieur de Maron. (Jean-François de) 70. *G.* 1763 . . . . Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services & sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Lyonnois.	472
BOTKA. (Dlle Anne Horwath, veuve du sieur) 73. *G.* 1783 . . . . En considération des services de feu son mari, Lieutenant réformé du régiment de Bercheny.	250
BOTT. (Hartardus de) 68. *G.* 1767 . . . . En considération de ses services en qualité de Capitaine réformé du régiment de Bercheny, hussards.	400
BOTTU DE LA BARMONDIÈRE. (Nicolas) 67. *G.* 1761 . . . . Y compris 120 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services & sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Boulonnois.	520
BOUAN. (Louis) 46. *M. du R.* 1787 . . . . Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.	365
BOUAYS DE BOISROBERT. (Constant) 24. *G.* 1788 . . . . En considération de ses services & pour sa réforme en qualité de garde-du-corps. Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.	300
De cette part	432,556 ₶

Report. . . . . 432,556 ff

BOUBÉE. (Germaine Puy, demoiselle de Mussieu, veuve du sieur de) 54. *G.* 1783 . . 300
En considération des services de feu son mari, ci-devant Lieutenant, avec rang de Capitaine au régiment Royal-Pologne, cavalerie.

BOUBÉE. (Jacques de) 42. *G.* 1783 300
Tant en considération de ses services en qualité de Capitaine en second au régiment de Durfort, dragons, que de ceux de feu son père, Capitaine au régiment de cavalerie de Beaucaire.

BOUBÉE, sieur de Brouquens. (Jean-Bertrand de) 39. *G.* 1776 540
A titre de réforme, en qualité de Sous-lieutenant de dragons de la légion de Dauphiné.
Le sieur de Brouquens est actuellement attaché, en la même qualité, au régiment de Rouergue, & avec les mêmes appointemens, qui cesseront du jour où le sieur de Brouquens sera replacé.

BOUBERS. (Louis de) 84. *M. du R.* 1767 500
En considération de son peu de fortune, & de la conversion de sa mère à la religion catholique.

BOUBERS. (Antoine de) 59. *M.* 1763 200
En considération de ses services en qualité d'Enseigne des troupes entretenues aux îles du Vent.

BOUCHARD. (Louis-François de) 74. *G.* 1761 520
En considération de ses services en qualité de Colonel, commandant en chef l'école du Corps-Royal de l'Artillerie, à Besançon.

BOUCHARÈNE. (Louis-Joseph de) 54. *G.* 1775 97
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine du régiment provincial d'Anduse.
Ils seront supprimés s'il est replacé.

BOUCHAUD, sieur de la Forestrie. (François-Joseph) 61. *F.* 1770 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de premier Lieutenant-de-vaisseau de la compagnie des Indes.

BOUCHÉ. (Louis-Claude) 64. *G.* 1785 450
Pour ses services & sa retraite, en qualité de Porte-Drapeau du régiment de Hainaut.

BOUCHET DE MERENVURE. (Jean-François) 56. *G.* 1759 354
Capitaine au régiment de Toul, artillerie.
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Porte-étendard dans la deuxième compagnie des mousquetaires.

BOUCHELET DE LA FOSSE. (Antoine) 34. *G.* 1779 500
Pour appointemens, en qualité de Capitaine attaché au corps de la cavalerie.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

BOUCHER. (D^lle Elizabeth) 78. *M. du R.* 1785 400
Sans retenue; en considération des services de feu son frère, Commis au dépôt du département de la maison du Roi.

BOUCHER. (Dlle Françoise de) 51. *M. du R.* 1786 500
Sans retenue; en considération des services de feu son frère, Ecuyer du Roi.

De cette part . . . . 437,517 ff

Report	437,517 ₶
BOUCHER DE MAROLLES. (Dlle Françoise de Wasservas, veuve du sieur) 76. *G.* 1778 . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine au régiment de Beauce, & ancien Major de Charlemont.	200
BOUCHER, sieur de la Tour-du-Roc. (Hubert) 63. *G.* 1753 . . . . Ancien Capitaine au régiment de Durfort. Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services, ses blessures & sa retraite.	472
BOUCHER DE LA PAVAILLE. (Dlle Marie de) 66. *F.* 1732 . . . . Sans retenue; pour sa subsistance, & en considération de sa conversion à la religion catholique.	150
BOUCHER. (Dlle Marie Vannier, veuve du sieur de) 48. *G.* 1782 . . . . En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Grenoble, artillerie.	300
BOUCHER D'EBERFELDT. (Dlle Marie Froxelle, veuve du sieur) 38. *G.* 1782 . . En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Boulonnois.	300
BOUCHER. (Nicolas de) 52. *G.* 1782 . . . . En considération de ses services & pour sa retraite en qualité de Brigadier, avec rang de Lieutenant de cavalerie dans la compagnie des gendarmes-dauphins.	375
BOUCHER. (Nicolas-Paul de) 49. *G.* 1775 . . . . Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine au régiment provincial de Troies, lesquels cesseront s'il est replacé.	97
BOUCHERY. (Jean) 61. *M. du R.* 1784 . . . . Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.	456
BOUCHET, sieur de Paroy. 46. *G.* 1772 . . . . En considération de ses services en qualité d'ancien Ingénieur ordinaire du Roi.	200
BOUCHET-GRANDPRÉ. (Dlle Hélène Senil, épouse du sieur) 63. *M. du R.* 1776 . . . . Sans retenue; en considération des services de son mari, grand Valet-de-pied du Roi.	300
BOUCHET, sieur de Lingrinière. (Jacques-Armand) 46. *G.* 1°. 1774, 200; 2°. 1775, 240 . . . . La première, en considération de ses services en qualité de Mousquetaire réformé, à présent Capitaine de cavalerie à la suite du régiment Royal-Navarre. La seconde, pour appointemens de réforme en la première qualité, lesquels cesseront lors de son replacement.	440
BOUCHET. (Nicolas-René) 74. *G.* 1777 . . . . Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant en second au régiment de Normandie.	500
BOUCHEZ. (Dlle Marie de Saintes, épouse du sieur) 40. *M. du R.* 1774 . . . . . Sans retenue; tant en considération des services de feu son père, Arquebusier du Roi, que pour favoriser son mariage.	400
BOUCQUEL, sieur de la Comté. (François-Guilin) 62. *G.* 1765 . . . . A titre de retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Navarre.	400
De cette part	442,107 ₶

Report . . . . 442,107 ᵗᵗ

BOUCQUENAUX. (Marie-Françoise) 48. *M. du R.* 1771 100
Sans retenue ; à titre de subsistance, et pour lui tenir lieu de la pension de pareille somme, dont elle jouissoit sur la cassette de madame Louise de France.

BOUDART, chevalier de Couturelle. (Charles-Joseph) 70. *G.* 1764 496
Pour ses services et retraite en qualité de Capitaine retiré du régiment de Languedoc, infanterie.

BOUDAULT. (Marguerite Boyard, veuve du sieur) 64. *G.* 1762 248
Y compris 48 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son mari, Trompette dans la compagnie des Gendarmes de la garde.

BOUDENS VANDERBURGH DE CRAENHOVE. (D^lle Isabelle) 63. *G.* 1780. . 200
En considération des services de deux de ses frères, l'un Lieutenant-colonel à la suite de l'infanterie, et l'autre, ancien Capitaine au régiment Royal Wallon.

BOUDENS, sieur de Vanderburgh. (Martin) 66. *G* 1748 300
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment Royal-Wallon.

BOUDIEN. (Françoise-Catherine) 30. *M. du R.* 1781 300
Sans retenue ; à titre de subsistance, et en considération des services de feu son père, garçon de la table des aumôniers du Roi.

BOUDIEN-TOBIE. (Marie-Françoise) 36. *M. du R.* 1781 300
Sans retenue ; à titre de subsistance, et en considération des services de feu son père, garçon de la table des aumôniers du Roi.

BOUDIN. (Jean-Michel) 43. *F.* 1770 100
Sans retenue ; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

BOUDIN DANTENET. (Dlle Madeleine de Ferquet, veuve du sieur) 64. *G.* 1785 300
En considération des services de feu son mari, Maréchal-des-logis des gendarmes d'Orléans.

BOUDON, sieur de Monpiquet. (Jean) 78. *G.* 1°. 1767, 100 ; 2°. 1773, 200 . . 300
Ancien Porte-étendart des Gardes-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide de la première classe.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération ; et pour retraite.

BOUDON, sieur de la Combe. (Jean-Joseph) 77. *G.* 1757 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Mailly.

BOUDON, sieur de la Combe. (Léon) 42. *G.* 1773. 200
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

BOUDON, sieur de la Combe. 81. *G.* 1757 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Normandie.

BOUDOUX. (Marie-Madeleine Pair, épouse du sieur) 46. *G.* 1778 500
En considération des services de feu son père, Commissaire des guerres, employé dans les bureaux de la guerre.

De cette part. . . . . 446,395 ᵗᵗ

Report . . . . 446,395 ₶

BOUÉ, sieur de la Peirère. (Joseph) 74. *G.* 1763 200
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

BOUFFARD DE MADIANE, sieur de Campons. (Paul) 41. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé; pour appointemens de réforme qui seront supprimés s'il est replacé.

BOUFFARD DE LA GRANGE. (De. Marie) 53. *M. du R.* 1755 100
Sans retenue; Religieuse Ursuline à Toulouse, à titre de subsistance, et pour sa conversion à la Religion Catholique.

BOUFFARD. (Raphaël) 70. *G.* 1785 400
En considération de ses servics et pour sa retraite, en qualité d'ancien premier Lieutenant au régiment de Franche-Comté, cavalerie.

BOUFFLET. (Marie Barbier, veuve du sieur) 94. *M. du R.* 1773 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Concierge de la petite écurie du Roi, à Fontainebleau.

BOUFLET. (Marie Durand, veuve) 56. *M. du R.* 1785 150
Sans retenue; à titre de subsistance, et pour les services de feu son mari, portier de la petite écurie du Roi à Fontainebleau.

BOUGLON. (Jean de) 59. *G.* 1775 365
A titre d'appointemens de réforme, en qualité d'ancien Gendarme de la garde du Roi, lesquels seront supprimés s'il est replacé.

BOUGLON. (Joseph de) 52. *G.* 1779 500
Pour ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment Royal-Comtois.

BOUGUET. (Jacques-Jean) 46. *M.* 1780 400
En considération de ses services, en qualité de ci-devant Curé de l'isle de Saint-Pierre à Terre-neuve.

BOUGUET. (Pierre-Claude) 46. *G.* 1787. 180
Pour ses services et sa retraite, en qualité de Maréchal-ferrant de la compagnie réformée des Chevaux-légers.

BOUHIN. (Dlle. Anne Flond, veuve du sieur) 73. *G.* 1780 150
En considération des services de son mari, décédé Officier invalide.

BOUHIN (Jean) 78. *G.* 1776 100
Sans aucune retenue, en considération de ses services, en qualité d'ancien Exempt de Maréchaussée.

BOUIC. (François) 61. *G.* 1769 300
Pour sa retraite, en qualité de Quartier-maître au régiment d'Eu, infanterie.

BOUIER. (Jeanne-Belliant, veuve) 63. *M. du R.* 1781 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Porte-chaise du Roi en la petite écurie.

BOUIGUE-LA-FOND. (François) 51. *G.* 1775 400
En considération de ses services, en qualité de Chirurgien-major de l'hôpital militaire de Bitche, e pour le dédommager d'une pension de même somme que le sieur Lyon, son prédécesseur, conserve sur les appointemens de ladite place.

De cette part . . . . 450,170 ₶

Report 450,170

BOUILLARD. (Louis-Claude) 56. *G.* 1785 500
Pour sa retraite et ses services, en qualité d'ancien Chirurgien-major de l'hôpital militaire de Briançon.

BOUILLARD. (Jacques) 43. *M. du R.* 1774 200
Sans retenue; à titre de subsistance et en considération des services de feu son père, chargé, dans la maison du Roi, de différens détails et commissions de confiance.

BOUILLARD. (Jeanne-Théodore) 41. *M. du R.* 1775 300
Mêmes considérations que ci-dessus.

BOUILLEROT, sieur des Bois. (Claude) 29. *G.* 1779 300
Pour assurance de pension, faisant partie de celle de 2,500 liv. accordée à son père, ci-devant Sous-lieutenant des Gardes-du-corps du Roi, de laquelle portion il ne jouira que dans le cas et à compter du jour où il lui survivroit.

BOUILLEROT, sieur des Bois. (Étienne-Marcel) 24. *G.* 1779 300
Même observation et même considération que ci-dessus.

BOUILLEROT des Bois. (D^lle. Marie-Élisabeth) 31. *G.* 1779 150
Même observation et même considération que ci-dessus.

BOUILLET, sieur de Boissire. 79. *G.* 1775 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Garde-du-corps, retiré à l'hôtel royal des Invalides.

BOUILLET. (Marie-Jeanne) 68. *M. du R.* 1781 300
Sans retenue; à titre de subsistance, et en considération des services de feu son père, garçon-du grand-commun de la maison du Roi.

BOUILLET-MARJALS. (Michel-Jean-Louis) 57. *M. du R.* 1778 500
A titre de Professeur royal de mathématiques à Béziers.

BOUILLY. (D^lle. Louise Pirault, veuve du sieur de) 58. *G.* 1788 150
En considération des services de feu son mari, Exempt de maréchaussée, avec rang de Lieutenant de cavalerie.

BOUIN, sieur de Beaupré. (Gabriel) 66. *F.* 1779 400
En qualité de ci-devant Receveur du droit de la régie sur les cartes, au Havre.

BOUJARD. (D^lle. Marie) 53. *F.* 1785 500
Sans retenue; en qualité d'élève de la dame du Coudray, chargée par le Roi de faire des cours publics sur l'art des accouchemens dans tout le royaume.

BOUL, sieur de Marnihac (François-Sylvestre) 39. *G.* 1775 180
Pour appointemens, en qualité de Mousquetaire réformé, qui seront supprimés lors de son replacement.

BOULAINVILLIERS DE CROUY. (D^lle. Marie-Sylvie) 63. *M.* 1741 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, capitaine de vaisseau, qui a péri en 1741, sur le vaisseau le Bourbon qu'il commandoit.

BOULANG, sieur de Peyrac. (Antoine) 56. *G.* 1768 250
Pour sa retraite, en qualité de Porte-étendart au régiment de Clermont-prince, cavalerie.

BOULANGER. (Augustin) 69. *M.* 1764 300
En considération de ses services, en qualité d'ancien Lieutenant des troupes ci-devant entretenues à la Louisianne.

De cette part 454,972

Report . . . . 454,672 ᵗᵗ

BOULANGER. (Jacques) 67. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue ; pour ses services, en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

BOULANGER, sieur Duhamel. (Jean-Baptiste) 57. *G.* 1779 400
En considération de ses services, en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Boufflers, dragons.

BOULARD. (François-Charles) 77. *F.* 1771 150
Sans retenue ; pour ses services, en qualité de ci-devant Concierge de la bourse, à Paris.

BOULARD. (Marie Dupuy, épouse du sieur) 53. *F.* 1771 . . . . 150 [uncertain: ink blot]
En considération des services de son mari, ci-devant Concierge de la bourse, à Paris.

BOULARD. (Marie-Claire Amand, veuve) 49. *M. du R.* 1787 60
Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de servante de cuisine de feu Madame Sophie de France.

BOULET. (Guillaume-Abraham) 42. *M.* 1777 200
En considération de ses services, en qualité de ci-devant Écrivain, actuellement Commis aux bureaux de la marine.

BOULET. (Madeleine Lebrun, veuve du sieur) 71. *M.* 1775 500
En considération des services de feu son mari, ancien Écrivain principal de la marine.

BOULET. (Marie-Louise Desmarets, veuve) 72. *M. du R.* 1778 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, garçon machiniste des théâtres du Roi.

BOULET. (Marie-Marguerite) 50. *M. du R.* 1°. 1771, 300 ; 2°. 1780, 200 . . . 500
La première, à titre de subsistance et sans retenue. La seconde, aussi sans retenue, en considération des services de feu son père, Chirurgien-major des armées du Roi.

BOULET. (Vincent-Joseph) 43. *M.* 1777 400
En considération de ses services, en qualité d'ancien Écrivain de la marine.

BOULIER, sieur de Clerval. (Pierre) 80. *G.* 1749 240
Pour traitement, en qualité d'ancien Lieutenant réformé du régiment de Septimanie, dragons, supprimé.

BOULIGNY. (Dlle Marie-Charlotte, veuve de) 72. *M. du R.* 1779 100
Sans retenue ; en considération des services de son mari, en qualité de Porteur en la petite écurie du Roi.

BOULLAND. (Alexandre de) 62. *G.* 1782 400
Sans retenue ; tant en considération de ses services et de ses blessures, que des preuves qu'il a données de sa valeur, pendant la guerre, en qualité de Capitaine-commandant au régiment d'Armagnac.

BOULLANGER. (Matthieu) 77. *G.* 1759 260
Y compris 60 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

BOULLAY. (Françoise-Marie) 56. *G.* 1773 300
En considération des services du feu sieur Dupin, son oncle, ancien Commis de la guerre.

De cette part . . . . 459,288 ᵗᵗ

Report . . . . 459,288 ₶

BOULLAY. (Michelle-Thérèse) 52. *G.* 1773 300
Même considération que ci-contre.

BOULLE. (François-Michel) 56. *G.* 1783 550
Pour sa retraite et ses services, en qualité d'ancien Lieutenant en premier, avec rang de Capitaine, au régiment de Normandie.

BOULLEMER, sieur de la Martinière. (Jean) 44. *G.* 1775 210
Pour appointemens de réforme, en qualité d'ancien Gendarme de la garde du Roi, qui seront supprimés du jour de son replacement.

BOULLENE, sieur de Monval. (Joseph) 61. *M. du R.* 1776. 400
Pour sa retraite et ses services, en qualité de Maréchal-des-logis du Roi.

BOULLET. (Jean-Martin) 46. *M. du R.* 1777. 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en qualité d'Aide-machiniste des menus-plaisirs du Roi. Cette pension fait partie des 700 liv. ordonnées annuellement sur le trésor royal, en faveur des ouvriers des théâtres de Sa Majesté.

BOULLIER, sieur de Salson. (Pierre-François) 70. *G.* 1766 100
En considération des ses services, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

BOULLIOTE, sieur de l'Etang. 74. *G.* 1775 97
Pour appointemens de réforme, en qualité d'ancien Capitaine au régiment provincial de Dijon, qui cesseront s'il est replacé.

BOULOC DE PANTAGNAC. (Dlle Marie Jonas de Bouloc, veuve du sieur) 48. *G.* 1785. 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Berri.

BOULOGNE. (François) 60. *M. du R.* 1760. 365
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BOUNY. (Etienne) 30. *Af. É.* 1779. 200
Sans retenue.
Cette pension lui a été accordée jusqu'à ce qu'il parvienne à l'état de prêtrise.

BOUQUET dit l'Espérance. (Pierre) 68. *F.* 1772. 400
Sans retenue; à titre de traitement conservé, pour sa retraite et en considération de ses anciens services en qualité de ci-devant Palefrenier dans la Vénerie du Roi.

BOUQUEY. (Pierre de) 62. *G.* 1775. 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment provincial de Marmande.
Ces appointemens cesseront dès qu'il sera replacé.

BOURAYNE. (Louis) 72. *M.* 1775. 500
Ci-devant Ecrivain principal, et actuellement Commis de la marine au port de Brest; pour appointemens de réforme et en considération de ses services en la première qualité.

BOURBON, sieur de Vanant. (Claude-André) 64. *G.* 1774. 500
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au Régiment de Normandie.

BOURBON. (Marie Desecures, veuve du sieur) 69. *M. du R.* 1782. 300
Sans retenue; à titre de subsistance et en considération des services de feu son mari, Délivreur de la Vénerie du Roi.

De cette part . . . . 463,757 ₶

Report . . . . 463,707 ₶

BOURBONNE. (Jean-Dominique de) 80. *G.* 1776 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant de maréchaussée, à Sens.

BOURCIA. (Antoine-Laurent de) 73. *G.* 1778. 400
En considération de ses services en qualité de Commandant pour le Roi au fort Saint-André de Salins.

BOURDÉ. (Jacques-Pierre) 57. *F.* 1770. 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de premier Lieutenant des vaisseaux de la compagnie des Indes.

BOURDEILLE, sieur de la Salle. (Guillaume de) 78. *G.* 1763. 300
Pour retraite, en qualité de Capitaine de grenadiers royaux, à la Martinique.

BOURDET, sieur de la Borde. (François) 74. *G.* 1779. 400
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant de maréchaussée au département de Blois.

BOURDIEL DE BELLERANT. (Dlle. Adelaïde) 30. *G.* 1787 500
En considération des services de feu son père, ancien Lieutenant-Colonel de cavalerie au régiment de Conti.

BOURDIER. (Jean-Gabriel) 37. *M. du R.* 1776. 200
En considération de ses services comme ancien Garçon de serdeau dans la maison des princes avant leur mariage.

BOURDON. (Bernard) 68. *G.* 1787. 300
Ancien Maréchal-des-logis de la Maréchaussée de Rouen, avec rang de Lieutenant de cavalerie, en considération de ses services et pour sa retraite.

BOURDON. (Dlle. Catherine) 56. *M. du R.* 1769. 150
Sans retenue, à titre de subsistance; cette pension fait moitié de celle qui a été accordée aux deux filles du sieur Bourdon, porteur en la cuisine-bouche de la Reine; en considération de ses services, pour être partagée entre elles par portions égales, avec réversion à la survivante de la portion de celle qui prédécéderoit.

BOURDON. (Louise-Agathe) 42. *M. du R.* 1769. 150
Même observation, et même considération que ci-dessus.

BOURDON. (Jean-François) 69. *M.* 1764. 400
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant des troupes ci-devant entretenues à l'Isle Royale.

BOURDON, sieur du Pommeret. (Louis) 56. *G.* 1787. 547
Pour ses services, et pour sa réforme en qualité de Gendarme de la Garde du Roi.

BOURDON. (Dlle. Marie Desbordes, épouse du sieur) 43. *G.* 1773. 500
Par réversion de la moitié de la pension de 1,000 livres, dont jouissoit son mari, ancien Commis du département de la Guerre, en considération de ses services, et pour sa retraite.

BOURDON. (Michel) 49. *M. du R.* 1784. 500
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Valet de chiens de la Vénerie.

BOURGEAUVILLE. (Dlle. Louise-Marie Goupil de Préfelne, veuve du sieur de) 59. *G.* 1780. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Brigadier des Mousquetaires.

De cette part . . . . 468,654 ₶

BOURGEOIS,

Report . . . . 468,654 ᵗᵗ

BOURGEOIS. (Germain-François) 56. *G.* 1774. 200
En considération de ses services en qualité de Major du troisième régiment des Chasseurs à cheval.

BOURGEOIS. (Jean-Baptiste-Antoine) 67. *M. du R.* 1784 300
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Fourrier en la petite écurie du Roi.

BOURGEOIS. (Jean-Baptiste-Nicolas) 44. *M. du R.* 1787. 457
A titre de retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BOURGEOIS. (Louise-Madeleine) 26. *M. du R.* 1771 250
A titre de subsistance, et pour lui tenir lieu de la pension qui lui avoit été accordée par madame Louise sur sa cassette.

BOURGEOIS DE SAINT-PAUL. (Dlle. Marie-Madeleine) 82. *M. du R.* 1753. . . 557
Tant en qualité d'Ouvrière de la garderobe de Mesdames de France, que pour l'indemniser de l'abandon de son établissement à Paris.

BOURGES. (Dlle. Catherine Solteau, épouse du sieur de) 75. *G.* 1763 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services du feu sieur de Valbrun, Lieutenant-Colonel du régiment d'Alsace, qu'elle avoit épousé en premières noces.

BOURGES. (Joseph de) 64. *G.* 1767. 200
Ancien Lieutenant avec rang de Capitaine au régiment de Lorraine, dragons, à présent Capitaine-invalide, en considération de ses services.

BOURGES. (Louis-René) 74. *G.* 1766. 400
En considération de ses services, et pour sa retraite en qualité de Garde de la Manche du Roi.

BOURGET. (Philippe-Benoît) 63. *M.* 1769. 400
En considération de ses services en qualité de Jésuite missionnaire, ci-devant employé dans les missions de la Martinique.

BOURGEVIN, sieur de Moligny. (Charles) 46. *G.* 1775. 330
Mousquetaire réformé, à titre d'appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement.

BOURGOGNE. (Dlle Albertine de) 17. *G.* 1786 80
En considération des services de feu son père, Capitaine au Corps-royal de l'Artillerie.
Cette pension provient de celle de 400 livres, accordée au même titre à la Dlle Hustin, sa mère, qui est morte sans en avoir joui: le frère et les sœurs de ladite Dlle de Bourgogne ont obtenu une pareille pension de 80 liv., avec réversibilité progressive entre eux jusqu'au dernier vivant, qui jouira de la totalité de ladite pension de 400 livres.

BOURGOGNE. (Dlle. Marie-Mélanie de) 19. *G.* 1786 80
Mêmes motifs et considérations que ci-dessus.

BOURGOGNE. (Philippe de) 16. *G.* 1786 80
Mêmes motifs et considérations que ci-dessus.

BOURGOGNE. (Dlle. Sophie de) 15. *G.* 1786 80
Mêmes motifs et considérations que ci-dessus.

BOURGOGNE. (Dlle Valentine de) 9. *G.* 1786 80
Mêmes motifs et considérations que ci-dessus.

De cette part . . . . 472,688 ᵗᵗ

Report. . . . . 472,688 ₶

BOURGOGNE. (Dlle Elisabeth Burban, veuve du sieur) 86. *F.* 1771 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Écrivain au service de la compagnie des Indes.

BOURGOING. (Philippe) 78. *G.* 1°. 1746, 354; 2°. 1763, 100 454
Ancien Lieutenant au régiment de Broglie, cavalerie, et ci-devant Garde-du-corps du Roi.
La première, y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Lieutenant au régiment de Broglie, cavalerie. La seconde, pour retraite en qualité de Garde-du-corps.

BOURGUIGNON, sieur de Saint-Martin. (Jean-André) 59. *G.* 1764 336
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite, en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de Hainaut.

BOURGUIGNON. (Madeleine Pliant, veuve) 54. *M. du R.* 1781 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BOURIGAN-DUPÉ, sieur Dorvault. (Armand de) 50. *G.* 1768 90
Pour lui tenir lieu de 90 liv. d'intérêts, sur une pension de 500 liv. qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment du Colonel-général des dragons, et qui a été supprimée lors de son replacement.

BOURKC (Dlle Marie-Louise) 67. *G.* 1779 100
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de Berwick.

BOURLÉE-COURCELLES. (Marie-Françoise Dumont, veuve) 52. *M. du R.* 1781. 400
Sans retenue; en considération des services de son mari, Garçon du garde-meuble du château de Saint-Hubert.

BOURLET. (Charles) 62. *M. du R.* 1782. 500
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité de Porte-manteau du Roi.

BOURLIER, sieur de Parigny. (Léonard) 56. *F.* 1775 500
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité de Conseiller au conseil supérieur, ci-devant établi à Lyon.

BOURLIER. (Louis-Germain) 74. *M. du R.* 1768 365
A titre de subsistance et en considération de ses services, en qualité de Garçon du grand commun du Roi.

BOURNAREAU. (Joseph-Antoine de) 76. *G.* 1757 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Limosin.

BOURNET. (Philippe) 39. *M. du R.* 1788 274
Sans retenue; à titre de subsistance, et en considération de ses services, en qualité d'homme de peine du gobelet du Roi.

BOURNONVILLE. (André de) 66. *G.* 1775 97
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine du régiment provincial de Châlons, qui cesseront s'il est replacé.

BOURNONVILLE. (Charles-Jérôme de) 52. *G.* 1768 200
En considération de ses services, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

De cette part. . . . . 476,726 ₶

Report. . . . . 476,726 ₶

BOURNOT. (Jacques) 54. *M. du R.* 1776 456
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité d'ancien Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BOURNOT. (Henri-Josse) 47. *M. du R.* 1771 365
Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Postillon en la petite écurie du Roi.

BOURON. (Jean-Henri) 76. *M.* 1779 300
En considération de ses services, en qualité d'ancien Écrivain de la marine en Canada.

BOUROUX. (Jacques-Antoine) 68. *G.* 1756 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Tambour-major des Gardes-françoises.

BOURQUARD. (Jean-Baptiste) 52. *G.* 1788 150
En qualité d'ancien Suisse de l'une des portes du jardin de l'Arsenal de Paris, pour lui tenir lieu du traitement attaché à cette place, qui a été supprimée.

BOURQUARD. (Marguerite Caron, veuve) 30. *M. du R.* 1783. 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de son père et de feu son mari, successivement portiers de l'hôtel des Menus-plaisirs du Roi.

BOURSIER. (François) 40. *G.* 1788. 540
En considération de ses services, et pour retraite, en qualité de commissaire des guerres dans l'une des compagnies des Gardes-du-corps du Roi.

BOURSIER. (Bonaventure) 61. *M. du R.* 1787. 457
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de palefrenier en la grande écurie.

BOURSIN. (Dlle Anne Garet, veuve du sieur) 62. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine d'invalides.

BOURZES. (Durand Louis de) 48. *G.* 1779. 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine attaché au corps de l'infanterie.
Ces appointemens cesseront s'il vient à être pourvu d'une compagnie.

BOURZES, sieur de Dourdon. (Jean-Pierre de) 54. *G.* 1762. 372
Pour appointemens de réforme, en qualité d'ancien Capitaine réformé au régiment de la Marche.
Ces appointemens cesseront lors de son replacement.
Dans cette pension sont compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages.

BOUSQUET, sieur d'Argence. (Jean de) 64. *G.* 1774. 250
En considération de ses services, en qualité d'ancien Lieutenant au régiment des Carabiniers de Monsieur, et ensuite Lieutenant réformé à la suite du régiment de Bourgogne, cavalerie.

BOUSSAC. (Pierre de) 66. *G.* 1768. 300
Pour retraite, en qualité de Capitaine-commandant au régiment de la Marche-Prince.

BOUSSINGAULT. (Catherine Huet, veuve) 84. *M. du R.* 1766. 96
Pour lui tenir lieu de pareille somme que feu M. le Dauphin lui avoit accordée sur sa cassette.

De cette part. . . . . 481,166 ₶

Report. . . . . 481,166 ᵗᵗ

BOUSSARD, sieur de la Grange. (Louis-Antoine) 44. *G.* 1786. 300
En considération de ses services en qualité de Capitaine-commandant au régiment d'Artois, infanterie.

BOUSSES, sieur de la Grange. (Alexandre) 36. *G.* 1775. 180
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Mousquetaire, qui seront supprimés lors de son replacement.

BOUSSONNEL. (Etienne-André) 63. *G.* 1775. 450
Capitaine au bataillon de garnison de Royal-Roussillon; pour traitement de réforme en qualité d'Aide-major du régiment provincial de Montpellier, lesquels cesseront, s'il est replacé avec un traitement qui leur soit supérieur.

BOUSSONNET. (Etienne-Esprit de) 51. *G.* 1779. 150
En considération de ses services en qualité de Capitaine au bataillon de garnison du régiment Royal-Roussillon.

BOUTARET. (Gilbert) 52. *G.* 1775. 450
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Capitaine-aide-major du régiment provincial de Clermont.
Ils cesseront lorsqu'il sera replacé.

BOUTARIC. (Jean-Claude de) 56. *G.* 1762. 500
Pour appointemens de réforme, convertis en appointemens de retraite en 1769, pour récompense de ses services en qualité de Capitaine au régiment d'Eu.

BOUTAUD. (Pierre de) 67. *G.* 1763. 472
En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Aquitaine.

BOUTEHEN, sieur Deslandes. (Charles-César) 66. *G.* 1764, 1°. 112; 2°. 1775, 300. 412
La première, y compris 12 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.
La seconde, pour appointemens de réforme en ladite qualité.
Ils cesseront lorsqu'il sera replacé.

BOUTEILLER. (Jacques-Nicolas) 71. *F.* 1773. 500
Sans retenue; pour retraite et ses services en qualité de premier secrétaire-subdélégué-général de l'intendance d'Amiens.

BOUTEL. (François de) 46. *G.* 1775. 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Moulins.
Ils cessera d'en jouir s'il est replacé.

BOUTET. (Dlle Catherine) 32. *M. du R.* 1767. 200
Sans retenue; pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de feu Madame la Dauphine.

BOUTIER, sieur de Calut. (Pons) 76. *G.* 1756, 1778. 590
Pour lui tenir lieu de 590 liv., qui lui avoient été accordées; savoir, 500 liv. à titre de retraite sur le trésor royal, en qualité de premier Lieutenant au régiment d'Aubigné, dragons; et 90 l. pour les intérêts de trois années de cette pension, mises en rentes viagères; le tout converti en appointemens, en 1778.

De cette part. . . . . 485,467 ᵗᵗ

Report . . . . 485,467 ᵗᵗ

BOUTIER. (Dlle Anne) 36. *M. du R.* 1786. 400
Sans retenue ; tant en considération des services du feu sieur Boncher, son parent, sculpteur du Roi, que pour lui tenir lieu de ce qui restoit dû audit sieur Boucher, pour ses travaux, et dont il a disposé en faveur de ladite Anne Boutier.

BOUTILLIER. (Claude) 68. *G.* 1769. 300
Pour ses services et retraite en qualité de Garçon-major au régiment de Grenoble, artillerie.

BOUTILLIER. (Etienne-Alexandre) 59. *M. du R.* 1785. 200
Sans retenue ; à titre dé retraite en qualité de Garde à cheval de la compagnie de Fontainebleau.

BOUTILLIER. (Pierre de) 49. *G.* 1785. 360
Pour retraite et ses services en qualité de Capitaine au régiment de Limosin, infanterie.

BOUTIN, sieur de Saint-Ange. (Jacques) 84. *G.* 1757. 472
Pour retraite et ses services en qualité de Capitaine au régiment de Navarre.
On a compris dans cette pension 72 liv. d'intérêts d'arrérages sur celle de 400 liv. dont jouissoit originairement le sieur Boutin.

BOUTIZON. (Catherine Preteux, veuve) 78. *M. du R.* 1780. 150
Sans retenue ; à titre de subsistance, et en considération des services de feu son mari, Fontainier du château de Fontainebleau.

BOUTOUILLIC, sieur de Kerlan. (Vincent) 59. *G.* 1763. 354
Dans cette pension sont compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 300 liv. de la pension originaire accordée au sieur Boutouillic, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Navarre.
Il ne jouira que des intérêts s'il est replacé.

BOUTVEILLE - GRAVÉ. (Dlle Hélène - Jeanne Gilbert, veuve du sieur) 86. *F.* 1770. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, premier Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

BOUVANIER. (Vincent) 52. *M. du R.* 1788. 300
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Grand-valet-de-pied du Roi.

BOUVEROT, sieur de Dompierre. (Clair-Joseph) 52. *G.* 1772. 60
Sans retenue ; en considération de ses services, et pour le mettre en état de les continuer en qualité de Gendarme dans la compagnie des Gendarmes Anglois.
Cette pension sera supprimée du jour qu'il sera Fourrier, ou qu'il quittera la Gendarmerie.

BOUVET. (Dlle Marie-Claude de Rommecourt, veuve du sieur de) 80. *G.* 1781. . . . 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Beaufremont, dragons.

BOUVET DU PORT - NEUF. (Dlle Perrine le Monnier, veuve du sieur) 62. *F.* 1771. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, premier Lieutenant de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

BOUVIER, sieur de Perclos. (Joseph) 58. *G.* 1782. 540
En considération de ses services et pour retraite en qualité de premier Lieutenant, avec rang de Capitaine, au régiment des Chasseurs à cheval.

De cette part . . . . 489,303 ᵗ

Report . . . . 489,303 ᵗᵗ

BOUVIER, sieur de Beauvai, (Marc) 81. *G.* 1763. 354
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Cornette au régiment des Cuirassiers.
Dans cette pension sont compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 300 liv. de pension originaire.

BOUXCER. (Thérèse) 34. *M. du R.* 1780. 200
Pour assurance d'une pension de 200 l., tant à ladite Thérèse qu'à Agnès Bouxcer, sa sœur, à prendre, en cas de prédécès de leur père, premier Suisse de l'appartement du Roi, sur celle de 200 liv. qui lui a été accordée sans retenue, à titre de subsistance et en considération de ses services, pour, par lesdites Dlles Bouxcer, jouir de 100 liv. chacune dans le cas où elles survivroient à leur père, avec réversion entre elles de la portion de celle qui prédécéderoit.

BOUZELY. (Dlle Marie de Ségur) 14. *G.* 1787. 400
En considération des services de feu son père, Commandant, avec rang de Lieutenant-colonel, le bataillon de garnison du Perche.

BOUZONVILLE. (Nicolas de) 83. *F.* 1766. 400
A titre d'appointemens conservés en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du feu roi de Pologne, duc de Lorraine.

BOVIS. (Antoine-César) 59. *G.* 1763. 500
Pour traitement de réforme en qualité de Capitaine de dragons à la suite des Volontaires de Flandres.
Ce traitement cessera lors de son replacement.

BOYARD, sieur d'Hauteville. (Pierre) 73. *G.* 1778. 400
Pour appointemens de retraite en qualité de Lieutenant réformé du régiment de Conti, cavalerie.

BOYER, sieur du Suquet. (Antoine) 48. *G.* 1775. 450
Pour appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Pont-Audemer.
Ces appointemens seront conservés tant qu'il ne sera pas replacé avec un traitement qui leur soit supérieur.

BOYER. (Benoît-Luc) 71. *G.* 1762. 400
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé au régiment de Brie.

BOYER, sieur de Canon. (Bernard) 64. *G.* 1°. 1768, 54 liv.; 2°. *idem.* 400 liv.; 3°. 1775, 97 liv. 551
La première, pour trois années mises en rente viagère d'une pension de 300 liv., qui a été supprimée en 1768, et qu'il avoit obtenue en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de l'Isle-de-France.
La seconde, pour sa retraite.
La troisième, pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Marmande.

BOYER. (Etienne) 76. *F.* 1776. 400
Sans retenue; en considération de ses services dans la partie des suifs, en qualité d'ancien Employé dans la régie des droits réunis.

BOYER, sieur de Fonscolombe. 70. *G.* 1765. 400
Pour appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Flandres.

De cette part . . . . 493,758 ᵗᵗ

Report. . . . . 493,758 ᵗᵗ

BOYER, sieur de Berguerolles. (Jean-Privat) 71. *G.* 1748. 150
Pour appointemens de réforme en qualité de Lieutenant du régiment de Saint-Chaumont, infanterie.

BOYER, sieur de Choisy. (Louis) 68. *G.* 1783. 300
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Capitaine dans la division des Canonniers-gardes-côtes d'Antibes.

BOYER, sieur de Montorsier. (Raymond) 63. *G.* 1768. 400
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Flandres.

BOYLE. (Dlle Anne-Adelaïde) 39. *F.* 1781. 50
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Employé de la compagnie des Indes, laquelle pension fait partie de celle de 150 liv., accordée aux trois filles du sieur Boyer, pour être partagée également entre elles, et réversible à la dernière survivante.

BOYLE. (Dlle Louise-Anne) 54. *F.* 1781. 50
Même considération que ci-dessus.

BOYLE. (Pélagie-Jeanne) 42. *F.* 1781. 50
Même considération que ci-dessus.

BOYENEAU. (Louis de) 57. *G.* 1779. 400
Pour retraite en qualité de Capitaine au bataillon de garnison du Maine.

BOYSSEULH. (Dlle Angèle de) 62. *G.* 1780. 300
En considération des services de feu son père, Major, avec rang de Lieutenant-colonel, au régiment de Marcieu, cavalerie.

BOYSSIÈRE. (Dalmas de) 73. *G.* 1763. 590
Pour ses services et retraite en qualité de ci-devant Commandant le bataillon de milice de Rhodès.
Dans cette pension sont compris 90 liv. d'intérêts sur les 500 liv. de pension originaire.

BRAC, sieur de Montpiney. (François) 57. *G.* 1769. 400
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Royal-Comtois.

BRACHET, sieur de Villars. (Gabriel) 66. *G.* 1775. 97
Pour traitement de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Autun.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

BRACHET. (Louis de) 51. *G.* 1779. 300
Ancien Garde-du-corps du Roi; pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine attaché au corps de la cavalerie.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

BRADE. (Jean de) 48. *G.* 1758. 100
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de ci-devant Lieutenant au régiment de la Roche-Aimont.

BRADY. (Patrice) 51. *G.* 1762. 400
Pour sa réforme en qualité de Lieutenant du régiment de Lally irlandois.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

De cette part . . . . 497,345 ᵗᵗ

Report . . . . 497,345 ᵗᵗ

BRAGELOGNE. (François de) 27. *G.* 1°. 1780, 200 liv.; 2°. 1781, 300 liv. 500
Ci-devant Sous-lieutenant au régiment d'Armagnac, infanterie.
La première, pour avoir eu la cuisse fracassée d'un coup de biscayen à l'attaque de Sainte-Lucie; blessure qui l'a forcé de quitter le service. La seconde, en la même considération.

BRANDA. (Jean-Michel) 59. *F.* 1°. 1770, 300 liv.; 2°. 1782, 200 liv. 500
Sans retenue; ci-devant Chef de l'artillerie de la compagnie des Indes, à l'Orient.
La première, pour récompense de ses services. La seconde, en la même considération.
Cette dernière réversible en totalité à la Dlle Even, son épouse; et après elle aux filles provenant de son mariage avec ledit sieur Branda, avec accroissement progressif entre elles, jusqu'à totalité pour la survivante.

BRANDA. (Dlle Julienne le Dourgny) 63. *F.* 1784. 400
En considération des services de feu son mari, Garde-magasin de la compagnie des Indes.

BRANNZIN. (Dlle Amélie) . . *F.* 1768. 100
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique.

BRANTÈS. (Dlle Louise-Angélique de Caulincourt, veuve du sieur de) 66. *G.* 1751. 354
En considération des services de sa famille.

BRAS-DE-FER, sieur Desmoutiers. (Louis de) 37. *G.* 1788. 200
Garde-du-corps du Roi; en considération des services de feu son père, ancien Brigadier des gardes de la compagnie de Luxembourg.

BRAS-DE-FER. (François de) 50. *G.* 1°. 1766, 200; 2°. 1775, 390. 590
Gendarme réformé de la garde du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour appointemens de réformé.
Ces appointemens seulement seront supprimés lors de son replacement.

BRAS-DE-FER. (Pierre-Jean-François de) 44. *G.* 1774. 100
Garde-du-corps du Roi dans la compagnie de Luxembourg; en considération des services de feu son père, ancien Porte-étendard dans la même compagnie.

BRASSAC. (Antoine de) 70. *G.* 1761. 520
En considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment de Vermandois.
Dans cette pension sont compris 120 liv. d'intérêts d'arrérages, tant sur les 400 liv. de pension originaire que sur les 120 liv. d'intérêts.

BRASSAY, sieur de Josselin. (Henri) 34. *G.* 1775. 180
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

BRASSIER. (Dlle Catherine Faguer, veuve du sieur) 86. *G.* 1766. 150
En considération des services de feu son mari, ancien Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi.

BRAUN. (Jean-Christophe) 46. *G.* 1776. 200
En considération de ses services en qualité de Hautbois réformé des Mousquetaires.

BRAUN. (Jean-Frédéric) 51. *G.* 1776. 200
Même observation et même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 501,339 ᵗᵗ

Report . . . . 501,339 ₶

BRAUT DE LA FOND. (Dlle Augustine Coutance , veuve du sieur) 78. *F.* 1756. . . 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ancien second Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

BRAY. (Jean-Louis de) 55. *G.* 1788. 360
Pour ses services et pour retraite en qualité de Lieutenant en premier au régiment de Franche-Comté, cavalerie.

BRAY. (Marie Cauchois, veuve du sieur de) 94. *M.* 1715. 177
En considération des services de feu son père, Maître constructeur des vaisseaux du Roi, au Havre.
Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages.

BRAYER. (Jean-Baptiste) 64. *M. du R.* 1767. 400
En considération de ses services en qualité de Maréchal en la petite écurie du Roi.

BRAZIER. (Claudine Cotez, veuve du sieur) 37. *G.* 1788. 100
En considération des services de feu son mari, Brigadier de Maréchaussée.

BRÉANT. (Marie-Françoise) 35. *M. du R.* 1783. 150
Sans retenue ; pour lui servir de dot dans la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen.

BRÉARD. (Dlle Françoise) 38. *Af. É.* 1783. 200
Sans retenue ; en considération de sa naissance, des services de sa famille, et des circonstances dans lesquelles elle se trouve.

BRÉARD. (Pierre-Antoine de) 47. *F.* 1775. 500
Pour récompense de ses services en qualité de Conseil-clerc au Conseil supérieur, ci-devant établi à Bayeux.

BRECEY. (Côme-Joseph de) 64. *M.* 1779. 400
En considération de ses services en qualité de Capitaine des troupes, ci-devant entretenues à la Louisianne.

BRECEY. (Dlle. Nicole Pallud, veuve du sieur Astruc, actuellement épouse du sieur de) 48. *F.* 1782. 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son premier mari, Lieutenant de vaisseau de la Compagnie des Indes.

BRÉCEY. (Louis-Joseph de) 66. *G.* 1767. 400
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment Royal-Lorraine, cavalerie.

BRÉCHARD. (Nicolas de) 42. *G.* 1775 160
Gendarme réformé de la Garde du Roi ; pour ses appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

BRÉCHARD, sieur de Brienne. (Paul-Augustin) 65. *G.* 1766. 300
Capitaine réformé du régiment de la Marche-Prince, pour ses appointemens de réforme.

BREDE. (Dlle. Marie) 55. *G.* 1765. 150
En considération des services du feu sieur Cuisinier, son oncle, chef de la compagnie d'ouvriers d'artillerie du département de Flandres.

BRÉGEOT. (Simon de) 51. *G.* 1772. 200
En considération de ses services en qualité d'Aide-major de la place à Dunkerque.

De cette part . . . . 505,436 ₶

Report . . . . 505,436 ᵗᵗ

BRÉMAND. (Julien) 64. *G.* 1785. 280
Pour sa retraite et ses services en qualité de Maréchal-des-logis de Maréchaussée, avec rang de Lieutenant de cavalerie.

BREMONT. (Esprit-Joseph) 60. *G.* 1782. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-Commandant au régiment de Vexin.

BRENIER. (Jean-Charles de) 58. *G.* 1786 500
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien premier Lieutenant au régiment d'Auvergne, infanterie.

BRENTEL. (Jean-Melchior) 73. *G.* 1782. 400
Pour appointemens de réforme en qualité de Lieutenant réformé du régiment d'Alsace.

BRESOLLES, sieur de Siscé. (Jean-Baptiste) 36. *G.* 1782 400
Sans retenue; Lieutenant en premier au régiment de Bretagne, en considération de la conduite distinguée qu'il a tenue à la tête d'un détachement de ce régiment qui servoit à bord de la batterie flottante, commandée par le Prince de Nassau-Seighen au siége de Gibraltar.

BRESSON. (Dlle. Nicole de) 66. *G.* 1770 300
Chanoinesse régulière de Saint-Augustin; pour avoir desservi, pendant 27 ans, l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains.

BREST. (Marie Brest, veuve du sieur) 59. *M.* 1785. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Pilote du Roi, et agent du Consul général de France à Smyrne, à Lille et à l'Argentière.

BRETAGNE. (François de) 60. 1°. 1771. 400; 2°. 1775. 97. 497
La première, pour traitement de réforme en qualité de Lieutenant, réformé des Grenadiers de France. La seconde, pour semblable traitement en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Autun, et pour un mois d'appointemens qui sera supprimé, s'il vient à être placé dans les troupes provinciales.

BRETAULT, dit l'Angevin. (Louis-Jacques) 52. *M. du R.* 1785 300
Sans retenue; à titre de subsistance, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BRETEY. (Pierre) 65. *G.* 1770. 200
En considération de ses services en qualité de Lieutenant au régiment suisse de Diesbach.

BRETHOU. (Paul) 62. *M.* 1779 300
En considération de ses services en qualité d'ancien Médecin des hôpitaux du Roi à Saint-Domingue.

BRETON. (Dlle. Barbe Rouget, veuve du sieur) 45. *G.* 1785 400
En considération des services de feu son mari, Médecin de l'hôpital militaire de Brest.

BRETON. (Jacques) 72. *G.* 1779. 400
Pour sa retraite en qualité de Sous-Lieutenant des grenadiers au régiment d'Austrasie.

BRETON DE BOURICOUR. (Dlle. Marie-Anne) 91. *G.* 1729. 177
En considération des services de feu son père, Waguemestre général des armées du Roi.

. . . . . *De cette part* . . . . 510,290 ᵗᵗ

Report . . . . 510,290 ₶

BRETON. (Marie-Louise Meunier, veuve du sieur) 45. *M. du R.* 1787. 200
Sans retenue; en considération de ses services, et par continuation de celle dont jouissoit feu son mari, Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

BRETONS-SÉBY. (Antonin de) 68. *G.* 1775. 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Bordeaux; pour appointemens de réforme qui seront supprimés en cas de replacement.

BRETTES. (Jean-Baptiste de) 45. *G.* 1°. 1768. 150; 2°. 1775. 210. 360
Chevau-léger réformé; la première, en considération de ses services. La seconde, pour appointemens de réforme. Ces appointemens seulement seront supprimés, s'il est replacé.

BREUGNE, sieur de Valgast. (François-Xavier) 59. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages dûs sur la pension originaire de 300 liv. pour appointemens de réforme en qualité de Cornette au régiment de Bourgogne, cavalerie. Il ne conservera que les intérêts en cas de replacement.

BREUILLY. (Pierre-François de) 56. *G.* 1773. 400
Capitaine en premier au Corps-royal de l'artillerie; en considération des services du sieur d'Aboville, son oncle, Lieutenant-général des armées du Roi, Inspecteur-général dudit Corps.

BREUTILLON. (Dlle. Jeanne de la Pierre, veuve du sieur) 48. *G.* 1779 150
En considération des services de feu son mari, Capitaine réformé du régiment de Picardie.

BRÉVILLIER. (Stanislas) 57. *F.* 1766. 200
Receveur-général du tabac à Nanci; laquelle pension lui avoit été accordée par le feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine, en considération des services de son père, de sa mère et de son oncle auprès de leurs Majestés Polonoises.

BRÉVOLLE, sieur de Neville. (Pierre) 53. *G.* 1775. 60
En considération de ses services en qualité de Gendarme dans la compagnie des Gendarmes de Monsieur du corps de la Gendarmerie. Cette pension lui sera supprimée, quand il parviendra au grade de Fourrier, ou qu'il quittera la Gendarmerie.

BRIAN. (Françoise Marin, veuve du sieur) 23. *M. du R.* 1789. 400
En considération des services de feu son mari, Inspecteur des bâtimens du Roi à Meudon.

BRIANÇON. (Louis de) 59. *G.* 1736 118
En considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Condé, infanterie, tué à la bataille de Parme. Cette pension comprend 18 liv. d'intérêts d'arrérages sur la pension originaire de 100 liv.

BRIAND, sieur de la Feuillée. (Pierre-Marie) 56. *F.* 1770. 200
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant second Lieutenant de vaisseau de la Compagnie des Indes.

BRIANDET DESBERGERONS. (Dlle. Perrine Burgat, veuve du sieur) 56. *G.* 1785. 200
En considération des services de feu son mari, Gendarme de la garde du Roi.

BRIANSON. (Louis de) 61. *G.* 1765. 424
Capitaine au régiment Royal-Comtois, pour ses services et sa retraite, y compris 24 liv. d'intérêts d'arrérages sur la pension originaire de 400 liv.

De cette part . . . . 513,453 ₶

Report . . . . 513,453 ₶

BRIANT, sieur Dulescoët. (Michel-Paul) 58. *F.* 1770. 200
Pour récompense de ses services en qualité de Lieutenant de vaisseau de la Compagnie des Indes; sans retenue.

BRICARD. (François) 57. *G.* 1788. 480
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment de Lyonnois.

BRICE, sieur de Montigny. (Louis-Adrien) 58. *G.* 1783 300
En considération de ses services en qualité de Capitaine en second au régiment Royal-Suédois.

BRICE. (Nicolas) 72. *G.* 1°. 1748, 200; 2°. 1760, 200. 400
Ci-devant Lieutenant au régiment de Rosen, cavalerie. La première, pour sa réforme. La seconde, sans retenue; en considération de ses services.

BRICQUER, dit Bruker. (Jean) 73. *M. du R.* 1781. 330
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Garçon du château de Versailles.

BRIDAT. (Jean de) 68. *G.* 1758 et 1767. 327
En considération de ses services en qualité de Brigadier des Chevaux-légers.

BRIDAT. (Marguerite) 30. *M. du R.* 1787. 200
Sans retenue; en considération des services de sa famille, et des circonstances dans lesquelles elle se trouve.

BRIDAT. (Suzanne) 32. *M. du R.* 1787. 200
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

BRIDAULT. (Ami-Félix) 51. *G.* 1775. 400
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Médecin en second de l'hôpital militaire de la Rochelle.

BRIE. (François) 56. *M. du R.* 1°. 1777, 100; 2°. 1789, 457. 557
La première, en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi. La seconde, pour sa retraite en la même qualité. L'une et l'autre sans retenue.

BRIE. (Joseph de) 48. *G.* 1754. 236
Capitaine-Commandant au régiment d'Artois, infanterie; en considération des services du feu sieur de Brie, son oncle, commandant un bataillon du régiment de Royal. Cette pension comprend 36 liv. d'intérêts d'arrérages sur sa pension originaire de 200 liv.

BRIE, sieur de Serrant. (Joseph de) 77. *G.* 1757. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages sur la pension originaire de 400 liv.; qui lui a été accordée pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Couronne.

BRIEL. (Jean-Robert) 47. *F.* 1766. 100
A titre de traitement conservé comme Domestique de l'hôtel des Cadets gentilshommes du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

BRIEL, sieur de Beaulieu. (Pierre) 56. *G.* 1775. 150
En considération de ses services en qualité de Garde-du-Corps du Roi.

BRIENNE. (Charles de) 60. *G.* 1775. 500
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au Conseil-supérieur ci-devant établi à Châlons.

De cette part. 518,305 ₶

Report . . . . 518,305 ᵗᵗ

BRIERE DU COUDREY. (Dlle. Anne Louveau d'Assé, veuve du sieur) 58. *M. du R.* 1780. 72
Pour lui tenir lieu de pareille somme, dont elle jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

BRIET, dit Duguet. (François) 66. *M. du R.* 1781. 200
Sans retenue ; pour sa subsistance et pour sa retraite en qualité de Garçon de la table des valets-de-chambre du Roi.

BRIGALAN. (Nicolas) 71. *M.* 1769. 350
Ci-devant frère Jésuite, servant dans les missions de Cayenne ; en considération de ses services dans ladite Colonie. Cette pension qui n'étoit originairement que de 300 liv., a reçu un accroissement de 50 liv. Elle sera augmentée de 50 liv. quand le sieur Brigalan aura atteint l'âge de 70 ans, à celui de 80 ans, elle recevra une augmentation de 100 liv. ; le tout conformément à un arrêt du conseil du 18 août 1773.

BRIGAUD. (Dlle. Geneviève Dauphin, veuve du sieur de) 51. *G.* 1779. 300
En considération des services de son mari, ci-devant Capitaine au corps des Grenadiers de France.

BRIGAUD. (Guillaume-Henri de) 76. *G.* 1°. 1753, 118 ; 2°. 1764, 400. 518
La première, y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages sur les 100 liv. de pension originaire qui lui a été accordée pour récompense de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi. La seconde, pour sa retraite en qualité de Lieutenant avec rang de Capitaine au régiment de Toustain, cavalerie.

BRIGAUD, sieur de Montpesat. (Pierre-Donat) 65. *G.* 1753. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages ; ancien Garde-du-corps du Roi, actuellement Aide-Major de place à Narbonne, en considération de ses services en la première qualité. . . . .

BRIGAULD. (Pierre) 68. *G.* 1773. 150
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Maître-d'équipage au service de la Compagnie des Indes.

BRILLIER. (Jean-Charles) 30. *M. du R.* 1785. 500
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Garçon du garde-meuble de la grande écurie du Roi.

BRILLIER. (Louis-Crépin) 31. *M. du R.* 1786. 500
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Garçon de bureau de la Vénerie du Roi. . . . . .

BRINON. (Dlle. Marie de) 34. *G.* 1778. 100
En considération des services de feu son père, Capitaine des grenadiers au régiment de Languedoc.

BRINON. (Dlle. Marie-Anne de) 26. *G.* 1778. 100
Même considération qu'à l'article précédent.

BRIOIS. (Nicolas de) 72. *F.* 1770. 100
Sans retenue ; pour récompense de ses services en qualité de Garde du magasin général de la Compagnie des Indes à l'Orient.

BRION. (Jacques) 34. *M. du R.* 1781. 400
Sans retenue ; pour servir à sa subsistance, et lui tenir lieu de retraite en qualité de garçon du petit-commun du Roi.

De cette part . . . . 521,713 ᵗᵗ

Report . . . . 521,713 ₶

BRION. (Marie-Françoise Prevost, veuve du sieur) 79. *M. du R.* 1776 250
En considération des services de feu son mari, Valet-de-chambre de la Reine.

BRIONVILLE. (Dlle. Elisabeth de) 59. *Af. É.* 1752. 125
Sans retenue; à titre de subsistance.

BRIOT. (Nicolas-Antoine) 65. *G.* 1764. 400
Pour ses appointemens de réforme en qualité d'ancien Capitaine au régiment Royal-Barrois.

BRIS. (Georges) 67. *F.* 1766. 360
A titre de traitement conservé en qualité de Palefrenier des chevaux de selle du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

BRISSART, sieur de la Concy. (Anne-Charles) 50. *G.* 1787. 480
En considération de ses services, pour appointemens de réforme en qualité de Gendarme de la Garde du Roi.

BRISSET. (Eustache-Gérard) 55. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages sur la pension originaire de 500 liv. et pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment de la Couronne.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement à l'exception des intérêts.

BRISSON. (Marie Hardouin, veuve du sieur) 39. *G.* 1785. 100
En considération des services de feu son mari, Cavalier de Maréchaussée à la résidence de Châlons.

BRO. (Anne) 30. *M. du R.* 1783. 150
Pour lui servir de dot dans la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen.

BROC. (Philippe de) 56. *G.* 1773. 500
Pour appointemens en qualité de Capitaine attaché au Corps de l'Infanterie.
Ils cesseront d'avoir lieu du jour où il sera Capitaine en pied.

BROCHARD, sieur d'Auzay. (François-Xavier) 52. *G.* 1775 315
Chevau-léger réformé, pour appointemens de réforme qui seront supprimés s'il est replacé.

BRONNEZ. (Marguerite Beaupère, veuve du sieur) 75. *M. du R.* 1769. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garçon-tailleur de la garderobe du Roi.

BRONS, sieur de la Roumignière. (Jean-Gabriel de) 76. *G.* 1753. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages sur la pension originaire de 400 livres; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de la Marche-Comte.

BRONS. (Jacques de) 47. *G.* 1783 600
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Lorraine.

BRONVILLE. (Pierre Eugène de) 38. *G.* 1783 270
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Sous-Lieutenant au régiment des Grenadiers-royaux de la Champagne.

BROQUEVILLE, sieur de Colomé. (Louis) 38. *G.* 1775. 180
Mousquetaire réformé; pour appointemens de réforme qui seront supprimés du jour de son replacement.

. . . . *De cette part* . . . . 526,369 ₶

Report.	526,369 ₶
BROSSARD. (Charles de) 54. *G.* 1782. . . . . Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment provincial de Paris.	315
BROSSARD, sieur de Foluy. (Charles-Amédée de) 41. *G.* 1775 . . . . Chevau-léger réformé ; pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement.	210
BROSSARD. (Pierre) 82. *M. du R.* 1772 . . . . A titre de gratification annuelle en qualité de Chef ordinaire d'échansonnerie-bouche du Roi.	400
BROSSARD, sieur de Geninville. (Charles) 47. *G.* 1786. . . . . Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Gendarme dans la compagnie des Gendarmes-Ecossois.	200
BROSSARD, sieur de Breveaux. (François) 42. *G.* 1775 . . . . Ancien Chevau-léger, pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement.	210
BROSSARD, sieur de Persaine. (Guillaume) 40. *G.* 1775. . . . . Même considération que ci-dessus.	210
BROSSARD. (Jean-Baptiste-Hyacinthe de) 54. *G.* 1782 . . . . Pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine-commandant des grenadiers au régiment de Flandres.	500
BROSSARD DE PERSENNES. (Dlle Marie-Anne le Jumel, veuve du sieur) 56. *F.* 1774 . . . . Sans retenue; en considération de vingt-six ans de services de feu son mari, en qualité de premier Lieutenant des vaisseaux de la compagnie des Indes.	250
BROSSARD. (René) 67. *G.* 1°. 1769, 120 ; 2°. 1775, 300. . . . . La première, en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi. La seconde, pour appointemens de réforme en cette qualité. Les appointemens seulement seront supprimés lors de son replacement.	420
BROSSARD. (Aubin-François) 74. *M. du R.* 1773 . . . . Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de grand Valet-de-pied du Roi.	300
BROSSER. (Dlle Catherine Dupin, veuve du sieur de) 61. *G.* 1778 . . . . En considération des services dudit sieur de Brosser, son mari, ci-devant Capitaine au régiment d'Eu, infanterie, adjoint au commandant du château neuf de Bayonne.	360
BROSSIER, sieur de Vaujeu. (Charles) 47. *G.* 1775. . . . . Gendarme de la garde du Roi ; pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement.	210
BROSSIN, baron de Méré. (Marie-Guénard, veuve du sieur de) 38. *M.* 1775 . . En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine de vaisseau.	400
BROTONNE. (D[lle] Jeanne de) 32. *M. du R.* 1785 . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son père, Médecin de la petite écurie du Roi.	400
BOURCQSAULX. (Herman-Joseph) 66. *G.* 1779 . . . . En considération de ses services en qualité de Capitaine au bataillon de garnison d'Artois.	400
De cette part	531,094 ₶

Report	531,094 #
BROUILLET, sieur de la Carrière. (Elie) 66. *G.* 1765 . . . . Pour sa retraite en qualité de Capitaine de dragons du régiment de Monteclerc.	500
BROUQUAIN. (Jean-Pierre) 69. *G.* 1767 . . . . Pour sa retraite en qualité de Lieutenant de grenadiers au régiment de Normandie.	250
BROUSSE. (Jean-Mathias) 68. *G.* 1762 . . . . Pour appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment d'Anhalt.	500
BROUSSE. (Jean-Mathias-Philippe) 57. *G.* 1762 . . . . Pour appointemens en qualité de Lieutenant réformé du régiment d'Anhalt, lesquels cesseront lors de son replacement.	360
BROUSSEL, sieur Dambouville. (Antoine-Florent de) 56. *G.* 1766. . . . . Pour appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Châlons.	300
BROUTIN. (Pompone de) 66. *G.* 1°. 1778, 300; 2°. 1779, 100 . . . . Ancien Capitaine d'infanterie dans le corps des chasseurs de Fischer. La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération.	400
BROUVILLE. (Dlle Claudine Gendereau de Bellefond, veuve du sieur de) 71. *G.* 1762. . . . . En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Milice de Chaumont. On a compris dans cette pension 24 livres d'intérêts d'arrérages, sur les 100 livres de pension originaire.	124
BROUX. (Dlle Anne-Claude Senglin, veuve du sieur de) 70. *G.* 1780 . . . . . . Sans retenue, en considération des services de feu son père, Maréchal-des-logis dans la Compagnie des Chevau-Légers de la Reine, avec rang de Mestre-de-camp.	200
BROWNE. (Dlle Thérèse-Marie Grenier, veuve du sieur de) 37. *Af. É.* 1779 . . Sans retenue; à titre de gratification annuelle, sur le fonds dit *des Écossois*.	500
BRUANT, sieur de Saint-Martin. (Sébastien) 69. *G.* 1771 . . . . En qualité de Lieutenant réformé du corps des grenadiers de France. Il cessera d'en jouir s'il vient à être pourvu d'une aide-majorité de place.	500
BRUC. (Dlle Marie-Philippine-Yolande de) 28. *M.* 1781. . . . . En considération des services de feu sieur vicomte de Bruc, son père, Lieutenant de vaisseau, retiré.	200
BRUC. (Dlle Périne-Anne-Félicité) 27. *M.* 1781. . . . . Même considération que ci-dessus.	200
BRUCELLE, sieur de la Simenne. (Jean-Baptiste) 67. *G.* 1754 . . . . Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages sur les 400 livres de pension originaire qu'il a obtenue en qualité de Capitaine-aide-major au régiment de Lyonnois.	472
BRUCHARD, sieur de la Pomélie. (Pierre) 66. *G.* 1767 . . . . Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Aunis.	200
BRUCHET. (Dlle Catherine-Françoise-Marie) 39. *G.* 1777 . . . . En considération des services de feu son père, ci-devant Garde-du-corps du Roi.	500
BRUCKER. (Jean-Pierre) 49. *M. du R.* 1788 . . . . Sans retenue, à titre de retraite, en qualité de l'un des grands Valets-de-pied du Roi.	100
De cette part	536,400 #

BRUDIEU,

Report. . . . . 536,400 ᵗᵗ

BRUDIEU, sieur de Beaugirard. (Jean-Alain) 58. *G.* 1766 300
Pour sa retraite en qualité de Sous-aide-major au régiment Royal-Picardie, cavalerie.

BRUE. (D[e] Catherine-Hue Dumesnil, veuve du sieur) 51. *M.* 1775 300
En considération des services de feu son mari, premier Drogman du consulat de France, à Seyde.

BRUE. (D[lle] Françoise Gourvence, veuve du sieur) 58. *F.* 1770 250
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

BRUEDER. (Jean-Baptiste-Anselme) 56. *G.* 1762 400
Pour sa réforme, sa retraite et ses services, en qualité d'ancien Lieutenant de grenadiers au régiment provincial d'artillerie de Strasbourg.

BRUGIÈRE. (Dlle Anne-Camille Hernet, veuve du sieur de) 79. *G.* 1780 300
En considération des services de feu son mari, ancien Major de la ville de Maubenge.

BRUGIÈRE DE MONS. (Dlle Louise Gayot, veuve du sieur de) 43. *G.* 1783 . . 300
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Penthièvre, infanterie.

BRUGIÈRE. (Matthias de) 48. *G.* 1784 360
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment du Roi, dragons.

BRUGUIERE. (Jean) 70. *G.* 1769 200
Pour sa retraite, en qualité de Porte-drapeau au régiment Royal-Comtois.

BRUGUIERE. (Thomas) 79. *G.* 1782 150
Pour sa retraite et ses services en qualité de Chirurgien-major du château de Sommières.

BRUIX. (Pierre de) 54. *G.* 1765 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Foix.

BRULLÉ. (Dlle Anne-Luce de la Reinterie, veuve du sieur de) 79. *G.* 1732. . . 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 500 livres de pension originaire; en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel d'infanterie, et commandant pour le service du Roi à Brest.

BRULON. (Urbain-Pierre) 80. *F.* 1775 400
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Directeur de la marque des fers.

BRULOT. (Françoise Barbier, veuve du sieur) 70. *G.* 1764 168
En considération des services de feu son mari, ci-devant Trompette des Gardes-du-corps du Roi.

BRUMON, sieur de Disse. (Philippe) 64. *G.* 1779 200
Sans aucune retenue; Lieutenant-de-Roi au fort Saint-Sauveur de Lille.
Cette pension lui a été accordée, pour, avec celle de 800 liv. qu'il a obtenue sur l'ordre de Saint-Louis, faire celle de 1,000 livres qui lui avoit été assurée sur ledit ordre en 1773.

BRUN. (Dlle Anne-Marie) 54. *G.* 1764. 200
En considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine au régiment suisse de Castella.

De cette part . . . . 541,018 ᵗᵗ

Report . . . . 541,018 ₶

BRUN. (Dlle Esther-Barbe) 56. *G.* 1764 200
Même considération que ci-dessus.

BRUN. (Dlle Jeanne-Marguerite) 43. *G.* 1764 200
Même considération que ci-dessus.

BRUN, sieur de Montesquieu. (Jean-Baptiste de) 36. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé; pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement.

BRUNAUX, dit Déjardin. (Philippe-Etienne) 37. *M. du R.* 1782 456
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BRUNEAU, sieur de la Mérouzierre. (Dlle Barbe Hostier, veuve du sieur) 59. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son mari, Porte-étendard au régiment d'Orléans, cavalerie.

BRUNEAU. (Catherine) 84. *M.* 1769 300
Sœur de la charité; en considération des services et des peines qu'elle s'est donnés à l'hôpital du Roi à Cayenne.

BRUNEAU. (Jean-Baptiste) 51. *G.* 1778 150
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du feu Roi de Pologne, à présent Brigadier de la compagnie mestre-de-camp du régiment de Noailles, dragons.

BRUNEL. (Nicolas-Alexandre) 38. *M. du R.* 1789 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Cocher en la petite écurie du Roi.

BRUNEL. (Dlle Esprit-Françoise Bernard, veuve du sieur) 71. *G.* 1778 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine de milice au régiment de Montureux.

BRUNEL. (Jeanne Onézime) 40. *M. du R.* 1766 300
Pour assurance, et à prendre sur la pension de 400 liv. accordée à feu son père, en considération de ses services en qualité d'Inspecteur de la sellerie en la petite écurie du Roi; elle en jouit à titre de subsistance, à compter du jour du décès de son père.

BRUNEL. (Louis) 41. *M. du R.* 1°. 1779, 200; 2°. 1781, 200. 400
Sans retenue; Piqueur en la petite écurie du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, en considération de l'ancienneté de ses services.

BRUNEL ROCLONDOR. (Louis-Antoine de) 49. *F.* 1782 400
Pour ses services et sa retraite en qualité de Sous-ingénieur des ponts et chaussées.

BRUNELET. (Claude-Michel) 50. *M. du R.* 1°. 1785, 456; 2°. 1789, 100 . . . 556
La première, sans retenue, à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi. La seconde, aussi sans retenue, en considération de l'ancienneté et de l'exactitude de ses services.

BRUNELET. (Jeanne-Perrine Dauvers, veuve du sieur) 52. *M. du R.* 1786. . . . 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

De cette part. . . . . 545,010 ₶

Report . . . . 545,010 ᵗᵗ

BRUNELET. (Louis-Antoine) 24. *M. du R.* 1787 300
Sans retenue, à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BRUNELLE DE SERBONNE. (Dlle Anne le Coustre, veuve du sieur) 54. *M.* 1779. 300
En considération des services du feu sieur le Coustre de Bourville, son père, Lieutenant-de-Roi à Louisbourg.

BRUNET. (Denis) 57 *G.* 1786 400
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Sous-lieutenant dans le régiment Royal-Roussillon, infanterie.

BRUNET. (Jacques-Alexandre) 44. *F.* 1786 300
Sans retenue; Vérificateur des comptes de la régie générale : en considération de ses travaux au département des finances sous son père, jusqu'à la suppression de son bureau.
Cette pension est réversible en totalité à l'épouse dudit sieur Brunet, Marie-Thérèse Mora.

BRUNET. (Dlle Jeanne-Antoinette) 59. *G.* 1772 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ci-devant commandant un bataillon du corps des fusiliers de Montagne.

BRUNET. (Marie-Anne Bidet, veuve du sieur) 50. *M. du R.* 1784. 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BRUNET. (Dlle. Marie-Anne de Combles, veuve du sieur) 45. *G.* 1782. 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine réformé du régiment de l'Isle de France.

BRUNET. (Dlle. Marie-Thérèse) 66. *G.* 1772. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, commandant un bataillon dans le corps des Fusiliers de Montagne.

BRUNET. (Dlle. Marie-Thérese-Jeanne-Antoinette) 67. *G.* 1772. 150
Même considération que ci-dessus.

BRUNI, sieur de Vabres. (Thomas) 51. *G.* 1775. 200
En considération de ses services en qualité d'ancien Chevau-léger de la Garde du Roi.

BRUNIER, Chevalier de Larnage. (Jean-Baptiste) 66. *G.* 1757 590
Ancien Capitaine au régiment de Rohan-Rochefort, en considération des services du feu sieur de Larnage, son oncle, Lieutenant-général des armées du Roi.

BRUNNER. (Antoine-Louis) 46. *F.* 1766. 360
A titre d'appointemens conservés en qualité de Postillon d'attelage du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

BRUNOT. (Jean-Pierre) 52. *M. du R.* 1787. 547
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Balayeur du château de la Muette, avec assurance de 273 liv. de pension en faveur de Thérèse Boudin, son épouse, dans le cas où elle lui survivroit.

BRUNVILLE, sieur de Poussy. (André-Léon de) 50. *G.* 1763 250
Capitaine réformé des Grenadiers-royaux de la Martinique; pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement.

De cette part . . . . 549,057 ᵗᵗ

Report. . . . . 549,047 ₶

BRUNVILLE. (Henri-René de) 56. *G.* 1777 500
Pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment d'Artois, cavalerie.

BRUNVILLE. (Jacques-François) 58. *G.* 1775. 200
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

BRUSLÉ, sieur de Blarn. (Anne-Prosper) 49. *G.* 1753. 250
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Noailles, Dragons.

BRUSLEY. (Jacques) 72. *M. du R.* 1767 60
Sans retenue; pour lui tenir lieu du droit dont il jouissoit en qualité de Porte-manteau de feu madame la Dauphine.

BRUSSE, sieur de Montberard. (Pierre-Louis) 63. *G.* 1758 236
En considération de ses services en qualité d'ancien Mousquetaire.

BRUSTEL. (Marie-Elisabeth de Grasse, épouse du sieur) 54. *M. du R.* 1786 150
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Femme de la lingerie de Saint-Hubert.

BRUTIN. (Thérèse Chaillou, veuve du sieur) 73. *M. du R.* 1767. 365
Sans retenue; par continuation de celle dont jouissoit son fils, en considération de ses longs services en qualité de premier Garçon de la fruiterie du Roi, et successivement Aide de gobelet de la première division de la bouche de Sa Majesté.

BRUXS. (Pierre de) 66. *G.* 1763 354
Capitaine réformé du régiment Royal-Cantabres; pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement. Cette pension comprend 54 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 300 liv. de pension originaire.

BRUY. (Marie Noisière, veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1778. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garçon de grenier en la petite écurie du Roi.*

BRUYANT. (Nicolas-Grégoire) 56. *G.* 1778. 200
En considération de ses services en qualité de Sous-aide-major de la ville de Metz.

BRUYÈRE. (Claude-Jean de) 60. *G.* 1766. 250
En considération de ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps.

BRUYÈRE. (Jeanne) 70. *Af. É.* 1741. 120
Sans retenue; à titre de subsistance, et en considération de sa conversion à la Religion catholique.

BRUYÈRE, sieur de Laroux. (Louis de) 34. *G.* 1775. 180
Mousquetaire réformé; pour appointemens qui seront supprimés lors de son replacement.

BRUYÈRES. (Pierre de) 51. *G.* 1775. 97
Capitaine réformé du régiment Provincial de Bordeaux; pour appointemens de réforme qui cesseront lors de son replacement.

BRUZAC. (Dlle. Anne) 31. *F.* 1783. 150
Sans retenue; pour lui servir de dot dans la maison de la Charité et des Écoles chrétiennes de Bergerac.

De cette part. . . . . 552,309 ₶

Report . . . . 552,309 ᵗᵗ

BRUZAC. (Dlle. Suzanne) 36. *F.* 1755 150
Sans retenue ; en considération de sa conversion à la Religion catholique, et pour lui servir de dot dans la communauté des Religieuses de la Charité de Bergerac.

BRY. (Dlle. Barbe d'Aubrtin, veuve du sieur de) 91. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son mari, Lieutenant-de-Roi à Thionville.

BU DE CHAUBUSSON. (René-Martin) 49. *G.* 1786 300
Pour ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-drapeau au régiment de Vivarais.

BUACHE, sieur de la Neuville. (Jean-Nicolas) 48. *M. du R.* 1773. 500
Géographe du Roi, en considération de ses services, comme ayant été chargé, sous les ordres du sieur ancien Évêque de Limoges, Précepteur du Roi, de la composition des cartes qui ont servi aux études de Sa Majesté, et des Princes, ses frères.

BUARD. (Denise) 48. *M. du R.* 1769. 400
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Danseuse des ballets du Roi.

BUBLET. (Pierre) 52. *M. du R.* 1789. 500
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Jardinier de la petite écurie du Roi.

BUBO. (André-Jérôme) 44. *G.* 1778. 50
Sans retenue ; en considération de la blessure qu'il a reçue en tirant la boîte destinée, dans sa paroisse, à faire arrêter les déserteurs et les malfaiteurs.

BUCAN. (Charles) 39. *M. du R.* 1781. 200
Sans retenue ; pour servir à sa subsistance, et pour retraite en qualité de Garçon du grand-commun du Roi.

BUCHÉ. (Michel-Roch) 72. *M. du R.* 1785. 365
Pour sa retraite en qualité d'ancien Palefrenier du Roi en la petite écurie.

BUCHET. (Marie de Maguin, veuve du sieur) 47. *G.* 1785 150
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Lieutenant réformé de la légion de Soubise, et depuis Capitaine-commandant aux Isles de Saint-Pierre et Miquelon.

BUCHLER. (François-Antoine) 83. *G.* 1766 300
Pour ses services et sa retraite en qualité de Chirurgien des Gardes-suisses.

BUCHOLD. (Jean-André) 57. *G.* 1786. 500
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment de Dillon.

BUCK. (Jean) 43. *F.* 1783. 150
Sans retenue, à titre de traitement conservé, comme premier cocher des écuries de feu madame la Princesse Christine de Saxe, tante du Roi.

BUFFET. (Louis) 37. *M. du R.* 1789 250
A titre de retraite en qualité de Maréchal de forges de l'écurie du vautrait.

BUFFIER. (Dlle. Françoise Jordan de Durand, veuve du sieur) 67. *G.* 1761 400
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Capitaine en premier au Corps-royal de l'artillerie.

BUFFIGNEY. (Marie-Louise Maréchal, épouse du sieur) 62. *M. du R.* 1780 400
En considération de ses services en qualité de Fille de garde-robe de madame Sophie de France.

De cette part . . . . 557,124 ᵗᵗ

Report	557,124 ₶
BUHOT. (Jean-Baptiste-Antoine de) 62. *G.* 1785. . . . . Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment d'Artois, dragons.	500
BUIGNON. (Dlle. Françoise - Henriette Foucher de Circé) 42. *G.* 1772 . . . . . . En considération des services de feu son père, Brigadier dans la compagnie des Chevau-légers de la garde du Roi.	200
BUIN. (Jean-Marie) 78. *G.* 1784. . . . . Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Brigadier de Maréchaussée.	180
BUISINE. (Jacques-André) 60. *G.* 1765. Y compris 3 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services en qualité d'ancien Maréchal-des-logis dans le régiment Royal-étranger, cavalerie.	53
BUISINE. (Jean-Baptiste) 56. *G.* 1765. Même observation et même considération que ci-dessus.	53
BUISINE. (Jean-François-Joseph) 62. *G.* 1765 . . . . Ancien Fourrier dans le régiment Royal-étranger, cavalerie ; même observation et même considération que ci-dessus.	53
BUISINE. (Zacharie) 52. *G.* 1765. . . . . Ancien Maréchal-des-logis dans le régiment Royal-étranger, cavalerie ; même observation et même considération que ci-dessus.	53
BUISSON DE LA VIGNE. (François-André) 46. *F.* 1770 . . . . Sans retenue ; pour récompense de ses services en qualité de second Enseigne au service de la Compagnie des Indes.	100
BUISSON D'AUSSONNE. (Dlle. Elisabeth-Louise-Henriette Aymard du Monteil-Palaminy, veuve du sieur de) 56. *G.* 1780. . . . . En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Piémont.	200
BUISSON DE BASSEVILLE. (Pierre) 52. *F.* 1770. . . . . Sans retenue ; pour récompense de ses services, comme ci-devant second Enseigne de vaisseau de la Compagnie des Indes.	100
BUISSY, sieur de Fontaine. (Jacques-Joseph-François Wulfran de) 56. *G.* 1775. . . . Gendarme réformé de la garde du Roi, pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement,	365
BULLAU. (Antoine) 68. *M.* 1779. . . . . En considération de ses services, comme Enseigne de milice en Canada.	300
BULLIER DE VIÉCOURT, dite Saint-Louis. (Dlle. Marie) 78. *F.* 1783. . . . . . Religieuse Jacobine. Cette pension lui a été accordée sans retenue par réversion sur celle de 2,266 livres, dont jouissoit la dame Jeanne Bullier, comtesse de Fontenilles, sa sœur.	500
BULLIOUD. (Jean-Benigne de) 69. *G.* 1763. . . . . Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Tournaisis.	590
BULLOD. (Dlle. Marie Bonne-avoine, veuve du sieur) 70. *G.* 1778 . . . . Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ancien Sous-aide-major de la ville de Lille.	150
De cette part.	560,521 ₶

Report. . . . . 560,521 ʺ

BULTÉ. (Nicolas) 58. *M. du R.* 1767. 36
Sans retenue; pour lui tenir lieu des récompenses dont il jouissoit en qualité de Chef du gobelet de feu madame la Dauphine.

BUNOU, dit Duchesne. (Louis) 66. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier du haras du Roi qui a été supprimé en 1785.

BUOR. (Josué-Alexandre de) 46. *G.* 1775. 210
Chevau-léger réformé, pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement.

BUOT DUCLOS. (Dlle. Julie) 31. *F.* 1785 150
Sans retenue; pour lui servir de dot dans la maison des nouvelles Catholiques de Caen.

BUQUET. (Dlle. Jeanne-Marie Scudieri, veuve du sieur) 75. *G.* 1758. 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, Aide-major de Monaco.

BUREAUX, sieur de Pusy. (Jean-René) 59. *G.* 1762 400
Lieutenant réformé du régiment Royal-Bavière; pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement.

BURGAT. (Guillaume de) 47. *G.* 1771. 90
Major du régiment du Mestre-de-camp-général, cavalerie; pour lui tenir lieu d'intérêts d'arrérages sur une pension de 500 liv. qu'il avoit obtenue, comme Capitaine réformé du régiment de dragons de Bauffremont, et qui a été supprimée lors de son replacement.

BURGAT. (Dlle. Perine le Mezec, veuve du sieur de Mesné le Jurec, à présent épouse du sieur de) 56. *M.* 1760. 520
Y compris 120 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son premier mari, Lieutenant de vaisseau, qui a péri, en 1759, sur le vaisseau *le Thésée.*

BURGAULT, Chevalier de Montfort. (Jacques-Charles) 38. *G.* 1788 250
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment de Vexin.

BURKE. (Dlle. Isabelle-Rose Aernouts, veuve du sieur) 54. *G.* 1776. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Dillon.

BURLAT. (Jacqueline Perot, épouse du sieur) 69. *M. du R.* 1783 400
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Fille de garde-robe de feu M. le Duc de Bourgogne.

BURRIAN. (François) 64. *M. du R.* 1°. 1780, 100; 2°. 1789, 100. 200
L'une et l'autre sans retenue; la première, en considération de ses services en qualité de portier de la petite écurie à Fontainebleau. La seconde, pour l'exactitude et l'ancienneté de ses services en cette qualité.

De cette part. . . . . 563,513 ʺ

Report . . . . 563,513 ᵗᵗ

BURTIN. (Sigisbert) 70. *F.* 1766. 360
En considération de ses services en qualité de Brigadier des chasses du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar.

BUSCH. (Dlle Elisabeth Leybi, veuve du sieur) 56. *G.* 1787. 150
En considération des services de feu son mari, ancien Porte-drapeau au régiment grison de Salis.

BUSNEL. (Guillaume-Paul de) 57. *G.* 1774. 515
En considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Chevau-léger.
Il cessera de jouir de sa réforme de 365 liv. du jour de son replacement.

BUSQUET. (Michel-Georges de) 56. *G.* 1768. 300
En considération de ses services en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Monsieur, dragons.

BUSQUIN. (Pierre-Martin) 73. *G.* 1749. 500
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Commissaire-ordinaire de l'ancien corps de l'artillerie.

BUSSEUL. (Antoine-Louis, Vicomte de) 33. *G.* 1773. 400
Sous-lieutenant des Gardes-du-corps du Roi; en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel au régiment Royal, cavalerie.

BUSSY. (Nicolas) 46. *G.* 1766. 360
A titre de traitement conservé comme valet-de-pied de petite livrée du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar.

BUSTINGORRY le jeune. (Marie-Jeanne de Loche, épouse en secondes noces du sieur) 58. *M.* 1769. 365
Sans retenue; en considération des services de son premier mari, ancien Palefrenier en la petite écurie du Roi.

BUSTORO. (Dlle Marie-Catherine Rigo, veuve du sieur) 56. *G.* 1788. 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine-commandant au régiment Royal-Italien, entretenu à Bastia.

BUTEL. (Louis-François) 56. *G.* 1°. 1768, 54; 2°. 1779, 500. 554
Capitaine-commandant réformé du régiment Royal-Roussillon, infanterie.
La première pour intérêts d'arrérages sur la pension de 300 liv. qui a été supprimée en 1768, lors de son replacement.
La seconde, pour ses services et sa retraite.

BUTLER DE GALMOY. (Dlle Marie Fitzgeslard, veuve du sieur) 60. *G.* 1765. 590
En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Dillon, avec rang de Colonel.
Dans cette pension sont comprises 90 liv. d'intérêts d'arrérages.

BUTLER. (Pierre) 69. *G.* 1753. 236
En considération de ses services comme Capitaine retiré du régiment de Lally.
Dans cette pension sont comprises 36 liv. d'intérêts d'arrérages.

De cette part. . . . . 568,043 ᵗᵗ

Report. . . . . 568,043 ᵗᵗ

BUTTAFOCO. (Antoine-Joseph de) 35. *G.* 1777 360
Sans retenue; Enseigne réformé du régiment provincial de l'isle de Corse; pour appointemens de réforme, qui cesseront lors de son replacement.
On observe que le sieur Buttafoco ne doit être payé de sa pension qu'en justifiant, par un certificat du régiment, qu'il a fait chaque année les six mois de service prescrit par ladite ordonnance.

BUTTAFOCO. (Jean-Paul de) 38. *G.* 1777. 320
Sans retenue; pour appointemens en qualité de Lieutenant réformé du régiment provincial de l'isle de Corse, lesquels appointemens cesseront lors de son replacement.
Même observation que ci-dessus.

BUTTE, dit Beauclair. (François) 56. *G.* 1766. 100
En considération de ses services en qualité de quatrième Tambour réformé de la seconde compagnie des Mousquetaires.

BUTTE, dit Beauclair. 70. *G.* 1740. 318
Ancien Tambour de la seconde compagnie des Mousquetaires, actuellement Bas-officier retiré à l'hôtel-royal des invalides, en considération de ses services. Cette pension comprend 18 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 300 liv. de pension originaire.

BUTTEFÉ, dit Comtois. (Joseph) 56. *F.* 1767. 414
A titre de traitement conservé, comme Porte-chaise du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

BUTTLER. (D^lle Elisabeth Beaty, veuve du sieur de) 73. *G.* 1788. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment Irlandois de Rothe.

BUTTY. (Jacques-Charles) 39. *M.* 1778. 150
En considération de ses services, comme élève-commissaire de la Marine, retiré.

BUYER. (Claude-Joseph de) 54. *G.* 1768. 354
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Tournaisis, y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 300 liv. de pension originaire.

BUZELET. (Charles de) 56. *G.* 1781. 400
Sans retenue. Chef de brigade au régiment d'Auxonne, artillerie; en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté au siége d'Yorck-Town, en Virginie.

BUZELET. (Dominique-César de) 25. *G.* 1784. 300
Sans retenue; Lieutenant en second au Corps-royal de l'artillerie; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment Dauphin, dragons.

BUZELET. (François de) 19. *G.* 1784. 300
Sans retenue; Lieutenant en second au Corps-royal de l'artillerie; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment Dauphin, dragons.

C

CABANES. (Jean-Baptiste de) 62. *G.* 1767. 100
En considération de ses services, en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

De cette part . . . . 571,359 ᵗᵗ

Report. . . . . 571,359 ₶

CABANES, sieur de Cauna. (Clair-Joseph) 39. *G.* 1775. 180
Ancien Mousquetaire ; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

CABANNES DE COMBLAT. (Dlle Marie Dupuy, veuve du sieur) 44. *G.* 1788. . . . 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Commandant réformé de bataillon du régiment d'Aquitaine.

CABARET, sieur de Neuville. (Henri) 54. *G.* 1770. 100
Pour ses services et pour sa retraite, en qualité de ci-devant Garde-du-corps du Roi.

CABIEU. (Michel) 60. *G.* 1778. 100
Sans retenue ; Sergent de la compagnie des Gardes-côtes d'Oystreham, en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté en 1762, lors de la descente d'un détachement de cinquante Anglois sur la côte de Normandie.

CABIROL. (Guillaume de) 89. *G.* 1756. 472
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Piémont.
On a compris dans cette pension, 72 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 400 liv. de pension originaire.

CABIRON. (Dlle Marguerite de Salvaire, veuve du sieur) 57. *G.* 1788. 200
Sans retenue, en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de la Marine.

CABLANT. (Dominique de) 63. *G.* 1756. 400
Ancien Major du régiment de dragons d'Autichamp ; en considération de la distinction de ses services, lorsqu'il étoit Aide-major au régiment de Schomberg, dragons.

CABOCHE. (Dlle Josephe de) 26. *M. du R.* 1778 300
Sans retenue ; pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de feu madame la Dauphine.

CABOCHE. (Nicole le Clerc, veuve du sieur) 60. *M. du R.* 1782. 150
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, postillon en la petite écurie du Roi.

CABOURET. (Dlle Anne-Elisabeth) 81. *G.* 1770. 150
Pour assurance d'une pension faisant partie de celle de 1500 liv. accordée à son père, en considération de ses services en qualité de Commis de la guerre, de laquelle partie elle ne jouira que dans le cas et à compter du jour où elle lui survivroit.

CABOUSSE. (Joseph-Sylvestre) 46. *G.* 1781. 400
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Trompette dans la compagnie de Noailles des Gardes-du-corps du Roi.

CACHEDENIER, sieur de Vassimon. (Joseph-Etienne) 48. *G.* 1779. 300
En considération de ses services, comme commandant le bataillon de garnison du régiment de l'Isle-de-France.

CACHELIEVRE. (Pierre) 56. *M. du R.* 1782. 200
Sans retenue ; pour lui tenir lieu de l'excédant de ses appointemens, en qualité de Basse-contre de la musique du Roi.

De cette part. . . . . 574,511 ₶

Report . . . . 574,511 ᵗᵗ

CACQUERAY, sieur d'Ellecour. (Jean-Baptiste de) 51. *G.* 1°. 1773, 200; 2°. 1787, 360. 560
La première, en considération de ses services, en qualité de Chevau-léger réformé. La seconde, pour appointemens de réforme.

CADIÉ. (D[lle] Marie Perrault, veuve du sieur) 41. *G.* 1787. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine en premier au Corps-royal de l'artillerie.

CADOUCHE. (Madeleine de Ligny, veuve du sieur de) 68. *G.* 1782. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, premier Lieutenant au régiment des Gardes-suisses.

CAFFIERY. (Charles-Marie) 54. *M.* 1777. 300
Ingénieur-géographe attaché au département des Affaires étrangères, ci-devant sculpteur de la Marine à Brest; en considération de ses services en cette dernière qualité.

CAGNY, (Jacques-Joseph de) 67. *G.* 1768. 400
Pour ses services et sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Lyonnois.

CAHOUET, sieur de Névy. (Charles) 46. *G.* 1785. 400
Sans retenue, pour ses services et sa retraite, en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Royal-Auvergne.

CAHUZAC, sieur du Verdier. (Jean-Nicolas de) 63. *G.* 1°. 1771, 54; 2°. *idem*, 300. 354
Capitaine retiré du régiment de Conti, infanterie.
La première, pour intérêts d'arrérages sur une pension de 300 liv., supprimée en 1771. La seconde, pour sa retraite et ses services.

CAILLARD DE BEAUVAIS. (Louis-Maximilien) 69. *G.* 1766. 400
Pour appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Recrues d'Alençon.

CAILLARD. (Dlle Marie Brossard, veuve du sieur) 37. *F.* 1773. 400
Par cession de moitié d'une pension accordée à son père, Chirurgien de la province de Berri, en considération de la remise qu'il a faite au Roi, de la recette pour la composition d'un remède astringent, propre à arrêter toutes sortes d'hémorragies; laquelle cession avoit été autorisée par un brevet du 5 avril 1751.

CAILLART, dit Gaillard. (Jacques) 78. *M. du R.* 1787. 517
Sans retenue; à titre de traitement conservé, comme balayeur du petit château à Choisi.

CAILLAU. (Charles-François de) 62. *G.* 1763. 472
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Dauphiné.

CAILLE, dit Julien. (Louis Julien) 66. *F.* 1774. 400
Sans retenue; à titre de traitement conservé pour sa retraite, en qualité de Palefrenier dans la vénerie du Roi.

CAILLÉ. (Marie Rigault, veuve du sieur) 63. *G.* 1783. 100
Pour l'aider à subsister, et en considération de ce qu'elle a huit garçons, soldats dans différens régimens d'infanterie.

De cette part . . . . 579,414 ᵗᵗ

Report.	579,414 ᵗᵗ
CAILLET. (Charlotte Bredillard, veuve) 48. *M. du R.* 1778. . . . . Sans retenue ; à titre de subsistance, et en considération des services de feu son mari, Grand-valet-de-pied du Roi.	200
CAILLET. (Marie Troquet, veuve) 95. *M. du R.* 1771. . . . . Sans retenue ; à titre de subsistance, et en considération des services de feu son mari, Grand-valet-de-pied du Roi.	200
CAILLET. (Maurice) 54. *F.* 1771. . . . . Sans retenue ; en considération de ses services comme Employé de la compagnie des Indes, à Lorient.	100
CAILLEAU. (Louis) 58. *M. du R.* 1°. 1769, 200 ; 2°. 1787, 300. . . . . Maître en fait-d'armes des pages du Roi. La première, en considération de ses services. La seconde, pour retraite : l'une et l'autre sans retenue.	500
CAILLOT. (Dlle Anne Hardy, veuve du sieur) 67. *F.* 1770. . . . . Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Chef de la disposition des ventes de la compagnie, à Lorient.	300
CAILLOT. (Vincent-Olivier) 37. *F.* 1786. Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Chef du département des ventes de la compagnie des Indes.	400
CAILLOU. (Dlle Anne de Parvillez, veuve du sieur) 73. *G.* 1779. . . . . En considération des services de feu son mari, Maréchal-des-logis des Gardes-du-corps du Roi dans la compagnie de Villeroi.	300
CAIROL, sieur de Laziès. (Guillaume de) 60. *G.* 1760. . . . . Y compris 60 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 200 liv. de pension originaire qu'il a obtenues en considération de ses services en qualité de Chef de brigade au régiment d'Auxonne, artillerie.	260
CAIROL, sieur de Madaillan. (Pierre de) 62. *G.* 1762. . . . . Pour traitement en qualité de Capitaine réformé du régiment de la Marine.	300
CAIRON, sieur de la Motte. (Jean-François) 76. *G.* 1763. . . . . Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Dauphiné. On a compris dans cette pension 90 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 500 liv. de pension originaire.	590
CAIROT. (Vincent) 63. *G.* 1779. . . . . Pour retraite en qualité de Lieutenant au bataillon de garnison de Viennois.	250
CAIX, sieur de Blainville. (Jean-François de) 50. *G.* 1766. . . . . Capitaine au bataillon de garnison de Beauvoisis ; pour traitement en qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Caen. Il cessera d'en jouir s'il est replacé avec un traitement supérieur.	300
CAIX. (Nicolas-Philippe de) 56. *G.* 1768. Capitaine au bataillon de garnison de Chartres, et ci-devant Capitaine de recrues du régiment de Blois ; pour appointemens de réforme en cette dernière qualité. Il cessera d'en jouir s'il est replacé avec un traitement supérieur.	300
De cette part.	583,414 ᵗᵗ

Report. . . . . 583,414 ₶

CAJETAN, sieur de Tripse de Mareuil. (Alexandre) 56. *G.* 1757. 177
Ancien Capitaine au bataillon de milice du Mans, à présent Officier invalide ; en considération de ses services et de ceux de feu son père, Commandant du susdit bataillon.
On a compris dans cette pension 27 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 150 liv. de pension originaire.

CALDAGUÈS, sieur de Ferval. (Charles-Antoine de) 31. *G.* 1°. 1785, 200; 2°. 1782, 200. 400
Lieutenant en premier au régiment de Forez.
La première, en considération des services de feu son père, Lieutenant-de-Roi à Bergues. La seconde, pour assurance seulement et à titre de réversion sur celle de 400 liv. accordée, en la même considération, au sieur Joseph-François de Caldaguès, son frère.

CALDAGUÈS. (Pierre de) 46. *G.* 1°. 1785, 200; 2°. 1782, 200. 400
Capitaine-commandant au régiment de Forez.
Même observation et même considération que ci-dessus.

CALDAGUÈS. (Joseph-François de) 48. *G.* 1782. 400
Capitaine-commandant de grenadiers au régiment de Forez ; en considération des services de feu son père, Lieutenant-de-Roi à Bergues, à la charge d'aider ses deux frères, auxquels ladite pension est réversible, à raison de 200 liv. à chacun, dans le cas où ils lui survivroient.

CALDAGUÈS. (Pierre de) 46. *G.* 1785. 200
Capitaine-commandant au régiment de Forez ; en considération des services de feu son père, Lieutenant-de-Roi à Bergues.

CALDAGUÈS. (Dlle Marie-Françoise de) 36. *G.* 1785. 200
En considération des services de feu son père, Lieutenant-de-Roi à Bergues.

CALDAGUÈS. (Raimond de) 37. *G.* 1781. 400
Capitaine en second de grenadiers au régiment de Soissonnois.
Même considération que ci-dessus.

CALLAHAN DE MACARTY. (Dlle Isabelle Drumez, veuve du sieur) 68. *G.* 1783. 300
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment Irlandois de Berwick.

CALLAIS, sieur du Cluseau. (Claude-Hyacinthe) 77. *M. du R.* 1780. 300
Sans retenue ; en considération de ses anciens services en qualité de Fourrier-des-logis du Roi.

CALLET. (Marie Vanachter, veuve) 39. *M. du R.* 1788. 300
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Porte-faix de la chambre de feu M. le Dauphin, et dont le décès a fait vaquer une pension de 946 liv. 11 s. 1 den., dont il jouissoit.

CALLIÈRES. (Charles de) 58. *G.* 1760. 520
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Chartres, infanterie.
On a compris dans cette pension 120 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 400 liv. de pension originaire.

De cette part . . . . 587,011 ₶

Report	587,011 ₶
CALMÈS, chevalier de Montazels. (Joseph-François de) 49. *G.* 1775. . . . . Pour traitement de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Montpellier. Il cessera d'en jouir s'il est replacé.	97
CALON. (Dlle Anne-Henriette Hocquet, épouse du sieur) 39. *M. du R.* 1782. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son père, Porte-manteau du Roi.	300
CALON, sieur de Felcourt. (Jean-Pierre) 60. *G.* 1763. . . . . Ingénieur-géographe-militaire; pour appointemens en qualité de Lieutenant attaché au corps de l'infanterie.	240
CALONNE. (Jean-Baptiste de) 51. *G.* 1769. A présent Lieutenant des maréchaux de France; en considération de ses services en qualité de Mousquetaire de la seconde compagnie.	200
CALONNE. (Joseph-Philippe-Charles de) 38. *G.* 1780. . . . . Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine au cinquième régiment de Chasseurs à cheval; lesquels appointemens lui ont été conservés pour retraite, par décision du 12 avril 1787.	500
CALONNE. (Louis-Thomas, chevalier de) 41. *G.* 1779. . . . . Sous-lieutenant au régiment de Lorraine, infanterie; en considération de sa position.	200
CALONNE. (Dlle Marie-Louise de Vaveray, veuve du sieur de) 57. *G.* 1781. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Rohan-Rochefort.	200
CALONNE. (Dlle Marie-Thérèse Lelu de Bermond, veuve du sieur) 70. *G.* 1°. 1722, [illegible]; 2° 1766, 300. . . . . La première, y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment d'Agénois. La seconde, en considération des services de feu son mari, Major de Ham.	418
CALOUIN, sieur de la Calouinière. (Raimond) 54. *G.* 1773. . . . . Pour appointemens en qualité de Capitaine attaché au corps de l'infanterie, lesquels appointemens cesseront s'il vient à être pourvu d'une majorité de régiment provincial.	400
CALTÉ. (Jean-Nicolas) 46. *F.* 1766. . . . . A titre de traitement conservé comme Valet-de-pied du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.	414
CALVEL. (Georges) 56. *G.* 1789. . . . . Sans retenue; pour ses services et retraite en qualité de Porte-étendard dans le régiment des Chasseurs à cheval de Languedoc.	360
CALVIMON, sieur de Laubrecour. (Jean-Henri de) 81. *G.* 1751. . . . . Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages sur la pension originaire de 400 liv., qu'il a obtenue pour ses services et retraite comme Capitaine au régiment de Bourbonnois.	472
CAMAIN. (Pierre de) 59. *G.* 1763. . . . . Pour retraite en qualité de Cornette au régiment des Carabiniers de Monsieur.	400
CAMARET. (Honoré-Dominique de) 63. *G.* 1763. . . . . En considération de ses services et retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Bourgogne, infanterie.	400
De cette part	591,612 ₶

Report . . . . 591,612 ᵗᵗ

CAMBIS. (Adrien-Jacques, comte de) 25. *G.* 1771. 500
Cadet gentilhomme dans le régiment de la Reine, cavalerie ; en considération des services de feu son père, Brigadier et Colonel d'un régiment de Grenadiers-royaux.

CAMBIS. (Gaspard de) 88. *G.* 1742. 472
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Maugiron, cavalerie.
On a compris dans cette pension 72 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 400 livres de pension originaire.

CAMBIS. (Dlle Marie de Grasse, veuve du sieur de) 63. *G.* 1774. 500
En considération des services de feu son mari, Commandant pour le Roi à Entrevaux.

CAMBON, sieur de Villemen. (Jean-Denis) 66. *G.* 1769. 400
Prévôt-général de la Maréchaussée de la haute-Normandie ; pour retraite en qualité de Capitaine de la Légion-royale, infanterie.

CAMBOULAS. (Antoine de) 59. *G.* 1762. 124
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.
Cette pension comprend 24 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 100 livres de pension originaire.

CAMECOURT, sieur de Martigny. (Pierre de) 72. *G.* 1°. 1730, 100 ; 2°. 1780, 100. 200
La première, faisant partie de celle de 200 liv., accordée à sa mère, veuve du sieur de Camecourt, Capitaine au régiment de Colonel-Général, dragons ; en considération des services de son mari, avec réversibilité par égale portion entre ses deux enfans. La seconde, en considération des services de son père.

CAMELOT. (Jean-Blaise) 44. *M. du R.* 1786. 480
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Cocher de la vénerie du Roi.

CAMERON-ALLAN. (Jean de) 43. *G.* 1786. 300
Pour appointemens de réforme en qualité de Lieutenant réformé du régiment Royal-Écossois.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

CAMERON-ALLAN. (Jacques de) 49. *G.* 1°. 1762, 300 ; 2°. 1780, 200. 500
La première, pour appointemens de réforme en qualité de Lieutenant en second au régiment d'Ogilwi. La seconde, en augmentation aux appointemens ci-dessus.
Ces deux traitemens seront supprimés s'il est replacé.

CAMERON-ALLAN. (Pierre de) 62. *Af. E.* 1782. 200
Sans retenue ; ancien Lieutenant réformé au régiment Royal-Écossois.

CAMERON. (Dlle Marie de) 37. *G.* 1758. 236
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Lieutenant au régiment Royal-Écossois.

CAMPAGNON. (Jean-Charles de) 24. *G.* 1788. 300
Sans retenue ; en considération de ses services et pour réforme en qualité de Garde-du-corps du Roi.

CAMPAIGNAC. (Jean-François de) 66. *G.* 1767 et 1770. 400
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Lieutenant de grenadiers au régiment de Guienne.

De cette part . . . . 596,224 ᵗᵗ

Report . . . . 596,224 ₶

CAMPBELL. (Dlle Marie-Agnès-Pauline de) 18. *G.* 1785. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment Écossois d'Ogilwy.

CAMPBELL, sieur d'Achimbreck. (Dlle Marie-Thérèse) 18. *G.* 1778. 200
Pour mêmes considérations.

CAMPER. (Madeleine de la Noue, veuve) 50. *M. du R.* 1787. 150
Sans retenue; en considération des services de son mari, Suisse de la paroisse de Choisi.

CAMPET. (Pierre) 63. *M.* 1771. 300
En considération de ses services en qualité de ci-devant Chirurgien-major des hôpitaux du Roi, à Cayenne.

CAMPIESCHE. (Anne Jourdain, veuve du sieur) 68. *M. du R.* 1768. 300
Sans retenue; pour lui tenir lieu de celle dont elle jouissoit sur les aumônes de la feue Reine.

CAMPION. (Dlle Elisabeth Chevailler, veuve du sieur) 83. *G.* 1770. 150
En considération des services de feu son fils, Lieutenant en premier de canonniers au Corps-royal de l'artillerie.

CAMPION, sieur de Briancourt. (Honoré-Louis) 54. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services et réforme en qualité de Capitaine du régiment de Querci, infanterie.

CAMPS. (Dlle Elisabeth de Monsures, veuve du sieur de) 60. *G.* 1781. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Gendarme de la garde du Roi.

CAMUS, dit Champagne. (Charles) 56. *M. du R.* 1774. 456
Sans retenue; pour ses services comme ancien Garçon maréchal de la petite écurie du Roi.

CANARD. (Étienne) 60. *G.* 1779. 500
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant en second au régiment de Lanans, dragons.

CANDELOT, dit la Brizée. (Charles-François) 49. *M. du R.* 1788. 400
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de palefrenier de l'écurie de la Reine.

CANION. (Jean-Baptiste-Bernard) 57. *G.* 1777. 500
A titre de retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Bourbon, dragons.

CANNEL. (Dlle Anne Delvoye, veuve du sieur) 46. *G.* 1779. 150
En considération des services de feu son mari, Capitaine invalide.

CANNELLE DE PROVISY. (Dlle Anne-Charlotte de la Rochelambert, veuve du sieur) 56. *G.* 1781. 250
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine de grenadiers au régiment de Rohan-Rochefort.

CANNELLE DE PROVISY DE SERY. (Dlle Barbe-Thérèse) 72. *G.* 1759. 195
Y compris 95 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Commandant au château de Bouillon, et de la perte qu'elle a faite de son frère, Major du régiment Colonel-Général, cavalerie, tué à l'affaire de Minden.

De cette part . . . . 600,579 ₶

Report	600,579 ₶
CANNEVILLE. (Dlle Marie de la Perre, veuve du sieur de) 66. *G.* 1778. . . . . . . En considération des services de feu son mari, Capitaine de grenadiers au régiment de Royal-Roussillon.	200
CANNU. (Marie Jumeau, veuve) 62. *M. du R.* 1781. . . . . Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Garçon de la table des valets-de-chambre du Roi.	500
CANONGETTE, sieur de Cannecaude. (André) 59. *G.* 1°. 1771, 100; 2°. 1775, 300. . . . . Garde-du-corps du Roi, réformé, compagnie de Noailles. La première, en considération de ses services. La seconde, pour appointemens de réforme, qui cesseront lors de son replacement.	400
CANONGETTE, sieur de Cannecaude. (Jean-François) 52. *G.* 1771 . . . . . . En considération de ses services, en qualité de Garde-du-corps du Roi.	100
CANTAIRE, sieur la Mothe. (Jean) 59. *M.* 1780 . . . . En considération de ses services, en qualité d'ancien Porte-drapeau au régiment de la Martinique, et pour sa retraite et la blessure qu'il a reçue à l'attaque de Sainte-Lucie.	500
CANTEIL DE CONDÉ, sieur de Saint-Laurent. (François) 41. *G.* 1775. . . . . . Pour appointemens, en qualité de Mousquetaire réformé, qui cesseront lors de son replacement.	180
CANTEL. (Louis-Charles de) 40. *G.* 1775 . . . . Pour appointemens, en qualité de Mousquetaire réformé, qui cesseront lors de son replacement.	180
CANTELOUP, sieur de Saint-Cricq. (Bernard) 38. *G.* 1777 . . . . Pour sa retraite, en qualité de Sous-lieutenant, avec rang de Lieutenant, au régiment de Belsunce, dragons.	360
CANTINEAU, sieur de Commaere. (Félix-Auguste) 54. *G.* 1782 . . . . Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie.	450
CANTLOUBE, sieur de Marmies. (Pierre de) 49. *G.* 1780 . . . . Pour son traitement, en qualité de ci-devant Capitaine-commandant au régiment de Bourbonnois, infanterie. Il cessera d'en jouir s'il est pourvu d'une Compagnie dans un bataillon de garnison.	400
CANVILLE, dit la Fleur. (Guy-Robert) 53. *M. du R.* 1785 . . . . Sans retenue, en considération de ses services, en qualité de Garçon tapissier du garde-meuble de la couronne.	300
CAORS, sieur de la Sarladie. (Laurent) 70. *G.* 1763. . . . . En considération de ses services, en qualité de Capitaine des Grenadiers royaux de la Martinique.	400
CAORS. (Pierre de) 49. *G.* 1783 . . . . Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment Maréchal-de-Turenne, infanterie.	420
CAPELLE. (Pierre de) 54. *G.* 1775 . . . . Pour appointemens de réforme, en qualité d'ancien Mousquetaire, qui seront supprimés lors de son replacement.	460
CAPELLE. (Pierre-François) 52. *G.* 1768 . . . . En considération de ses services, en qualité de Hautbois dans l'une des compagnies des Mousquetaires.	100
De cette part	605,529 ₶

Report.	605,529 ##
CAPELLIN. (François-Robert) 64. *M.* 1778. En considération de ses services, en qualité de ci-devant Sous-come de proue.	360
CAPÉRAN. (Gabriel) 90. *M. du R.* 1761. Sans retenue; en qualité d'ancien Musicien de la musique du Roi, et ci-devant un des vingt-quatre Violons de la chambre de Sa Majesté.	365
CAPILLERY. (D^lle^. Françoise Fédé, veuve du sieur de) 61. *G.* 1785. Sans retenue; en considération des services de son mari, ancien Porte-étendard au régiment du Colonel-général de la cavalerie.	150
CAPILLON. (François) 56. *M. du R.* 1787. Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de l'alefrenier en la petite écurie du Roi.	557
CAPON. (Guillaume-Hercule de) 46. *M. du R.* 1775. Sans retenue; pour l'indemniser du logement dont il jouissoit au château de Saint-Germain-en-Laie. La dame de la Rue, son épouse, a obtenu, par le même brevet, l'assurance de cette indemnité en cas de prédécès du sieur de Capon.	500
CAPPY. (Louis-Augustin de) 34. *G.* 1782. Sans retenue; Garde-du-corps du Roi dans la compagnie de Villeroi, en considération des services de feu son père, ancien Sous-aide-major dans la même compagnie, avec brevet d'Exempt; et de ceux de trois de ses oncles morts au service.	150
CAPRIOL, sieur de Saint-Hilaire. (André de) 62. *G.* 1766. En considération de ses services, en qualité de Capitaine au régiment de la Fère, artillerie.	300
CAPRIOL, sieur de Payra. (François de) 66. *G.* 1762. Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour appointemens de réforme, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Hainaut. Il ne conservera que les 72 liv. d'intérêts, lors de son replacement.	372
CAPRIOL DE PÉCHASSAUT, sieur de Saint-Hilaire. (Pierre de) 56. *G.* 1766. Sans retenue; en considération de ses services, en qualité de Capitaine au Corps royal de l'Artillerie.	300
CAPY, sieur de Kappy. (Antoine) 72. *G.* 1778. Pour récompense de ses services, en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Alsace.	200
CARA DE GRANDCHAMP. (D^lle^. Marie Heurard, veuve du sieur) 73. *G.* 1787. Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Porte-étendard dans la compagnie de Charost, des Gardes-du-corps du Roi.	200
CARABEUF. (Pierre de) 66. *G.* 1785. Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant en second au régiment Royal-étranger, cavalerie.	500
CARADEUC. (le sieur de) 53. *G.* 1783. Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité de Lieutenant au régiment de Ségur, dragons.	500
CARADEUC. (Jean-Baptiste-Anne de) 70. *G.* 1763. Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment Royal-la-marine.	472
De cette part.	610,455 ##

. . . . *Report*	610,455 ₶
CARBON. (François-Philippe) 82. *F.* 1766 . . . . A titre de traitement conservé, en qualité de Brigadier des Gardes du feu roi de Pologne, duc de Lorraine.	400
CARBON DE MONTPESAT. (D^lle. Marie) 66. *G.* 1°. 1737, 177; 2°. 1779, 100. La première, y compris 37 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine, avec rang de Lieutenant-colonel au régiment de Villars, cavalerie. La seconde, en la même considération.	277
CARBONNAR. (D^lle. Catherine Béréza, épouse du sieur) 50. *F.* 1766. . . . . . A titre de traitement conservé, en qualité d'ordinaire de la musique du feu roi de Pologne, duc de Lorraine.	250
CARBONNEAU. (Daniel de) 80. *G.* 1752 . . . . Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Penthièvre, infanterie.	472
CARBONNEAU. (Pierre-Joseph de) 80. *G.* 1760 . . . . Y compris 120 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Bourgogne, infanterie.	520
CARBONNEL. (D^lle Anne Tarin, veuve du sieur) 42. *G.* 1780 . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine invalide.	100
CARBONNIÈRE. (D^lle Madeleine Bara, veuve du sieur de) 46. *G.* 1780. . . . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de l'Isle-de-France.	200
CARCANO. (Jean-François) 58. *Af. É.* 1773 . . . . Bénédictin de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes. Sans retenue; à titre de subsistance, et en considération des marques d'attachement qu'il a données pour les intérêts de la France.	200
CARCHET, chevalier de Marsan. (Henri-Galatoire) 48. *G.* 1772 . . . . Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Normandie, avec rang de Capitaine.	200
CARDAILLAC. (Jean de) 84. *G.* 1755. . . . . Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Normandie.	472
CARDÉ, dit Vallon. (Étienne) 64. *M. du R.* 1767 . . . . Pour lui tenir lieu, 1°., de récompenses et bonnes fêtes dont il jouissoit en qualité de porteur en la cuisine-bouche de feu madame la Dauphine; 2°., de pareilles récompenses et bonnes fêtes, en qualité d'Huissier de la cuisine-bouche de cette princesse.	63
CARDINAL, sieur de Cuzey. (Simon-Michel) 59. *G.* 1773 . . . . Capitaine au bataillon de garnison de Soissonnois; en considération des services de feu son père, Colonel au Corps-royal, et Directeur de l'artillerie à Lille.	200
CARDON, sieur de Sandrant. (François) 48. *G.* 1762 . . . . Pour appointemens de réforme en qualité de Sous-lieutenant au régiment de la Marck, lesquels seront supprimés lors de son replacement.	360
CARDONNE DE SAINT-AMÉ. (D^lle Marie Moustoir-le-Bidan, veuve du sieur) 56. *F.* 1781. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, premier Enseigne de vaisseau de la Compagnie des Indes.	150
De cette part.	614,219 ₶

Report . . . . 614,219 ᵗᵗ

CARDOT. (Jean-Baptiste) 52. *M. du R.* 1772 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de Palefrenier de l'écurie de la Reine.

CARIÉ DU GRAVIER. (D[lle] Louise-Françoise) 40. *G.* 1780. 250
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ci-devant Maréchal-des-logis dans la compagnie des Gendarmes de la garde du Roi.

CARIÉ DU GRAVIER. (D[lle] Paule-Félicité) 46. *G.* 1780 250
Même considération que ci-dessus.

CARIÈRE, chevalier d'Aufréry. (Pierre de) 60. *G.* 1749 280
Pour appointemens de réforme en qualité de Lieutenant du régiment de Septimanie, dragons.
Il cessera de jouir de ces appointemens s'il est replacé.

CARLE-BOISGRAMONT. (Dlle Lonise de Galatheau, veuve du sieur de) 68. *G.* 1760. 390
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, ci-devant Major du régiment d'Angoumois, et ensuite Major de Furmes.

CARLIER. (Dlle Jeanne Catrice, veuve du sieur) 51. *F.* 1780 500
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Contrôleur des vingtièmes de la généralité d'Amiens.

CARMANTRAND. (Dlle Anne Normand, veuve du sieur de) 56. *G.* 1779. 200
En considération des services de feu son mari, Aide-major de la ville de Befort.

CARMES, sieur de la Bruguière. (Jean-Baptiste) 52. *G.* 1775. 97
Capitaine réformé du régiment provincial d'Anduse; pour appointemens de réforme qui lui seront supprimés lors de son replacement.

CARMICHAEL DE BAIGLIE. (Dlle Clémentine) 37. *Af. É.* 1780. 400
Sans retenue; à titre de gratification annuelle.

CARMICHAEL DE BAIGLIE. (Dlle Henriette) 31. *Af. É.* 1780. 300
Religieuse de l'abbaye de Chelles; à titre de gratification annuelle.

CARNÉ, sieur de Trécesson. (Louis-Marie-Victor) 30. *G.* 1785 200
Lieutenant en second au régiment d'Armagnac, infanterie; tant en considération de ses services que de ceux de feu son père, Lieutenant-colonel des régimens de la Guadeloupe.

CARNÉ-MARCEIN. (D[lle] Marguerite de) 39. *M.* 1771. 200
En considération de la perte qu'elle a faite de son père, Lieutenant de vaisseau, qui a péri, en 1759, sur le vaisseau du Roi *le Superbe*.

CARNÉ. (D[lle] Marie-Françoise de) 41. *M.* 1771. 200
Mêmes motifs que ci-dessus.

CARNÉ DE CARNAVALET. (D[lle] Corentine de) 38. *M.* 1771. 200
Mêmes motifs que ci-dessus.

CARNÉ DE CRÉMEUR. (D[lle] Thérèse-Corentine de) 31. *M.* 1771. 200
Mêmes motifs que ci-dessus.

CARNOT. (D[lle] Anne) 66. *G.* 1779. 150
Tant en considération des services de feu son père, ancien Capitaine de grenadiers royaux, que de ceux de son frère, Capitaine réformé du régiment de Cambresis.

De cette part. . . . . 618,2[illegible]6 ᵗᵗ

Report	618,236 ₶
CARNOT. (Pierre) 56. *G.* 1780. . . . . Capitaine réformé du régiment de Cambresis ; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés s'il est replacé.	300
CARO. (Antoine) 76. *G.* 1748, 1741 et 1777. . . . . Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien premier Tambour de la première compagnie des Mousquetaires. On a compris dans le brevet de cette pension 83 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 450 livres de pension originaire.	533
CARO. (François) 49. *F.* 1770. . . . . Sans retenue ; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Constructeur de la compagnie des Indes.	500
CARO. (Dlle Françoise) 54. *F.* 1784. . . . . Sans retenue ; en considération des services de feu son père, premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.	150
CARO. (Jean-Louis) 70. *F.* 1770. . . . . Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.	300
CARO. (Nicolas) 68. *F.* 1770. . . . . Sans retenue ; en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.	500
CARON. (Catherine Aubert, veuve du sieur) 71. *M. du R.* 1782. . . . . Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, portier de l'hôtel des Menus-plaisirs, à Versailles.	250
CARON. (Marie-Anne Bilger, veuve du sieur) 56. *M. du R.* 1787. . . . . Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Portier du château de Choisi.	150
CARON. (Dlle Marie-Jeanne Bourroul, veuve du sieur) 49. *G.* 1774. . . . . . . En considération des services de son mari, Garde d'artillerie à Belle-garde.	200
CARONDELET, sieur de Pottelles. (François-Marie) 30. *G.* 1782. . . . . Sans retenue ; premier Lieutenant au régiment d'Auxerrois ; en considération des blessures qu'il a reçues à l'expédition de l'isle de Saint-Christophe.	400
CARONDELET. (Maximilien, baron de) 66. *G.* 1748. . . . . Pour appointemens de réforme, en qualité d'ancien Capitaine du régiment supprimé de Boufflers-Wallon.	300
CARPENTIER, sieur de Changy. (François) 76. *G.* 1746. . . . . Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Mousquetaire. On a compris dans le brevet de cette pension 54 livres d'intérêts d'arrérages sur les 300 livres de pension originaire.	354
CARPENTIER. (Jeanne-Thérèse Ficheaux, veuve du sieur) 33. *G.* 1783. . . . . . Sans retenue ; en considération de la perte qu'elle a faite de son mari, Cavalier de maréchaussée, qui a été assassiné en remplissant les fonctions de sa place.	100
CARPENTIER. (Marie Blanchet, veuve du sieur) 77. *M. du R.* 1781. . . . . . . Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Palefrenier de la vénerie du Roi.	182
De cette part	622,455 ₶

Report . . . . 622,455 ♯

CARPENTIER. (Nicolas) 56. *M. du R.* 1781. 400
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Garde du haras du Roi, supprimé.

CARPENTIER. 69. *M.* 1769. 300
En considération de ses services dans la Colonie en qualité de ci-devant Jésuite servant dans les missions de Cayenne.
Il jouira d'une augmentation graduelle de 100 livres à 70 ans, et de 200 liv. à l'âge de 80 ans, conformément à l'arrêt du conseil du 18 août 1773.

CARPENTIN. (Charles, chevalier de) 58. *G.* 1773. 400
Pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Aunis.

CARPENTIN. (François-Laurent de) 50. *G.* 1782. 200
Sans retenue ; Capitaine en second au régiment de Bretagne ; en considération des services de feu son père, ancien Garde-du-corps du Roi.

CARPENTIN DE BERTEVILLE. (Louis-Nicolas de) 57. *G.* 1775. 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Péronne. Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

CARPOT. (D^lle^ Marie de Rey, veuve du sieur) 61. *G.* 1779. 300
En considération des services de feu son mari, ancien Sous-Brigadier des Gardes-du-corps, et ensuite Officier invalide.

CARRÉ DE VILLENEUVE. (D^lle^ Marie-Jeanne de Lambert, veuve du sieur) 68. *G.* 1788. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, commandant un bataillon du régiment Royal-Comtois.

CARRÉ. (Antoine) 67. *M. du R.* 1764. 365
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité d'ancien Palefrenier en la petite écurie du Roi.

CARRÉ. (Charlotte Bonnefoi, veuve du sieur) 81. *F.* 1770. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Ecrivain de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

CARRÉ. (Charles) 74. *M. du R.* 1767. 363
Sans retenue; pour lui tenir lieu des nourritures, récompenses et logement dont il jouissoit en qualité de Sommier du gobelet de feu Madame la Dauphine.

CARRÉ. (Etienne-Antoine) 58. *G.* 1778. 500
Tant en considération de ses services que pour sa retraite en qualité de Garde-du-corps du Roi.

CARRELET. (Alexandre-Joseph) 24. *G.* 1774. 50
Gendarme de la compagnie des Gendarmes de Flandre, du corps de la Gendarmerie, en considération des services de feu son père, Brigadier dans ladite compagnie.
Il n'en jouira que tant qu'il servira dans ce corps.

CARRELET. (D^lle^ Catherine Descolines Dusée, veuve du sieur) 46. *G.* 1774. . . . 100
En considération des services de feu son mari, Brigadier des Gendarmes de Flandre, du corps de la Gendarmerie.

CARRÈRE. (Jean-Baptiste) 56. *G.* 1773. 200
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du roi.

De cette part. . . . . 626,080 ♯

Report . . . . 626,080 ₶

CARREROT-ANDRÈS. (D^lle Marie) 43. *M.* 1767. 200
En considération des services de feu son père, Écrivain principal de la marine à l'isle Royale.

CARRERY. (Pierre de) 74. *G.* 1755. 354
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Guienne. On a compris dans le brevet de cette pension 54 livres d'intérêts d'arrérages sur les 300 livres de pension originaire.

CARRERY. (D^lle Rose de Vernon, veuve du sieur) 79. *G.* 1732. 59
Cette pension, y compris 9 livres d'intérêts d'arrérages sur la pension originaire de 50 livres, lui avoit été assurée sur celle de 300 livres accordée à sa mère, veuve du sieur de Vernon, Lieutenant-de-roi à Montpellier. Elle en jouit depuis 1763, époque du décès de sa mère.

CARREY, sieur de Bellemare. (François de) 74. *G.* 1760. 520
Y compris 120 livres d'intérêts d'arrérages sur celle de 400 livres, qui lui a été accordée pour sa retraite et ses services en qualité de Capitaine au régiment de la Couronne.

CARREY DE BELLEMARE-TOUSTANT. (D^lle Marie Jannart, veuve du sieur de) 48. *G.* 1785. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Rouergue, infanterie.

CARREY. (Nicolas) 56. *M. du R.* 1784. 400
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier de l'écurie de la Reine.

CARRICHON, dit Lyonnois. (Benoît) 58. *M. du R.* 1784. 456
Sans retenue, à titre de retraite en qualité de garçon Maréchal en la petite écurie du Roi.

CARRIÉ. (Jeanne-Thérèse Maneu, veuve du sieur) 68. *M.* 1774. 300
En considération des services de feu son mari, Sous-commissaire de la Marine.

CARRIÈRE. (Antoine de) 73. *G.* 1768. 300
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Cambresis.

CARRIÈRE. (Jean de) 78. *G.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Cornette au régiment de Noailles, cavalerie.

CARRIÈRE. (D^lle Jeanne-André, veuve du sieur de) 58. *G.* 1783. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant en premier au régiment Royal-Picardie, cavalerie.

CARRIÈRE. (Jean-Joseph) 84. *F.* 1780. 300
Sans aucune retenue; en considération de ses services en qualité de Commis de la régie des cartes, à Avignon.

CARRIÈRE. (Joseph de) 61. *G.* 1769. 400
Pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment Royal-Comtois.

De cette part . . . . 630,123 ₶

Report	630,123 #
CARRIÈRE. (Pierre Floriban de) 51. *G.* 1778. . . . . Pour ses services et sa retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment Royal-Comtois.	400
CARROLL. (Dlle Anne-Catherine) 66. *G.* 1744 et 1750. . . . . Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages sur les 300 livres de la pension qui lui a été accordée en considération des services de feu son père, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment irlandois de Bulkeley.	354
CARRUETTE. (Pierre-Alexis) 50. *M. du R.* 1781. . . . . Sans retenue ; à titre de subsistance, pour lui tenir lieu de retraite en qualité de Garçon de la cuisine-bouche du Roi.	400
CARTHERY. (Jean) 66. *M. du R.* 1785. Sans retenue ; à titre de retraite et de subsistance en qualité de Journalier du garde-meuble de la couronne.	300
CARTIER, sieur de Mozay. (Pierre-Thomas) 76. *M. du R.* 1772. . . . . En considération de ses services en qualité de fourrier des logis du roi.	300
CARVOISIN, marquis d'Achy. (Jacques-François de) 62. *G.* 1728. . . . . Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages. Ancien Sous-lieutenant dans la compagnie des Gendarmes bourguignons du corps de la Gendarmerie ; en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel du régiment de Mestre-de-camp-général, cavalerie.	236
CARVOISIN. (Jean-Baptiste) 58. *G.* 1775. . . . . Pour appointemens de réforme en qualité de Garde-du-corps du Roi. Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.	300
CASABIANCA. (François-Marie) 46. *G.* 1777. . . . . Sans retenue ; pour appointemens de réforme en qualité de Lieutenant réformé des Grenadiers-royaux de l'isle de Corse. Ce traitement sera supprimé lors de son replacement.	360
CASADAR, sieur de Chapital. (Pierre de) 66. *G.* 1755. . . . . Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages sur les 200 livres de la pension qui lui a été accordée pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine en second dans le corps des Cantabres volontaires.	236
CASAUBON, sieur de Lavedan. (Raimond de) 48. *G.* 1787. . . . . Pour ses services et sa réforme en qualité de Gendarme de la compagnie réformée des Gendarmes de la garde du Roi.	360
CASSAIGNADE. (Pierre de) 58. *G.* 1786. . . . . Sans retenue ; pour ses services et sa retraite en qualité de Lieutenant en premier au régiment Royal-Pologne.	500
CASSAIGNAU, sieur de S.-Félix. (Jean-Pierre) 66. *G.* 1763 . . . . Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 400 liv. de la pension qui lui a été originairement accordée pour ses services & sa retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Aquitaine, infanterie.	472
CASSANY. (Antoine de) 62. *G.* 1786 . . . . En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en second de grenadiers dans le régiment de Brie.	500
De cette part	634,841 #

Report . . . . 634,841 ₶

CASSEGRAIN. (Marie Françoise) 59. *F.* 1780 400
Sans retenue; en considération des soins qu'elle a donnés au bon ordre de l'hospice de Charité, à Paris, ayant ainsi répandu dans tous les hôpitaux du royaume, des vues nouvelles de bienfaisance & d'économie, & s'étant aussi employée au succès de plusieurs opérations utiles aux pauvres.

CASSET. (Guillaume-Thomas) 64. *M. du R.* 1781 400
Sans retenue; à titre de retraite & de subsistance, en qualité de Porteur de barquettes en la cuisine-bouche de Mesdames de France.

CASTAGNI. (Pierre-Antoine de) 74. *G.* 1762 & 1771 324
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité de Porte-étendard des gardes-du-corps du Roi.
On a compris dans cette pension 24 liv. d'intérêts d'arrérages sur les 300 liv. de pension originaire.

CASTAIGNOS. (Jean de) 61. *G.* 1780 450
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Capitaine réformé au régiment provincial de Bordeaux.

CASTANET, sieur de Cambayrac. (Jean-Louis de) 64. *G.* 1775 97
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine au régiment provincial de Montauban.
Ils seront supprimés lors de son replacement.

CASTEL. (Jacques-Charles) 62. *G.* 1777 300
En considération de ses services en qualité de Contrôleur réformé de l'hôpital militaire de Montpellier.

CASTEL. (Jean-Jacques de) 48. *G.* 1°. 1775, 200; 2°. *idem*, 290 490
La première, en considération de ses services en qualité de Mousquetaire réformé.
La seconde, pour appointemens de réforme, lesquels seulement seront supprimés lors de son replacement.

CASTEL. (Dlle Suzanne-Marie, veuve du sieur) 56. *G.* 1781 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Porte-étendard des gardes-du-corps du Roi.

CASTELAN. (Marie-Anne Castier, veuve du sieur) 59. *F.* 1782 250
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, premier Lieutenant-de-vaisseau de la compagnie des Indes.

CASTELBAJAC, sieur de Monplaisir. (Guillaume de) 53. *G.* 1785 380
Sans retenue; pour ses services & sa retraite, en qualité de Garde-du-corps du Roi.

CASTELBAJAC, sieur de Poumaret. (Louis de) 62. *G.* 1773 & 1774 200
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, actuellement Capitaine retiré à l'hôtel-royal des Invalides.

CASTELBERT, sieur de Castelverd. (Jean de) 46. *G.* 1783 300
En considération de ses services en qualité de premier Lieutenant au troisième régiment d'Etat-Major.

CASTELLA. (Marguerite le Roux, veuve du sieur) 62. *M. du R.* 1784 100
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, ci-devant Suisse du château de S.-Hubert.

De cette part . . . . 638,732 ₶

Report . . . . 638,732 ᵗᵗ

CASTELLANE. (Antoine-Philippe de) 67. *G.* 1763 400
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Chamborant, dragons.

CASTELLANE DE LA VALETTE. (Dlle Elisabeth de Gravier, veuve du sieur de) 63. *M.* 1767 400
En considération des services de feu son mari, Capitaine des vaisseaux du Roi.

CASTELLANE DE LA VALETTE. (Dlle Elisabeth-Charlotte) 38. *M.* 1778 300
En considération des services de feu son père, Capitaine des vaisseaux du Roi.

CASTELLANE. (Esprit-Joseph de) 69. *G.* 1757 472
Y compris 72. liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Conti, infanterie.

CASTELLANE-ADHÉMAR. (Jean-André de) 34. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé.
Pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

CASTELLAS. (Dlle Jeanne-Rosalie) 51. *M. du R.* 1756 100
Sans retenue; à titre de subsistance.

CASTERAS, sieur de Seignam. (François) 41. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé.
Pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

CASTET. (Joseph-Amable de) 56. *M.* 1766 300
Pour retraite, en qualité de Capitaine dans les troupes des Colonies.

CASTILLON. (Dlle Anne de Marquèse, veuve du chevalier de) 73. *M.* 1744 . . . 472
Y compris 72 liv d'intérêts d'arrérages, en considération des services du feu sieur comte de Marquèse, son père, Capitaine de vaisseau.

CASTILLON. (Dlle Anne-Victoire de) 39. *M.* 1780 300
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau.

CASTILLON, sieur de la Jaumarie. (Jean de) 38. *G.* 1787 360
Sans retenue; en considération de ses services & pour sa réforme en qualité de Gendarme de la garde du Roi.

CASTILLON, sieur de Mauvaisin. (Joseph de) 52. *G.* 1773 500
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment d'Aunis.

CASTILLON. (Dlle Marie-Charlotte de) 36. *M.* 1780 300
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau.

CASTRES. (Dlles Louise & Jeanne-Anne de) 73 & 72. *G.* 1767 72
Religieuses de l'abbaye de Hautes-Bruyères.
Pour leur tenir lieu de celle dont elles jouissoient, à raison de 36 liv. chacune, sur la cassette de feu Madame la Dauphine; avec réversion à la survivante, de la portion de celle qui prédécéderoit.

CASTRES, sieur de Vaux. (Pierre-Léopold de) 49. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Soissons.
Pour appointemens de réforme, qui cesseront lors de son replacement.

CATELLE. (Dlle Marie-Louise) 56. *M. du R.* 1751 200
Sans retenue; à titre de subsistance; en considération des services de feu son père, Commis des finances.

De cette part. . . . . 643,365 ᵗᵗ

Report . . . . 643,365 ₶

CATHELIN-LA-GARDE. (Dlle Marie-Blanche) 66. *M.* 1778 400
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau.

CATHELOTTE, sieur d'Autrage. (Pierre-Philippe) 66. *G.* 1762 500
Capitaine réformé du régiment de Bouillon.
Pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

CATHERINET. (Dlle Catherine Duflos, épouse du sieur) 49. *G.* 1774 200
En considération des services du feu sieur Jaume, son premier mari, Commandant de bataillon.

CATHERINNE. (Thomas) 41. *M. du R.* 1789 456
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Porteur de la fourrière du service intérieur de la maison-bouche du Roi.

CATOIRE. (Louis) 48. *M. du R.* 1781 300
Sans retenue; pour servir à sa subsistance, & pour sa retraite en qualité de Garçon de l'échansonnerie du Roi.

CATTAND. (Ignace-Joseph) 70. *G.* 1767 200
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde de la manche du Roi, à présent Capitaine-invalide.

CATTIN. (Françoise de la Roche, veuve du sieur) 74. *M. du R.* 1787 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Caporal des cent-suisses de la garde ordinaire du Roi.

CAUBET, sieur de la Fay. (Claude-Etienne) 50. *G.* 1784 360
Pour ses services & sa retraite, en qualité d'ancien premier Lieutenant au régiment de Normandie.

CAUCABANE. (Dlle Rose de Coudroy, veuve du sieur de) 50. *G.* 1782 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Navarre.

CAUD. (Jacques-Louis de) 59. *G.* 1775 315
Gendarme réformé de la garde du Roi.
Pour appointemens de réforme, qui seront supprimés s'il est replacé.

CAUDOT. (Dlle Suzanne Bernard, épouse du sieur) 76. *G.* 1737 88
Y compris 13 liv. d'intérêts d'arrérages : laquelle pension fait partie de celle de 300 liv. accordée aux demoiselles Bernard, en considération des services de feu leur père; Major de Guise.

CAULET-LONGCHAMP, sieur de Thoiras. (Charlemagne) 56. *G.* 1778 100
Ancien Capitaine au régiment de Picardie.
En considération des services du feu sieur de Thiellemont, son beau-père, Exempt de Maréchaussée.

CAULIER. (Philippe-Albert) 66. *M.* 1775 500
En considération de ses anciens services en qualité de ci-devant Missionnaire à l'Isle de France.

CAULX, sieur de Chacé. (René) 74. *G.* 1756 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services & pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Marine.

De cette part . . . . 647,606 ₶

Report . . . . 647,606 ₶

CAUMONT, sieur de Renneville. (Antoine-Henri) 46. *G.* 1761 130
Capitaine au régiment d'Agénois.
Y compris 30 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, ancien Chevau-léger de la garde du Roi.

CAUMONT, sieur de Perte. (Jacques de) 60. *G.* 1778 300
Capitaine au régiment provincial d'artillerie de la Ferre.
Pour appointemens, en qualité d'ancien Capitaine de Grenadiers au régiment provincial de Châlons.
Il continuera d'en jouir jusqu'à ce qu'il soit replacé avec un traitement qui leur soit supérieur.

CAUMONT DE GANVILLE. (Dlle Louise le Messier de Ménillest, veuve du sieur) 76. *G.* 1788 400
Tant pour servir à sa subsistance, que pour lui donner moyen de soutenir au service son fils aîné, capitaine au régiment de la reine, dragons.

CAUMONT DE MUTRY. (Dlle Marguerite Miltat le Charon, veuve du sieur) 46. *G.* 1778 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine-commandant au régiment de Soissonnois.

CAUMONT, sieur de Renneville. (Marie-Gabriel de) 47. *G.* 1761 130
Garde-du-corps du Roi.
Y compris 30 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Chevau-léger de la garde du Roi.

CAUSERET. (Françoise-Elisabeth Mare, veuve du sieur) 49. *M. du R.* 1786 . . . 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garde-bosquets des jardins de Choisi.

CAUSSIS, sieur de Mauvoisin. (Jean de) 50. *G.* 1785 360
Pour ses services & sa retraite en qualité d'ancien Chevau-léger de la garde du Roi.

CAUSSIN, sieur de Lavaux. (Emmanuel-Nicolas) 38. *M.* 1784 375
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de Commis des bureaux de la Marine.

CAUSSIN. (Jean-Pierre) 67. *M. du R.* 1770 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Concierge de la vénerie du Roi, à Marly.

CAUVIGNY, sieur de Fresney. (François-Bernard de) 42. *G.* 1775 210
Chevau-léger réformé.
Pour appointemens de réforme, qui cesseront lors de son replacement.

CAUVIGNY, sieur de Clinchamps. (Gilles-Pierre de) 43. *G.* 1775 210
Mêmes qualités, mêmes motifs & même condition que ci-dessus.

CAUVILLE. (Dlle Catherine Lepère de Chatillon, veuve du sieur de) 73. *G.* 1770 . . 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine de grenadiers, & pour lui donner moyen de soutenir son fils au service.

CAUVIN, sieur de l'Empereur. (Jean-François) 56. *G.* 1775 315
Pour appointemens en qualité de Gendarme réformé de la garde du Roi.
Ces appointemens cesseront lors de son replacement.

. . . . . . *De cette part* . . . . 650,786 ₶

Report. . . . . 650,786 ₶

CAVALERY. (Dlle Thérèse Nelaton, veuve du sieur) 36. *G.* 1788 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Porte-guidon dans le régiment de Bourbon, dragons.

CAVELIER, sieur de Cuverville. (Louis-Hyacinthe de) 49. *M.* 1785 400
Sans retenue; en considération de la distinction de ses services dans l'Inde, en qualité de Capitaine de vaisseau.

CAVELIER, sieur de Cuverville. (Jacques-François de) 56. *G.* 1787 480
Pour ses services & sa réforme en qualité de Chevau-léger.

CAVELIER, sieur de Montgeon. (Louis-Nicolas de) 42. *G.* 1775 210
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Chevau-léger.
Ils seront supprimés lors de son replacement.

CAVENNE. (Louis) 46. *M. du R.* 1780 456
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

CAVIETZEL. (Dlle Marie Crépin, veuve du sieur de) 50. *G.* 1785 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment grison de Salis.

CAYEUX. (Jacques) 34. *M. du R.* 1787 365
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

CAYRAC. (Laurent de) 56. *G.* 1°. 1766, 54; 2°. 1783, 500 554
Ancien Capitaine-commandant au régiment de Conti, infanterie.
La première, pour lui tenir lieu de 900 liv. d'arrérages sur une pension de 300 liv. qui a été supprimée, en qualité de Capitaine réformé du régiment de la Marche-Comte.
La seconde, en considération de ses services & pour sa retraite.

CAZAUX. (Martin-Bernard) 62. *G.* 1766 200
Pour sa retraite, en qualité de Porte-drapeau au régiment de Vivarais.

CAZENAVE. (Jean-Augustin de) 39. *G.* 1775 180
Ancien Mousquetaire.
Pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

CAZENAVE. (Jean-Baptiste) 49. *F.* 1779. 400
Pour récompense de ses services, lors de la suppression de sa place d'ancien Contrôleur de la capitation de Paris.

CAZENEUVE. (Jean-Pierre de) 73. *G.* 1763 360
Pour appointemens, en qualité de Lieutenant réformé de cavalerie.

CAZES. (Alexis-Jean de) 68. *F.* 1771 200
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de second Lieutenant-de-vaisseau de la compagnie des Indes.

CAZES, sieur de Fresquières. (Jérôme-Claude de) 59. *G.* 1777 500
Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au régiment de Lanans, dragons.

CAZES. (Clément-Louis de) 36. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé.
Pour appointemens de réforme, qui cesseront lors de son replacement.

De cette part . . . . 655,611 ₶

Report . . . . 655,611 ᵗᵗ

CAZETTE DU VERGER. (Dlle Marie de Thiballier, veuve du sieur) 64. *G.* 1778 . . 200
En considération des services de feu son mari, Lieutenant-colonel du régiment d'Autichamp, dragons.

CÉARD DE SERVILLE. (Jean) 63. *G.* 1748 200
Ancien Gendarme dans le corps de la gendarmerie.
En considération des services de feu son père, Commis du département de la guerre.

CÉCIRE. (Louis-Christophe de) 60. *G.* 1776 300
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Fourrier des gendarmes du corps de la gendarmerie.

CÉCIRE. (Dlle Marie Letourneau, veuve du sieur) 77. *M. du R.* 1766 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Barbier-valet-de-chambre du Roi.

CÉCIRE. (Nicolas) 71. *G.* 1780. 400
Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant de Maréchaussée à la résidence de Milhau.

CELLIER, sieur de Grisy. (Jean-François) 52. *G.* 1°. 1775, 97; 2°. 1779, 300. 397
La première, pour réforme, en qualité de Capitaine au régiment de Verdun. La seconde, en augmentation aux appointemens ci-dessus.

CELS. (Jacques) 80. *M. du R.* 1752 300
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de Fauconnier du vol du cabinet du Roi.

CELSE. (Pierre) 60. *F.* 1783 300
Sans retenue, à titre de retraite, en considération de ses services en qualité de ci-devant Employé dans la régie-générale des cartes.

CENSE. (Elisabeth Berdouille, veuve du sieur) 39. *M. du R.* 1781 365
Sans retenue, à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Garçon du grand-commun de la maison du Roi.

CERFAU. (Louis-Joseph de) 58. *G.* 1789 500
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en troisième au régiment de Strasbourg, artillerie.

CÉRON, sieur de la Boullaye. (Louis) 59. *G.* 1°. 1768, 150; 2°. 1774, 150 300
Brigadier et Fourrier-major des Gardes-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération.

CERVELLÉ. (Dlle Catherine) 54. *G.* 1749 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages en considération des services de feu son père, Capitaine réformé à la suite du régiment Royal-Italien.

CÉZERON. (Jean-Baptiste de) 48. *G.* 1789 400
Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Quartier-maître-trésorier du régiment Royal-Piémont, cavalerie.

CHABANACY, sieur du Mirail. (Raymond) 81. *G.* 1753 150
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Brie.

De cette part . . . . 660,195 ᵗᵗ

Report. . . . . 660,195 ll

CHABANACY, chevalier de Marnas. (Paul-Dominique de) 46. *G.* 1780 300
Capitaine attaché au sixième régiment des chasseurs à cheval, pour, avec les 1200 liv. qu'il touche à ce régiment, lui faire un traitement annuel de 1500 livres.
Il cessera de jouir de cette pension s'il est replacé; et il ne doit en être payé que sur le certificat du Major dudit régiment, qui constatera qu'il n'y aura touché ses appointemens que sur le pied de 1200 liv. par an.

CHABANON. (Dominique-Nicolas Lauthior, sieur de) 63. *G.* 1765. 300
Pour appointemens, en qualité de ci-devant Capitaine au bataillon de milice de Strasbourg.

CHABANON. (Vincent-Hyacinthe de) 46. *G.* 1775 240
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Mousquetaire. Il cessera de jouir de ladite pension lors de son replacement.

CHABERT DE BURGUES. (D[lle] Anne de Chapelle, veuve du sieur de) 61. *M.* 1772. 300
En considération des services de son mari, Capitaine de vaisseau.

CHABERT. (Philibert) 62. *F.* 1780 400
Sans retenue; en considération de ses services et de la manière distinguée avec laquelle il remplit les fonctions de Directeur et d'Inspecteur-général des écoles vétérinaires.

CHABOT. (Jean-Baptiste de) 43. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment provincial du Mans; pour appointemens qui seront supprimés lors de son replacement.

CHABOT. (Marie-Louis de) 56. *G.* 1774 500
Pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de la Couronne.

CHABOTON DE LA LAUZIERE. (Dlle Catherine-Victoire) 26. *G.* 1782 75
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de Bassigny, incorporé dans Royal-Comtois.

CHABOTON DE LA LAUZIERE. (Dlle Jeanne-Catherine) 39. *G.* 1782 75
Même considération que ci-dessus.

CHABOTON DE LA LAUZIERE. (Dlle Etiennette-Catherine) 31. *G.* 1782 . . . 75
Même considération que ci-dessus.

CHABOUILLÉ. (Dlle Marie-Madeleine) 68. *M. du R.* 1743. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Lieutenant des chasses de la capitainerie de Fontainebleau.

CHABRIÉ DESHELIES. (Dlle Jeanne de Roche, veuve du sieur) 46. *G.* 1785 . . 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Sous-brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

CHABRIER. (Jean-Baptiste de) 67. *G.* 1778 100
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Brigadier de Maréchaussée, à présent Capitaine invalide de la première classe.
Il jouit en outre de 300 livres en sa qualité de Capitaine invalide.

CHABRIER, sieur de la Baume. (Jean-Baptiste) 62. *G.* 1768 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

CHABRIER. (Jean-Joseph) 18. *G.* 1780 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, premier Médecin de l'hôpital militaire de Brest.

De cette part. . . . . 663,829 ll

Report.	663,829 ₶
CHABRIER. (Dlle Marguerite Gonnin, veuve du sieur de) 59. *G.* 1785 . . . . Sans retenue; en considération des services de son mari, Brigadier de Maréchaussée, et depuis Capitaine invalide de la première classe.	200
CHABRIGNAC, sieur de Condé. (Dlle Agnès Schmitt, veuve du sieur) 62. *G.* 1778 . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant-colonel de carabiniers.	300
CHADIRAC. (Dlle Aimée de) 78. *G.* 1723. . . . . Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Blaisois.	354
CHADOIS. (Etienne) 54. *G.* 1771 . . . . Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Médoc.	300
CHAFFNER. (Antoine-Bernard) 58. *F.* 1774 . . . . Sans retenue; pour ses services, en qualité de Suisse du Roi à la grille du mail, à Versailles, et pour le mettre en état d'élever ses enfans.	120
CHAGRIN, sieur de Brulle-Maille de la Poudrière. (Charles) 46. *G.* 1775 . . . . Ancien Mousquetaire; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.	290
CHAGRIN, sieur de Brulle-Mail. (Jacques-Alexandre) 50. *G.* 1775 . . . . . . Même considération que ci-dessus.	290
CHAIGNEAU. (Jean-Baptiste-Jullien) 63. *F.* 1770 . . . . Sans retenue; pour ses services en qualité de Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.	300
CHAIGNEAU, sieur de la Gravière. (Guillaume) 58. *G.* 1766 . . . . Capitaine réformé du régiment de recrues de la Rochelle, qui seront supprimés lors de son replacement.	400
CHAIGNON. (Pierre-Charles) 62. *M. du R.* 1785 . . . . Sans retenue, à titre de retraite, en qualité de Palefrenier des haras du Roi.	300
CHAILA. (Dlle Marguerite-Thérèse) 32. *G.* 1765 . . . . En considération des services de feu son père, Commis de la guerre au bureau de l'artillerie.	300
CHAILA. (Dlle Louise-Julie) 26. *G.* 1765 . . . . Même considération que ci-dessus.	300
CHAILLET. (Charles-Louis) 83. *G.* 1763 . . . . Pour appointemens de réforme en qualité de Lieutenant du régiment d'Erlach.	540
CHAILLOT, sieur de Lugny. (Jacques) 67. *M.* 1761 . . . . Pour sa retraite en qualité de Commissaire de la marine.	200
CHAILLOT, sieur de Lugny. (Jean-Nicolas) 66. *G.* 1765 . . . . Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'Inspecteur des haras, dans le Nivernois.	300
CHAILLOU. (Jean-Baptiste) 76. *F.* 1772 . . . . Sans retenue; pour sa retraite & ses anciens services en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.	400
CHAINION. (François) 71. *M. du R.* 1783 . . . . Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier des haras du Roi.	275
De cette part.	668,998

Report . . . . 668,998 ₶

CHAIX. (Charles-Emmanuel) 51. *M.* 1773 400
Prêtre & Religieux de l'ordre de la Merci.
Pour lui tenir lieu d'une rente viagère de pareille somme, constituée sur la marine, dont il jouit, sans retenue, à titre de pension annuelle & alimentaire, en considération & pour partie du prix de la cession faite au Roi, par huit religieux dudit ordre, de la maison & dépendances qu'ils occupoient à Toulon.

CHALAIN. (Maurice-Jean-Léopold de) 48. *G.* 1769 54
Pour lui tenir lieu de 54 liv. d'intérêts d'arrérages sur une pension de 300 liv. qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment de Poitou, & qui a été supprimée en 1769, lors de son replacement.
Il a obtenu 1800 liv. de plus.

CHALANDIÈRE. (Dlle Eléonore le Riche, veuve du sieur de) 56. *G.* 1778 300
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au corps-royal de l'artillerie.

CHALENGES. (Pierre-Eléonore de) 58. *G.* 1775 300
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité de ci-devant Garde-du-corps du Roi.

CHALLES DE LA PLANCHE. (Dlle Madeleine) 67. *F.* 1746 150
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique, & pour lui tenir lieu de dot, au couvent des Ursulines de Caen, où elle a fait profession.

CHALLOY. (Jean-César) 60. *G.* 1774 125
Pour sa retraite & ses services en qualité d'Écuyer de la première compagnie des mousquetaires.

CHALMERS. (Richard-Charles) 40. *G.* 1762 300
Lieutenant en second réformé du régiment Royal-Ecossois.
Pour appointemens de réforme, qui seront supprimés s'il est replacé.

CHALMOT, sieur de S.-Ruhe. (Louis-César) 82. *G.* 1758. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services & sa retraite en qualité de Lieutenant de cavalerie au régiment de Bourgogne.

CHALON. (Hardouin de) 49. *G.* 1768 108
Capitaine de dragons, attaché au régiment de Conti.
Pour lui tenir lieu de 108 liv. d'intérêts sur une pension de 600 liv. qu'il avoit obtenue, en qualité de Capitaine réformé du régiment Dauphin, & qui a été supprimée lors de son replacement.

CHALOT. (Louis) 29. *M. du R.* 1781 200
Sans retenue; pour sa subsistance & sa retraite en qualité de Garçon du bouteiller du Chambellan.

CHALUP. (Joachim de) 32. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé.
Pour appointemens, qui seront supprimés lors de son replacement

CHAMBAUD. (Claude de) 69. *G.* 1°. 1774, 200; 2°. 1775, 300 500
La première, en considération de ses services en qualité de Garde réformé des gardes-du-corps du Roi. La seconde, pour appointemens de réforme, qui seront supprimés s'il vient à être replacé.

De cette part . . . . 672,087 ₶

Report	672,087 ₶
CHAMBAUD. (Pierre-Joseph de) 56. *G.* 1775 . . . . Capitaine-Aide-Major, réformé du régiment provincial de Vezoul. Pour appointemens de réforme, qui seront supprimés s'il est replacé avec un traitement qui leur soit supérieur.	450
CHAMBAUD DE JONCHÈRES. (Dlle Toinette de) 40. *G.* 1773 . . . . En considération des services de feu son père, Porte-étendard des gardes du Roi, avec rang de Sous-brigadier.	100
CHAMBAUD DE JONCHÈRES. (Nicolas-Charles de) 44. *G.* 1773 . . . . Capitaine au régiment de Languedoc, infanterie. Même motif qu'à l'article ci-devant.	100
CHAMBAULT. (Pierre) 52. *M. du R.* 1781 . . . . Sans retenue; pour sa subsistance & sa retraite en qualité de Garçon de la pourvoierie du Roi.	200
CHAMBE. (Dlle Jeanne-Claire Dessirier, veuve du sieur de) 73. *G.* 1782. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Porte-drapeau au régiment de Béarn.	150
CHAMBELLAIN. (Dlle Marie-Anne de) 66. *G.* 1769. . . . . En considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Beuvron, dragons.	75
CHAMBELLAN. (Dlle Marguerite de) 52. *G.* 1771. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son père, Directeur des fortifications du Roussillon.	300
CHAMBELLAN. (Dlle Suzanne de) 57. *G.* 1°. 1771, 300; 2°. 1780, 200. . . . . . La première et la seconde, en la même considération que celle ci-dessus.	500
CHAMBELLAN. (Dlle Marguerite-Michel-Joseph de) 52. *G.* 1°. 1771, 300; 2°. 1780, 200. . . . . Même considération que ci-dessus.	500
CHAMBELLAN, sieur de Beaumont. (Jean-Parfait de) 56. *G.* 1778. . . . . Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Lieutenant au bataillon de milice de Péronne. Ces appointemens cesseront dès qu'il sera pourvu d'une sous-aide-majorité de place.	400
CHAMBERT. (Dlle Catherine-Thérèse) 90. *G.* 1763. . . . . Pour l'indemniser de la perte qu'elle a faite de sa part de 1200 livres de revenu sur des maisons dont le terrein a été pris pour la construction de l'hôtel de la guerre, à Versailles, avec jouissance de la réversion de pareille indemnité, dont sa sœur, Louise Chambert, veuve Audibert, jouissoit au même titre.	565
CHAMBON, sieur des Minières. (Alexandre de) 56. *G.* 1765. . . . . Y compris 9 livres d'intérêts d'arrérages. Garde-du-corps du Roi, en considération des services du feu sieur de Monceaux, son oncle, ci-devant Maréchal-des-logis dans la compagnie des Gendarmes de la garde du Roi.	159
CHAMBON, sieur de Ceyssac. (André-Dominique) 85. *G.* 1756. . . . . Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Lyonnois.	472
De cette part.	676,058 ₶

Report.	676,058 #
CHAMBON, sieur de Trousseauville. (Claude-Godefroi de) 58. *G.* 1766. . . . . . Pour sa retraite en qualité de Capitaine de milice.	400
CHAMBON. (Jean) 61. *M. du R.* 1781. . . . . Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Porte-chaise du Roi en la petite écurie.	540
CHAMBON DE LISSAT. (Dlle Jeanne de Gontaut de Saint-Ginier, veuve du sieur) 37. *G.* 1782. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine avec rang de Lieutenant-colonel au régiment Royal-Normandie, cavalerie.	300
CHAMBON DE MARSILLAC. (Dlle Louise-Jeanne) 76. *M.* 1756. . . . . Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau.	236
CHAMBON, dite Alexandre. (Marie-Louise) 76. *M. du R.* 1768. . . . . Pour lui tenir lieu de pareille somme, dont elle jouissoit sur les aumônes de la feue Reine.	240
CHAMBORANT. (Jacques-Alexis de) 58. *M.* 1788. . . . . Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine en second de Chasseurs à pied dans le régiment des Pyrenées.	500
CHAMBORANT, sieur de Droux. (Paul-Jean de) 61. *G.* 1763. . . . . Pour appointemens en qualité de Capitaine au régiment de Bourgogne, infanterie. Ces appointemens seront supprimés s'il est replacé, à l'exception de 54 livres d'intérêts d'arrérages qui y sont compris.	554
CHAMBOUR. (Dlle Gabrielle le Débotté d'Averne, veuve du sieur de) 77. *G.* 1754. . . . . Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, Brigadier dans la compagnie des gendarmes de la garde du Roi.	354
CHAMILLARD, sieur de Bonnemare. (Charles) 47. *M.* 1781. . . . . Ci-devant commandant les volontaires du vaisseau le *Bonhomme Richard*, pour l'indemniser des pertes qu'il a faites dans le combat contre le vaisseau le *Sérapis*.	400
CHAMISSO. (Marc-Antoine de) 60. *G.* 1766. . . . . Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Champagne.	400
CHAMISSOT. (Louis-Armand de) 52. *G.* 1783. . . . . Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Navarre.	500
CHAMON. (Claude-Jean-Charles) 52. *G.* 1775 . . . . Pour appointemens de retraite en qualité de Gendarme réformé de la garde du Roi. Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.	210
CHAMOUIN, sieur de Lancefoc. (Joseph) 52. *G.* 1779. . . . . Pour lui tenir lieu d'intérêts d'arrérages d'une pension de 300 livres, qu'il avoit obtenue pour sa réforme, et qui a été supprimée lors de son remplacement en qualité de Capitaine au régiment de Vexin.	54
CHAMPAGNAC, sieur du Breuil. (Jean de) 58. *G.* 1768. . . . . Pour appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Boulonnois.	500
De cette part.	681,046

Report . . . . 681,046 ff

CHAMPAGNAC. (Pierre-François de) 22. *G.* 1786. 200
Sous-lieutenant au régiment de Boulonnois ; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au même régiment.

CHAMPAGNE. (Marie-Bonnefoi, veuve du sieur) 74. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, garçon linger de la maison du Roi.

CHAMPEAUX. (Dlle Marguerite) 36. *F.* 1775. 200
Sans retenue ; pour sa conversion à la religion catholique.

CHAMPEREUX, sieur de Landon. (Pierre-François) 64. *G.* 1772. 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide.

CHAMPFLOUR. (Jacques de) 47. *F.* 1775 500
Sans retenue ; en récompense de ses services en qualité de conseiller au conseil-supérieur ci-devant établi à Clermont.

CHAMPFLOUR. (Jean-Baptiste de) 60. *G.* 1°. 1766, 300 ; 2°. 1775, 97. 397
La première, pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Monteclerc, dragons. La seconde, pour sa réforme en qualité de Capitaine au régiment provincial de Clermont.
Il cessera de jouir de ce dernier traitement, s'il vient à être replacé Capitaine dans un régiment provincial.

CHAMPIN. (Agnès-Catherine Selot, veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1783. 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, chef du gobelet de la Reine.

CHAMPION. (Catherine-Françoise) 56. *M. du R.* 1756. 150
Par réversion de la pension dont jouissoit feu Marie Goselin, sa mère, veuve d'Etienne Champion, en considération des services de feu son mari.

CHAMPION, sieur de Nansouty. (Dlle Catherine, fille du sieur) 20. *G.* 1787. 400
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Major du château Trompette.

CHAMPION, sieur Danneot. (Etienne-Louis) 60. *G.* 1767. 400
Pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Auvergne.

CHAMPION. (George) 52. *M. du R.* 1787. 557
A titre de retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

CHAMPION. (Jean) 56. *M. du R.* 1769. 150
Sans retenue ; pour sa retraite et ses services en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

CHAMPION DE NANSOUTY. (Dlle Pierrette-Adelaïde) 18. *G.* 1787. 400
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Major du château Trompette.

CHAMPION. (Thomas) 66. *M. du R.* 1765. 365
Sans retenue ; pour retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

De cette part . . . . 685,465 ff

Report.	685,465 ℔
CHAMPLAIS. (Dlle Marie-Louise Hargenvillier, veuve du sieur de) 70. *F.* 1770. . . . . Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.	400
CHAMPS, sieur de Saint-Léger. (François-Marie de) 56. *G.* 1764. . . . . Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment de Poitou. Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.	300
CHAMPVANT. (Dlle Elisabeth de Plonguette, épouse du sieur de) 39. *Af. É.* 1786. . . . . Sans retenue ; à titre de gratification annuelle.	150
CHAMUFFENS. (Etienne-Joseph) 79. *G.* 1°. 1754, 118 ; 2°. 1766, 400. . . . . . Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages. La première, pour récompense de ses services en qualité d'ancien Trompette des Gardes-du-corps du Roi. La seconde, pour sa retraite.	518
CHANCEL. (Charles-François de) 43. *G.* 1775. . . . . En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.	100
CHANDEBOIS. (Denis-Pierre de) 47. *G.* 1788. . . . . Pour ses services et sa retraite, en qualité de premier Lieutenant avec rang de Capitaine au régiment d'Artois, cavalerie.	550
CHANDELET. (Pierre-Louis) 82. *G.* 1777. En considération de quarante-huit années de services en qualité de Garde-magasin des effets du Roi, à Soissons.	180
CHANDION, sieur de la Valette. (George) 62. *G.* 1765. . . . . Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Bourbonnois.	400
CHANLATTE, sieur d'Hervilly. (André-Jacques) 57. *M. du R.* 1767. . . . . Pour lui tenir lieu des nourritures dont il jouissoit en qualité de Gentilhomme servant de feu madame la Dauphine.	180
CHANLATTE DU CAILLOUET. (Dlle Marie-Anne) 76. *M. du R.* 1738. . . . Sans retenue ; pour sa retraite et ses services en qualité de Musicienne ordinaire de la chambre du Roi.	400
CHANLAUD DE BOISDISON. (Dlle Marie-Françoise) 44. *F.* 1°. 1770, 100 ; 2°. 1784, 100. . . . . La première, en considération des services de feu son père, Employé de la compagnie des Indes au bureau des ventes. La seconde, à titre d'augmentation ; l'une et l'autre sans retenue.	200
CHANLAUD DE BOISDISON. (Dlle Marie-Julie) 39. *F.* 1°. 1770, 100 ; 2°. 1784, 100. . . . . Mêmes considérations que ci-dessus.	200
CHANLAUD DE BOISDISON. (Dlle Marie-Perrine) 38. *F.* 1°. 1770, 100 ; 2°. 1784, 100. . . . . Sœur des précédentes ; mêmes considérations que ci-dessus.	200
CHANLAUD DE BOISDISON. (Victoire) 43. *F.* 1°. 1770, 100 ; 2°. 1784, 100. . . . . Mêmes considérations qu'aux trois articles précédens.	200
De cette part.	689,143 ℔

Report . . . . 689,443 ₶

CHAUSIERGUES, sieur du Bord. (Joseph-Guillaume) 74. *G.* 1753. 472
Pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Condé, infanterie.

CHANTAL, sieur de Puylimeuil. (Bertrand de) 64. *G.* 1771. 500
En considération de ses services en qualité d'ancien Gendarme de la garde du Roi.

CHANTEAU. (Denis) 21. *M. du R.* 1788. 300
Sans retenue; à titre de retraite en qualité d'homme de force du commun de la maison de la Reine.

CHANTOISEAU. (Dlle Louise-Anne Tréhouart, veuve du sieur de) 76. *F.* 1770. 400
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.

CHAPATTE. (Marie-Jeanne) 60. *M. du R.* 1770. 365
Sans retenue; à titre de retraite et pour ses services en qualité de Portière de la petite écurie du Roi.

CHAPELAIN. (Jacques) 68. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Valet de limiers du haras du Roi.

CHAPELAIN. (Marguerite de la Font d'Aiguebelle, veuve du sieur) 32. *G.* 1788. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au cinquième Régiment d'Etat-Major.

CHAPELIER, sieur de la Varenne. (Michel) 50. *M. du R.* 1767. 150
Sans retenue; pour lui tenir lieu des récompenses et nourritures dont il jouissoit en qualité de Fourrier des logis de feu madame la Dauphine.

CHAPELLE, sieur de la Prugne. (Guillaume) 66. *G.* 1775. 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment Provincial de Clermont. Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

CHAPELLE. (Marie-Adrien de) 73. *G.* 1748. 300
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment Royal-Wallon.

CHAPELLE. (Dlle Marie-Joseph de Villers-au-Tertre, veuve du sieur de) 64. *G.* 1780. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine réformé du régiment Royal-Wallon, et ensuite Capitaine de grenadiers dans le troisième régiment d'Etat-major.

CHAPELLE. (Dlle Marie-Philippine) 47. *G.* 1780. 150
Sans retenue; en considération des services du feu sieur Chapelle, son oncle, Capitaine dans le troisième régiment d'Etat-major.

CHAPELON. (Dlle Marie de) 58. *G.* 1779. 300
En considération des services de sa famille.

CHAPERON. (Jacques) 83. *G.* 1764. 400
A titre de retraite en qualité de Lieutenant au régiment de la Reine, cavalerie.

De cette part. . . . . 693,577 ₶

Report . . . . 693,577 ₶

CHAPERON. (Jean-Louis) 72. *M. du R.* 1781. 350
Sans retenue, à titre de remplacement de celle de pareille somme dont il jouissoit pour sa retraite en qualité de Garçon du château de Marly.

CHAPLET DE VILLE. (D^lle Jeanne Marguerite Richard, veuve du sieur) 69. *G.* 1751. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment du Roi, cavalerie.

CHAPOTIN. (D^lle Marie Edmée, veuve du sieur) 54. *M. du R.* 1775. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Employé à la bibliothèque du Roi.

CHAPPEDELAINE. (Jean-Baptiste de) 48. *G.* 1775. 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment Provincial de Vannes; lesquels appointemens seront supprimés en cas de replacement.

CHAPPES, sieur de la Henrière. (Jean-Baptiste de) 48. *G.* 1775. 450
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine Aide-major du régiment Provincial de Lille : ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

CHAPPEY. (Marin) 78. *M. du R.* 1785 300
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier du haras du Roi.

CHAPPUIS DE LAVAL. (D^lle Joseph) 37. *F.* 1786. 150
Sans retenue; en considération des circonstances dans lesquelles elle se trouve.

CHAPPUZEAU, sieur de Viefvilers. (Clair-Louis) 59. *G.* 1767 500
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment d'Orléans.

CHAPPUI, sieur de Bienassis. (Charles de) 63. *G.* 1763 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment Royal-Comtois.

CHAPPUIS. (Amédée) 60. *M. du R.* 1781. 200
Sans retenue; pour services et retraite en qualité de Porteur-de-chaise en la petite écurie du Roi.

CHAPPUIS. (Angélique Hoyeau, veuve du sieur) 83. *M. du R.* 1787. 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, porte-chaise du Roi.

CHAPUIS, sieur Duchez. (Antoine-Gaspard) 73. *G.* 1°. 1756, 118; 2°. 1768, 400 . . 518
Ancien Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi. La première, y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services. La seconde, pour sa retraite.

CHAPUIS, sieur de Tourville. (Charles Bertin de) 48. *G.* 1783 400
Major du régiment Royal-Auvergne, infanterie; en considération de la distinction de ses services en Amérique, où il a rempli les fonctions de Major-général du corps d'armée, commandé par le Comte de Rochambeau; ladite pension sans retenue.

CHAPPUY. (D^lle Elisabeth Mengin, veuve du sieur) 49. *G.* 1783 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment des Grenadiers-Royaux de la Lorraine.

CHAPPUY. (René-Bernard) 43. *M.* 1783. 400
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment de la Guadeloupe.

De cette part . . . . 698,368 ₶

Report. . . . . 698,363 ₶

CHARAUT. (Philibert) 91. *G.* 1762. 300
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Chirurgien-major de l'hôpital militaire de la Rochelle.

CHARAVAN, sieur Garnier. (Joseph) 66. *G.* 1782 400
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Sous-lieutenant au régiment de Vivarais.

CHARBONNEL, sieur de Jussac. (Michel) 40. *G.* 1785. 300
Sans retenue; en considération du mérite et de la distinction de ses services pendant cinq années en Amérique, en qualité de Capitaine en second au Corps-royal de l'artillerie.

CHARBONNEL. (Pierre-Victor de) 54. *G.* 1787. 360
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Quartier-maître-trésorier au régiment de Bourgogne, infanterie.

CHARBONNIER, sieur de la Guesnerie. (René-François) 58. *G.* 1777 400
Pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment du Colonel, dragons, avec commission de Capitaine.

CHARCELLAY, sieur de la Gatelinière. (Pierre-Louis) 66. *G.* 1765. 300
Capitaine réformé du régiment de Bresse; pour appointemens de réforme, convertis en traitement de retraite.

CHARDIN. (Dlle Marie-Anne le Couadic, veuve du sieur) 74. *F.* 1781 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Ecrivain des vaisseaux de la Compagnie des Indes.

CHARITÉ, dit Poncet. (Claude) 62. *M. du R.* 1°. 1779, 100; 2°. 1781, 456 556
Palefrenier en la petite écurie du Roi.
La première, pour un objet porté dans un précédent brevet. La seconde, sans retenue, pour sa retraite.

CHARLE. (Charles-François) 64. *M. du R.* 1783 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Concierge de la Louveterie du Roi à Fontainebleau.

CHARLES. (Mathieu-Casimir) 32. *M. du R.* 1780. 250
Sans retenue; pour lui tenir lieu de subsistance, et pour sa retraite en qualité de Garçon de la fourrière du Roi.

CHARLOT, sieur de la Grandville. (Jean-Charles) 53. *M.* 1778. 300
En considération de ses services en qualité de Commissaire des ports et arsenaux de marine.

CHARLOT. (Marie-Suzanne Cratz le Gras, veuve du sieur) 72. *M. du R.* 1785 . . . 300
En considération des services de feu son mari, Commis du garde-meuble de la Couronne.

CHARLY. (Dlle Anne de Wendel, veuve du sieur de) 77. *G.* 1779. 400
En considération des services de feu son mari, Lieutenant-colonel du régiment de l'Isle de France.

CHARNACÉ. (Dlle Jeanne Froment, veuve du sieur de) 58. *G.* 1781. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Commandant le bataillon des milices de Châlons.

De cette part . . . . 702,834 ₶

Report.		702,834 ᵗᵗ

CHARNEUX. (Jean-Nicolas de) 59. *G.* 1779. 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au bataillon de garnison à l'Isle de France.

CHARNOIS. (Antoine de) 60. *G.* 1°. 1767, 100; 2°. 1775, 100. 200
Brigadier des Gardes-du-corps du Roi. La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération.

CHARNOIS. (Jean) 57. *G.* 1°. 1773, 300; 2°. 1775, 97. 397
La première, en considération de ses services. La seconde, pour traitement en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Autun.
La seconde seulement sera supprimée, si le sieur Charnois est replacé.

CHARNOY, sieur de Sermaisey. (Claude) 59. *G.* 1775. 97
Pour traitement en qualité de Capitaine réformé au régiment provincial d'Autun.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

CHARON. (Olivier) 63. *G.* 1787 500
Sans retenue; pour sa retraite et ses services en qualité de Lieutenant en second au régiment de Piémont, infanterie.

CHARON LE MÉRILLON. (Pierre-Charles) 69. *M. du R.* 1781 400
Sans retenue; pour servir à sa subsistance et lui tenir lieu de retraite, en qualité de Garçon de la panneterie du Roi.

CHARON. (Thérèse Henri, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1767 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Piqueur de la louveterie du Roi.

CHARPENTIER. (D[lle] Anne) 70. *M.* 1772 400
En considération des services de feu son frère, ancien Commis au dépôt des papiers de la marine.

CHARPENTIER DESPALUZ. (D[lle] Anne de Fladel, veuve du sieur) 74. *G.* 1764. 400
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, Ingénieur en chef à Landau.

CHARPENTIER. (D[lle] Barbe Guerre, veuve du sieur) 63. *G.* 1777. 300
En considération des services de feu son mari, Sous-aide-major de la ville de Strasbourg.

CHARPENTIER. (Charles-Jacques) 61. *M. du R.* 1786 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de l'un des Valets-de-chambre de la Reine.

CHARPENTIER. (Jacques-Nicolas) 56. *M. du R.* 1780 120
Sans retenue; à titre de subsistance et pour sa retraite, en qualité de Garçon de la pourvoierie du Roi.

CHARPENTIER, sieur d'Essonville. (Louis) 52. *G.* 1765 300
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment de Lyonnois.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

CHARPENTIER. (D[lle] Marguerite) 76. *M.* 1772 400
En considération des services de feu son frère, Commis au dépôt des papiers de la marine.

CHARPENTIER. (D[lle] Marie Riotot, veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1780 183
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Palefrenier de la vénerie du Roi.

De cette part		707,431 ᵗᵗ

Report. . . . . 707,431 ₶

CHARPY. (Jean-Louis) 57. *G.* 1789 500
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier, avec rang de Capitaine au régiment d'Armagnac, infanterie.

CHARRIER, sieur de Moissard. (Jean) 37. *G.* 1786 300
Sans retenue; Capitaine de remplacement dans le régiment Royal-vaissseaux; tant à cause des pertes qu'il a essuyées dans un naufrage, que pour lui donner moyen de continuer ses services.

CHARRIÈRE. (Etienne) 76. *G.* 1777 500
Pour sa retraite en qualité de Porte-drapeau au régiment Royal-vaisseaux.

CHARRIÈRE. (Jacques) 56. *F.* 1770. 150
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité d'Ecrivain de la première classe de la compagnie des Indes.

CHARTENET. (Jean-Etienne de) 16. *G.* 1785 100
Sans retenue; Gendarme dans la compagnie des gendarmes de la Reine, du corps de la gendarmerie; en considération des services de feu son père, Brigadier dans la même compagnie.
Cette pension n'aura lieu que jusqu'à ce qu'il parvienne au grade de Brigadier.

CHARTENET. (Dlle Marguerite de Louvion, veuve du sieur de) 51. *G.* 1785 . . 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Brigadier de la compagnie des gendarmes de la Reine, du corps de la gendarmerie.

CHARTIER. (Louis-Charles) 74. *M. du R.* 1783 500
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de chef de cuisine des pages de feu madame la Dauphine.

CHARTIER, dit Robert. (Marie-Elisabeth Cornevin, veuve du sieur) 52. *M. du R.* 1771. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

CHARTOGNE. (Claude-Louis de) 48. *G.* 1766. 300
En considération de ses services en qualité de Capitaine en second dans le régiment de Chartres, infanterie.

CHARTONGNE. (Dlle Marie-Charlotte de) 46. *F.* 1782. 200
Sans retenue; en considération de sa naissance, des services de sa famille, et des circonstances dans lesquelles elle se trouve.

CHARTRE. (François de) 81. *G.* 1767. 300
Pour retraite en qualité de Porte-étendard au régiment du Roi, cavalerie.

CHARTRES, sieur de la Cour. (Jacques de) 64. *G.* 1779. 300
Pour retraite en qualité de Capitaine au bataillon de garnison d'Auxerrois.

CHARTROUSSE. (Ennemond) 85. *G.* 1772. 150
Ancien conducteur des charrois des armées du Roi; pour l'indemniser des pertes qu'il a faites dans ce service pendant la guerre de 1740.

CHARVILHAC. (Dlle Charlotte de) 47. *G.* 1779. 200
Par réversion sur une pension de 1600 liv., dont jouissoit feu son père, Sous-aide-major de Thionville, avec brevet d'Aide-major, avec assurance de pareille portion de 200 liv., pour lui faire en totalité une pension de 400 liv., dans le cas où elle survivroit à la demoiselle le Clerc, seconde femme du sieur de Charvilhac, laquelle jouit de cette portion au même titre que ladite demoiselle de Charvilhac.

De cette part . . . . 711,781 ₶

Report . . . . 711,381 ₶

CHARVILHAC. (Dlle Marie-Aimable de) 50. *G.* 1779. 200
Même observation et même considération que ci-contre.

CHARVILHAC. (Dlle Jeanne le Clerc, veuve du sieur de) 69. *G.* 1779. 400
Par réversion sur une pension de 1,600 liv., dont jouissoit feu son mari, Sous-aide-major de Thionville, avec rang d'Aide-major, en considération de ses services, laquelle portion de 400 liv. est réversible, ainsi qu'il est expliqué ci-dessus, aux demoiselles Charlotte et Marie-Aimable de Charvilhac.

CHASBLE, dit Chabre. (Jacques) 66. *M. du R.* 1774. 400
Sans retenue; en considération de ses services et pour retraite en qualité de palefrenier dans la vénerie du Roi.

CHASBLE. (Dlle Marie Boucher) 69. *G.* 1787. 273
En considération des services de feu son mari, Frotteur du château de Choisi.

CHASOT. (René-Antoine de) 47. *G.* 1785. 500
Sans retenue; pour ses services et retraite en qualité de Lieutenant en premier, avec rang de Capitaine au régiment des Carabiniers de Monsieur.

CHASSAGNE. (Dlle Marie-Louise d'Artus, veuve du sieur de) 68. *G.* 1761. 260
En considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp.

CHASSAIGNE-DURFÉ. (Laurent) 54. *M.* 1777. 340
Commis au contrôle de la marine, à Toulon, ci-devant Écrivain de la marine; en considération de ses services en cette dernière qualité.

CHASSAREL DE ROGER, sieur de la Beyllie. (Jean-François de) 52. *G.* 1763. . . . 300
Capitaine au bataillon de garnison de Forez; pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine en second des Grenadiers-royaux de la Martinique.
Ces appointemens seront supprimés du jour qu'il obtiendra un traitement qui leur soit supérieur, ou si l'on mettoit sur pied le bataillon dans lequel il est présentement Capitaine.

CHASSY. (Denis-François de) 53. *G.* 1°. 1768, 150; 2°. 1780, 300. 450
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour retraite.

CHASTAIN, sieur de la Fayette. (Jean-Baptiste de) 50. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et retraite en qualité de Sous-lieutenant au régiment des Carabiniers de Monsieur.

CHASTEIGNER DE TENESSUE. (Dlle Marie-Anne de Chambellain, veuve du sieur de) 73. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Chevau-léger de la garde du Roi.

CHASTENAY. (Guy de) 73. *G.* 1759. 590
En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Marbeuf, dragons.

CHASTILLON, sieur d'Oger. (Menault Antoine) 44. *G.* 1779. 500
Pour appointemens en qualité de Capitaine attaché au régiment de Navarre, lesquels cesseront lors de son replacement.

CHATEAUBODEAU. (Jean-Baptiste de) 39. *G.* 1775. 150
Pour appointemens de réforme en qualité de Garde-du-corps du Roi.
Ces appointemens seront supprimés du jour de son replacement.

De cette part . . . . 715,398 ₶

Report . . . . 715,398 ᵗᵗ

CHATEAUBODEAU, sieur du Coudar. (Sylvain) 63. *G.* 1770. 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide.

CHATEAUNEUF. (Emmanuel de) 70. *G.* 1749. 484
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Garde de la manche du Roi.

CHATEAURENAULT. (Dlle Louise de Chatte, veuve du sieur de) 71. *G.* 1780. . . 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine de grenadiers au régiment d'Anjou.

CHATEAUVIEUX. (Jean de) 41. *F.* 1772. 500
En considération de sa conversion à la religion catholique.

CHATEIGNER. (Dlle Marguerite de Lallin, veuve du sieur de) 70. *G.* 1780. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Major au régiment de Vermandois.

CHATELAIN. (Louis-Bernard) 60. *M. du R.* 1°. 1761, 110; 2°. 1789, 100. 210
Palefrenier en la petite écurie du Roi, et depuis Portier de cette écurie.
La première, en considération de ses services. La seconde, à cause de l'ancienneté de ses services. L'une et l'autre sans retenue.

CHATELAIN. (Madeleine-Félicité de Casaubon, épouse en secondes noces du sieur de) 37. *M.* 1°. 1778, 400; 2°. 1779, 100. 500
La première, en considération des services de feu son premier mari le sieur de Lor, Sous-commissaire de la marine à la Martinique. La seconde, à titre d'augmentation.

CHATELARD. (Jeanne Villeran, veuve du sieur) 61. *M. du R.* 1785. 96
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, employé au château de Saint-Hubert.

CHATILLON. (Georges-François de) 7. *G.* 1786. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Brigadier des armées du Roi, et ci-devant Lieutenant-colonel du régiment de Monsieur, infanterie.

CHATILLON. (Charles-Joseph de) 13. *G.* 1786. 200
Même considération que ci-dessus.

CHATON, sieur de Vaugervis (Pierre-Cyprien) 51. *G.* 1775. 97
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Capitaine du régiment provincial de Rennes.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

CHAUCHARD. (Alexis-Nicolas) 50. *G.* 1771. 240
A titre d'appointemens en qualité de Lieutenant attaché au corps de l'infanterie.

CHAUCHARD. (Dlle Anne Coache, épouse du sieur) 49. *G.* 1778. 500
En considération des services de son mari, Lieutenant d'infanterie, Ingénieur-géographe.

CHAUCHON. (Jacques) 85. *F.* 1779. 300
Sans retenue; pour retraite en qualité d'ancien Commis de la régie des cartes de Paris.

CHAUCOUVERT. (Jean-Claude) 84. *G.* 1°. 1767, 54; 2°. 1767, 300. 354
Gendarme réformé de la compagnie des Gendarmes Bourguignons.
La première, pour intérêts d'arrérages sur une pension supprimée en 1767. La seconde, pour retraite.

De cette part. . . . . 719,679 ᵗᵗ

Report. . . . . 719,679 ₶

CHAUD. (Marie le François, veuve du sieur) 70. *M. du R.* 1778. 182
A titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, garçon de la bouche de Mesdames.

CHAUD, sieur de Malzac. (Jean) 51. *G.* 1775. 440
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

CHAUDRE. (Joseph) 71. *F.* 1766. 100
A titre de traitement conservé comme domestique des cadets gentilshommes du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

CHAUFFOUR. (Marie-Madeleine Marie, veuve du sieur) 80. *M. du R.* 1781. . . . 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, palefrenier en la petite écurie du Roi.

CHAULET. (Dlle Anne Finque, veuve du sieur) 56. *G.* 1787. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Garde-magasin d'artillerie, à Calais.

CHAULET. (Joseph-Bernard) 76. *G.* 1754. 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Tambour-major des Gardes-suisses.

CHAULNES. (Jean-Baptiste de) 46. *G.* 1775. 330
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Mousquetaire.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

CHAUMON. (Dlle Catherine de) 33. *M.* 1786. 400
A titre de subsistance, et en considération des services du feu sieur de Chaumon de Léry, Commissaire de la marine.

CHAUMON. (Dlle Françoise le Vasseur, veuve du sieur de) 73. *G.* 1766. 108
Pour intérêts d'arrérages qui lui étoient dûs sur une pension de 600 liv. qu'elle avoit obtenue en considération des services de feu son mari, Ingénieur en chef à Bapaume, et qui a passé, à compter du premier janvier 1781, sur la tête de la Dlle de Chaumon, sa petite-fille.

CHAUMONT. (Catherine Tillier, veuve d'Edme) 76. *F.* 1779. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, charretier au château de la Muette.

CHAUMONT. (François-Isaac de) 74. *G.* 1766. 400
Pour retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment de Berri, cavalerie.

CHAUMONT. (Marie-Anne Migniere, veuve d'Edme-Charles) 44. *F.* 1780. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, charretier attaché au service du château de la Muette, mort fracassé sous la roue de la voiture qu'il conduisoit.

CHAUMONT. (Pierre-Alexandre de) 48. *G.* 1781. 500
Sans retenue; pour ses services et retraite en qualité de Capitaine au régiment de Gâtinois, infanterie.

CHAUSSADE DE JOLIMONT. (Dlle Marie) 32. *F.* 1776. 200
Sans retenue; à titre de dot pour faire profession religieuse.

De cette part. . . . . 723,525 ₶

Report . . . . 723,525 ₶

CHAUSSARD. (Jean-Baptiste) 60. *M. du R.* 1787. 250
Sans retenue; à titre de retraite en qualité d'Architecte du gouvernement du château de la Muette.

CHAUSSEGROS. (Jean-Joseph) 53. *M.* 1776. 200
En considération de ses services en qualité d'Écrivain des classes.

CHAUSSON DES ORGERIES, sieur de Courtillolles. (Jacques-François de) 38. *G.* 1775. 180
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Mousquetaire.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

CHAUTAN DE VERDY. (Dlle Marie-Anne Deguilly, veuve du sieur) 56. *G.* 1775. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, adjoint à la majorité du Fort-Louis.

CHAUTARD. (Jean-Baptiste) 46. *F.* 1770. 100
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de second Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

CHAUTARD. (Dlle Marie de Lesquelen, veuve du sieur) 76. *F.* 1781. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.

CHAUTARD. (Dlle Marie Maldaque, veuve du sieur) 70. *F.* 1°. 1756, 200; 2°. 1771, 200. 400
La première, sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine de troupes au service de la compagnie des Indes, lequel a péri dans le Gange. La seconde, en la même considération.

CHAUVEL, sieur du Brossait. (Charles-François) 63. *G.* 1774. 400
Pour ses services et retraite en qualité de Capitaine au régiment de Navarre.

CHAUVENET. (Joseph-Louis de) 37. *G.* 1775. 210
Pour appointemens de réforme en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

CHAUVERON. (François de) 71. *G.* 1767. 500
Pour sa retraite en qualité de Commandant du bataillon de milice de Limoges.

CHAUVET, sieur d'Allons. (François-César) 57. *F.* 1779. 300
En considération de ses services en qualité de Procureur du Roi de la sénéchaussée de Draguignan.

CHAUVIGNY. (Pierre) 68. *G.* 1773. 500
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Hainaut, infanterie.

CHAUVIN. (René-Louis) 68. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de palefrenier du haras du Roi.

CHAVARIT. (Dlle Catherine Schnug, veuve du sieur de) 49. *G.* 1787. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Sous-aide-major aux isles Sainte-Marguerite.

CHAVAUDON, sieur de Sainte-Maure de Droup. (Etienne) 62. *G.* 1758. 236
En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment du Colonel-général, dragons.
Dans cette pension sont compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages.

De cette part . . . . 728,001 ₶

Report	728,001 ₶
CHAVENEAU. (André-Nicolas de) 46. *G.* 1775. . . . . Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire. Il cessera d'en jouir lors de son replacement.	180
CHAVET. (Dlle Jeanne-Cécile) 32. *M. du R.* 1786. . . . . Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Chef du gobelet du Roi.	300
CHAVET. (Dlle Marie Dolbelle, veuve du sieur) 64. *M. du R.* 1770. . . . . Sans retenue ; à titre de subsistance et en considération des services de feu son mari, Chef de la panneterie du Roi.	500
CHAVIGNAT. (Dlle Anne-Julie) 38. *M. du R.* 1761. . . . . Y compris 60 liv. d'accroissement pour arrérages dus en 1766 ; en considération des services du feu sieur du Lattier, premier Chirurgien de la Reine.	260
CHAVIGNY, sieur de Courbois. (Antoine de) 64. *G.* 1748. . . . . Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services en qualité de Mousquetaire.	236
CHAVIGNY, sieur de Courbois. (Louis-Antoine de) 36. *G.* 1775. . . . . Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire. Il cessera d'en jouir lors de son replacement.	180
CHAVIGNY. (Pierre-Louis de) 38. *G.* 1°. 1772, 200 ; 2°. 1775, 180. . . . . Mousquetaire réformé. La premiére, en considération de ses services. La seconde, pour appointemens de réforme, lesquels seulement seront supprimés lors de son replacement.	380
CHAVIN. (Jeanne Deriset, veuve du sieur) 62. *G.* 1783. . . . . Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Brigadier de maréchaussée à Tessanières, en Franche-Comté.	100
CHAXEL. (Louis-Marc de) 46. *G.* 1764. Pour appointemens de réforme en qualité de Lieutenant en second du régiment des Volontaires-étrangers de Wurmser. Il cessera d'en jouir lors de son replacement.	150
CHAXEL. (Louis-Marc de) 46. *G.* 1779. Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Lieutenant attaché au régiment de Chasseurs des Cévennes.	450
CHAYRON. (Jean) 72. *G.* 1777. . . . . En considération de ses services en qualité de premier Élève-chirurgien de l'Hôpital militaire de Colmar, faisant fonctions de Chirurgien-aide-major.	400
CHAZAL, sieur de Montrond. (Pierre-Joseph) 64. *G.* 1777. . . . . Sans retenue ; pour le dédommager des émolumens attachés à sa place de Commandant à la citadelle de Perpignan.	396
CHAZAL DE MONTROND. (Rose-Elisabeth) 23. *M. du R.* 1775. . . . . En considération des services de son père, Commandant pour le Roi à la citadelle de Perpignan, à prendre sur celle de 2000 liv. du sieur Nion, son aïeul, Maître de musique des enfans de France.	500
CHAZELLE. (Joseph de) 54. *G.* 1783. . . . . Sans retenue ; en considération de la distinction avec laquelle il a servi dans l'Amérique septentrionale, en qualité de Chef de brigade, et Capitaine d'une compagnie de Mineurs.	400
De cette part	732,413 ₶

Report . . . . 732,413 ᵗᵗ

CHAZERAND. (Jean-Antoine) 57. *G.* 1777. 45
Sans retenue; en considération de la distinction de ses services en qualité de Sergent au régiment de Soissonnois.

CHAZET, sieur de Bargues, (Antoine de) 37. *G.* 1783. 300
Sans retenue; en considération de la blessure qu'il a reçue au siége d'Yorck-Town, & pour ses services en qualité de Capitaine en second dans le régiment de Bourbonnois, infanterie.

CHEFD'HOTEL. (Marie-Louise Gervais, veuve) 76. *M. du R.* 1782 182
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de son mari, Palefrenier de la vénerie du Roi.

CHELLES. (Dlle. Marie de Balsignan, veuve du sieur de) 50. *G.* 1781 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine réformé du régiment de Béarn.

CHEMIN, sieur du Chemin. (Pierre) 64. *G.* 1781 360
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Sous-lieutenant de grenadiers au régiment d'Artois.

CHENIHEUS. (François) 49. *F.* 1766. 360
A titre de traitement conservé, en qualité de Garçon d'attelage dans les équipages du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

CHENNEVIÈRE. (François-Guillaume de) 56. *G.* 1781. 300
Sans retenue; en considération de la distinction avec laquelle il a servi dans l'Amérique, en qualité de Capitaine en second de grenadiers du régiment de Bourbonnois.

CHENNEVIÈRE, sieur Dufay. (Jean-François de) 52. *G.* 1769 300
Cette pension provient originairement des 360 liv. de réforme qui lui avoient été réglées en qualité de Sous-lieutenant du régiment de Bouillon, et sur lesquelles, quoique replacé dans le régiment de Piémont, en qualité de Sous-lieutenant, il lui a été conservé 300 liv. dont il auroit dû cesser de jouir à compter du 16 octobre 1782, jour qu'il a été nommé à une place de Capitaine en second dans ledit régiment, mais qui lui ont été continuées à titre de pension, le 13 avril 1783.

CHENU. (Edme-François) 52. *F.* 1770. 100
Sans retenue; Mestre-de-camp d'infanterie, Lieutenant des Gardes-suisses de Monseigneur Comte d'Artois, pour récompense de ses servcies, en qualité d'Enseigne de la seconde classe des vaisseaux de la compagnie des Indes.

CHENU. (Gaspard de) 73. *G.* 1763 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment Royal-vaisseaux.

CHERBONNEL. (François) 61. *G.* 1768 400
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Bourgogne, infanterie.

CHEREST. (Louis-Claude) 59. *M. du R.* 1781 500
Pour servir à sa subsistance, et pour lui tenir lieu de retraite, en qualité de Garçon marchand de vin du Roi.

CHÉRIER. (Louis-Hyacinthe) 83. *G.* 1773 500
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment provincial de Bar-le-duc.

CHERMAIN. (Claude) 80. *G.* 1774 120
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Canonnier d'état à Lyon.

De cette part . . . . 736,552 ᵗᵗ

Report . . . . 736,552 ₶

CHERMONT. (Balthazar de) 23. *M.* 1779 200
En considération des services de feu son père, ingénieur, et du sieur de Mazan, son aïeul, Major du fort Dauphin à Saint-Domingue, et pour l'indemniser de la perte qu'il a faite de tous ses biens, par la cession de la Louisianne à l'Espagne.

CHERMONT. (D^lle. Sophie de) 18. *G.* 1779 200
Même considération que ci-dessus.

CHERMONT. (Dominique-Prosper de) 48. *G.* 1748 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services distingués, en qualité de Major du régiment de Poitou : cette pension fait partie de celle de 600 liv. accordée aux trois fils du feu sieur de Chermont, Ingénieur ordinaire du Roi, tué au siége de Maëstricht.

CHERMONT. (François-Laurent de) 56. *G.* 1748 236
Même considération que ci-dessus.

CHERMONT. (D^lle. Marie-Anne de) 52. *G.* 1770. 300
Même considération que ci-dessus.

CHÉRON. (Charles-François) 67. *M. du R.* 1785 300
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier du haras du Roi.

CHÉRON. (Gilles de) 56. *M. du R.* 1787 300
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Boulanger des chiens de l'équipage du vautrait.

CHÉRON. (Jean-César) 43. *M. du R.* 1782 456
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

CHERPENTIER LA VARENNE, sieur de Périgny. (Pierre) 56. *G.* 1765. . . . 400
Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au corps des Grenadiers-de-France.

CHERVAL. (D^lle. Marthe Ragot, veuve du sieur de) 69. *G.* 1767 400
En considération des services de feu son mari, commandant pour le Roi à Pont-à-Mousson.

CHERVIN DE RIVIÈRE. (D^lle. Angélique Gibrien, veuve du sieur) 87. *G.* 1780. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Aide-major à Longwy.

CHERVIN, sieur de Rivière. (Charles-Nicolas) 48. *G.* 1778 500
Pour appointemens de réforme, en qualité de Sous-lieutenant du régiment Royal-Bavière, qui seront supprimés, s'il est replacé avec un traitement plus fort.

CHERVIN DE RIVIÈRE. (D^lle. Marguerite de Pallez, veuve du sieur) 52. *F.* 1°. 1785, 150 ; 2°. 1786, 150 300
Sans retenue; la première, en considération des services de feu son mari, en qualité d'Aide-major de Longwy. La seconde, en considération des services du même, en sa qualité de Subdélégué de l'intendance de Metz.

CHERVISSE, dit Chérois. (Gilles) 41. *M. du R.* 1781 350
Sans retenue; pour servir à sa subsistance, et pour sa retraite, en qualité de Garçon du petit commun du Roi.

CHESLE, dit Chapelle. (Antoine) 69. *M. du R.* 1767. 300
Sans retenue; pour servir à sa subsistance, et pour sa retraite, et ses services en qualité de Garçon d'attelage de l'écurie de feu Madame la Dauphine.

De cette part . . . . 741,230 ₶

Report . . . . 741,320 ᵗᵗ

CHESNARD, sieur de Boussey. (Chrétien-Guillaume) 41. *G.* 1775 97
Pour traitement de réforme, en qualité de Capitaine du régiment provincial d'Alençon, et dont il cessera de jouir s'il est replacé.

CHESNARD, sieur d'Héliot. (Jacques-Antoine) 67. *G.* 1769 500
En considération de ses services, en qualité de Lieutenant colonel-commandant le second bataillon de Besançon, artillerie, avec rang de Colonel.

CHESNÉ. (Jean) 28. *M. du R.* 1787 365
Sans retenue, à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

CHESNEAU DE LAUBERDIÈRE. (Angélique Leroux, veuve du sieur) 43. *M. du R.* 1771 400
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ordinaire de la musique du Roi.

CHESNEL. (Guillaume) 52. *M. du R.* 1767 180
Sans retenue; pour lui tenir lieu des nourritures dont il jouissoit, en qualité de Gentilhomme servant de feu Madame la Dauphine.

CHEVALIER. (Martial) 56. *G.* 1776 540
Pour appointemens de réforme, en qualité de Quartier-maître-trésorier, avec rang de Lieutenant réformé de la légion de Dauphiné, actuellement attaché, en qualité de Lieutenant, au régiment de Beauce, avec les mêmes appointemens, qui seront supprimés du jour où il sera replacé Lieutenant en pied.

CHEVALIER, sieur de Cablans de Saint-Maime. (Anne) 46. *G.* 1787 550
Sans retenue; tant en considération de ses services comme ci-devant Commandant au régiment d'Artois, dragons, que pour lui tenir lieu de traitement, en qualité de Capitaine attaché au corps des dragons.

CHEVALIER. (Charles-Georges) *F.* 69. 1766 400
Pour traitement conservé, en qualité de Sous-brigadier des Gardes-du-corps du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

CHEVALIER, sieur de la Frapinière. (Charles-Suzanne) 50. *G.* 1777 200
En considération de ses services, en qualité d'ancien Lieutenant de grenadiers au régiment Royal-vaisseaux, à présent Sous-lieutenant de Maréchaussée.

CHEVALIER. (Gervais-René) 61. *G.* 1778 456
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

CHEVALIER. (Jean-René-Marie) 59. *M. du R.* 1°. 1781, 400; 2°. 1784, 156 . . 556
Sans retenue; la première, en considération de ses services, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi. La seconde, pour sa retraite.

CHEVALIER, dit Villemont. (Marie Barlaud, veuve) 66. *M. du R.* 1773 . . . 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Valet-de-pied du carosse des Femmes-de-chambre de la Reine.

CHEVALIER, sieur de Chevennes. (Pierre-Joseph) 47. *G.* 1°. 1787, 300; 2°. 1763, 200 500
L'une et l'autre, en considération de ses services, et en ses deux qualités d'ancien Garde-du-Roi et de ci-devant Enseigne dans les troupes de la Louisianne.

CHEVALIER, sieur du Chesray. (Paul-René-Gabriel) 62. *M. du R.* 1767 280
Sans retenue; pour lui tenir lieu des récompenses et nourritures, dont il jouissoit, en qualité de Maréchal-des-logis de feu Madame la Dauphine.

De cette part . . . . 746,544 ᵗᵗ

Report . . . . 746,514 ᵗ

CHEVANNE, sieur de Lesigny. (Christophe de) 51. *G.* 1°. 1763, 118; 2°. 1774, 150. 268
La première, y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services, en qualité de Garde-du-corps du Roi. La seconde, en la même considération.

CHEVANNE, sieur de Lin. (Marie-Jean-Germain de) 52. *G.* 1°. 1763, 118; 2°. 1775, 97 215
La première, y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, pour récompense de ses services, en qualité de Garde-du-corps du Roi. La seconde, pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine du régiment provincial de Montargis, qui seront supprimés lors de son replacement.

CHEVIGNÉ, sieur de la Grassière. (Joseph-Christophe) 74. *G.* 1763 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite, en qualité de Capitaine de grenadiers du bataillon de milice de Privas.

CHEVILLET. (Claude-Charles) 67. *G.* 1777 500
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine de fusiliers, au régiment provincial de Vesoul.

CHEVREAU. (Denis) 61. *M. du R.* 1785. 200
Sans retenue, en considération de ses services, en qualité d'Employé au garde-meuble.

CHEVREAU. (D[lle]. Marie de) 54. *G.* 1780 400
Pour assurance d'une pension sur le pied de 200 liv. seulement, dans le cas et à compter du jour où le Chevalier de Chevreau, son oncle, ancien Colonel au corps royal de l'Artillerie, décéderoit avant sa sœur, la Demoiselle de Chevreau, épouse du sieur Marionnelz de Visond, et sur celui de 400 liv. dans le cas où elle survivroit audit sieur son oncle et à sa sœur; le tout à prendre sur les 3600 liv. qui ont été accordées audit sieur de Chevreau, pour ses services et sa retraite.

CHEVRET. (Marie Langlet, veuve) 67. *M. du R.* 1782 400
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Garçon de fourrière de la chambre de Madame Victoire de France.

CHEVREUSE. (Jean de) 71. *G.* 1763 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services, en qualité de Garde-du-corps du Roi.

CHEVREUSE, sieur du Vallon. (Joseph) 50. *G.* 1775 210
Pour ses appointemens de réforme, en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi, qui cesseront lors de son replacement.

CHEVREUX. (Jean-Marc de) 53. *G.* 1772 150
En considération de ses services, en qualité d'ancien Chevau-léger de la garde du Roi.

CHEVRILLAT. (Marie-Jolibois, veuve du sieur) 62. *M. du R.* 1756. 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Garçon de la chambre de Madame Louise de France.

CHEVRE DE VEYRASSAC. (Dlle. Marie-Élisabeth) 48. *G.* 1778 400
En considération des services du feu sieur Chevalier de Chambarliac, son oncle, ancien Commandant de bataillon, au régiment de Lorraine.

CHEZA. (François) 77. *M. du R.* 1767 300
Sans retenue, pour sa subsistance, et en considération de ses services, en qualité de Garçon bourrelier de l'écurie de feu Madame la Dauphine.

De cette part . . . . 750,377 ᵗᵗ

Report . . . . 750,377 ᵗᵗ

CHIBLER. (Louis-Jean-Baptiste) 36. *M. du R.* 1767. 60
Sans retenue ; en considération de ses services, en qualité de Grand-valet-de-pied de feu Madame la Dauphine.

CHICANEAU. (Dlle. Jeanne de Viterne, veuve du sieur) 53. *G.* 1781 100
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant dans la légion de Flandre, et depuis Capitaine invalide de la seconde classe.

CHIERFRANC. (Dlle. Augustine de) 38. *G.* 1780. 75
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Lieutenant en second au régiment de Normandie.

CHIÈVRES, sieur de Montaber. (Alexandre de) 74. *G.* 1766 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment Royal.

CHIEVRES, sieur de Curton. (Pierre) 56. *G.* 1763 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine du régiment de Rouergue.
Ces appointemens cesseront s'il est replacé.

CHILLAUD. (Jean-Elie de) 81. *G.* 1763 590
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages ; pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Nicolaï, dragons.

CHINION. (Dlle Antoinette de) 27. *G.* 1786 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Aide-major de Mont-Dauphin.

CHINION. (Pierre de) 86. *G.* 1770 200
Ancien Lieutenant de grenadiers au régiment de Bretagne, à présent Aide-major à Mont-Dauphin ; en considération de ses services et de la perte qu'il a faite d'un bras au siége de Mons.

CHINOT, sieur de Chailly. (Jean-Baptiste) 84. *G.* 1740 200
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Picardie, infanterie.

CHIVALET, sieur de la Garde. (Abel de) 64. *G.* 1768 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment Royal-vaisseaux.

CHIVRÉ. (Louis-Henri de) 41. *G.* 1775 180
Ancien Mousquetaire ; pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement.

CHOBLET, dit Bélissant. (François) 46. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue ; pour sa retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

CHODERLOS, sieur de la Clos. (Philippe) 82. *G.* 1753 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine en second au bataillon de la Motte, du régiment Royal-artillerie.

CHOFARDET. (Matthieu-Joseph) 69. *G.* 1780 500
Sans retenue ; pour sa retraite en qualité de Porte-guidon au régiment du Roi, dragons.

CHOISEUL-BEAUPRÉ. (Dlle Anne Distot, veuve du sieur marquis de) 94. *G.* 1727 . . 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, brigadier d'infanterie.

De cette part . . . . 754,872 ᵗᵗ

Report . . . . 754,872 ᵗᵗ

CHOLET. (Jacques) 62. *G.* 1761 100
Ancien Sergent de canonniers-gardes-côtes du bataillon de Belle-Isle ; en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté au siége de Belle-Isle.

CHOLET, sieur de Longeau. (Jean-Baptiste) 41. *G.* 1775 210
A titre d'appointemens de réforme, en qualité de Chevau-léger de la garde ordinaire du Roi.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

CHOLET DE RICHEMONT. (Dlle Marguerite Maréchal, veuve du sieur) 56. *G.* 1781. 200
Sans retenue ; en considération des services de son mari, Sous-aide-major de la ville de Calais.

CHOLET, sieur de Lascaban. (Etienne) 61. *G.* 1762 372
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, pour réforme, en qualité de Capitaine au régiment de Béarn.
Il n'en conservera que les intérêts en cas de replacement.

CHOMEL. (François) 23. *G.* 1788 300
Sans retenue ; en considération de ses services et pour appointemens de réforme, en qualité de Garde-du-corps du Roi ; lesquels appointemens cesseront lors de son replacement.

CHOPINET. (François) 62. *M. du R.* 1784 150
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Palefrenier à l'entrepôt général des haras.

CHOQUART. (Marie Desjardins, veuve) 38. *G.* 1785 150
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Garçon de l'un des bureaux de la guerre.

CHOQUENOT. (Catherine de Launay, femme) 69. *M. du R.* 1766 250
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Blanchisseuse de bas de la garde-robe du Roi.

CHORLLON, sieur de Saint-Léger. (Guillaume) 59. *G.* 1777 450
Pour sa retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment d'Enghien, infanterie.

CHOSSAT, sieur de Montessuy. (Charles-Joseph) 49. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Salins ; pour traitement de réforme qui cessera s'il est replacé.

CHOSSAT. (Sébastien) 37. *G.* 1782 50
Sans retenue ; Sergent au régiment d'Auxerrois ; en considération de la conduite distinguée qu'il a tenue à bord du vaisseau *le Glorieux*, dans le combat que ce vaisseau a soutenu contre deux vaisseaux anglois à trois ponts, et pendant lequel il a donné des preuves du plus rare courage et de la plus grande intrépidité.

CHOUEN, sieur du Mesnil. (Charles-François) 80. *G.* 1756 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Gendarme de la garde du Roi.

CHOULET. (Claude) 58. *M. du R.* 1785 547
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Frotteur du château de Saint-Hubert.

De cette part . . . . 757,984 ᵗᵗ

Report . . . . 757,984 ₶

CHOULY, sieur de Permangle. (Philippe-Claude) 34. *G.* 1774 300
En considération de ses services en qualité d'ancien Mousquetaire.

CHRÉTIEN, sieur de Keraunot. (Guillaume) 71. *G.* 1783 300
Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité de Capitaine dans la division des gardes-côtes de Hennebond.

CHRÉTIEN DE SAINT-POL, sieur de la Briche. (Etienne) 71. *G.* 1755 354
En considération de ses services en qualité de ci-devant Mousquetaire avec commission de Capitaine de cavalerie.

CHRETIENNOT. (Nicolas-François) 42. *M. du R.* 1785 400
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.

CHRISTEN. (Dlle Marie-Anne de) 24. *G.* 1788 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine, avec rang de Lieutenant-colonel au régiment suisse de Sonnemberg.

CHRISTIN. (Dlle Marie-Joseph de) 21. *G.* 1788 150
Même considération que ci-dessus.

CHRISTIANNE. (Louis-Antoine) 43. *F.* 1766. 120
A titre de traitement conservé comme Sous-aide d'office du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

CHRISTOPHE, sieur de Frayne. (Ambroise-François) 36. *G.* 1785 200
Lieutenant en premier au régiment de Foix; en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment du Roi, cavalerie.

CHUPPIN. (François-Marie) 40. *M. du R.* 1765. 300
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services que feu son père a rendus pendant quarante ans dans les bureaux du secrétaire d'état de la maison du Roi.

CIBILE. (Pierre) 30. *M. du R.* 1781. 200
Sans retenue, à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

CICILLE. (Charlotte Chartron, veuve) 73. *F.* 1767. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Portier du château de Choisy.

CIETTERS. (Corneille) 66. *M. du R.* 1°. 1773, 200; 2°. 1780, 200 400
Piqueur en la petite écurie du Roi.
La première, sans retenue, en considération de ses services. La seconde, aussi sans retenue, en la même considération.

CILLARD, sieur de Surville. (Armand-François) 60. *M.* 1762 400
Il a obtenu cette pension étant Lieutenant-de-vaisseau; en considération de ses services à l'occasion de la sortie de la Vilaine en 1762, du vaisseau *le Robuste* sur lequel il étoit embarqué.

CIOLLY. (André-Pierre) 57. *M. du R.* 1772 300
Sans retenue, à titre de subsistance, en considération des services de feu sa mère, première Femme-de-chambre de madame Victoire de France.

CIOLLY. (Antoine-Marie) 60. *M. du R.* 1772 300
Même considération que ci-dessus.
Cette subsistance est assurée à la Dlle de Cardonne, son épouse, pour en jouir seulement dans le cas et à compter du jour du décès du sieur Ciolly.

De cette part. . . . . 762,008 ₶

Report. . . . . 762,008 ᵗᵗ

CIRCOURT. (Dlle Marie-Catherine Clary de Perdiguier, veuve du sieur de) 56. *G*. 1742. 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Brigadier et Ingénieur en chef au département d'Alsace.

CIRILLE D'AWANS, sieur de Coursel. 70. *G*. 1749 400
Pour réforme, en qualité de Capitaine au régiment des Volontaires-royaux.

CIRLOT. (Hermentaire de) 46. *G*. 1787 360
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Lieutenant en premier de chasseurs à pied au régiment des Pyrenées.

CISTERNES, sieur de Lorme. (Michel-Joseph) 56. *F*. 1775 500
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil-supérieur ci-devant établi à Clermont.

CIVADIER. (Edme) 56. *G*. 1753 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de son père, Chirurgien-major des Gardes-du-corps du Roi.
On observe que cette pension est réversible entre ledit sieur Civadier et sa sœur, de manière que le dernier vivant jouira d'une pension de 218 livres, y compris les 18 liv. d'intérêts.

CIVADIER. (Dlle Jeanne-Louise) 48. *G*. 1°. 1753, 118; 2°. 1761, 130. 248
La première, y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages, en la même considération que celle ci-dessus, et réversible ainsi qu'il est dit à l'article précédent. La seconde, à titre d'augmentation, y compris 30 livres d'intérêts d'arrérages.

CIVADIER. (Dlle Jeanne-Françoise Contamine, veuve du sieur) 59. *G*. 1761 . . . 130
Y compris 30 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, Chirurgien-major des Gardes-du-corps.

CLAESSEN. (Nicolas-Charles) 76. *F*. 1781 500
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de Capitaine des vaisseaux de la compagnie des Indes.

CLAIRAMBAULT. (Charles Bienvenu de) 34. *M*. 1783 300
Sous-lieutenant au régiment Royal, infanterie; en considération des services de ses ancêtres, et notamment de feu son père, Consul de France à Smyrne.

CLAIRAMBAULT. (Marie-Louis de) 29. *M*. 1770 200
En considération des services de feu son père, Consul de France à Seyde, en Syrie, pour en jouir conjointement avec ses frère et sœurs, sous le nom d'enfans dudit feu sieur de Clairambault.

CLAIRVAL. (Joseph de) 53. *G*. 1772. 400
Pour sa retraite et ses services en qualité de Lieutenant au régiment des Carabiniers de Monsieur.

CLAPIER. (Joseph, Chevalier de) 51. *M*. 1762 300
En considération de ses services en qualité d'Enseigne en second des troupes du Canada.

CLAPPIERS. (Pierre-Jean-Baptiste de) 74. *M*. 1776 200
En considération de ses services en qualité d'ancien Ecrivain de la marine, retiré.

De cette part. . . . . 765,900 ᵗᵗ

Report . . . . 765,900 ᵗᵗ

CLARAC. (Antoine de) 56. *G.* 1779. 400
En considération de ses services en qualité de Chirurgien-major des armées du Roi.

CLARAC. (Simon) 58. *M.* 1778 150
Chirurgien-major de l'hôpital militaire de Barége ; en considération des soins qu'il donne aux malades de la marine qui sont envoyés à cet hôpital.

CLARET. (Dlle Mélanie Sequeville , veuve du sieur) 27. *M. du R.* 1785 150
Sans retenue ; en considération des services de son mari , Valet-de-chambre-tapissier du Roi.

CLARKE. (Henri-Jacques de) 24. *G.* 1785 300
Cornette blanc au régiment du Colonel-général des hussards ; en considération des services de feu son père , Lieutenant-colonel d'infanterie irlandoise.

CLAUDE , dit Devizé. (Charles-Antoine) 73. *G.* 1772. 360
Pour appointemens de retraite , en qualité de Porte-drapeau au régiment de Provence. Il cessera d'en jouir s'il vient à être nommé Sous-aide-major de place.

CLAUDE , dit Julien-Jean) 53. *G.* 1785. 400
Sans retenue ; pour ses services et sa retraite , en qualité de Quartier-maître-trésorier du regiment de l'Isle-de-France.

CLAUDE. (Marguerite) 16. *M. du R.* 1785 50
Sans retenue ; à titre de subsistance , en considération des services de feu son père , Valet-de-pied du Roi en la petite écurie.

CLAUDE. (Victoire-Sophie) 28. *M. du R.* 1785. 50
Même considération que ci-dessus.

CLAUDE. (Marie-Nicole) 27. *M. du R.* 1785. 50
Même considération que ci-dessus.

CLAUDE. (Pierre-Ignace) 52. *M. du R.* 1°. 1773 , 100 ; 2°. *idem* , 150. 250
Caporal de la compagnie des Cent-Suisses de la garde ordinaire du Roi.
La première , sans retenue ; à titre de subsistance , en considération de ses services. La seconde , même considération.

CLAUSADE. (Alexandre-Joseph) 56. *G.* 1772. 100
En considération de ses services , en qualité de Garde-du-corps du Roi.

CLAUSADE DE RIOLZ , sieur de Scalibert. (Pierre) 76. *G.* 1748. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; pour ses services et sa retraite , en qualité de Capitaine au régiment de Périgord.

CLAUSE. (Marie-Anne le Comte , veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1779. 250
Sans retenue ; à titre de subsistance , en considération des services de feu son mari , Palefrenier de l'écurie du Roi.

CLAUSER. (Sébastien de) 61. *G.* 1781. 400
Sans retenue ; pour ses services et sa retraite , en qualité de Capitaine attaché au régiment de Vermandois.

CLAUSSE. (Dlle Germaine , veuve du sieur de la Motte) 70. *G.* 1760. 390
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son mari , maréchal-des-logis des Gendarmes Bourguignons.

De cette part. . . . . 769,672 ᵗᵗ

CLAVAUX.

Report . . . . 769,672 ₶

CLAVAUX. (Pierre de) 52. *G.* 1777. 400
Ancien Sous-lieutenant, avec commission de Capitaine attaché au sixième régiment de Chasseurs à cheval, aujourd'hui Chasseurs des Ardennes; pour appointemens de pareille somme qui lui avoit été accordée en qualité de Sous-lieutenant attaché au régiment de Boulonnois, ci-devant attaché en ladite qualité à la légion du Dauphiné.

CLAVEAU. (Basile-Hubert) 74. *G.* 1766. 500
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Champagne.

CLAVEL DE SAINT-HUBERTY. (Anne-Antoinette). 33. *M. du R.* 1783. 500
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité d'Actrice de l'académie royale de musique.

CLAVEL DE GOBRAN. (Dlle Catherine-Sophie) 29. *M.* 1778. 300
En considération des services de son père et de son aïeul, Enseigne et Capitaine de vaisseau.

CLEBSATTEL DE CERNAY. (Dlle Catherine) 12. *G.* 1783. 400
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Lieutenant-de-roi à Béfort.

CLEBSATTEL DE CERNAY. (Dlle Louise de) 13. *G.* 1783. 200
Même considération que ci-dessus.

CLEBSATTEL, sieur de Cernay. (Charles-Eugène de) 14. *G.* 1783. 200
Même considération que ci-dessus.

CLÉDAT. (Léonard de) 56. *G.* 1783. 400
Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Saintonge.

CLÉDAT. (Pierre-Jean-Baptiste de) 56. *G.* 1762. 300
Major du régiment de Grenadiers-royaux de Guienne; en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté à la journée de Minden, étant alors Capitaine-aide-major du régiment des Grenadiers-royaux d'Argentré.

CLÉMANSIN. (François-Marie) 56. *F.* 1770. 200
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité d'ancien Lieutenant de vaisseau de la Compagnie des Indes.

CLEMENCE. (Louis-Joseph) 57. *F.* 1771. 150
Sans retenue; pour récompense de ses services, en qualité de Suisse de l'hôtel de la Compagnie des Indes.

CLEMENS, sieur de la Pujade. (Antoine) 25. *G.* 1768. 100
En considération des services de feu son père, Sous-brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

CLEMENS DE LA PUJADE. (François-Paul) 23. *G.* 1768. 100
Même considération que ci-dessus.

CLEMENS DE LA PUJADE. (Louis-François) 29. *G.* 1768. 100
Même considération que ci-dessus.

CLEMENS DE LA PUJADE. (Dlle Marie-Louise) 28. *G.* 1768. 100
Même considération que ci-dessus.

CLÉMENT. (Jean) 60. *G.* 1783. 360
Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité de Sous-lieutenant au régiment Royal-Pologne, cavalerie.

De cette part . . . . 773,982 ₶

Report . . . . 773,982 ₶

CLÉMENT. (Jean-Gabriel) 62. *F.* 1775. 150
A titre d'appointemens conservés, en qualité de Garde-du-corps du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

CLÉMENT. (Marie-Françoise Bourgeois, veuve du sieur) 42. *M. du R.* 1772. . . . 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Hâteur du grand-commun de la maison de la Reine.

CLÉMENT. (Marie-Jeanne le Maire, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1781. 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de la perte qu'elle a faite de son mari, machiniste de l'opéra, qui a péri dans l'incendie.

CLÉMENT. (Marie-Barbier, épouse du sieur) 30. *M. du R.* 1786. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, concierge de la ménagerie de Trianon.

CLÉMENT. (Nicolas) 48. *G.* 1776. 60
Gendarme dans la compagnie des Gendarmes-Dauphins du corps de la gendarmerie; en considération de ses services, jusqu'à ce qu'il parvienne au grade de fourrier, ou qu'il quitte le corps.

CLÉNORD. (Dlle Antoinette-Madeleine Taillevis de Jupeaux, épouse du sieur de) 52. *M.* 1757. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de la perte qu'elle a faite du sieur de Taillevis, son frère, Lieutenant de vaisseau, tué en 1757 dans un combat qu'il a soutenu sur la frégate l'*Émeraude*, qu'il commandoit, contre des forces supérieures.

CLERC, sieur de la Deveze. (Paul-René de) 52. *G.* 1748. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; Lieutenant de vaisseau du département de Toulon; en considération des services de feu son père, Brigadier des armées du Roi, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment de Septimanie, dragons.

CLERC DE LA DEVEZE. (Marie-François de) 48. *G.* 1748. 472
Capitaine réformé du régiment des Gardes-Lorraine; même observation et même considération que ci-dessus.

CLERGUÉ, sieur de Villeran. (Philippe) 76. *G.* 1769. 400
Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au corps des Grenadiers-de-France.

CLÉRY, sieur de Serans. (Charles-François de) 42. *G.* 1775. 180
Mousquetaire réformé; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

CLÉRICO, sieur de Janzé. (Pierre-Gabriel) 47. *F.* 1775. 500
Sans retenue; pour récompense de ses services, en qualité de Conseiller au Conseil-supérieur ci-devant établi à Lyon.

CLÉRIM. (Dlle Marie-Martin, veuve du sieur de) 46. *M. du R.* 1778. 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Exempt de la Prévôté de l'hôtel.

CLERMETZ. (Dlle Anne de) 57. *G.* 1759. 390
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son oncle, brigadier, ci-devant Lieutenant-colonel d'une brigade du régiment des Carabiniers.

De cette part . . . . 777,910 ₶

Report. 777,910

CLERMONT-THOURY. (Dlle Marie-Elisabeth le Fevre de Milly , veuve du comte) 61. *G.* 1788. 400
En considération des services de feu son mari , Capitaine au régiment de cavalerie de Noé.

CLERMONT-TONNERRE. (Jules-Charles-Henri , duc de) 70. *G.* 1766. 540
Lieutenant-général des armées du Roi ; pour lui tenir lieu d'intérêts d'arrérages de la pension de 3,000 livres qui lui avoit été accordée en 1749 , en considération de ses services , et qui a été supprimée en 1748 , époque à laquelle il a obtenu le gouvernement de Mézières.

CLERVAUX. (Auguste-Louis) 46. *G.* 1780. 300
Pour sa retraite , en qualité de Capitaine-commandant au régiment d'Austrasie.
Il cessera de jouir de cette pension lorsqu'il sera pourvu d'une compagnie dans les troupes provinciales.

CLÉRY. (Dlle Sophie-Caroline de) 30. *G.* 1785. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son père , Commandant au réduit de la Porte-blanche d'Haguenau , à Strasbourg.

CLINCHAMP. (Jacques-François de) 56. *G.* 1°. 1774 , 100 ; 2°. 1780 , 380. 480
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première , en considération de ses services. La seconde , pour sa retraite.

CLINCHAMP-D'ACQUEVILLE. (Dlle Marie-Thérèse Archdekin , veuve du sieur de) 56. *G.* 1774. 300
En considération des services de son mari , ancien Capitaine au Corps-royal de l'Artillerie.

CLIPPÈLE. (Dlle Amélie-Elisabeth Hennebault , veuve du sieur) 49. *G.* 1779. . . . 200
En considération des services de son mari , Porte-guidon au régiment de dragons de Conti.

CLOCHE , sieur de Belloc. (Louis de) 51. *G.* 1775. 97
Capitaine réformé du régiment provincial d'Auch ; pour appointemens de réforme , qui seront supprimés lors de son replacement.

CLOGENSON. (Dlle Marie) 50. *F.* 1756. 120
Sans retenue ; en considération de sa conversion à la religion catholique , de ses talens pour l'instruction , et pour lui tenir lieu de dot dans la communauté des Nouvelles-catholiques d'Alençon , où elle a fait profession.

CLOSETS. (Jean-Jacques de) 56. *F.* 1784. 500
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite , en qualité de Sous-ingénieur des ponts et chaussées.

CLOUET. (François-Léonard) 58. *G.* 1767. 100
En considération de ses services , en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

CLOUET. (Louis) 71. *G.* 1769. 200
Médecin de l'hôpital-militaire de Verdun ; en considération de ses services et de la médiocrité de son traitement.

CLOUET , sieur de Grandchamp. (Pierre-Jean-Baptiste) 38. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé ; pour appointemens de réforme , qui seront supprimés lors de son replacement.

De cette part. . . . . 781,527 ll

Report . . . . 781,527 ₶

CLOZIER. (Dlle Marie-Anne de Gauville) 50. *G.* 1788. 300
Sans retenue; en considération des services de son mari, Lieutenant-colonel du régiment de Piémont, infanterie.

CLUZEL. (Dlle Antoinette-Charles) 59. *M. du R.* 1751. 120
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de sa conversion à la religion catholique.

COATUDAVEL. (Dlle Marie-Anne Frézier, veuve de) 60. *G.* 1774. 200
En considération des services de feu son père, Directeur des fortifications de Bretagne, et du sieur Coatudavel, Lieutenant de vaisseau.

COCATRIX. (Dlle Eléonore Serin, épouse du sieur) 57. *M. du R.* 1767. 300
En considération de ses services près madame Louise à l'Abbaye de Fontevrault.

COCAUD, sieur de Hamonière. (Jean) 66. *G.* 1775. 500
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Béarn.

COCHARD. (Jean) 82. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services & sa réforme en qualité de Cornette du régiment du Roi, cavalerie.

COCHIN. (Dlle Marie Péthis de la Croix, veuve du sieur) 60. *M.* 1776 400
En considération des services, tant de feu son père que de ses aïeux, dans la place de Secrétaire-interprète du Roi, pour les langues orientales.

COCHOIS. (Marie-Madeleine Moynet, veuve du sieur) 84. *M. du R.* 1778 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

COCHON DE PRÉVILLE. (Dlle Jeanne Bourryau, veuve du sieur) 81. *G.* 1769 . . 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Major de S.-Martin-de-Ré.

COCHON. (Michel) 49. *M. du R.* 1781 450
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Postillon de la vénerie du Roi.

CODER. (Dlle Anne Bonnet, veuve du sieur) 71. *G.* 1780 300
Sans retenue; en considération des services de feu son fils, Lieutenant d'infanterie.

CODERIÉ. (Jean-Joseph de) 70. *G.* 1754 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine-invalide.

CODERT. (Henri) 51. *G.* 1776 400
Sans retenue; en considération de ses services & pour sa réforme en qualité de Lieutenant d'infanterie.

CODET DE LA MORINIÈRE. (Dlle Françoise Ecars, veuve du sieur) 64. *G.* 1786. . 500
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garde-magasin à l'île d'Indret.

COEMMERER. (Antoine-François de) 42. *G.* 1784 250
Sans retenue; ancien Lieutenant en premier de grenadiers au régiment d'infanterie allemande de la Marck; en considération du zèle avec lequel il a servi pendant la dernière guerre, & notamment à l'affaire du 13 juin 1783, où il a été très-grièvement blessé.

De cette part . . . . 786,269 ₶

Report.	786,269 #
COEURDOUX. (Charles-Jean de) 60. *G.* 1766 . . . . En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.	200
COEURET, sieur de Secqueville. (Augustin-Charles) 40. *M.* 1775 . . . . Laquelle pension il a obtenue, étant alors Enseigne de vaisseau, en considération des services de feu son père, Lieutenant-de-vaisseau.	200
COFFINHAL. (Charles) 73. *G.* 1762 . . . . Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services & pour sa retraite en qualité de Garde de la manche du Roi, avec commission de Capitaine de cavalerie.	372
COGHLAN. (Térence-Arthur de) 39. *G.* 1762 . . . . Y compris 48 liv. d'intérêts d'arrérages; Capitaine en second au régiment irlandois de Dillon; tant en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Filtz-James, que de ceux de feu son aïeul, Lieutenant-colonel réformé d'infanterie irlandoise.	248
COGNET. (Madeleine-Denise) 16. *M. du R.* 1778 . . . . Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de son père, Vétéran de la musique du Roi. Cette pension, distraite des 1800 liv. d'appointemens dont jouit son père en ladite qualité, rentreroit dans ces appointemens, dans le cas seulement & à compter du jour où il lui survivroit.	200
COHENDET. (Joseph) 59. *G.* 1772 . . . . En considération de ses services en qualité de Lieutenant au régiment suisse de Waldener.	300
COIFFAR. (Jean-Alexandre) 56. *F.* 1°. 1771, 200; 2°. 1785, 100 . . . . Sans retenue; la première, en considération de ses services en qualité de second Commis de la compagnie des Indes, au bureau des marchandises, à Lorient. La seconde, à titre d'augmentation, & en la même considération.	300
COIFFIER, sieur de Moret. (Jean-Louis) 51. *G.* 1775 . . . . En considération de ses services en qualité de Chevau-léger de la Garde du Roi.	150
COISY. (D^lle Françoise Maire, veuve du sieur de) 61. *G.* 1785 . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Major réformé du régiment de cavalerie liégeoise de Rougrave.	300
COLAS. (Jean) 82. *F.* 1781 . . . . Sans retenue; en considération de ses infirmités & de ses services en qualité d'ancien Facteur de la poste intérieure de Paris.	100
COLHEUX DE LONGPRÉ. (D^lle Marie de Visme, épouse du sieur) 46. *M. du R.* 1773 . . . . En considération des services de son mari, Huissier de la chambre du Roi.	400
COLIBERT. (Jacques-François) 49. *M. du R.* 1781 . . . . Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.	400
COLIN. (Elizabeth Bision, veuve du sieur) 88. *M. du R.* 1785 . . . . Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Sous-piqueur du haras du Roi.	200
COLIN DE LA BASTIDE. (D^lle Elizabeth Vincens de Courlas, veuve du sieur de) 30. *G.* 1787 . . . . Sans retenue; en considération des services de son mari, Garde-du-corps du Roi.	150
De cette part.	789,789 #

Report . . . . 789,789 ᵗᵗ

COLIN. (Ennemond) 59. *M. du R.* 1783 200
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Balayeur du château de S.-Hubert.

COLIN. (Jacob-Antoine) 47. *G.* 1786 366
Sans retenue; en considération de ses services & pour sa retraite en qualité de Lieutenant en premier au régiment d'Esterhazy.

COLIN. (Jean-Baptiste) 54. *G.* 1767 300
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Trompette des gardes-du-corps du Roi.

COLIN. (Jean-François) 59. *F.* 1°. 1770, 100; 2°. 1784, 50 150
Sans retenue; la première, en considération de ses services en qualité d'Ecrivain de la compagnie des Indes. La seconde, à titre d'augmentation, en la même considération.

COLLARD, sieur Deshommes. (Léonard de) 44. *G.* 1773 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

COLLARDEAU. (Jacques-Nicolas) 60. *G.* 1771 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

COLLARDIN. (Dlle Louise Toustain, veuve du sieur de) 48. *G.* 1779 120
En considération des services de feu son mari, Capitaine d'une compagnie d'invalides, détachée à la Hogue.

COLLAS DU ROSTAN. (Dlle Anonyme) 9. *M.* 1782 300
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau.

COLLAS DU ROSTAN. (Dlle Sophie-Marie) 10. *M.* 1782 300
Même considération qu'au précédent article.

COLLAS, sieur de Ponty. (Guillaume-Dominique) 73. *G.* 1°. 1758, 177; 2° 1765, 300. 477
La première, y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Porte-étendard des gardes-du-corps du Roi. La seconde, pour sa retraite.

COLLAS, sieur de Magnet. (Jean-Baptiste) 60. *G.* 1768 500
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Foix.

COLLASSON. (Dlle Suzanne-Ursule de Chaumet, veuve du sieur de) 31. *G.* 1788 . . 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Porte-étendard, avec rang de Lieutenant dans les gardes-du-corps de Monsieur.

COLLE. (Jean-Théodore) 56. *G.* 1768 300
En considération de ses services en qualité de Capitaine-commandant de la compagnie auxiliaire du régiment Royal-Bavière.

COLLET, dit Duclos. (Alexis-Jean) 62. *F.* 1773 400
A titre de traitement conservé; sans retenue; pour sa retraite, en considération de ses anciens services en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.

COLLET. (Barbe Hertuison, veuve du sieur) 36. *G.* 1788 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Cavalier de maréchaussée.

COLLET. (Dlle Claudine) 30. *M.* 1763 250
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Chancelier du consulat-général de France à Tripoli de Barbarie.

De cette part 93,952

Report. . . . . 793,952 ₶

COLLET. (Jean-Jacques) 68. *M. du R.* 1780 400
Sans retenue; pour sa subsistance & sa retraite en qualité de Garçon de la panneterie du Roi.

COLLET. (Joseph) 77. *M.* 1769 400
A titre de subsistance, & en considération de ses anciens services en qualité de Frère Jésuite, servant dans les missions de la Martinique.
On observe que cette pension, originairement de 300 liv., a pris successivement un accroissement de 100 liv., en deux époques, & qu'elle est encore susceptible d'une augmentation de 100 liv., quand le pensionnaire aura atteint l'âge de 80 ans; le tout, conformément à l'arrêt du conseil du 18 août 1773.

COLLET. (Nicolas-Jacques) 28. *M. du R.* 1781 200
Sans retenue; à titre de subsistance, & pour sa retraite en qualité de Garçon du bouteillier du chambellan.

COLLIBEAUX, sieur de Beaulieu. (Jean-André de) 64. *G.* 1775 210
Gendarme réformé de la garde du Roi; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

COLLIGNON DE POUILLY. (Dlle Elisabeth de Rampont, veuve du sieur de) 44. *G.* 1778 150
En considération des services de feu son mari, Sous-lieutenant de Maréchaussée.

COLLIGNON. (Dlle Marie de) 28. *G.* 1783 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Sous-aide-major de Schelestat.

COLLIGNON. (D. Nicolas-Alexis) 54. *Af. E.* 1773 200
Sans retenue; à titre de subsistance; en considération des marques que ledit Collignon, Bénédictin de l'abbaye de S.-Hubert-en-Ardennes, a données de son attachement aux intérêts de la France.

COLLIN, sieur de la Briselainne. (Alain-Thomas) 61. *F.* 1770 500
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.

COLLIN, dit Maisonville. (Christophe-Etienne) 67. *G.* 1757 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de ci-devant Sergent au régiment des gardes-françoises, à présent Lieutenant-invalide.

COLLIN. (Claude-Denys) 73. *F.* 1771 100
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de Gardien de l'île S.-Michel, chargé de la démolition des vaisseaux de la compagnie des Indes.

COLLIN, sieur de Morambert. (Claude-Jean-Baptiste) 52. *G.* 1775 150
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

COLLINS. (Dlle Marie-Françoise du Buysson de Douzon, veuve du sieur de) 56. *G.* 1788 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine de cavalerie au régiment de Lameth.

COLLIQUET. (François de) 63. *G.* 1774 200
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Chevau-léger de la garde du Roi.

De cette part. . . . . 797,316 ₶

Report . . . . 797,316 ₶

COLLOBEL, chevalier du Bot. (François-Pierre de) 56. *G.* 1786 330
Sans retenue; en considération de ses services & pour sa retraite en qualité de premier Lieutenant, avec rang de Capitaine, au régiment Royal-Piémont, cavalerie.

COLLOMB. (Louis) 61. *M. du R.* 1768 300
Sans retenue; à titre de subsistance; en considération de ses services en qualité de Valet de limiers de la louveterie du Roi.

COLLOT. (Dlle Jeanne-Henriette) 32. *G.* 1788 300
Sans retenue; en considération des services de son père, Commissaire-ordonnateur des guerres.
La demoiselle Collot a obtenu de plus, l'assurance d'une pension de 300 liv., pour, avec celle ci-dessus, lui en faire au total une de 600 liv. dont elle ne jouira, sur ce dernier pied, que dans le cas & à compter du jour où elle survivroit à son père.

COLLOT, sieur du Chatelmont. (Jean) 73. *G.* 1764 400
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment de Barrois, lesquels ont été convertis en appointemens de retraite.

COLLOT, sieur de Sircourt. (Jean-François) 50. *G.* 1°. 1766, 200; 2°. 1784, 300 . . 500
Ancien Sous-lieutenant de maréchaussée; la première, en considération de ses services en qualité de Gendarme dans la compagnie des gendarmes-dauphins du corps de la gendarmerie. La seconde, en considération de ses services dans la maréchaussée, & pour, avec la précédente, lui en faire une de 500 liv. pour sa retraite.

COLMARD. (Pierre) 50. *M. du R.* 1771 365
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Palefrenier en la petite écurie du Roi.

COLMART. (Nicolas) 61. *M. du R.* 1°. 1769, 200; 2°. 1789, *idem* 400
Sans retenue. La première, en considération de ses services en qualité de Piqueur en la petite écurie du Roi. La seconde, en considération de l'ancienneté et de l'exactitude de ses services.

COLNET. (Charles-Joseph de) 66. *G.* 1°. 1768, 100; 2°. 1775, 400 500
La première, en considération de ses services en qualité d'ancien Porte-étendart des gardes du Roi. La seconde, pour sa retraite.

COLNET DU HOURY. (Jean-George de) 40. *G.* 1775 210
Pour appointemens de réforme en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

COLOMB. (Dlle Jeanne Saint-Jérôme, veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1789. 400
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de son mari, Piqueur de la petite écurie du Roi, dont le décès a fait vaquer une pension de 1400 liv. dont il jouissoit à titre de retraite.

COLOMB, sieur de Saint-Thamar. (François de) 52. *G.* 1769 300
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Penthièvre, infanterie.

COLOMBAT, sieur du Fay. (Jean-Jacques) 48. *G.* 1780 500
Sans retenue; pour ses appointemens en qualité de Capitaine attaché au régiment de Jarnac, dragons.
Ces appointemens cesseront lors de son replacement.

COLOMBEL. (Marie Rotinat, veuve du sieur) 61. *M. du R.* 1788 300
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de son mari, Cocher de la Reine.

De cette part . . . . 802,121 ₶

Report	802,121 ₶
COLOMBEL. (Dlle Anne-Louise le Vayer, veuve du sieur) 45. *F.* 1786. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine de troupes au service de la compagnie des Indes.	300
COLOMBEL. (Isaac-René de) 77. *G.* 1°. 1763, 472; 2°. 1775, 97. . . . . . . Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages. La première, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Vexin. La seconde, pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment provincial de Rouen.	569
COLOMBET, sieur de Landes. (André-Joseph de) 45. *G.* 1768. . . . . Garde-du-corps du Roi. En considération des services du feu sieur de la Saigne, son oncle, ci-devant Sous-aide-major de la compagnie de Beauvau, des gardes-du-corps du Roi.	300
COLOMBET. (Henri-François) 82. *G.* 1765. . . . . Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Marine.	500
COLOMÈS, sieur de Juillan. (Germain de) 60. *G.* 1763. . . . . Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages. Pour appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de Bourbon, infanterie. Il ne conservera que les intérêts lors de son replacement.	354
COLOMEZ, sieur de Gensac. (Jean-Auguste de) 59. *G.* 1762-1767. . . . . Pour appointemens de réforme convertis depuis en appointemens de retraite, en qualité de Capitaine du régiment de Guienne.	300
COLOMEZ, sieur de Monbrun. (Jean-François de) 70. *G.* 1760. . . . . Y compris 122 livres d'intérêts d'arrérages. En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Talaru.	520
COLOMEZ. (Pierre de) 76. *G.* 1746. . . . . Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Mailly.	472
COLONIA. (Dlle Marie-Anne de) 25. *M.* 1784. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son père, Ecrivain principal de la Marine.	130
COLONIA. (Raimond de) 44. *M.* 1784. Sans retenue; en considération des services de feu son père, Écrivain principal de la Marine.	100
COLONIA. (Dlle Louise Baillet, veuve du sieur de) 62. *G.* 1°. 1773, 300; 2°. 1780, 200 . . . . La première, en considération des services de feu son mari, Lieutenant des Maréchaux de France, et ci-devant Capitaine au régiment de Vexin. La seconde, en la même considération.	500
COLONIA. (Marie-Madeleine de) 39. *M.* 1784. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son père, Écrivain principal de la Marine.	130
COLONIA. (Marie-Marguerite de) 40. *M.* 1784. . . . . Même considération que ci-dessus.	130
COMBAREL. (Dlle Armande de) 25. *G.* 1783. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp, premier Aide-major des gendarmes de la garde du Roi.	400
De cette part	806,826 ₶

Report . . . . 806,826 ₶

COMBARIEU. (Pierre-Joseph de) 57. *G.* 1762-1765. 300
Pour appointemens de réforme convertis en appointemens de retraite en qualité de Capitaine du régiment de Bourbonnois.

COMBE-FRÉROUX. (Dlle Elisabeth Dever, veuve du sieur) 97. *F.* 1773. 500
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Contrôleur du pavé de Paris.

COMBLES. (Charles-Jean de) 55. *F.* 1775. 500
Sans retenue ; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au Conseil-supérieur ci-devant établi à Lyon.

COMBRAY. (Pierre) 35. *M. du R.* 1788. 500
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de garçon de la cuisine-bouche de la Reine.

COMBRET, sieur de la Beyssarie de Marseillac. (Arnaud de) 38. *G.* 1775. . . . 160
Pour appointemens de réforme en qualité de gendarme de la garde du Roi.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

COMBRET DE LA BEYSSARIE. (Dlle Anne d'Arfeuille, veuve du sieur Pierre de) 67. *G.* 1783. 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Gendarme réformé de la garde du Roi.

COMEAU. (Antoine-Bernard de) 59. *G.* 1767. 300
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Sarre.

COMEAU, sieur de Créancé. (Joseph-Nicolas de) 67. *G.* 1759. 390
Pour ses services et sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment de dragons de Marbeuf.
On a compris dans cette pension 90 livres d'intérêts d'arrérages sur les 300 livres de la pension originaire.

COMEAU, chevalier de Créancé. (Nicolas de) 63. *G.* 1768. 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Médoc.

COMEIRAS. (Dlle Isabeau de Rabier, veuve du sieur de) 40. *M. du R.* 1774. . . . 300
Sans retenue ; pour lui aider à subsister, et en considération des preuves de zèle et d'affection que le sieur de Rabier, son père, a données dans des occasions fort importantes, et des pertes qu'il a faites lors de l'invasion des ennemis en Provence.

COMÈRE. (Dominique de) 41. *G.* 1775. 180
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Ils seront supprimés lors de son replacement.

COMERFORD. (Dlle Josephe-Marguerite de) 62. *Af. É.* 1763-1764. 200
Sans retenue ; à titre de gratification annuelle.

COMINGES. (Dlle Marie Ytam de Beaurepaire, veuve du sieur de) 48. *G.* 1781. . . 400
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine avec rang de Lieutenant-colonel au régiment de Touraine.

COMMARQUE. (Guillaume de) 67. *G.* 1763. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages ; pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment des Gardes-Lorraines.

De cette part . . . . 811,728 ₶

Report . . . . 811,728 ₶

COMMINGE DE BOISDESERT. (Dlle Marie-Louise Yvernet, épouse du sieur) 57. *G.* 1778. 200
Sans retenue ; pour servir à sa subsistance, en considération des services de son mari, Aide-major de Bapaume.

COMMINGE. (Dlle Marie-Marguerite de Comminge, veuve du sieur de) 77. *G.* 1730. 157
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages.
Cette pension lui a été conservée comme faisant la portion de son mari sur celle de 400 livres, accordée, en 1710, à la veuve et aux enfans du sieur de Comminge, Capitaine réformé d'infanterie irlandoise.

COMOLET DE LASCOMBE. (Claude-Charles) 58. *G.* 1762. 360
Pour appointemens de réforme en qualité de Sous-lieutenant du régiment Royal-Deux-Ponts, jusqu'à son replacement.

COMPADRE. (Dlle Marie) 52. *F.* 1781. 150
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Ecrivain de vaisseau de la compagnie des Indes.

COMPAGNE. (Louis-Daniel de) 50. *G.* 1788. 400
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de garde-du-corps du Roi.

COMPAGNON. (Jean) 83. *F.* 1779. 300
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Commis de la régie des droits sur les carrosses de places de Paris, conformément à l'arrêt du conseil du 19 août 1779.

COMPAIGNE. (Dlle Marie de) 27. *G.* 1769. 300
En considération des services de feu son père, Capitaine réformé à la suite du régiment de Lorraine, infanterie ; et ensuite Capitaine d'une compagnie d'élèves de l'école royale militaire.

COMPIENNE. (Dlle Marie-Geneviève Marie, veuve du sieur) 55. *M. du R.* 1783. 150
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Garçon de la cuisine-bouche du Roi, servant aux extraordinaires.

COMPLAINVILLE. (Jacques-Joseph de) 68. *G.* 1778. 300
En considération de ses services en qualité de Sous-aide-major de la place de Saint-Omer.

COMTE DE PALMEROLLE. (Dlle Françoise de) 48. 1764. 336
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Capitaine de grenadiers au régiment Royal-Roussillon.

COMTE, sieur de la Vante. (Jean-Gaspard de) 34. *G.* 1780. 360
Sous-lieutenant attaché au corps de l'infanterie ; en considération de sa situation et des bons témoignages rendus de sa conduite.
Il cessera d'en jouir lorsqu'il sera replacé.

COMYN. (Georges de) 57. *M. du R.* 1768. 300
Médecin à Saint-Germain-en-Laye ; en considération de son zèle à suppléer les médecins de la capitainerie et des hôpitaux de ladite ville.

De cette part . . . . 815,041 ₶

Report . . . . 815,041 ᴵᴵ

CONAN, sieur de Connezac. (François de) 70. *G.* 1766. 400
Pour sa réforme en qualité de Capitaine du régiment de recrues de Poitiers.

CONANTRE. (Dlle Elisabeth Vassault de Vareille, veuve du sieur de) 48. *G.* 1781. 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Officier invalide.

CONDÉ DE LA CROIX. (Dlle Anne-Marguerite de) 36. *G.* 1778. 100
Sans retenue; en considération des services de feu son père; Capitaine-commandant au régiment Royal-Bavière.

CONDÉ DE LA CROIX. (Dlle Marie-Dorôthée de) 40. *G.* 1778. 100
Mêmes motifs que ci-dessus.

CONDÉ DE LA CROIX. (Dlle Marie-Anne de) 44. *G.* 1778. 100
Mêmes motifs que ci-dessus.

CONDÉ DE LA CROIX. (Dlle Marguerite de) 42. *G.* 1778. 100
Mêmes motifs que ci-dessus.

CONDÉ. (Gédéon de) 65. *G.* 1767. 150
En considération de ses services en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.

CONDÉ. (Louis-Nicolas de) 64. *M. du R.* 1780. 144
Sans retenue. Officier invalide, pour lui tenir lieu de pareille somme dont il jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth.

CONFAIX. (Geneviève le Maître, veuve du sieur) 78. *M. du R.* 1780. 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, garçon de grenier aux écuries de madame la Dauphine.

CONGNIASSE, sieur des Jardins. (Charles-Geoffroi) 34. *M. du R.* 1767. 180
Gentilhomme-servant de feu madame la Dauphine, en survivance du sieur Nicolas Sestier; pour assurance d'une pension à prendre, en cas de prédécès du sieur Sestier, pour lui tenir lieu des nourritures qui lui avoient été conservées en ladite qualité.

CONGOUL, sieur de Ludière. (Joseph) 65. *G.* 1764. 212
Y compris 12 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, actuellement Officier invalide.

CONSOLIN. (François) 72. *G.* 1783. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son fils, l'un des Médecins du corps de troupes françoises employées au siége de Gibraltar.

CONSTANT. (Dlle Marie) 29. *G.* 1788. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, major de Rodemack.

CONSTANT, sieur Descheseaux. (Charles-Augustin) 60. *G.* 1762. 372
Y compris 72 liv. d'intérêts; pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment de la Marche-province.
Il n'en conservera que les intérêts lors de son replacement.

CONSTANT. (Jean-Hilaire, Chevalier) 49. *G.* 1766. 300
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment des recrues de Poitiers.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

De cette part. 817,949 ᴵᴵ

Report. . . . . 817,949 ₶

CONSTANT. (Dlle Marie-Françoise) 41. *M. du R.* 1769. 300
Sans retenue; à titre de subsistance, tant en considération des services de sa mère, nourrice de Monsieur, que pour lui tenir lieu de dot au monastère de Saint-Joseph, à Paris, où elle a fait profession.

CONSTANT. (Dlle Marie-Christine) 36. *M. du R.* 1772. 300
Même observation et même considération que ci-dessus.

CONSTANT, sieur de Massoul. (Pierre-Barthelemi de) 34. *G.* 1779. 500
Pour appointemens en qualité de Capitaine attaché au corps des dragons.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

CONSTANTIN. (Dlle Catherine de) 46. *Af. É.* 1768. 100
En considération des services de son père.

CONSTANTIN. (Etienne-Nicolas de) 82. *G.* 1761. 520
Y compris 120 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et retraite en qualité de Capitaine au régiment de Conti, infanterie.

CONSTANTIN. (Jean-Marc de) 57. *G.* 1°. 1762, 300; 2°. 1775, 97. 397
La première, en qualité de Capitaine réformé au régiment de l'Isle-de-France. La seconde, en qualité de Capitaine réformé au régiment provincial de Marmande, pour le mois d'appointemens.
Il cessera de jouir de ces deux objets s'il est replacé avec un traitement qui leur soit supérieur, et du mois d'appointemens seulement s'il obtient une compagnie dans les troupes provinciales.

CONSTANTIN. (Dlle Jeanne) 49. *F.* 1°. 1768, 100; 2°. 1773, 50. 150
Religieuse de la communauté des Filles de la Foi de Villeréal.
La première, en considération des services de son père. La seconde, pour lui donner moyen d'être admise à profession dans ladite maison.

CONTANT. (Jean) 51. *M.* 1786. 400
Commis de la marine, lequel a obtenu cette pension en considération de la manière satisfaisante dont il a rempli une mission à Londres, dont il a été chargé par le gouvernement.

CONTAULT. (Angélique-Rosalie) 45. *M. du R.* 1761. 40
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de son père, Grand-valet-de-pied du Roi, pour en jouir, avec ses frères et sœurs, par portions égales, avec réversion des uns aux autres des portions de ceux qui prédécéderoient, jusqu'à la totalité qui appartiendra au dernier survivant.

CONTAULT. (Jean-Baptiste) 50. *M. du R.* 1761. 40
Même considération et même motif que ci-dessus.

CONTAULT. (Jean-Baptiste-Placide) 49. *M. du R.* 1761. 40
Même considération et même motif que ci-dessus.

CONTAULT. (Marie-Denise) 48. *M. du R.* 1761. 40
Même considération et même motif que ci-dessus.

CONTAULT. (Marie-Adélaïde) 47. *M. du R.* 1761. 40
Même considération et même motif que ci-dessus.

CONTAULT. (Jacques) 69. *M. du R.* 1776. 300
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de Grand-valet-de-pied du Roi.

De cette part. . . . . 821,116 ₶

Report. . . . . 821,116 ᵗᵗ

CONTAULT-D'ANTULY. (Dlle Louise-Madeleine) 63. *F.* 1781. 250
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.

CONTENOT, sieur de Blumeray. (Joseph) 60. *G.* 1775. 365
Pour appointemens de réforme en qualité de Gendarme de la garde du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

CONWAY. (Dlle Pierrette de) 14. *Af. É.* 1783. 200
Sans retenue ; à titre de gratification annuelle.

CONWAY. (Dlle Marie de Copley, épouse du sieur) 54. *G.* 1772. 500
En considération des services du feu baron de Copley, son père, Brigadier des armées du Roi.

CONYGHAM. (Jacques-Benoît de) 48. *G.* 1782. 500
Sans retenue ; en considération de ses services et retraite en qualité de Capitaine-commandant au régiment d'Artois, infanterie.

CONYGHAM. (Dlle Marie de Messey, veuve du sieur de) 60. *G.* 1758. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son mari, Capitaine d'infanterie.

COOKE. (Dlle Anne-Marie) 65. *G.* 1762. 248
Y compris 48 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services du feu sieur Cooke, son oncle, Maréchal-de-camp.

COPONS. (Dlle Françoise des Vergers, veuve du sieur de) 49. *F.* 1788. 500
Sans retenue ; en considération des longs services de feu son mari, Président-honoraire au conseil-supérieur de Roussillon.

COPPÉ, dit Picard. (Félix) 54. *M. du R.* 1767. 300
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de Palefrenier de l'écurie de feu madame la Dauphine.

COPPEN. (Pierre) 37. *M. du R.* 1787. 200
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Piqueur du vol pour champ de la grande fauconnerie.

COPPIN. (Charles-François) 71. *M.* 1763. 400
En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine des troupes ci-devant entretenues à la Louysiane.

COPPIN. (Jean-François) 66. *G.* 1779. 500
Pour retraite en qualité de Lieutenant en second au régiment de Champagne.

COQUARD, sieur de Kernó. (Jean-Joseph) 45. *G.* 1787. 500
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Viennois.

COQUEBERT, sieur de Crony. (Christophe-Nicolas) 68. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; pour ses services et retraite en qualité de Capitaine au régiment de Guienne.

COQUEBERT. (Dlle Claire le Lorque, veuve du sieur Bretillot, à présent épouse du sieur) 55. *G.* 1772. 150
En considération des services de son premier mari, Capitaine d'une compagnie de Bas-officiers invalides.

De cette part . . . . 826,555 ᵗᵗ

Report . . . . 826,555 ″

COQUEBERT. (Dlle Marie de) 54. *G.* 1785. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Major de la ville de Saint-Quentin.

COQUEREL. (Jacques-Xavier) 61. *G.* 1774. 500
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Berri.

COQUERELLE. (Dlle Marie Preudhomme, veuve en premières noces du sieur de Bellisle, et en secondes du sieur) 65. *G.* 1781. 100
Sans retenue; en considération des services de ses deux maris, tous deux Lieutenans invalides.

COQUET, chevalier de Saint-Lary. (Hilaire) 42. *G.* 1779. 500
Pour retraite en qualité de Capitaine-commandant au régiment Royal-Comtois.

COQUET-MONBRUN, sieur de la Roche. (Marc-Antoine de) 47. *G.* 1°. 1766, 54; 2°. 1782, 500. 554
La première, pour intérêts d'arrérages dus sur une pension de 300 liv. qu'il avoit obtenue en qualité de Capitaine réformé du régiment de Béarn, et qui a été supprimée en 1771. La seconde, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Agénois, infanterie.

CORAL. (Charles de) 51. *G.* 1782. 500
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Capitaine en second au régiment de Picardie.

CORAL (Jean-Gabriel) 53. *G.* 1782. 500
Sans retenue; en considération de ses services et retraite en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Colonel-général, infanterie.

CORBET. (Laurent) 66. *F.* 1779. 500
Sans retenue; en exécution de l'arrêt du conseil du 19 août 1779, pour récompense de ses services en qualité de Commis de la régie du droit sur les carrosses de place.

CORBIER. (Louis de) 69. *G.* 1°. 1762, 54; 2°. 1768, 300. 354
Capitaine réformé du régiment de Dauphiné.
La première, pour intérêts d'arrérages dus sur les 300 liv. de sa pension de réforme, supprimée en 1768. La seconde, pour ses services et retraite.

CORBIN. (Alexandre-François) 84. *M. du R.* 1784. 450
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de musette de Poitou en la grande écurie du Roi.

CORBIN. (Jean-Marie) 58. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de maréchal des forges du haras du Roi.

CORBYE. (Dlle Marie-Louise de) 60. *G.* 1°. 1763, 236; 2°. 1780, 300. 536
La première, y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, par continuation de la pension dont jouissoit feu sa mère, en considération des services de son mari, Major du régiment de Condé, infanterie. La seconde, en considération des services de feu son frère, Capitaine-commandant audit régiment.

CORDAY. (Cyprien-Guillaume) 56. *G.* 1775. 365
Pour appointemens de réforme en qualité de Gendarme de la garde du Roi.
Il cessera d'en jouir du jour de son replacement.

CORDELIER, sieur de Chenevière. (Antoine-Nicolas) 69. *G.* 1779. 500
Pour retraite en qualité de Capitaine au premier régiment d'Etat-major.

De cette part . . . . 832,364 ″

Report . . . . 832,364 ᵗᵗ

CORDELIER, sieur de Villiers. (Antoine-Stanislas) 39. *G.* 1779. 150
En considération de ses services en qualité de Lieutenant dans les Volontaires-étrangers de la marine, ci-devant Garde-du-corps du Roi.

CORDELIER. (François) 38. *M. du R.* 1787. 456
A titre de retraite en qualité de Suisse du château de la Muette.
Louise Berthault, son épouse, a l'assurance d'une pension de 228 liv., dans le cas où elle lui survivroit.

CORDERY. (Jean-Pierre de) 62. *G.* 1°. 1769, 100; 2°. 1775, 300. 400
Garde-du-corps du Roi réformé, de la compagnie de Noailles.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

CORDIER. (Jacques-François) 70. *F.* 1766. 150
A titre de traitement, conservé comme Apothicaire du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

CORDOÜE DES CORDES. (Philippe-Jean-Baptiste, chevalier de) 50. *G.* 1780. . . . 200
En considération de ses services en qualité de premier Lieutenant du régiment de Monsieur, infanterie, avec commission de Capitaine à la suite des dragons.

CORLIEU. (Antoine de) 75. *G.* 1766. 400
Pour réforme en qualité de Capitaine du régiment de recrues de Limoges.

CORLIEU. (Pierre-Guillaume de) 40. *G.* 1°. 1775, 100; 2°. 1779, 300. 400
Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, *idem.*

CORMIER, sieur du Médic. (Fidele-Rolland) 39. *G.* 1769 54
Pour 54 liv. d'intérêts d'arrérages sur une pension de 300 liv. qui lui avoit été accordée en 1763, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Champagne, et qui a été supprimée en 1769, époque de son replacement.

CORMILLIOLLE. (Dlle Claude de) 72. *G.* 1758 200
En considération des services de feu son père, Directeur de l'artillerie à Lille.

CORMILLIOLE. (Dlle Marie-Jeanne Ossart, veuve du sieur) 77. *M. du R.* 1787. 200
Sans retenue; à titre de reversion de celle de pareille somme dont jouissoit feu son mari, huissier de la salle du Roi; en considération de ses services pendant plus de quarante ans.

CORN, sieur de Peyroux. (Guillaume-Joseph de) 36. *G.* 1774. 400
Capitaine au régiment de Bourbonnois; en considération des services du feu chevalier de Corn, son grand-oncle, ancien Aide-major des Gardes-du-corps du Roi.

CORN, sieur de Peyroux. (Jean de) 34. *G.* 1774. 300
Lieutenant au régiment de Bourbonnois; en la même considération.

CORNEILLE, sieur de Beauregard. (Marie-Joseph) 75. *G.* 1754. 590
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite, en qualité de Gendarme de la garde du Roi.

CORNETTE. (François) 66. *F.* 1784 400
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Contrôleur de la régie du droit sur les cartes.

CORNILLE DE CACHEUX. (Dlle Claire de   veuve du sieur) 74. *G.* 1781. 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Officier invalide.

De cette part. . . . . 836,764 ᵗᵗ

CORNOEDUS.

Report	836,764 ₶
CORNOEDUS. (François) 56. *M. du R.* 1785 . . . . Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de Fauconnier du vol du cabinet du Roi.	500
CORNU. (Jean-Charles) 61. *M. du R.* 1784. . . . . Sans retenue ; pour l'indemniser de la suppression de sa charge de la prévôté de l'hôtel.	200
CORNU. (Marie Thorel, veuve du sieur) 63. *M. du R.* 1760 . . . . Pour lui tenir lieu des gages dont elle jouissoit en qualité de servante de cuisine employée dans la chambre du Roi pendant le bas-âge de sa majesté.	60
CORNU DE CHEVREUSE. (Dlle Susanne Martine, veuve du sieur de) 70. *G.* 1761. Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Capitaine en second au Corps-royal de l'artillerie.	200
CORREARD. (Nicolas-François) 87. *G* 1705 . . . . Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son père, étranger, mort au service de France.	354
CORRECH. (Pierre) 67. *G.* 1774 . . . . Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment provincial de Périgueux.	300
CORRENT, sieur de Ribère. (Caprais) 47. *G.* 1778 . . . . Pour retraite en qualité de Capitaine en second au régiment de Médoc.	400
CORVISART, sieur de Montmarin. (Christian de) 28. *G.* 1783 . . . . Lieutenant au régiment royal Hesse-Darmstad ; en considération des services de feu son père, Commandant pour le Roi au château de Lichtemberg.	200
CORVISART, sieur de Montmarin. (Pierre de) 31. *G.* 1783 . . . . Même considération que ci-dessus.	200
CORVISART, sieur de Montmarin. (Louis-Eléonor de) 22. *G.* 1785 . . . . Même considération que ci-dessus.	200
CORVISART DE MONTMARIN. (Dlle Marie Ytam de Beaurepaire, veuve du sieur de) 50. *G.* 1783. . . . . Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Commandant pour le Roi au château de Lichtemberg.	300
CORVISART. (Jacques-Jean-Baptiste de) 56. *G.* 1775 . . . . Capitaine réformé du régiment provincial de Châlons ; pour son mois d'appointemens qui sera supprimé s'il est replacé.	97
CORVISART, sieur de Fleury. (Nicolas-Marie de) 70. *G.* 1769 . . . . En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment Royal, infanterie.	400
COSLECAUDE, sieur de Saint-Victor) 43. *G.* 1775 . . . . Ancien Mousquetaire de la garde du Roi ; pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement.	180
COSME, dit l'Arrangé. (Samson) 70. *M. du R.* 1787 . . . . Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.	457
COSMONT. (Jacques) 37. *M. du R.* 1781. Sans retenue ; à titre de subsistance et pour sa retraite en qualité de Garçon en la cuisine-bouche de mesdames de France.	250
De cette part	841,062 ₶

Report. . . . . 841,062 ₶

COSNAC. (Dlle Louise de Geouffre de Chabrignac, veuve du sieur de) 69. *G.* 1755. 177
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, mousquetaire de la garde du Roi.

COSSART, comte d'Espiés. (Jean-Baptiste) 54. *G.* 1764 448
Y compris 48 livres d'intérêts d'arrérages; Capitaine-commandant au quatrième régiment des chevau-légers; tant en considération de ses services que des blessures qu'il a reçues à la bataille de Crevelot.

COSSIN. (Claude) 53. *F.* 1766. 360
A titre de traitement conservé en qualité de Suisse-garde des appartemens du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

COSSON. (Claude) 58. *M.* 1782 400
Prêtre de la congrégation de la mission, et ci-devant Vicaire apostolique à Alger; en considération de ses services et du danger qu'il a couru de perdre la vie en remplissant ses fonctions.

COSSON, sieur de la Sudrie. (François-Joseph de) 46. *G.* 1766 300
Capitaine réformé du régiment de recrues d'Aix; pour appointemens de réforme qui seront supprimés s'il est replacé avec un traitement plus considérable.

COSSON. (Joseph-François de) 67. *G.* 1768 400
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment d'Orléans.

COSTAR. (Louis-Severin) 44. *M. du R.* 1767. 200
Sans retenue; à titre de subsistance en considération des services de feu son père, Enseigne de la compagnie des cent-suisses de la garde du Roi.

COSTAR. (Paul-François) 46. *F.* 1784 500
Ci-devant Subrécargue des vaisseaux de la compagnie des Indes pour les voyages de la Chine; en considération des services de feu son père, secrétaire-général de ladite compagnie.

COSTARD. (Jacques-Gaspard) 27. *M. du R.* 1787 457
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

COSTARD, sieur de Bursard. (Jean-Jacques) 39. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé de la garde du Roi; pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement.

COSTE, sieur de Vaugourdon. (Charles-Louis) 43. *G.* 1787 360
En considération de ses services et de sa réforme en qualité de Gendarme de la garde du Roi.

COSTE, sieur de Champeron. (Bernard-Gilles) 70. *M.* 1761 200
Pour récompense de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine de vaisseau.

COSTE. (Claude-Benoît) 62. *G.* 1°. 1776, 300; 2°. 1784, 60 360
Ancien Quartier-maître réformé du régiment Royal-Pologne, cavalerie.
La première, pour appointemens de réforme. La seconde, pour ses services et sa retraite.

COSTE. (Jean) 78. *M. du R.* 1778. 500
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'Inspecteur des chasses de la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye.

De cette part. . . . . 845,904 ₶

Report . . . . 845,904 #

COSTE. (Marguerite Gallet, veuve du sieur) 50. *M. du R.* 1781 182
Sans retenue; à titre de subsistance en considération des services de feu son mari, Palefrenier de la vénerie du Roi.

COSTE DE BALLAY. (Dlle Marguerite de Watronville, veuve du sieur) 42. *G.* 1785. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Bouillé, infanterie.

COSTE. (Dlle Marguerite de) 69. *G.* 1728 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages sur les 100 livres de pension originaire faisant partie de celle de 400 livres qui avoit été accordée à la veuve et aux huit enfans du sieur de Coste, Lieutenant-colonel du régiment de Bacqueville, infanterie; en considération de ses services.

COSTÉ. (Claude-Léopold) 70. *G.* 1°. 1775, 300; 2°. 1775, 150 450
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement. La seconde, en considération de ses services.

COSTÉ. (Elie-Pierre) 44. *M. du R.* 1772 150
Sans retenue; à titre de subsistance en considération des services du feu sieur le Maire, son aïeul, Garçon du château de Versailles.

COSTER. (Jean) 73. *M. du R.* 1787 547
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Frotteur du château de Choisy; son brevet porte en outre l'assurance d'une pension de 273 livres en faveur d'Elisabeth Fagard, sa femme, qui en jouira dans le cas où elle lui survivroit.

COSTES, sieur de la Calprenede. (Pierre-Michel de) 46. 1°. 1772, 200; 2°. 1775, 100. 300
Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération des services du feu sieur d'Eyrignac, son oncle, Directeur des fortifications de la Guienne et des Pyrénées. La seconde, en considération de ses services personnels.

COSTET, sieur de Siverac. (Etienne) 56. *G.* 1785 360
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment Royal-Normandie.

COTIL. (Dlle Marie-Anne) 39. *F.* 1774 150
En considération de sa conversion, et pour lui tenir lieu de dot dans la maison des nouvelles catholiques de Saint-Lo.

COTTE, sieur de la Tour. (François-Louis de) 76. *G.* 1756. 472
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Chartres, infanterie.

COTTEREAU. (Jacques-Guillaume) 47. *G.* 1°. 1775, 250; 2°. 1780, 200 . . . 450
Ingénieur-géographe, avec rang de Capitaine.
La première, en qualité de Lieutenant à la suite du régiment d'Aunis. La seconde, en considération de ses services.

COTTEREAU. (Jean-Charles) 86. *G.* 1777 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Chirurgien-major du régiment de Crussol, cavalerie.

De cette part. . . . . 849,683 #

Report . . . . 849,683 ₶

COTTERET. (Dlle Marie-Anne Collart, veuve du sieur) 73. *F.* 1778 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Contrôleur de la capitation de la ville de Paris.

COTTET. (Joseph-Charles) 68. *F.* 1770 500
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Lieutenant pour la compagnie des Indes de la garnison de Lorient, et à cause de ses infirmités.

COTTIN, sieur de Saint-Agnian. (Bernard-Bénigne) 76. *G.* 1753 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite en qualité de Garde-du-corps du Roi, avec commission de Capitaine de cavalerie.

COTTIN. (Nicolas) 36. *M. du R.* 1781 500
Sans retenue; pour servir à sa subsistance, et pour lui tenir lieu de retraite en qualité de Garçon en la cuisine-bouche du Roi.

COTTOLENDY. (Daniel-Joseph de) 60. *G.* 1770 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-brigadier de la compagnie des gendarmes d'Orléans, du corps de la gendarmerie.

COUBRÉ. (Jean-Julien) 56. *M. du R.* 1767 150
Sans retenue; pour lui tenir lieu des nourritures et récompenses dont il jouissoit en qualité de Fourrier des logis de feu madame la Dauphine.

COUCY. (Antoine-Nicolas de) 46. *G.* 1782 500
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment d'Artois, infanterie.

COUCY. (Charles-Nicolas de) 76. *G.* 1733 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Brigadier d'infanterie, et Lieutenant-colonel du régiment de Touraine, infanterie.

COUCY. (Jean-François de) 72. *G.* 1733. 472
Prévôt-Prieur-mage du chapitre de Saint-Antoine; même considération et même observation que ci-dessus.

COUCY. (Joseph de) 51. *G.* 1°. 1768, 200; 2°. 1775, 240. 440
La première, en considération de ses services, en qualité de Mousquetaire de la garde du Roi. La seconde, pour appointemens de réforme qui seront supprimés lors de son replacement.

COUCY. (Philippe-Louis, Baron de) 38. *G.* 1779 500
Pour appointemens, en qualité de Capitaine attaché au régiment de Poitou, lesquels seront supprimés lors de son replacement.

COUDER. (Jean-Pierre de) 58. *G.* 1786 400
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Quartier-maître-trésorier du régiment de Médoc, infanterie, avec commission de Capitaine.

COUDREAU. (Louis-Gaspard de) 79. *G.* 1775 450
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine-aide-major du régiment provincial de Blois, actuellement Capitaine au bataillon de garnison de Blaisois.
Il continuera d'en jouir jusqu'à ce qu'il soit replacé avec un traitement qui leur soit supérieur.

De cette part . . . . 855,003 ₶

Report. . . . . 855,003 ₶

COUEDELLOT. (Julien) 76. *G.* 1779. 400
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Royal-la-marine.

COUESSIN, sieur de la Beraye. (Jean-François) 53. *G.* 1747 148
Y compris 23 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Harcourt, dragons, et ensuite chef de la division des Canonniers-gardes-côtes d'Hennebond en Bretagne.

COUET. (Ange-Louis) 51. *G.* 1775 97
Pour son mois de réforme, en qualité de Capitaine du régiment provincial de Senlis, lequel sera supprimé lors de son replacement.

COUET, sieur de Lorry. (Jacques-Philibert) 27. *G.* 1782 300
Sans retenue; en qualité de Sous-lieutenant au régiment d'Austrasie, infanterie; en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel d'infanterie, ci-devant réformé, à la suite du régiment de Piémont.

COUET. (Jean-Claude) 68. *G.* 1780. 500
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Sous-lieutenant de Grenadiers au régiment Dauphin.

COUET DE LORRY. (Dlle. Marie) 23. *G.* 1782 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel d'infanterie, ci-devant réformé, à la suite du régiment de Piémont.

COUET DE LORRY. (Dlle. Marie-Pétronille Émery de Boisloge, veuve du sieur) 54. *G.* 1782 300
Même considération que ci-dessus.

COUFFY, dit Thuvin. (Jean-Henri) 41. *M. du R.* 1787 457
Sans retenue, à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

COUFIN, sieur Duvalès. (Jean-Grégoire de) 41. *G.* 1782 400
Tant en considération de la bonne conduite qu'il a tenue à l'attaque de la redoute d'Yorck-Town, en Virginie, en qualité de Capitaine au régiment de Soissonnois, que des services du feu sieur Coufin, son oncle, ancien Lieutenant-colonel dudit régiment.

COUGNY. (Henri-Alexandre de) 66. *G.* 1758 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite, en qualité de Mousquetaire de la garde du Roi.

COUHÉ, sieur de Lusignan. (Louis de) 52. *G.* 1787 360
Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien premier Lieutenant d'infanterie, dans le régiment de chasseurs des Vosges.

COUHÉ DE LUSIGNAN. (Dlle. Marie de Ponchon de Montfort, veuve du sieur de) 60. *G.* 1758 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, Capitaine d'infanterie, au régiment de la Marche.

COULOMME. (Jacques de) 56. *G.* 1771 200
En considération de ses services, et en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

De cette part . . . . 859,291 ₶

Report. . . . . 859,291 ₶

COULON. (Anne-Jacqueline) 28. *M. du R.* 1782 100
Sans retenue, en qualité de Danseuse des ballets du Roi, pour lui tenir lieu de l'excédant de ses appointemens, retranché par l'éditde 1782.

COULON, sieur Desormes. (Jean-Baptiste) 60. *F.* 1770 100
Sans retenue ; pour récompense de ses services, en qualité de second Écrivain de vaisseau de la compagnie des Indes.

COULON, sieur de Macheville. (Yves-François) 49. *G.* 1°. 1771, 300; 2°. 1775, 97. 397
La première, pour appointemens de réforme, en qualité de Lieutenant au corps des Grenadiers royaux, lesquels appointemens seront supprimés, s'il est replacé dans un autre corps que celui des troupes provinciales. La seconde, pour son mois de réforme, en qualité de Capitaine du régiment provincial de Nanci, lequel sera aussi supprimé lors de son replacement.

COULOUMIER, sieur de Beaurepaire. (Georges) 56. *G.* 1775. 97
Pour son mois de réforme, en qualité de Capitaine du régiment provincial de Châlons, qui sera supprimé dès qu'il sera replacé.

COUPET. (Jean-Joseph) 70. *M. du R.* 1781 457
Sans retenue, à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

COUPPIER, sieur de Claveyson. (Jean-Pierre) 58. *F.* 1776 500
Sans retenue ; pour récompense de ses services, en qualité de Conseiller au conseil supérieur, ci-devant établi à Lyon.

COUPY. (Michel) 73. *G.* 1788 350
Sans retenue ; pour ses services et sa retraite, en qualité de Maréchal-des-logis de maréchaussée, avec rang de Lieutenant de cavalerie.

COUPY, dit Beaufort. (Marie Lahaye, veuve) 83. *M. du R.* 1777 200
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Frotteur des appartemens de la Reine.

COURAND. (Dlle. Eulalie-Sophie) 29. *F.* 1782 100
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.
Cette pension fait moitié de celle de 200 liv. accordée aux deux filles du sieur Courand, pour être partagée également entre elles, et réversible à la survivante.

COURAND. (Dlle. Jeanne-Françoise) 36. *F.* 1782 100
Même considération que ci-dessus.

COURAND. (Dlle. Jeanne Lefebvre, veuve du sieur) 64. *F.* 1770 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, premier Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

COURAUD. (Pierre-Léonard) 70. *G.* 1770 400
En considération de ses services, et pour sa retraite, en qualité d'ancien Brigadier dans la compagnie des Gendarmes de la Reine, du corps de la gendarmerie.

COURBON DE BLÉNAC. (Dlle. Marie-Thérèse) 36. *M.* 1770 400
En considération des services de feu son père, Lieutenant-général des armées navales.

COURCY. (Louis-Adrien de) 56. *G.* 1766 400
Pour ses services et sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Champagne.

De cette part . . . . 863,092 ₶

Report	863,092 ⁱⁱ
COURCY. (Matthieu-François de) 34. *G.* 1779 . . . . En qualité de Capitaine attaché au régiment de Lanans, dragons.	500
COURDAVAULT. (Dlle. Claudine de la Codre, veuve du sieur de) 43. *G.* 1788. En considération des services de feu son mari, Capitaine en second de la compagnie des Bas-officiers invalides, détachée aux Tuileries.	300
COURDAVAULT. (Claude-François) 52. *G.* 1778 . . . . En considération de ses services, en qualité de Capitaine d'une compagnie détachée de l'hôtel royal des Invalides, à Châlons-sur-Saône.	300
COURLET, sieur de Vrégille. (François-Laurent) 50. *G.* 1763 . . . . Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services, et pour sa retraite, en qualité de Cornette dans le régiment du Roi, dragons.	177
COURRAULT. (Jacques) 57. *M.* 1777. . . . . En considération de ses services, en qualité de Maître-canonnier royal au port de Brest.	150
COURRIVAUD. (Jean-Louis) 49. *G.* 1775 et 1776 . . . . En considération de ses services, en qualité de Garde-du-corps du Roi.	300
COURS. (Antoine-Henri de) 72. *G.* 1756 . . . . Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment Royal-la-marine.	472
COURS, sieur de Gontaud. (François de) 70. *G.* 1763 . . . . Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment Royal-la-marine.	472
COURS, sieur de Lussaignet. (François Gaston de) 58. *M.* 1775 . . . . En considération de ses services, en qualité de Lieutenant de vaisseau, retiré.	500
COURSELLES. (Jean-Laurent de) 38. *G.* 1774 . . . . Sans retenue; tant en considération de ses services, en qualité de Lieutenant de cavalerie, et de Sous-aide-major de Mont-Dauphin, que de la perte qu'il a faite du bras droit, emporté par un coup de feu. Cette pension avoit été supprimée en 1781, et lui a été rendue en 1785.	300
COURSON, sieur du Costane. (François-Joseph de) 73. *G.* 1780 . . . . Sans retenue; tant en considération de l'utilité et de l'ancienneté de ses services, que pour sa retraite en qualité de Capitaine général de la capitainerie de Canonniers Gardes-côtes de Paimpol en Bretagne.	500
COURTAIS. (Henri-Nicolas de) 57. *G.* 1772 . . . . En qualité de Capitaine au régiment de Conti, dragons, et en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Clermont, cavalerie.	300
COURTAT. (Marie Pitois, veuve du sieur) 81. *M. du R.* 1781 . . . . Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, l'un des Cent-suisses de la garde du Roi.	150
COURTAUMER. (Dlle. Louise-Rose de Thiboutot, veuve du sieur de) 58. *G.* 1759. Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment des Cuirassiers.	590
De cette part	868,103 ⁱⁱ

Report . . . . 868,103 ₶

COURTAUREL. (François de) 57. *G.* 1780. 27
Pour intérêts d'arrérages d'une pension de 150 liv. qu'il avoit obtenue en 1766, en considération de ses services, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, à présent Major de Pierre-en-Cise. Ladite pension a été supprimée lorsqu'il a été nommé à ladite majorité.

COURTÉ. (Jean-Joseph) 22. *M. du R.* 1787 300
Sans retenue, à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

COURTEMANCHE. (Dlle. Marie du Plessis-Faber, veuve du sieur de) 69. *M.* 1°. 1769, 200; 2°. 1777, 300 500
La première, en considération des services de feu son père, Capitaine dans les troupes du Canada. La seconde, en considération de ceux de feu son mari, Capitaine dans les mêmes troupes.

COURTEN. (Dlle Claire Duhamel de Querlonde, veuve du sieur de) 74. *G.* 1762. . . 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Ingénieur en chef à Marsal.

COURTEN. (Dlle Marie de Courten, veuve du sieur de) 52. *G.* 1787. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Courten, suisse.

COURTÈS. (Jean) 67. *M.* 1778 400
En considération de ses services en qualité de Chirurgien de la marine.

COURTIN, sieur du Saulsey. (Antoine-René) 37. *M. du R.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Écuyer du Roi.

COURTIN. (Louis de) 38. *G.* 1775 180
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Mousquetaire de la garde du Roi, qui lui seront supprimés lors de son replacement.

COURTIN DU PLESSIS. (Dlle Marie Maréchal, veuve du sieur) 54. *M.* 1773. . . 100
En considération des services de feu son mari, Commissaire de la Marine.

COURTIN. (Dlle Marie-Françoise Daten, veuve du sieur de) 77. *G.* 1783 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine de grenadiers au régiment de Rothe, Irlandois.

COURTIN. (Pierre) 70. *M. du R.* 1778 500
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de grand valet-de-pied de feu madame la Dauphine.

COURTINIER, sieur de la Mitanchère. (François-Augustin) 40. *G.* 1775 180
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Mousquetaire de la garde du Roi, qui lui seront supprimés lors de son replacement.

COURTIVES. (Paul-Joseph de) 34. *M.* 1776. 90
Pour ses services en qualité de ci-devant élève Commissaire de la marine, à présent Commis dans les bureaux du port de Toulon.

COURTOEUVRE, sieur de Bocandrey. (Louis) 39. *G.* 1775. 180
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire de la garde du Roi, qui lui seront supprimés lors de son replacement.

De cette part . . . . 871,714 ₶

Report . . . . 871,714 ᵗᵗ

COURTOEUVRE, sieur de Boischevreuil. (Michel de) 81. *G.* 1755. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite en qualité de Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi.

COURTOIS. (François-Xavier de) 67. *G.* 1768 400
Pour sa réforme, en qualité de Capitaine au régiment de recrues de Nanci.

COURTORELLE. (Jean-Balthasar de) 69. *G.* 1763. 500
Pour appointemens conservés en qualité de Capitaine réformé ci-devant à la suite du régiment des Volontaires de Flandre.

COURTOT, sieur de Cissey. (Bernard) 53. *G.* 1768 90
Capitaine-commandant au régiment de la Reine, dragons.
Pour intérêts d'arrérages d'une pension de 500 livres qu'il avoit obtenue en qualité de Capitaine réformé de ce régiment, et qui a été supprimée le jour de son replacement.

COURVOL. (Augustin de) 41. *G.* 1785. 200
Sans retenue; Capitaine en second au régiment d'Artois, infanterie; en considération des services de feu son père, Brigadier des gardes-du-corps du Roi.

COURVOL. (Pierre de) 44. *G.* 1783. 200
Capitaine-commandant au régiment de Saintonge; même considération que ci-dessus.

COURVOL. (Dlle Madeleine Carpentier de Changy, veuve du sieur de) 77. *G.* 1757. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de son mari, Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

COUSIN. (Dlle Anne Colart, veuve du sieur) 56. *G.* 1785. 150
Sans retenue; en considération des services de son mari, médecin de l'hôpital-militaire de Bapaume.

COUSIN. (Charles-Louis) 88. *G.* 1746. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services, en qualité de Garde-du-corps du Roi, à présent Lieutenant d'une compagnie détachée d'invalides.

COUSIN. (Guillaume de) 71. *G.* 1779. 94
Sans retenue; pour lui tenir lieu d'une partie des émolumens attachés à sa place de Sous-aide-major de la ville du Havre.
Il ne jouira de cette pension que tant qu'il occupera ladite place.

COUSIN, sieur de Grainville. (Dlle Madeleine Masselin, veuve du sieur) 69. *G.* 1781. 150
Sans retenue; en considération des services de son mari, aide-major de la ville du Havre.

COUSIN. (Marguerite Pressoir, veuve du sieur) 74. *M. du R.* 1781. 182
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de son mari, Palefrenier de la vénerie du Roi.

COUSIN. (Nicolas) 80. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au régiment Royal-étranger.

COUSSIN. (Jeanne Leduc, veuve du sieur de) 62. *F.* 1760. 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Officier du gobelet des extraordinaires pendant les voyages du Roi au château de Choisi.

De cette part . . . . 875,078 ᵗᵗ

Report . . . . 875,078 ₶

COUSTARD. (Guy de) 38. *G.* 1774. 500
Capitaine réformé du régiment de Custine, dragons; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés du jour où il sera Capitaine en pied.

COUSTEAU, sieur de la Barrère. (Pierre-Jacques) 64. *M. du R.* 1773. 400
Huissier de la chambre du Roi; en considération de ses services, et notamment de son voyage à Lyon, pour le service de Madame Comtesse d'Artois, lors de son arrivée en France.

COUSTIN. (Louis) 66. *G.* 1764. 448
Y compris 48 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment Royal, infanterie.

COUSTON. (Dlle Françoise de Caire, veuve du sieur) 66. *G.* 1785. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Major d'Antibes.

COUTÉ. (Jean-Louis) 64. *G.* 1787. 400
Pour ses services et sa retraite, en qualité de Sous-lieutenant de Maréchaussée.

COUTELLE. (Henri-Antoine) 52. *M. du R.* 1786. 500
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Tapissier du garde-meuble à Versailles.

COUTELLIER. (Marie Gribelin) 67. *M. du R.* 1779. 200
Sans retenue, à titre de subsistance.

COUTRAY. (François) 52. *M. du R.* 1°. 1768, 365; 2°. 1789, 200. 565
Sans retenue; la première, en considération de ses services, en qualité d'ancien Garçon de grenier en la petite écurie du Roi. La seconde, en considération de l'ancienneté et de l'exactitude de ses services.

COUTURIER. (Christophe) 61. *G.* 1781. 500
Sans retenue; pour ses services et pour sa retraite, en qualité de Lieutenant en second au régiment de Lyonnois.

COUTURIER. (Pierre) 76. *M. du R.* 1778. 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de Garde à cheval de la capitainerie de Fontainebleau.

COUVERT. (Pierre-Alexandre de) 81. *G.* 1748. 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment Royal.

COUVERT. (Thomas) 72. *G.* 1760. 390
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages pour ses services et sa retraite, en qualité de Trompette des Gardes-du-corps du Roi.

COUVRET. (Jacques) 72. *G.* 1766. 150
A titre de réforme, en qualité de Cornette au régiment d'Autichamp.

COUYER, sieur des Jugenais. (Joseph-Augustin) 49. *G.* 1780. 300
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Lieutenant de grenadiers au bataillon de garnison de Bretagne.

COVORDE. (Dlle Elisabeth de) 56. *G.* 1°. 1743, 118; 2°. 1783, 150. 268
La première, y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages, tant en considération des services de feu son père, Capitaine de cavalerie au régiment de Chabrillant, tué à l'affaire d'Eptingen, que de ceux du sieur de Covorde son grand-oncle, Capitaine au régiment Royal-Roussillon, infanterie. La seconde, par réversion de moitié d'une pension de 300 liv. dont jouissoit Dlle de Briois sa mère, en considération des services de son mari.

De cette part . . . . 880,739 ₶

Report . . . . 880,739 l

COYE. (Joseph-Antoine) 78. *F.* 1748. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Subdélégué de l'Intendance de Provence à Tarascon.

COYPEL. (Nicolas) 73. *G.* 1764. 300
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Porte-drapeau dans la brigade de Desmazin, du Corps-royal de l'artillerie.

COZETTE. (Anne-Louise) 73. *M. du R.* 1780. 366
Par continuation du tiers d'une pension de 1100 liv. dont jouissoit feu sa mère, en qualité de lingère de la maison de la feue Reine.

COZETTE. (Geneviève-Claude) 60. *M. du R.* 1780. 366
Même considération que ci-dessus.

COZETTE. (Marie-Julie) 66. *M. du R.* 1752. 300
Sans retenue; à titre de subsistance, en qualité de religieuse ursuline.

CRAFTON. (Dlle Angélique de) 34. *F.* 1774. 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de sa pauvreté et de la conversion de sa mère à la religion catholique.

CRAFTON. (Dlle Ursule-Jeanne de) 33. *F.* 1774. 150
Même considération que ci-dessus.

CRAFTON, sieur de Moto. (Jean-Joachim) 53. *G.* 1762. 300
Lieutenant en second réformé du régiment de Berwick; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

CRAMAIL. (Dlle Marguerite) 66. *M. du R.* 1759. 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Ecuyer en la cuisine-bouche du Roi.

CRAMET. (Thérèse du Ponchetz, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1788. 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de son mari, Postillon de l'écurie de feu Madame la Dauphine.

CRAMET. (Pierre-Nicolas) 73. *M. du R.* 1°. 1764, 400; 2°. 1779, 100. 500
La première, en qualité de Postillon de l'écurie de feu Madame la Dauphine. La seconde, en qualité de Postillon de la petite écurie.

CRAPONNE, sieur Duvillard. (Paul-David de) 50. *G.* 1775. 450
Aide-major réformé du régiment provincial de Valence; pour appointemens de réforme, qui seront supprimés lors de son replacement.

CRAVE, dit Grave. (Jean-Pierre) 57. *G.* 1787. 450
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant en premier dans le régiment des Chasseurs des Vosges.

CRÉCY. (Dlle Marie-Cécile Darogadre, veuve du sieur) 60. *G.* 1779. 300
En considération des services de feu son mari, Gendarme de la garde du Roi.

CREEFT. (Nicolas de) 67. *G.* 1762. 500
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine-lieutenant au régiment de la Marck.

CREIN. (Pierre) 46. *G.* 1776. 135
Pour ses services et retraite en qualité de Tambour réformé des Mousquetaires de la garde du Roi.

De cette part . . . . 885,878 lt

Report . . . . 885,878 ᵗᵗ

CREMER. (Jean-Denis) 81. *M. du R.* 1781. 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Grand-valet-de-pied du Roi.

CRÉMILLE. (Jean-Pierre) 41. *M. du R.* 1782. 500
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de Postillon de feu madame la Dauphine.

CRÉMILLE. (Luc) 52. *M. du R.* 1778. 365
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier de l'écurie de la feue Reine.

CRÉMOUX. (François de) 73. *G.* 1758. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Durfort, infanterie.

CRENEY DE LA FAUCILLE. (Dlle Céleste) 34. *G.* 1778. 100
En considération des services de feu son père, Capitaine au régiment d'Epinay, dragons.

CRENEY DE LA FAUCILLE. (Dlle Madeleine-Aimée) 48. *G.* 1778. 100
Même considération que ci-dessus.

CRENEY DE LA FAUCILLE. (Dlle Marie-Anne) 57. *G.* 1778. 100
Même considération que ci-dessus.

CRENEY DE LA FAUCILLE. (Dlle Marie Budet, veuve du sieur) 79. *G.* 1780. . . 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment d'Epinay, dragons.

CRENY. (Charles-François de) 69. *G.* 1762. 230
Y compris 30 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide de la première classe.

CREPEY. (Jean) 58. *M. du R.* 1788. 400
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de l'un des Grands-valets-de-pied du Roi.

CRÉPIN. (Charles-Alexis) 42. *M. du R.* 1°. 1781, 456; 2°. 1786, 44. 500
La première, sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi. La seconde, également sans retenue, en qualité de Garçon du garde-meuble de la vênerie du Roi.

CRÉPIN. (Marie-Jeanne Dolbelle, épouse du sieur) 54. *M. du R.* 1765. 300
En considération des services de son père et de ses frères, officiers en la cuisine-bouche de Sa Majesté.

CRÉPINET. (Henri-Eustache) 34. *M. du R.* 1787. 365
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

CRÉPLOT. (Dlle Marguerite, veuve du sieur de) 29. *G.* 1783. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment du Mestre-de-camp-général de la cavalerie.

De cette part . . . . 890,110 ᵗᵗ

Report . . . . 890,110 ₶

CRESCENT. (Michel de) 48. *M. du R.* 1750. 400
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Inspecteur des bâtimens de Sa Majesté.

CRESCENTIN. (Dlle Marie de Caussin, veuve du sieur) 46. *G.* 1788. 250
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine invalide de la première classe.

CRESP, sieur de Saint-Césaire. (Pierre) 71. *G.* 1759. 520
Y compris 120 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Capitaine retiré du régiment de Saintonge.

CRESPIN, sieur de la Voive-d'Huart. (Christophe) 56. *G.* 1781. 400
Sans retenue; pour ses services et retraite en qualité d'ancien Major de la ville de Longwi.

CRESPIN, sieur du Neufbourg. (Simphorien-Louis) 56. *G.* 1775. 365
Pour appointemens de réforme en qualité de Gendarme de la garde du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

CRESPINET, dit la Feuille. (Anne Durand, veuve du sieur) 57. *M. du R.* 1785. . . . 300
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Palefrenier de la vénerie du Roi.

CRESPY. (Hyacinthe de) 41, *G.* 1771. 200
Capitaine en second au régiment Royal, infanterie; pour lui tenir lieu de la pension de 200 liv., qui lui a été accordée sur le traitement du Commandant de Neufchâteau, qui a été supprimé en 1776.
Le traitement de ce Commandant étoit payé sur l'état des finances de la Lorraine.

CRESTIN. (Gaspard) 76. *G.* 1758. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment d'Orléans, cavalerie.

CRETHÉ, sieur de la Barcelle. (Pierre) 90. *G.* 1774. 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Prévôt de maréchaussée, à Auxerre.

CRETIN. (Claude-Pierre) 54. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine en second dans la compagnie franche de Cambefort.

CRETON, dit Fanfare. (Jean-Pierre) 63. *M. du R.* 1778. 200
En considération de ses services comme Garçon du serdeau des princes, jusqu'à leur mariage.

CREVEL, sieur de Cloville. (Gabriel-François) 54. *G.* 1777. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Commis de la guerre au département des fortifications.

CREVOÏSIER. (Christian) 58. *G.* 1786. 400
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Porte-drapeau, avec rang de Lieutenant au régiment suisse de Lullin-de-Châteauvieux.

CROCE. (Pierre-Marie) 78. *M.* 1°. 1778, 200; 2°. 1782, 200. 400
Ancien syndic des classes à Calvi, en Corse.
La première, en considération de ses services et de ceux de sa famille. La seconde, pour retraite.

De cette part . . . . 894971 ₶

Report . . . . 894,971 ₶

CROCHARD, sieur de la Crochardière. (Louis-Armand) 64. *G.* 1777. 500
Pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment du Commissaire-général de la cavalerie.

CROESER. (Pierre-Léonard de) 70. *G.* 1756. 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et retraite en qualité de Capitaine au corps des Grenadiers de France.

CROEZER. (Jean-Baptiste de) 32. *G.* 1778. 200
Pour lui tenir lieu de pareille somme dont il jouissoit depuis le 2 mai 1758, sur les émolumens de la place de Major de la ville de Valenciennes, en considération des services de feu son père, ci-devant pourvu de cette place.

CROEZER. (Joseph-Thadée de) 33. *G.* 1778. 200
Même considération que ci-dessus.

CROEZER. (Dlle Marie-Anne de Sars, veuve du sieur de) 64. *G.* 1778. 400
En considération des services de feu son mari, Major de Valenciennes, et pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit depuis le 2 mai 1758, sur les émolumens de cette place.

CROPSAL. (Pierre de) 70. *F.* 1775. 150
Chevalier de Saint-Louis, retiré Capitaine de cavalerie; à titre de traitement conservé comme Garde-du-corps du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

CROSET. (Humbert) 56. *M. du R.* 1781. 456
Sans retenue; à titre de retraite, en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

CROSEY. (Pierre-Alexis de) 78. *G.* 1779. 300
En considération de ses services en qualité de Capitaine invalide de la première classe.

CROUSILLAC. (Jean-Claude) 68. *M. du R.* 1787. 200
Sans retenue; par remplacement de celle de pareille somme dont il jouissoit sur les dépenses du château de Choisi, comme y ayant été précédemment employé aux extraordinaires.

CROUSILLAC DE CASTELMORE. (Dlle Thérèse Perrin, veuve du chevalier de) 42. *G.* 1786. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Major d'Antibes.

CROUTELLE, sieur d'Ecaquelonde. (Jérôme-François de) 56. *G.* 1787. 580
Pour ses services et sa réforme en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.

CROUVEZIER. (Michel) 68. *F.* 1766. 400
A titre de traitement conservé en qualité d'ordinaire de la musique, chapelle et chambre du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

CROUZAT. (Jacques de) 58. *G.* 1787. 500
Sans retenue; pour ses services et retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Bourbonnois.

CROUZET DE ZÈBEL. (Dlle Françoise Rouch, veuve du sieur de) 69. *G.* 1789. . . 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Sous-brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

CROUZET. (Jean-François) 64. *G.* 1783. 400
Sans retenue; pour ses services et retraite en qualité d'ancien premier Lieutenant du régiment des Cuirassiers.

De cette part . . . . 900,347 ₶

Report. . . . . 900,347 ₶

CROVILLE. (Louis-René de) 50. *G.* 1760. 260
Y compris 60 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Mousquetaire de la garde du Roi.

CROY, duc d'Havré et de Croy. (Joseph-Anne-Auguste de) 46. *G.* 1776. 250
Maréchal-de-camp, gouverneur de Schelestat; pour lui tenir lieu de la somme de 250 liv., retranchée de ses appointemens, en cette dernière qualité, par l'ordonnance du 18 mars 1776, concernant les gouvernemens, aux termes de laquelle le duc d'Havré, alors titulaire de ce gouvernement, a droit de continuer de jouir de ladite somme.

CROZANST. (Jean de) 46. *G.* 1775. 60
Gendarme dans la compagnie des Gendarmes-Dauphins du corps de la Gendarmerie; en considération de ses services, et pour en jouir jusqu'à ce qu'il parvienne au grade de Fourrier, ou qu'il quitte le corps.

CROZANST. (Pierre de) 46. *G.* 1774. 60
Même considération que ci-dessus.

CROZAT. (François) 68. *G.* 1765. 106
Y compris 6 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

CROZAT, sieur de Crenis. (Martial-Jean) 51. *G.* 1780. 300
Capitaine attaché au sixième régiment de Chasseurs à cheval; pour lui faire, avec les 900 liv. dont il est payé au régiment, un traitement de 1200 liv.
Il cessera de jouir de cette pension lors de son replacement, et il n'en sera payé que sur le certificat du major du régiment, qui constatera qu'il n'y aura touché ses appointemens que sur le pied de 900 liv.

CROZET. (Julien-Marie) 61. *F.* 1770. 300
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

CRUBLIER DE SAINT-CIRAN, sieur d'Opterre. (Henri) 50. *G.* 1783. 300
Sans retenue; en considération du zèle et de l'intelligence dont il a donné des preuves au siége et à la prise d'Yorck-Town en Virginie, en qualité de Capitaine au Corps-royal du génie.

CRUBLIER, sieur de Saint-Ciran. (Paul-Edme) 51. *G.* 1783. 300
Sans retenue; en considération de la distinction de ses services en Amérique, et des preuves qu'il a données de son zèle, lors de l'expédition de l'isle de la Grenade, en qualité de Capitaine en premier au Corps-royal du génie.

CRUGEOT, sieur de Rœux. (Édouard-Joseph) 51. *G.* 1779. 400
Pour retraite en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Normandie.

CUCU. (Marie Roland, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1782. 300
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Garçon du petit-commun de la maison du Roi.

CUDEL DE LA THUILLIÈNE. (Dlle Jeanne) 10. *G.* 1787. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Garde-du-corps du Roi.

CUDEL, sieur de Villeneuve. (Jean) 56. *M.* 1780. 500
En considération de ses services en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de l'Isle-de-France.

De cette part . . . . 903,633 ₶

Report . . . . 903,633 ₶

CUDEL, sieur des Guichard. (Jean) 54. *G.* 1769. 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

CUDEL, sieur Dessorbonnes. (Jean-Marie) 54. *G.* 1777. 100
En considération de ses services en qualité d'ancien prévôt de maréchaussée, à présent Capitaine invalide de la première classe.

CUENOT. (Joseph-Alexis) 70. *F.* 1779. 300
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Commis de la régie des cartes à Besançon.

CUFFAULTX. (Jean-Baptiste) 64. *G.* 1775. 450
Pour appointemens de réforme en qualité d'ancien Capitaine aide-major du régiment provincial de Châlons.
Ces appointemens seront supprimés lorsqu'il sera replacé avec un traitement qui leur soit supérieur.

CUGNAC. (Emmanuel de) 47. *G.* 1766. 100
En considération de ses services en qualité de Capitaine-commandant au régiment Royal-Vaisseaux.

CUGNAC DE DAMPIERRE. (Dlle Paule-Gabrielle) 84. *M. du R.* 1749. . . . 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en qualité de Religieuse professe du monastère de la visitation de Saint-Denis.

CUGNAC. (Dlle Thérèse-Charlotte de) 54. *G.* 1786. 200
En considération des services de feu son père, Capitaine en second réformé du régiment de la Reine, Cavalerie.

CUINGHIEN, sieur de Saint-Laurent. (Jean-Louis-Joseph) 73. *G.* 1748. 300
Pour appointemens en qualité de Capitaine du régiment wallon de Boufflers, réformé.

CULLON, sieur de Troisbrioux. (Jean-Baptiste de) 56. *G.* 1775. 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Guienne.

CUMONT. (Charles de) 56. *M.* 1771. 300
En considération de ses anciens services en qualité de Lieutenant de vaisseau, retiré.

CUNINGHAM. (Eugène de) 81. *G.* 1772. 500
En considération de ses services en qualité d'ancien Aumônier du régiment de Clare, irlandois.

CUNY, sieur Duvergé. (André) 70. *G.* 1769. 400
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment Dauphin, cavalerie.

CUNY. (Michel-Aimé de) 56. *G.* 1775. 97
Pour son mois d'appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial d'Anduse.
Il cessera lors de son replacement.

CURRAT. (Antoine) 62. *M. du R.* 1789. 100
Suisse du château de Compiègne. Cette pension lui a été accordée, sans retenue, pour l'indemniser d'une portion de terrein par lui cédée pour le service de la petite écurie du Roi.

CURSAY DE BOURDEVILLE. (Dlle Marie-Thérèse de) 34. *G.* 1778. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Major de Perpignan.

De cette part . . . . 907,430 ₶

Report. . . . . 907,430 ᵗᵗ

CURSAY DE BOURDEVILLE. (Dlle Marie-Agnès de) 30. *G.* 1778. 150
Même considération que ci-dessus.

CURSOL. (Dlle Jeanne de Weiler, veuve du sieur de) 61. *G.* 1768. 400
En considération des services de feu son mari, Capitaine de grenadiers au régiment de la Couronne.

CUSEY. (Dlle Agnès de Mousson, veuve du sieur de) 43. *G.* 1°. 1787, 200; 2°. 1788, 100. 300
La première, en considération des services de feu son mari, Chef de brigade au corps royal de l'artillerie. La seconde, *idem.*

CUSSAC, dit Sainte-Foi. (Pierre) 81. *M. du R.* 1774. 456
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

CUSSET, sieur de Montrozard. (Jean-Baptiste) 61. *G.* 1761. 520
Y compris 120 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Major Chef de brigade au régiment de Grenoble du corps royal de l'artillerie.

CUSSON. (Jean-Pierre) 58. *G.* 1766. 400
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment de recrues de Montauban.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

CUSSY. (Michel-Louis de) 70. *G.* 1764. 300
Pour appointemens de réforme convertis en retraite en qualité de Capitaine du régiment de Médoc.

CUTOLI. (Dlle Marie-Olympie de) 26. *G.* 1788. 66
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Officier réformé du régiment Royal-Corse.
Cette pension provient de celle de 200 livres, dont jouissoit, au même titre, la Dlle Celly, veuve du sieur Cutoli, et qui a passé sur la tête de ses trois filles, à raison de 66 livres 13 sols 4 deniers pour chacune, avec réversibilité successive et progressive entr'elles jusqu'à la dernière survivante, qui jouira de la totalité.

CUTOLI. (Dlle Marie-Jeanne de) 29. *G.* 1788. 66
Même considération que ci-dessus.

CUTOLI. (Anne-Marie de) 32. *G.* 1788. 66
Même considération que ci-dessus.

CUTTOLI. (Dlle Marie-Thérèse de) 30. *F.* 1786. 200
Sans retenue; en considération des pertes considérables éprouvées par sa famille dans les troubles de l'isle de Corse, et à titre de portion de celle de 600 liv. dont jouissoit feu son père.

CUVIER DE LA BUSSIÈRE. (Dlle Charlotte-Félicité) 23. *M. du R.* 1774. 500
En considération des services de feu son père, Gentilhomme ordinaire du Roi, et à titre de subsistance, qui n'aura lieu que jusqu'à ce qu'elle soit mariée.

CUVIER DE LA BUSSIÈRE. (Dlle Charlotte-Julie) 25. *M. du R.* 1774. 500
Même considération que ci-dessus.

De cette part. . . . . 911,354 ᵗᵗ

Report . . . . 911,354 ₶

CYMETIÈRE. (André) 84. *M. du R.* 1780. 456
Sans retenue ; à titre de retraite en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

CYVOET. (Anthelme-César de) 30. *G.* 1786. 200
Sans retenue ; Lieutenant en second au régiment de Vivarais ; en considération des services de feu son père, Capitaine au même régiment.

D

DABLANC D'ANGLARS. (Jacques-Ignace de) 60. *G.* 1762. 496
Y compris 96 livres d'intérêts d'arrérages ; pour ses services et sa réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment de Brie.

DABOUT. (François) 58. *G.* 1777. 500
Pour sa retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment de Colonel-Général, dragons.

DABRIAS, sieur Dutemple de Beauchamp. (Jean) 54. *G.* 1787. 480
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Gendarme de la compagnie réformée des gendarmes de la garde ordinaire du Roi.

DACHÉ. (Michel-Louis-Placide) 29. *G.* 1781. 400
Sans retenue ; Sous-Lieutenant au régiment de Bassigny ; en considération des services du feu comte d'Aché, son oncle, Vice-Amiral de France, et pour lui donner moyen de continuer ses services.

DACIER. (Pierre-Jean) 71. *M. du R.* 1760. 365
Sans retenue ; à titre de retraite, en considération de ses services en qualité de Postillon à la petite écurie du Roi.

DAEMS. (Henri) 38. *M. du R.* 1787. 200
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Piqueur du vol.

DAEMS. (François) 49. *M. du R.* 1787. 300
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de maître Fauconnier du vol.

DAEMS. (Adrien) 22. *M. du R.* 1787. 200
En considération de ses services en qualité de Piqueur du vol.

DAEMS. (Jacques) 42. *M. du R.* 1787. 200
Même considération et qualité que ci-dessus.

DAGEST. (Louis-François) 47. *M. du R.* 1788. 300
Sans retenue, à titre de retraite en qualité de Cravatier ordinaire du Roi.

DAGNEAU DE VIENNE. (Dlle Anne-Jeanne) 60. *M. du R.* 1751. 120
Sans retenue ; Religieuse du prieuré de la Mère de Dieu, à Beaulieu, près Loches ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Maître-d'hôtel de la Reine.

DAGNEAU DE RICHECOURT. (Marc-Antoine) 57. *G.* 1769. 400
En considération de ses services en qualité de Lieutenant-Colonel au Corps royal d'artillerie et Sous-directeur de ce Corps à Saint-Omer.

De cette part . . . . 915,971 ₶

Report. . . . . 915,971 ₶

DAGOULT. (Charles-César-Marie) 13. *M.* 1784. 300
En considération des services de feu son oncle, M. le baron d'Agoult, ci-devant Colonel du régiment de l'Isle-de-France.

DAGUET. (Dlle Catherine-Baptiste-Charlotte) 21. *G.* 1783. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, commandant pour le service du Roi au château de Blamont.

DAGUET. (Dlle Pierrette-Geneviève) 35. *G.* 1783. 300
Même considération que ci-dessus.

DAIGREMONT. (Jean-Marie) 36. *M.* 1784. 300
En qualité de Commis de la Marine, retiré.

DAILLEBOUST DE CERRY. (Dlle Marie-Louise) 36. *M.* 1787. 200
Sans retenue; par réversion de celle de 600 livres dont jouissoit le feu sieur Philippe-Marie Dailleboust de Cerry, son père, ancien Capitaine de port au Canada.

DAILLEBOUST DE CERRY. (Marie-Madeleine) 37. *M.* 1787. 200
Même considération que ci-dessus.

DAIX. (Jean-Martin) 51. *M. du R.* 1778. 200
Sans retenue; en considération des services de feu sa mère, envoyée à Fontevrault pour suppléer, en cas de besoin, la nourrice de Madame Louise de France, laquelle pension fait les deux tiers de celle de 300 livres accordée à lui et à son frère Jean-Claude.
On observe qu'il a l'assurance des 100 livres au décès de son frère.

DALARET. (Dlle Marie David, veuve du sieur) 43. *G.* 1785. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Aide-major de la ville de Cette.

DALHUIN DESWINQUES. (Joseph-Auguste-Marie) 46. *G.* 1778. 97
Pour lui tenir lieu d'appointemens de 97 livres 10 sols, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Arras.

DALLE, Dlle de Languedoue. (Marie-Henriette) 48. *G.* 1753. 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Major de la ville de Cambrai, et de ceux du feu sieur son oncle, Capitaine de grenadiers au régiment du Roi.

DAMAIN DE KEROSTAIN. (Joseph-Marie) 61. *F.* 1770. 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de second Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

DAMAIN. (Julienne-Marthe Gilard, veuve du sieur) 61. *F.* 1771. 150
En considération des services de feu son mari, Subrécargue des vaisseaux de la compagnie des Indes.

DAMARIN. (Dlle Marie-Pélagie Desprez, veuve du sieur) 22. *M. du R.* 1787. . . 400
Elle a obtenu cette pension sur celle de 800 livres dont jouissoit, à titre de retraite, feu son mari, ancien Commis au contrôle-général de la maison du Roi.

DAMASE. (Dlle Louise-Catherine de Bulter, femme du sieur) 56. *G.* 1785. . . . 300
En considération des services de son second mari, ci-devant Capitaine au régiment d'Anhalt, infanterie.

De cette part. . . . . 919,304 ₶

Report	919,304 ₶
DAMBAL. (Dlle Claude-Philippe) 67. *G.* 1722. . . . . Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Mirabeau.	177
DAMESME. (Dlle Adelaïde-Marie) 17. *M. du R.* 1784. . . . . Tant en considération des services de feu son père, successivement Contrôleur ordinaire de la cuisine-bouche de madame la Dauphine et de Madame, que de ceux de feu sa mère, Femme-de-chambre de feu monseigneur le Dauphin.	500
DAMESME. (Dlle Amélie-Félicité) 14. *M. du R.* 1784. . . . . Même considération que ci-dessus.	500
DAMESME. (Jean-Anne) 61. *M. du R.* 1769. . . . . En considération des services de feu son père, Ecuyer du commun de la maison du Roi.	300
DAMESME. (Jean-Edme) 19. *M. du R.* 1784. . . . . Tant en considération des services de feu son père, successivement Contrôleur ordinaire de la cuisine-bouche de madame la Dauphine et de Madame, que de ceux de feu sa mère, Femme-de-chambre de feu monseigneur le Dauphin.	500
DAMESME. (Joseph) 67. *M. du R.* 1769. En considération des services de son père, Ecuyer du commun de la maison du Roi.	300
DAMIEN DE TROMPETTE. (Charles-François) 47. *G.* 1775. . . . . En qualité de Capitaine du régiment provincial de Nancy, réformé.	97
DAMOISEAU DE LA BANDE. (Frédéric) 74. *G.* 1755. . . . . Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, tant en considération de ses services et de ses blessures, que pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Briqueville, infanterie.	472
DAMOISEAU. (Jacques) 66. *G.* 1778. . . . . Pour retraite, en qualité de Lieutenant invalide.	75
DAMOISEAU. (Louis-Armand-Desiré) 67. *G.* 1773. . . . . En considération de ses services, en qualité de Brigadier des armées du Roi, et Directeur des fortifications à Besançon.	500
DAMOTTE. (Claude-Nicolas) 68. *G.* 1782. Actuellement Officier invalide; en considération de ses services, en qualité de ci-devant garde-magasin des effets du Roi à l'hôtel-royal des Invalides.	500
DAMPONT. (Anne-Josephe d'Etenches de Marechal, veuve du sieur) 56. *G.* 1782. . En considération des services de feu son mari, ci-devant lieutenant au régiment de Berri, cavalerie.	150
DANAY. (Joseph) 69. *G.* 1765. . . . . Y compris 24 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Soissonnois.	424
DANCAUSSE. (Antoine Gérain) 47. *G.* 1766. . . . . En considération de ses services, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.	100
DANCHET. (Françoise-Claude) 58. *M. du R.* 1749. . . . . En considération des services de son mari, en qualité de Membre de l'académie françoise et de celle des Belles-lettres.	400
De cette part	924,299 ₶

Report . . . . 924,299 ʺ

DANGEAC. (Charlotte) 46. *M.* 1782. 500
En considération des services du feu sieur Gabriel-François Dangeac, son père, Brigadier d'infanterie, ci-devant Gouverneur des îles de Saint-Pierre et Miquelon.

DANGEAC. (Françoise-Marguerite) 49. *M.* 1782. 500
Pour mêmes motifs que ci-dessus.

DANGEAC. (Geneviève) 52. *M.* 1782. 500
Pour mêmes motifs que ci-dessus.

DANGERVILLE. (Pierre-Claude) 46. *M. du R.* 1787. 457
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier de la grande écurie du Roi.

DANGET. (Dlle Victoire Dasque) 51. *M.* 1778. 400
En considération des services de feu son père, ancien Intendant de la Marine.

DANGIBEAUD. (Pierre) 50. *G.* 1784. 500
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Boulonnois.

DANGLARS-DUCLAUS. (Louis) 61. *G.* 1°. 1748, 472; 2°. *idem*, 100. 572
La première, y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour sa retraite de Capitaine retiré du régiment de Bourbonnois. La seconde, en considération de la blessure qu'il a reçue à l'attaque des retranchemens du col de Lassiette.

DANICAN-PHILIDOR. (Anne) 48. *M. du R.* 1769. 150
En considération des services de son père, Ordinaire de la musique du Roi.
Elle a de plus, obtenu l'assurance d'une pension de 300 livres à prendre, en cas de décès, sur les pensions de sa mère.

DANICAN-PHILIDOR. (Charlotte-Marie) 52. *M. du R.* 1769. 150
Même considération que ci-dessus.

DANICAN-PHILIDOR. (Marie) 54. *M. du R.* 1769. 150
Même considération que ci-dessus.

DANICAN-PHILIDOR. (Claude) 71. *M. du R.* 1765. 200
Sans retenue; en considération des services de son père, Timballier du Roi.

DANICANT. (Louis-Victoire) 24. *F.* 1788. 200
Commis de la trésorerie-générale des revenus casuels; en considération de la perte de sa place.

DANIEL. (Jean-Baptiste) 79. *G.* 1766. 500
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Touraine.

DANIEL. (Joseph) 56. *F.* 1770. 150
En considération de ses services, en qualité d'Ecrivain de vaisseau de la compagnie des Indes.

DANIEL. (Joseph Toulon) 33. *M.* 1776. 90
Elève-commissaire de la Marine, en cette considération.

DANIEL. (Louis) 58. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité de Grand-valet-de-pied du Roi.

DANIEL. (Marie-Charlotte) 34. *M. du R.* 1767 et 1777. 150
Pour sa subsistance dans la communauté des Nouvelles-catholiques de Caen.

De cette part. . . . . 929,768 ʺ

Report. . . . . 929,768 ᵗᵗ

DANIEL. (Marie-Jeanne Godille) 66. *M. du R.* 1786. 150
En considération des services de son mari, Fondeur, employé à la machine de Marly.

DANIEL. (Pierrette-Clemencet) 63. *M. du R.* 1784. 150
En considération des services de son mari, Conducteur des pompes de la machine de Marly.

DANNIN. (Marie-Anne Champion, veuve du sieur) 76. *M. du R.* 1°. 1755, 150; 2°. *idem*, 182. 332
La première, en considération des services de feu son mari, Garçon de la cuisine-bouche de feu Mgr. le Dauphin. La seconde, en la même considération.

DANTIER. (Jean-François) 51. *G.* 1767. 300
Capitaine au régiment de Bretagne; pour appointemens de réforme, lesquels cesseront s'il vient à être replacé.

DANTERROCHES. (Blaise) 41. *G.* 1788. 360
En considération de ses services, en qualité de Capitaine en second au régiment d'infanterie de la Reine.

DANTIL. (Matthieu) 67. *G.* 1765. 500
A titre d'appointemens, en qualité de Capitaine au régiment de Picardie.

DANTIL. (Marguerite Samson, veuve du sieur) 58. *G.* 1785. 200
En considération des services de feu son mari, en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de Picardie.

DANVIN. (Marie-Françoise) 53. *M. du R.* 1753. 100
A titre de subsistance; en considération des services de feu son père, Garde de la capitainerie de Compiègne.

DANVIN. (Marie-Madeleine Cafin, veuve du sieur) 64. *M. du R.* 1772. 150
En considération des services de feu son mari, en qualité de Garde de la capitainerie de Compiègne.

DANYCAN. (Reine-Angélique Jolif, veuve du sieur) 61. *F.* 1770. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine de vaisseau au service de la Compagnie des Indes.

DANYE-D'HURNONT. (Philippe) 79. *G.* 1753. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment Royal de la Marine.

DANZEL-ROUVRAY. (André-Charles) 53. *G.* 1769. 300
Sans retenue; en qualité de Capitaine au régiment d'Auxonne, du Corps-royal de l'artillerie.

DARBOUSSÉ. (Jean-Jacques) 58. *G.* 1775. 97
En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Alby.
Ladite pension sera supprimée s'il est replacé.

DARD. (Claudine Garnier) 76. *M. du R.* 1785. 300
En considération des services de son mari, Basson du Roi.

DARENES. (Jeanne-Thomas, veuve du sieur) 44. *G.* 1783. 150
En considération des services de feu son mari, Brigadier de maréchaussée.

De cette part. . . . . 933,629 ᵗᵗ

Report . . . . 933,629 ₶

DARETS-BRUCHIÉ. (Antoinette) 40. *G.* 1781. 400
En considération des services de son mari, tué dans la manufacture d'armes établie à Maubeuge, dont il étoit propriétaire.

DARGENCE. (Toussaint) 56. *M. du R.* 1787. 200
Garçon de cuisine des Pages du Roi, retiré.

DARGENT. (Jean) 63. *F.* 1°. 1780, 100; 2°. 1784, 100. 200
La première, sans retenue; en qualité d'Employé de la Compagnie des Indes, au port de l'Orient. La seconde, aussi sans retenue; pour récompense de ses services en ladite qualité.

DARNAUDIN. (Catherine-Louise) 39. *M. du R.* 1776. 200
Sans retenue; à titre de subsistance.

DARONDEAU. (Françoise-Alexandrine) 46. *F.* 1767 300
En considération des services de son père, ancien Commis au contrôle-général des finances.

DARONDEAU. (Gabriel-Jérôme) 36. *F.* 1°. 1767, 300; 2°. 1780, 200. 500
La première, sans retenue; en considération des services de son père, ancien Commis au contrôle-général des finances. La seconde, aussi sans retenue; à titre d'augmentation.

DARQUIER, sieur de la Jensonière. (Philippe-Henri) 40. *G.* 1779. 200
En considération de ses services, en qualité de Lieutenant au bataillon de garnison du régiment de Viennois.

DARRAGON-BOUTILLIER. (Marie-Anne) 61. *M. du R.* 1°. 1756, 182; 2°. *idem*, 100. 282
La première, en considération des services de son mari, garçon de cuisine-bouche du Roi. La seconde, en la même considération.

DARRAS. (Firmin) 53. *M. du R.* 1781. 200
Pour retraite, en qualité de Garçon du grand-commun du Roi.

DARRAS-DIGOINE. (Marguerite) 80. *G.* 1785. 400
En considération des services de son mari, ancien Capitaine au régiment d'infanterie de Touraine.

DARRAS. (Marie Brunel, veuve du sieur) 56. *M. du R.* 1775 150
En considération des services de feu son mari, Valet-de-pied du Roi.

DARRÉ LA DEVEZE. (Louis-Joseph) 30. *G.* 1781 150
Lieutenant en second au régiment de Médoc; tant en considération de ses services que de ceux de feu son père, Major dudit régiment.

DARRIÉ LÉANTÉ. (Jeanne-Emilie) 49. *F.* 1768 400
En considération des services de son mari, Contrôleur des casernes de Saint-Denis.

DASNIER. (Charles-Pierre) 59. *F.* 1770 100
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant second Enseigne de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

DASTIER. (Charles-Louis) 63. *G.* 1772 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Bretagne.

De cette part . . . . 937,711 ₶

Report . . . . 937,711 ₶

DASTIN. (Adrien) 52. *G.* 1780 400
Sans retenue; en qualité de ci-devant Capitaine-commandant au régiment de Saintonge.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être nommé à une compagnie dans les troupes provinciales.

DAUBER PEYRELONGUE. (Joseph) 44. *G.* 1770 200
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

DAUBIN. (Nicolas) 57. *M. du R.* 1783 456
A titre de retraite en qualité de Palefrenier de la grande écurie du Roi.

DAUBISSON-L'ÉPINE. (Jacques-Nicolas) 26. *M. du R.* 1787 300
Palefrenier de l'équipage du Vautrait, retiré.

DAUBOUTÉ DE LA PUSERIE. (Jean-Victor) 60. *G.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Capitaine réformé du régiment de Poitou.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

DAUBUSSON. (Nicolas) 49. *M. du R.* 1°. 1778, 300; 2°. 1787, 200. 500
La première, en considération de ses services en qualité de Palefrenier de l'équipage du Vautrait. La seconde, pour former sa retraite de 500 livres.

DAUCHET (Nicolas) 57. *G.* 1779 250
Ingénieur-géographe; en qualité de Lieutenant à la suite de l'infanterie.

DAUKSZA. (Dlle Françoise-Adelaïde Brisson Descantieres, veuve du sieur) 46. *G.* 1782. 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine-commandant au régiment hussard de Berchény.

DAUPHIN. (Dlle Angélique-Louise Auffroy de la Mettrie, veuve) 43. *F.* 1781 . . 150
En considération des services que feu son mari a rendus comme premier Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

DAUPHIN. (Jacques) 60. *M. du R.* 1786 456
Pour retraite en qualité de Palefrenier de la grande écurie du Roi.

DAUPHIN. (Victor) 43. *G.* 1775 210
A titre d'appointemens de réforme en qualité de Chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, dont il cessera de jouir s'il vient à être replacé.

DAUPHIN. (Pierre-Louis) 76. *G.* 1773 et 1778 300
En considération de ses services et pour retraite, en qualité d'ancien Lieutenant de maréchaussée.

DAURIER DE PIESSAT. (Jean-Philippe) 56. *G.* 1776 500
Pour retraite en qualité de Lieutenant de dragons de la légion de Flandres.

DAUSSEL. (Jean) 59. *G.* 1780 450
En qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Lyonnois.

DAUSSY, dit la Montagne. (Angélique Blanchart, veuve du sieur) 32. *M. du R.* 1786 250
En considération des services de feu son mari, Garde de la Capitainerie de Fontainebleau.

De cette part. . . . . 942,787 ₶

DAUTIER.

Report. . . . . 942,787 ₶

DAUTIER. (Nicolas) 60. *M. du R.* 1787 457
Pour retraite, en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

DAUTURE. (Cyprien) 70. *G.* 1757 400
En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de la Marche.

DAVESNE. (Nicolas) 53. *G.* 1763 200
Lieutenant d'infanterie, réformé, de la légion royale.

DAVESNE PETIT-JEAN. (Marie-Anne) 57. *G.* 1785 100
En considération des services de son père, Capitaine d'infanterie, réformé.

DAVESNE. (Marie-Jeanne) 56. *G.* 1785. 100
En considération des services de son père, Capitaine d'infanterie, réformé.

DAVID LASTOURS DE CHALUS. (Charles-Benoît) 54. *G.* 1766 200
Fourrier-major des quatre compagnies des Gardes-du-corps du Roi; en considération des services de son oncle, ci-devant Capitaine au corps des Grenadiers de France.

DAVID. (Etienne) 52. *M. du R.* 1787 557
Maréchal de la petite écurie du Roi, retiré.

DAVID SAINT-HILAIRE. (Etienne) 44. *G.* 1787 200
Lieutenant en premier, avec rang de Capitaine au régiment des Carabiniers de Monsieur.

DAVID-CONFLANS. (Honoré) 62. *G.* 1767 400
En considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment de Béarn.

DAVID, dit Belfort. (Jacques) 21. *M. du R.* 1787 300
Pour retraite, en qualité de Palefrenier de la petite écurie du Roi.

DAVID. (Jean) 78. *M. du R.* 1780 456
Pour retraite, en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

DAVID. (Jean-Adrien) 40. *F.* 1772 400
En considération de ses services en qualité de Valet-de-chiens de la grande vénerie du Roi.

DAVID, dit Belfort. (Jean-Nicolas) 48. *M. du R.* 1787 557
Pour retraite, en qualité de Palefrenier de la petite écurie du Roi.

DAVID. (Louis-Michel) 54. *F.* 1766 200
A titre de traitement annuel en qualité de Valet de la vénerie du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

DAVID DE COMBES. (Marie-Charlotte) 52. *G.* 1763 200
En considération des services de feu son père, colonel d'un régiment de hussards.

DAVID. (Félicité) 48. *G.* 1774 200
En considération des services de feu son père, ancien Commis principal du département de la guerre.

DAVID DE PERDREAUVILLE. (Alphonse) 54. *G.* 1786. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Forez, infanterie.

De cette part . . . . 948,214 ₶

Report.	948,214 ₶
DAVID. (Michel) 56. *F.* 1782. En considération de ses services en qualité d'Inspecteur de la régie du droit sur les cartes.	400.
DAVID. (Pierre) 56. *F.* 1766. A titre de traitement annuel en qualité de Valet-de-chiens du feu Roi de Pologne.	400
DAVID. (Gabriel) 68. *G.* 1779. En considération de ses services en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Royal-Vaisseaux.	400
DAVIEL. (Dlle Catherine Dunan, veuve du sieur) 61. *M. du R.* 1787. Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.	150
DAVIEL. (Elisabeth) 62. *M. du R.* 1776. En considération des services de son père, Chirurgien-oculiste du Roi.	300
DAVIGNON. (Anne-Laurent) *F.* 1772. Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique.	100
DAVIGNON. (Théodore) 51. *G.* 1783. Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Brigadier des gendarmes Ecossois du corps de la gendarmerie.	400
DAVOLLÉ (Jacques) 46. *G.* 1775. A titre d'appointemens de réforme en qualité de Gendarme réformé de la garde ordinaire du Roi. Il cessera d'en jouir s'il est replacé.	210
DAVOULT. (François) 63. *G.* 1775. En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Alençon; il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.	97
DAVOUST DE LANGOTIÈRE. (Louise) 38. *G.* 1780. En considération des services de feu son père, ci-devant Exempt des Gardes-du-corps du Roi.	100
DAVOUST DE LANGOTIÈRE. (Jacques) 30. *G.* 1780. Même motif que ci-dessus.	100
DAVOUST DE LANGOTIÈRE. (Aimé) 40. *G.* 1780. Même motif que ci-dessus.	100
DAVRANGE. (François) 31. *F.* 1788. En considération de ses services en qualité de Commis supprimé dans les bureaux de M. Bertin.	200
DAY. (Dlle Anne Langlois, veuve du sieur) 68. *M. du R.* 1779. En considération des services de son père, grand Valet-de-pied du Roi.	100
DÉALIS DE SAUJEAN. (Antoine) 62. *G.* 1°. 1771, 100; 2°. 1775, 300. La première, en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi. La seconde, à titre d'appointemens de réforme, dont il cessera de jouir lors de son replacement.	400
DÉALIS. (Charles) 72. *G.* 1757. Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services & pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Chartres, infanterie.	472
De cette part.	952,143 ₶

Report. . . . . 952,143 ₶

DÉAUSEUR. (Dlle Madeleine Jaquin, veuve du sieur) 76. *M. du R.* 1768 365
Sans retenue ; en considération des services de son mari, Cocher en la petite écurie du Roi.

DEBOURG. (Charles-Pierre) 58. *M.* 1778 400
En considération de ses services en qualité de Capitaine réformé du régiment de l'Amérique.

DEBRIE. (Dlle Hélène-Thérèse Pelletier, veuve du sieur) 53. *M. du R.* 1787 . . . 150
A titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

DEBROCHE-DESCOMBES. (André-François) 50. *M. du R.* 1775 450
En considération de ses services en qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial d'Anduze.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

DECAGEUX. (Barthelemi-André) 28. *G.* 1787 300
A titre de retraite, en qualité de Valet-de-chiens de l'équipage du vautrait.

DECAGEUX. (Pierre) 74. *M. du R.* 1778 500
A titre de retraite, en qualité de Palefrenier de l'équipage du vautrait.

DECAGEUX. (Pierre-Jean) 31. *M. du R.* 1787 400
A titre de retraite, en qualité de premier Valet-de-chiens de l'équipage du vautrait.

DECHUY, sieur d'Arminière. (Anne) 47. *G.* 1775 97
En considération de ses services en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Clermont.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

DECKER. (Daniel) 36. *F.* 1782 100
Pour récompense de son service en qualité de Garçon d'attelage des écuries de feu madame la princesse Christine de Saxe, abbesse de Remiremont, tante du Roi.

DECOMBES. (Dlle Louise-Françoise) 40. *G.* 1788 200
En considération des services de sa famille.

DECOMBES. (Etienne) 57. *G.* 1777 260
En considération de ses services en qualité de Porte-drapeau au régiment provincial de Montpellier.

DECOURS DE THOUMAREAU. (François) 53. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Capitaine réformé du régiment de Vermandois.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

DECOUSES. (Jeanne Gaby) 66. *M. du R.* 1787 150
Pour suppléer aux secours qu'elle trouvoit, pour sa subsistance, dans le travail de son mari, Manouvrier, écrasé au feu des Tuileries.

DECTCER, dit la Bonté. (Joseph) 54. *F.* 1766 360
A titre de traitement, en qualité de Palefrenier dans les équipages du feu roi de Pologne.

DEDEL. (Louis-Henri) 56. *G.* 1787 360
A titre d'appointemens de réforme, en qualité de Lieutenant du régiment de recrues de Lille.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

De cette part . . . . 956,589 ₶

Report . . . . 956,589 ᵗᵗ

DEDUN DE LA COUDRETTE. 57. *G.* 1768 100
En considération de ses services en qualité d'Aide-major des gardes-du-corps du Roi.

DEFAILLY-DUSAUSOIS. (Charles) 46. *M. du R.* 1768 192
Pour lui tenir lieu de la somme dont il jouissoit sur les aumônes de la feue Reine.

DEFORGE. (Michel-Jacques) 24. *M. du R.* 1788 365
A titre de retraite, en qualité de Valet-de-chiens de la Louveterie.

DEGAY DES ENCLAVES DE NÉRON, sieur de Landeix. (Jean-François) 39. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé de la garde du Roi; à titre d'appointemens de réforme, dont il cessera de jouir s'il est replacé.

DEGAY DE NEXON. (Philippe-Ignace) 41. *G.* 1775 290
Mêmes qualité, motif & condition qu'au précédent article.

DEGUYON DE GEYX DE PAMPELONNE. (Jacques-Joseph) 41. *G.* 1775 450
Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial d'Anduze; à titre d'appointemens de réforme, dont il cessera de jouir s'il est replacé.

DEHON. (Dlle Elisabeth Gillard) 70. *M. du R.* 1754 60
En considération de ses services en qualité de Servante de cuisine, employée dans la chambre de feu Mgr le duc de Bourgogne.

DEJEAN. (Joseph-Guillaume) 64. *G.* 1767 500
En considération de ses services en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de recrues de Bordeaux, actuellement Capitaine au régiment des grenadiers-royaux de Languedoc.
Il jouira de ces appointemens jusqu'à ce qu'il soit replacé avec des appointemens supérieurs.

DEJEAN, chevalier de S.-Marcel. (Maurice) 68. *G.* 1763 400
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Beauce.

DELALIN. (Charles) 46. *M. du R.* 1787 557
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Postillon de la petite écurie du Roi.

DELALIN. (François) 43. *M. du R.* 1785 456
Aussi sans retenue; mêmes raisons qu'à l'article précédent.

DELAMER D'HAINAULT. (Marie-Suzanne) 82. *G.* 1777 177
Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Lieutenant-colonel du régiment d'Agénois.

DELAROT. (Joseph) 61. *F.* 1766 432
A titre de traitement, comme Cocher du feu roi de Pologne.

DELASTRE. (Jacques) 46. *M. du R.* 1783 300
A titre de retraite, en qualité de Valet-de-pied du Roi.

DELAVAL. (Claude) 24. *M. du R.* 1783 400
Par forme de réversion de la pension de pareille somme qu'a obtenue sa tante Catherine Delaval, veuve du sieur Nitard, pour par lui en jouir au cas seulement où il lui survivroit.

De cette part . . . . 961,448 ᵗᵗ

Report 961,448

DELBOS. (Antoine) 64. *M. du R.* 1779 300
En considération des soins qu'il donne, depuis plus de 24 ans, aux officiers du château de S.-Germain, & aux gens des équipages du Roi.

DELBOS DE LA BORDE. (René-François) 66. *F.* 1758 590
Second Président au bureau des finances de Bordeaux; y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services dans la charge de Grand-trésorier de France.

DELCHELLE-DAFFROUX. (François-Joseph) 37. *G.* 1785 150
Tant en considération de ses services en qualité de Lieutenant en second dans le régiment du Roi, dragons, que de ceux de feu son père, ancien Lieutenant au régiment de cavalerie de Clermont-Tonnerre.

DELCROIX. (Dlle Eugénie-Joseph Williot, veuve du sieur) 30. *G.* 1788 100
En considération des services de son mari, Cavalier de maréchaussée.

DELCROIX. (Marie-Anne) 13. *M. du R.* 1776 50
En considération des services de feu son père, Garde de la capitainerie de Chambort, tué dans ses fonctions.

DELCROIX. (Catherine) 18. *M. du R.* 1776 50
Même considération qu'au précédent article.

DELCROIX. (François) 21. *M. du R.* 1776 50
Mêmes motifs & considérations que ci-dessus.

DELERM DE S.-GERY. (Jean-Baptiste) 51. *G.* 1775 450
En qualité d'Aide-major réformé du régiment provincial de Paris.
Il cessera de jouir desdits appointemens, s'il est replacé avec un traitement qui leur soit supérieur.

DELHAYE DE KALTWEILLER. (Georges) 62. *G.* 1762 400
A titre d'appointemens de réforme en qualité de Lieutenant au régiment de la Marck.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

DELIPPE. (Henri-François) 57. *G.* 1783 400
Sans retenue; en considération de ses services & pour sa retraite en qualité de Sous-lieutenant de maréchaussée.

DELLENUE. (Dlle Marie-Françoise Leroi, épouse du sieur) 76. *M. du R.* 1°. 1768, 120; 2°. 1786, 180 300
La première, pour lui tenir lieu de celle de pareille somme dont elle jouissoit sur les aumônes de la feue Reine. La seconde, en considération des services de son premier mari, Palefrenier du Roi.

DELMAS. (Jean-Marie) 53. *M.* 1782 200
Frère de l'ordre de la Merci; à titre de pension alimentaire, en considération de la cession que huit religieux ont faite au Roi, de la maison conventuelle qu'ils occupoient à Toulon.

DELMAS DE MURULHAC. (Pierre) 66. *G.* 1763. 400
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Touraine.

DELMER. (Dlle Robertine Jourdain, veuve du sieur) 62. *G.* 1777. 250
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine des Grenadiers-royaux.

De cette part 965,128

Report . . . . 965,138 ᵗᵗ

DELMOTTE. (Joseph) 63. *M.* 1779. 200
En considération de ses services en qualité de Porte-drapeau dans le Corps-royal de la marine de Brest.

DELON. (François-Auguste) 66. *G.* 1769. 400
En considération de ses services en qualité de Lieutenant au régiment de Berri, cavalerie.

DELONG-BELBEZE. (Jean-Pierre) 82. *G.* 1756. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Angoumois.

DELOR. (Marie-Charlotte) 36. *G.* 1780. 100
En considération des services de feu son père, Capitaine-commandant de la compagnie d'Invalides, détachée au château de Saumur.

DELOR. (Victoire) 43. *G.* 1780. 100
Même considération que ci-dessus.

DELOR. (Françoise) 12. *G.* 1780. 100
Même considération que ci-dessus.

DELORME. (Jean-Baptiste) 39. *M. du R.* 1781. 400
En considération de ses services en qualité de Piqueur de la grande écurie du Roi.

DELORME. (Nicolas) 61. *M. du R.* 1784. 250
A titre de retraite en qualité de Valet des pages en la petite écurie du Roi.

DELPÊCHE. (Jeanne Delacombe, veuve du sieur) 61. *M. du R.* 1768. 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Porteur en la cuisine-bouche de feu madame la Dauphine.

DELPER. (Pierre) 88. *G.* 1771. 100
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Lieutenant de la maréchaussée de Cahors, à présent Capitaine invalide.

DELPORTE. (Dlle Marie Trouillard, veuve du sieur) 58. *M. du R.* 1°. 1782, 200; 2°. *idem*, 300. 500
En considération des services de feu son mari, Garçon du gobelet de mesdames de France.

DELVERT. (Guillaume) 61. *G.* 1761. 520
Y compris 120 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-aide-major au régiment Liégeois de Verget.

DEMÉE-DEVAY. (Dlle Rosalie) 42. *G.* 1768. 200
En considération des services de feu son père, Aide-major du régiment de Chamborand, hussards.

DEMENT. (Dlle Marie-Françoise Launay, veuve du sieur) 37. *M. du R.* 1786. . . . 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de son mari, Porteur-de-chaise de la Reine.

DEMEZ. (Guillaume) 80. *G.* 1772. 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Soldat dans le bataillon de milice de Figeac.

De cette part. . . . . 968,930 ᵗᵗ

Report	968,930 ⁺
DEMONSY-DUPONT. (Louis-François) 46. *M. du R.* 1779. . . . . Pour retraite; en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.	456
DEMOUSSEAUX. (Françoise) 56. *F.* 1784. . . . . En considération des services de son père, Chirurgien-major des vaisseaux de la compagnie des Indes.	150
DENAUX. (Dlle Marie-Anne Dupré, veuve du sieur) 59. *G.* 1763. . . . . Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment Royal-Barrois.	236
DENEGRE-DUCLAT. (Jean-George) 41. *G.* 1775. . . . . A titre d'appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire de la première compagnie. Il cessera d'en jouir lors de son replacement.	290
DENERVAUD. (Claude) 70. *F.* 1779. . . . . Pour récompense de ses services en qualité de Commis de la régie du droit sur les carrosses de place de Paris.	500
DENERVO. (Jean-Baptiste) 54. *F.* 1775. . . . . En considération de ses services en qualité de Conseiller au conseil-supérieur de Lyon.	500
DENESVRE, sieur Domecy. (Jean-Claude) 46. *G.* 1789. . . . . En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant dans le régiment de Chasseurs des Evêchés.	360
DENESVRE. (Claude-Étienne) 44. *G.* 1786. . . . . En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de la Sarre, infanterie.	500
DENEUX. (Dlle Anne) 38. *M. du R.* 1779. . . . . A titre de subsistance, en considération des services de son aïeul, Lieutenant de la Prévôté de l'hôtel du Roi.	300
DENEUX. (Dlle Marie Giot, veuve du sieur) 73. *M. du R.* 1766. . . . . A titre de subsistance, en considération des services de son beau-père, Lieutenant de la Prévôté de l'hôtel du Roi.	200
DENEUX. (Louis-Nicolas) 34. *M. du R.* 1775. . . . . En considération des services de son aïeul, Lieutenant de la Prévôté de l'hôtel du Roi.	300
DENEVERS. (Étienne) 78. *F.* 1781. . . . . A titre de retraite, en considération de ses services en qualité de Facteur des bureaux du premier commis des finances.	400
DENIS. (Marie-Charlotte) 57. *G.* 1779. . . . . En considération des services de feu son père, Aide-major de la ville de Besançon.	200
DENIS DE LA RONDE. (Charlotte) 59. *M.* 1779. . . . . En considération des services de feu son père, ancien Capitaine des troupes du Canada.	300
DENIS. (Claude) 46. *F.* 1766. . . . . A titre de traitement en qualité d'ancien Garde de vaisselle du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.	200
De cette part	973,822 ⁺

Report . . . . 973,822 ₶

DENIS LA RONDE. (Paul) 67. *M.* 1779. 400
En considération de ses services et blessures en qualité d'Enseigne réformé des troupes du Canada.

DENIS. (Jean-Jacques) 51. *F.* 1777. 50
En considération de sa conversion à la religion catholique.

DENISE. (Dlle Marie-Jeanne Metivier, veuve du sieur) 73. *M. du R.* 1789. 182
En considération des services de feu son mari, Palefrenier du Roi.

DENISE-VITRY. (Jean-Alexis) 59. *G.* 1763. 150
En qualité de Lieutenant en second réformé des Volontaires de Hainaut.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

DENISE. (Pierre) 70. *M. du R.* 1766. 365
En considération de ses services en qualité d'ancien Palefrenier de la maison du Roi.

DENISEAU. (Jacques) 62. *M. du R.* 1780. 360
Pour retraite en qualité de Garçon en la cuisine-bouche du Roi.

DENISET. (Jacques) 56. *M. du R.* 1787. 457
En qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

DENNECEY. (François) 56. *G.* 1781. 283
En considération de ses services en qualité d'ancien Brigadier dans la compagnie des Gendarmes de la Reine.

DENOIRETERRE. (François) 84. *G.* 1749. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite enqualité d'ancien Lieutenant de maréchaussée, à Mantes.

DENOIS. (Jean) 67. *F.* 1756. 100
En considération de sa conversion à la religion catholique.

DENYS. (Bonaventure-Charles) 40. *M.* 1779. 300
Ancien Enseigne des troupes ci-devant entretenues à Louisbourg, et à présent Lieutenant de vaisseau, tant en considération de ses services que de ceux de feu son père, ancien Lieutenant-de-roi à ladite isle.

DENYS. (Dlle Marie-Jeanne Daccarette, veuve du sieur) 63. *M.* 1779. 200
En considération des services de feu son mari, Sous-aide-major des troupes ci-devant entretenues à l'Isle-royale.

DÉONNAT. (Thérèse) 74. *F.* 1728. 200
En considération de sa conversion et pour lui servir de dot dans un couvent.

DERAYÈRE DE FONTVIEILLE. (Alexis) 41. *G.* 1775. 180
En considération de ses services en qualité de Mousquetaire de la seconde compagnie.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

DERIBIER. (Antoine) 70. *G.* 1767. 400
Pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Bourbon, cavalerie.

DERIEUX. (Thérèse) 36. *F.* 1782. 100
Assurance au cas seulement et à compter du jour du décès de sa mère, qui a obtenu pareille pension pour les services du sieur Derieux son mari, premier Pilote des vaisseaux de la compagnie des Indes.
Elle jouit de ladite pension depuis le décès de sa mère.

De cette part . . . . 978,021 ₶

Report. . . . . 978,021 ᵗᵗ

DÉRIVES. (Dlle Françoise de Fraissy, veuve du sieur) 46. *G.* 1778. 150
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine au régiment Royal de la marine, retiré à l'hôtel des Invalides.

DERM. (Françoise) 26. *F.* 1786. 300
En considération des services de son père, ancien Employé de la compagnie des Indes.

DERM. (Yves) 86. *F.* 1770. 400
Pour récompense de ses services en qualité d'ancien teneur de livres au bureau du contrôle de la compagnie des Indes, au port de Lorient.

DERN. (Dlle Anne Schmidt, veuve du sieur) 38. *G.* 1788. 200
En considération des services de son mari, Capitaine de remplacement dans le régiment de Nassau-Saarbruck.

DERNIS. (Charlotte) 63. *F.* 1758. 200
En considération des services de feu son père, ancien Chef des archives de la compagnie des Indes.

DEROUVOY. (Pierre-Jean-Baptiste) 34. *M. du R.* 1786. 456
A titre de retraite en qualité de Postillon de la petite écurie du Roi.

DEROUYN. (Jean-Baptiste) 59. *G.* 1764. 400
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment Royal-Roussillon.

DERROUCH. (André) 59. *G.* 1788. 400
En considération de ses services et retraite en qualité de Porte-drapeau au régiment de Barrois.

DERVAUX. (Charles) 66. *F.* 1779. 300
Pour retraite en qualité de Commis de la régie des cartes.

DERVIEU-DUVILLAR. (Barthélemi) 39. *G.* 1786. 320
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment de Bresse.

DERVIEU-GOIFFIEU. (Christophe) 46. *F.* 1776. 500
En considération de ses services en qualité de Conseiller au conseil-supérieur ci-devant établi à Lyon.

DESAINT. (Louis) 70. *M. du R.* 1778. 500
A titre de retraite, comme ayant été chargé du soin du café de la feue Reine.

DESAINT. (Hyacinthe) 37. *M. du R.* 1780. 250
A titre de retraite en qualité de Garçon en la cuisine-bouche de mesdames de France.

DESANCHERIN. (Dlle Anne Cossu, veuve du sieur) 72. *M. du R.* 1778. 400
Pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur les aumônes de la feue Reine.

DESARDAN. (Louis) 80. *G.* 1779. 150
En considération de ses services en qualité de Capitaine retiré du régiment Royal-Bavière, à la suite de la place de Strasbourg.

DESARNEAUX. (Charles) 60. *G.* 1769. 400
En considération de ses services en qualité de Lieutenant au régiment du Colonel-général de la cavalerie.

De cette part. . . . . 983,347 ᵗᵗ

Report . . . . 983,347 ♯

DESART-DUCASTELET. (Joseph) 66. *G.* 1748. 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Wallon.

DESAUBIER. (Jean) 66. *G.* 1762 300
En qualité de Lieutenant réformé du régiment Royal-Normandie.

DESAUNIERES. (Dlle Radegonde Benoist, veuve du sieur) 61. *G.* 1783 400
En considération des services de feu son mari, Contrôleur des vingtièmes de la généralité de Limoges.

DESAUZIERES. (Dlle Susanne Boulanger, veuve du sieur) 61. *F.* 1781 500
En considération des services de feu son mari, ancien Contrôleur des vingtièmes de la généralité de Poitiers.

DESBARRES. (Dlle Françoise) 32. *G.* 1767. 500
En considération des services de son père, Brigadier de cavalerie, et chef d'une brigade des Gardes-du-corps du Roi.

DESBEAUMONT. (Dlle Gilberte Godard, veuve du sieur) 40. *G.* 1780. 100
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine invalide.

DESBLETS. (Dlle Thérèse Beaupré, veuve du sieur) 61. *F.* 1781. 200
En considération des services de feu son mari, chef du bureau des troupes de la compagnie des Indes.

DESBORDES. (Claude) 71. *G.* 1755 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Bretagne, infanterie.

DESBORDES DELILLE. (Gabriel) 73. *G.* 1769 400
Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au régiment de Penthièvre, cavalerie.

DESBORDES. (Claude) 70. *G.* 1755. 472
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Bretagne.

DESBORDES. (Joseph) 56. *M. du R.* 1768 365
En considération de ses services en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

DESBOURBES LE COURTOIS. (Thomas) 57. *G.* 1771 300
En qualité de Lieutenant réformé du corps des grenadiers de France, actuellement Capitaine au régiment provincial d'artillerie de Toul.
Il cessera de jouir de cette pension s'il est replacé avec un traitement supérieur.

DESBROSSES DE GOULET. (Dlle Armande) 24. *G.* 1773 300
En considération des services de son père, Maréchal-de-camp ès armées du Roi, et Commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

DESCAFFRES. (Jean-Baptiste) 56. *G.* 1771. 100
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Gendarme.

DESCAICH, sieur de Lugan. (François) 59. *G.* 1°. 1772, 200; 2°. 1775, 390. . . 590
La première, en considération de ses services en qualité de Gendarme de la garde du Roi. La seconde, même motif.
Cette dernière sera supprimée du jour de son replacement.

DESCHAMPS. (Dlle Elisabeth Chabert, veuve du sieur) 64. *G.* 1773. 100
En considération des services de feu son mari, Garde-magasin d'artillerie à Lourdes.

De cette part . . . . 988,746 ♯

Report . . . . 998,786 ᵗᵗ

DESCHAMPEAUX DE GRANDMON. (Joseph) 52. *G.* 1785 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps de M. comte d'Artois.

DESCHAMPS-NEUFS. (Joseph) 47. *G.* 1787 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second dans le régiment Royal-la-Marine.

DESCHAMPS. (Dlle Barbe Planier, veuve du sieur) 67. *M. du R.* 1759 100
En considération des services de feu son mari, Maréchal en la petite écurie du Roi.

DESCHAMPS. (Dlle Sophie) 14. *M.* 1781 300
En considération des services de feu son père, principal Commis du bureau des graces et emplois de la marine à la cour.

DESCHAMPS. (Arnauld) 81. *G.* 1767 400
En considération de l'ancienneté de ses services en qualité de premier Adjudant des Gardes-françoises.

DESCHAMPS. (Claude) 44. *M. du R.* 1785 400
En considération de ses services en qualité de Chef de la bouche du Roi.

DESCHAMPS, chevalier de la Hamardière. (François) 64. *G.* 1762. 400
En qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Lorraine.

DESCHAMPS LA VAREINE. (Jacques-Antoine) 61. *G.* 1763. 108
Pour lui tenir lieu de l'intérêt de trois années d'arrérages d'une pension de 600 livres, mise en rente viagère à 6 pour cent, qui lui avoit été accordée sur le trésor royal, en qualité de Capitaine du régiment Royal-Normandie, et qui a été supprimée lors de son replacement.

DESCHAMPS. (Charles) *M.* 1781 300
En considération des services de son père, Commis principal du bureau des graces et emplois de la cour.

DESCHAMPS DE PRAVIER. (Jean) 58. *G.* 1769. 400
En qualité de Capitaine au régiment de l'Isle-de-France.

DESCHAMPS LAMOTHE. (Dlle Jeanne) 23. *F.* 1774 150
En considération des services de sa famille, et à titre de subsistance.

DESCHAMPS PRAVIER. (Jean-Baptiste) 53. *G.* 1775 97
En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Moulins.

DESCHAMPS. (Louis) 75. *F.* 1779 400
Ci-devant Commis de la régie du droit sur les carrosses de places de Paris.

DESCHAMPS DE PRAVIER. (François) 57. *M.* 1779 300
En considération de ses services en qualité de ci-devant Lieutenant des troupes de Cayenne.

DESCHAMPS DU TILLOUX. (Jérôme) 73. *G.* 1773 500
En qualité de Capitaine de grenadiers au régiment provincial de Moulins.

DESCHAMPS. (Dlle Charlotte de Buzelet, veuve du sieur) 57. *G.* 1781 200
En considération des services de son mari, ci-devant Capitaine au régiment Royal-Lorraine.

DESCHAMPS DE LA MOTHE. (Dlle Marie) 29. *F.* 1769 150
En considération des services de sa famille.

De cette part . . . . 994,611 ᵗᵗ

Report. . . . . 994,611 ᵗᵗ

DESCHAMPS ROMFORT. (Dlle Anne) 50. *G.* 1769 300
En considération des services de son père, ci-devant Sous-aide-major à Saint-Omer.

DESCHAMPS. (Dlle Anne Delpy, veuve du sieur) 80. *G.* 1781 200
En considération des services de son mari, ancien Capitaine en second du régiment de la Marck.

DESCHAMPS, sieur Duchesnay (Jacques) 37. *G.* 1781 300
En considération des expéditions qu'il a faites pendant plusieurs années dans le département de la guerre.

DESCHESNES. (Laurent) 33. *M. du R.* 1782. 456
Pour sa retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

DESCHESNES. (Nicolas) 66. *M. du R.* 1784 275
Pour sa retraite en qualité de Palefrenier des haras du Roi.

DESCHESNE. (Jean-Baptiste) 31. *M. du R.* 1787 457
A titre de retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

DESCHET. (Claude) 66. *G.* 1769 300
En qualité de Lieutenant de grenadiers au régiment Royal-Comtois.

DESCLAUX. (Dlle Marguerite Lespés, épouse du sieur) 59. *G.* 1782 300
En considération des services de son frère, Capitaine-commandant des chasseurs au régiment d'Agénois.

DESCOBERT. (Dlle Suzanne) 51. *G.* 1772 200
Même considération que ci-dessus.

DESCOLARE DUBOUCHAUD. (Pierre) 40. *G.* 1775 100
Tant en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, que de ceux de son frère, aussi Garde-du-corps.

DESCOMBES. (Dlle Marie d'Offay de Rieux, veuve du sieur) 54. *G.* 1788 300
En considération des services de feu son mari, ci-devant Sous-aide-major de la ville de Strasbourg.

DESCONZALLES DE MONTAGNET. (Jean-Jacques) 43. *M. du R.* 1757 472
En considération des services de sa famille.

DESCORBIAC. (Jacques) 58. *F.* 1779. 500
En considération des services de ses ancêtres et en qualité de Capitaine au régiment d'Hainaut.

DESCORCHES. (François) 66. *G.* 1762. 400
En qualité de Capitaine réformé du régiment de la Marche, province.

DESCORCHES. (Dlle Françoise Boitet, veuve du sieur) 70. *M. du R.* 1786. 400
En considération des services de son mari, Inspecteur du haras du Roi.

DESCORCHES, sieur de Sainte-Croix. (Antoine) 38. *G.* 1775. 180
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire de la seconde compagnie.
Ces appointemens seront supprimés lorsqu'il sera replacé.

DESCORDES. (Dlle Marguerite de la Forest, veuve du sieur) 71. *G.* 1771. . . . 200
En considération des services de son mari, Lieutenant invalide.

De cette part. . . . . 999,951 ᵗᵗ

Report. 999,951 ll

DESCORNEBEUF DE LA NOUX. (Jean-de-Dieu) 56. *G.* 1779. 300
En qualité de Capitaine au bataillon de garnison du Roi.

DESCORRAILLE. (Joseph) 41. *G.* 1758. 472
En considération des services de son père, Lieutenant-général des armées du Roi, et ci-devant Sous-lieutenant des Chevau-légers.

DESCOTES. (Olivier) 83. *F.* 1776. 400
En considération de son zèle et de son désintéressement pour le soulagement des pauvres.

DESCOTES. (Dlle Françoise) 49. *M. du R.* 1787 400
En considération de son zèle et de son désintéressement pour le soulagement des pauvres.
On observe qu'elle a une assurance de 200 livres après la mort de son père.

DESCOULEURS-BRUNET. (Marie-Anne) 70. *M. du R.* 1773. 500
En considération des services de son mari, Contrôleur des voitures de la petite écurie du Roi.

DESCOURTILS DE MERLEMONT. (Louis) 50. *G.* 1783. 450
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine réformé du régiment Royal-Lorraine.

DESCOURTILS, chevalier de Bessy. (Robert) 48. *G.* 1779. 400
En qualité de Capitaine en second au régiment d'Austrasie.
Cette pension doit cesser lorsqu'il sera pourvu d'une compagnie dans les troupes provinciales dont il a l'assurance.

DESCOUTURES. (Jacques) 59. *G.* 1785. 380
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien garde-du-corps du Roi.

DESCUDIER DE BEAULIEU. (Louis) 85. *G.* 1756. 590
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'Aide-major du régiment de Foix.

DESEAULES. (Adrien) 68. *G.* 1766. 400
En qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues d'Abbeville.

DESEAULES. (Louis) 61. *G.* 1769. 120
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, et à présent Capitaine invalide.

DES ÉCOTS. (Eugénie) 76. *G.* 1746. 200
En considération des services de feu son père, Commis au département de la guerre.

DESERRARD, sieur de Serrailly. (Léopold) 63. *G.* 1756. 472
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment d'Hainaut.

DESERTINE. (Dlle Elisabeth Bardou, veuve du sieur) 85. *M. du R.* 1°. 1746, 150; 2°. 1778, 400. 550
La première, en considération des services de feu son père, Cocher du Roi.
La seconde, en considération des services de son mari, Piqueur de l'écurie de la Reine.

De cette part. . . . . 1,005,585 ll

Report . . . . 1,005,585 ₶

DES EUDIER DE BEAULIEU. (Louis) 66. *G.* 48. 300
En qualité de Capitaine réformé d'hussards du régiment des Bretons volontaires.
Il jouira de cette pension jusqu'à ce qu'il soit replacé.

DESEUTRE. (Pierre) 66. *M. du R.* 1778. 190
Valet-de-chambre de feu madame la Dauphine pour lui tenir lieu de nourriture et récompense.

DESFONTAINES, sieur de la Barre. (Josse) 38. *G.* 1775. 180
Pour lui tenir lieu de ses appointemens en qualité de Mousquetaire réformé.
Ils cesseront dès qu'il sera replacé.

DESFORGES. (Dlle Charlotte la Taille, veuve du sieur) 57. *M. du R.* 1786 . . . 200
En considération des services de son mari, Huissier de salle du Roi.

DESFORGES, sieur de Beaume. (Antoine) 43. *G.* 1775. 210
Pour appointemens de réforme en qualité de Chevau-léger de la garde ordinaire du Roi.
Ils seront supprimés lors de son replacement.

DESFORGES. (Nicolas) 90. *G.* 1725 400
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment Dauphin-étranger, cavalerie.

DESFORGES. (Dlle Madeleine Bernard, veuve du sieur) 83. *G.* 1737 88
Y compris 13 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services du sieur Bernard, son père, major de Guise.

DESFOSSEZ. (Dlle Elisabeth Carraque, épouse du sieur) 46. *G.* 1780 500
En considération des services de son mari, premier Capitaine, du régiment du Colonel-général, dragons, avec rang de Lieutenant-colonel; pour payer, dans une maison de force, la subsistance de leur fils, muet & imbécille, qui a l'assurance de cette pension, au cas qu'il survive à sa mère.

DESFOSSEZ, sieur de Fransart. (Joseph) 53. *G.* 1°. 1769, 200; 2°. 1775, 290. . . 490
La première, en considération de ses services en qualité de Mousquetaire réformé.
La seconde, à titre d'appointemens pour la même considération.
Ces deux traitemens seront supprimés lors de son replacement.

DESGRIGNARD. (Dlle Marie-Anne Costet, veuve du sieur) 53. *G.* 1785 140
En considération des services de feu son mari, ancien Exempt de la maréchaussée, à Langeac.

DESGRAVIERS. (Jeanne) 81. *M. du R.* 1780 140
Pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

DESGREFFINS. (Victor) 56. *M.* 1778 500
En considération de ses services en qualité de Lieutenant-de-vaisseau, retiré.

DESGUÉS, sieur de la Pommeraye. (Charles) 39. *G.* 1775 210
En qualité de Chevau-léger réformé.
Ladite pension sera supprimée lors de son replacement.

DESGUIOTZ. (François) 52. *G.* 1778 500
En qualité de premier Lieutenant au régiment de Lorraine, dragons.

DESHAIS. (Dlle Marie Roge) 72. *G.* 1784 300
En considération des services de son mari, ancien Maréchal-des-logis dans la compagnie des gendarmes.

De cette part . . . . 1,009,933 ₶

Report. . . . . 1,009,933 ₶

DESHAIS DE LA VARENNE. (Florent) 71. *M. du R.* 1778 350
Huissier de la chambre de feu madame la Dauphine; pour lui tenir lieu des pensions dont il jouissoit en ladite qualité.

DESHAYS DE BONNEVAL. (Jean-Baptiste) 53. *G.* 1783 550
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Bourbon, infanterie.

DESHAYES, sieur du Tremblaye. (Charles) 36. *G.* 1775 180
En qualité de Mousquetaire réformé; pour appointemens, qui seront supprimés lors de son replacement.

DESHAYES, chevalier de Bonneval. (Antoine) 61. *G.* 1769 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Poitou.

DESHAYES DE COURSEULE. (Philippe) 48. *F.* 1775 500
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Conseiller au conseil-supérieur de Rouen.

DESHAYS DE LA RADIÈRE. (Gabriel) 39. *G.* 1775 160
Pour lui tenir lieu de ses appointemens, en qualité de Gendarme réformé; lesquels appointemens seront supprimés du jour de son replacement.

DESHERMES, dit S.-Pierre. (Pierre) 39. *M. du R.* 1783 400
A titre de retraite, en qualité de Palefrenier de l'écurie de la Reine.

DESHOMNS, sieur de Favols. (Charles) 73. *G.* 1757 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Normandie.

DESINNOCENS. (Augustin) 49. *G.* 1769 300
En considération de ses services en qualité de Major du régiment de Vivarais.

DESISNARDS. (Stanislas, chevalier) 34. *G.* 1779 500
En qualité de Capitaine au régiment des Hussards.
Il cessera de jouir de cette pension, s'il vient à être replacé.

DESJARDINS. (Catherine) 48. *F.* 1781 150
En considération des services de feu son père, Sous-garde-magasin des vivres de la compagnie des Indes.

DESJARDINS. (Alexis) 49. *F.* 1770 200
Pour récompense de ses services en qualité d'Employé au service de la compagnie des Indes.

DESJARDINS. (Dlle Louise de Lalande, veuve du sieur) 59. *F.* 1°. 1767, 300; 2°. 1774, 200 500
La première, en considération des services de feu son mari, ancien Commis de la surintendance des postes. La seconde, à titre de subsistance.

DESLAIRES. (Charles-Jean) 77. *G.* 1763 590
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Touraine.

DESLAMBERT. (Jacques) 58. *G.* 1787 360
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-guidon au régiment d'Artois.

De cette part. . . . . 1,015,645 ₶

Report . . . . 1,015,645 ₶

DESLANDES. (Michel) 37. *M. du R.* 1787 457
A titre de retraite, en qualité de Palefrenier de la grande écurie du Roi.

DESLANDES. (Guillaume) 63. *M. du R.* 1785 500
Pour sa retraite, en qualité de Piqueur des haras du Roi.

DESLANDES. (Dlle Hélène Lefebvre, veuve du sieur) 74. *M. du R.* 1778 . . . , 150
En considération des services de feu son mari, Palefrenier du Roi, en la petite écurie.

DESLANDES DE LANCELOT. (Marie-Noël) 53. *G.* 1762 125
En considération des services de son frère, Commissaire-provincial-ordonnateur des guerres.

DESLANDES-LANCELOT. (Jules) 56. *G.* 1772 500
En qualité de Commis du département de la marine, & en considération des services de son frère, Commissaire-provincial-ordonnateur des guerres.

DESLANDES-LANCELOT. (Jeanne) 63. *G.* 1772 125
En considération des services de feu son frère, Commissaire-provincial-ordonnateur des guerres.

DESLANDES-LANCELOT. (Pierre-Marie) 24. *M. du R.* 1779 400
Pour lui tenir lieu de celle qui lui avoit été accordée sur la cassette de Monsieur.

DESMAISONS. (Dlle Marie Aimejean) 86. *G.* 1765 318
En considération des services de son mari, ci-devant Brigadier des gardes-du-corps du Roi.

DESMAISONS, sieur du Palland. (Joseph) 46. *G.* 1°. 1768, 300; 2°. 1775, 210 . . 510
La première, en considération de ses services en qualité de Chevau-léger réformé. La seconde, même considération.
Ces deux pensions seront supprimées lors de son replacement.

DESMARES. (Jacques) 44. *M. du R.* 1785 200
Pour sa retraite, en qualité d'Aumônier du haras du Roi.

DESMARES, sieur Grainville. (Robert) 57. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Cantabres.

DESMAREST DE GABRES. (Louis) 30. *G.* 1788 300
En qualité de Garde-du-corps réformé.
Cette pension devoit lui être supprimée du premier janvier 1789, ayant été replacé.

DESMAREST. (Jacques) 36. *M. du R.* 1781 200
En qualité de Garçon de bouteille du chambellan, pour sa subsistance, lors de la suppression des offices de la maison du Roi.

DESMAREZ, sieur de la Montdevergues. (Charles) 46. *G.* 1775 310
Pour lui tenir lieu de ses appointemens, en qualité de Mousquetaire réformé, lesquels seront supprimés du jour qu'il sera replacé.

DESMASSUES. (Claude) 43. *G.* 1°. 1771, 200; 2°. 1775, 240 440
La première, en qualité de Mousquetaire réformé. La seconde, pour appointemens en la même considération.
Les appointemens seulement seront supprimés lors de son replacement.

De cette part . . . . 1,020,534 ₶

DESMAZIS,

Report.	1,020,534 ₶
DESMAZIS, sieur de Boinville. (Jean) 52. *G.* 1753 . . . . Capitaine en premier au corps royal d'artillerie ; y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Ingénieur en chef, à Lille.	236
DESMENAGE. (Dlle Marie Regnauld, veuve du sieur) 51. *M. du R.* 1777 . . . . En considération des services de feu son mari, Porte-chaise d'affaires du Roi.	300
DESMICHEL. (Modeste) 59. *G.* 1775 . . . . Pour mois d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Aix.	97
DESMICHELS DE CHAMPOURCIN. (Henri-Jacques) 62. *G.* 1764 . . . . . . En qualité de Lieutenant au régiment de la Reine, dragons.	300
DÉMIGNAUX. (Dlle Louise Bernard, épouse du sieur) 40. *M. du R.* 1773 . . . En considération des services de feu son père, Garçon du château. Elle a l'assurance de 360 liv. de pension, en considération de son mariage, dont elle jouira après la mort de son mari.	300
DESMOUTIERS. (Renée) 50. *M.* 1779 . . . . Chanoinesse de Largentière; en considération des services de son frère, Lieutenant-de-vaisseau.	400
DESMONTS, sieur de Ste-Croix. (François) 56. *G.* 1780 . . . . En qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Beauce.	450
DESMOULINS. (Dlle Henriettte Benoist, épouse du sieur) 46. *M. du R.* 1770 . . En considération des services de feu son père, Ordinaire de la musique du Roi.	200
DESMOULINS, sieur de l'Isle. (Louis) 56. *G.* 1734 . . . . Prêtre, & Vicaire-général; y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp, tué à la bataille de Parme.	472
DESMOUTIS. (Henri) 60. *G.* 1777 . . . . Y compris 12 liv. d'intérêts d'arrrérages, en considération de ses services en qualité de Brigadier des gardes-du-corps.	112
DESNOYERS. (Claude) 57. *G.* 1745 . . . . Capitaine en premier au régiment de Besançon, du corps royal d'artillerie; y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père.	236
DESONDES. (Louis) 68. *G.* 1779 . . . . En qualité de Capitaine au bataillon de garnison d'Auvergne.	300
DESORMES. (René-Louis) 42. *M. du R.* 1787 . . . . A titre de retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.	457
DESPAGNE. (Maximilien) 56. *M. du R.* 1780 . . . . Même cause qu'à l'article précédent.	456
DESPALUNGUE DE LOUBIE. (Paul) 76. *G.* 1752 . . . . Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Mousquetaire.	472
DESPANCES DE PONTBLAIN. (Jean-Marie de) 64. *G.* 1779 . . . . Pour ses services & sa retraite en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Royal.	400
De cette part	1,025,722 ₶

Report . . . . 1,025,722 ₶

DESPARRA. (Hyacinthe) 79. *F.* 1747 472
Y compris 72. liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Lieutenant-général honoraire de la sénéchaussée de Brignolles.

DESPAX. (Pierre) 51. *M. du R.* 1780 200
Pour lui tenir lieu de pareille somme dont il jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

DESPAZE. (Joseph) 66. *G.* 1780 150
Lieutenant de grenadiers au régiment de garnison du Roi ; en considération de ses services, & pour l'aider à les continuer.

DESPENCE DE VILEFRANCHE. (François) 72. *G.* 1768 500
Pour ses services & sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Bourgogne, infanterie.

DESPENS D'ESTIGNOLS. (François) 59. *G.* 1766 400
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment d'Auvergne.

DESPENS D'ESTIGNOLS. (Jean) 56. *G.* 1779 400
En considération de ses services en qualité de Major du régiment de la Couronne, avec rang de colonel.

DESPERIERS, sieur de Fresnes. (Antoine) 66. *G.* 1762 248
En considération de ses services en qualité de Mousquetaire.

DESPIERRE. (D[lle] Catherine Dubois) 87. *M. du R.* 1780 144
Pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

DESPLACES, sieur de Charmasse. (Claude) 62. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Aquitaine, infanterie.

DESPLANCHES. (Dlle Julie Joran, veuve du sieur) 44. *F.* 1776. 150
En considération des services de feu son mari, second Lieutenant de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

DESPLAS. (Raimond) 43. *G.* 1775. 180
Pour appointemens en qualité de Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

DESPONTIN. (Marie-Anne) 70. *M. du R.* 1770. 150
Pour servir à sa subsistance dans un couvent.

DESPORTES DE PARDAILLAN. (Etienne) 63. *G.* 1772. 300
En considération de ses services en qualité de Chef de brigade au Corps-royal du génie, avec rang de Colonel.

DESPREAUX. (Dlle Françoise Bretigny, veuve du sieur) 57. *G.* 1764. 200
En considération des services de feu son mari, Sous-brigadier des Mousquetaires.

DESPRÉS. (Dlle Marie Robert, veuve du sieur) 94. *G.* 1778. 300
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Bourbon, cavalerie.

DESPRET, sieur de Leschelle. (Joseph) 42. *G.* 1783. 300
En considération de ses services en qualité de Capitaine au Corps-royal du génie.

De cette part. . . . . 1,030,288 ₶

Report . . . . 1,030,288 ᵗᵗ

DESPREZ. (Dlle Agathe Trabouillet, épouse du sieur) 54. *F.* 1766. 200
A titre d'appointemens conservés en qualité d'ordinaire de la musique du feu Roi de Pologne.

DESPREZ. (Louis) 53. *F.* 1775. 150
Garde-du-corps de M. comte d'Artois; à titre d'appointemens conservés comme Garde-du-corps du feu Roi de Pologne.

DESPREZ. (Dlle Marie Codet, veuve du sieur) 76. *G.* 1779. 150
En considération des services de feu son mari, Lieutenant d'invalides.

DESQUINCOURT. (Dlle Hélène Lions, épouse du sieur) 90. *G.* 1728. 236
En considération des services du feu sieur de Tronville, son premier mari, Lieutenant pour le service du Roi, à Embrun.

DESRATZ. (Dlle Marie Buccikelly, veuve du sieur) 72. *M. du R.* 1°. 1778, 200; 2°. 1783, 200. 400
La première, en considération des services gratuits qu'elle a rendus avec zèle aux pauvres femmes de Fontainebleau, en sa qualité de maîtresse Sage-femme. La seconde, même considération que ci-dessus.

DESREXEL. (Nicolas) 72. *F.* 1766. 150
A titre de traitement conservé comme Fifre dans la compagnie des Cadets gentilshommes du feu Roi de Pologne.

DESRIVES. (Dlle Marie Hoffman, veuve du sieur) 48. *G.* 1782. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment d'Aquitaine.

DESRIVES, sieur de Grandcombes. (Jean) 70. *G.* 1776. 472
Pour lui tenir lieu d'appointemens de pareille somme en qualité de Capitaine retiré du régiment d'Aquitaine.

DESROBERT. (Dlle Agnès de Wendel, veuve du sieur) 73. *G.* 1781. 400
En considération des services de son mari, Lieutenant pour le service du Roi, commandant des ville et château de Sierck.

DESROBERT. (Dlle Françoise Soucelier, veuve du sieur) 84. *G.* 1749. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, Ingénieur ordinaire du Roi.

DESROUEZ. (Laurent-André) 52. *F.* 1770. 150
Pour récompense de ses services en qualité d'Employé de la compagnie des Indes.

DESROYS, sieur du Roure. (Louis) 34. *G.* 1757. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages; ancien Lieutenant en second dans le régiment de Jarnac, dragons; en considération des services de feu son père, Major du régiment de la Ferronnais, dragons.

DESRUES. (René) 53. *F.* 1788. 540
En considération de ses services et retraite en qualité de Chef dans les bureaux de l'intendance de Paris.

DESRUISSEAUX. (Jean) 53. *F.* 1770. 150
Pour récompense de ses services en qualité d'ancien premier Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

De cette part . . . . 1,033,958 ᵗᵗ

Report . . . . 1,033,958 ₶

DESSANTIS. (Dlle Anne Larcher, veuve du sieur) 74. *G.* 1772. 200
En considération des services du feu sieur Dupont, son oncle, Maréchal-de-camp, ancien Directeur des fortifications des places de la Meuse.

DESSARTEAUX. (Dlle Marie Tixier, veuve du sieur) 85. *F.* 1752. 200
En considération de ce que son mari a été tué par l'éclat d'un canon lors des réjouissances faites à Aubusson, sur la convalescence de M. le Dauphin.

DESSAULX. (Dlle Louise de Fay, veuve du sieur) 43. *G.* 1783. 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine dans le régiment provincial d'Etat-major.

DESSAVOYES. (Dlle Adelaïde de Barry, veuve du sieur) 48. *M.* 1°. 1781, 150; 2°. *idem*, 150. 300
La première, en considération des services de feu son frère, tué au siége de Pondichéry, où il commandoit l'artillerie. La seconde, lui avoit été assurée dans le cas où elle survivroit à sa sœur.

DESSINGY. (Charles) 51. *G.* 1757. 240
Actuellement Ingénieur-géographe-militaire; pour lui tenir lieu de ses appointemens de Lieutenant réformé des Volontaires de Hainaut, en considération de ses services en ladite qualité.

DESSOFFY. (Louis) 22. *G.* 1785. 500
Cadet gentilhomme dans le régiment Colonel-général des hussards; en considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp ès armées du Roi, et ci-devant Lieutenant-colonel du régiment de Chamborand, hussards.

DESSOFFY-CSERNECK. (Dlle Félicité) 20. *G.* 1785. 500
En considération des services de son père, Maréchal-de-camp ès armées du Roi, ci-devant Lieutenant-colonel au régiment de Chamborand, hussards.

DESSOMMES, dit Desjardins. (Louis) 54. *M. du R.* 1767. 300
En considération de ses services en qualité de Cuisinier des pages de feu madame la Dauphine.

DESSUS. (Dlle Marie Stéphant, veuve du sieur) 51. *G.* 1776. 500
En considération des services de feu son mari, Aide-major du fort Saint-François d'Aire.

DESSY. (Jacques) 34. *M. du R.* 1781. 240
A titre de retraite et subsistance en qualité de Garçon du gobelet du Roi.

DESTIBAIRE. (Antoine) 59. *G.* 1766. 100
En considération de ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

DESTOCQUOIS. (Dlle Marie d'Orgeo, veuve du sieur) 50. *G.* 1788. 200
En considération des services de feu son mari, Lieutenant invalide.

DESTOUCHES. (Dlle Marie Hallier, veuve du sieur) 77. *M. du R.* 1776. 300
A titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Commandant la louveterie.

DESTOURNELLES. (Dlle Louise Lucas, veuve du sieur) 43. *M. du R.* 1785. 200
En considération des services de feu son mari, Garçon du grand-commun de la maison du Roi.

De cette part. . . . . 1,037,938 ₶

Report . . . . 1,037,938 ᵗᵗ

DESTOURNELLES. (Joachim) 28. *M. du R.* 1781. 250
Pour retraite et subsistance en qualité de Garçon du grand-commun.

DESTREMX. (Raimond) 66. *G.* 1777. 500
Pour retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment de Lorraine, dragons, avec rang de Capitaine.

DESTREPAGNY-DUMESNIL. (Louis) 68. *G.* 1765. 400
En qualité de Capitaine réformé du régiment de la Reine, infanterie.

DESTRESSES. (Dlle Ursule de Brosse, veuve du sieur) 53. *G.* 1785. 400
En considération des services de feu son mari, Lieutenant-colonel d'infanterie, adjoint à la place de Commandant à Weissembourg.

DESTRICHE. (Pierre) 71. *G.* 1779. 100
Capitaine des forgeurs d'artillerie à l'Arsenal de Paris; pour lui tenir lieu de la perte de pareille somme occasionnée par la suppression de sa place, à l'époque de la démission du Grand-maître.

DESTRIE. (Etienne) 78. *M. du R.* 1°. 1772, 200; 2°. *idem.* 150. 350
Premier Compagnon menuisier des Menus-plaisirs du Roi.
La première, à titre de subsistance, comme ouvrier des théâtres. La seconde, en considération de ses services en cette qualité.

DESVALLÉES. (Dlle Marguerite Dieusy, veuve du sieur) 80. *F.* 1753. 150
En considération des services de feu son mari, Chirurgien-major des vaisseaux de la compagnie des Indes.

DESVERGERS. (Thomas) 82. *G.* 1757. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Sergent des Gardes-françoises.

DETCHEVERRY. (Jeanne) 24. *M.* 1780. 200
En considération des services de son père, Capitaine de brûlot.

DETTINGEN. (Louis) 46. *G.* 1778. 400
En considération de ses services en qualité de Capitaine au premier régiment de Chasseurs à cheval.

DEU. (Dlle Geneviève Jacquinot, veuve du sieur) 51. *G.* 1788. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant du régiment Dauphin, infanterie.

DEVAL. (Pierre) 31. *M.* 1771. 200
En considération des services de son père, premier Drogman de France, à Constantinople.

DEVAL. (Marie) 29. *M.* 1771. 200
Même considération que ci-dessus.

DEVAL. (Antoine) 32. *M.* 1778. 200
Même considération que ci-dessus.

DEVAL. (Catherine) 34. *M.* 1778. 200
Même considération que ci-dessus.

DEVAL. (Hélène) 24. *M.* 1778. 200
Même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 1,042,242 ᵗᵗ

Report . . . . 1,042,242 ᵗᵗ

DEVAL. (Henri) 22. *M.* 1778. 200
En considération des services de son père, premier Drogman de France, à Constantinople.

DEVAL. (Marie) 29. *M.* 1°. 1780, 200; 2°. 1782, 100. 300
La première, même considération que ci-dessus. La seconde, même motif.

DEVAL. (Catherine-Constance) 34. *M.* 1°. 1780, 200; 2°. 1782, 100. 300
La première, même considération que ci-dessus. La seconde, même motif.

DEVAYRE. (Joseph) 42. *G.* 1775. 210
Chevau-léger réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

DEVEAU. (Pierre) 32. *M. du R.* 1785. 456
Pour sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

DEVELLE. (Claude) 61. *F.* 1775. 150
A titre d'appointemens conservés en qualité de Garde-du-corps du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

DEVER. (Victor) 51. *G.* 1768. 400
Lieutenant du régiment de Gâtinois; en considération des services de feu son père, Brigadier-colonel au Corps-royal de l'artillerie.

DEVEVEY. (Antoine) 59. *G.* 1779. 200
En considération de ses services, en qualité de Lieutenant au régiment de Waldner.

DEVEZE. (Dlle Jeanne Legault, veuve du sieur) 59. *G.* 1785. 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine du régiment Colonel-général, dragons, et ensuite Commandant pour le service du Roi à Saint-Ambroix.

DEVIC DE PONGIBAUD. (Antoine) 51. *M.* 1773. 400
En considération de ses services, en qualité de Lieutenant-de-vaisseau, retiré.

DEVRAUX. (Philippe) 46. *M. du R.* 1787. 365
A titre de retraite, en qualité de Palefrenier.

DEIDIER DE MIRABEAU. (Nicolas) 47. *G.* 1°. 1763, 54; 2°. 1782, 500. 554
La première, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-commandant du régiment de Beauvoisis, et pour lui tenir lieu de 900 livres d'arrérages, supprimés lors de sa réforme. La seconde, même motif et considération.

DEYME. (Dlle Madeleine de Moranville, veuve du sieur) 58. *G.* 1788. 200
En considération des services de son mari, Capitaine commandant les Chasseurs du régiment de Piémont.

DEYRY. (Dlle Louise de Strada) 80. *G.* 1745. 354
En considération des services de son mari, Capitaine au régiment de Surgeres, tué au siége de Fribourg.

DEZ. (Antoine) 59. *M.* 1778. 500
En considération de ses services, en qualité de ci-devant Chancelier du Consulat de France, au Caire.

DEZAIX. (Antoine) 28. *G.* 1785. 150
Lieutenant en premier au régiment de Viennois; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de Nice, infanterie.

De cette part . . . . 1,047,281 ᵗᵗ

Report . . . . 1,047,281 ₶

DEZEDDES. (Louis) 71. *G.* 1788. 500
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'artillerie de Besançon.

DEZEDDES. (Joseph) 19. *G.* 1788. 200
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment d'artillerie de Vaubecourt.

DEZERRE. (Dlle Barbe Besançon, veuve du sieur) 72. *G.* 1755. 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine-commandant d'invalides, détachés au fort de Salces.

DIANOUS. (Paul) 44. *G.* 1784. 500
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-commandant du régiment d'Agénois.

DIBAIGNETTE. (Martin) 66. *G.* 1766. 400
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Vivarais.

DICHY, sieur de Sabathery. (Barthelemi) 59. *G.* 1767. 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment de la Marine.

DIDIER. (Jean-Marie) 51. *G.* 1777. 500
En considération de ses services, en qualité de Contrôleur réformé de l'hôpital militaire de Condé.

DIDIER DE MAUCOUVERT. (Nicolas) 76. *G.* 1779. 450
Capitaine en second, réformé de la légion Royale-dragons.

DIDIER. (Dieudonné) 52. *G.* 1°. 1771, 300; 2°. 1775, 97. 397
La première, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Nanci. La seconde, même motif, et pour appointemens dont il cessera de jouir s'il est replacé.

DIDIER. (André) 67. *M. du R.* 1777. 500
En considération de ses services, en qualité de Commandant de la louveterie du Roi.

DIEBALD. (Jean) 46. *G.* 1788. 360
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Porte-étendard dans le régiment de cavalerie de Franche-Comté.

DIENAST. (Jacques) 64. *G.* 1774. 300
En considération de ses services, en qualité de Capitaine au régiment suisse de Boccard.

DIENY. (Jacques) 62. *G.* 1776. 500
En considération de ses services, en qualité de Capitaine-commandant du régiment suisse de Waldner.

DIETHELM. (Joseph) 78. *M. du R.* 1771. 288
Garçon de fourrière de Madame Louise de France; sur la cassette de cette princesse.

DIETHELM. (Dlle Ursule) 39. *M. du R.* 1771. 50
A titre de subsistance, sur la cassette de Madame Louise de France.

DIEUAVANT, sieur du Hotel. (Louis) 67. *G.* 1775. 97
En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Caen.

De cette part . . . . 1,052,923 ₶

Report . . . . 1,052,923 ᵗᵗ

DIEUDÉ DE SAINT-LAZARE. (François) 47. *M.* 1762. 500
En vertu de l'assurance qu'il en avoit eue pour pareille somme que feu son père, Ecrivain de la marine, retiré, avoit obtenue.

DIEUDONNÉ. (Ignace) 46. *F.* 1779. 360
A titre de traitement annuel, en qualité d'ancien Muletier du feu Roi de Pologne.

DIGARD. (Jacques) 59. *G.* 1°. 1776, 150; 2°. 1779, 150. 300
Sergent d'armes des Gardes-françoises, tant en considération de ses services, que de son zèle et de son intelligence relativement à l'habillement des troupes.

DIGOINE. (Paul) 57. *G.* 1778. 400
En qualité de Capitaine au régiment de Penthièvre, infanterie. . . . .

DIGOINE. (Claude) 50. *G.* 1763. 54
Capitaine réformé du régiment de Flandre; pour lui tenir lieu de 900 liv. d'arrérages qui ont été supprimés lors de son replacement.

DIGONET. (Jean-Baptiste) 46. *M. du R.* 1777. 391
Pour lui tenir lieu de traitement, en qualité de Garde à cheval de la Capitainerie royale de Chambor, supprimé.

DIGOUT. (Nicolas) 68. *F.* 1776. 360
A titre de traitement, en qualité de Petit-valet-de-pied du feu Roi de Pologne.

DIHARCE, sieur de Lure. (Jean-Baptiste) 54. *G.* 1786. 500
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-commandant de Chasseurs dans le régiment Royal-Roussillon, infanterie.

DIHARCE. (Arnaud-Pascal) 57. *F.* 1779. 100
Ancien Directeur de la régie des cartes, à Lyon.

DILLON. (Dame Agnès) 56. *M. du R.* 1754. 300
Religieuse carmelite; tant en considération des services de sa famille, qu'à titre de subsistance, pour lui procurer les moyens de faire sa profession.

DILLON. (Robert) 61. *G.* 1773. 300
Ancien Porte-drapeau au régiment de Dillon; en considération des services du feu sieur de Lally son oncle, Brigadier d'infanterie.

DINAMARY. (Jean) 49. *M.* 1776. 500
En considération de ses services, en qualité d'ancien Chancelier du Consulat d'Alep.

DINDY. (André) 64. *G.* 1779. 300
En considération de ses services, en qualité de Capitaine-commandant au régiment de la Rochefoucauld, dragons.

DION. (François) 76. *F.* 1775. 300
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien employé dans la régie des cuirs.

DION. (Joseph) 54. *G.* 1763. 54
En qualité de Capitaine réformé de la marine; pour lui tenir lieu de 54 liv. d'intérêts provenant de trois années mises en rente, d'une pension de 300 livres.

DIONIS. (Dlle Marguerite Frontin, veuve du sieur) 51. *M. du R.* 1783. 182
A titre de subsistance; en considération des services de feu son mari, Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

De cette part . . . . 1,057,824 ᵗᵗ

Report	1,057,824 ₶
DIONIS. (Dlle Françoise) 47. *M. du R.* 1774. En considération des services de feu son père, Exempt de la Prévôté de l'hôtel du Roi.	300
DIORÉ DE LA BARGE. (Alexandre) 67. *G.* 1763. . . . . Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.	177
DIOT-BLANCHART. (Jacques) 50. *M.* 1778. En considération de ses services, en qualité d'Ecrivain de la marine des classes, retiré.	200
DIPPRE DE MOUCHY. (Jean-Henri) 51. *G.* 1763. . . . . Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien capitaine au régiment de Béarn.	354
DIGUEM. (Dlle Marguerite Lerouge, veuve du sieur) 57. 1773. . . . . En considération des services de feu son mari, ci-devant commandant un bataillon du régiment de Provence, avec rang de Lieutenant-colonel.	300
DIRANDATZ. (Louis) 54. *M.* 1783. . . . . Chancelier du Consulat-général de France, à Cadix.	300
DISSON. (Dlle Nicolle Casset, veuve du sieur) 49. 1781. . . . . En considération des services de feu son mari, en qualité de Porteur de barquettes de la cuisine-bouche de Mesdames de France.	200
DISSON. (Dlle Angélique Duflos, veuve du sieur) 56. *M.* 1777. . . . . En considération des services de feu son frère, faisant fonctions de commissaire aux classes de la Marine à Saint-Domingue.	300
DIUNNE, dit Georges-Dianne. (François) 50. *M. du R.* 1764. . . . . En considération de ses services, en qualité d'ancien Palefrenier du Roi.	365
DOAT. (François) 66. *G.* 1774. . . . . En qualité de Capitaine de grenadiers au régiment provincial d'Alby.	400
DODART. (Dlle Charlotte) 22. *M. du R.* 1773. . . . . Tant en considération des services de feu son père, Mestre-de-camp de cavalerie, que de ceux de son oncle, ancien Intendant du Berry.	500
DODART. (Louis) 25. *M. du R.* 1773. . . . . Même considération que ci-dessus.	500
DODART. (Dlle Marguerite) 27. *M. du R.* 1773. . . . . Même considération que ci-dessus.	500
DODART. (Dlle Anne-Louise) 28. *M. du R.* 1773. . . . . Même considération que ci-dessus.	500
DODART. (Dlle Cécile) 18. *M. du R.* 1773. . . . . Même considération que ci-dessus.	500
DODIEU. (Dlle Catherine) 56. *G.* 1779. . . . . En considération des services du sieur de Montbrunet son oncle, ci-devant Exempt des Gardes-du-corps du Roi.	300
DOETSCH. (François) 54. *G.* 1784. . . . . En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien premier Lieutenant au régiment de Salm-Salm, avec rang de Capitaine.	390
De cette part	1,063,910 ₶

Report . . . . 1,063,910 ₶

DOISNEL DE VALHEBERT. (Gabriel) 51. *G.* 1°. 1772, 150; 2°. 1785, 410. . . . 560
La première, en considération de ses services, en qualité d'ancien Chevau-léger de la Garde du Roi. La seconde, même motif.

DOISNEL DE VALHEBERT. (Jean-Gabriel) 51. *G.* 1772. 150
Même considération que ci-dessus.

DOLABARATZ. (Jean) 62. *M.* 1768. 300
Enseigne de Port; en considération des services importans qu'il a rendus le 29 juillet 1768, en se portant le premier à éteindre le feu du magasin à poudre de Rochefort, occasionné par la chute du tonnerre, et en animant, par son courage, des ouvriers à le suive.

DOLBELLE. (Jean) 32. *M. du R.* 1767. 43
En considération de ses services en qualité de Maître-queux de la cuisine-bouche de feu Madame la Dauphine.

DOLBELLE. (Éléonore) 36. *M. du R.* 1777. 200
En considération des services de feu son père, Officier de bouche de Sa Majesté.

DOLBELLE. (Dlle. Sophie) 33. *M. du R.* 1777. 200
Même considération que ci-dessus.

DOLIVET. (Bernard) 88. *G.* 1745. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de cavalerie de Beauvilliers.

DOLLY. (Charles) 40. *M. du R.* 1781. 200
En considération de ses services en qualité de Postillon de la petite écurie du Roi.

DOMAT. (Benoît) 44. *F.* 1749. 560
Président de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, en considération des services de son bisaïeul, auteur du Recueil des Loix civiles.

DOMENECH. (Dlle. Thérèse Bezombes, veuve du sieur) 60. *G.* 1777. 150
En considération des services de feu son mari, Capitaine d'invalides de la première classe.

DOMERGUE. (Honoré) 62. *G.* 1781. 425
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Brigadier des Gendarmes de MONSIEUR du corps de la gendarmerie.

DOMETE DE MONTS. (Jean-Baptiste) 62. *G.* 1768. 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Artois, Dragons.

DONADIEU DU GRÈS. (Armand) 61. *G.* 1768. 200
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment d'Artois, infanterie.

DONCÉEL. (Godefroi) 66. *G.* 1762. 500
En considération de ses services en qualité de Capitaine en second réformé du régiment d'Horion.

DONCHÉ. (Louis) 66. *G.* 1781. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Sous-lieutenant au régiment Royal-infanterie.

De cette part. . . . . 1,068,770 ₶

Report. . . . . 1,068,770 ^{t}

DONET. (Bénigne) 56. *G.* 1783. 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment des Grenadiers royaux.

DONEY. (Nicolas) 50. *G.* 1780. 400
Tant en considération de ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps de M. le comte d'Artois, que de ceux de son père et de son grand-père, tué au siége de Fribourg.

DONGOIS. (Joseph) 38. *G.* 1777. 300
En considération de ses services en qualité de Contrôleur réformé de l'hôpital militaire d'Embrun.

DONJAN. (Jeanne Huet, veuve du sieur) 83. *G.* 1783. 150
En considération des services de feu son mari, ci-devant Exempt de maréchaussée.

DONNADEY. (Thérèse Beauchamp, veuve du sieur) 64. *G.* 1773. 500
En considération des services de feu son mari, Ingénieur en chef au Mont-Dauphin.

DONNOIT. (Marie-Jeanne) 50. *F.* 1758. 150
Pour lui servir de dot dans la communauté des nouvelles catholiques de Caen.

DONZEL-SABLON. (Marie) 36. *M. du R.* 1766. 400
En considération des services de sa mère en qualité d'Empeseuse des dentelles de feu M. le Dauphin.

DORDELIN. (Alain) 60. *F.* 1770. 500
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.

DORÉ DES ANTES. (Jean) 52. *G.* 1783. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Brigadier des Gendarmes de la Reine.

DOREL. (Joseph) 42. *G.* 1775. 150
Garde réformé des Gardes-du-corps du Roi.

DORESMIEULX. (Constant) 51. *G.* 1778. 500
Pour retraite en qualité de Capitaine de Grenadiers au régiment d'Auxerrois, infanterie.

DORIA DE L'ESQUEN. (Perette) 63. *G.* 1733. 157
Y compris 24 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Brigadier d'infanterie.

DORIDANT. (Louise de Rigollot, femme du sieur) 30. *G.* 1785. 100
En considération des services de feu son père, ancien Maréchal-des-logis des Gendarmes de la garde ordinaire du Roi.

DORIOT. (Pierre) 54. *G.* 1764. 200
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant au régiment grison de Salis.

DORJON. (Joseph) 67. *F.* 1766. 200
A titre de traitement conservé en qualité de Garde des remises de Commercy, château du feu Roi de Pologne.

DORNIER. (Charles) 51. *G.* 1780. 150
En considération du malheur qu'il a eu d'être estropié lors des réjouissances à l'occasion de l'accouchement de la Reine.

De cette part . . . . 1,073,327 ^{tt}

Report. . . . . 1,073,327 ₶

DORTAN. (Joseph) 48. *G*. 1763 108
Lieutenant-colonel du régiment de la Reine, cavalerie; pour lui tenir lieu de 1,800 livres d'intérêts d'arrérages qui lui étoient dûs au premier avril 1766, de la pension de 600 livres, et qui lui a été supprimée lors de son replacement, en conservant seulement les 108 livres d'intérêts.

DORTET. (Dlle. Catherine Laterrade, veuve du sieur) 52. *G*. 1777. 200
En considération des services de feu son mari, Exempt de maréchaussée.

DORVALLE. (Dlle. Claire Marchais, veuve du sieur) 74. *M. du R*. 1782. 500
En considération des services de feu son mari, Valet de garde-robe du Roi.

DORY. (Dlle Boucaud, veuve du sieur) 56. *M. du R*. 1763. 200
En considération des services de feu son mari, Cocher de la Reine.

DOSSENA, dit Passanos. (Bastien) 80. *M. du R*. 1774. 456
En considération de ses services en qualité de Palefrenier du Roi.

DOUCET. (Dlle. Marie Martin, veuve du sieur) 68. *G*. 1780. 150
En considération des services de feu son mari, Capitaine de grenadiers du régiment d'Austrasie.

DOUCEUR. (Dlle. Angélique Petiau, veuve du sieur) 62. *G*. 1782. 200
En considération des services de feu son mari, ci-devant Lieutenant, avec rang de capitaine, au régiment du Colonel-général, dragons.

DOUDALL. (Dlle. Marie Selabissac, veuve du sieur) 69. *G*. 1772. 300
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine au régiment Irlandois de Berwick.

DOUEZY-DOLLANDON. (Guillaume) 67. *G*. 1767 500
En considération de ses services en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Limosin.

DOUIN. (Antoine) 58. *G*. 1779. 300
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Chartres.

DOUJAT. (Joseph) 46. *G*. 1759. 390
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Enseigne au régiment d'Auvergne.

DOURDANT. (Charles) 60. *M. du R*. 1°. 1768, 100; 2°. 1780, 200. 300
La première, en considération de ses services en qualité de Piqueur en la petite écurie du Roi. La seconde, même considération.

DOUSS. (Joseph) 58. *M. du R*. 1782. 200
En considération de ses services en qualité de Caporal des Cent-Suisses de la garde du Roi.

DOUSSET. (Marie) 32. *F*. 1785. 300
Assurance de cette pension, en considération des services de feu son père, ci-devant employé de la compagnie des Indes, à compter du jour où elle lui survivroit.

DOUSSET. (René) 76. *F*. 1°. 1770, 300; 2°. 1785, 200. 500
La première, pour récompense de ses services en qualité d'Employé de la compagnie des Indes. La seconde, pour la même considération.

DOUSSIN. (Dlle. Marie Colon, veuve du sieur) 66. *M*. 1775. 150
En considération des services de feu son mari, ancien maître Cannonier à la Louysiane.

De cette part . . . . 1,078,081 ₶

Report . . . . 1,078,081 ₶

DOUSSOT DE PONDAILLAN. (Jean) 43. *G.* 1775. 97
En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Montauban.

DOUVILLE. (Jeanne) 56. *F.* 1770 200
. Pour lui aider à subsister.

DOUVILLE. (Dlle. Jeanne Dubuisson, veuve du sieur) 32. *F.* 1784. 150
En considération des services de feu son père, Ecrivain de vaisseaux de la compagnie des Indes.

DOUYAU. (Dlle. Anne Leroux, veuve du sieur) 33. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son mari, Lieutenant en premier au régiment d'Armaguac.

DOUZIN. (Dlle. Marie-Claude Simon, veuve du sieur) 62. *M. du R.* 1751. . . 200
En considération des services de feu son mari, Musicien ordinaire du Roi.

DOUZON. (Dlle. Marie-Anne Veltond, veuve du sieur) 82. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment d'Orléans.

DOYEN. (Gabriel) 63. *M. du R.* 1788. 500
En considération de ses services en qualité de Peintre du Roi.

DOYHENARD DE TARTAS. (Jean) 49. *G.* 1784. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Flandres.

DOZIN. (Jean) 72. *G.* 1765. 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Schombert, dragons.

DRAGON DE GOMICOURT. (Pierre) 60. *G.* 1771. 450
En qualité de Lieutenant réformé du corps des grenadiers de France, avec rang de Capitaine.

DRANCY. (Hippolyte) 62. *F.* 1778. 400
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.

DRAPIER. (Pierre) 47. *M. du R.* 1777. 200
En considération de ses services en qualité de Cocher du Roi.

DREME. (Bernard) 67. *G.* 1°. 1769, 100; 2°. 1775, 400. 500
La première, en considération de ses services en qualité de Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi, avec brevet de Sous-brigadier. La seconde, pour sa retraite.

DREUILLE. (Jacques) 60. *G.* 1771 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Navarre.

DREUX. (Nicolas) 69. *M. du R.* 1774. 456
En considération de ses services, en qualité d'ancien Palefrenier du Roi.

DREY-MULLER. (Jean) 44. *G.* 1788. 400
En considération de ses services en qualité de Trompette réformé des Gardes-du-corps.

DREY-MULLER. (François) 47. *G.* 1772. 300
En considération de ses services en qualité de Timballier des Gardes-du-corps.

De cette part. . . . . 2,083,634 ₶

Report . . . . 1,083,634 ₶

DRILHOLE DE BELLEFON. (Pierre) 68. *G.* 1766. 400
En qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Bordeaux.

DRIVET DE LADERNADE. (Louis) 56. *G.* 1766. 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Toulouse.

DROSTE. (Dlle. Marie Zicavo, veuve du sieur) 56. *G.* 1773. 200
En considération des services de feu son mari, Lieutenant au régiment de cavalerie légère de Corse, tué à l'attaque de Basa en 1769.

DROUAL. (Pierre) 58. *G.* 1761 100
Anspessade dans les Gardes-côtes de Belle-Isle-en-mer; en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté pendant le siége de Belle-Isle.

DROUARD. (Elie) 64. *M. du R.* 1774. 300
Garçon des appartemens de Monsieur; pour lui tenir lieu de la pension qui lui avoit été accordée sur la cassette de ce prince.

DROUCY. (Etienne) 86. *F.* 1778. 91
A titre de retraite sur le pied de 5 sols par jour, en considération de ses services, en qualité de ci-devant Facteur de la petite poste de Paris.

DROUET DE MONGERMONT. (Léonard) 46. *G.* 1°. 1772, 200; 2°. 1775, 240. 440
La première, en considération de ses services en qualité de Mousquetaire. La seconde, pour sa réforme.

DROUILHET DE SIGALAS. (Ignace) 37. *G.* 1°. 1782, 300; 2°. 1785, 200. . 500
Capitaine en second des grenadiers au régiment d'Agénois. La première, en considération de la conduite distinguée qu'il a tenue au siége et à la prise d'Yorck-Town, où il a eu la cuisse cassée. La seconde, en considération du malheur qu'il a d'être estropié.

DROUIN DE VAULEARD. (Hiérôme) 49. *M.* 1777. 300
En considération de ses services en qualité de Lieutenant de vaisseau retiré.

DROUIN-DUFOUR. (Jean) 56. *G.* 1763. 354
Capitaine réformé du régiment d'Aunis.

DROULLIN-MÉNILGLAISE. (Alphonse) 57. *G.* 1758. 354
Lieutenant des grenadiers des Gardes-françoises; en considération des services de son oncle, Lieutenant-colonel de Mestre-de-camp-général des dragons.

DROULLIN. (Louis) 64. *G.* 1770. 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Soissonnois.

DROULLIN DE LOUGEY. (Charles) 49. *G.* 1775. 340
En qualité de Mousquetaire réformé.

DROUYN. (Dlle. Barbe) 81. *G.* 1767. 400
En considération des services du sieur Bugnot de Faremont, son mari, ancien Capitaine du régiment de Soissonnois.

DRUDE DE LA CATERIE. (Bertrand) 57. *G.* 1775 365
Gendarme réformé de la garde ordinaire du Roi.

DRUDES DE CAMPAGNOL. (Michel) 38. *G.* 1775. 180
En qualité de Mousquetaire réformé.

DRUDES DE CAMPAGNOL. (François) 37. *G.* 1778 180
En qualité de Mousquetaire réformé, à présent Garde-du-corps du Roi.

De cette part . . . . 1,088,938 ₶

Report . . . . 1,088,938 ᵗᵗ

DRUET. (Claude) 56. *G.* 1779 375
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien brigadier avec rang de Lieutenant des Gendarmes de la Reine.

DRUGEON. (Dlle Françoise Valentin, veuve du sieur) 63. *F.* 1778 500
En considération des services de feu son mari, ancien Contrôleur des vingtièmes.

DRUGNE. (Denis) 39. *G.* 1780 300
En qualité de Sous-lieutenant attaché au corps de l'infanterie.

DRULHE. (Dlle Marie le Page, veuve du sieur) 66. *F.* 1781 200
En considération des services de feu son mari, Contrôleur des vingtièmes.

DRULHE. (Louis) 73. *F.* 1773 400
Pour sa retraite, en qualité de Contrôleur des vingtièmes.

DRUMMOND, comte de Melfort. (Léon) 28. *Af. É.* 1780 400
A titre de gratification annuelle en qualité de Capitaine de remplacement au régiment de Bassigny.

DRY-DUPRÉ. (Thomas) 63. *F.* 1770 150
En considération de ses services en qualité de ci-devant premier Enseigne de vaisseaux de la compagnie des Indes.

DUAULT. (François) 59. *M.* 1777 500
En considération de ses services en qualité de Commis des classes de la marine.

DUAUTHIER. (Maximien) 50. *G.* 1779 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps.

DUBAIL. (Jean) 52. *M. du R.* 1767 32
Lavandier de la cuisine-bouche de feu madame la Dauphine.

DUBARAIL. (Dlle Marie Desfarges, veuve du sieur) 44. *G.* 1787 200
En considération des services de feu son mari, ancien Garde-du-corps du Roi.

DUBARBIER-LISSE. (Jean) 41. *G.* 1771 300
En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Bourgogne, infanterie.

DUBARBIER. (Jean) 68. *G.* 1766 400
En qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Valenciennes.

DUBARROUX. (Vincent) 58. *G.* 1779 400
En qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Provence.

DU BEC. (Charles) 66. *G.* 1769 250
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

DU BERNARD DE MONTMEGE. (Jean) 42. *G.* 1773 350
Capitaine réformé du régiment du Roi, dragons.

DUBERON. (Joseph) 66. *G.* 1774 500
En qualité de Capitaine au régiment de Lorraine, infanterie.

DUBIN DE GRANDMAISON. (Timothée) 68. *G.* 1763 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Beauvoisis.

De cette part . . . . 1,094,967 ᵗᵗ

Report . . . . 1,094,967 ᵗᵗ

DU BLAISEL DE LA CLAYE. (Louis) 63. *G.* 1767 400
Commandant de la tour d'Ambleteuse ; pour retraite , en qualité de Capitaine au régiment de Guienne.

DUBLAN. (André) 57. *G.* 1765 200
Pour retraite, en qualité de Lieutenant au régiment de recrues de Bordeaux.

DUBLED DE CHELSEY. (François) 49. *G.* 1783. 162
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Gendarme.

DUBOIS DE SAINT-MANDÉ. (Pierre) 61. *G.* 1765 500
En qualité de Capitaine au régiment d'Orléans , dragons.

DUBOIS. (Louis) 41. *M. du R.* 1780 200
En considération de ses services en qualité de Cocher du Roi.

DUBOIS. (François) 62. *M. du R.* 1789. 200
En considération de l'ancienneté de ses services en qualité de Concierge des écuries du Roi , à Meudon.

DUBOIS. (Dlle Anne Spingeler , veuve du sieur) 51. *M. du R.* 1776 200
En considération des services de feu son mari , Garçon d'attelage de l'écurie de la Reine.

DUBOIS. (Dlle Anne) 26. *M. du R.* 1784 200
En considération des services de feu son père , Piqueur de la Vénerie du Roi.

DUBOIS GUCHEMENE. (Dlle Marie Lemoyne , veuve du sieur) 41. *M.* 1778 . . 500
En considération des services de feu son mari , Lieutenant de vaisseau.

DUBOIS. (Dlle Catherine Plar , veuve du sieur) 69. *F.* 1°. 1774, 100 ; 2°. 1774, 200. 300
La première , en considération des services de feu son mari , Piqueur vétérant de la Vénerie du Roi. La seconde , même motif.

DUBOIS DE SAINT-MANDÉ. (Charles) 63. *G.* 1765 300
En qualité de Lieutenant au régiment de la Reine , dragons.

DUBOIS. (Dlle Sophie) 20. *M. du R.* 1780 100
En considération des services de feu son père , Valet de limier de la Vénerie du Roi. . . . .

DUBOIS DE SAINT-VINCENT. (Claude) 57. *G.* 1755 et 1762 590
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Capitaine-aide-major du régiment de Béarn.

DUBOIS. (Claude-Jean) 57. *F.* 1°. 1770, 200 ; 2°. 1785, 100 300
Employé de la compagnie des Indes.
La première , pour récompense de ses services. La seconde , à titre d'augmentation pour même considération.

DUBOIS DE CRANCÉ. (Louis-Alexis) 42. *G.* 1775 310
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Ils seront supprimés du jour de son replacement.

DUBOIS. (Dlle Elisabeth) 27. *M. du R.* 1°. 1784 , 100 ; 2°. 1787, 100 200
En considération des services de feu son père , Piqueur de la Vénerie du Roi.

De cette part . . . . 1, 099, 629 ᵗᵗ

Report. . . . . 1,099,629 ₶

DUBOIS DE BEAUREGARD. (Dlle Marie de Lesquelen , épouse du sieur) 38. *F.* 1786 400
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.

DUBOIS DE BEAUREGARD. (François) 49. *G.* 1775 450
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Vannes, qui seront supprimés lors de son replacement.

DUBOIS. (Gilbert) 56. *G.* 1°. 1773, 200 ; 2°. 1776, 200. 400
La première, en considération de ses services en qualité de hautbois réformé des Mousquetaires, et dont il doit cesser de jouir lors de son replacement. La seconde, même motif.

DUBOIS DE SAINT-MANDÉ. (Alexandre) 66. *G.* 1754 590
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de dragons d'Orléans.

DUBOIS DE SAINT-ÉTIENNE. (Ignace) 56. *G.* 1775 465
En qualité de Chevau-léger réformé.

DUBOIS DU BOITESSELIN. (Jacques) 48. 1°. 1775, 200 ; 2°. 1775, 240 440
En qualité de Mousquetaire réformé.
La première, en considération de ses services. La seconde, même motif.
Ils seront supprimés lors de son replacement.

DUBOIS. (François) 40. *M. du R.* 1782 90
En considération de ses services en qualité de Valet de limiers de la Vénerie du Roi.

DUBOIS DE CHANTRENNE. (Jean) 49. *G.* 1763 54
Major du régiment de Rouergue, réformé.
Pour lui tenir lieu de 900 livres d'arrérages dûs en 1766, et qui ont été supprimés en 1768 le jour qu'il a été replacé, en conservant seulement les intérêts.

DUBOIS. (Jean-François) 62. *F.* 1°. 1772, 150 ; 2°. 1789, 200 350
En considération de ses services en qualité de Garçon du château de Meudon. Il a une autre pension de 300 livres comprise dans l'état des dépenses du gouvernement des Tuileries.

DUBOIS, dit Saint-François. (Jean) 36. *M. du R.* 1788 500
A titre de retraite en qualité de Postillon de l'écurie de la Reine.

DUBOIS, sieur de Peyrelongue. (Jean-Jacques) 48. *G.* 1775 240
En qualité de Mousquetaire réformé, à présent Sous-lieutenant sans appointemens au régiment Royal-Etranger. Sa pension doit cesser du jour qu'il aura des appointemens.

DUBOIS. (Jean-Louis) 37. *M. du R.* 1784 300
A titre de retraite en qualité de Valet-de-chiens de la Vénerie du Roi.

DUBOIS. (Dlle Julienne-Marie, veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1779 400
En considération des services de feu son mari, Contrôleur extraordinaire de la bouche du Roi.

DUBOIS. (Dlle Madeleine) 51. *F.* 1758 200
En considération des services de feu son père, premier Piqueur de la Vénerie du Roi.

De cette part . . . . 1,104,508 ₶

Report . . . . 1,104,508 ₶

DUBOIS. (Dlle Charlotte Houard, veuve du sieur) 61. *M. du R.* 1784 500
En considération des services de feu son mari, Piqueur de la Vénerie du Roi.

DUBOIS. (Dlle Adelaïde) 32. *M. du R.* 1780 100
En considération des services de feu son père, Valet de limiers de la Vénerie du Roi.

DUBOIS. (Dlle Félicité) 36. *M. du R.* 1784. 200
En considération des services de feu son père, Piqueur de la Vénerie du Roi.

DUBOIS. (Dlle Marie-Adelaïde) 14. *M. du R.* 1780 100
En considération des services de feu son père, Valet de limiers de la Vénerie du Roi.

DUBOIS. (Marie-Anne) 69. *M. du R.* 1754. 200
A titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Piqueur de la Vénerie du Roi.

DUBOIS. (Dlle Marie-Madeleine) 27. *M. du R.* 1780 100
Sans retenue; à titre de subsistance; en considération des services de feu son père, Valet de limiers de la Vénerie du Roi.

DUBOIS. (Dlle Éléonore Ervoil Doiré, veuve du sieur) 53. *M. du R.* 1778 . . . 300
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine avec rang de Lieutenant-colonel du régiment Dauphin, cavalerie.

DUBOIS. (Dlle Marie Guilbert, veuve du sieur) 74. *M. du R.* 1783 500
En considération des services de feu son mari, ancien Cocher de la Reine.

DUBOIS. (Dlle Marie-Françoise) 82. *M. du R.* 1728 300
En considération des services de feu son père, Valet-de-pied du Roi.

DUBOIS. (Dlle Marie-Jeanne) 39. *M. du R.* 1°. 1784, 100; 2°. 1787, 100 200
En considération des services de son père, Piqueur de la Vénerie du Roi.

DUBOIS. (Dlle Marie-Henriette) 34. *M. du R.* 1°. 1784, 100; 2°. 1787, 100 200
En considération des services de feu son père, Piqueur du Roi.
La première, à titre de subsistance. La seconde, sans mention.

DUBOIS. (Dlle Marie-Madeleine Bellebeau, veuve du sieur) 56. *M. du R.* 1780 . . 300
A titre de subsistance; en considération des services de feu son mari.

DUBOIS. (Dlle Marie-Thérèse Louis, dit Augustin, épouse du sieur) 54. *M. du R.* 1787. 200
En considération des services de son père, Piqueur de la Vénerie pendant soixante-quatre ans.

DUBOIS, dit Ancelin. (Martin) 49. *M. du R.* 1°. 1774, 300; 2°. 1779, 200 . . 500
La première, tant en considération de ses services qu'en faveur de son mariage. La seconde, même motif.

DUBOIS. (Philippe-René) 15. *M. du R.* 1780 100
En considération des services de feu son père, Valet de limiers de la Vénerie du Roi.

DUBOR. (Joseph) 60. *G.* 1780 400
En considération de ses services en qualité d'ancien Chirurgien-major au régiment de Bourbonnois.

DUBOS D'ORNICOURT. (Louis) 43. *G.* 1775 180
En qualité de Mousquetaire réformé.

De cette part . . . . 1,108,888 ₶

Report . . . . 1,108,888 ᵗᵗ

DUBOSC. (Dlle Catherine Besnard , veuve du sieur) 64. *M. du R.* 1788 200
En considération des services de feu son mari , Palefrenier du Roi.

DUBOSC. (D[lle] Françoise de Pinsun, veuve du sieur) 66. *G.* 1785 500
En considération des services de feu son mari , Ingénieur en chef à Navarreins.

DUBOSC D'ARCONDEAU. (Yves) 59. *G.* 1767 300
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Bourbonnois.

DUBOSCH D'HERMIVAL. (Louis) 82. *G.* 1734 236
Ancien Capitaine des grenadiers postiches du bataillon de Pont-Audemer ; en considération des services qu'il a rendus en qualité de Sergent des Cadets-gentilshommes de la citadelle de Metz.

DUBOSQ. (Marchemy) 37. *G.* 1779. 500
En qualité de Capitaine attaché au corps de l'infanterie.

DUBOSQ. (Dlle Cécile Bezin , veuve du sieur) 60. *G.* 1777 200
En considération des services de feu son mari , en qualité d'Exempt de maréchaussée.

DUBOSQ. (Charles) 82. *F.* 1759 400
A titre de traitement ; en considération de ses services en qualité de ci-devant Palefrenier du Roi.

DUBOSQ. (Jean-Louis) 58. *F.* 1773. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Palefrenier du Roi.

DUBOST. (Dlle Eugénie Dauger , épouse du sieur) 39. *G.* 1765 500
En considération des services de son mari , Lieutenant des grenadiers des Gardes-françoises , Lieutenant-général des armées du Roi , Commandeur de l'ordre de Saint-Louis , Lieutenant des Gardes-du-corps.

DUBOST. (François) 51. *G.* 1775 450
En qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Dijon.

DUBOT. (Dlle Françoise Martin , veuve du sieur) 64. *G.* 1788 200
En considération des services de feu son mari , ancien Major du régiment de Pologne , cavalerie.

DUBOT DE LOHAN. (Dlle Jacquette de Lantivy, veuve du sieur) 41. *G.* 1785. 300
En considération des services de feu son mari , Capitaine réformé du régiment de Colonel-général dragons.

DU BOTDERU. (René) 63. *G.* 1777 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages ; en qualité de Capitaine retiré du régiment de la Reine , dragons ; en considération de ses services et de ceux de feu son père , ci-devant Lieutenant-colonel du régiment de la Reine, dragons.

DU BOUCHET. (Michel) 43. *G.* 1785 300
En considération de ses services , en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Brie , et de la blessure qu'il a reçue à bord du Sagittaire.

DUBOUETIER. (François) 68. *G.* 1783 300
En considération de ses services , et pour sa retraite , en qualité d'ancien Capitaine des Canonniers-gardes-côtes d'Hennebond.

De cette part. 1,114,146

Report . . . . 1,114,146 ᵗᵗ

DUBOUILLONNEY. (Dlle. Thérèse Desportes de Vauguimont, veuve) 66. *M. du R.* 1739. 150
En considération des services de feu son père, Lieutenant au régiment de Vitry, dragons.

DU BOUILLY DE LA PROVOSTAIS. (Paul) 74. *G.* 1756 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services, et pour sa retraite, en qualité d'ancien capitaine au régiment de la Marine.

DU BOUILLY DE VAUNOISE. (Alain) 70. *G.* 1757 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de la Marine.

DU BOURG. (Pierre) 50. *M.* 1776 200
En considération de ses services, en qualité d'Écrivain de la Marine et des classes de Rochefort.

DUBOUYS. (Dlle. Jeanne Duraz, veuve) 87. *M. du R.* 1766 150
En considération des services de feu son mari, Garde-du-corps du Roi.

DUBOUZET. (Jacques) 36. *G.* 1779. 200
En considération de ses services, en qualité de Sous-lieutenant de grenadiers au régiment Royal-la-marine.

DUBOUZET. (Jacques-Charles) 29. *G.* 1785 200
Tant en considération de ses services, que de ceux de son frère, Sous-lieutenant du régiment Royal-la-marine.

DUBOUZET. (André) 56. *G.* 1774 300
En considération de ses services, et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Lyonnois.

DUBREUIL-HÉLION DE LA GUERONNIERE. (Bernard) 39. *G.* 1775. 180
En qualité de Mousquetaire réformé.

DU BUAT. (Dlle. Louise de Champagne) 32. *G.* 1765 318
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Capitaine de Grenadiers au régiment du Roi. Elle a l'assurance de 300 liv. de pension, réversibles sur sa sœur, au cas qu'elle lui survive.

DUBUC. (Charles) 66. *G.* 1781 500
En qualité d'ancien Lieutenant en second des grenadiers, au régiment de Bretagne.

DUBUISSON. (Louise) 36. *F.* 1771 150
Pour sa subsistance dans la communauté des Nouvelles-catholiques.

DUBUISSON. (Joseph) 59. *G.* 1782 400
Tant en considération de ses services, que pour sa retraite, en qualité de ci-devant premier Lieutenant des grenadiers au régiment d'Artois.

DUBUISSON. (Dlle. Jeanne Bourgain, veuve) 76. *G.* 1782 150
En considération des services de feu son mari, ancien Garçon-major du régiment de Grenoble, au corps royal de l'Artillerie.

DUBUISSON. (Anne) 64. *F.* 1752. 150
En considération de ses talens pour l'instruction, et pour lui tenir lieu de dot dans la maison des Nouvelles-catholiques de Saint-Lô.

De cette part . . . . 1,118,138 ᵗᵗ

Report. . . . . 1,118,138 ₶

DUBUISSON. (Dlle. Marie Boisvin, veuve) 71. *F.* 1773 200
En considération des services de feu son mari, Valet-de-chiens de la vénerie du Roi.

DUBUISSON. (Annet) 62. *G.* 1763 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services, et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-aide-major du régiment de la Reine, Dragons.

DUBUISSON. (Nicolas) 66. *G.* 1771. 300
En qualité de Garçon-major retiré, du régiment de Grenoble, du corps royal de l'Artillerie.

DUBURGUET DE CHAUFELLE. (Jean) 54. *G.* 1763 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Gendarme, et en considération des services de feu son oncle, ci-devant Maréchal-des-logis dans la même compagnie.

DUBUYSSON. (Dlle. Jeanne Berné, veuve) 93. *G.* 1734 177
En considération des services de feu son mari, Lieutenant au régiment d'Armenonville, dragons.

DUCAIRON. (Nicolas) 68. *G.* 1758, 1772. 318
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services, en qualité de Garde-du-corps du Roi.

DUCAMP. (Dlle. Claude-Françoise Gobaut, veuve) 63. *M. du R.* 1767 200
En considération des services de feu son mari, en qualité de Tailleur de la garde-robe du Roi.

DUCAMP. (André) 60. *G.* 1778 425
En qualité de Brigadier, avec rang de Capitaine des Gendarmes Bourguignons.

DUCARRE. (Jean) 59. *G.* 1787. 180
En qualité de Maréchal-ferrant de la compagnie réformée des Gendarmes.

DUCASSE DE HORGUES. (Pierre) 78. *G.* 1763 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services, et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine de grenadiers au régiment de Dauphiné.

DUCASSE DE MARCHES. (Jean) 61. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-vaisseaux.

DUCAUZÉ DE NAZELLES. (Victor) 51. *G.* 1°. 1766, 200; 2°. 1775, 200 . . 400
La première, en considération de ses services, en qualité de Garde-du-corps réformé. La seconde, même motif, et pour appointemens.
Les appointemens seront supprimés du jour qu'il sera replacé.

DUCAUZÉ DE NAZELLES. (Louis-Victor) 49. *G.* 1766. 200
En qualité de Garde-du-corps, en considération des services de ses ancêtres.

DUCHAFFAULT. (Dlle. Catherine de Macnemara, épouse du sieur) 40. *M.* 1777. 300
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau.

DUCHAINT, dit Saint-Denis. (Philippe) 46. *M. du R.* 1769, 1774. 400
En considération de ses services, en qualité de Piqueur du Roi en la petite écurie.

DU CHAMBON. (Louise) 82. *G.* 1728 177
Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Aide-major de Bergues.

De cette part. . . . . 1,123,185 ₶

Report. . . . . 1,123,185 ₶

DU CHAMBON. (Guillaume) 56. *G.* 1768. 400
En qualité de Capitaine-aide-major du régiment de Rouergue.

DUCHAMP. (Louis) 66. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal, infanterie.

DUCHANIN. (Jean) 46. *G.* 1775 100
En considération de ses services, en qualité de Garde-du-corps du Roi.

DUCHARU. (Charlotte) 69. *G.* 1770 300
En considération de ce qu'elle a desservi pendant vingt-sept ans l'hôpital militaire à Bourbonne-lès-bains, en qualité de Chanoinesse régulière de Saint-Augustin.

DU CHASEAU DE LA REINERIE. (Jean) 80. *G.* 1747. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services, et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Eu, infanterie.

DUCHASTEL. (Léonard) 64. *G.* 1770. 400
En qualité de Capitaine au régiment de Conti, infanterie.

DUCHASTEL-ROUAUDAIS. (Jean) 72. *G.* 1751 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Lyonnois.

DUCHASTELIER. (François) 76. *G.* 1763 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services, et pour sa retraite, en qualité de ci-devant Commandant du bataillon de milice de Rennes.

DU CHASTELET. (Dlle. Charlotte Comyn, épouse du sieur) 46. *Af. É.* 1784. . . 200
En considération des services de son mari, Lieutenant-colonel d'infanterie.

DUCHEMIN. (François) 46. *M. du R.* 1788 300
A titre de retraite, en qualité de Grand-valet-de-pied du Roi.

DUCHEMIN. (Julien) 56. *G.* 1779 400
En qualité de Lieutenant attaché au régiment de Languedoc, dragons.

DUCHEMIN. (Dlle. Jeanne-Mathurin, veuve) 72. *F.* 1748 250
En considération des services de feu son mari, premier Lieutenant de vaisseaux de la compagnie des Indes.

DUCHEMIN. (Charles) 47. *G.* 1787 500
En considération de ses services, et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Forez.

DUCHEMIN. (Félix) 49. *G.* 1776. 150
En considération de ses services, en qualité de Chirurgien de l'hôpital de Charité à la Fère.

DUCHEMIN DE CHAMPVALON. (Gabriel) 36. *G.* 1775. 180
En qualité de Mousquetaire réformé. Cette pension sera supprimée le jour de son replacement.

DUCHEMIN DE CHASSEVAL. (Louis) 37. *G.* 1775 180
En qualité de Mousquetaire réformé. Cette pension sera supprimée le jour de son replacement.

De cette part . . . . 1,128,315 ₶

Report. . . . . 1,128,315 ff

DUCHEMIN. (Noël) 62. *F.* 1770. 200
Pour récompense de ses services, en qualité de ci-devant second Lieutenant de vaisseaux de la compagnie des Indes.

DUCHERON. (Françoise) 77. *G.* 1°. 1773, 59; 2°. 1777, 100. 159
La première, en considération des services de feu son père, Commandant au réduit de la Porte-blanche de Strasbourg. La seconde, en considération de ceux de feu son frère, lieutenant des dragons de Beaufremont.

DUCHERON. (Anne) 74. *G.* 1°. 1773, 59; 2°. 1777, 100 159
Même considération que ci-dessus.

DUCHESNE DE LA MOTHE. (Jean) 50. *G.* 1775. 315
Pour appointemens de réforme, en qualité de Chevau-léger, qui seront supprimés lors de son replacement.

DUCHESNE. (Marguerite) 43. *F.* 1763 150
En considération des services de feu son père, Piqueur de la vénerie du Roi.

DUCHESNE. (Félicité) 75. *M. du R.* 1767. 500
En considération des services de feu son père, Prévôt des bâtimens de S. M.

DUCHESNE. (Françoise) 37. *F.* 1763. 130
En considération des services de feu son père, Piqueur de la vénerie du Roi.

DUCHESNE. (Jean-Jérôme) 38. *F.* 1763. 130
En considération des services de feu son père, Piqueur de la vénerie du Roi.

DUCHESNE. (Etienne) 76. *F.* 1775. 200
Pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil supérieur.

DUCHESNE, dit Violet. (Etienne-Michel) 49. *M. du R.* 1781. 400
Pour sa retraite en qualité de garçon du gobelet du Roi.

DUCHESNE DE LA MOTHE. (Jean) 58. *G.* 1°. 1763, 300; 2°. 1775, 97 397
La première, en qualité de Lieutenant réformé des Volontaires de Clermont. La seconde, en qualité de Capitaine réformé du régiment Provincial de Soissons.

DUCHESNE DEVAUVERT, sieur de Bois-de-roche. (Jean) 63. *G.* 1768. 400
En qualité de Capitaine au régiment de Cambresis.

DUCHESNE DE RUVILLE. (Marie-Louis-Gaspard-Melchior-Balthazar-Maximilien-Claude-René-Joseph) 42. *G.* 1772 54
En qualité de Capitaine réformé du régiment Dauphin, infanterie, pour intérêts de trois années d'arrérages d'une pension de 300 liv. qui lui avoit été accordée le 16 février 1763 et qui a été supprimée le 24 février 1772, jour de son replacement.

DUCHEYRON. (Louis) 17. *M.* 1784. 200
Neveu du chevalier du Pavillon, Capitaine de vaisseau, tué au combat du 12 avril 1782 sur le vaisseau *le Triomphant*, qu'il commandoit.

DUCHEYRON. (Marie) 37. *F.* 1780 50
En considération de sa conversion, et pour sa subsistance.

DUCHEYRON DE BEAUMONT. (Joseph) 37. *G.* 1782 200
En qualité de Garde-de-corps, et en considération des services du sieur du Pavillon, son oncle, Capitaine de vaisseau, tué à bord du *Triomphant* qu'il commandoit, le 12 avril 1782.

DUCHEYRON DU PAVILLON. (Marie) 57. *M.* 1782 500
En considération des services de feu son frère, Capitaine de vaisseau.

De cette part. . . . . 1,132,459 ff

Report . . . . 1,132,459 ₶

DUCHEYRON. (Dlle Marguerite de Gravier, veuve du sieur) 56. *G*. 1755. 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

DUCHEYRON. (Psalmet) 74. *G*. 1747. 236
Brigadier des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi; en considération des services du feu sieur Maudac, son oncle, Brigadier dans ladite compagnie.

DUCHEYRON DESNAUCHES. (Georges) 42. *G*. 1775. 210
En qualité de Gendarme réformé de la Garde ordinaire du Roi, pour appointemens qui lui seront supprimés le jour de son replacement.

DUCHILLEAU. (Thérèse) 52. *G*. 1°. 1785, 100; 2°. 1787, 100. 200
La première, en considération des services de feu son frère, ancien Capitaine du régiment de Chartres. La seconde avoit été accordée à sa sœur, décédée le 8 novembre, et a passé sur sa tête.

DUCHILLEAU. (Gabrielle) 53. *G*. 1°. 1785, 100; 2°. 1787, 100. 200
La première et la seconde, en considération des services de feu son frère, ancien Capitaine du régiment de Chartres.

DUCHILLEAU. (Marie) 52. *G*. 1785 100
Même considération que ci-dessus.

DUCHILLEAU. (Marie-Julie) 40. *G*. 1785. 100
Même considération que ci-dessus.

DUCHILLEAU. (Marie-Gabrielle) 53. *G*. 1785. 100
Même considération que ci-dessus.

DUCHILLEAU. (Victoire) 38. *G*. 1785. 100
Même considération que ci-dessus.

DUCLERROY DE VILLARS. (Joseph) 56. *G*. 1766. 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment de la Sarre, actuellement Capitaine au second régiment d'Etat-Major.
Il doit cesser d'en jouir s'il vient à être replacé avec un traitement supérieur à celui-là.

DUCLOS. (Jean) 82. *M. du R*. 1773. 300
En considération de ses services en qualité de grand Valet-de-pied du Roi.

DUCLOS. (Jean-Louis) 77. *G*. 1783. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Chef de la division des Canonniers-gardes-côtes d'Ars, en Aunis.

DUCLOS. (Pierre-Antoine) 53. *M. du R*. 1782. 150
A titre de subsistance en qualité de Menuisier des Menus-plaisirs du Roi.

DUCLOS DE LA MOTTE. (Jean-Marc) 84. *G*. 1757. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Navarre.

DUCLOS. (Joseph) 74. *G*. 1766. 400
En qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Toulouse.

DUCLOS, sieur d'Héricourt. (Antoine-Louis) 63. *G*. 1767. 150
En considération de ses services en qualité de Chevau-léger réformé.

De cette part. . . . . 1,136,213 ₶

DU CLOZEL.

Report . . . . 1,136,213 ₶

DUCLOZEL. (Jacques) 51. *G.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment de Poitou.

DUCLUSEAU DE CHABREUL. (Louis-François) 64. *G.* 1°. 1757, 177; 2°. 1768, 300. 477
La première, en considération de ses services en qualité de Lieutenant au régiment de la Reine. La seconde, en qualité de Capitaine réformé du susdit régiment.

DUCLUZEAU. (Jean) 68. *G.* 1774. 360
En qualité de Porte-drapeau au régiment d'Aunis, avec rang de Sous-lieutenant.

DUCLUZEL. (Robert) 40. *M.* 1783. 300
En qualité de Lieutenant de vaisseau.

DUCLUZEL. (Pierre) 48. *G.* 1775. 180
En qualité de Mousquetaire réformé.

DUCODER. (Pierre) 81. *M.* 1763. 300
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant des troupes entretenues à la Louisiane.

DUCOR. (Michel) 59. *M.* 1774. 200
En considération de ses services et à titre de supplément de retraite en qualité d'ancien Commis de la marine.

DUCOR-DUPRAT. (Jean) 48. *G.* 1763 et 1757. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment d'Auvergne.

DUCOR. (Etienne-Charles) 56. *M. du R.* 1775. 400
En considération de ses services et à titre de subsistance en qualité de Commis au secrétariat de la feue reine.

DUCOUDRAY. (Antoine) 56. *F.* 1770. 150
En considération de ses services en qualité de premier Enseigne des vaisseaux de la compagnie des Indes.

DUCOUDRAY. (Dlle Louise Robillard, veuve du sieur) 54. *G.* 1779. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment Royal, infanterie, Commandant, pour le service du Roi, au fort Fornell, dans l'isle de Minorque.

DUCOUDRAY. (Auguste) 71. *G.* 1756. 472
Y compris 72 livres d'intérêt d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant au régiment Royal-Piémont, cavalerie.

DUCOUEDIC. (Louis) 12. *M.* 1780. 500
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau.
Il doit, après le décès de sa mère, jouir d'une autre pension de 666 livres, formant le tiers de celle de 2000 livres qui a été accordée à cette veuve.

DUCOUEDIC. (Dlle Marie-Jeanne) 14. *M.* 1780. 500
Même considération que ci-dessus.

DUCOUEDIC. (Dlle Marie-Louise) 17. *M.* 1780. 500
Même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 1,141,460 ₶

Report. . . . . 1,141,460 ₶

DUCOURNAU DE BRASSENT. (Simon) 46. *G.* 1778. 500
En qualité de Capitaine attaché au corps de l'infanterie.

DUCOUROIX, dit Varenne. (Dlle Marie Legras, veuve du sieur) 31. *M. du R.* 1785. 182
En considération des services de feu son mari, Palefrenier de l'écurie de la Reine.

DUCOUROIX. (Louis) 68. *M. du R.* 1768. 550
En considération de ses services en qualité de Postillon de l'écurie de la feue Reine.

DUCOUROY. (Dlle Marie Dangerville, veuve du sieur) 40. *M. du R.* 1778. 200
En considération des services de feu son mari, Postillon de l'écurie de la Reine.

DUCOUT. (Guillaume) 68. *G.* 1781. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien premier Lieutenant au régiment d'infanterie d'Aquitaine.

DUCRÉ. (Charles) 52. *G.* 1785. 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant des grenadiers au régiment de la Fère.

DUCREST, sieur de Chigy. (Pierre) 58. *G.* 1°. 1777, 54; 2°. 1779, 400. . . . 454
La première, provenant de trois années, à 6 pour 100, d'une pension de 300 liv. qui lui avoit été accordée sur le même fonds. La seconde, en considération de ses services en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de Guienne.

DUCRET. (Joseph) 63. *G.* 1770. 120
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps, à présent Capitaine invalide.

DUCROC, sieur de Brassac. (Antoine) 51. *G.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment de Beauvoisis.
Il n'en conservera que les intérêts lors de son replacement.

DUCROCQ. (Claude) 69. *G.* 1763. 300
En qualité de Lieutenant d'infanterie de volontaires de Dauphiné, réformé.

DUCROS DE MONTMARS DE GOUTTELAS. (Anne-Marie) 70. *M. du R.* 1720. 50
Laquelle pension fait le sixième de 200 livres qui lui ont été accordées, à titre de subsistance, en considération de la conversion de son père à la religion catholique. Elle doit partager ladite somme de 200 livres par égale portion avec ses frères et sœurs, au moyen du décès de deux de ses sœurs.
Cette pension, qui n'étoit que de 33 livres 6 sols 8 deniers, est montée à 50 livres.

DUCROS DE MONTMARS DE GOUTTELAS. (Germain) 49. *M. du R.* 1753. 50
Même considération que ci-dessus.

DUCROS DE MONTMARS DE GOUTTELAS. (André) 47. *M. du R.* 1753. . . 33
Même considération que ci-dessus.

DUCROS DE MONTMARS DE GOUTTELAS. (Dlle Charlotte-Catherine) 71. *M. du R.* 1753. 50
Même considération que ci-dessus.

De cette part. . . . . 1,145,163 ₶

Report . . . . 1,145,163 ₶

DUCROS DE BELLEPEYRE. (Jean) 51. *G.* 1778. 218
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

DUCROS. (Théodore) 57. *G.* 1774. 120
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

DUCROS DE GROSLÉE. (Etienne) 96. *G.* 1772. 400
En considération de ses services en qualité d'ancien Major d'Embrun.

DUCROZET, sieur de Liat. (Balthazard) 46. *G.* 1770. 150
Ancien Garde-du-corps du Roi ; en considération des services de son oncle, ci-devant Capitaine au régiment de Fleury, infanterie.

DUCUP, sieur de Saint-Paul. (Jean) 56. *G.* 1765. 500
En qualité de Capitaine au régiment de Boulonnois.

DU DEFFAUD. (François) 60. *G.* 1771 108
Pour lui tenir lieu de 108 livres d'intérêts provenant de trois années mises en rente d'une pension de 600 livres, qui lui avoit été accordée, en 1763, comme Capitaine réformé du régiment du Colonel-général, cavalerie, et qui a été supprimée le jour de son replacement.

DU DRESNAY DES ROCHES. (Dlle Thérèse) 36. *M.* 1777. 300
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau.

DUDUIT DE MAIZIÈRES. (Jean) 64. *G.* 1°. 1765, 106 ; 2°. 1767, 100. 206
La première, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi. La seconde, pour sa retraite.

DUEIL. (Dlle Marie Rogé, épouse du sieur) 48. *G.* 1785. 200
En considération des services de feu son père, Aide-major de Longwy.

DUFAHY. (Dlle Anne Baillet, veuve du sieur) 72. *G.* 1777. 200
En considération des services de feu son mari, Lieutenant réformé du régiment de cavalerie irlandoise de Fitz-James.

DUFAHY. (Dlle Marguerite) 36. *G.* 1776. 200
En considération des services de son père, Lieutenant réformé du régiment de cavalerie irlandoise de Fitz-James.

DUFAU, sieur Dubourg. (Jean) 56. *G.* 1764. 300
En qualité de Capitaine réformé au régiment de l'Isle-de-France.
Cette pension sera supprimée s'il vient à être replacé.

DUFAU DE LA LONGUE. (Jean) 64. *G.* 1770. 400
En qualité de Capitaine au régiment de Normandie.

DUFAU. (Benoît) 60. *G.* 1775. 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps.

DUFAUR D'ENCUNS. (Jean) 76. *G.* 1756. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de la Marine.

DUFAUR DE COARAZE, sieur de Bérat. (Antoine) 68. *G.* 1748. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; tant en considération de ses services et de la perte qu'il a faite d'un bras à l'affaire de Sahai, que pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Navarre.

De cette part. . . . . 1,149,509 ₶

Report . . . . 1,149,509 ₶

DUFAUR. (Daniel) 39. *G.* 1775. 180
Pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme en qualité de Mousquetaire réformé.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

DUFAURE DE VIALLEBOS. (Joseph) 78. *G.* 1754. 590
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Gendarme de la garde du Roi.

DUFAURE LAQUEILLE DE LA GARDELLE. (Antoine) 52. *G.* 1°. 1775, 97; 2°. 1780, 200. 297
La première, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Rhodès.
La seconde, en considération de ses services et pour l'aider à les continuer.
Il doit cesser d'en jouir s'il est replacé.

DUFAY DATHIES, sieur de Soize. (Etienne) 60. *G.* 1769. 100
En considération de ses services en qualité de Brigadier des gardes-du-corps du Roi.

DUFAY. (Honoré) 48. *G.* 1775. 180
En qualité de Mousquetaire réformé.
Ces appointemens seront supprimés du jour où il sera replacé.

DUFAY. (Antoine) 76. *F.* 1773. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Palefrenier du Roi.

DUFAY. (Daniel) 70. *F.* 1770. 500
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.

DUFAY. (Dlle Anne) 62. *F.* 1°. 1771, 100; 2°. 1781, 66. 166
La première, pour en jouir dans le cas seulement et à compter du jour où s'éteindroit, par la mort de son père, la pension de 1,000 liv. qui lui avoit été accordée pour sa retraite en considération de ses longs services. La seconde, pour être partagée également aux trois filles du sieur Dufay, et réversible à la dernière vivante.

DUFAY. (Dlle Louise) 52. *F.* 1°. 1771, 100; 2°. 1781, 66. 166
Même considération que ci-dessus.

DUFAY. (Dlle Françoise) 61. *F.* 1°. 1771, 100; 2°. 1781, 66. 166
Même considération que ci-dessus.

DUFAY. (François) 50. *M. du R.* 1783. 450
A titre de retraite en qualité de Postillon de la vénerie du Roi.

DUFAY. (Louis) 47. *F.* 1748. 200
En considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine du port de Lorient au service de la compagnie des Indes.

DUFAY. (Joseph) 46. *F.* 1770. 100
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant second Enseigne de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

De cette part . . . . 1,153,004 ₶

Report. 1,153,004

DUFEIGNA DE KERANFORET. (Jean) 46. *G.* 1755. 150
En considération de ses services en qualité de Gendarme de la compagnie de Monsieur.
Il n'en jouira que jusqu'à ce qu'il parvienne au grade de maréchal-des-logis.

DUFIEL, sieur de la Combe. (Gaspard) 68. *G.* 1747. 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages; ancien Garde-du-corps du Roi; en considération des services de feu son père, Commandant à Hesdin.

DUFIEL, sieur de la Combe. (Joseph) 70. *G.* 1747. 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages; ancien Garde-du-corps du Roi, à présent Lieutenant d'invalides; en considération des services de feu son père, Commandant à Hesdin.

DUFOT. (Dlle Geneviève Leduc, veuve du sieur) 48. *F.* 1776. 200
En considération des soins qu'apporta feu son mari aux traitemens des maladies épidémiques dans la généralité de Soissons.

DUFOUR. (Dlle Louise Saussier, veuve du sieur) 79. *G.* 1788. 200
En considération de ses services en qualité d'ancienne Infirmière des Chevau-légers réformés.

DUFOUR. (Nicolas) 39. *G.* 1788. 300
En considération de ses services en qualité d'Infirmier des Chevau-légers réformés.

DUFOUR. (François) 56. *G.* 1757. 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

DUFOUR. (Jean) 66. *G.* 1779. 200
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Chirurgien-major du régiment de Berry, cavalerie.

DUFOUR. (Hugues) 54. *G.* 1757. 318
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages; tant en considération de ses services en qualité de Brigadier des gardes-du-corps, que de ceux du feu sieur de Montmejean, son parent, ci-devant Capitaine de grenadiers de la marine.

DUFOUR, sieur Dufort. (Etienne) 76. *G.* 1769. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien maréchal-des-logis des gendarmes.

DUFOUR. (Jacques) 50. *F.* 1766. 360
En qualité de Suisse du feu roi de Pologne.

DUFOUR DE MONTLOUIS. (Louis) 21. *M. du R.* 1769. 450
A titre de subsistance, en considération des services de sa famille.

DUFOUR. (Julie) 74. *M. du R.* 1771. 144
Pour lui tenir lieu de pareille somme qui lui avoit été accordée, à titre de subsistance, sur la cassette de madame Louise de France.

De cette part 1,156,080

Report . . . . 1,156,080 ⁺⁺

DUFOUR DE MONTLOUIS. (Christine) 26. *M. du R* 1769 450
A titre de subsistance, en considération des services de sa famille.

DUFOUR. (Simon) 73. *G.* 1773 360
En qualité de Capitaine-aide-major du régiment provincial de Sens.

DUFOUR. (Antoine) 81. *G.* 1771 200
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant, avec commission de capitaine, dans le régiment de dragons de Beaufremont.

DUFOUR. (Charles) 67. *G.* 1767 400
En qualité de Lieutenant au régiment Royal-Piémont, cavalerie.

DUFOURC-DANTIST. (Charles) 23. *G.* 1788 300
En qualité de Garde-du-corps réformé.
Cette pension sera supprimée s'il vient à être replacé.

DUFOURC. (François) 62. *G.* 1774 400
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Brigadier des gendarmes de la Reine.

DUFOUSSAT. (Jean) 60. *G.* 1°. 1772, 120; 2°. 1782, 380 500
La première, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps. La seconde, pour sa retraite.

DUFOUSSAT-DEMARAIS. (Jacques) 63. *G.* 1762 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment d'Angoumois.
Il doit cesser d'en jouir, s'il vient à être replacé.

DUFOUSSAT. (Jean) 60. *G.* 1772 120
Pour ses services en qualité de Garde-du-corps.

DUFRAISSE. (François) 73. *G.* 1759 472
Ancien Lieutenant des carabiniers de Monsieur; y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, tant en considération de ses services et de ses blessures, que pour sa retraite.

DUFREMENTEL. (Jacques) 61. *F.* 1775 500
Pour récompense de ses services en qualité de Conseiller-clerc au conseil-supérieur de Blois.

DUFRESNE. (Jacques) 36. *M.* 1776 90
Pour lui tenir lieu d'appointemens conservés, en considération de ses services en qualité d'Elève-commissaire de la marine de Brest, retiré.

DUFROU, sieur de Blinière. (Charles) 59. *G.* 1780 400
En qualité de Capitaine-commandant au régiment de Saintonge.

DUGABÉ. (Jean) 82. *G.* 1743 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-aide-major au régiment de Bourbon, infanterie.

De cette part . . . . 1,160,926 ⁺⁺

Report . . . . 1,160,926 ₶

DUGALLOY, sieur de Cussat. (Louis) 46. *G.* 1769 60
En qualité de Gendarme de la gendarmerie; en considération de ses services, & pour lui donner moyen de les continuer.
Cette pension sera supprimée du jour qu'il sera Brigadier, ou qu'il quittera la gendarmerie.

DUGAST. (Claude) 62. *F.* 1°. 1776, 250; 2°. 1770, 300 550
La première, à titre d'appointemens conservés & pour sa retraite en qualité d'Ecrivain de la marine. La seconde, sur la caisse de la compagnie des Indes, pour récompense des services qu'il a rendus en qualité de Visiteur des bois de construction.

DUGAZ. (Dlle Anne Mignot, veuve du sieur) 59. *G.* 1771 400
Pour indemniser cette veuve des pertes qu'elle a faites lorsque le fief de Tourvoy, possédé par elle & son mari, a été enclavé dans la capitainerie de Montrouge.

DUGÈS. (Jacob) 56. *F.* 1777 400
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien premier Commis de la direction des vingtièmes, à Montauban.

DUGÈS. (Dlle Marie Josset, épouse du sieur) 61. *M. du R.* 1787 300
En considération de la manière distinguée avec laquelle elle exerce sa profession de maitresse Sage-femme de l'hôtel-dieu de Paris.

DUGEZ. (Dlle Marie de Cléry, veuve du sieur) 39. *G.* 1785 300
En considération des services de feu son mari, Sous-aide-major au Fort-Louis-du-Rhin.

DUGGAN. (Jean) 47. *G.* 1784 300
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien premier Lieutenant du régiment de Dillon, infanterie irlandoise.

DUGIT. (Jean) 37. *M. du R.* 1780 72
Pour lui tenir lieu de celle de pareille somme dont il jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France, en qualité de Bon-pauvre & infirme retiré à Bicêtre.

DUGLERON. (Dlle Jacquette Rolland, veuve du sieur) 57. *G.* 1788 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine de canonniers-invalides détachés à Cette, en Languedoc.

DUGRAND. (Dlle Geneviève David, épouse du sieur) 53. *M. du R* 1777 . . . 300
En considération de ses services à la garde-robe de madame Louise de France.

DUGRAVIER. (D^lle Marie Dubois) 63. *G.* 1758 472
En considération des services de son mari, Capitaine au régiment de Picardie.
Elle a en outre l'assurance d'une pension de 1800 liv., dans le cas où elle survivroit à son frère, brigadier d'infanterie, chevalier du guet, commandant la garde de Paris.

DU GRIFFOLET. (Gabriel, chevalier) 47. *G.* 1°. 1771, 300; 2°. 1775, 97; 3°. 1780, 200 597
Lieutenant réformé des grenadiers de France. La première, pour sa réforme. La deuxième, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Limoges, & à titre d'appointemens. La troisième, à titre d'augmentation.
Il cessera de jouir de ses appointemens, s'il vient à être replacé.

De cette part . . . . 1,164,877 ₶

Report . . . . 1,164,877 ″

DUGUÉ-LAMBERT. (Joseph) 28. *G.* 1774 300
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau.

DUGUERS. (Dlle Anne Contamine, veuve du sieur) 66. *G.* 1772 300
En considération des services de feu son mari, ancien Aide-major de la ville de Landau.

DUGUET. (Claude) 53. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment d'Auvergne.
Il n'en conservera que les intérêts, lors de son replacement.

DUHAFFONT. (Dlle Louise Dervaux, épouse du sieur) 40. *M.* 1752 177
En considération des services de son père, Capitaine de vaisseau.

DUHAGET. (Dlle Marguerite de Villejouin, veuve du sieur) 73. *M.* 1758 . . . 354
En considération des services de feu son mari, ci-devant Major de l'île Royale.

DUHAGUET. (Dlle Rose de Recusson, veuve du sieur) 53. *M.* 1765 200
En considération des services de feu son mari, ancien Officier des troupes nationales.

DUHAMEL. (Dlle Agathe-Lorspeçan) 72. *M. du R.* 1775 182
En considération des services de son mari, Garçon de la bouche de M. le Dauphin.

DUHAMEL DE LA BOTHELIERE. (Victor-Laurent) 27. *G.* 1788 300
En considération de ses services & pour sa réforme en qualité de Garde-du-corps du Roi.

DUHAMEL. (Louis) 73. *F.* 1779 300
En qualité d'Aide de pâtisserie-bouche des extraordinaires pendant les voyages du Roi.

DUHAMEL, sieur de Bourseville. (Charles) 69. *G.* 1728 531
Ancien Lieutenant au régiment d'infanterie de Penthièvre; en considération des services de sa famille.

DUHAMEL. (Charles) 86. *G.* 1745 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Talaru.

DUHAN DE CREVECOEUR. (Louis) 47. *G.* 1784 550
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment Royal, dragons.

DUHAN. (Claude) 60. *F.* 1770 150
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant premier Enseigne de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

DUHATTOY. (Thérèse) 29. *G.* 1762 100
Cette pension lui a été accordée comme faisant partie de celle de 200 liv. accordée à sa mère, en considération des services qu'a rendus feu son mari, maréchal-des-logis des gendarmes, & dont ladite demoiselle jouit depuis la mort de sa mère.

DUHATTOY. (Joseph) 28. *G.* 1762 100
Même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 1,169,247 ″

DUHAUTEMPS.

Report . . . . 1,169,247 ll

DUHAUTEMPS. (Dlle Françoise Talrich, veuve du sieur) 66. *G.* 1767 400
En considération des services de feu son mari, ancien Ingénieur en chef, à Perpignan.

DUHAYS, chevalier du Plessis. (Auguste) 42. *G.* 1788 300
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité de ci-devant Capitaine réformé du régiment de Conti, dragons.

DUHAYS, sieur du Plessis. (Grégoire) 46. *G.* 1775 210
En qualité de Chevau léger réformé.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

DUHECQUET. (Jean-Baptiste) 37. *G.* 1775 180
En qualité de Mousquetaire réformé.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

DUHOMMEIL. (Louise) 31. *M.* 1788 500
A titre de subsistance.

DUHOUX. (*Georges*) 46. *G.* 1776 540
En considération de ses services en qualité de Sous-lieutenant réformé d'infanterie de la légion de Lorraine.

DUHOUX LE BARON. (Louis) 51. *G.* 1775. 450
Pour lui tenir lieu de ses appointemens en qualité de Capitaine d'infanterie, ci-devant Capitaine en second-surnuméraire des élèves de l'Ecole-royale militaire.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

DUHOUX DE VIOMENIL. (Joseph) 63. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Dauphiné, réformé.

DUJARDIN. (Dlle Michelle Moisson, veuve du sieur) 50. *M. du R.* 1783. 273
En considération des services de feu son mari, Garçon de magasin du garde-meuble de la couronne.

DUJARDIN. (Jean) 60. *M. du R.* 1788. 547
A titre de retraite en qualité de Garçon du garde-meuble de la couronne.
Il a l'assurance, en outre, d'une pension de 273 liv. en faveur de son épouse, qui en jouira après sa mort.

DUJARDIN. (Dlle Julienne Busnel, veuve du sieur) 82. *G.* 1777. 150
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine d'artillerie, commandant une compagnie détachée de l'hôtel royal des invalides, dans la ville de Saint-Malo.

DUJAY DU ROSOY. (Dlle Anne) 46. *G.* 1783. 150
En considération des services de son père, ancien Aide-major de la ville de Sedan.

DUJONG DE BOISQUENAY. (Anne) 51. *F.* 1776. 200
En considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

DUJONG DE BOISQUENAY. (Guillaume) 52. *F.* 1770. 200
Lieutenant de vaisseau du Roi ; pour récompense de ses services en qualité de second Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

DULAC. (César-Auguste) 43. *G.* 1785. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de la Sarre.

De cette part. . . . . 1,174,319 ll

Report . . . . 1,174,319 ᵗᵗ

DULAC DE FUGÈRES. (Louis) 54. *G.* 1770. 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Normandie.

DULAC. (Jean) 63. *G.* 1765. 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Marine.

DULAC DE MONTREAU. (Jean) 62. *G.* 1767. 400
Même considération que ci-dessus.

DULAU. (Henri) 25. *G.* 1786. 150
En considération de ses services et pour lui donner moyen de les continuer en qualité de Sous-lieutenant au régiment du maréchal de Turenne, infanterie.

DULAURENT. (Louise) 58. *M. du R.* 1750. 200
Religieuse de l'abbaye de Hautebruyères; pour lui servir de dot et pour sa subsistance dans ce couvent.

DULIEU. (Jean) 68. *G.* 1761. 450
En qualité de Capitaine d'infanterie, ci-devant réformé à la suite du régiment de Piémont.

DULIGONDEZ DE ROCHEFORT. (Frédéric) 18. *M.* 1779. 300
En considération des services de feu son père, capitaine de vaisseau.

DULIGONDEZ DE ROCHEFORT. (Xavier) 21. *M.* 1779. 300
Même considération que ci-dessus.

DULIGONDEZ DE ROCHEFORT. (Antoinette) 24. *M.* 1779. 300
Même considération que ci-dessus.

DULION, sieur de Montplaisir. (François) 62. *G.* 1772. 500
En qualité de Capitaine au régiment de Conti, infanterie.

DULUC DU SAILLANT. (Jean) 42. *G.* 1769. 200
Ancien Sous-lieutenant au régiment de Beaufremont, dragons; en considération des services du sieur de Chavagnac, son oncle, ci-devant Exempt des Gardes-du-corps du Roi.

DULYS. (François) 81. *G.* 1754. 250
En qualité de ci-devant Lieutenant réformé du régiment de Beintheim, entretenu dans la garnison de Toul.

DUMAINE. (Dlle Cécile Aguiel, épouse du sieur) 64. *G.* 1766. 300
En considération des services de son mari, Capitaine d'infanterie irlandoise, ci-devant réformé à la suite du régiment de Bulkeley, tant pour sa subsistance que pour celle de ses enfans.

DUMAINE. (Claude) 67. *G.* 1766. 400
En considération de ses services et pour servir à sa subsistance en qualité de Capitaine d'infanterie irlandoise, ci-devant réformé à la suite du régiment de Bulkeley.

DUMAISNIEL DE SAINT-LÉGER. (Joseph) 52. *G.* 1780. 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

DUMAISNIEL. (Jean) 56. *G.* 1762. 372
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment d'Hainaut.
Il ne conservera que les intérêts lorsqu'il sera replacé.

De cette part. . . . . 1,179,441 ᵗᵗ

Report. . . . . 1,179,441 ₶

DUMAISNIEL, sieur de Saveuse. (Pierre) 46. *G*. 1775. 210
En qualité de Chevau-léger réformé de la garde ordinaire du Roi.

DUMAISNIEL, sieur de Boufflers. (Joseph) 52. *G*. 1775. 450
Pour appointemens en qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Péronne.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

DUMAISNIEL-D'APPLAINCOURT. (Pierre) 67. *G*. 1762. 496
En qualité de Capitaine réformé du régiment d'Hainaut.
Il n'en conservera que les intérêts lors de son replacement.

DUMAITS DE GOIMPY. (Louis) 60. *M*. 1759. 520
En considération de ses services et des blessures qu'il a reçues étant Lieutenant de vaisseau commandant la frégate du Roi la Thétis, en 1758.

DUMARAIS. (Anne) 38. *G*. 1783. 200
En considération des services de feu son père, Capitaine-aide-major du régiment des Grenadiers-royaux de Touraine.

DUMARGARO. (Pierre) 61. *G*. 1780 500
En considération de l'ancienneté et de l'utilité de ses services, et pour sa retraite en qualité de Major réformé des Canonniers-gardes-côtes de Dol en Bretagne.

DUMAS. (Louis) 49. *G*. 1783. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Monsieur, infanterie.

DUMAS. (Matthieu) 36. *G*. 1784 200
Lieutenant en premier au régiment d'Aquitaine, infanterie; en considération des preuves qu'il a données de son zèle dans l'Inde, particulièrement à l'affaire du 25 juin 1783, où il a été blessé d'un coup de feu.

DUMAS. (César) 71. *G*. 1757. 472
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de la Couronne.

DUMAS DE SOULAGES. (Jean) 31. *G*. 1775. 180
En qualité de Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

DUMASSIS. (Xavier) 62. *G*. 1766. 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Poitiers.

DUMAT DE LA MORLIE. (Nicolas) 58. *G*. 1786. 380
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

DUMAY. (Dlle Marie Lepoire, veuve du sieur) 61. *M. du R*. 1787. 300
En considération des services de feu son mari, Garçon du gobelet de feu madame la Dauphine, dont le décès a fait vaquer une retraite de 700 liv.

DUMBERT-DELPEYROU. (François) 71. *G*. 1°. 1767, 200; 2°. 1773, 100. 300
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa retraite.

De cette part. . . . . 1,184,449 ₶

Report. . . . . 1,184,449 ʺ

DUMÉ. (Dlle Marie) 29. *G.* 1789. 200
En considération des services du feu sieur de Traubel, son mari, Adjudant du régiment des Suisses et Grisons.

DUMEGE. (Gui) 71. *F.* 1780. 91
Pour sa retraite, à raison de 5 sols par jour, en qualité de ci-devant Facteur de la petite-poste de Paris.

DUMENIL. (Thérèse) 71. *F.* 1°. 1750, 60; 2°. 1781, 60. 120
La première, en qualité de nouvelle convertie. La seconde, pour augmentation.

DUMERLE. (Louis) 36. *G.* 1780. 200
En qualité de Garde-du-corps du Roi; en considération des services du sieur de Galaon, son oncle, ancien Sous-lieutenant de la seconde compagnie.

DUMESNIL DE SIENNE. (Jean-Baptiste) 50. *G.* 1787. 450
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second du régiment de Septimanie, cavalerie.

DUMESNIL DE SAINT-VALLERY. (Victoire) 44. *G.* 1756. 88
En considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine au régiment de Clermont-Tonnerre.

DUMESNIL DE SAINT-VALLERY. (Marie) 42. *G.* 1756. 88
Même considération que ci-dessus.

DUMESNIL DE SAINT-VALLERY. (Eugène) 38. *G.* 1756. 88
Même considération que ci-dessus.

DUMESNIL DE MARICOURT. (Jean-Baptiste) 56. *G.* 1762. 248
En considération de ses services en qualité d'ancien Mousquetaire dans la première compagnie, à présent Capitaine à la suite du régiment de Conti, dragons.

DUMESNIL. (Simon-Michel) 74. *G.* 1759. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Major du régiment de la Sarre.

DUMESNIL. (Jacques) 81. *G.* 1734. 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Sergent des Cadets gentilshommes de la citadelle de Metz.

DUMESNIL. (Dlle Anne Dechasseur, veuve du sieur) 48. *G.* 1781. 400
En considération des services de feu son mari, ancien Chef de bataillon au régiment de Beaujolois.

DUMESNIL. (Simon-Jean) 48. *G.* 1785. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine de remplacement au régiment de Bourgogne, cavalerie.

DUMINY. (Dlle Claudine Giraud, veuve du sieur) 76. *M. du R.* 1771. 300
En considération des services de feu son mari, Cocher du Roi.

DUMOLARD DE CHATEAUNEUF, sieur de Saint-Priest. (Robert) 36. *G.* 1785. . . 150
Sous-lieutenant dans le régiment de Vexin, tant en considération des services de son grand-père, Lieutenant réformé du régiment d'Orléans, infanterie, que de la bonne conduite qu'il tient depuis qu'il est au service, et particulièrement des marques de courage qu'il a données dans un combat contre un vaisseau anglois, dans la rade de Dunkerque.

De cette part. . . . . 1,188,080 ʺ

Report . . . . 1,188,080 ᵗᵗ

DUMOLARD. (Marguerite) 53. *G.* 1759. 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Lieutenant au régiment de Saint-Simon, cavalerie.

DUMOLIN. (Philibert) 56. *G.* 1775. 40
En qualité de Lieutenant en second réformé des Grenadiers provinciaux du régiment provincial d'Autun.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

DUMONCEL, sieur de Martinvast. (Henri) 66. *G.* 1764. 336
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Capitaine au Corps-royal d'artillerie.

DUMONT. (Dlle Louise Grosteste, veuve du sieur) 56. *G.* 1785. 400
En considération des services de feu son mari, ancien premier Capitaine-commandant au régiment de Brie.

DUMONT. (Jean-Baptiste) 57. *G.* 1775. 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi dans la compagnie de Beauveau.

DUMONT. (René) 34. *M. du R.* 1783. 400
A titre de retraite et en qualité de Palefrenier de l'écurie de la Reine.

DUMONT, sieur de la Mothe. (Philippe) 67. *G.* 1762. 400
En qualité de Capitaine réformé du régiment de Conti, infanterie.

DUMONT. (Louise) 84. *M. du R.* 1750. 200
En considération des services de feu son père, Ordinaire de la musique du Roi.

DUMONTOY. (Luce) 26. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son père, Capitaine au Corps-royal du génie.

DUMOSNARD DE VILLEFAVARD. (François) 27. *G.* 1786. 200
Sous-lieutenant au régiment de Normandie; en considération des services de feu son père, ci-devant Lieutenant, avec rang de Capitaine, au régiment de la Reine, dragons.

DUMOTET. (Louis) 52. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa réforme de Capitaine du régiment d'Auvergne, infanterie.
Il n'en conservera que les intérêts lors de son replacement.

DUMOTHIER DE LA VALETTE. (Dlle Marie Guichenot de Bassigny, veuve du sieur) 83. *G.* 1724. 112
Y compris 12 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, ci-devant Lieutenant réformé au régiment de Conti, cavalerie.

DUMOULIN. (Denis) 46. *G.* 1788. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment d'Orléans, dragons.

DUMOULIN. (Michel) 50. *G.* 1785. 300
Capitaine en second au régiment de l'Isle-de-France, infanterie, tant en considération de ses services que de ceux de son père, Gendarme réformé des Gendarmes d uRoi.

De cette part. 1,191,858

Report . . . . 1,191,858 ᵗᵗ

DUMOULIN, sieur la Fontenelle. (Gratien) 48. *G.* 1785. 300
En qualité de Capitaine-commandant au régiment de Vivarais, tant en considération de ses services que de ceux de feu son père, Gendarme réformé de la garde du Roi.

DUMOULIN. (Dlle Marie Leotard, veuve du sieur) 34. *G.* 1784. 200
En considération des services de feu son mari, mort dans l'Inde des suites des blessures qu'il avoit reçues sur le vaisseau du Roi le Fendant, dans le combat du 20 juin 1783.

DUMOULIN, sieur de Sentilly. (Charles) 49. *G.* 1775. 460
En qualité de Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

DUMOULIN. (Nicolas) 63. *G.* 1767. 500
En qualité de Capitaine de la légion d'Hainaut, infanterie.

DUMOULIN-LABARTETTE. (Barthelemi) 64. *G.* 1755. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages; ancien Capitaine au régiment d'Auvergne, en considération de ses services et de ceux de ses oncles; l'un, ci-devant commandant de bataillon au même régiment; l'autre, Major du régiment Royal la Marine; et le troisième, Capitaine au régiment de Béarn.

DUMOULIN DE SENTILLY DE BOISLIGNY. (Philippe) 68. *G.* 1755. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Mousquetaire, et maintenant Lieutenant des Maréchaux de France.

DUMOULIN, sieur de Tercey. (Charles) 47. *G.* 1775. 210
En qualité de Gendarme réformé de la garde ordinaire du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

DUMOULIN, sieur de la Fontenelle. (Pierre) 51. *G.* 1775. 210
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Gendarme réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

DUMOUTIER. (Dlle Marie Tartrot) 76. *G.* 1758. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de son premier mari, sieur Chazal de la Chassagne, Lieutenant-colonel du régiment de Bretagne, infanterie.

DUMOUTIER. (Jean) 49. *M. du R.* 1766. 400
En considération des services de feu sa mère, Femme-de-chambre de madame sixième de France.

DUMOUTIER. (Louis) 54. *G.* 1763. 400
En considération de ses services et pour servir à sa subsistance dans le couvent de Charenton, en qualité d'ancien Ingénieur-géographe du Roi.

DUMYRAT. (Claude) 62. *G.* 1763. 472
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Lieutenant au régiment Dauphin, cavalerie.

DUN. (Jacques) 49. *F.* 1766. 400
A titre d'appointemens conservés en qualité d'Ordinaire de la musique du Roi.

DUNEVEU D'HERBIGNY. (René) 24. *G.* 1788. 300
En considération de ses services et pour sa réforme, en qualité de Garde de la compagnie de Luxembourg des Gardes du Roi.

De cette part . . . . 1,196,654 ᵗᵗ

Report . . . . 1,196,654 ₶

DUNEVEU D'HERBIGNY. (Pierre) 72. *G.* 1°. 1760, 130; 2°. 1763, 200. . . . 330
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services, et y compris 30 liv. d'intérêts d'arrérages. La seconde, pour sa retraite.

DUNOT, Chevalier de Saint-Maclou. (Gabriel) 56. *G.* 1773. 400
Ancien Lieutenant au régiment de Vexin, en considération de ses services et de ses blessures, et en attendant qu'il puisse être placé.

DUNY. (Nicolas) 40. *M. du R.* 1782. 456
En qualité de Palefrenier du Roi, à titre de retraite.

DUPAC, sieur de Bellegarde. (Pierre) 74. *G.* 1756. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services, et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Guienne.

DUPAGUIER-DOMMARTIN DE FONTENOY. (Charles) 51. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment de Champagne.
Il n'en conservera que les intérêts lors de son replacement.

DUPARC. (D^lle Marie Hubertine, veuve du sieur) 72. *G.* 1775. 300
En considération des services de feu son mari, Ecuyer de la compagnie des Chevau-légers.

DUPARQUET. (D^lle Marie) 38. *G.* 1781. 200
En considération des services de feu son père, ci-devant commandant un bataillon du régiment de la Sarre, avec rang de Lieutenant-colonel.

DUPARQUET. (D^lle Marthe) 42. *G.* 1781. 200
Même considération que ci-dessus.

DUPASSAGE. (D^lle Louise) 28. *G.* 1769. 200
En considération des services du feu sieur le Pelletier, son aïeul, Lieutenant-général des armées du Roi, et Inspecteur-général du corps-royal, artillerie.

DUPELLE. (D^lle Marie-Genine, veuve du sieur) 80. *F.* 1781. 200
En considération des services de feu son mari, Chirurgien de la marine au port de l'Orient.

DUPENTY DE TRAHON. (Jean) 36. *M.* 1783. 225
Pour retraite en qualité de ci-devant Lieutenant au régiment de l'Isle-de-France.

DUPERAY. (Pierre) 42. *M. du R.* 1784. 456
A titre de retraite en qualité de Postillon du Roi.

DUPERAY. (Louis) 49. *M. du R.* 1767. 365
En considération de ses services en qualité de Postillon du Roi.

DUPERCHE. (François) 73. *G.* 1771. 400
Pour appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Quercy.

DUPEREUX. (D^lle Joachime de la Plache, veuve du sieur) 74. *G.* 1771. 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine-commandant d'artillerie à Huningue.

DUPERRAY. (D^lle Anne Bezy, veuve du sieur) 76. *M. du R.* 1783. 150
A titre de subsistance et en considération des services de feu son mari, Palefrenier du Roi.

De cette part. . . . . 1,201,662 ₶

Report . . . . 1,201,662 ᵗᵗ

DUPERRÉ. (Dlle Marie Prat Desprez, veuve du sieur) 54. *G.* 1738 400
En considération des services de feu son père, l'un des premiers Commis du bureau de la guerre.

DUPERRIER DUMOURIER. (Louis) 24. *M. du R.* 1772 500
A titre de dédommagement de l'incorporation de sa terre de Rungis, à la capitainerie de la Varenne-du-Louvre, et en considération des services de son père, Trésorier de France à Montauban, et ancien Directeur des pompes de Paris.

DUPEYRAT. (Joseph) 67. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; pour sa retraite et en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Aunis.

DUPEYROUX. (Pierre) 49. *G.* 1780. 400
En considération de ses services en qualité de Capitaine attaché au corps des dragons.
Il cessera de jouir de cette pension, s'il est replacé.

DUPIC. (Joseph) 56. *F.* 1780. 300
En considération de 29 années de services en qualité d'Employé de la Régie du droit fur les cartes, et de la foiblesse de sa vue, qui ne lui permet plus d'occuper un nouvel emploi.

DUPILHON, sieur Dangelle. (Laurent) 66. *G.* 1764. 400
En considération de ses services en qualité de ci-devant Lieutenant au régiment de Quercy, et de ceux du feu sieur Marquis Dumesnil, son parent, Lieutenant-général des armées du Roi.

DUPIN JUMAROT. (Charles) 62. *G.* 1775. 450
Actuellement Capitaine au régiment de Béarn; en qualité de Capitaine Aide-Major réformé du régiment provincial d'Auch.
Il cessera de jouir de cette pension s'il obtient un traitement au-dessus de celui-ci.

DUPIN DE MONTBRUN. (Dlle de Roquefort de Marquain, veuve du sieur) 71. *G.* 1756. 236
En considération des services de feu son mari, ci-devant Commandant au régiment de Tallard.

DUPIN DE LA GÉRINIÈRE. (Dlle Marie) 36. *G.* 1777. 300
En considération des services de son père, Sous-lieutenant au régiment de Condé, dragons.

DUPIN DE SAINT-ANDRÉ. (Blaise) 46. *G.* 1775. 450
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité d'Aide-major réformé du régiment provincial de Montauban.
Ils seroût supprimés lors de son replacement, s'il obtient un traitement au-dessus de celui-ci.

DUPIN DE SAINT-CLAIR. (Dlle Angélique) 62. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine au régiment du Maine, cavalerie.

DUPIR. (Joseph) 62. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Rouergue.

DUPIRE D'HINGE. (Louis) 46. *G.* 1767. 300
En qualité de Capitaine au régiment de Poitou, et pour sa retraite.

De cette part . . . . 1,206,642 ᵗᵗ

Report	1,206,542 ₶
DUPLAT. (Benoît) 62. *G.* 1777 . . . . En considération de ses services en qualité de Contrôleur réformé de l'hôpital militaire de Nanci.	500
DUPLESSIS DE TREONDAL (Dlle Perrier, veuve du sieur) 58. *M.* 1765. . . . . . En considération des services de feu son père, Lieutenant-Général des armées navales.	500
DUPLESSIS DE GRENEDAN. (Pierre-François-Vincent) 56. *G.* 1765. . . . . . . Y compris 24 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'infanterie d'Aquitaine.	424
DUPLESSIS. (Dlle Rose Brunck) 63. *G.* 1782 . . . . En considération des services de son mari, ancien Ingénieur en chef à Haguenau.	400
DUPLESSIS GRENEDAN. (Louis) 18. *M.* 1777. . . . . En considération des services de feu son père, ci-devant Lieutenant-de-vaisseau, mort à Madagascar.	150
DUPLESSIS GRENEDAN. (Philippe) 16. *M.* 1778. . . . . Même considération que ci-dessus.	150
DUPLESSIS GRENEDAN. (Dlle Louise) 20. *M.* 1777. . . . . Même considération que ci-dessus.	150
DUPLESSIS. (Joseph) 56. *G.* 1775 . . . . En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Abbeville. Il doit cesser d'en jouir s'il vient à être replacé.	97
DUPLESSIS FABER. (Joseph) 67. *M.* 1779 . . . . En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant des troupes ci-devant entretenues à l'Isle-Royale.	400
DUPLESSIS. (Jean) 77. *G.* 1764 . . . . Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Marine.	400
DUPLOMB, dit Flamand. (Joseph) 56. *G.* 1788. . . . . Pour sa réforme en qualité d'ancien Domestique attaché au service de l'école de la compagnie réformée des Chevau-légers.	100
DUPONCEAU. (Dlle. Louise Daniau veuve du sieur) 61. *G.* 1774 . . . . En considération des services de son mari, premier Capitaine de Grenadiers au régiment de Boulonnois.	400
DUPONCEAU. (Dlle Louise) 30. *G.* 1781 . . . . En considération des services de feu son pere, Capitaine de Grenadiers au régiment de Boulonnois.	200
DUPONCHET. (Henri) 37. *G.* 1787 . . . . Pour sa réforme en qualité d'Apothicaire réformé des Gendarmes.	180
DUPONT. (Joseph) 33. *M. du R.* 1788 . . . . A titre de retraite en qualité de l'un des grands Valets-de-pied du Roi.	300
DUPONT DE BOUSIES. (Jean) 42. *G.* 1787. . . . . En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine en second au régiment de Marine, infanterie.	360
DUPONT DE COMPIEGNE (Dlle Nicole) 63. *M. du R.* 1773. . . . . En considération des services de sa famille.	200
De cette part	1,211,453 ₶

Report . . . . 1,211,453 ₶

DUPONT DU CHAMBON. (Dlle Marie Roma) 63. *M.* 1765 300
En considération des services de son mari, ancien Capitaine des troupes à l'Isle-Royale.

DUPONT. (Dlle Marie Truche) 76. *M. du R.* 1780 200
En considération des services de son mari, Caporal de la compagnie des Cent-Suisses de la garde ordinaire du Roi.

DUPONT. (Dlle Marie Simoneau) 81. *M. du R.* 1780. 200
Pour lui tenir lieu de pareille somme, dont elle jouissoit sur la cassette de Madame de France.

DUPONT DE COMPIEGNE. (Dlle Marie) 50. *M. du R.* 1773. 200
A titre de subsistance et en considération des services de sa famille.

DUPONT DUVIVIER DE GOURVILLE. (Michel) 50. *M.* 1765 500
Lieutenant des vaisseaux du Roi, retiré, à titre de réversion sur celle de mille livres, accordée à feu son père, ancien Capitaine des troupes de l'Isle-Royale.

DUPONT. (François) 48. *M.* 1776. 340
En considération de ses services, en qualité d'Ecrivain de la marine et des classes, retiré.

DUPONT DU CHAMBON. (Charles) 56. *M.* 1777. 400
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant des troupes ci-devant entretenues à l'Isle-Royale.

DUPONT, sieur d'Aisy. (Jean) 60. *G.* 1°. 1770, 200; 2°. 1773, 300. 500
Ancien Gendarme de la garde du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa retraite.

DUPONT DE COMPIÈGNE. (Thérèse) 39. *G.* 1758. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Brigadier, ci-devant commandant au bataillon du régiment du Roi.

DUPONT DE COMPIÈGNE. (Henriette) 40. *G.* 1758. 354
Même considération que ci-dessus.

DUPONT DE BAULAC. (Jean-Baptiste) 60. *G.* 1762. 300
Actuellement Capitaine au bataillon de garnison de Bourbon, pour lui tenir lieu de 300 livres d'appointemens en qualité de Capitaine au régiment de Béarn réformé. Il cessera d'en jouir lorsqu'il aura obtenu un traitement supérieur.

DUPONT DE BAULAC. (Antoine) 58. *G.* 1769. 240
Tant en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, que de ceux du sieur de Montmejean, son oncle, Officier de marine.

DUPONT DE COMPIÈGNE. (Charles) 33. *G.* 1758. 590
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages; Capitaine au bataillon du régiment d'infanterie du Roi; en considération des services de feu son père, Brigadier, et ci-devant Commandant au bataillon du régiment du Roi.

DUPONT. (Dlle. Lefessier-Dufay, épouse du sieur) 61. *G.* 1754. 354
En considération des services de feu son père, Exempt des Gardes-du-corps du Roi; dans cette pension sont compris 54 livres d'intérêts d'arrérages.

DUPONT D'AUBEVOYE DE LA ROUSSIÈRE. (Charles) 66. *G.* 1757. 472
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Mousquetaire du Roi, avec rang de Capitaine de cavalerie.

De cette part . . . . 1,216,757 ₶

Report. . . . . 1,216,757 ₶

DUPORT DE MABLAN. (Louis) 49. *M.* 1773. 300
En considération de ses services en qualité d'Enseigne de vaisseau.

DUPORTAL. (Louis) 44. *G.* 1776. 500
Capitaine en premier au Corps-royal du génie ; en considération des services de feu son père, Lieutenant-général des armées du Roi, et directeur des fortifications de la Normandie et de l'île Saint-Domingue.

DUPORTAL. (Louise) 28. *G.* 1766. 500
Même considération que ci-dessus.

DUPORTAL. (Anne) 37. *G.* 1766. 500
Même considération que ci-dessus.

DUPOTET. (Dlle. Anne de Fligny ; épouse du sieur) 39. *G.* 1788. 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Capitaine de grenadiers dans le premier régiment provincial d'état-major, avec rang de major d'infanterie.

DUPOTET. (Claude) 58. *G.* 1°. 1763, 118 ; 2°. 1783, 200. 318
La première, en considération de ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi. La seconde, en considération des services de feu son père, Brigadier dans la même compagnie.

DUPOTET DE JENOUILY. (Charles) 56. *G.* 1781. 300
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

DUPOTET. (Nicolas) 52. *G.* 1°. 1763, 118 ; 2°. 1783, 200. 318
Garde-du-corps du Roi ; la première, y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services. La seconde, en considération des services de feu son père, Brigadier dans la même compagnie.

DUPOUGET, chevalier, sieur de Nadaillac. (Jule) 80. *G.* 1761. 520
Ancien Capitaine de grenadiers, avec rang de Lieutenant-colonel au régiment de Condé, à présent Lieutenant-de-roi au gouvernement de Givet ; en considération de ses services.

DUPOUGET. (Dlle. Barbe Desprez) 56. *G.* 1776 200
En considération des services de son mari, Capitaine au régiment de cavalerie de Marcien.
On observe qu'elle a l'assurance de 100 livres au cas qu'elle survive à sa mère.

DUPRÉ. (Dlle. Louise Leclerc, épouse du sieur) 62. *F.* 1776. 200
Sans retenue, à titre de subsistance, en considération des services du feu sieur Lecler, son oncle, Lieutenant-général de la prévôté de l'hôtel.
Elle a l'assurance d'une pension de 4,000 liv., à compter du jour où elle survivroit à son frère, Commissaire des guerres, ci-devant secrétaire de feu M. le comte de Maurepas.

DUPRÉ, sieur de Geneste. (Jean) 76. *G.* 1761. 520
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Montmorin, infanterie.

DUPRÉ-LEJAY DE KERDANIEL. (Marie) 79. *M.* 1774. 300
En considération des services de son frère, Lieutenant de vaisseau.

De cette part. 1,221,533 ₶

Report . . . . 1,221,533 ₶

DUPRÉ, sieur de Bigat. (Lambert) 56. *G.* 1763. 354
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment Dauphin. Dans cette pension sont compris 54 livres d'intérêts d'arrérages.

DUPRÉ. (Antoine) 62. *G.* 1777. 360
En qualité de Porte-drapeau au régiment de Penthièvre, et pour sa retraite.

DUPREY-DESILLES. (Charles) 46. *G.* 1775. 97
En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Caen, pour appointemens dont il doit cesser de jouir s'il vient à être replacé dans les troupes provinciales.

DUPRIDET. (Jean) 86. *G.* 1765. 156
Ancien Lieutenant au régiment de cavalerie d'Escars, à présent Capitaine d'une compagnie d'invalides; en considération de ses services.

DUPUCÉ. (Marie-Jérôme) 54. *G.* 1776. 300
En considération de ses services comme Substitut du Procureur-général du conseil supérieur, ci-devant établi à Rouen.

DUPUIS. (Dlle. Jeanne Marin, veuve du sieur) 49. *G.* 1780. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Lyonnois.

DUPUIS. (Louise) 40. *G.* 1777. 400
En considération des services de feu son père, ancien Lieutenant-colonel au Corps royal de l'artillerie.

DUPUIS. (Dlle. Barbe Marcel, veuve du sieur) 66. *G.* 1781. 150
En considération des services de feu son mari, Lieutenant en premier de grenadiers au régiment du Roi; sans retenue.

DUPUJET. (Dlle. Marie Dhersixh, veuve du sieur) 73. *G.* 1771. 500
En considération des services de feu son mari, Chef de brigade, avec commission de Lieutenant-colonel au régiment de Besançon, artillerie.

DUPUY, Marquis de l'Espine. (Joseph) 73. *M.* 1749. 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'Enseigne des galères, retiré.

DUPUY. (Dlle. Marie Frouart, veuve du sieur) 83. *G.* 1781. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ci-devant Lieutenant au régiment de Montcalm.

DUPUY, sieur de Niort de la Roque de Latourzelle. (Jean) 70. *G.* 1747. . . . 177
Ci-devant Capitaine en second au régiment de la Reine, infanterie; en considération des services de son père, ancien Capitaine au régiment d'Egrigny.

DUPUY DE MONBRUN DE MONTESQUIEU. (Auguste) 60. *G.* 1767. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Flandre.

DUPUY. (Charles) 56. *G.* 1775. 97
En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Autun.
Cette pension sera supprimée s'il vient à être replacé.

De cette part . . . . 1,225,324 ₶

Report. . . . . 1,225,324 ᵗᵗ

DUPUY DE PAULIGNE. (Lazare) 69. *G.* 1763. 472
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de la Couronne.

DUPUY. (Thomas) 53. *G.* 1763. 54
Pour lui tenir lieu d'intérêts provenans de trois années d'arrérages à 6 pour cent d'une pension qui lui avoit été accordée comme Capitaine réformé du régiment de Bretagne, et qui sera supprimée le jour de son replacement.

DUPUY DE SAUVERCURE. (Jean) 41. *G.* 1779. 450
En qualité de Capitaine d'infanterie et Sous-aide-major de l'Ecole royale militaire.

DUQUESNE, sieur de la Chevalerie. (Jean) 53. *G.* 1780. 300
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

DUQUESNOY. (Pierre) 46. *F.* 1775. 300
Pour récompense de ses services en qualité de Substitut du Procureur-général du conseil-supérieur établi à Arras.

DUQUESNOY. (Jean) 49. *G.* 1763. 90
Capitaine réformé du régiment du Colonel-général des dragons, supprimé en 1772, jour qu'il a été remboursé du prix de sa compagnie.

DUQUESNOY. (François) 54. *G.* 1775. 200
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.
Il a de plus une assurance de 200 liv. sur celle de 2,500 liv. accordée le même jour au sieur de Mouchy, son oncle, pour sa retraite, à compter du jour où il survivroit à son oncle.

DUQUET. (Angélique) 94. *G.* 1737. 200
En considération des services de son père, Ingénieur du Roi, et à titre de subsistance.

DU RAGET. (François) 67. *G.* 1763. 118
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps.

DU RAGET D'ARCEVILLE. (Jean) 63. *G.* 1767. 400
En qualité de Sous-lieutenant au régiment de Beauffremont, dragons.

DURAND DE LA MOTHE. (César) 53. *G.* 1786. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine commandant au régiment de Champagne.

DURAND. (Dlle. Marie Richard, veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1786. 150
En considération des services de feu son mari, Garde de la capitainerie de Fontainebleau.

DURAND. (Alexandre) 26. *G.* 1778. 400
En considération des services de feu son père, Secrétaire de différens commandemens du Dauphiné, pour n'en jouir que dans le cas où il survivroit au comte de Marcien, Lieutenant-général des armées du Roi.

DURAND. (Antoine) 71. *M du R.* 1767. 40
Porte-faix de feu Madame la Dauphine ; sans retenue.

DURAND. (Joseph) 82. *G.* 1742. 240
Lieutenant réformé à la suite du régiment de Puyguion, infanterie.

De cette part . . . . 1,229,238 ᵗᵗ

Report . . . . 1,229,238 ₶

DURAND, sieur de la Motte. (Jean) 59. *G.* 1775. 300
Garde-du-corps réformé. Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

DURAND. (Vincent) 36. *G.* 1782. 300
Lieutenant en second au régiment de Metz retiré, en considération de ses services aux siéges d'Yorck-Town, de Saint-Christophe, et au combat naval du 12, où il a été fait prisonnier.

DURAND. (Jean) 58. *F.* 1776 360
En qualité de Palefrenier des chevaux de selle du feu Roi de Pologne.

DURAND. (Léonard) 54. *F.* 1777 400
En qualité de Courier du cabinet du sieur Bertin, ministre et secrétaire d'état.

DURAND. (Dlle Lefrancq Dassignies, veuve du sieur) 56. *G.* 1778 200
En considération des services de son mari, Capitaine de grenadiers réformé du régiment provincial de Paris.

DURAND. (Dlle Cunegonde Gangloff, veuve du sieur) 56. *G.* 1767 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Commandant pour le Roi au réduit de la porte de Strasbourg

DURAND. (Simon) 63. *F.* 1764 400
Sans aucune retenue, à titre de traitement conservé; en considération de ses anciens services et pour sa retraite, en qualité de ci-devant Palefrenier dans la Vénerie du Roi.

DURAND DE LA FERTÉ. (Thomas) 60. *G.* 1778 300
En qualité de ci-devant Capitaine au régiment provincial de Montargis.

DURANT, sieur de la Roque. (Pierre) 57. *G.* 1766 300
Major du régiment de Piémont; en considération des services de feu son père, Ingénieur en chef à Saint-Hyppolite.

DURANT DE LA ROQUE. (Jean) 58. *G.* 1766 300
Lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne; en considération des services de feu son père, Ingénieur en chef à Saint-Hyppolite.

DURANT. (Gilbert) 38. *G.* 1775 180
Pour retraite, en qualité de Mousquetaire réformé.
Cette pension sera supprimée du jour de son replacement.

DURANTI, sieur Durepaire. (Pierre) 68. *G.* 1767 500
pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Tournaisis.

DURANTI, chevalier de Lironcourt. (Adolphe) 46. *M.* 1777 400
Lieutenant de vaisseau; tant en considération de ses services, que d'un ouvrage qu'il a fait sur la construction pratique des vaisseaux.

DURAS. (Dlle la Merlye, veuve du sieur) 58. *G.* 1774 200
En considération des services de feu son mari, ci-devant Brigadier des Gardes-du-corps.

DURASSIER. (Dlle Anne Dufilhol, veuve du sieur) 48. *G.* 1779 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine d'invalides.

De cette part . . . . 1,233,978 ₶

Report . . . . 1,233,978 ₶

DURAT. (Suzanne) 37. *G.* 1°. 1765, 400 ; 2°. *idem*, 70 . . . . La première a été distraite en sa faveur sur celle de 7,200 livres accordée en 1709 et 1721 à la Dame veuve du marquis de Listenois, Maréchal-de-camp ès armées du Roi. La seconde, y compris 4 liv. d'intérêts d'arrérages, faisant partie de celle de 636 liv., y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages, accordée aux neuf enfans du feu sieur de Durat, ci-devant Capitaine au régiment de Clermont, cavalerie.	470
DURAT. (Jeanne) 31. *G.* 1765 . . . . Y compris 4 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de Clermont, cavalerie.	70
DURAT. (Agnès) 30. *G.* 1765. . . . . Même considération que ci-dessus.	70
DURAT. (Dlle Marie) 27. *G.* 1765. . . . . Même considération que ci-dessus.	70
DURAT. (Dlle Louise) 36. *G.* 1765 . . . . Même considération que ci-dessus.	70
DURAT. (François-Jacques) 28. *G.* 1°. 1765, 70 ; 2°. 1782, 436 . . . . La première, même considération et motifs que ci-dessus. La seconde, attendu le décès du sieur François de Durat, son oncle, Maréchal-de-camp ès armées du Roi, ci-devant Enseigne des Gardes-du-corps. Cette pension étoit portée comme assurance; mai sil doit en jouir depuis le 20 décembre 1782, conformément à la décision du 21 mai 1772.	506
DURAT. (Sébastien) 32. *G.* 1°. 1765, 70; 2°. 1782, 436 . . . . La première et la seconde, mêmes motifs et considérations.	506
DURAT. (Sébastien-Jacques) 36. *G.* 1°. 1765, 70. 2°. 1782, 436 . . . . La première et la seconde, mêmes motifs et considérations.	506
DURAT. (Dlle Louise) 34. *G.* 1°. 1765, 70 ; 2°. 1782, 436 . . . . La première et la seconde, mêmes motifs et considérations.	506
DURBAN. (Jacques) 63. *G.* 1766 . . . . En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Flandre.	400
DUREAU-GORRÉ. (Dlle Marie-Jaquette) 53. *F.* 1°. 1780, 50; 2°. 1782, 25 . . . La première, en considération des services de feu son père, Employé de la compagnie des Indes. La seconde, faisant moitié de 50 livres accordée à sa sœur; ladite pension est réversible à la dernière vivante.	75
DUREAU-GORRÉ. (Marie-Michelle) 59. *F.* 1°. 1780, 50; 2°. 1782, 25. . . . . La première et la seconde, même considération que ci-dessus.	‚75
DUREGE. (Pierre) 68. *M. du R.* 1773 . . . . En considération de ses services en qualité de Chirurgien du Roi.	400
DUREGE DE RIBEBON. (Jean) 48. *G.* 1787 . . . . En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-commandant du régiment de Beauce, infanterie.	500
DUREGE. (Dlle Jeanne Ségur de Bouzely, épouse du sieur) 21. *G.* 1-87 . . . . . . Sans retenue ; en considération des services de son père, Lieutenant-colonel-commandant le bataillon de garnison du Perche.	400
DURÉGE DE PROSPER. (Jean) 57. *G.* 1780 . . . . En considération de ses services et pour retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment Royal-Comtois.	500

De cette part . . . . 1,238,96[illegible] ₶

Report . . . . 1,238,962 ₶

DU REPAIRE. (Dlle Jeanne Rouault) 68. *G.* 1778 200
En considération des services de son mari, ancien Capitaine de grenadiers, avec brevet de Lieutenant-colonel dans le corps des Bretons, volontaires.

DURET. (Dlle Reine Leblanc, veuve du sieur) 68. *G.* 1780 150
Sans retenue; en considération des services de son mari, Capitaine invalide.

DUREVERT. (Michel) 64. *G.* 1763. 240
En qualité de Lieutenant réformé à la suite du régiment Royal-Italien.

DUREVILLE. (Dlle Jeanne) 53. *G.* 1773 150
En considération de l'ancienneté et de la distinction des services de feu son frère, ancien Lieutenant d'infanterie, Commissaire des guerres et du corps royal de l'artillerie.

DUREVILLE. (Adelaïde) 56. *G.* 1773 150
Même considération que ci-dessus.

DURFORT. (Dlle Anne) 33. *G.* 1771 500
En considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp ès armées du Roi, et commandant une brigade des carabiniers.

DURFORT. (Émilie) 36. *G.* 1771 500
En considération des services de feu son père, Mestre-de-camp-commandant du régiment des carabiniers de Monsieur.

DURIEU DE MADON. (Jacques) 52. *G.* 1769 200
Exempt des Gardes-du-corps du Roi; en considération des services du feu sieur de Montaulieu, son oncle, ci-devant Exempt dans le même corps.

DURIEUX. (François) 44. *G.* 1775 210
Pour sa réforme, en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.
Il cessera d'en jouir du jour de son replacement.

DURIEUX DE LA COUTURE. (Jean) 42. *G.* 1775 210
Pour sa réforme, en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.
Il cessera d'en jouir du jour de son replacement.

DUROC, sieur d'Adhemar. (Jacques) 69. *G.* 1763. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Flandre.

DUROCHER-MOREL. (Dlle Luce Noguiez, veuve du sieur) 84. *F.* 1775 250
En considération des services de feu son mari, premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

DUROCHER DE PENHOUET. (Pierre) 49. *G.* 1775 450
En qualité d'Aide-major réformé du régiment provincial de Rennes. Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

DUROCHERET. (Dlle Antoinette) 51. *G.* 1786. 300
En considération des services de feu son frère, chef de brigade au corps royal de l'artillerie.

DUROCHERET. (Louis) 57. *G.* 1782 300
En considération des services de feu son père, chef de brigade au Corps-royal d'artillerie.

DUROCHERET. (François) 54. *G.* 1749 177
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages; chef de brigade du corps royal de l'artillerie; en considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine en second au régiment de Languedoc.

De cette part. . . . . 1,243,191 ₶

Report . . . .,243,191 ₶

DU ROUIL. (Jean) 46. *G.* 1786 500
En considération de ses services dans l'Inde, pendant la guerre, en qualité de Capitaine de canonniers au régiment de Besançon, artillerie.

DU ROULLIN. (Dlle Rose) 34. *M.* 1785 500
En considération des services de feu son père, ci-devant chef de bataillon au régiment de la Guadeloupe.

DU ROUSSEAU DE VILARET. (Dlle Marie-Charlotte) 53. *M.* 1786 200
Sans retenue; en considération des services du marquis Duquesne, son aïeul, Lieutenant-général des armées navales.

DUROUSSEAU, chevalier de Fayolle. (Jean-Baptiste) 43. *M.* 1771. 295
Y compris 95 livres d'intérêts d'arrérages; pour même motif que ci-dessus.

DUROUSSEAU DE CHABROT. (Jean) 58. *G.* 1772 100
En considération de ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps.

DU ROY DE LA PLACETTE. (Jean) 61. *G.* 1784. 380
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

DUROZIER. (Jean-Baptiste) 98. *G.* 1767. 500
En qualité de Lieutenant au régiment Royal-Cravattes, avec rang de Capitaine.

DURRAND, sieur de Libertat. (Joseph) 46. *G.* 1762 360
En qualité de Lieutenant en second réformé du régiment de Bouillon.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

DURU. (Dlle Marguerite Dalmer, veuve du sieur) 54. *M. du R.* 1784. 150
Sans retenue et à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Frotteur du château de Fontainebleau.

DURY. (Dlle Marie) 46. *M. du R.* 1754. 80
Sans retenue; en considération des services de sa mère, seconde Nourrice de feu madame Marie-Thérèse de France, et faisant partie de celle de 400 livres accordée à sa mère pour servir de subsistance à ses cinq enfans.

DURY. (Claude) 39. *M. du R.* 1754. 80
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

DURY. (Louis) 38. *M. du R.* 1754. 80
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

DURY. (Dlle Adelaïde) 41. *M. du R.* 1754. 80
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

DU SABLI. (Dlle Catherine) 48. *M.* 1766. 425
Tant en considération des services de feu son père, mort de ses blessures au siége de Quebec, que de la perte de ses biens lors de la prise de cette colonie.

DUSAIX-DARNANS. (Joseph) 24. *G.* 1782. 300
Tant en considération de ses services en qualité d'ancien Sous-lieutenant attaché au régiment de Lanans, dragons, que pour lui donner moyen de les continuer.

DUSAIX DE VIRCHATEL. (Pierre) 69. *G.* 1764. 500
En qualité de Capitaine au régiment de la Marine.

De cette part . . . . 1,247,921 ₶

Report . . . . 1,247,921 ᵗᵗ

DUSAULCHOY. (Louis) 52. *F.* 1770 150
Sans retenue; en qualité de ci-devant Ecrivain de vaisseau de la compagnie des Indes.

DUSAULT. (Jacques) 56. *G.* 1763. 354
En qualité de Capitaine réformé du régiment de Vivarais, ci-devant Puységur. Il n'en conservera que les intérêts lors de son replacement.

DU SAUSSAY DE GRÉVILLE. (Henri) 46. *G.* 1782. 400
Capitaine en second au corps royal d'artillerie; en considération de la conduite distinguée qu'il a tenue à la prise de Pensacola, dans la Floride.

DUSAULX. (Dlle Hélène Madec, veuve du sieur) 53. *F.* 1781. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, premier Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

DUSERRE-DURIVAL. (Pierre) 58. *G.* 1767. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Béarn.

DUSOL. (Antoine) 84. *G.* 1766. 300
En considération de ses services en qualité d'ancien Porte-étendard dans le régiment d'Orléans, cavalerie.

DU SOLEIL. (Gabriel) 60. *G.* 1767. 400
Pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Auvergne.

DU SOUL. (Dlle Thérèse de Rousse d'Aubigny, veuve du sieur) 53. *G.* 1777. . . 300
En considération des services de son mari, premier Maréchal-des-logis de la compagnie de Beauvau des gardes-du-corps.

DU SOULIER. (Dlle Geneviève) 16. *G.* 1788. 400
En considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp ès armées du Roi.

DU SOULIER. (Louis) 41. *G.* 1778. 300
Tant en considération de ses services en qualité de Capitaine-commandant au régiment Royal, cavalerie, que de ceux de sa famille.

DU SOULIER. (Rosalie) 20. *G.* 1788 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Lieutenant-colonel d'infanterie d'Artois.

DU SOULIER. (Julie) 21. *G.* 1788. 200
Même considération que ci-dessus.

DU SOULIER. (Dlle Lucile) 25. *G.* 1788. 200
Même considération que ci-dessus.

DU SOULIER. (Dlle Françoise) 30. *G.* 1788. 200
Même considération que ci-dessus.

DU SOULIER. (Pierre) 23. *G.* 1788. 200
Même considération que ci-dessus.

DU SOULIER. (Charles) 15. *G.* 1788. 200
Même considération que ci-dessus.

DUSSAULT DE SAINT-MONTAN. (Dlle Julie) 27. *G.* 1781. 100
En considération des services de feu son père, ancien Lieutenant au régiment Royal-Roussillon, cavalerie.

De cette part . . . . 1,252,275 ᵗᵗ

Report . . . . 1,252,275 ₶

DUTARTRE (François) 39. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Maître Palefrenier du haras du Roi.

DUTEIL DE BEAUMON. (Jean) 51. *G.* 1759. 260
Y compris 60 livres d'intérêts d'arrérages; Major du régiment de Toul, du corps royal d'artillerie; en considération des services de feu son père, Capitaine audit corps.

DUTEILH. (Jacques) 54. *G.* 1784. 300
Sans retenue; en qualité de Sous-lieutenant au régiment de Bourbon, dragons.

DUTEIL. (Pierre) 67. *G.* 1758. 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de colonel du régiment d'artillerie de la Fère.

DUTENOT. (Dlle Anne) 73. *G.* 1771. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ci-devant Aide-major de la ville de Douay.

DUTENOT. (Dlle Marie) 68. *G.* 1771. 150
Même considération que ci-dessus.

DUTERTRE. (Charles) 31. *G.* 1788. 300
En considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Garde-du-corps réformé.
Cette pension sera supprimée du jour de son replacement.

DUTERTRE (Dlle Marie de la Fons, veuve du sieur) 46. *G.* 1780. 200
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine au régiment de Languedoc.

DUTERTRE DE LAIRE. (Antoine) 48. *G.* 1785. 500
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Picardie.

DUTERTRE (Jean) 54. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

DUTERTRE. (Joseph) 37. *G.* 1775. 150
En qualité de Garde-du-corps réformé.
Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

DU TILLET DE LAUNAY. (Pierre) 53. *G.* 1769. 500
Tant en considération de ses services en qualité de Capitaine-commandant au régiment Royal, infanterie, que de ceux de feu son père, Enseigne des gardes-du-corps.

DU TILLET. (Dlle Thérèse) 75. *F.* 1779. 100
Sans retenue. Cette pension fait partie de celle de 200 livres accordée à feu son père, Valet-de-chiens de la vénerie du Roi.

DUTILLIET, dit Mousquetaire. (Louis) 37. *M. du R.* 1787. 547
A titre de retraite en qualité de Piqueur de l'équipage du vautrait.

DUTILLIET, dit Mousquetaire. (François) 26. *M. du R.* 1787. 100
Même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 1,256,468 ₶

Report . . . . 1,256,468 ₶

DUTRÉHAUD. (Joseph) 54. *G.* 1763 500
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé des volontaires de Soubise, infanterie.
Ils seront supprimés s'il est replacé.

DUTREMBLAY. (Louis) 73. *G.* 1763. 590
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Forez.

DUTROU. (Claude) 63. *G.* 1775. 450
En qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Châteauroux.

DUTROUSSET D'HÉRICOURT D'OBSONVILLE. (Dlle Jeanne) 39. *G.* 1773. . . 500
En considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp ès armées du Roi.

DUVAL. (Amand) 64. *G.* 1765. 106
En considération de ses services en qualité d'ancien garde-du-corps du Roi.

DUVAL. (Dlle Octave Tirlay, veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1782. 150
Sans retenue; à titre de subsistance en considération des services de feu son mari, Palefrenier du Roi.

DUVAL DE BASSECOUR. (Jacques) 46. *G.* 1773 60
En considération de ses services en qualité de Gendarme, et pour l'aider à les continuer.

DUVAL DE MONDÉTOUR. (Prosper) 52. *G.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment de Bourbon, infanterie.

DUVAL. (Pierre) 51. *G.* 1769. 150
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Fourrier au régiment de Metz au corps royal d'artillerie.

DUVAL DE LA MOTHE. (Philippe) 73. *G.* 1755. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Belsunce, infanterie.

DUVAL. (Dlle Louise Duvouldy, veuve du sieur) 68. *G.* 1786. 500
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Commis dans les bureaux des impositions.

DUVAL. (Pierre) 69. *G.* 1777. 450
En qualité de premier Lieutenant au régiment de Nivernois.

DUVAL D'ANGOVILLE. (Guy) 37. *G.* 1775 180
A titre d'appointemens en qualité de Mousquetaire réformé, à présent Capitaine à la suite du régiment de dragons de Belsunce.
Ils doivent être supprimés du jour qu'il sera replacé.

DUVAL. (François) 47. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Postillon de la petite écurie du Roi.

DUVAL-FAVREUIL. (Jean) 52. *F.* 1770. 150
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant premier Enseigne des vaisseaux de la compagnie des Indes.

De cette part : . . . . 1,261,536 ₶

Report . . . . 1,261,536 ‡

DUVAL. (Jacques) 56. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Palefrenier de la petite écurie du Roi.

DUVAL, dit Malter. (François) 46. *M. du R.* 1776 500
En considération de ses services en qualité de Danseur des ballets du Roi.

DUVAL. (Bénigne) 56. *M. du R.* 1766 200
Garçon du château; en considération de ses services près feu monseigneur le Dauphin.

DUVAL DE LA POTTERIE. (Françoise.) 71. *F.* 1736 120
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique.

DUVAL. (Catherine) 73. *F.* 1743 150
Sans retenue; en considération de ses talens pour l'instruction, & pour lui servir de dot dans une communauté.

DUVAL. (Laurent) 46. *M.* 1776 200
En considération de ses services en qualité d'Ecrivain de la marine & des classes, retiré.

DUVALLON. (Jean-Louis) 53. *G.* 1763 54
Pour lui tenir lieu de 54 liv. d'intérêts provenant de trois années d'une pension de 300 liv. qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment de Flandre, & qui a été supprimée lors de son replacement.

DUVAU. (André) 58. *G.* 1768 400
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment d'Auvergne.

DUVEL. (Jacques) 61. *M. du R.* 1781 250
Sans retenue; pour sa subsistance & sa retraite en qualité de Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

DUVEL. (Jacques) 39. *M. du R.* 1781 200
Même considération qu'à l'article précédent.

DUVERDIER. (Jérôme) 60. *G.* 1787 360
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien premier Lieutenant, avec rang de Capitaine, au régiment de dragons de Languedoc.

DUVERDUN, sieur du Molard. (Claude) 52. *G.* 1779 200
Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au cinquième régiment d'état-major.

DUVERGÉ. (Jacques) 46. *M. du R.* 1781 400
Sans retenue; pour servir à sa subsistance, & lui tenir lieu de retraite, en qualité de Garçon de vaisselle du grand commun de la maison du Roi.

DUVERGER DE S.-ETIENNE. (Marguerite) 39. *M.* 1°. 1787, 300; 2°. 1789, 200. 500
En considération des services de son frère, Capitaine au régiment de la Martinique.

DUVERGER DE S.-ETIENNE. (Marie) 36. *M.* 1787 300
Même considération que ci-dessus.

DUVERGIER. (Jacques) 66. *G.* 1754 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide.

De cette part . . . . 1,265,944 ‡

Report . . . . 1,265,944 ᵗᵗ

DUVERNAY-DUPLESSIS. (Louis) 36. *M. du R.* 1758 400
Sans retenue. Cette pension lui a été accordée sur celle de pareille somme, donnée par le même brevet, sur le fonds des bâtimens du Roi, à son aïeul, gouverneur de la Samaritaine, pour lui tenir lieu d'un terrein situé à Chaillot, qui lui avoit été concédé, & qui lui a été retiré pour le magasin des marbres de Sa Majesté.

DUVERNAY. (René) 36. *G.* 1767 450
Sans aucune retenue; pour lui tenir lieu de moitié de la gratification annuelle de 900 liv. accordée, sur les fonds du quatrième denier, aux enfans du sieur Duvernay, Directeur de l'artillerie à Bordeaux, avec réversibilité au dernier vivant.
On observe que cette pension sera portée à 900 liv., en cas que le sieur Duvernay survive à ses deux sœurs.

DUVERNAY. (Charlotte) 70. *G.* 1777 150
Sans retenue; tant en considération des services de son père, Lieutenant-colonel au corps-royal de l'Artillerie, que de ceux de son frère, Colonel au même corps.

DUVERNAY. (Antoinette) 71. *G.* 1777 150
Même considération que ci-dessus.

DUVERNAY. (Dlle Marie Bicquet, veuve du sieur) 52. *G.* 1779 150
En considération des services du feu sieur Noizel, son oncle, Commissaire des guerres.

DUVERNET. (Dlle Josephe de Forceville, veuve du sieur) 83. *G.* 1°. 1758, 200; 2°. 1760, 200 400
Sans retenue. La première, en considération des services de feu son mari, Major du Pratz-de-Moulliou. La seconde, à titre de subsistance, en considération des services de son beau-père, Ecuyer du Roi.

DUVERNET DE LA CASSAGNE. (Claude) 44. *G.* 1775 97
En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Salins.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

DUVERNET DE ROQUEFORT. 59. (Dlle Elisabeth-Charlotte) *M. du R.* 1757 . . 400
Sans retenue; à titre de subsistance; en considération des services de feu son père, & de ceux de sa famille.

DUVIGNAU. (Bernard) 101. *G.* 1777 400
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au bataillon de milice de Châlons-sur-Saône.

DUVIGNAU. (Joseph) 46. *M.* 1777 250
En considération de ses services en qualité d'Ecrivain de la marine & des classes, retiré, actuellement Commis dans les bureaux du port de Toulon.

DUVIGNEAUD. (Jean) 57. *G.* 1781 300
En considération des services de son mari, Gendarme de la garde ordinaire du Roi.

DUVIVIER. (Dlle Marguerite de Senne, veuve du sieur) 63. *M. du R.* 1789 . . 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de son mari, Portier du palais des Tuileries.

DUVIVIER. (Dlle Jeanne Gromaire, veuve du sieur) 64. *M. du R.* 1783 400
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, ancien Entrepreneur des ouvrages de la manufacture royale de savonnerie.

De cette part . . . . 1,269,691 ᵗᵗ

Report . . . . 1,269,691 ᵗᵗ

DUVIVIER. (Joseph) 54. *M. du R.* 1761 250
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Graveur des médailles du Roi.

DUVIVIER. (Jacques) 62. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier du Roi, en la grande écurie.

DUVIVIER. (Pierre) 59. *M. du R.* 1761 250
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Graveur des médailles du Roi.

DUVOIGUE. (Dlle Jeanne Malarme, veuve du sieur) *M. du R.* 1783 500
En considération des services de son mari, & par continuation de celle de pareille somme dont jouissoit sa belle-mère, Robière de Chars, veuve du sieur Duvoigue, Greffier en chef de la prévôté de l'hôtel du Roi.

DUWICQUET DE L'ENCLOS. (Joseph) 37. *G.* 1°. 1772, 100 ; 2° 1779, 100 . . . 200
Garde-du-corps du Roi. La première, en considération des services de ses oncles dans ledit corps. La seconde, en la même considération.

DYEL DE PERDEVILLE. (Marc) 53. *G.* 1783 500
Sans retenue ; en considération de ses services et pour retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Berri, infanterie.

DYOCHET DE SALES. (Jean) 50. *F.* 1783 400
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité d'ancien Employé dans les bureaux de la direction générale des vingtièmes.

DYOCHET. (Jean-Baptiste) 71. *F.* 1778 400
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité d'ancien Contrôleur des vingtièmes de la généralité de Limoges.

DYVERSEN DE S.-FONS. (Louis) 56. *G.* 1769 400
Convertis en appointemens, en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de Vermandois.

E

ECHALARD DE BOURGUIGNIÈRE. (Jean-Louis) 67. *G.* 1757 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Flandre.

EDON. (Jean) 67. *G.* 1784 500
Sans retenue ; en considération de quarante années de services, & pour sa retraite, en qualité d'ancien Sous-lieutenant de maréchaussée.

EGLI-D'OURS. 37. *M. du R.* 1787 300
Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de Suisse de patrouille du château de la Muette.

EGREMONT. (Charlotte d') 61. *G.* 1772 150
Sans aucune retenue ; en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel au régiment Royal-Étranger, cavalerie.

EGREMONT. (Marguerite d') 57. *G.* 1772 150
Même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 1,274,619 ᵗᵗ

Report. . . . . 1,274,619 ₶

EHRLER. (Augustin) 58. *M. du R.* 1776 100
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de Cent-suisse de la garde du Roi.

ELBÉE DE CAUMONT. (Jean d') 66. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Conti, infanterie.
Il n'en conservera que les intérêts, lors de son replacement.

ELBREIL. (Claude d') 66. *G.* 1779 450
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au cinquième régiment d'état-major.

ELENBRANT. (Jean) 52. *G.* 1779 500
Y compris 96 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Sous-lieutenant en second au régiment de Berchény, hussards.

ELFAU DE ROQUEFORT. (Jean d') 76. *G.* 1762 496
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Picardie.

ELLE-CREYR. (Jean d') 59. *G.* 1763 300
En qualité de Lieutenant réformé de dragons de la légion de Soubise.

ELLEVILLE. (Michel d') 72. *G.* 1768 400
En qualité de Lieutenant au régiment Royal-Étranger, cavalerie.

ELLY. (Antoine) 67. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Palefrenier de la petite écurie du Roi.

ELPEYROUT. (Dlle Marie Chassain de Fontmartin, veuve du sieur d') 76. *G.* 1755. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, ci-devant Brigadier des Chevau-légers.

ELPUECH-DUCHEILLA. (Joachim d') 62. *G.* 1774. 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde de la manche.

EMELLE. (François) 64. *M. du R.* 1774. 456
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Palefrenier de la petite écurie du Roi.

EMERIGON. (Balthazar-Marie) 73. *M.* 1777. 300
En considération de ses services en qualité de Lieutenant de la marine, retiré.

EMERY DE BOISTOGÉ. (Henri) 53. *G.* 1781. 300
Sans retenue; Capitaine de canonniers au Corps-royal d'artillerie du régiment d'Auxonne; en considération du zèle et de la valeur avec lesquels il a élevé et servi la batterie dont il a été chargé à Yorck-Town.

EMONNOT. (André) 42. *G.* 1785. 240
Sans retenue; pour appointemens en qualité d'Ingénieur-géographe-militaire, avec rang de Lieutenant d'infanterie.

EMONNOT. (Marie) 37. *M. du R.* 1766. 200
Pour lui tenir lieu d'une pension de pareille somme accordée par feu M. le Dauphin, sur sa cassette.

De cette part. . . . . 1,279,819 ₶

ENCAUSSE.

Report . . . . 1,279,819 ₶

ENCAUSSE. (Dlle Ducosse , veuve du sieur) 62. *G*. 1788. 200
En considération des services de feu son mari , Capitaine des Grenadiers de France.

ENECEY DE CHASSÉ. (Charles) 49. *G*. 1775. 219
A titre d'appointemens de réforme en qualité de Gendarme de la garde ordinaire du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

ENGLE. (Claude) 40. *G*. 1780. 240
En qualité de Lieutenant d'infanterie.

ENGLER. (Louis) 50. *G*. 1755. 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages ; Capitaine au bataillon de garnison du régiment de Beauvoisis , en considération des services de feu son père , ci-devant Capitaine de grenadiers au régiment de Bretagne.

ENNET. (Louis d') 58. *G*. 1779. 400
Pour retraite en qualité de Capitaine au bataillon de garnison du régiment de Brie.

ENTRAGUES. (Dlle Marie de Cablant , veuve du sieur d') 47. *G*. 1785. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari , ancien Lieutenant , avec rang de Capitaine , au régiment de Sonnemberg , suisse.

ENTRECASTEAUX. (Dlle Angélique de Castellane d') 32. *M. du R*. 1760. 520
Y compris 120 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de sa mère , l'une des dames pour accompagner mesdames de France.

EPVRE. (Jean) 92. *F*. 1766. 100
Comme ancien Domestique des cadets gentilshommes du feu Roi de Pologne , duc de Lorraine.

EQUEVILLEY. (Vincent) 66. *G*. 1775. 540
En qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment des Grenadiers - royaux de Soissonnois.

ERMAN. (Dlle Geneviève Carré , veuve du sieur) 64. *G*. 1771. 400
En considération des services de son second mari , Capitaine de grenadiers , avec rang de Lieutenant-colonel , au régiment Royal-Bavière.
On observe que sa fille a l'assurance d'une pension de 200 l. après sa mort.

ERMAULT DE LANDERNEUF. (Dlle Charlotte de Saint-Médard , veuve du sieur) 50. *F*. 1784. 250
Pour récompense des services de feu son mari , premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

ERNAULT DE MOULINS. (Louis) 66. *G*. 1748. 150
En qualité de Lieutenant réformé du régiment de Lyonnois.

ERNAULT DE CAJEUL. (Charles) 51. *M*. 1777. 300
A titre d'appointemens de réforme et en considération de ses services en qualité de Lieutenant de vaisseau retiré.

ERNEVILLE , sieur de Poligny. (Etienne d') 66. *G*. 1774. 100
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde - du-corps du Roi.

ERVET. (Dlle Françoise Vallier , veuve du sieur) 59. *G*. 1782. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari , ancien Chirurgien-major du régiment de Soissonnois.

De cette part . . . . 1,283,874 ₶

Report. . . . . 1,283,874 ₶

ERVILLERS. (Dlle Cécile de Roty, veuve du sieur d') 69. *G.* 1778. 300
En considération des services de feu son mari, Aide-major de la ville de Douai.

ESBIEZ. (Claude d') 51. *G.* 1763. 90
Capitaine réformé du régiment de Coigni, dragons, aujourd'hui Artois; pour lui tenir lieu de 1,500 livres d'intérêts d'arrérages dûs en 1766, d'une pension de 500 livres qu'il avoit obtenue en qualité de Capitaine réformé du second régiment.

ESBRARD DE LA VALONNE. (Joseph) 66. *G.* 1779. 300
En considération de ses services en qualité de Commandant au régiment de la Reine, infanterie, actuellement Commandant de bataillon aux Invalides.

ESCAJEUL DE FERCAMP. (Marie d') 74. *G.* 1752. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Lieutenant-général des armées du Roi et Lieutenant des Gardes-du-corps du Roi.

ESCHALARD DE BOURGUINIÈRE. (Dlle Claudine François, veuve du sieur) 47. *G.* 1782. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Aide-major de la ville de Metz.

ESCRAVAYAT DE LA BARIÈRE. (Charles) 39. *M. du R.* 1787. 360
En considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Gendarme de la garde du Roi.

ESCROS-D'ESTRÉES. (Dlle Marie) 78. *G.* 1774. 118
Pour intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Capitaine d'une compagnie détachée de l'hôtel des Invalides.

ESLIN, dit la Pierre. (Pierre) 71. *M. du R.* 1767. 300
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa subsistance en qualité de Palefrenier de l'écurie de feu madame la Dauphine.

ESMALE. (Madeleine) 68. *Af. É.* 1748. 400
A titre de réversion sur une pension de 2,000 liv. accordée à feu son père, Résident de Sa Majesté à Liège, pendant vingt années.

ESMANGART DE BEAUVAL. (Dlle Adelaïde) 58. *M. du R.* 1752. 250
Sans retenue; à titre de subsistance et pour lui servir de dot au convent.

ESMANGART DE BOURNONVILLE. (Jean) 23. *F.* 1778. 500
Sans retenue; formant le tiers de 1,500 livres accordées aux trois enfans du sieur Esmangart, ancien premier Commis du bureau des affaires étrangères, de laquelle ils doivent jouir pendant le temps de leur éducation.

ESMANGART DE BOURNONVILLE. (Charles) 26. *F.* 1778. 500
Même considération que ci-dessus.

ESMANGART DE BOURNONVILLE. (François) 20. *F.* 1778. 500
Même considération que ci-dessus.

ESMANGART DE BEAUVAL. (Jean) 54. *G.* 1766. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Lieutenant des chasses de la capitainerie de Compiegne, à présent Major de ladite ville.

De cette part. . . . . 1,288,546 ₶

Report. . . . . 1,288,546 ᵗᵗ

ESMEIN. (Jean) 46. *M.* 1777. 200
En considération de ses services en qualité de ci-devant Ecrivain de la marine et des classes, et actuellement Commis dans les bureaux de port de Rochefort.

ESMIRY-DAURIBEAU. (Pierre d') 61. *G.* 1769. 400
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine au régiment de Médoc.

ESNAULT DE BELLEVILLE. (Jacques) 80. *G.* 1768. 200
En considération de ses services en qualité de Sous-aide-major du fort Barrault.

ESNAULT DE LA CHEMINERY. (Bernard) 46. *G.* 1775. 210
Pour lui tenir lieu d'appointemens de réforme en qualité de Gendarme.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

ESNAULT. (Jean) 54. *G.* 1782. 500
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Beauce.

ESPALUNGUE-D'ARROS. (Marie) 54. *F.* 1760. 120
Sans retenue; à titre de subsistance et en considération des services de sa famille.

ESPERIES. (Pierre) 56. *G.* 1767. 300
A titre d'appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment de Bourbon.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

ESPEYRON. (Pierre) 56. *G.* 1781. 500
Sans retenue; en considération de ses services et de la valeur qu'il a montrée à Yorck-Town, en Virginie, en qualité de Major du régiment de Soissonnois.

ESPIC DE LIROU. (Jean) 49. *G.* 1775. 240
A titre d'appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

ESPINETTE DE MALLER. (Nicolas) 58. *G.* 1°. 1763, 300; 2°. 1788, 200. 500
La première, pour sa retraite en qualité de Lieutenant des volontaires d'Austrasie.
La seconde, en considération de ses services.

ESQUIEU. (Pierre) 66. *G.* 1763. 472
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine des grenadiers de milice de Béziers.

ESQUIEU. (Guillaume) 63. *G.* 1766. 500
Pour appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Touraine.

ESSELIN. (Claude) 54. *F.* 1766. 240
A titre de traitement conservé comme Garde-chasse du feu roi de Pologne, duc de Lorraine.

ESSEUFFY DE KLENHALTT. (Joseph) 66. *G.* 1736. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; Capitaine réformé de cavalerie, en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel du régiment de Ratzzy.

ESSIRARD. (Jean) 48. *G.* 1784. 120
En considération de la blessure qu'il a reçue, en 1780, aux travaux des fortifications de Châteauneuf, comme manœuvre.

De cette part. . . . . 1,293,402 ᵗᵗ

Report . . . . 1,293,402 ᵗᵗ

ESTAYS DE BOLLOGNE. (Louis-Marie) 66. *M. du R.* 1727. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; Capitaine retiré au régiment Royal, infanterie, en considération des services de feu son père, Apothicaire du Roi.

ESTEBE, sieur du Vigneau. (Jean) 51. *G.* 1783. 360
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second dans le régiment d'Angoumois.

ESTERHAZY. (Marie d') 48. *G.* 1759. 590
En considération des services de feu son père, Mestre-de-camp d'un régiment de hussards.

ESTEVE. (Benoît) 57. *G.* 1788. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-guidon du régiment de Conti, dragons.

ESTEVE-ROUMIGUIÈRES. (Barbe) 29. *F.* 1766. 300
Pour en jouir à titre de réversion sur celle de 600 liv. accordée à son aïeul.

ESTIENNE DE CIZEY. (Pierre) 48. *G.* 1778. 200
En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine réformé du régiment provincial de Caen, à présent Capitaine au régiment provincial d'artillerie de Besançon.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

ESTIENNE DE LIOUX. (Pierre) 58. *G.* 1756. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Hainaut.

ESTIENNE-MONLUC DE LA RIVIÈRE. (Henriette) 17. *M.* 1784. 100
En considération des services de son père, Lieutenant-de-roi à l'isle Saint-Vincent.

ESTIENNE-MONLUC DE LA RIVIÈRE. (Catherine) 14. *M.* 1783. 200
Même considération que ci-dessus.

ESTIENNE-MONLUC DE LA RIVIÈRE. (Christophe) 16. *M.* 1783. 200
Même considération que ci-dessus.

ESTIENNE DE CORTON. (Bernard) 56. *G.* 1779. 300
Sans retenue; pour appointemens et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant attaché au régiment Dauphin, cavalerie.

ESTIENON. (Nicolas) 57. *F.* 1782. 300
Sans retenue; à titre de retraite et en considération de ses services en qualité de ci-devant Commis de la régie des cartes.

ESTIVAL. (Dlle Marie Fournel, veuve du sieur d') 44. *G.* 1767. 400
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine de grenadiers au régiment de Navarre.

ESTIVAL. (Dlle Jeanne Marguerite, veuve du sieur d') 88. *F.* 1770. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Délivreur de la vénerie du Roi.

ESTOUPAN. (Dlle Noël Gourvenec, veuve du sieur) 72. *F.* 1770. 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Chef du bureau des ventes de la compagnie des Indes.

De cette part . . . . 1,298,278 ᵗᵗ

Report . . . . 1,298,278 ₶

ETCHEGOYEN DE LA BIGUERRE. (Louis d') 71. *G.* 1776. 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant de maréchaussée, à présent Capitaine-invalide.

ETCKRE. (Dlle Claire Potron, veuve du sieur) 80. *F.* 1778. 300
En considération des services de feu son mari, Suisse de l'hôtel des Monnoies de Paris, pendant quarante ans.
Cette pension fait moitié de celle que son mari avoit obtenue pour retraite.

ETIENNE DE SAINT-JEAN DE PRUNIÈRE. (Henri d') 66. *G.* 1771. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Lieutenant-colonel du régiment de Médoc.

ETIENNE. (Jean) 62. *F.* 1775. 150
A titre de traitement conservé en qualité de Garde-du-corps du feu roi de Pologne, duc de Lorraine.

ETRY-FLEURIAU. (Marie d') 68. *F.* 1752. 448
Y compris 48 liv. d'intérêts d'arrérages; sans retenue, à titre de subsistance et en considération des services de feu son père, Commis du contrôle-général des finances.

EU DE RAPSECOURT. (Pierre d') 76. *G.* 1749. 300
Pour réforme, en qualité de Capitaine au régiment de Lynden, hussards.

EU, sieur Dumesnil. (Jean d') 46. *G.* 1775. 290
Pour lui tenir lieu d'appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

EUDES, sieur de Blamanoir. (François) 51. *G.* 1775. 97
A titre d'appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Pont-Audemer.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

EULER. (Louise) 57. *G.* 1751. 354
Sans retenue; à titre de subsistance et en considération des services de feu son père, écuyer, Capitaine au régiment d'Alsace.

EULER. (Dorothée) 56. *G.* 1751. 354
Même considération que ci-dessus.

EUSTACHE. (Dlle Catherine Garnier, veuve du sieur) 83. *M. du R.* 1788. 150
Sans retenue; à titre de subsistance et en considération des services de feu son mari, Porteur du Roi.

EVANT. (François d') 42. *M.* 1778. 150
Pour appointemens; en considération de ses services en qualité d'Elève-commissaire de la marine, retiré.

EVERAT. (Dlle Jeanne Crevoisier, veuve du sieur) 63. *M. du R.* 1°. 1775, 150; 2°. 1783, 100. 250
La première, sans retenue; en considération des services de feu son mari, Piqueur de la louveterie. La seconde, aussi sans retenue, à titre d'augmentation.

EVERLANGE DE BELVEN. (Léopold d') 52. *G.* 1784. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant de maréchaussée.

De cette part . . . . 1,302,021 ₶

Report . . . . 1,302,021 ₶

EVINS. (Dlle Marie Junot-Desfontaines) 34. *F.* 1771. 50
Sans retenue : cette pension fait partie de celle de 150 liv. accordée aux trois enfans du sieur Desfontaines, Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes, en considération des services de leur père, avec réversibilité jusqu'au dernier survivant.

EVRARD. (Joseph) 57. *G.* 1783. 400
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au troisième régiment d'Etat-major.

ÉVRARD. (Dlle Jeanne) 73. *F.* 1770. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Ecrivain au service de la compagnie des Indes.

ÉVRARD. (Joseph) 57. *G.* 1775. 97
En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Lille.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

EXÉA. (Antoine d') 62. *G.* 1749 280
En qualité de Lieutenant réformé au régiment de Septimanie.

EYLERE. (Matthias) 56. *G.* 1786 400
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-drapeau, avec rang de Lieutenant au régiment suisse de Vigier.

EYMA. (Dlle Marie) 66. *F.* 1732. 100
Pour subsistance, en consideration de sa conversion à la religion catholique.

EYMA. (Dlle Anne) 33. *F.* 1775. 150
Même considération que ci-dessus.

EYMA. (Dlle Marie) 36. *F.* 1775. 150
Sans retenue ; même considération que ci-dessus.

EYMENIER. (Louis) 52. *G.* 1788. 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-drapeau au régiment de Languedoc, infanterie.

EYNARD. (Pierre) 80. *G.* 1766. 400
En qualité de Lieutenant au régiment Royal-Lorraine, cavalerie.

EYSSAUTIER. (Dlle Catherine Collin, veuve du sieur) 62. *G.* 1785. 500
En considération des services de feu son mari, Commissaire principal des guerres, employé en Roussillon.

EZEMAR. (Jean) 50. *G.* 1774. 100
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien garde-du-corps du Roi.

F

FABER. (Alexandre) 48. *G.* 1783. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Savoie-Carignan.

FABERT. (François de) 54. *G.* 1766. 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Metz.

De cette part . . . . 1,306,508 ₶

Rrport. . . . . 1,306,508 ₶

FABRE DESESSARTS. (Léon) 29. *G.* 1782. 100
Gendarme; en considération des services de feu son père, ancien officier d'infanterie.

FABRE DE GRANVILLE. (Jean) 63. *G.* 1°. 1757, 177; 2°. 1769, 400. 577
La première, y compris 27 livres d'arrérages, accordée en 1757, en considération de ses services en qualité de Capitaine retiré du régiment de Dauphiné. La seconde, en la même considération et pour sa retraite.

FABRE. (Jacques) 49. *G.* 1787 400
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Brigadier dans la compagnie des gendarmes écossois.

FABRE. (Jean) 66. *G.* 1782. 400
En considération de la distinction de ses services en qualité de premier Capitaine au régiment de Beaujolois.
Il cessera d'en jouir du jour qu'il obtiendra pareille somme dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

FABRE. (André) 78. *G.* 1779. 100
Pour l'aider à subsister, ayant reçu d'un soldat du régiment de Lyonnois un coup de fusil dans la jambe qui le met hors d'état de gagner sa vie.

FABRE DE MONTVAILLANT. (Charles) 32. *G.* 1775 180
En qualité de Mousquetaire réformé.
Ces appointemens seront supprimés du jour qu'il sera replacé.

FABRE DE PARREL. (Pierre) 41. *G.* 1°. 1773, 60; 2°. 1774, 100. 160
La première, sans aucune retenue, pour l'aider à continuer ses services de Gendarme. La seconde, en considération des services de feu son oncle, Maréchal-des-logis au même corps.

FABREGAL. (Jean) 62. *G.* 1786. 550
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier de grenadiers dans le régiment de Bassigny.

FABRICY. (Xavier) 57. *G.* 1773 500
En considération de ses services en qualité de premier Lieutenant de grenadiers, avec rang de Colonel au régiment des Gardes-suisses.

FABRONY DE LA GAROULAYE. (Louis) 36. *G.* 1787. 540
Sans retenue; en considération de ses services et pour lui tenir lieu d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine-aide-major du régiment Royal-Etranger, cavalerie.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

FABRY DESPLAINNES. (Louis) 72. *G.* 1763. 500
A titre d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine-aide-major du régiment Royal-Piémont, cavalerie.

FABRY. (Gabriel) 71. *G.* 1754. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au bataillon de Chabrié du régiment Royal-Artillerie.

FACQUET. (Dlle Anne) 7. *M. du R.* 1785. 200
Sans retenue; pour servir à son éducation.

De cette part . . . . 1,311,187 ₶

Report. . . . . 1,311,187 ₶

FADATÈS DE SAINT-GEORGES. (Jacques) 49. *G.* 1°. 1763, 118; 2°. 1775, 300. 418
La première, y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Brigadier des gardes-du-corps du Roi. La seconde, même considération.

FAGALDE. (Dlle Marie Sauzède, veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1781. 300
A titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, employé aux extraordinaires-bouches du Roi.

FAGES. (Dlle Marie Eydt, veuve du sieur) 36. *G.* 1782. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au corps royal du génie.

FAGES DE VAUMALE. (Pierre) 40. *G.* 1770. 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages; pour ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

FAGET. (Jean-Baptiste) 46. *G.* 1°. 1773, 60; 2°. 1789, 500. 560
La première, en considération de ses services en qualité de Gendarme et pour lui donner moyen de les continuer. La seconde, pour traitement de réforme, qui sera supprimé du jour qu'il parviendra au grade de Fourrier ou qu'il quittera le corps.

FAGET. (Robert) 79. *G.* 1779. 376
Pour lui tenir lieu d'une partie des émolumens attachés ci-devant à sa place de Major des ville et citadelle du Havre.
Il en jouira tant qu'il occupera ladite place.

FAGNOL. (Dlle Claudine Jeandel, veuve du sieur) 53. *G.* 1785. 350
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Porte-étendart des Gendarmes d'Artois.

FAGNON. (Claude) 26. *G.* 1785. 150
Sans retenue; Gendarme; en considération des services de feu son père, Porte-étendart dans la compagnie des Gendarmes d'Artois.
Il ne jouira de cette pension que tant qu'il servira dans la gendarmerie, ou jusqu'à ce qu'il parvienne au grade de Brigadier.

FAGUIER. (Claude) 78. *G.* 1765. 500
En qualité de Lieutenant au régiment du Roi, cavalerie, avec rang de Capitaine.

FAGUIER DE MARSENET. (George) 69. *G.* 1760. 520
Y compris 20 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services, de ses blessures, et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Pressac, cavalerie.

FAGUET DE NOBLENS DE CHAMPECOURT. (André) 52. *G.* 1775. 97
En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Autun.
Il sera supprimé lors de son replacement.

FAILLONNET. (Henri) 56. *G.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment de Champagne.
Il n'en conservera que les intérêts lors de son replacement.

De cette part . . . . 1,315,248 ₶

Report . . . . 1,315,248 ₶

FAILLY. (Jean-Baptiste) 43. *G.* 1°. 1771, 300; 2°. *idem*, 97. 397
La première, en qualité de Lieutenant réformé du corps des grenadiers royaux. La seconde, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Châlons.
Elle sera supprimée s'il est replacé dans les troupes provinciales.

FAILLY. (Jean-Baptiste) 47. *G.* 1779. 300
En qualité de ci-devant Capitaine en second au régiment d'Austrasie.
Il doit cesser d'en jouir lorsqu'il aura une compagnie dans les troupes provinciales.

FAILLY. (Claude de) 57. *G.* 1774. 200
En considération de ses services en qualité de Gendarme de la garde ordinaire du Roi.

FAIPOULT. (Nicolas) 72. *G.* 1759. 590
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine de grenadiers au régiment de Saint-Chaumont.

FAIVRE. (Jean) 84. *G.* 1760. 520
Y compris 120 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment du Commissaire-général, cavalerie.

FAJOL. (Louis) 66. *G.* 1770. 400
En qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Forez.

FALCK. (Dlle Marie Pleiffer, dite Morean, veuve du sieur) 71. *G.* 1732. 71
Y compris 11 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Lieutenant d'infanterie.

FALCK. (Philippe de) 59. *G.* 1780. 500
En considération de ses services en qualité de Major du régiment de la Marck.

FALCON DE LONGEVIALLE. (Augustin) 47. *G.* 1787. 480
En considération de ses services et pour sa réforme en qualité d'ancien Chevau-léger du Roi.

FALLOIS. (Charles) 42. *G.* 1773. 150
En considération de ses services en qualité de garde-du-corps du Roi.

FALON. (Dlle Thérèse Auson, veuve du sieur) 69. *F.* 1778. 300
Sans aucune retenue; en considération des services de son mari, Valet de limier de la vénerie du Roi.

FALQUE-DUMAY. (Dlle Camille Falconnet) 36. *G.* 1783. 300
Sans retenue; en considération des services de son père, ancien Commissaire principal des guerres.

FALVÉ, dit Jolly. (Louis) 54. *M. du R.* 1780. 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Piqueur de l'équipage du vautrait.

FANNIN. (Dlle Catherine Nagte, veuve du sieur) 78. *G.* 1°. 1744, 177; 2°. 1754, 354. 531
La première, y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services du feu sieur d'Hennery, son beau-père, Brigadier d'infanterie. La seconde, en considération des services de son premier mari.

De cette part. . . . . 1,320,287 ₶

Report . . . . 1,320,287 ₶

FANTON. (François) 76. *G.* 1770. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Dragons de Montecler.

FARAMOND DE JOQUEVIEL. (Augustin) 76. *G.* 1755. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de Vastan, infanterie.

FARAMOND DE LA FAJOLLE. (Joseph) 28. *G.* 1786. 150
Sans retenue, premier Lieutenant au régiment de Viennois, infanterie; en considération des services de feu son père, ancien Lieutenant au régiment de Berry, cavalerie.

FARCONET. (Dlle Madeleine Salon, veuve du sieur) 59. *G.* 1778 150
En considération des services de son mari, Capitaine en second des Bas-officiers invalides, détachés au château de la Bastille, et Aide-major dudit château.

FARCONET. (Thérèse) 24. *G.* 1783. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Commissaire principal des guerres, employé à Versailles.

FARCONET. (Adelaïde) 23. *G.* 1783 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Commissaire principal des guerres, employé en Vivarais.

FARCONET. (Cécile) 24. *G.* 1783 300
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

FARCY. (Jacques) 62. *G.* 1778. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses appointemens de Capitaine réformé du régiment de Limosin.
Ils lui seront supprimés le jour de son replacement.

FARGIER DE SAINT-ANDRÉ. (Louis) 59. *G.* 1779. 300
Pour retraite en qualité de Capitaine réformé du cinquième régiment d'État-major.

FARGUES. (Charles) 51. *F.* 1766 400
A titre d'appointemens en qualité d'Ordinaire de la musique du Roi.

FARIE DE VAQUIES. (Pierre) 70. *G.* 1767. 400
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

FARINEY. (Joseph de) 44. *G.* 1786. 400
Sans retenue, Capitaine en second au régiment de Besançon, artillerie; en considération de la manière distinguée, avec laquelle il a servi dans l'Inde pendant la dernière guerre.

FARINOT DE CLAUSSET. (Dlle Louise de Sauliant) 57. *G.* 1785. 200
Sans retenue; en considération des services de son mari, Capitaine au corps des Pionniers.

FARQUHARSON. (André) 47. *G.* 1762. 300
En qualité de Lieutenant en second, réformé du régiment Royal-écossois.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

FASSY. (Louis) 66. *G.* 1749. 150
En qualité de Lieutenant réformé du régiment de Touraine.

De cette part . . . . 1,324,963 ₶

Report . . . . 1,324,963 ᵗᵗ

FATOU. (Jean-Baptiste) 60. *M. du R.* 1780 300
Garçon de vaisselle pour servir à sa subsistance et pour retraite.

FATTER. (Ignace) 64. *G.* 1772. 500
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant avec commission de Capitaine au régiment Suisse d'Jenner.

FAU D'ORGEANS. (Anne) 74. *G.* 1776. 300
En considération des services de son frère, Lieutenant-colonel au Corps-royal, artillerie.

FAUBERT. (Louis) 27. *G.* 1785 200
Sous-lieutenant au régiment de l'Isle-de-France; en considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine au régiment d'infanterie de la Marche, sans retenue.

FAUBOURNET DE MONTFERRAND. (Charles) 59. *G.* 1775. 315
Chevau-léger réformé, pour appointemens de réforme dont il doit cesser de jouir du jour qu'il sera replacé.

FAUCHER DE LAFOND. (Michel) 68. *G.* 1767. 200
Actuellement Lieutenant d'Invalides, en qualité de Lieutenant réformé du régiment de Recrues de Nanci.

FAUCHER. (Louis) 61. *F.* 1770. 200
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant second Lieutenant de vaisseau au service de la Compagnie des Indes.

FAUCHEUX. (Jean-Baptiste) 56. *G.* 1767. 200
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

FAUCHEUX. (Angélique) Dlle Chaboton de la Lauzière, épouse du sieur) 36. *G.* 1782. 75
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de Bassigny.

FAUCHEY DE SAURE. (Dlle Elisabeth Battar, veuve du sieur) 81. *G.* 1772. . . . 200
Sans aucune retenue; en considération des services de son mari, Capitaine au régiment de Navarre.

FAUCON DE LA MIRE. (Michel) 66. *G.* 1777. 450
En qualité de Lieutenant au régiment de Chartres, infanterie.

FAUCON. (Pierre) 57. *M. du R.* 1781. 300
Garçon de la fruiterie du Roi pour servir à sa subsistance, et lui tenir lieu de retraite.

FAUCQUETT. (Louis) 77. *G.* 1758. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Lieutenant au régiment de Dragons de Flamarens.

FAUDOAS, sieur de Barbasan. (Jean) 63. *G.* 1775. 97
En qualité de Capitaine réformé du régiment Provincial d'Auch.
Cette pension sera supprimée s'il est replacé.

FAUDOAS. (Henri) 60. *G.* 1775. 97
Même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 1,328,751 ᵗᵗ

Report . . . . 1,328,751 ₶

FAUGERON. (Dlle Elisabeth de Mouy) 84. *M. du R.* 1757. 250
A titre de subsistance; en considération des services de son père, commis du département de la maison du Roi.

FAULCON. (Anne) 62. *M. du R.* 1769 300
En considération des services de son père, Officier au régiment de Limousin, et de ceux de son aïeul, tué à la bataille de Fontenoi.

FAULCON. (Nicolas) 53. *M. du R.* et *G.* 1°. 1781, 120; 2°. 1790, 200 320
Garçon de la Pourvoierie du Roi.
La première, pour servir à sa subsistance et lui tenir lieu de retraite. La seconde, pour aider à sa subsistance et lui servir de retraite en qualité de Palefrenier de la compagnie des Gendarmes de la garde.

FAULCON. (Louis) 66. *G.* 1745. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

FAUQUET. (Dlle Marie Crest) 72. *M.* 1744 100
En considération des services de son père, Ecrivain principal des galères.

FAUQUEUX DE RONCIERES. (Antoine) 51. *G.* 1775 160
Pour appointemens de réforme en qualité de Gendarme de la Garde du Roi.
Ils seront supprimés du jour de son replacement.

FAURE. (Dlle Louise) 62. *G.* 1779. 200
Sans aucune retenue; en considération des services de son mari, ancien Lieutenant au régiment de la Couronne.

FAURE. (Antoine) 46. *G.* 1777. 400
En considération de ses services en qualité de Contrôleur réformé de l'hôpital militaire de Grenoble.

FAURE DE CHAZOURS. (Louis) 49. *G.* 1786. 420
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second dans le régiment de Chartres, infanterie.

FAURE DE CHABERT DULAC. (François) 77. *G.* 1773. 100
Ancien Lieutenant des Maréchaussées en qualité de Capitaine invalide.

FAURE DE CHABERT. (Henri) 51. *G.* 1781 300
Capitaine-commandant au régiment du Perche, infanterie; en considération de la distinction, avec laquelle il s'est comporté, et des blessures qu'il a reçues dans les trois combats soutenus, en 1780, par M. le Comte de Guichen.

FAURE. (Dlle Anne de Cantagrel, veuve du sieur) 78. *G.* 1743 354
Sans retenue; y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Major de Montlouis.

FAURICHON. (Dlle Marie Guichard, veuve du sieur) 40. *G.* 1781. 300
Sans retenue; en considération des services de son mari, Gendarme de la Garde du Roi.

FAURICHON. (Jean) 43. *G.* 1780 150
Sans retenue; Garde-du-corps du Roi, en considération des services du feu sieur de la Brousse, son oncle, ancien Brigadier des Gendarmes.

De cette part . . . . 1,332,223 ₶

Report. . . . . 1,332,223 ₶

FAUSSENELLE. (Dlle Sophie le Changeur, veuve du sieur) 42. *G.* 1°. 1764, 300; 2°. 1772, 200. 500
La première, en considération des services de son père, ancien Commis du département de la guerre au bureau des Maréchaussées. La seconde, en considération des services de son mari, exempt de Maréchaussée en Corse, qui a péri dans un naufrage.

FAUVEL. (Dlle Victoire Gilbert, veuve du sieur) 37. *M. du R.* 1785 300
En considération des services de son mari, Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

FAUVEL. (Dlle Elisabeth Gervais) 66. *M. du R.* 1781. 150
En considération des services de son mari, Porteur de chaise du Roi.

FAUVEL. (Thomas) 56. *G.* 1780. 300
Sans retenue; en qualité d'Aumônier-adjoint de la citadelle du Havre.

FAUVEL. (Jacques) 66. *M. du R.* 1775. 200
En considération de ses services en qualité de Porteur du Roi.

FAUVEL. (Henri) 68. *M. du R.* 1774. 540
En considération de ses services en qualité d'ancien Porteur du Roi.

FAUVELET. (Dlle Anne de Froges, veuve du sieur) 49. *G.* 1780. 300
Sans retenue; en considération des services de son mari, Sous-lieutenant de Maréchaussée.

FAUVEREAUX. (Anne) 31. *G.* 1777. 100
En considération des services de feu son père, Sous-aide-major de la ville de Béfort.

FAVEREAUX. (Marie) 30. *G.* 1777. 100
Même considération que ci-dessus.

FAVIER. (François) 46. *M. du R.* 1776 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Serrurier des menus-plaisirs du Roi.

FAVIN-LEVEQUE. (Dlle Calmar de Villemezec, veuve du sieur) 72. *F.* 1782. . . . 300
Sans retenue; en considération des services distingués, rendus par son mari, ci-devant Ingénieur et premier Constructeur des vaisseaux de la Compagnie des Indes.

FAVRE-LABBÉ. (Vincent) 60. *F.* 1769. 500
Sans aucune retenue; ancien Agrégé du collége de Toissey, principauté de Dombes.
On observe que cette pension doit cesser dans le cas où il obtiendroit un bénéfice.

FAVRY DE CHANTELOUP. (Charles) 74. *M. du R.* 1766. 400
En considération de ses services, en qualité de Gentilhomme-servant du Roi.

FAY. (D^lle Marie Desfossez, veuve du sieur) 53. *G.* 1770. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au Corps-Royal de l'artillerie.

FAY. (Henri) 46. *G.* 1788. 400
Sans aucune retenue; en considération de ses services et pour sa réforme, en qualité de Garde réformé des Gardes-du-corps du Roi.
Cette pension sera supprimée du jour qu'il sera replacé.

De cette part . . . . 1,336,813 ₶

Report . . . . 1,336,813 ₶

FAY-DATHIES. (Louis de) 73. *G.* 1749. 300
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine au régiment d'hussards de Raugrave.

FAY. (D^lle^ Anne Dragon, veuve du sieur de) 56. *G.* 1762. 124
En considération des services de feu son mari, Garde-du-corps du Roi.

FAY DE VILLIERS. (D^lle^ Marie-Paule) 49. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son père, Ingénieur en chef des places du Bas-Dauphiné.

FAY. (D^lle^ Anne de) 68. *G.* 1769. 200
En considération des services de feu son père, ci-devant Lieutenant-colonel au Corps-royal de l'artillerie.

FAYARD, Abbé. (Guillaume) 76. *M.* 1779. 450
En considération de ses services, en qualité de ci-devant Jésuite employé dans les missions à la Guadeloupe.
On observe que cette pension s'est accrue de 50 liv. à l'âge de soixante ans, qu'elle doit être augmentée de 50 liv. à soixante-dix ans, et de 100 liv. à l'âge de quatre-vingts ans.

FAYAT. (D^lle^ Pleiffer, dite Moreau) 63. *G.* 1747. 71
Y compris 11 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de son père, Lieutenant d'infanterie.

FAYEN. (Jean-Baptiste) 56. *F.* 1766. 360
A titre de traitement conservé, en qualité de Suisse du feu Roi de Pologne.

FAYEN. (Jacques) 58. *F.* 1766. 414
A titre de traitement conservé, en qualité de Valet-de-pied de grande livrée du feu Roi de Pologne.

FAYET. (D^lle^ Marie Thorel, veuve du sieur) 59. *M.* 1777. 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine de vaisseau, mort en 1757 sur le vaisseau le *Zodiaque*.

FAYOLLE. (Philippe) 17. *M.* 1779. 400
En considération du remboursement des sommes considérables avancées pour le service des hôpitaux militaires en Canada, par son père, Chirurgien-major des troupes du Roi.
Cette pension est la seule ressource que sa mère lui ait laissée pour vivre.

FAYOLLE. (Nicolas) 54. *M.* 1764. 400
Tant en considération de ses anciens services en Canada, en qualité de commissaire aux classes de la marine, que de sa bonne conduite, et des preuves de désintéressement qu'il a données pendant la guerre, en qualité d'Ecrivain de la marine.

FAYOLLES. (Jean de) 72. *G.* 1°. 1757, 118; 2°. *idem*, 300. 418
La première, y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, accordée en 1757 en considération de ses services, en qualité de Maréchal-des-logis dans la compagnie de Villeroi des Gardes-du-corps du Roi. La seconde, même considération.

FAYS. (Abdon de) 76. *G.* 1762. 300
En considération de ses services, en qualité d'ancien Commis du département de la guerre.

De cette part. . . . . 1,340,650 ₶

Report. . . . . 1,340,650 ₶

FAZAS, sieur de Favols. (Jean) 56. *G.* 1780. 400
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant de Maréchaussée.

FÉ. (François de) 56. *G.* 1763. 54
Pour intérêts d'arrérages d'une pension de 300 livres dont il jouissoit en qualité de Capitaine réformé du régiment de Rouergue, infanterie, qui a été supprimée du jour qu'il a étéreplacé, en conservant seulement les intérêts.

FEBURIER. (Jean-Baptiste) 68. *G.* 1762. 372
En qualité de Capitaine réformé du régiment d'Hainaut.
Il n'en conservera que les intérêts de 72 liv. portés dans cette pension, du jour de son replacement.

FEBVREL. (Joseph) 76. *F.* 1766. 400
A titre d'appointemens conservés en qualité de Notaire de l'hôtel du feu Roi de Pologne.

FECHES. (Jacques) 88. *M. du R.* 1781. 400
Sans retenue; pour servir à sa subsistance, et pour lui tenir lieu de retraite, en qualité de Garçon de cuisine-bouche de Mesdames de France.

FECOND. (Marie) 76. *M. du R.* 1785. 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père et de sa famille, attachés au service de la petite écurie du Roi.

FEINGUENET. (Jean) 59. *G.* 1780. 300
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité d'Adjudant au régiment des Gardes-suisses.

FEITIS. (Matthieu de) 54. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Guienne.
Cette pension sera supprimée du jour de son replacement.

FEITIS. (Pierre) 71. *G.* 1757. 354
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de ci-devant Lieutenant réformé au régiment de Crussol, cavalerie.
Dans cette pension sont compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages.

FÉLIX. (Pierre) 78. *M. du R.* 1774. 540
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité d'ancien Porteur en la petite écurie du Roi.

FENETRANGE. (Joseph de) 59. *G.* 1762. 500
En qualité de Capitaine en second, réformé du régiment Royal-Deux-Ponts.
Cette pension sera supprimée s'il est replacé.

FENIS, sieur Dutourondel. (Jacques) 51. *G.* 1775. 150
En considération de ses services, en qualité de Garde-du-corps du Roi.

FENIS DE LACOMBE. (Bernard) 68. *G.* 1746. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; à présent Lieutenant-de-roi au gouvernement d'Arras, ci-devant ancien Capitaine au régiment d'Aumont, infanterie; en considération de la perte qu'il a faite d'un bras au combat du Tidon.

De cette part . . . . 1,345,096 ₶

Report. . . . . 1,345,096 ₶

FOUG. (Catherine de) 48. *M. du R.* 1780. 150
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de son mari, Gondolier du canal de Versailles.

FERA DE SAINT-PHALLE. (Dlle Henriette Bombelles, épouse du sieur) 57. *G.* 1757. 236
En considération des services de feu son père, Brigadier, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment d'Hainaut.

FERAND. (Dlle Jeanne Meynard, veuve du sieur) 53. *M.* 1780. 200
En considération des services de feu son mari, ci-devant Vice-consul à Patros.

FERAULT DE FALENDRES. (Alexandre) 56. *G.* 1782. 500
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-commandant de grenadiers dans le régiment de Beauvoisis.

FERDINAND. (Dlle Elisabeth Roger, veuve du sieur) 72. *G.* 1782. 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Royal-allemand.

FERDINAND. (Ignace de) 37. *G.* 1782. 300
Sans retenue ; premier Lieutenant dans le régiment d'infanterie allemande de Nassau-Saarbruck ; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment Royal-allemand, cavalerie.

FERLY. (Claude) 66. *G.* 1773. 150
En considération de ses services, en qualité de Capitaine des Grenadiers-royaux du régiment de Senlis.

FERIET. (Charles de) 63. *G.* 1758. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services, en qualité de Capitaine au Corps-royal d'artillerie.

FERIET. (Louis de) 44. *G.* 1783. 300
Sans retenue ; en considération de ses services, en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Champagne.

FERMONT. (Dlle Charlotte de Villelongue, veuve du sieur) 47. *G.* 1785. 400
Sans retenue ; en considération des services de son mari, Lieutenant-colonel réformé du régiment des Grenadiers-royaux de la Lorraine.

FERNE. (Jean de) 56. *G.* 1788. 500
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant de vaisseau dans le régiment infanterie allemande.

FEROTIN. (Dlle Josephe de Coudenhove, épouse de) 50. *G.* 1788 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment provincial d'artillerie de Metz.

FERQUEL. (Dlle Louise Legrand, veuve du sieur) 44. *G.* 1788. 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Lieutenant de Maréchaussée, en résidence à Montbrison.

FERRAND. (Henri-Louis) 48. *G.* 1788. 400
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment d'Anjou.

FERRAND. (Jean de) 62. *G.* 1763. 300
En qualité de Lieutenant réformé de dragons des Volontaires du Dauphiné.

De cette part . . . . 1,349,904 ₶

Report . . . . 1,349,904 ff

FERRAND. (Dlle Marie Cochet, veuve du sieur) 76. *G.* 1780. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Major de la ville d'Arras, pour lui donner moyen d'élever son neveu et ses trois nièces.

FERRAND, sieur de Montaubert. (Jean de) 72. *G.* 1763. 218
En considération de ses services, en qualité de Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide.

FERRAND, sieur Desfourneaux. (Michel) 56. *G.* 1768. 200
En considération de ses services, en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de dragons d'Antichamp, à présent Officier invalide.

FERRAND. (Dlle Marie) 68. *M. du R.* 1752. 590
Cette pension lui a été accordée sur celle de 2,000 liv. qu'avoit obtenue feu sa mère, comme nouvelle catholique.

FERRANT. (Dlle Catherine-Marie, veuve du sieur) 52. *M. du R.* 1783. 182
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Palfrenier de la vénerie du Roi.

FERRATON. (Pierre) 48. *M. du R.* 1772. 365
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de Palefrenier de la petite écurie du Roi.

FERRATON. (Dlle Louise Paulin, veuve du sieur) 74. *M. du R.* 1778. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Palefrenier de la petite écurie du Roi.

FERRAY. (Antoine) 50. *G.* 1784. 250
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Cromorne de la grande écurie du Roi.

FERRÉ DE SAINT-ROMAIN DE PÉROUX. (Jean) 47. *G.* 1782. 500
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Champagne.

FERRE, sieur du Pommier. (François de) 62. *G.* 1°. 1767, 100; 2°. 1775, 300 . . . 400
Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération.

FERRE DE LA CALMETTE. (Charles de) 61. *G.* 1775 97
En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Valence. Il cessera de jouir de cette pension s'il est replacé.

FERRET. (Louis) 48. *M. du R.* 1788. 300
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de l'un des grands Valets-de-pied du Roi.

FERRIER. (Laurent) 73. *G.* 1777 450
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Lieutenant de grenadiers au régiment de Nivernois.

FERRIER. (Antoine) 61. *M.* 1781 400
Sans retenue pendant sa vie; prêtre et religieux de l'ordre de la Mercy; à titre de pension annuelle et alimentaire, en considération de la cession que huit religieux dudit ordre ont faite au Roi d'une maison conventuelle qu'ils occupoient à Toulon, avec ses dépendances.

De cette part . . . . 1,354,306 ff

Report . . . . 1,354,306 ₶

FERRIOL. (Philippe de) 66. *G.* 1774 500
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment de l'Isle-de-France.

FERRON. (Gaspard) 59. *G.* 1779 400
En considération de ses services en qualité d'ancien Ecrivain de la marine à la Guadeloupe.

FERROUIL DE LAURENS. (Frédéric) 40. *G.* 1775 450
En qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Rodez. Il doit cesser de jouir de cette pension s'il est replacé.

FERROUL DE LAURENS. (Barthelemi) 87. *G.* 1759 590
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment Royal-dragons. Dans cette pension sont compris 90 livres d'intérêts d'arrérages.

FERRET. (Nicolas) 57. *F.* 1781 500
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de ci-devant premier Commis aux minutes des comptes de la régie des cartes pour l'Ecole royale militaire.

FERRY. (Joseph) 54. *F.* 1766 250
A titre de traitement conservé en qualité de premier Garçon de cuisine du feu Roi de Pologne.

FERTL. (Antoine) 56. *G.* 1771 200
En considération de ses services en qualité de Trompette des Gardes-du-corps du Roi.

FERY. (Sébastien) 42. *M. du R.* 1780 200
Sans retenue; pour servir à sa subsistance et lui tenir lieu de retraite, en qualité de Garçon du grand-commun de la maison du roi.

FEU, sieur de la Mothe. (Thimothée de) 54. *G.* 1775 510
Mousquetaire réformé de la première compagnie, pour lui tenir lieu d'appointemens qui seront supprimés du jour de son replacement.

FEUILLET, sieur d'Auge. (Louis) 70. *G.* 1748 300
En qualité de ci-devant Capitaine au régiment des Volontaires-royaux.

FEUILLET, sieur de Fontenelle. (François) 66. *G.* 1763 400
Pour réforme, en qualité de Capitaine en second de la légion royale, infanterie.

FEUILLET. (René) 74. *G.* 1773 300
En qualité de Capitaine-aide-major au régiment provincial de Montargis.

FEUQUIERES. (Jean-Baptiste) 46. *G.* 1769 100
En considération de ses services en qualité de Garde du Roi.

FEUQUIERES. (Antoine de) 46. *G.* 1769 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

FICHON. (Dlle Madeleine le Maître) 53. *M. du R.* 1779 300
Sans retenue; pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de feu madame la Dauphine.

FICQUELMONT. (Dlle Marie-Gabriel) 39. *G.* 1778 100
Sans aucune retenue; en considération des services de sa famille.

De cette part . . . . 1,359,506 ₶

Report. . . . . 1,359,506 ʺ

FIENNES DE LA PLANCHE. (Dlle Eugénie) 19. *G.* 1779 200
En considération des services de feu son père, Colonel, chef d'une brigade du corps royal du génie.

FIENNES DE LA PLANCHE. (Dlle Marie) 33. *G.* 1779 200
Même considération que ci-dessus.

FIENNES. (Dlle Aimée du Troussct d'Héricourt, épouse du sieur) 48. *G.* 1773 . . 500
En considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp ès armées du Roi, ci-devant Capitaine au régiment des Gardes-françoises.

FIERVILLE. (Dlle Eulalie de Vigneral, veuve du sieur) 53. *G.* 1770 300
En considération de services de feu son mari, Brigadier des Chevau-légers.

FIES. (François de) 70. *G.* 1768. 400
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi.

FIEVET. (Dlle Elisabeth) 36. *M. du R.* 1785 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, ancien cocher de la reine.

FIGEAC, sieur de la Grange. (Jean) 64. *G.* 1754 218
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde de la Manche du Roi.

FIGUES, sieur Desforges (François) 56. *G.* 1°. 1771, 120; 2°. 1779 500
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa retraite.

FIGUIERY. (Etienne) 66. *G.* 1762 300
Pour réforme, en qualité de Capitaine au régiment de Béarn.

FILLLEAU. (Dlle Louise) 56. *F.* 1775. 400
Sans retenue; en considération des services de son père, Procureur-général au conseil-supérieur ci-devant établi à Poitiers; à titre de réversion sur celle de 1,800 liv. obtenue le même jour par son père.

FILLEAU. (Dlle Henriette) 57. *F.* 1775 400
Même considération que ci-dessus.

FILLETTE, dite Belcourt. (Dlle Elisabeth) 40. *F.* 1784 200
Sans retenue; en considération des services de feu sa mère, chargée des détails de la lingerie dans la maison du feu Roi de Pologne.

FILLIOUX. (Dlle Nicole la Pierre de Bourgeon, veuve du sieur) 66. *G.* 1788 . . . 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant au régiment de Bourgogne, cavalerie.

FILLIOUX, sieur de la Grange. 61. *G.* 1787 300
Sans retenue; en considération de quarante-deux années de services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Maréchal-des-logis, avec rang de Lieutenant de cavalerie dans le corps de la maréchaussée.

FILTZ-MAURICE. (Dlle Anne Bondens, veuve du sieur) 64. *G.* 1778 300
A titre de gratification annuelle; en considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine avec rang de Lieutenant-colonel au regiment Irlandois de Walsh.

De cette part. . . . . 1,364,024 ʺ

Report . . . . 1,364,024 ll

FINANCE. (Dlle Barbe de) 52. *F.* 1778. 300
En considération des services de son père, ancien Capitaine au régiment de Thianges, des milices de Lorraine.

FINANCE, sieur d'Azzilmon. (Joseph de) 49. *G.* 1767 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Lorraine, infanterie.

FINET. (Jean) 46. *M. du R.* 1787 457
Sans retenue, à titre de retraite; en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

FIORY. (Jean-Baptiste) 80. *G.* 1782 400
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de ci-devant Chirurgien de l'hôpital militaire de Monaco.

FIQUET. (Dlle Adelaïde Adolphus, veuve du sieur) 38. *G.* 1778 300
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine réformé de la légion royale.

FISCHER. (Thomas de) 61. *G.* 1764 450
En qualité de ci-devant Capitaine-aide-major dans la légion de Conflans.
Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

FITZ GERALD. (Guillaume de) 62. *G.* 1766 400
A titre d'appointemens de retraite, en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment irlandois de Clarck. Ces appointemens supprimés en 1771, époque à laquelle il avoit passé au service d'Espagne, qu'il a quitté depuis, lui ont été rendus en 1787. . . . .

FITZ-GERALD. (Dlle Guillemette Odriscot, épouse du sieur) 67. *M. du R.* 1763. 300
Sans retenue; à titre de subsistance, sur celle de 400 livres dont jouissoit la feue Dame Odriscot, sa mère.

FITZ-GERALD. (Nicolas) 68. *G.* 1774 472
En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Conti.
Dans cette pension sont compris 72 livres d'intérêts d'arrérages.

FITZ-PATRICK D'OSSORY. (Dlle Anne John, veuve du sieur) 43. *G.* 1°. 1781, 300; 2°. 1784, 150 450
La première, en considération des services de son mari, Capitaine-commandant au régiment de Foix, avec rang de Lieutenant-colonel. La seconde, en considération des services de son père, ancien Garde-magasin de la compagnie des Indes.

FITZ-PATRICK. (Marie) 66. *G.* 1°. 1751, 118; 2°. 1778, 100 218
La première, y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, & sans retenue, en considération des services de feu son père, ci-devant Officier au régiment irlandois d'Odonnel. La seconde, aussi sans retenue, & en même considération.

FIZEL. (Dlle Dorothée d'Ardennes, veuve du sieur) 76. *M. du R.* 1767 250
En considération des services de feu son mari, Inspecteur de la capitainerie de Fontainebleau.

FLAD. (Charles de) 53. *G.* 1762 500
En qualité de Capitaine en second, réformé du régiment Royal-Deux-Ponts.
Cette pension sera supprimée s'il est replacé.

FLAHAULT. (Adrien) 86. *G.* 1762 500
En qualité de Capitaine-aide-major du régiment de dragons de Flamarens.

De cette part . . . . 1,369,321 ll

Report . . . . 1,369,321 ₶

FLAMENQ. (Thérèse) 58. *M.* 1748 100
Religieuse : en considération des services de son père, Commissaire des galères.

FLANDRE. (Nicolas de) 42. *G.* 1780 200
En qualité de Lieutenant attaché au régiment Royal-Roussillon, cavalerie ; en considération de son zèle & de sa situation.

FLANDRIN. (Dlle Margueritte de Lange, veuve du sieur) 54. *G.* 1775 200
En considération des services de son mari, ancien Porte-étendard des gardes-du-corps du Roi.

FLANNAGAN. (Luc) 70. *G.* 1777 360
En qualité de Porte-drapeau au régiment de Dillon.

FLAVIE. (François) 87. *G.* 1762 150
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Cornette réformé du régiment de Montecler.

FLAVIGNY. (Dlle Angélique de Champagne) 41. *G.* 1765 318
En considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine de grenadiers au régiment du Roi.
On observe qu'elle a l'assurance de 300 liv., provenant de celle de 600 liv. accordée tant à ladite dame qu'à ses cinq sœurs, dont il n'en existe plus qu'une, avec réversibilité à la dernière vivante.

FLAVIGNY, sieur des Illets. (Louis) 51. *G.* 1787 360
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment d'infanterie de Provence.

FLAVIGNY. (Remi de) 54. *G.* 1764 112
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

FLENERAGUE. (Dlle Flore Leroy de Villers, veuve du sieur) 33. *G.* 1780 . . . 200
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant à la suite des troupes légères.

FLEURAND. (Charles) 53. *G.* 1785 120
Sans retenue ; en considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Maréchal-des-logis de la maréchaussée, avec rang de Lieutenant de cavalerie.

FLEURANS. (Pierre de) 53. *G.* 1766 450
En qualité de ci-devant Capitaine-aide-major du régiment de Vermandois.

FLEURENT. (Thomas) 66. *M. du R.* 1780 108
Lieutenant d'invalides. Sans retenue ; pour lui tenir lieu de celle de pareille somme dont il jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

FLEURIAU, sieur de Lahas. (Jacques) 49. *G.* 1770 300
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de la Sarre.

FLEURIGNY. (Jean de) 60. *G.* 1770 500
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Bretagne.

FLEURIOT DE LA FREULIÈRE. (Jacques) 53. *G.* 1778 500
Pour sa retraite, en qualité de premier Lieutenant au régiment de Jarnac, dragons.

FLEURIOT-DESESSART. (Nicolas) 62. *G.* 1774 400
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Beaujolois.

De cette part . . . . 1,373,699 ₶

Report . . . . 1,376,699 ₶

FLEUROT. (Remi) 81. *G.* 1777 150
Sans aucune retenue; en considération des soins qu'il s'est donné pour l'éducation de la jeune noblesse de Franche-Comté.
On observe que son épouse a la survivance de cette pension.

FLEURY. (Antoine) 29. *M. du R.* 1788 500
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Garçon du commun de la maison de la Reine.

FLEURY. (Dlle Anne Duburg, veuve du sieur) 47. *G.* 1787. 100
Sans retenue; en considération de la perte qu'elle a faite de son mari, Cavalier de maréchaussée, tué le 2 par cinq canonniers-matelots déserteurs du port de Rochefort.

FLEURY. (Jacques) 52. *G.* 1787 400
Sans retenue; en considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Brigadier des gendarmes de Flandre, du corps de la gendarmerie.

FLEURY. (Charles) 59. *G.* 1771 250
En considération de ses services en qualité de Fourrier des Gardes-du-corps du Roi.

FLEURY. (Louis) 54. *F.* 1778 400
Sans aucune retenue; en considération de ses anciens services & pour sa retraite en qualité de ci-devant Palefrenier dans la vénerie du Roi.

FLEURY. (Gabriel) 41. *F.* 1774 300
Sans aucune retenue; en considération de ses anciens services & pour sa retraite en qualité de ci-devant Valet-de-chiens dans la vénerie du Roi.

FLEURY. (Marie) 48. *G.* 1781 100
En considération des services de son père, ancien Garçon du bureau de la guerre.

FLICHE. (Henri) 76. *M. du R.* 1778 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'inspecteur des chasses de la capitainerie de Compiegne.

FLIGNY, dit Daubelle. (Pierre) 63. *M. du R.* 1781 250
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Garçon de la table des gentilshommes-servans du Roi.

FLOCARD. (Jean) 46. *M. du R.* 1781 & 1782 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Valet-de-limiers de la vénerie du Roi.

FLOCARD. (Sophie) 38, *M. du R.* 1788 200
Sans retenue; en considération des services de son père, Piqueur de la vénerie du Roi.

FLOCARD DE CHANDIEU, sieur de Mepieu. (Joseph de) 73. *G.* 1763 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment d'Enghien.

FLOCARD. (Jean) 46. *M. du R.* 1°. 1781, 225; 2°. *idem*, 25 250
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Valet-de-limiers de la vénerie du Roi.

De cette part . . . . 1,380,699 ₶

Report. . . . . 1,380,699 ᵗᵗ

FLOCARD, sieur de Mepieu. (Jean-Baptiste) 59. *G*. 1762 372
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment de la Marche-province, réformé.
Il n'en conservera que les intérêts lors de son replacement.

FLOCARD, sieur de Mepieu. (Claude) 67. *G*. 1766 400
En qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Grenoble, actuellement Capitaine de grenadiers au régiment provincial d'artillerie de Grenoble.
Il en jouira tant qu'il n'aura pas un traitement meilleur que celui de sa réforme.

FLOCARD. (Louis) 43. *M. du R*. 1781 456
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

FLOCARD. (Jean) 70. *F*. 1778 300
Sans aucune retenue; en considération de ses services en qualité de Piqueur de la vénerie.

FLOCARD. (Dlle Anne Beauvais, épouse du sieur) 71. *F*. 1759 150
Sans aucune retenue; en considération des anciens services de son mari & de son père, Piqueurs de la vénerie du Roi.

FLOCON. (Martin) 30. *M. du R*. 1784 400
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.

FLORANS DE MOLIERE. (Henri de) 46. *G*. 1762 200
En qualité de Lieutenant réformé, ci-devant à la suite du régiment Royal-Roussillon, cavalerie.
Il doit cesser d'en jouir s'il est replacé.

FLORENCE. (Bernard) 50. *G*. 1780 400
En qualité de ci-devant Capitaine-commandant au régiment de Neustrie.
Il cessera d'en jouir lorsqu'il sera pourvu d'un commandement de bataillon dont il a l'expectative.

FLORIOT. (Jean) 67. *M. du R*. 1784 456
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier de la grande écurie du Roi.

FLORQUIN, sieur de S.-Simon. (Simon) 56. *G*. 1776 540
En qualité de Sous-Lieutenant d'infanterie de la légion royale.

FLOT. (Martin) 54. *M. du R*. 1787 457
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité d'Aide-de-cuisine des pages du Roi, en la petite écurie de Sa Majesté.

FLOT. (François) 49. *M. du R*. 1787 457
A titre de retraite, en qualité de Pâtissier des pages du Roi, en la petite écurie de Sa Majesté.

FLOTAR, sieur de la Roque-Bouillac. (Charles) 47. *G*. 1759 195
En considération de ses services en qualité d'ancien Mousquetaire du Roi, & maintenant Capitaine en second dans le sixième régiment des chasseurs à cheval.

FLOTTE DE LA ROCHE. (Euphrosine) 19. *G*. 1785 300
Sans retenue; en considération des services de son frère, ci-devant Capitaine de grenadiers, avec rang de Lieutenant-colonel, au régiment de Flandre.

De cette part. . . . . 1,385,782 ᵗᵗ

Report. . . . . 1,385,782 ᵗᵗ

FLOTTE. (D'lle d'Arnaud de Nibles, veuve du sieur) 48. *G.* 1785 500
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine de grenadiers au régiment de Flandre, avec rang de Lieutenant-colonel.

FLOTTE. (Dlle Claire de Gotho, veuve du sieur de) 74. *M.* 1760 390
En considération de la perte qu'elle a faite de son frère, Capitaine de vaisseau, tué sur le vaisseau le *Zodiaque*, dans l'Inde.

FLOTTE. (Dlle Catherine Habert, veuve du sieur) 78. *F.* 1759 200
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, Employé dans la vénerie du Roi.

FLOURS DE CALONNE. (François) 42. *G.* 1779 200
Sous-lieutenant au régiment de Lorraine, infanterie; en considération de sa position.

FLOURY. (Dlle Reine Legrand, veuve du sieur) 44. *M. du R.* 1786 550
En considération des services de son mari, mort le 17 juin précédent, dont le décès a fait vaquer une pension de 2200 liv. dont il jouissoit, à titre de retraite, comme Basse-contre de la musique du Roi.

FLURY. (Joseph) 63. *M. du R.* 1776 300
Sans retenue; à titre de subsistance, & en considération de ses services en qualité de Garçon du château de Versailles.

FLUTOT DE DOMGERMAIN. (Pierre) 50. *G.* 1775 97
En qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Bar.
Cette pension sera supprimée s'il est replacé.

FLY DE MILLORDIN. (Dlle Marie Caubert, veuve du sieur) 36. *G.* 1785 . . . 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au troisième régiment provincial d'état-major.

FOCARD. (Louis) 81. *G.* 1725 118
En considération des services de feu son père, ci-devant major de Monaco.

FOCARD DE CHATEAU. (Dlle Antonie) 36. *F.* 1776 500
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son père, ancien premier Secrétaire de l'Intendance de la Généralité de Paris.

FOCARD DE CHATEAU. (Dlle Victoire) 43. *F.* 1776 300
Même considération que ci-dessus.

FOCARD DE CHATEAU. (Etienne) 37. *F.* 1776 200
Commissaire des impositions de la Généralité de Paris; même considération que ci-dessus.

FOCK. (Gustave de) 71. *G.* 1758. 590
En considération de ses services en qualité de premier Capitaine au régiment Royal-Suédois, avec brevet de Lieutenant-colonel.

FOGLIONI. (François) 72. *G.* 1780. 500
Pour retraite en qualité de Sous-lieutenant de grenadiers au régiment de Royal-Italien.

FOIX. (Dlle Anne le Lièvre, veuve du sieur de) 60. *G.* 1778 150
En considération des services de son mari, ancien Sous-lieutenant au régiment de Conti, cavalerie.

De cette part. . . . . 1,390,527 ᵗᵗ

FOCX.

Report. . . . . 1,390,527 ₶

FOIX. (Dlle Hélène-Vincent , veuve du sieur de) 70. *G*. 1776 200
Sans aucune retenue ; en considération des services de son mari , ancien Commandant du régiment d'Orléans.

FOLIO. (Louis) 32. *M. du R*. 1782 400
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de ci-devant Garçon en la cuisine-bouche du Roi.

FOLIOT. (Dlle Louise Bertrand , veuve du sieur) 36. *G*. 1780 500
En considération des services de son mari , Capitaine d'une compagnie d'ouvriers dans le Corps-royal de l'artillerie.

FOLLEY DE CORRE. (Antoine) 56. *G*. 1765. 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Lorraine , infanterie , et pour lui tenir lieu des 300 liv. converties en appointemens qui lui avoient été accordés en ladite qualité.

FOLLIET DE LA SABARTIERE. (Antoine) 66. *G*. 1773 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi dans la compagnie de Noailles.

FOLLIOT DE FIERVILLE. (Thomas) 50. *G*. 1758. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Lieutenant au régiment de Champagne.

FOLLIOT. (Dlle Louise le Page , veuve du sieur) 46. *G*. 1783. 100
Sans retenue ; en considération des services de son mari , Brigadier de maréchaussée.

FOLOT DE LA CHAPELLE. (Jeanne) 42. *G*. 1772. 120
Sans aucune retenue ; en considération de ses services , tant en qualité de Cavalier au régiment de la Reine , qu'en celle de Dragon dans le régiment de Belzunce.

FONCHET. (Nicolas) 64. *G*. 1780 360
Sans retenue ; en qualité de Porte-drapeau au régiment d'Anjou.

FONTAINE. (Dlle Jeanne Vuidor, veuve du sieur) 77. *M*. 1779 300
En considération des services de feu son mari , ancien Commis aux écritures au port de Brest.

FONTAINE. (Pierre) 66. *M*. 1779 400
En considération de ses anciens services en qualité de ci-devant Capitaine dans la légion de Saint-Domingue.

FONTAINE. (Etienne) 51. *G*. 1784. 380
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi dans la compagnie de Villeroi.

FONTAINE DE BOYSMAYARD. (Claude) 67. *G*. 1757 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Navarre.

FONTAINE. (Firmin) 76. *G*. 1751 150
En considération de ses services en qualité de ci-devant Garde-du-corps du Roi , dans la compagnie de Noailles.

FONTAINE. (Louis de) 32. *G*. 1783 200
Sans retenue ; Garde-du-corps du Roi ; en considération des services de feu son père , ancien Chevau-léger de la garde ordinaire du Roi , et ci-devant Capitaine des Gardes-côtes d'Aunelles.

De cette part . . . . 1,395,063 ₶

Report . . . . 1,395,063 ₶

FONTAINE. (Benoît) 62. *F.* 1769 500
Sans aucune retenue ; en qualité de Prêtre, ancien Agrégé au collége de Thoissey.
Cette pension doit cesser s'il obtient un bénéfice.

FONTAINE. (Joseph) 72. *M.* 1782 300
Pour retraite en qualité de Porte-drapeau réformé du dépôt de Lorient.

FONTAINE. (Marie-Blaise) 62. *G.* 1761 520
Y compris 120 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Normandie.

FONTAINES, sieur de Condhard. (Narcisse) 38. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé, pour lui tenir lieu de pareille somme réglée pour ses appointemens.

FONTAINES. (Charles) 56. *G.* 1764 560
Y compris 60 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services, en qualité de Sous-Lieutenant des Gardes-du-corps du Roi.

FONTALBA. (Jean) 70. *G.* 1777 400
Pour lui tenir lieu des appointemens qui lui avoient été accordés pour retraite en qualité de Lieutenant en second au régiment d'Aunis.

FONTALLARD. (Dlle Françoise Turpin de la Chateigneraye, veuve du sieur) 76. *G.* 1779 250
En considération des services de ses trois fils, Officiers dans le corps du Génie.

FONTANGES. (Amable) 50. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages ; en qualité de Capitaine réformé du régiment de Poitou.
Il n'en conservera que les intérêts lors de son replacement.

FONTANGES. (Justin) 22. *G.* 1781 500
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp ès armées du Roi, & ci-devant Lieutenant des Gardes-du-corps de Sa Majesté.

FONTANGES. (Louis) 23. *G.* 1781 500
Ci-devant Lieutenant des Gardes-du-corps de Sa Majesté.
Même considération que ci-dessus.

FONTANGES. (Dlle. Louise de Vernois, veuve du sieur) 50. *G.* 1770 300
En considération des services de son mari en qualité de ci-devant Capitaine de grenadiers au régiment de Poitou, et pour lui donner moyen d'élever ses cinq enfans.

FONTANIEU. (Pierre de) 76. *G.* 1764. 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens de pareille somme qui lui avoient été accordés pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment de la Reine, dragons, avec rang de Capitaine.

FONTBONNE. (Marie-François de) 36. *G.* 1782 200
Sous-lieutenant au régiment d'Auvergne ; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine audit régiment.

FONTENAY. (Dlle Phelippes de Souville, veuve du sieur) 66. *G.* 1783 300
Sans retenue ; en considération des services de son mari, Aide-major de Maubeuge.

FONTENAY. (René) 67. *G.* 1757. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Mailly.

De cette part. . . . . 1,400,899 ₶

Report. . . . . 1,400,899 ₶

FONTENILLE. (Jean) 41. *M. du R.* 1789 150
Sans retenue ; employé dans les bâtimens du Roi, pour l'indemniser d'un logement à l'hôtel de Limoges à Versailles, par lui cédé pour le service de la petite écurie du roi.

FONTFREYDE. (Jean-Baptiste) 71. *F.* 1788 560
Sans retenue ; en considération de ses services et à titre de retraite en qualité de ci-devant Commis dans les bureaux de l'Intendance d'Auvergne.

FONTLEBON. (Jean-Baptiste) 73. *G.* 1766 400
Pour retraite en qualité de Sous-aide-major au régiment de Conti, cavalerie.

FOUVIELLE. (Jean) 86. *G.* 1743 354
Ancien Capitaine au régiment de Bretagne ; en considération de ses services et de ceux de feu son père, Brigadier-commandant pour le service du Roi à Fontaraby. Dans cette pension sont compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages.

FORBÉS. (Dlle Elisabeth Sterling, veuve du sieur) 32. *Af. É.* 1°. 1785, 300 ; 2°. *idem*, 200 500
La première, en considération des services de feu son mari, Capitaine réformé du régiment écossois d'Ogilwy. La seconde, sans retenue ; accordée par décision du Roi, et assignée sur les fonds dit des Ecossois, à titre de gratification.

FORBIN. (Isidore de) 59. *G.* 1749 500
En qualité de Capitaine réformé du régiment de Septimanie, dragons.

FORCADE. (Guillaume) 59. *M. du R.* 1781 456
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

FORCEVILLE. (François) 42. *G.* 1775 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Mousquetaire réformé.
Ils seront supprimés du jour de son replacement.

FORCEVILLE. (François) 44. *G.* 1775. 210
En qualité de Chevau-léger réformé.
Il doit cesser d'en jouir du jour de son replacement.

FORDOISON DE LA CHARASSE. (Dlle Anne) 74. *G.* 1768. 150
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel du régiment de Laval, infanterie.

FORDOISON DE LA CHARASSE. (Dlle Gabrielle) 76. *G.* 1771 150
Sans retenue ; même considération que ci-dessus.

FORDOISON DE LA CHARASSE. (Dlle Marguerite) 68. *G.* 1771. 150
Sans retenue ; même considération que ci-dessus.

FORÉS. (Dlle Elisabeth de Barrés, veuve du sieur) 101. *F.* 1782 300
Sans retenue ; en considération des services de son mari, ancien Capitaine d'infanterie, Chevalier de St. Louis, et des services militaires de sa famille et de son fils.

FORESTIER. (François) 76. *G.* 1754 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Auvergne.

FORESTIER. (Louis) 52. *M. du R.* 1779 456
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité d'ancien Palfrenier en la petite écurie du Roi.

De cette part. . . . . 1,405,887 ₶

Report . . . . 1,105,887 ₶

FORGENOL. (Dlle Marie Chopy, veuve du sieur) 56. *G*. 1786. 150
Sans retenue; en considération des services de son mari, ancien Brigadier des Gendarmes d'Artois.

FORGEOT. (Claude) 61. *M. du R.* 1769 400
En considération de ses services en qualité d'Apothicaire du Roi.

FORGES. (François de) 54. *M. du R.* 1°. 1774, 300; 2°. 1785, 150. 450
Sans retenue. La première, à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de Piqueur du Roi. La seconde, aussi sans retenue, en considération de ce qu'il a présenté à sa majesté un des loups qui dévastoient l'Orléanois.

FORGET. (Claude de) 86. *G*. 1769. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment du Roi, infanterie, avec rang de Colonel.

FORGET. (Dlle Françoise de Wolkringer, veuve du sieur) 53. *G*. 1785. 400
En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment Royal-Nassau, hussards, depuis Mestre-de-camp, attaché au corps de la cavalerie.

FORGET. (Jean-Baptiste) 54. *G*. 1769. 300
En considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment de Conti, infanterie.

FORISSIER. (Georges) 59. *G*. 1775 97
En qualité de Capitaine réformé au régiment provincial de Lyon.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

FORMANOIR, sieur de Palteau. (Nicolas) 42. *G*. 1769. 200
Capitaine en second au régiment d'Hainaut; en considération des services de son oncle, ci-devant Capitaine de grenadiers audit régiment.

FORMANOIR. (Marc) 41. *G*. 1769. 200
Même qualité & mêmes motifs que ci-dessus.

FORMEL, sieur de Blacy. (Claude) 63. *G*. 1773 400
Pour appointemens de retraite en qualité de Lieutenant de grenadiers au régiment de Flandre, avec rang de Capitaine.

FORNEL. (Maurice) 60. *G*. 1°. 1770, 120; 2°. 1778, 380. 500
La première, en considération de ses services en qualité d'ancien garde-du-corps.
La seconde, pour sa retraite.

FORNET. (Marie) 66. *F*. 1744. 150
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique, et pour lui servir de dot à l'hôtel-dieu de la ville d'Honfleur.

FORNETTI. (Dlle Thérèse Conty, veuve du sieur) 71. *M*. 1780. 250
En considération des services de feu son mari, Drogman à Tripoli et doyen de cette classe d'officiers.

FORNETTI. (Jean-Baptiste) 48. *M*. 1785. 300
Tant en considération de ses services en qualité de premier Drogman du consulat-général de France en Morée, que de ceux rendus par ses ancêtres au Levant depuis 250 ans.

FORNETZ. (Dlle Catherine de Moncla, veuve du sieur) 73. *G*. 1786. 400
En considération des services de feu son mari, Major de la ville de Rochefort.

De cette part. . . . . 1,410,584 ₶

Report. . . . . 1,410,584 ₶

FORNIER DE FÉNEROLS (Etienne) 28. *G.* 1786. 150
Sans retenue; Sous-lieutenant dans le régiment de Condé, dragons; en considération des services de son père, ancien Capitaine d'infanterie de Navarre.

FORNIER. (Dlle Jeanne Fraboulèt, veuve du sieur) 67. *F.* 1749. 250
Sans aucune retenue; en considération des services de son mari, ci-devant second Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

FORNIER DE LANGLADE DE PRAX. (François) 58. *G.* 1776. 540
Pour retraite; en qualité de Lieutenant en second des Carabiniers de Monsieur; avec rang de Capitaine.

FORNO. (Jean-Baptiste) 51. *G.* 1775. 160
Pour appointemens de réforme en qualité de Gendarme de la garde du Roi.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

FORQUET. (Dlle Renée Estrang-Duserre, veuve du sieur) 66. *G.* 1782. 200
Sans retenue; en considération des services de son mari, ancien Capitaine au régiment de l'Isle-de-France.

FORRESTER. (Elisabeth) 76. *M. du R.* 1738. 100
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, ancien Major du régiment de Berwick.

FORRESTER. (Anne) 76. *M. du R.* 1738. 100
Sœur de la précédente; même considération que ci-dessus.

FORTASSIÉS (Jacques) 63. *G.* 1°. 1774, 200; 2°. 1775, 390. 590
La première, en considération de ses services en qualité de Gendarme réformé de la garde du Roi. La seconde, pour appointemens de réforme.
Ces appointemens seulement seront supprimés lors de son replacement.

FORTET. (Jean) 52. *G.* 1770. 400
Pour appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Bourbonnois.

FORTIA DE DURBAN. (Catherine) 71. *G.* 1747. 590
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Beauffremont, dragons.

FORTIER. (Nicolas) 80. *F.* 1780. 91
Sans aucune retenue; pour sa retraite, à raison de cinq sols par jour, en qualité de ci-devant Facteur de la petite poste de Paris.

FORTIN. (Noël) 56. *M. du R.* 1785. 547
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Frotteur du château de Saint-Hubert.

FORTIN. (Dlle Louise) 38. *M. du R.* 1770. 400
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de son père, Concierge-garde-meubles du château de Trianon.

FORTIN. (André) 64. *G.* 1763. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au Régiment Royal-la-Marine.

De cette part . . . . 1,415,174 ₶

Report . . . . 1,415,174 ₶

FORTON. (Jean) 33. *G.* 1775. 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Mousquetaire réformé de la première compagnie.
Ils seront supprimés du jour de son replacement..

FORTUNATI. (Dlle Geneviève) 22. *M. du R.* 1783. 200
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu sa mère, Fille de garde-robe, chargée des atours de madame Adelaïde de France.

FORTUNATI. (Marie) 23. *M. du R.* 1783. 200
Sans retenue ; sœur de la précédente ; même considération.

FORTUNATI. (Dlle Adelaïde) 25. *M. du R.* 1783. 200
Sans retenue ; sœur de la précédente ; même considération.

FOSSART DE ROZEVILLE DE PRÊMENILLE. (Thomas) 38. *G.* 1775. 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Ils seront supprimés lors de son replacement.

FOSSART DE ROZEVILLE. (Louis) 36. *G.* 1775. 180
Même considération et mêmes motifs que ci-dessus.

FOSSIER. (Dlle Jeanne Guignard, veuve du sieur) 79. *G.* 1780. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Garde-magasin d'artillerie à Dieppe.

FOSSIER. (Pierre) 42. *M. du R.* 1787. 557
Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

FOSSIER. (Dlle Victoire) 66. *M. du R.* 1757. 200
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Tapissier du Roi.

FOUACHE. (Dlle Michel Courtin, épousé du sieur) 72. *M. du R.* 1756. 150
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services du sieur Feulie, son premier mari, Sommier du gobelet de feu madame la Dauphine.

FOUACIER. (Dlle Jeanne) 39. *M. du R.* 1780. 200
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de son père, Pâtissier en la cuisine-bouche de feu madame la Dauphine.

FOUBERT. (Dlle Madeleine Bourgeois, veuve du sieur) 54. *M. du R.* 1787. . . . 120
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de son mari, Porteur de la fourrière du service intérieur du Roi.

FOUBERT. (Nicolas) 68. *M. du R.* 1768. 200
Pour lui tenir lieu de pareille somme, dont il jouissoit sur les aumônes de la feue Reine.

FOUCAULT. (Pierre) 60. *G.* 1783. 400
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant de Maréchaussée.

FOUCAULT DE COUCY. (Louis) 43. *G.* 1775. 210
A titre d'appointemens en qualité de Chevau-léger réformé de la garde du Roi.
Ils seront supprimés lors de son replacement.

De cette part . . . . 1,418,551 ₶

Report . . . . 1,418,551 ₶

FOUCAULT. (Pierre de) 60. *G.* 1783. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Sous-lieutenant de Maréchaussée.

FOUCAULT. (Daniel) 30. *G.* 1782. 200
Sous-lieutenant au régiment de Rouergue; en considération des services de feu son père, Colonel au corps royal du Génie.

FOUCAULT DES TAILLIS. (René) 72. *G.* 1765. 106
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien garde-du-corps.

FOUCAULT. (François de) 49. *G.* 1767. 250
Pour appointemens de retraite en qualité de Sous-lieutenant de la légion royale.

FOUCAULT. (Dlle Louise Dezerable, veuve du sieur) 54. *G.* 1781. 400
Sans retenue; en considération des services de son mari, ancien Chef de brigade au corps royal du génie.

FOUCHET. (Jacques) 27. *M. du R.* 1781. 250
Sans retenue; pour retraite en qualité de Garçon du grand-commun de la maison du Roi.

FOUCHEZ. (Sébastien) 43. *M. du R.* 1780. 456
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

FOUCHIER DE MONTEZAT. (Henri) 66. *G.* 1760. 130
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide.

FOUCOT. (Alexis) 50. *F.* 1766. 504
Pour traitement conservé en qualité de Muletier au service du feu Roi de Pologne.

FOUCQUES. (Jean) 73. *M. du R.* 1781. 300
Sans retenue; pour subsistance et retraite en qualité de Garçon du bureau du trésor royal.

FOUCQUES DE CAORCHES. (Pierre) 51. *G.* 1771. 200
En considération de ses services en qualité d'ancien Mousquetaire du Roi.

FOUDRAS. (Edme, chevalier de) 33. *G.* 1780. 500
En qualité de Capitaine attaché au régiment de Forez, infanterie; pour lui faciliter les moyens de faire son service.
Il cessera de jouir de cette pension s'il est replacé.

FOUGÈRES. (Louis de) 49. *G.* 1774. 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, pour lui tenir lieu de pareille somme, qui lui avoit été accordée sur l'ordinaire des guerres.

FOUGÈRES DE MALSAIGNE. (François de) 61. *G.* 1773. 590
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Beauvoisis.

De cette part. . . . . 1,422,937 ₶

Report . . . . 1,422,931 ₶

FOUGÈRES. (Louis de) 51. *G.* 1774. 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

FOUGEROUX. (Ignace de) 46. *G.* 1784. 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

FOUGEROUX DE CAMPIGNEULLE. (Louis) 30. *G.* 1783. 150
Lieutenant des Canonniers-gardes-côtes, en considération des services de feu son père, ancien Lieutenant au régiment d'Orléans, dragons.

FOUQUER DE KERSALIO. (Charles) 43. *G.* 1775. 290
Mousquetaire réformé; pour lui tenir lieu d'appointemens qui seront supprimés du jour de son replacement.

FOUQUET. (D^lle. Madeleine Robert, veuve du sieur) 34. *G.* 1786. 200
En considération de la perte qu'elle a faite de son mari, Directeur de l'hôpital militaire du Falgoët, dans l'incendie qui a consumé ledit hôpital.

FOUQUET. (Jean) 47. *M. du R.* 1781. 300
Sans retenue; en qualité de Garçon de la fruiterie du Roi, pour servir à sa subsistance, et pour retraite.

FOUQUET. (François) 60. *M. du R.* 1767. 241
Sans retenue; en qualité de Fourrier de l'écurie de feu madame la Dauphine.

FOURAY-SALEMBENI DE LA GRANDERIE. (Guillaume) 53. *M.* 1763. . . . 200
Conseiller du Roi, Maître des comptes de Bretagne; en considération de ses services en qualité d'ancien Enseigne des troupes de la Martinique.

FOURCAUD. (Jean de) 44. *G.* 1779. 200
Garde-du-corps du Roi; en considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine au régiment d'Hainaut.

FOURCHÉ. (François de) 72. *G.* 1763. 472
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Lyonnois.

FOURCINELLE. (D^lle. Marie Peltier, veuve du sieur) 60. *M. du R.* 1785. . . . 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Portier de la petite écurie du Roi, à titre de subsistance.

FOURCROY. (D^lle. Anne du Pont de Gourville) 46. *M.* 1°. 1770, 300; 2°. 1778, 200. 500
La première de 300 livres, sous le nom de D^lle. du Pont de Gourville, à titre de subsistance, comme faisant partie des familles fugitives retirées en France après la prise de l'île Royale par les Anglois. La seconde, sous le nom de dame de Fourcroy, en considération des services de son père, ancien Capitaine des troupes des Colonies.

Elle a de plus l'assurance d'une pension de 1,200 liv. à titre de reversion sur les 4,600 liv. de traitement viager obtenus par le sieur de Fourcroy, son mari, en considération de ses services comme ancien Commissaire général de la marine, pour en jouir ladite dame de Fourcroy, après le décès de son mari, et au cas qu'elle lui survive.

FOUREAU DE MONCEAUX. (D^lle. Thérèse de la Palme, veuve du sieur) 60. *G.* 1781. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garde-magasin des effets d'artillerie, à Perpignan.

De cette part . . . . 1,426,184 ₶

Report . . . . 1,426,184 ᵗᵗ

FOUREAU. (Guillaume) 66. *M. du R.* 1°. 1781, 100; 2°. *idem*, 456. 556
La première, sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi. La seconde, sans retenue, à titre de retraite.

FOURGON DE MAISON-FORTE. (Roch) 57. *F.* 1775. 500
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil supérieur établi à Lyon.

FOURIER. (D[lle]. Isabelle Deville, veuve du sieur) 72. *G.* 1782. 150
En considération des services de feu son mari, Garde-magasin des effets d'artillerie, au port Louis.

FOURIER. (Claude) 41. *G.* 1781. 200
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Basson de la musique du Roi.

FOURMANTIN. (Jean) 84. *F.* 1777. 150
En considération de ses services en qualité de ci-devant Ecuyer-courtier de la régie des messageries. Cette pension lui a été accordée sur la ferme des postes lors de la suppression de ladite régie.

FOURMESTRAUX D'OOSTHOVE. (Joseph) 66. *G.* 1748. 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Wallon.

FOURMESTRAUX D'HOLLEBECQUE. (Joseph de) 63. *G.* 1748. 300
Même considération que ci-dessus.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

FOURNAUX. (Nicolas) 63. *F.* 1786. 400
Sans retenue; en considération de ses travaux littéraires relatifs aux arts de la charpente et de la menuiserie.

FOURNEAUX. (D[lle]. Anne Plé, veuve du sieur) 74. *M. du R.* 1787. 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

FOURNEAUX. (Laurent) 46. *M. du R.* 1774. 456
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Postillon de la petite écurie du Roi.

FOURNIER. (Dlle. Anne Chevalier, veuve du sieur) 70. *M. du R.* 1787. . . . 200
Sans retenue; pour lui tenir lieu de celle de pareille somme dont elle jouissoit comme employée à la ménagerie.

FOURNIER. (Jeanne) 58. *M. du R.* 1786. 120
En considération des services de feu son frère, Garçon du gobelet de la feue Reine, dont le décès a fait vaquer une retraite de 600 liv. dont il jouissoit.

FOURNIER. (Marie-Jeanne) 57. *M. du R.* 1786. 120
Sans retenue; même considération.

FOURNIER, sieur Duperé. (Michel) 50. *G.* 1784. 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment Royal-champagne, cavalerie.

FOURNIER, sieur Dugala. (Claude) 54. *G.* 1762. 360
En qualité de Lieutenant en second réformé du régiment d'Horion.
Il doit cesser d'en jouir s'il est replacé.

De cette part . . . . 1,430,506 ᵗᵗ

Report . . . . 1,430,506 ₶

FOURNIER. (Dlle. Henriette Hurlupé de Ligny, veuve du sieur) 52. *M. du R.* 1782. 200
En considération des services de feu son mari, Aide de fourière de la maison de la Reine.

FOURNIER. (Maurice) 80. *G.* 1770. 200
Sans aucune retenue; Maître canonnier entretenu au port de l'Orient, pour récompense des services par lui rendus à la compagnie des Indes.

FOURNIER. (Jean) 70. *F.* 1766. 120
A titre de traitement conservé, comme Laveur de la batterie dans les cuisines du feu Roi de Pologne.

FOURNIER DE LA MOTTE. (Jean-Baptiste) 56. *M. du R.* 1779. 250
Sans retenue; ancien Lieutenant du régiment d'Orléans, infanterie; tant en considération de ses services que de ceux du sieur Dusaulsoir, son oncle, Ecuyer du Roi.

FOURNOUE. (Joseph de) 49. *M.* 1759. 520
Actuellement Capitaine de vaisseau; en considération de la perte qu'il a faite du bras droit emporté par un boulet de canon dans le combat rendu par la frégate du Roi l'Arethuse.

FOYEN. (Nicolas) 30. *M. du R.* 1786. 457
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

FOYNARD. (Dlle. Louise Huet, veuve du sieur) 56. *F.* 1770. 150
En considération des services de feu son mari, Chirurgien-major au service de la compagnie des Indes.

FRABOULET. (François) 61. *F.* 1770. 100
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Ecrivain de vaisseau de la seconde classe, au service de la compagnie des Indes.

FRABOULET. (Joseph) 71. *F.* 1770. 150
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant premier Ecrivain de vaisseau, au service de la compagnie des Indes.

FRABOULET. (Dlle. Bidan du Moustoir, veuve du sieur) 58. *F.* 1771. 100
Sans retenue, en considération des services de feu son mari, second lieutenant de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

FRACHET. (Jean-Pierre) 46. *M. du R.* 1°. 1774, 456; 2°. 1766, 100. 556
La première, sans retenue, à titre de subsistance en qualité de Palefrenier. La seconde par feu monseigneur le Dauphin sur sa cassette.

FRAIN, sieur de Maupertuy. (Julien) 43. *G.* 1°. 1771, 200; 2°. 1787, 360. . . 560
La première, tant en considération de ses services en qualité de Gendarme du Roi réformé, que de ceux de feu son père, ancien Maréchal dans le même régiment. La seconde, en considération de ses services et pour sa réforme.

FRAIN, sieur de Maupertuy. (François) 44. *G.* 1°. 1771, 200; 2°. 1787, 360. . 560
Frère du précédent; même considération et mêmes motifs.

FRAMOND. (Alexandrine) 6. *M.* 1788. 300
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine de vaisseau et Brigadier des armées navales, à titre de subsistance.

De cette part . . . . 1,434,729 ₶

Report . . . . 1,434,729 ᵗᵗ

FRAMOND. (Louise) 13. *M.* 1788. 300
Sœur aînée ; même considération que ci-contre.

FRANC. (Nicolas) 39. *M. du R.* 1787. 150
Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité d'employé au château de la Muette.

FRANCE. (Dlle. Marie Tavenet, veuve du sieur) 54. *G.* 1785. 150
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ci-devant Lieutenant, commandant une compagnie dans le bataillon de milice de Chartres.

FRANCE. (Léon de) 59. *G.* 1779. 425
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Brigadier, avec rang de Capitaine de cavalerie, dans la compagnie des Gendarmes bourguignons.

FRANCE. (Roland de) 51. *G.* 1782. 500
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Capitaine-commandant au régiment du Maréchal de Turenne.

FRANCE, sieur Devaulx. (François) 54. *G.* 1°. 1763, 472 ; 2°. 1780, 50. . . . 522
La première, y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Cornette au régiment des Cuirassiers, avec rang de Capitaine, et depuis Capitaine au régiment d'Artois. La seconde, tant en considération de ses services que pour sa retraite, en qualité de Capitaine du régiment d'Artois.

FRANCE DE LORMOIS. (Charles) 63. *G.* 1777. 300
A titre d'appointemens de retraite, en qualité de Lieutenant-commandant une compagnie au bataillon de milice de Chartres.

FRANCE. (Dlle. Adelaïde d'Oblet, veuve du sieur) 36. *G.* 1778. 300
En considération des services de feu son père, Capitaine de Carabiniers, tué à la bataille de Creweldt.

FRANCE DE LA GRAVIÈRE. (Jean) 37. *G.* 1780. 300
Sans retenue ; en qualité de Sous-lieutenant attaché au sixième régiment de chasseurs à cheval.
Il doit cesser de jouir de cette pension, s'il vient à être replacé.

FRANCE. (François) 48. *F.* 1770. 100
Sans retenue ; pour récompense de ses services, en qualité de ci-devant second Enseigne de vaisseau, au service de la compagnie des Indes.

FRANCERIES. (Louis) 68. *G.* 1780. 500
Sans retenue ; pour sa retraite en qualité de Lieutenant en second de grenadiers au régiment de Blaisois.

FRANCESQUI. (Gabriel de) 74. *G.* 1754. 472
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment Dauphin, infanterie.

FRANCFORT. (Jean) 39. *M. du R.* 1767. 300
Sans retenue ; en considération des services de sa mère, Femme-de-chambre de M. comte d'Atrois.

FRANCHESSIN. (Louis) 53. *G.* 1783. 300
Sans retenue ; Capitaine-commandant au régiment de Champagne ; en considération de ses services en Amérique.

De cette part . . . . 1,439,348 ᵗᵗ

Report . . . . 1,439,348 ft

FRANCHET, dit Bizet. (Pierre) 56. *M. du R.* 1775. 500
A titre de subsistance en considération de ses services en qualité de Postillon du carrosse de la feue Reine.

FRANCHI. (Jean) 58. *G.* 1787. 500
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien premier Lieutenant, avec rang de Capitaine.

FRANCK. (Dlle Catherine Berre, veuve du sieur) 47. *M. du R.* 1784. 150
Sans retenue; à titre de subsistance et en considération des services de feu son mari, Muletier de la petite écurie du Roi.

FRANCOIS DE ROSÉE. (Dlle Catherine) 43. *G.* 1786. 200
Sans retenue; en considération des services de son père, ancien Lieutenant au régiment de Chamborand, hussards.

FRANÇOIS. (Jean) 54. *G.* 1781. 500
Sans retenue; tant en considération de ses services et blessures, que pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant de grenadiers au régiment de Touraine.

FRANÇOIS. (Nicolas) 90. *F.* 1766. 100
A titre de traitement comme Domestique des pages du feu roi de Pologne, duc de Lorraine.

FRANÇOIS. (Nicolas) 68. *F.* 1766. 400
A titre d'appointemens conservés comme ordinaire de la musique du feu roi de Pologne, duc de Lorraine.

FRANÇOIS. (Jean) 57. *F.* 1774. 400
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Palefrenier dans la vénerie du Roi.

FRANÇOIS DE ROSÉE. (Joseph) 73. *G.* 1763. 500
Pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Chamborand.

FRANÇOIS DE SÉVEIRAC. (Jean) 52. *G.* 1779. 200
En considération de ses services en qualité de Lieutenant de grenadiers du bataillon de garnison du régiment de Languedoc.

FRANÇOIS. (Joseph) 58. *G.* 1763. 270
En qualité de Sous-lieutenant réformé de la Légion-royale, dragons.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

FRANÇOIS, sieur d'Arcon. (Pierre-François) 69. *G.* 1764. 400
Pour appointemens en qualité de Lieutenant au régiment Royal-Navarre.

FRANÇOIS DE BOISGISSON. (Jean) 53. *G.* 1767. 400
En qualité de Cornette au régiment des Carabiniers de M. le comte de Provence.

FRANCQUEVILLE. (Joseph) 56. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Capitaine du régiment de Berri, infanterie.

FRANCQUEVILLE. (Emmanuel) 46. *G.* 1775. 450
Capitaine au troisième régiment d'Etat-major, ci-devant Capitaine réformé du régiment provincial de Lille.
Il cessera d'en jouir lorsqu'il aura un meilleur traitement.

De cette part. 1,444,672 ft

Report . . . . 1,444,672 ₶

FRANCQUEVILLE-DABANCOURT. (Robert) 58. *G.* 1762. 300
Capitaine au troisième régiment d'Etat-major, ci-devant Capitaine réformé du régiment de la Marine.
Il cessera d'en jouir lorsqu'il obtiendra un traitement supérieur.

FRANCY. (Dlle Catherine Garnier, veuve du sieur) 64. *M.* 1778. 400
En considération des services de feu son mari, Commissaire des classes de la marine.

FRANSSURE. (Dlle Julie Fouard de Grandcourt, veuve du sieur) 66. *G.* 1787. . . . 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine, avec commission de Lieutenant-colonel, au Corps-royal de l'artillerie.

FRANSSURE DE GRÉCOURE. (Joseph) 62. *G.* 1771. 500
Capitaine en premier au Corps-royal de l'artillerie, avec commission de Lieutenant-colonel; en considération des services de son frère, ci-devant Commandant de bataillon dans le même corps.

FRANSSURES DE VILLERS. (Jacques) 29. *M.* 1775. 300
Lieutenant au régiment de Condé, dragons; en considération des services de feu son père, Lieutenant de vaisseau; et de son aïeul, Chef d'escadre, commandant la marine au Havre.

FRANSSURES DE VILLERS. (Joseph) 25. *M.* 1775. 300
Aspirant Garde-marine à Brest; même considération que ci-dessus.

FRAPER. (Dlle Aimée Richard de la Marre, épouse du sieur) 34. *F.* 1770. 100
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Employé de la compagnie des Indes, au bureau des ventes.

FRASEY. (François) 63. *F.* 1781. 400
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de ci-devant Commis de la régie des cartes pour l'École-royale militaire.

FRAVALO. (Dlle Madeleine Poisse, épouse du sieur) 54. *M. du R.* 1789. 400
Laquelle assurance lui est accordée par forme de réversion de partie de la pension de 1,200 liv. qu'a obtenue son mari à titre de retraite, pour, par elle, en jouir en cas qu'elle lui survive.

FRAVALO. (François) 76. *M. du R.* 1783. 500
Sans retenue; à titre de retraite comme Garçon du gobelet de feu madame la Dauphine.

FRAY DU FOURNIER. (Léonard) 26. *G.* 1787. 360
A titre de pension; en considération de ses services en qualité de Chirurgien-major de la compagnie réformée des Chevaux-légers.
Il a l'assurance d'une pension de 750 livres; sans retenue, en considération de ses services et en qualité de Chirurgien du Roi en sa petite écurie, en survivance du sieur Gauthier, son beau-père, pour n'en jouir qu'en cas qu'il lui survive.

FRAISSE. (Dlle Anne de la Coste Mallaret, veuve du sieur) 52. *G.* 1788. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine de grenadiers du régiment de Brest.

FRAISSE. (Dlle Marie Folzer, veuve du sieur) 76. *G.* 1759. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant-colonel du régiment de Bresse.

De cette part. . . . . 1,449,086 ₶

Report. . . . . 1,449,086 ᵗᵗ

FRAISSE. (Jean) 81. *G.* 1751. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Major du régiment de Bresse.

FRÉCHON, sieur de Montot. (Charles) 56. *G.* 1775. 200
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

FRECUT. (Jacques) 81. *G.* 1769. 300
Pour lui tenir lieu d'appointemens et pour sa retraite en qualité de Lieutenant de grenadiers au régiment de Provence.

FRÉDEL. (Jean-Pierre) 52. *F.* 1766. 360
A titre de traitement annuel en qualité de Postillon d'attelage dans les équipages du feu roi de Pologne, duc de Lorraine.

FREDIANI. (Xavier, abbé) 61. *G.* 1777. 400
Pour servir à sa subsistance tant qu'il restera dans l'isle de Corse, et seulement en attendant qu'il obtienne quelqu'autre grace pécuniaire.

FREDY. (Nicolas) 70. *G.* 1769. 500
En considération de ses services en qualité de Colonel du régiment de Besançon, artillerie.

FRELON DE LA FRELONNIÈRE. (Gabriel) 46. *M.* 1773. 300
En considération de ses services en qualité de ci-devant Enseigne de vaisseau, à présent Lieutenant des maréchaux de France au département de Ploermel, en Bretagne.

FREMIN DE FONTENILLE. (Félicité) 30. *F.* 1780. 200
Sans retenue ; en considération des services de sa famille.

FREMIN DE TIMECOURT. 46. *G.* 1787. 200
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant de maréchaussée à Chinon, avec rang de Lieutenant de cavalerie.

FREMIN. (Louis) 49. *G.* 1765. 250
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Lieutenant de dragons.

FREMIN. (Gabriel) 68. *G.* 1748. 150
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Lieutenant réformé du régiment de Boufflers-Wallon.

FRÉMONT. (Dlle Marie de Vernin d'Aigrepont, veuve du sieur) 50. *G.* 1780. 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine au régiment de Saintonge, avec brevet de Major.

FREMONT. (Pierre) 66. *M. du R.* 1760. 400
En considération de ses services en qualité d'ancien Clerc du guet des Gardes-du-corps du Roi.

FREMONT DES ESSARTS. (Pierre) 57. *G.* 1°. 1755, 177 ; 2°. 1775, 315. 492
La première, y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi. La seconde, pour appointemens en qualité de Gendarme réformé de la garde ordinaire du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

FREMONT. (Dlle Jeanne Cheminon, veuve du sieur) 87. *G.* 1777. 150
En considération des services de feu son mari, Sous-aide-major de la citadelle de Blaye.

De cette part . . . . 1,453,760 ᵗᵗ

Report. . . . . 1,453,760 ᵗᵗ

FREMY LA TOUR. (Simon) 77. *G.* 1784. 400
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-magasin des effets du Roi, à Saint-Omer.

FREMY. (Dlle Françoise Dumont, veuve du sieur) 81. *G.* 1783. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son *mari*, ancien Lieutenant de maréchaussée, et depuis Capitaine-invalide.

FREMY. (Xavier) 94. *G.* 1771. 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant de maréchaussée.
Il jouit en outre d'une autre pension de 300 liv., en qualité de Capitaine-invalide de la première classe.

FREMY. (Nicolas) 56. *G.* 1768. 500
En considération des services qu'il a rendus en qualité de Commis au bureau du dépôt de la guerre.

FREMYN DE FONTENILLE. (Joseph) 38. *G.* 1775. 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Mousquetaire réformé de la seconde compagnie.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

FREMYN. (Louis) 41. *G.* 1775. 180
Pour appointemens en qualité de Mousquetaire réformé de la seconde compagnie.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

FRÉSALS. (Joseph de) 58. *G.* 1775. 450
En qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Rhodès, actuellement Capitaine au bataillon de garnison de Lyonnois.
Il en jouira tant qu'il ne sera pas replacé avec un traitement supérieur.

FRESLIN. (Dlle Madeleine Gobert, veuve du sieur) 47. *M. du R.* 1778. 150
Sans retenue; à titre de subsistance et en considération des services de feu son mari, Valet de limiers de l'équipage du daim.

FRESLON DE SAINT-AUBIN. (René) 54. *M.* 1754. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; ci-devant Lieutenant de vaisseau, en considération des services de son oncle, Capitaine de grenadiers des Gardes-françoises, et Brigadier des armées du Roi.

FRESNE. (Marie, Chevalier de) 42. *G.* 1787 500
Sans retenue; tant en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté dans la commission particulière dont il a été chargé, que pour l'indemniser des pertes qu'il y a faites en qualité de Capitaine des canonniers au régiment de Toul, artillerie.

FRESNE. (Charles) 84. *G.* 1747. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Mailly, infanterie.

FRESNE. (Jean de) 41. *M.* 1748 500
Lieutenant de vaisseau, retiré.

FRESNE. (François de) 47. *G.* 1782. 500
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment d'Armagnac.

De cette part . . . . 1,458,364 ᵗᵗ

Report . . . . 1,453,364 ª

FRESNOY DE MOYÉCQUE. (Claude-Armand) 62. *G.* 1749 300
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment de Boufflers-Wallon.
Il doit cesser d'en jouir s'il vient à être replacé.

FRESNOYE. (Claude-Antoine) 53. *G.* 1°. 1780, 200; 2°. 1783, 300 500
Ancien Garde-du-corps du Roi et Capitaine-commandant à Guines, dans le Calaisis.
La première, pour l'indemniser de dix-huit à vingt mesures de terre dont jouissoit ci-devant le Capitaine-commandant de Guines, et qui ont été réunies au domaine. La seconde, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Garde-du-corps du Roi.

FREVILLE. (Louis de) 54. *G.* 1775 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Pont-Audemer.
Ils seront supprimés du jour de son replacement.

FREVOL D'AUBIGNAC DE RIBAINS. (Louis-Antoine) 40. *G.* 1774 300
Sous-lieutenant au régiment de Languedoc, dragons; en considération des services de son oncle, Major du régiment d'infanterie de la Sarre.

FREY DE NEUVILLE. (Dlle Elisabeth de Silly Deriancour, veuve du sieur) 71. *G.* 1780. 500
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Commissaire des guerres.

FREY. (Christian) 46. *G.* 1777 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Contrôleur de l'hôpital militaire de Calvy, en Corse.

FREYHAMER. (Martin-Jean) 34. *G.* 1783 400
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Trompette de la compagnie de Villeroy, des Gardes-du-corps du Roi.

FREZIER. (Dlle Simone de) 21. *G.* 1785 100
Sans retenue; en considération des services de son aïeul, ancien Directeur des fortifications de la Bretagne.

FREZIER. (Dlle Félicité de) 25. *G.* 1785 100
Sans retenue; en considération des services de son aïeul, Directeur des fortifications de la Bretagne.

FREZIER. (Dlle Marie) 49. *M.* 1778 400
En considération des services de son mari, Lieutenant de vaisseau.

FREZIER. (André-Jean) 27. *G.* 1774 200
Sans retenue; en considération des services de son aïeul, ancien Directeur des fortifications de la Bretagne.

FRIAND. (Dlle Anne Léger, veuve du sieur) 74. *G.* 1788 120
Sans retenue; pour lui tenir lieu des gages attachés à la place supprimée de Balayeuse des chaussées des cours du petit arsenal de Paris.

FRIANT. (Dlle Sophie de Rigollot, épouse du sieur) 29. *G.* 1785 100
En considération des services de son père, ancien Maréchal-des-logis des Gendarmes du Roi.
On observe que cette pension est réversible à ses trois sœurs, qui ont obtenu le même jour semblable pension réversible à la dernière vivante.

De cette part . . . . 1,461,981 ª

FRIANT,

Report. . . . . 1,461,981 ₶

FRIANT, dit Fricant. (Jean-Baptiste) 23. *M. du R.* 1780 200
Sans retenue; pour servir à sa subsistance et à sa retraite, en qualité de Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

FRIBOIS. (Jean-Baptiste) 56. *G.* 1769 108
Pour lui tenir lieu de trois années d'intérêts d'arrérages d'une pension de 600 livres à lui accordée, en qualité de Capitaine réformé du régiment du Roi, cavalerie, laquelle pension a été supprimée le 11 mai 1769, jour de son replacement.

FRIBOURG. (Dlle Marie) 31. *F.* 1786 200
Sans retenue; en considération de sa conversion et pour lui servir de dot dans le couvent des Ursulines de Caen.

FRICOT. (Dlle Marie-Henriette la Saigne Saint-Georges, veuve du sieur) 47. *G.* 1777. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine du régiment de dragons de Thianges, pour lui tenir lieu d'une gratification annuelle de pareille somme qui lui a été accordée.

FIROUX. (Dlle Catherine Pichon Girard, veuve du sieur) 51. *M. du R.* 1756 . . 182
En considération des services de son premier mari, Garçon du Gobelet du Roi servant près Mesdames de France.

FRITSCH. (Jean) 47. *G.* 1763 360
Pour appointemens de réforme en qualité de Sous-Lieutenant du régiment de Diesback.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

FROGER DE LA RIGAUDIERE. (André) 67. *F.* 1781 300
Sans retenue; en qualité de ci-devant premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

FROHARD. (Dlle Marie Barnel, veuve du sieur) 74. *G.* 1782 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine de grenadiers au régiment Royal.

FROISART. (Dlle Marie Mabilla, veuve du sieur) 90. *M. du R.* 1779 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Cocher en la petite écurie du Roi.

FROISSARD DE BERSAILLIN. (Xavier) 76. *G.* 1758 472
Y compris les intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine du régiment de Béarn.

FROISSART. (Pierre) 60. *G.* 1777 150
Pour gratification annuelle en considération de ses services en qualité de Sous-aide-major d'Hesdin.

FROISSENT. (Jean) 79. *G.* 1771 400
En considération de ses services en qualité de Porte-étendard, avec rang de Mestre-de-camp dans le corps de la gendarmerie.

FROMAGET. (Dlle Catherine Potier, veuve du sieur) 41. *F.* 1784 500
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Contrôleur des vingtièmes, à Tours.

FROMENT DE CHANDUMONT. (François-Marie) 52. *G.* 1775 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Moulins.
Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

De cette part. . . . . 1,465,450 ₶

Report . . . . 1,465,450 ₶

FRONDIÈRE DUBOCAGE. (Louis-François) 46. *G.* 1775 365
A titre d'appointemens de réforme en qualité de Gendarme de la garde du Roi.
Ils cesseront d'avoir lieu du jour de son replacement.

FRONDIERE DUBOCAGE. (Nicolas-Gratien) 42. *G.* 1775 160
Même considération que ci-dessus.

FRONTIN. (D^lle^ Marie de) 59. *G.* 1757 200
Sans aucune retenue ; pour lui tenir lieu d'une gratification annuelle de pareille somme, en considération des services de feu son père, Major de Charlemont.

FRONTIN. (Louis de) 63. *G.* 1757 200
Capitaine au troisième régiment d'Etat-major, et même considération que ci-dessus.

FROTTÉ DE LA RIMBLIERE. (Henri) 46. *G.* 1775 450
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine-aide-major du régiment provincial du Mans.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

FROVILLE. (D^lle^ Elisabeth Mustetier, épouse du sieur) 63. *G.* 1786 200
Sans retenue ; en considération des services de son mari, Sous-aide-major de la ville de Landrecy.

FUCHS. (Xavier) 53. *G.* 1763. 300
Pour appointemens de réforme en qualité d'Enseigne du régiment de Waldner.
Ces appointemens seront supprimés s'il est replacé.

FUGY. (Jean) 42. *G.* 1775. 180
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Ils doivent être supprimés s'il est replacé.

FUJOL DE VEBRON. (Etienne) 59. *G.* 1781 500
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au troisième régiment provincial d'Etat-major.

FULGER. (Jacques) 42. *F.* 1766 60
A titre de traitement conservé en qualité de Marmiton du feu Roi de Pologne.

FUMEL. (Charles de) 54. *G.* 1771 212
Y compris 12 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de ci-devant Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine du régiment des Grenadiers-royaux de la Guienne.

FUMEL. (Bernard) 49. *G.* 1764. 112
Y compris 12 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

FUMEL. (Jean) 52. *G.* 1764. 112
Y compris 12 livres d'intérêts d'arrérages ; même considération que ci-dessus.

FUNCK. (Jean) 68. *G.* 1762 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens de réforme, en qualité d'Aide-major du régiment d'Horion.

FURSTENWAERTHER. (Louis de) 52. *G.* 1762 500
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine en second du régiment Royal-Deux-Ponts.

De cette part. . . . . 1,469,501 ₶

Report . . . . 1,469,501 ℔

FUSSEY. (Charles de) 54. *G.* 1765 200
Pour gratification en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Béarn.

FUSTEL. (François) 70. *F.* 1°. 1781, 400; 2°. 1783, 100 500
En considération de ses services en qualité de Vérificateur des comptes de la régie des cartes.
La première, sans retenue, à titre de retraite. La seconde, aussi sans retenue, à titre d'augmentation, pour les mêmes considérations.

FYARD. (Bernard) 46. *G.* 1786 400
Sans retenue; en considération du zèle, de l'activité et de la bravoure dont il a donné des preuves dans l'Inde dans la dernière guerre, en qualité de Capitaine de canonniers du régiment de Besançon, artillerie.

FYARD DE MERCEY. (Jean) 39. *G.* 1784 400
En considération de la distinction avec laquelle il a servi dans l'Inde, et notamment le 13 juin 1783 au combat de Goudelour, en qualité de Capitaine en second au corps royal de l'artillerie.

G

GAALON. (Jacques de) 66. *G.* 1762 124
Y compris 24. liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, dans la compagnie de Beauvau.

GAALON. (Robert de) 24. *G.* 1780 400
Garde-du-corps du Roi; sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Sous-lieutenant dans ladite compagnie.

GABARRET. (Marguerite) 67. *M.* 1744 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Chef d'escadre des armées navales.

GABIA-DESCOMBES. (Françoise) 59. *G.* 1781 100
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien major du régiment d'infanterie de Sobre.

GABIA-DESCOMBES. (Marie) 74. *G.* 1781 100
Même considération que ci-dessus.

GABIA-DESCOMBES. (Jeanne-Nicolas) 66. *G.* 1781 100
Même considération que ci-dessus.

GABLER. (Jeanne) 29. *M. du R.* 1782 400
Sans retenue; en qualité de Danseuse des ballets du Roi.

GABORIT. (Dlle Anne Poisson, veuve du sieur) 60. *F.* 1771 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Chirurgien-major de la compagnie des Indes.

GABRIAC. (Dlle Charlotte d'Allard, veuve du sieur) 52. *M. du R.* 1757 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Ecuyer du Roi, servant ordinairement près mesdames de France.

De cette part . . . . 1,473,033 ℔

Report. . . . . 1,473,033 ª

GABRIEL. (Dlle Charlotte Prevôst, veuve du sieur) 72. *F.* 1753 250
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, premier Lieutenant-de-vaisseau au service de la compagnie des Indes.

GABRIELLI, sieur de Gabio. (Antoine) 46. *G.* 1779 400
En considération de ses services en qualité de premier Lieutenant au régiment Royal-Italien.
Il cessera de jouir de cette pension lorsqu'il sera nommé Capitaine.

GABY. (August) 47. *M. du R.* 1787 457
À titre de retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

GACHER. (Michel) 61. *M. du R.* 1785 365
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier du haras du Roi.

GADROY. (Dlle Jeanne de la Salle, veuve du sieur) 74. *G.* 1759 300
En considération des services de feu son mari, Ingénieur en chef de l'île de Ré.

GADROY. (Rose) 68. *M.* 1788 100
Tant en considération des services de son père, ancien Commissaire de la marine, que de son âge avancé.
Elle a l'assurance d'une pareille pension, obtenue par sa sœur aînée, pour en jouir au cas qu'elle lui survive, & à compter du jour de son décès.

GADROY. (Françoise) 73. *M.* 1788 100
Sœur aînée de la précédente; même considération.

GAETAN DE GRUEL. (Jean) 58. *G.* 1769 400
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Flandre.

GAGNEBIN. (Dlle Barbe de Rohr, épouse du sieur) 54. *G.* 1789 300
En considération des services de son mari, Capitaine au régiment suisse de Sonnenberg.

GAGNERAUX. (Etienne) 70. *G.* 1747 112
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

GAGNIER. (Louise) 81. *M. du R.* 1778 200
Sans retenue; en considération des services de son père, Cocher en la petite écurie du Roi.

GAGNY. (Pierre) 51. *M. du R.* 1761 365
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Postillon en la petite écurie du Roi.

GAGNY. (Jean) 46. *M. du R.* 1767 100
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Piqueur de l'écurie du Roi.

GAGNY. (Suzanne) 52. *M. du R.* 1777 200
Sans retenue; à titre de subsistance, faisant partie de celle de 600 liv. partagée entre ses deux sœurs & elle; en considération des services de leur père, Ecuyer-courtier de la petite écurie du Roi.

GAGNY. (Elisabeth) 56. *M. du R.* 1766 150
Sans retenue; à titre de subsistance en qualité de Postillon du Roi & de feu madame la Dauphine.

De cette part . . . . 1,476,832 ª

Report . . . . 1,476,832 ff

GAGNY. (Marie) 36. *M. du R.* 1°. 1777, 200; 2°. 1779, 200 400
La première, sans retenue, à titre de subsistance, faisant partie de celle de 600 liv. accordée à elle & à ses deux sœurs, & partagée entr'elles à raison de 200 liv. chacune, en considération des services de leur père, Ecuyer-courtier de la petite écurie du Roi La seconde, aussi sans retenue, accordée le lendemain du décès de son père, sur celle de 800 liv. dont il jouissoit.

GAGNY. (Louise) 51. *M. du R.* 1770 200
Même considération qu'à la première pension ci-dessus, comme sœur de la précédente.

GAGNY. (Marguerite) 46. *M. du R.* 1766 150
A titre de subsistance, en considération des services de son père, Postillon du Roi & de feu madame la Dauphine.

GAGNY. (Marie) 56. *M. du R.* 1767 300
En considération des services de feu son père, Piqueur de l'écurie de la Reine.

GAHON. (Vincent) 33. *M. du R.* 1784 500
Sans retenue; en qualité de Piqueur en la petite écurie du Roi, employé pour le service de madame Elisabeth de France.

GAILLANDE. (Dlle Françoise de Klingler) 58. *G.* 1782 400
Sans retenue; en considération des services de son mari, ancien Capitaine du régiment de cavalerie de Monstiers.

GAILLARD DE S. LAURENT. (Joseph) 52. *G.* 1°. 1780, 200; 2°. 1783, 160 . . . 360
La première, en considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant au régiment Dauphin, infanterie. La seconde, en qualité de Lieutenant du dépôt de recrues de Lyon, réformé.

GAILLARD-DUVILLARS. (Thomas) 72. *G.* 1763 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Aunis.

GAILLARD. (François) 63. *G.* 1779 400
En qualité de Capitaine au bataillon de garnison de la Reine.

GAILLARD-DESAULNIS. (Louis) 53. *G.* 1769 450
Pour appointemens, en qualité de Capitaine d'infanterie, ci-devant Ingénieur-géographe militaire.

GAILLARD. (Augustin) 39. *M.* 1776 200
En considération de ses services en qualité de ci-devant Ecrivain de la marine des classes, actuellement Commis dans les bureaux du Havre.

GAILLARDS DE BOISRIOUL. (Henri) 56. *G.* 1782 500
En considération de ses services & pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment Royal-Picardie.

GAIN DE LINARS. (Joseph) 40. *G.* 1773 400
Ci-devant Lieutenant-colonel du régiment de dragons de Nicolaï; en considération des services du feu sieur de Linars, son oncle, Maréchal-de-camp ès armées du Roi.

GALAUP. (Dlle Anne de Vienne) 32. *M. du R.* 1783 400
Sans retenue; en considération des services de son père, Valet-de-garde-robe du Roi, & ancien Ecuyer en la cuisine-bouche de Sa Majesté.

De cette part . . . . 1,481,964 ff

Report . . . . 1,481,964 ʺ

GALAUP DE LA PÉROUSE. (Jean) 48. *M.* 1777 300
Lieutenant-de-vaisseau ; en considération de ses services dans l'Inde, & sur-tout de la part qu'il a eue à la défense de Mahé.

GALAUP. (Félix) 50. *G.* 1°. 1766; 54, 2°. 1785, 500 554
Lieutenant-colonel du régiment d'Auxerrois. La première, pour lui tenir lieu de 900 liv. d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé de la marine. La seconde, en considération de la distinction avec laquelle il a servi pendant la dernière guerre en Amérique.
Dans cette pension sont compris 54 liv d'intérêts d'arrérages.

GALETTE. (Pierre) 58. *F.* 1782 250
Sans retenue ; en qualité de Garde des équipages de feu madame la princesse Christine de Saxe, abbesse de Remiremont, tante du Roi.

GALLAND. (Renée de) 27. *G.* 1781 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine au régiment de Touraine.

GALLARD, sieur du Verd. (Charles) 42. *G.* 1775 180
En qualité de Mousquetaire réformé; pour appointemens jusqu'à son replacement.

GALLEAN. (Pierre de) 61. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages ; Capitaine réformé au régiment de Poitou. Il n'en conservera que les intérêts, lors de son replacement.

GALLEMANT. (Amable) 21. *M. du R.* 1781 500
Par continuation de celle de pareille somme dont jouissoit son aïeule; en considération des services de ses ancêtres, anciennement attachés au service du Roi, comme officiers de la chambre.

GALLEMANT. (Dlle Madeleine de Georges, épouse du sieur) 43. *M. du R.* 1761 . . 300
Sans retenue ; à titre de subsistance.

GALLERAN DE GRANDMAISON. (Urbain) 74. *M. du R.* 1782 400
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Waguemestre du Roi.

GALLET. (Dlle Marie d'Argence-Jobar, veuve du sieur) 56. *M. du R.* 1782 . . . 182
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Garçon de la bouche de Mgr le Dauphin.

GALLEY. (Dlle Jeanne Gagny, épouse du sieur) 53. *M. du R.* 1779 200
Sans retenue ; en considération des services de son père, Ecuyer-courtier de la petite écurie du Roi.

GALLIARD. (Claude) 34. *M. du R.* 1781 250
Sans retenue ; pour subsistance & retraite, en qualité de Garçon de la bouche de mesdames de France.

GALLIET. (Jean) 40. *G.* 1775 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

GALLOIS DE HAUTECOUR. (Louis) 57. *G.* 1769 400
Pour appointemens de retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Touraine.

GALLOIS. (Dlle Anne Martimprey de Romecourt, veuve du sieur) 56. *G.* 1783 . . 300
En considération des services de feu son mari, Commandant de bataillon réformé du régiment allemand de Nassau.

De cette part . . . . 1,486,534 ʺ

Report . . . . 1,486,534 ᵗᵗ

GALLOIS. (Dlle Louise Dupuis) 47. *G.* 1779 400
En considération des services de son mari, Capitaine du régiment Royal-Bavière.

GALLOT. (Charles) 72. *M. du R.* 1779 365
Sans retenue ; pour sa retraite en qualité de Garçon d'attelage de l'écurie de la Reine.

GALOCHE DE LA MARCHE. (Michel) 76. *G.* 1758 177
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

GALOT. (Dlle Barbe-Françoise de la Plesse, épouse du sieur) 41. *M. du R.* 1785. 250
En considération des services de son mari, Postillon des écuries de la Reine.
Cette pension fait moitié de celle de 500 liv., sans retenue, qui fut accordée à son mari à titre de retraite, le 24 novembre 1782.

GALOT. (Charles) 43. *M. du R.* 1785 250
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Postillon des écuries de la Reine.

GALTIER D'AYRES D'ALAURE. (Joseph) 49. *G.* 1788 500
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Touraine.

GAMBIER. (Dlle Marie Lechangeur, épouse du sieur) 46. *G.* 1764 300
En considération des services de son père, ancien Commis de la Guerre, et dans le cas où elle lui survivroit.

GANAY DE VISIGUEUX. 66. *G.* 1760 520
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Lorraine.

GANAY. (Nicolas) 57. *G.* 1767 400
Pour appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Rouergue.

GANAYE. (François) 56. *G.* 1782 360
Sans retenue ; en considération de ses services et pour retraite en qualité de Sous-lieutenant de grenadiers au régiment de Champagne.

GANDERALZ. (Paul) 70. *M. du R.* 1762 300
Sans retenue ; à titre de retraite, en considération de ses services en qualité de Vétéran de la musique du Roi.

GANDERALZ. (Dlle Marie) 33. *G.* 1°. 1780, 200 ; 2°. *idem.* 200 400
La première, en considération des services de son oncle, Lieutenant-colonel du régiment provincial d'Auch, Adjoint à la lieutenance de Roi de Navarreins. La seconde, en considération de la distinction des services de feu son frère, Capitaine-commandant les mineurs employés à la Martinique, à la tête desquels il a donné les plus grandes preuves de zèle et de bravoure dans les trois derniers combats de M. le Comte de Guichen.

GANET. (Jean) 66. *G.* 1747 120
En considération de ses services et de ses blessures, en qualité d'ancien Soldat bourgeois de la ville de l'Orient.

GANGEL. (Augustin) 60. *F.* 1766 414
A titre de traitement en qualité de Valet-de-pied de la grande livrée du feu Roi de Pologne.

De cette part . . . . 1,491,290 ᵗᵗ

Report. . . . . 1,491,290 ₶

GANGOLFF. (Charles) 27. *M. du R.* 1766 100
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu sa mère, Femme-de-chambre de la Reine.

GANNARD. (Matthieu) 67. *G.* 1787 120
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Maréchal-de-logis de maréchaussée, avec rang de Lieutenant de cavalerie.

GANNEL DUMONT. (Michel-Benoît) 67. *G.* 1767. 200
En considération de ses services en qualité de ci-devant Garde-du-corps, à présent Capitaine invalide.

GANNEL DE FRENEUSE. (Benoît-François) 66. *G.* 1764. 200
Pour ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Garde-du-Roi.

GANNES. (Dlle Marie de Coignes, veuve du sieur) 67. *M.* 1779 300
En considération des anciens services de feu son mari, Aide-major des troupes du Canada.

GANTÈS. (Robert) 63. *G.* 1763 500
Capitaine réformé des dragons de la légion de Flandres, pour appointemens jusqu'à son replacement.

GAON. (Vincent) 57. *M. du R.* 1787 457
A titre de retraite en qualité de Palefrenier de la grande écurie du Roi.

GARAGNOL. (Dlle Thérèse Reynaud, veuve du sieur) 34. *G.* 1766 500
En considération des services de feu son mari, Exempt des Gardes-du-Corps du Roi.

GARAT. (Jean-Baptiste) 57. *G.* 1°. 1770, 120 ; 2°. 1785, 380 500
La première, en considération de ses services en qualité de Garde-du-Corps du Roi.
La seconde, même considération et pour sa retraite.

GARAVAQUE. (Joseph) 61. *G.* 1781 300
En considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté au siége d'Yorck-Town en qualité de Capitaine en premier au corps du Génie.

GARDAIRE. (Charles) 43. *G.* 1786 200
Sans retenue ; en qualité de Lieutenant en troisième au régiment de Besançon du Corps-royal de l'artillerie, et en considération de la distinction de ses services, particulièrement à la bataille de Goudelour, dans l'Inde, où il a perdu un bras.

GARDANNE. (Joseph) 50. *M.* 1786. 400
Docteur en médecine de la Faculté de Paris.

GARDANNE SAUVEBONNE. (Louis) 60. *G.* 1768 54
Capitaine invalide de la première classe, pour intérêts d'arrérages de trois années mises en rente d'une pension viagère à 6 pour cent de celle de 300 liv. en qualité de Capitaine réformé du régiment de Languedoc, infanterie.
Il cessera d'en jouir le jour de son replacement.

GARDE. (Etienne de) 69. *G.* 1779. 400
Pour retraite en qualité de ci-devant Capitaine au bataillon de milice de Bergerac.

GARDEL. (Jacques) 51. *G.* 1789 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-drapeau au régiment de Saintonge.

De cette part. . . . . 1,495,881 ₶

Report.	1,495,881 ᵗᵗ
GARDIN. (Dlle Marie Querard) 46. *G.* 1778 . . . . En considération des services de son mari, Lieutenant de Maréchaussée à Saint-Brieux.	200
GARDIN, dit Saint-Laurent. 57. *M. du R.* 1776 . . . . En considération de ses services en qualité d'ancien Palefrenier en la petite écurie du Roi.	456
GARET DE MAISONNEUVE. (Pierre) 45. *G.* 1783 . . . . En considération de la distinction avec laquelle il a servi en Amérique en qualité de Capitaine-Commandant de l'artillerie au régiment d'Auxonne.	300
GARGAN. (Joseph) 52. *G.* 1763. . . . . Pour intérêts d'arrérages de trois années mises en rente viagère à 6 pour cent d'une pension de 300 liv., en qualité de Capitaine réformé du régiment de l'Isle-de-France, ci-devant Montmorin.	54
GARIDEL. (Ignace) 78. *G.* 1767 . . . . Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Recrues d'Aix.	400
GARNAUD. (Dlle Marie Cornier, veuve du sieur) 78. *G.* 1777 . . . . En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant invalide détaché au fort Griffon.	200
GARNIER. (Nicolas) 37. *M. du R.* 1789 . . . . Sans retenue; en considération de ses anciens services en qualité de Cocher en la petite écurie du Roi.	200
GARNIER, Marquis d'Ars. (Louis) 32. *G.* 1764. . . . . En considération des services de feu son père, Sous-lieutenant des Gardes-Françoises. Plus, l'assurance d'une pension de 200 liv., comme faisant partie de celle de 600 liv. accordée à sa mère, et dont il ne doit jouir qu'après sa mort.	300
GARNIER D'ARS. (Dlle Marie) 36. *G.* 1764. . . . . Même considération que ci-dessus.	300
GARNIER, Chevalier d'Ars. (François) 31. *G.* 1764 . . . . Même considération que ci-dessus.	300
GARNIER. (Claude) 69. *G.* 1766 . . . . Capitaine au régiment provincial de la Ferre, artillerie, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Recrues de Châlons, pour appointemens jusqu'à son replacement, avec un traitement supérieur.	400
GARNIER. (Pierre) 74. *M. du R.* 1781 . . . . Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Garçon de garde-robe de feu madame la Dauphine, et de ses voyages à Strasbourg et à Lyon, lors de l'arrivée des Princesses en France.	400
GARNIER DE LA MELOUSE. (Pierre) 69. *G.* 1763 . . . . Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Médoc.	472
GARNIER. (Dlle Antoinette de Guillermin) 40. *G.* 1780 . . . . Sans retenue; en considération des services de son mari, ci-devant Capitaine au régiment de Bourbonnois.	200
De cette part.	1,500,063

Report. . . . . 1,500,063 ᵗᵗ

GARNIER. (Gilles) 46. *M. du R.* 1785 400
Sans retenue ; en considération de ses services , en qualité de Piqueur de la grande écurie du Roi.

GARNIER. (Jacques) 32. *G.* 1786 200
Sans retenue ; en considération du zèle et de l'intelligence dont il a donné des preuves dans les différentes circonstances où il a été employé dans l'Inde pendant la dernière guerre , en qualité de Lieutenant en premier du Corps-royal du Génie.

GARNIER. (Nicolas) 36. *M. du R.* 1787 457
A titre de retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

GARNIER. (Dlle Françoise Salignat , veuve du sieur) 72. *G.* 1785 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari , ancien Sous-Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

GARNIER DE FOUGERAY. (Laurent-François) 60. *F.* 1770. 200
Sans retenue ; en qualité de ci-devant second Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

GARNIER. (Clément) 73. *G.* 1760 50
Ancien Brigadier du régiment de cavalerie de Lameth , incorporé dans celui des cuirassiers ; en considération des preuves qu'il a données d'une très-bonne conduite et de sa valeur dans le détachement surpris et enveloppé par l'ennemi dans le village d'Hollzinsen , près Minden.

GARNIER DE FALLETANS. (Ferdinand) 56. *G.* 1769 200
En considération de ses services , en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de Mestre-de-camp-général des dragons.

GARNIER. (Dlle. Anne) 50. *M.* 1778 300
En considération de la perte qu'elle a faite de son frère, Lieutenant de vaisseau , mort au service.

GARNIER. (Dlle Julie) 68. *M. du R.* 1754 300
Sans retenue ; pour subsistance , en considération des services de sa famille.

GARNIER. (Philippe) 88. *M. du R.* 1713 133
Sans retenue ; pour subsistance , en considération des services de feu son père , jardinier du Roi.

GARNOT. (Dlle Marie Lefebvre , veuve du sieur) 82. *G.* 1757 300
En considération des services de feu son mari , Ingénieur en chef à Belfort.

GAROT. (François) 46. *G.* 1782 100
Sans retenue ; en qualité de Gendarme de la gendarmerie , en considération des services de feu son père dans le même corps.

GARRAULT , sieur d'Havelu. (Henri) 61. *G.* 1770 100
Pour ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

GARRAULT. (Dlle Marie Dumenis , épouse du sieur) 47. *G.* 1779 150
En considération des services de son premier mari , ci-devant Capitaine des chasseurs du régiment d'Artois , cavalerie.

GARRIGUENE. (Gabriel) 63. *G.* 1783. 400
Sans retenue ; pour ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant de grenadiers au régiment Royal.

De cette part . . . . 1,503,653 ᵗᵗ

Report . . . . 1,503,653 ₶

GARRIGUES DE SAIGNAC DE FLAUJAC. (Jean) 54. *G.* 1772. 150
Garde-du-corps du Roi; en considération des services de feu son oncle, Capitaine de Grenadiers au régiment de Champagne.

GARRISSON DE GISCARD. (Jean) 71. *G.* 1763. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine du régiment de Champagne.

GARRON DE LA BÉVIÈRE (Jean-Baptiste) 47. *G.* 1775. 97
Pour appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Salins.
Ces appointemens cesseront lors de son replacement.

GARSEMENT FONTAINE DE VAUBOULON. (Philippe-François-Christophe) 66. *G.* 1775. 450
En qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Soissons, à présent Capitaine au bataillon de garnison de Soissonnois.
Il en jouira jusqu'à un traitement supérieur.

GARTIAU DE BOISVIAU. (François) 90. *G.* 1762. 496
Y compris 96 livres d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de grenadiers royaux de l'Espinasse.

GASC-DESCROSES. (Pierre) 57. 1°. 1775, 100; 2°. *idem*, 300. 400
La première, en considération de ses services en qualité de Garde réformé des gardes-du-corps du Roi. La seconde, pour appointemens de réforme jusqu'à son replacement.

GASCHER. (Louis) 61. *G.* 1785. 500
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de premier Lieutenant en premier au régiment de dragons de Penthièvre.

GASPART. (Dlle Jeanne) 49. *M. du R.* 1781. 182
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Palefrenier de la vénerie du Roi.

GASPART. (François) 57. *F.* 1778. 300
Sans retenue; pour ses services en qualité de Piqueur de la vénerie du Roi.

GASPARI-DIMITRE. 54. *M.* 1776. 400
En qualité de ci-devant Consul de France à Athènes, et actuellement Agent du consulat-général de France en Morée.

GASQUET DE VILLENEUVE. (Gabriel) 76. *G.* 1776. 432
Tant pour ses services que pour lui tenir lieu des émolumens ci-devant attachés à sa place de Capitaine-aide-major du fort Saint-Jean de Marseille.

GASSAUD. (Marie) 37. *G.* 1775. 180
Pour appointemens en qualité de Mousquetaire réformé servant à la garde du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GASSENDI (Dlle Thérèse Garnier, veuve du sieur) 63. *G.* 1775. 500
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ci-devant Colonel du régiment de Marcieu, cavalerie.

GASSION. (Louis) 51. *G.* 1°. 1773, 300; 2°. 1776, 135. 435
La première, en considération de ses services en qualité de Mousquetaire de la garde du Roi. La seconde, pour appointemens de réforme jusqu'à son replacement.

De cette part. . . . . 1,508,647 ₶

Report . . . . 1,508,647 ††

GASSOIN. (Nicolas) 56. *M. du R.* 1787. 300
A titre de retraite, en qualité de Palefrenier de l'équipage du vautrait.

GASTE. (Gabriel) 47. *G.* 1787. 360
Sans retenue; pour sa réforme en qualité de Chevau-léger de la garde ordinaire du Roi.

GASTEBOIS. (Jean) 51. *G.* 1769. 200
Pour ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Garde-du-corps du Roi.

GASTEBOIS. (Dlle Marie de Laurière, veuve du sieur) 39. *G.* 1778. 200
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Vermandois.

GASTEL. (Dlle Barbe Lepaige, veuve du sieur) 46. *G.* 1785. 350
En considération des services de feu son mari, Porte-étendart des Gendarmes du corps de la gendarmerie.

GASTEL DE RACLE. (Joseph-Dorothée) 18. *G.* 1785. 100
En considération des services de feu son père, Porte-étendart dans la compagnie des gendarmes bourguignons.

GASTEL. (Louis) 47. *G.* 1775. 340
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire réformé de la garde du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GASTIN. (Honoré) 68. *F.* 1782. 400
Sans retenue; en considération de vingt-cinq années de services en qualité de ci-devant Contrôleur de la régie du droit sur les cartes.

GASTINET. (Jean) 52. *G.* 1781. 400
Sans retenue; pour retraite en qualité d'ancien Quartier-maître-trésorier au régiment d'Angoumois.

GAT DE LA VELLE. (Jean-Baptiste) 63. *G.* 1767. 100
En considération de ses services en qualité de Brigadier des gardes-du-corps du Roi.

GATEAU. (Pierre) 73. *G.* 1779. 500
Pour retraite, en qualité de Lieutenant en second au régiment de la Fère.

GATTEBOIS-DESFORGES. (Dlle Jeanne) 69. *G.* 1762. 248
Y compris 48 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de deux de ses frères, tués au service du Roi.

GAUBAING. (Pierre) 38. *M.* 1784. 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Commis de la marine au port de Bordeaux.

GAUCHE DE VILLER. (Pierre) 74. *F.* 1775. 150
Pour appointemens en qualité de Garde-du-corps du feu roi de Pologne.

GAUCHÉ DE SAINT-AMAND. (Dlle Louise) 60. *G.* 1766. 300
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son père, Aide-major de Neuf-Brisach.

De cette part . . . . 1,512,795 ††

Report . . . . 1,512,795 ₶

GAUCHER. (Henri-Geneviève de) 54. *G.* 1768. 300
Ancien Capitaine-aide-major dans le régiment d'Aunis, à présent Major de Bassigny; tant en considération de la distinction de ses services dans le régiment d'Aunis, que pour lui donner une marque de satisfaction du zèle qu'il témoigna dans la course qu'il fit contre les déserteurs.

GAUCHER. (Henri) 61. *G.* 1767 400
Pour appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Aunis.

GAUDARD. (Dlle Marie Polier, veuve du sieur) 54. *G.* 1779. 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine avec rang de Lieutenant-colonel au régiment suisse d'Erlach.

GAUDELET. (Jean) 47. *M.* 1778. 500
En considération de ses services en qualité d'ancien Sous-commissaire de la Marine.

GAUDET. (Marie) 52. *G.* 1°. 1745, 59; 2°. 1779, 100. 159
Y compris 9 livres d'intérêts d'arrérages. La première, en considération des services de feu son père, Porte-étendart des Gardes-du-corps du Roi. La seconde, même considération.

GAUDICHEAU DE LESTRE. (Paul) 69. *G.* 1777. 500
En considération de ses services et pour sa réforme, en qualité de Chirurgien-inspecteur des hôpitaux militaires, à présent Chirurgien-major du régiment de Condé, infanterie.

GAUDIN. (Jean-Baptiste) 76. *G.* 1767. 300
Pour ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-magasin d'artillerie, à Auxonne.

GAUDIN, dit Saint-Louis. 74. *M. du R.* 1774. 456
Sans retenue; pour ses services en qualité d'ancien Palefrenier du Roi.

GAUDIN. (Dlle Anne Verguin, veuve du sieur) 80. *G.* 1772. 300
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine au régiment Royal-Vaisseau, et ensuite Commandant des gardes-côtes de Toulon.

GAUDRION. (François) 56. *F.* 1770. 200
Sans retenue; pour ses services en qualité de ci-devant premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

GAUDRON DU TILLOY. (Pierre) 49. *G.* 1780. 400
Pour retraite en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Montargis.

GAUFRETEAU. (Henri) 37. *M.* 1776. 90
En considération de ses services en qualité d'Elève-commissaire de la marine, retiré.

GAULCHER DE VALDONNE. (Philippe) 60. *G.* 1775. 365
Pour appointemens de réforme en qualité de Gendarme de la garde du Roi. Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

GAULCHER. (Dlle Anne) 36. *G.* 1788. 100
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Lieutenant de maréchaussée.

De cette part. . . . . 1,517,165 ₶

Report . . . . 1,517,165 ₶

GAULTHIER. (Joseph) 72. *G.* 1765. 400
Pour retraite, en qualité de Capitaine de bataillon de milice de Colmar.

GAULTIER. (Dlle Charlotte Bastien, veuve du sieur) 56. *G.* 1788. 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Lieutenant de maréchaussée, avec rang de Capitaine de cavalerie.

GAULTIER-DESLEZES. (André) 34. *G.* 1788. 150
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Maréchal-des-logis avec rang de Lieutenant de cavalerie dans le corps de la maréchaussée.

GAULTIER DE SAINT-LAMBERT. (Nicolas) 47. *G.* 1788. 550
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment d'infanterie de Vexin.

GAULTIER. (Charles) 68. *M. du R.* 1°. 1777, 547 ; 2°. 1767, 41. 588
La première, pour retraite en qualité de Garçon de la cuisine-bouche de mesdames de France. La seconde, pour lui tenir lieu des récompenses dont il jouissoit en qualité d'Aide-fourrière de madame la Dauphine.

GAULTIER. (Dlle Louise Luce, veuve du sieur) 47. *G.* 1783. 250
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment Royal-Vaisseaux, et ensuite Capitaine au bataillon de garnison de la Couronne.

GAULTIER DE SAINT-LAMBERT. (Charles) 50. *G.* 1785. 500
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Lorraine, infanterie.

GAULTIER. (Jacques) 58. *M. du R.* 1785. 365
Sans retenue ; pour retraite, en qualité de Garde du haras du Roi.

GAULTIER, sieur de la Motte. (Pierre) 36. *G.* 1776. 455
Pour lui tenir lieu d'appointemens de pareille somme, en qualité de Sous-lieutenant réformé des Carabiniers de Monsieur.

GAULTIER DE SAINT-LAMBERT. (Louis) 68. *G.* 1763. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages ; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine du régiment de Médoc.

GAULTIER DE MONTGAULTIER. (Nicolas-Charles) 46. *G.* 1779. 300
Tant en considération des services de ses ancêtres, que pour lui donner moyen d'élever ses trois enfans.

GAULTIER. (Jacques) 73. *G.* 1°. 1748, 236 ; 2°. 1775, 100. 336
Ci-devant Lieutenant de Maréchaussée.
La première, en considération de ses services en qualité de ci-devant Garde-du-corps du Roi. La seconde, à titre de supplément de retraite en qualité de Lieutenant de maréchaussée, à Limoges.

GAULTIER-DUFORT. (Agathe) 40. *M.* 1770. 300
En considération des services de son père, Commis au bureau des comptes de la marine, et de ceux de sa mère.

GAULTIER. (Charles) 68. *M. du R.* 1777. 547
En considération de ses services en qualité de Garçon des bouches de Mesdames.

De cette part . . . . 1,522,678 ₶

Report . . . . 1,522,678 ₶

GAULTIER-DUFORT. (D[lle] Françoise) 43. *M.* 1770. 300
En considération des services de son père, Commis au bureau des comptes de la marine, et du décès de sa mère.

GAUMÉ. (Alexis) 78. *G.* 1779. 500
Pour sa retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment de Normandie.

GAUMÉ. (Dlle. Jeanne Gérard, veuve du sieur) 66. *G.* 1780. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Capitaine d'invalides.

GAUNÉ DU FORT. (Louis) 59. *G.* 1773. 400
En qualité de Capitaine au régiment de Picardie.

GAUROY, dit Dony. (Nicolas) 56. *M. du R.* 1774. 456
Sans retenue ; pour ses services en qualité d'ancien Garçon de la petite écurie du Roi.

GAUTHEY. (Louise) 38. *M. du R.* 1783. 300
Sans retenue ; en considération des services du sieur Sourdon Dumesnil, son oncle, Maître à écrire du Roi et des Enfans de France.

GAUTHIER. (Paul) 54. *M. du R.* 1784. 250
Sans retenue ; pour retraite en qualité de premier Valet des pages de la petite écurie du Roi.

GAUTHIER DE RIGNY. (Jean) 52. *G.* 1783. 540
Sans retenue ; tant en considération de ses services et de ses blessures, que pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment de Penthièvre, dragons.

GAUTIER DE COUSTIN DE CAUMONT, Comte de Bouzolle. (Joseph) 49. *F.* 1777. 300
Sans retenue ; pour subsistance, en considération de sa nombreuse famille composée de onze enfans.

GAUTIER. (Jean) 58. *F.* 1784. 400
Sans retenue ; pour sa retraite en qualité de ci-devant Garçon du bureau de la Chancellerie.

GAUTIER DE KERSAUDIE. (Gabriël) 23. *F.* 1771. 100
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Ecrivain de vaisseau de la compagnie des Indes.

GAUTIER. (Nicolas) 28. *M. du R.* 1785. 150
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Palefrenier du haras du Roi.

GAUTIER. (Simon) 51. *G.* 1771. 97
Pour appointemens, jusqu'à son replacement, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Vannes.

GAUTIER. (Jérôme) 72. *M.* 1762. 530
Y compris 30 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services en qualité de Consul de France à Tripoli.

GAUTIER. (Pierre) 53. *M.* 1776. 250
En considération de ses services pour appointemens en qualité d'Ecrivain de la marine des classes, retiré.

GAUTIER. (Didier) 68. *M. du R.* 1778. 41
Sans retenue ; pour lui tenir lieu des récompenses dont il jouissoit en qualité d'Aide de fourrière de feu madame la Dauphine.

De cette part . . . . 1,527,492 ₶

Report . . . . 1,527,492 "

GAUVAIN. (Jean-Baptiste) 72. *M. du R.* 1786. 500
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Garçon de la maison-bouche de feu madame la Dauphine.

GAUVILLE. (Eustache) 46. *G.* 1775. 210
Pour appointemens, jusqu'à son replacement, en qualité de Chevau-léger réformé de la garde du Roi.

GAVARRET. (Dlle. Jeanne de Richoufftz, veuve du sieur) 76. *G.* 1766. 400
En considération des services de son premier mari, Capitaine réformé au régiment Royal-Roussillon.

GAVEAU DE VOLNEY. (Claude) 76. *G.* 1771. 400
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Brigadier des gendarmes de la gendarmerie.

GAY. (Louis) 47. *G.* 1776. 400
En qualité de Sous-lieutenant d'infanterie de la légion de Condé.

GAYA DE TRÉVILLE. (Corneille) 60. *G.* 1777. 22
En considération de ses services en qualité de Major de Bouchain.

GAYANT D'ORMESSON. (Louis) 73. *G.* 1756. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment d'Hainaut.

GAYAUD DE MOURUE. (Pierre) 54. *G.* 1775 210
Pour appointemens, jusqu'à son replacement, en qualité de Gendarme réformé de la garde du Roi.

GAYOT. (Jean) 39. *G.* 1781. 200
Sans retenue; Lieutenant au régiment de Foix, infanterie; en considération des services de feu son père, Capitaine invalide.

GAYOT DE PROVANCHÈRE. (Jeanne) 66. *F.* 1778. 300
Sans retenue; pour subsistance.

GAZET DU CHATELIER. (Jacques) 51. *G.* 1784. 550
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment d'infanterie de Guienne.

GEAYANT. (Jean) 92. *F.* 1779. 200
Sans retenue; pour ses services en qualité d'Aide du gobelet du Roi pendant les voyages de Sa Majesté au château de Choisy.

GEITTONVILLE. (Louise, veuve du sieur Dunontoy.) 54. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine au corps royal du Génie.

GELINEAU. (André) 56. *M.* 1768. 150
Maître Canonnier au port de Rochefort; pour les services qu'il a rendus le 29 juillet 1768, en se portant avec zèle à éteindre le feu occasionné par la chute du tonnerre sur le magasin à poudre dudit port.

GELINEK. (Georges) 50. *G.* 1768. 150
Pour ses services en qualité de second Trompette des Gardes-du-corps du Roi.

GELINEK. (Dlle. Madeleine Favre, veuve du sieur) 39. *M. du R.* 1776. 500
Sans retenue; ordinaire de la musique du Roi.

De cette part. . . . . 1,532,356 "

Report . . . . 1,532,356 ₶

GEMEAU. (Paul) 69. *M. du R.* 1768. 300
En considération de ses services en qualité de Valet-de-chambre du Roi.

GENAS DUMESNIL. (Marc) 68. *F.* 1775. 500
Sans aucune retenue; pour ses services en qualité de Conseiller au Conseil supérieur ci-devant établi à Bayeux.

GENAY. (Charles) 56. *M.* 1776. 400
Pour ses services en qualité de ci-devant Ecrivain de la Marine et des classes.

GENAY. (Mathurin) 43. *M.* 1777. 200
Pour ses services en qualité d'Ecrivain de la Marine et des classes, actuellement commis dans les bureaux au port de l'Orient.

GENDEBIEN. (Ignace) 58. *Af. E.* 1773. 200
Bénédictin; en récompense des marques qu'il a données de son attachement aux intérêts de la France.

GENDRAUX, dit la Fleur. (Charles) 36. *M. du R.* 1787. 457
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Postillon de la petite écurie du Roi.

GENDRE. (Jean) 72. *M.* 1781. 240
Ancien Aumônier de l'hôpital des chiourmes, à Marseille.

GENDREAUX. (Dlle. Marguerite Leclerc, veuve du sieur) 58. *M. du R.* 1783. 150
Sans retenue; pour subsistance en considération des services de feu son mari, Palefrenier du Roi.

GENEINA. (Dlle. Marie Briguet, veuve du sieur) 56. *M. du R.* 1786. 300
Sans retenue; pour subsistance en considération des services de feu son mari, Suisse de la Surintendance des bâtimens du Roi.

GÉNÉRAT. (Dlle. Honorée Baucheron de la Vauverte, veuve du sieur) 48. *G.* 1780. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant au régiment Royal-Normandie, cavalerie.

GENEST. (Dlle. Anne Babillot, femme du sieur) 66. *M. du R.* 1726. 250
Sans retenue; pour subsistance en considération des services de son père, Garde des plaisirs du Roi.

GENET. (Dlle. Jeanne Rousset, veuve du sieur) 37. *G.* 1787. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Commis du Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre et des maréchaussées.

GENEYS. (Dlle. Claire Barret du Molard, veuve du sieur) 46. *G.* 1782. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine de Dragons dans les volontaires de Soubise.

GENIÈS. (Dlle. Denise Caullet, veuve du sieur) 44. *M.* 1756. 400
En considération des services de feu son mari, Conseiller du Roi, ancien Inspecteur sur les vins.

GENIN. (Charles) 39. *M. du R.* 1789. 300
Sans retenue; Commis au secrétariat du sieur de Villedeuil, Secrétaire d'Etat.

GENIN. (Etienne) 43. *M. du R.* 1767. 300
Sans retenue; pour subsistance en considération de ses services en qualité de Palefrenier du Roi.

De cette part . . . . 1,536,903 ₶

Report. . . . . 1,536,903 ₶

GENOUILLI. (Dlle. Françoise le Prévost du Quesnel, femme du sieur) 59. *M.* 1745. 300
En considération des services de son père, Capitaine de vaisseau.

GENSAY. (Marie) 72. *G.* 1770 120
En considération des services de feu son mari, Fourrier des Mousquetaires du Roi.

GENSE. (Dlle. Françoise Aymande, veuve du sieur) 90. *G.* 1772. 150
En considération des services de feu son mari, Capitaine de vaisseaux marchands, et pour les services de feu son fils, Ingénieur géographe.

GENTIL. (Antoine) 38. *M. du R.* 1773. 300
Valet de garde-robe du Roi en survivance, en considération des services de son aïeule maternelle, première Femme-de-chambre de madame Henriette de France.

GENTIL. (Jacques) 74. *G.* 1768. 500
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment Suisse de Pfiffer.

GENTIL. (Armand de) 76. *G.* 1765. 300
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Porte-étendart des Gardes-du-corps du Roi.

GENTON DE VILLEFRANCHE. (Louis) 33. *G.* 1786. 200
Sans retenue; Capitaine en second dans le régiment de Saintonge, infanterie; en considération des services de son frère, ci-devant Ingénieur-géographe du Roi, avec rang de Lieutenant dans le régiment du Roi, dragons, et ensuite major dans l'armée des États-unis.

GEOFFRAIN DE THIECOURT. (Jean-Baptiste) 90. *G.* 1766. 400
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment de recrues d'Abbeville.

GEOFFROY. (Dlle. Marie Sauveur, veuve du sieur) 48. *M. du R.* 1772. . . . 400
En considération des services de feu son mari, Chef du gobelet de feu madame la Dauphine.

GEOFFROY D'ANTRECHAUX. (Blanche) 27. *M.* 1776. 300
En considération des services de son père, Commissaire de la marine.

GEOFFROY DE CLINCHAMPS. (Louis) 54. *G.* 1741. 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine Aide-major au régiment de Bourgogne, infanterie.

GEOFFROY, dit Aubriot. (Jacques) 61. *M. du R.* 1762. 365
Pour ses services et sa retraite en qualité de Palefrenier de la grande écurie.

GEORGE. (Jean) 50. *M. du R.* 1785. 456
Sans retenue; pour retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.

GEORGE, dit Saint-George. (François) 66. *G.* 1760. 50
Ancien Sergent au régiment de Champagne; en considération des preuves qu'il a données de sa fidélité au service du Roi pendant la campagne de 1760.

GEORGE-D'OLLIERES (Joseph) 71. *G.* 1758. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite, en qualité de ci-devant Lieutenant au régiment du Colonel-général de la cavalerie.

GEORGE. (Girard de) 59. *G.* 1775. 300
Garde-du-corps du Roi, réformé; pour appointemens de réforme, qui cesseront lors de son replacement.

De cette part. . . . . 1,541,916 ₶

Report . . . . 1,541,916 ᵗᵗ

GEORGE. (Charles) 57. *F.* 1766. 500
A titre d'appointemens conservés, en qualité d'Aumônier ordinaire du feu Roi de Pologne.

GEORGES. (Antoine) 82. *G.* 1762. 400
Lieutenant réformé du régiment Royal-Bavière ; pour appointemens de réforme, qui cesseront lors de son replacement.

GEORGES. (Claude) 54. *M. du R.* 1°. 1770, 400 ; 2°. 1767, 36. 436
Sommier de la chapelle du Roi.
La première, en considération de ses services, réversible, après sa mort, à son épouse. La seconde, pour récompense dont il jouissoit en qualité de Chef de gobelet de Madame la Dauphine.

GEORGES-DURMIGNAC DE FREDEVILLE. (Claude) 48. *G.* 1779. 200
Sans retenue ; Garde-du-corps du Roi, pour les services du sieur de Saint-Eloi, son oncle, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment d'Hainaut.

GEORGES. (Vincent de) 54. *M. du R.* 1770. 400
Pour ses services, en qualité de Sommier de la chapelle du Roi.
Cette pension est réversible, après sa mort, à son épouse.

GEORGES. (Françoise) 43. *M du R.* 1768. 300
Sur les aumônes de la feu Reine, pour lui tenir lieu de celle de pareille somme dont elle jouissoit.

GEORGET. (Amable) 69. *F.* 1766. 400
Pour appointemens conservés, en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du feu Roi de Pologne.

GEORGETTE-DUBUISSON. (Louis) 58. *M. du R.* 1757. 436
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Commis de la Marine ; savoir, 200 liv. en considération des services de son père, Barbier-valet-de-chambre ordinaire du Roi, et 200 livres lors du décès de son épouse, Femme-de-chambre de Madame Adelaide de France.

GEORGETTE-DUTAILLY. (Marie) 47. *M. du R.* 1766. 150
En considération des services de son père, Garçon de la table du serdeau des Princes jusqu'à leur mariage.

GEOUFFRE-D'AURUSSAC. (Louis) 53. *M.* 1778. 400
En considération de ses services, en qualité de Capitaine au régiment de l'Amérique.

GERANDO. (Claude) 49. *F.* 1775. 500
Sans retenue ; pour ses services, en qualité de Conseiller du Conseil-supérieur, à Lyon.

GERARD. (Edme) 52. *G.* 1788. 360
Sans retenue ; pour ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Porte-étendard au régiment de Bourgogne, cavalerie.

GERARD. (Pierre) 49. *M. du R.* 1789. 100
Sans retenue ; pour subsistance, en qualité de Garçon de sellerie de l'écurie du Roi.

GERARD. (Dlle Marie Joubert, veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1787. 200
Sans retenue ; pour lui tenir lieu de celle dont feu son mari jouissoit sur les dépenses du château de Choisy.

De cette part . . . . 1,546,698 ᵗᵗ

Report . . . . 1,546,698 ᵗᵗ

GERARD. (Jean) 69. *F.* 1766. 400
A titre d'appointemens conservés, en qualité de Sous-brigadier des Gardes-du-corps du feu Roi de Pologne.

GERARD DE TREUVERAY. (François) 70. *G.* 1752. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Hainant.

GERARD. (Dlle Marie Cagnot) 36. *G.* 1781. 150
Sans retenue; en considération de la perte qu'elle a faite de son mari, tué le 24 mars 1781, dans la manufacture d'armes à Maubeuge.

GERARD. (Marie) 38. *G.* 1775. 300
Sans retenue; en considération des services de son père, Capitaine des Grenadiers-royaux.

GERARD-D'ARC-JEAN. (Claude) 38. *G.* 1776. 200
Lieutenant en premier de la compagnie d'ouvriers de d'Aumale, artillerie, avec commission de Capitaine; pour ses services, et en attendant qu'il ait des appointemens de Capitaine en second au Corps-royal.

GERARD. (Dlle Marie Pruet de Saint-Amand, veuve du sieur) 76. *G.* 1749. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, Ingénieur ordinaire du Roi.

GERARD-DUBREUIL. (Dlle Sophie) 46. *G.* 1783. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de Touraine, infanterie.

GERARD DU BARRY. (François) 57. *G.* 1771. 200
Capitaine-commandant au régiment de Normandie; pour ses services et ceux de son oncle, Capitaine au régiment de Beauce.

GERAUDIE. (Jean) 80. *G.* 1769. 300
Pour retraite, en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Médoc.

GERBET DE CHADAU. (Daniel) 68. *G.* 1°. 1766, 72; 2°. 1769, 400. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de l'Isle-de-France.
La première, pour lui tenir lieu de 1200 liv. d'arrérages de la pension de 400 livres qu'il avoit obtenue en qualité de Capitaine au régiment de Montmorin. La seconde, pour ses services et pour sa retraite.

GERBET, sieur de Chadau. (Daniel) 68. *G.* 1769. 400
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment de l'Isle-de-France.

GERBOUS DE LA GRANGE. (Jean) 47. *G.* 1786. 200
Sans retenue; Capitaine-commandant au régiment infanterie d'Orléans, tant en considération de ses services, que de ceux de feu son père, Capitaine de grenadiers audit régiment.

GERBOUX DE LA GRANGE. (Hardouin) 57. *G.* 1747. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité d'ancien Lieutenant au régiment d'Orléans, infanterie; en considération des services du feu sieur de Puynormand, son oncle, Lieutenant-général des armées du Roi.

GERBOUX. (Dlle Ursule Barrau de Benque, veuve du sieur) 88. *G.* 1778. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine des grenadiers au régiment d'Orléans.

De cette part. . . . . 1,550,900 ᵗᵗ

Report . . . . 1,550,900 ᵗᵗ

GERET. (Jean) 41. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue ; pour retraite, en qualité de Palefrenier du haras du Roi.

GEREUX. (Dlle Marie Michel, veuve du sieur) 63. *F.* 1770. 150
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, maître Peintre au service de la Compagnie des Indes.

GÉRIN. (Jacques de) 43. *G.* 1784. 400
Capitaine en second des grenadiers au régiment de Forez ; en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté dans l'Inde, et particulièrement dans les combats de mer livrés aux Anglois par M. de Suffren, les 20 et 25 juin 1783.

GERLACHE. (Jean) 48. *G.* 1762. 360
En qualité de Lieutenant en second, réformé du régiment de Bouillon ; pour appointemens jusqu'à son replacement.

GERMAIN-LE-COMTE. (Jean) 70. *G.* 1776. 200
Pour ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Porte-étendard des Gendarmes de la Gendarmerie.

GERMAIN. (Dlle Agnès de Longueuil, épouse du sieur) 66. *M.* 1°. 1756, 236 ; 2°. 1770, 300. 536
La première, y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de son père, ancien Gouverneur de Montréal, en Canada. La seconde, sous le même nom, pour les mêmes motifs.

GERMAY DE CIRFONTAINE. (Dlle Madeleine) 37. *G.* 1°. 1759, 150 ; 2°. 1787, 150. 300
La première, en considération des services de son père, Capitaine d'artillerie, tué à l'affaire du premier Août 1759. La seconde, même considération.

GERMAY DE CIRFONTAINE. (Dlle Barbe) 38. *G.* 1759. 150
En considération des services de son père, Capitaine d'artillerie, tué à l'affaire du premier août 1759.

GERMAY DE CIRFONTAINE. (Dlle Madeleine) 37. *G.* 1759. 150
Même considération que ci-dessus.

GERMAY DE CIRFONTAINE. (Nicolas) 36. *G.* 1759. 200
Même considération que ci-dessus.

GERVAIS. (Dlle Madeleine) 47. *M. du R.* 1785. 75
Sans retenue ; pour subsistance, en considération des services de feu son père, Portier en la petite écurie du Roi.

GERVAIS. (Dlle Elisabeth) 62. *M. du R.* 1785. 75
Sans retenue ; pour subsistance, en la même considération que ci-dessus.

GERVAIS, dit Morainville. (Pierre) 83. *M. du R.* 1°. 1766, 100 ; 2°. *idem*, 100. . . 200
La première, en considération de ses anciens services, en qualité de Palefrenier du Roi. La seconde, pour ses services, comme chargé des hardes de chasse de Monseigneur le Dauphin.

GESWINDT. (Dlle Lucie-Michel de Boucherottes, veuve du sieur) 46. *G.* 1785. . . 500
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Capitaine de grenadiers au régiment suisse de Castella.

De cette part . . . . 1,554,496 ᵗᵗ

Report. . . . . 1,554,496 ₶

GESLIN DE CHATEAUFUR. (Joseph) 62. *F.* 1770. 500
Sans retenue ; pour récompense de ses services , en qualité de ci-devant Capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes.

GESLIN DES ISLES. (Marie) 66. *F.* 1781. 500
Sans retenue ; à titre de remplacement de ce dont elle jouissoit dans l'ancienne composition des fermes.

GESLIN-DUCHATEL. (Jeanne) 66. *F.* 1781. 500
Sans retenue ; même considération que ci-dessus.

GESLIN. (Dlle Jeanne Droneau , veuve du sieur) 51. *F.* 1770. 250
Sans retenue ; pour récompense des services de feu son mari , tué dans un combat contre les Anglois , sur la frégate *la Subtile* , qu'il commandoit en qualité de premier Lieutenant de vaisseau de la Compagnie des Indes.

GESSLER. (Jean) 73. *G.* 1762. 496
Y compris 96 liv. d'intérêts d'arrérages , en qualité d'ancien Capitaine de grenadiers au régiment suisse de Diesback.

GESTAS DE MONTMAURIN. (Henri) 51. *G.* 1°. 1767 , 60 ; 2°. 1789 , 500. 560
Gendarme de la gendarmerie.
La première , pour traitement de réforme. La seconde , en considération de ses services et pour lui donner moyen de les continuer jusqu'à son replacement.

GEVAUDAN. (Dlle Anne Verdillac , veuve du sieur) 87. *G.* 1750. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son mari, Major d'Avesnes.

GEVAUDAN. (Joseph) 60. *G.* 1771. 200
Pour ses services en qualité de Capitaine au régiment d'Artois , infanterie.

GHILLINGHIEN. (Richard de) 52. *G.* 1762. 500
Pour appointemens de retraite en qualité de Capitaine en second du régiment d'Horion.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GHIS. (Dlle Marie Manuel) 68. *M. du R.* 1773. 400
Pour lui tenir lieu de pareille somme accordée sur la cassette de M. le comte d'Artois.

GIARD. (Jean) 56. *M. du R.* 1767. 36
Sans retenue ; pour lui tenir lieu des récompenses dont il jouissoit comme Chef du gobelet de madame la Dauphine.

GIARD. (Jeanne-Baptiste Lenoir , veuve du sieur) 60. *M. du R.* 1767. 400
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari , Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

GIBERT. (Remi) 46. *G.* 1785. 200
Pour ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Gendarme de la gendarmerie.

GIBERT. (Dlle Marie Voyenne , veuve du sieur) 60. *G.* 1760. 390
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son mari, Capitaine en second des Volontaires de Hainaut.
Ses deux filles ont obtenu l'assurance de cette pension , pour moitié chacune.

De cette part. . . . . 1,559,900 ₶

Report . . . . 1,559,900 ₶

GIEY DE VILLARS. (Joseph-François) 57. *G.* 1759. 195
Y compris 95 liv. d'intérêts d'arrérages ; Lieutenant-colonel-commandant le régiment de la Couronne, en considération des services de feu son père, Capitaine réformé du régiment de Cambresis.

GIGNOUX DE MOUSSAC. 74. *G.* 1756. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Querci.

GIGORD. (Etienne de) 53. *G.* 1779. 300
Pour ses services en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Neustrie.

GIGOT DE BUFFAN. (André) 51. *G.* 1784. 550
Sans retenue ; pour ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Dauphiné.

GIGOUNOUS DE VERDON. (Antoine) 61. *G.* 1775. 97
Pour appointemens en qualité de Capitaine réformé au régiment provincial de Périgueux.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GIGOUNOUS. (Dlle Marie Boutiron, veuve du sieur) 33. *G.* 1785. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ancien Garde-du-corps du Roi.

GILBERT. (Dlle Charlotte Bréant, veuve du sieur) 64. *M. du R.* 1788. 400
En considération des services de feu son mari, Maître à danser des pages du Roi.

GILBERT DE SAVIGNY. (Valentin) 56. *M. du R.* 1784. 300
Sans retenue ; pour retraite en qualité de Fourier en la petite écurie du Roi.

GILBERT-D'ANSINAIS. (Pierre) 33. *G.* 1785. 300
Garde-du-corps du Roi ; sans retenue, en considération des services de feu son père, ancien Brigadier dans la seconde compagnie.

GILBERT. (Arnaud) 66. *M. du R.* 1773. 300
Subdélégué-général de l'intendance de la Rochelle ; pour ses anciens services dans cette place de confiance, dans laquelle il s'est distingué par son zèle et son désintéressement.

GILBERT. (Jean) 36. *M. du R.* 1787. 365
Sans retenue ; pour retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

GILBERT DE SOLERAC. (Pierre) 44. *G.* 1770. 300
Gendarme du Roi ; en considération des services de son grand-père, ancien Gendarme de Sa Majesté.

GILBERT. (Eutrope) 64. *G.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages ; Cornette réformé du régiment du Roi, cavalerie.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GILBERT DE MONTJEU. (Charles) 30. *G.* 1779. 200
Sous-lieutenant attaché au corps de l'infanterie.
Il cessera d'en jouir lorsqu'il sera en pied.

GILBERT. (Jean) 69. *G.* 1777. 400
Pour sa retraite en qualité de Porte-guidon au régiment de Conti, dragons.

De cette part . . . . 1,564,633 ₶

Report . . . . 1,564,633 ₶

GILBERT DE SALIÈRE DE MONTLAUR. (Jeanne) 57. *G.* 1734. 357
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son père, Lieutenant d'artillerie.

GILBERT DE VERONNE. (Pierre) 62. *M.* 1763. 400
Pour ses services en qualité d'ancien Capitaine des troupes de la Martinique.

GILBERT-DUVERNAY. (François) 66. *G.* 1766. 54
Pour lui tenir lieu de 900 l. d'intérêts d'arrérages qui lui étoient dus sur la pension de 300 l. qui lui a été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment de Dauphiné.
Il a de plus une pension de 100 liv., dont il est payé chaque revue.

GILBERT. (Dlle Marie Covorde) 60. *G.* 1°. 1743, 118 ; 2°. *idem*, 150. 268
Capitaine-commandant le régiment de Soissonnois.
La première, y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, tant en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Chabrilland, cavalerie, tué à l'affaire d'Ettingen, que de ceux du feu sieur de Covorde, son grand-oncle, ci-devant Capitaine au régiment Royal-Roussillon, infanterie. La seconde, sur celle de 300 liv. que sa mère possédoit de son vivant.

GILLEBERT. (Claude) 86. *G.* 1777. 200
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Lieutenant-invalide.

GILLEBERT. (François) 49. *G.* 1775. 150
Pour appointemens en qualité de Garde-du-corps du Roi, réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GILLES, dit Dutailly. (Jean-Baptiste) 57. *M. du R.* 1779. 500
Sans retenue ; pour sa subsistance et pour sa retraite en qualité de Postillon de l'écurie de la Reine.

GILLET. (Dlle Gilberte) 42. *M. du R.* 1767. 400
Sans retenue ; tant à titre de subsistance et en considération des services de feu son père, Valet de garde-robe du Roi, et Inspecteur de ses bâtimens, que pour lui tenir lieu de dot.

GILLET. (Ponce) 68. *G.* 1778. 200
Garde-magasin d'artillerie à la citadelle de Perpignan ; pour ses services et sa nombreuse famille.

GILLET DU VARNEZ. (Pierre) 66. *G.* 1774. 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Berri, infanterie.

GILLET. (Ponthian) 53. *G.* 1780. 150
Curé de la paroisse de Vauderlan.
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Grenadier dans le régiment de la Couronne.

GILLET. (Dlle Marie Laurent, veuve du sieur) 46. *F.* 1785. 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Chirurgien-major des vaisseaux de la compagnie des Indes.

GILLET. (Adolphe) 21. *M. du R.* 1785. 50
Sans retenue ; pour sa subsistance et en considération des services de feu son père, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

GILLET. (Marguerite) 31. *M. du R.* 1785. 50
Même considération que ci-dessus.

GILLET. (Marie) 21. *M. du R.* 1785. 50
Même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 1,568,262 ₶

GILLET.

Report. . . . . 1,568,262 ₶

GILLET. (Rosalie) 26. *M. du R.* 1785. 50
Même considération que ci-contre.

GILLET. (Dlle Anne Parant, veuve du sieur) 39. *G.* 1°. 1785, 100; 2°. *idem*, 100. . 200
La première, en considération des services de feu son mari, l'un des Tapissiers de l'hôtel de la guerre et de la marine. La seconde, même considération.

GILLIERD. (Joseph) 24. *M. du R.* 1774. 400
En considération de ses services comme Garçon de la bouche de M. le Dauphin.

GILLIERS. (Louis de) 54. *M.* 1782. 400
Capitaine d'infanterie dans les troupes des Colonies, ci-devant Employé dans l'Inde; pour ses services.

GILLIN-DANCKERHIELM. (Alexandre) 67. *G.* 1762. 500
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine en second du régiment Royal-Suédois.

GILLOT, dit Aubry. (Jacques) 51. *M. du R.* 1784. 400
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

GILLOT. (François) 66. *M. du R.* 1757. 350
Sans retenue; pour ses services en qualité de Piqueur de la petite écurie du Roi.

GILLOT. (Philippe) 27. *M. du R.* 1787. 300
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier de l'écurie du Roi.

GILLOT. (Dlle Anne Barbier, veuve du sieur) 52. *M. du R.* 1775. 350
En considération des services de feu son mari, Piqueur de la petite écurie du Roi.

GILLY. (Jeanne) 52. *G.* 1787. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Chirurgien-major de l'hôpital de Givet.

GIMEL. (Paul de) 37. *G.* 1°. 1774, 200; 2°. 1782, 300. 500
Lieutenant en premier au régiment de Metz, artillerie.
La première, en considération de ses services. La seconde, en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté à la prise de Pensacola.

GIMEL. (Jean) 59. *G.* 1753. 118
Pour ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

GINET. (Jacques) 62. *G.* 1753. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

GINESTÉ. (Étienne) 30. *G.* 1783. 200
Sans retenue; en considération de ses services aux Antilles, en qualité de Lieutenant en premier au régiment d'Agénois.

GINESTE. (Dominique) 53. *G.* 1786. 360
Sans retenue; tant en considération de ses services et de ses blessures, que pour sa retraite, en qualité d'ancien Sous-lieutenant du régiment de Bourbonnois.

GINESTE, sieur de Najac. (Charles) 36. *G.* 1771. 200
Lieutenant au régiment d'Agénois; en considération des services de feu son oncle, ci-devant Lieutenant-colonel au régiment Royal-Normandie.

De cette part. . . . . 1,572,908 ₶

Report . . . . 1,572,908 ᵗᵗ

GINESTE, sieur de Najac. (Paul) 36. *G.* 1771. 200
Lieutenant en second au régiment de Béarn; en considération du feu sieur de Najac-d'Apelles, son oncle, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment Royal-Normandie.

GINESTE, sieur de Najac. (Antoine) 38. *G.* 1771. 200
Ancien Lieutenant au régiment de Condé, cavalerie; en considération des services du feu sieur de Najac-d'Apelles, son oncle, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment Royal-Normandie.

GINESTOUX. (François) 49. *G.* 1783. 500
Sans retenue; pour ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment Dauphin, infanterie.

GINETTÉ. (Louis) 58. *G.* 1785. 140
Sans retenue; pour ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Sergent-major dans le corps des Mineurs.

GINHOUX DE LA DEVEZE. (François) 52. *G.* 1778. 500
En considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment Royal-Comtois.

GINOUX. (Marie) 62. *F.* 1759. 150
Cette pension fait moitié de celle accordée pour subsistance aux deux filles du feu sieur Ginoux, ci-devant Capitaine du canal de Versailles.

GINOUX. (Claire) 59. *F.* 1759. 150
Même considération que ci-dessus.

GIQUET. (François) 63. *G.* 1769. 400
Pour appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Marine.

GIRARD. (Nicolas) 61. *G.* 1787. 180
Sans retenue; pour sa réforme et pour sa retraite en qualité de Sellier des Gendarmes du Roi.

GIRARD. (Joseph) 33. *G.* 1786. 200
Capitaine en second au régiment de Rouergue, infanterie.
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine, avec rang de Lieutenant-colonel audit régiment.

GIRARD. (François) 36. *G.* 1786. 200
Même considération que ci-dessus.

GIRARD. (Auguste) 27. *G.* 1786. 200
Lieutenant en premier au régiment de Soissonnois, et même considération que ci-dessus.

GIRARD DE CHARBONIÈRE. (Claude) 57. *G.* 1775. 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Autun.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GIRARD. (François de) 62. *G.* 1775. 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Montpellier.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GIRARD DE PINDRAY. (Jean) 64. *G.* 1772. 400
Pour appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Normandie.

De cette part . . . . 1,576,522 ᵗᵗ

Report . . . . 1,576,522 ₶

GIRARD DE VASSON. (Louis) 73. *G.* 1757. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Condé, infanterie.

GIRARD DE CHAMPAGNE. (Jean-Baptiste) 89. *G.* 1773. 300
Pour lui tenir lieu d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment provincial de Salins.

GIRARD. (Louise) 33. *M. du R.* 1781. 100
Sans retenue; à titre de subsistance et en considération des services de feu son père, Garçon de la fourrière de mesdames de France.

GIRARD. (Anne) 36. *M. du R.* 1781. 100
Même considération que ci-dessus.

GIRARD. (Jeanne) 29. *M. du R.* 1781. 100
Même considération que ci-dessus.

GIRARD. (Anne) 46. *M. du R.* 1781. 100
Même considération que ci-dessus.

GIRARD. (Gabriel) 39. *M. du R.* 1774. 400
Pour ses services en qualité de Garçon de la bouche de M. le Dauphin.

GIRARDIER. (Pierre de) 67. *G.* 1766. 500
En considération de ses services en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment de Castella, suisse, avec commission de Lieutenant-colonel.

GIRARDON. (Jean) 57. *G.* 1774. 120
Pour ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi; pour ne prendre date que du 1er. janvier 1775.

GIRARDOT DE VILLEGRANGE, sieur de la Salle. (Bernard) 46. *G.* 1775. 300
Pour ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

GIRARDOT. (Denis) 46. *G.* 1°. 1770, 200; 2°. 1773, 100; 3°. 1776, 270. 570
Fourrier réformé de la première compagnie des Mousquetaires.
La première, en considération de ses services. La seconde, même considération. La troisième, pour sa réforme.

GIRAUD. (Durand) 46. *F.* 1788. 450
Sans retenue; pour ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Commis dans les bureaux de l'intendance de la généralité de Paris.

GIRAUD DE GAILLON. (François) 42. *G.* 1775. 180
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire réformé de la garde du Roi.

GIRAUD. (Pierre) 42. *M. du R.* 1783 60
Mennisier; en considération des blessures graves qu'il s'est faites en travaillant aux décorations du feu d'artifice tiré à S.-Pourçain, à la naissance de monseigneur le Dauphin.

GIRAUD DES ESCHEROLLES. (Etienne) 58. *G.* 1°. 1759, 472; 2°. 1764, 24. . 496
Lieutenant-colonel-commandant du régiment Royal. La première, y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Capitaine de grenadiers au régiment de Poitou. La seconde, provenant de 400 liv. d'arrérages mises en rente viagere à 6 pour 100 d'une pension de 300 liv. qui lui avoit été accordée en considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment de Poitou, et qui a dû être supprimée lorsqu'il a été fait Lieutenant-colonel d'un régiment provincial.

De cette part . . . . 1,580,770 ₶

Report. . . . . 1,580,770 ₶

GIRAUD. (Maurice) 57. *G*. 1779 500
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Chirurgien-major du régiment de Brie, infanterie.

GIRAUD. (Louis) 56. *M. du R*. 1782 456
Sans retenue ; à titre de retraite, comme Palefrenier du Roi.

GIRAUD. (Daniel-Charles) 50. *M*. 1776 340
Pour ses services en qualité de ci-devant Ecrivain de la marine et des classes, actuellement Commis dans les bureaux du port de Toulon.

GIRAULT. (Joseph) 63. *G*. 1761 548
Y compris 48 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services & sa retraite en qualité d'ancien Mousquetaire.

GIROD. (Suzanne) 46. *G*. 1782 300
Sans retenue, en considération des services de son mari, Sous-lieutenant de maréchaussée.

GIRON. (Marie) 70. *M. du R*. 1723 295
Y compris 45 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services que son aïeul a rendus au public, par l'élixir de sa composition, dont le secret a été remis au Roi par sa veuve.

GIRONDE DE MONTAMEL. (Pierre) 64. *G*. 1766 300
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine-aide-major au régiment de recrues de Montauban.

GIRONDE. (Dlle Antoinette de Péer, veuve du sieur) 71. *G*. 1779 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine-commandant au régiment Royal-Dragons.

GIRONDE. (Laurent) 46. *G*. 1763 108
Capitaine réformé du régiment Royal-Picardie ; à titre d'appointemens de réforme, dont il jouira lors de son replacement.

GIRY. (Xavier de) 50. *G*. 1767 100
Pour ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

GIRY. (Louis) 56. *G*. 1°. 1767, 100 ; 2°. 1781, 300 400
La première, en considération de ses services en qualité de Brigadier des gardes-du-corps du Roi. La seconde, en considération des services du sieur de Campredon, son oncle, ancien Capitaine au corps des grenadiers de France.

GISLAIN DE BONTIN. (Jean) 42. *G*. 1775 210
Pour appointemens de réforme, en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.
Il n'en jouira que jusqu'à son replacement.

GLAINE. (Pierre) 77. *G*. 1°. 1772, 400 ; 2°. 1773, 100 500
La première, pour sa retraite, en qualité d'Aide-major réformé du régiment provincial de Péronne. La seconde, sans aucune retenue, en considération de ses services.

GLAIS. (René) 39. *M*. 1779 90
Pour appointemens conservés, en qualité d'Elève-commissaire de la marine, ci-devant Elève-ingénieur-constructeur, retiré.

De cette part. . . . . 1,585,117 ₶

Report. . . . . 1,585,117 ft

GLAIZAS DE SABLIERE. (Charles) 52. *M.* 1780 300
Pour sa retraite, en qualité de ci-devant Sous-lieutenant des volontaires de Saint-Domingue.

GLAPION. (Aman de) 26. *G.* 1788 300
Sans retenue; pour ses services et sa réforme en qualité de Garde-du-corps réformé de la compagnie de Luxembourg.

GLASCOE. (Dlle Louise Cuvelier, veuve du sieur) 63. *G.* 1781 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Major du régiment écossois d'Ogilwy.

CLATIGNY. (Jacques) 38. *M. du R.* 1776 456
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier du Roi.

GLAUBITZ. (Sophie) 74. *G.* 1727 300
En considération des services de feu son père, Major du régiment d'Alsace, pour n'en jouir qu'après la mort de sa mère.

GLAUBITZ. (Louise) 71. *G.* 1727 300
Mêmes motifs et condition que ci-dessus.

GLEZE. (Charles) 50. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Bourbon, infanterie.
Il n'en conservera que les intérêts, lors de son replacement.

GLORO. (Dlle Jeanne Bourdoncle de l'Epine, veuve du sieur) 70. *F.* 1784 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Écrivain des vaisseaux de la compagnie des Indes.

GLOXIN. (Matthias) 59. *G.* 1749 300
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine en second au régiment Royal-Suédois.
Il n'en jouira que jusqu'à son replacement.

GLUK. (Jean) 76. *G.* 1767 350
Pour ses services en qualité d'ancien Porte-drapeau au régiment suisse d'Eptingen.

GOARD. (Augustin) 60. *M. du R.* 1751 200
En considération des services de feu son père, Garçon du château de Meudon.

GOBEL. (André) 73. *F.* 1783 360
Sans retenue, à titre de traitement conservé, en qualité de Piqueur des écuries de feu madame la princesse Christine de Saxe.

GOBERT. (Dlle Marie Gaudry, épouse du sieur) 63. *M. du R.* 1786 150
Sans retenue; pour subsistance, en considération des services de son mari, Fontainier du château de Versailles.

GOBERT. (Françoise) 60. *M. du R.* 1755 200
Religieuse; pour subsistance, et pour lui tenir lieu de dot.

GOD. (Dlle Françoise Blanchet, veuve du sieur) 69. *M. du R.* 1781 182
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Palefrenier de la vénerie du Roi.

De cette part . . . . 1,589,369 ft

Report . . . . 1,589,369 ₶

GODAR DU PLANTY DES ESSARTS. (Charles) 71. *G.* 1765 300
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Porte-étendard des gardes-du-corps du Roi.

GODAR, sieur de Lattainville. (Jean) 73. *G.* 1775 300
Garde-du-corps du Roi; pour sa réforme jusqu'à son replacement.

GODAR, sieur du Val. (Pierre) 66. *G.* 1775 500
Porte-étendard réformé des Gardes-du-corps du Roi; pour sa réforme, jusqu'à son replacement.

GODARD. (Dlle Marie Boutillier, veuve du sieur) 61. *M. du R.* 1°. 1756, 182; 2°. *idem*, 100; 3°. 1787, 150 432
La première, en considération des services de son premier mari, Garçon de la cuisine-bouche du Roi. La deuxième, à titre de subsistance, en la même considération. La troisième, sans retenue, pour subsistance, en considération des services de son second mari, Cocher du Roi, en la petite écurie.

GODARD. (Dlle Morel de Boncour, veuve du sieur) 59. *G.* 1788 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Condé, infanterie.

GODARD. (Jean-Baptiste) 53. *G.* 1777 133
Ancien Gendarme de la gendarmerie, ensuite Exempt de maréchaussée, avec rang de Lieutenant de cavalerie, à présent Brigadier dans le même corps; pour ses services et sa retraite du corps de la gendarmerie.

GODARD. (Rose) 59. *G.* 1761 300
En considération des services de feu son père, ci-devant Commis du département de la guerre.

GODARD. (Dlle Marie Boutillier, veuve du sieur) 61. *M. du R.* 1787 150
Sns retenue, pour subsistance, en considération des services de feu son mari, Cocher du Roi.

GODART-DARGOUL. (Jacques) 57. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Capitaine au régiment d'Aunis.

GODAT. (Matthieu) 66. *M. du R.* 1769 365
Sans retenue; en considération de ses anciens services en qualité de Palefrenier du Roi.

GODDE. (Geneviève) 32. *M. du R.* 1733 182
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Palefrenier du Roi.

GODDE. (Jean) 36. *M. du R.* 1782 400
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.

GODDEFROY. (Pierre) 52. *F.* 1766 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de ci-devant Pilotin sur les vaisseaux de la compagnie des Indes.

GODEFROY DE BOISJUGAN. (Charles) 44. *G.* 1785 200
Sans retenue; tant en considération de ses services en qualité de Capitaine des canonniers-gardes-côtes de la division d'Isigny, que parce qu'il est le dixième frère au service du Roi.

De cette part . . . . 1,593,385 ₶

Report. . . . . 1,593,385 ᵗᵗ

GODEFROY DE SOULLE. (Pierre) 38. *G.* 1785 200
Tant en considération de ses services en qualité de Sous-lieutenant des grenadiers-royaux de la Normandie, que parce qu'il est le dixième frère au service.

GODEFROY DE LA BAZARDIERE. 36. *G.* 1785 200
Sans retenue; tant en considération de ses services en qualité de Lieutenant des canonniers-gardes-côtes d'Isigny, que parce qu'il est le dixième frère au service du Roi.

GODEFROY D'OSBERT. (Jean) 33. *G.* 1785 200
Même considération que ci-dessus.

GODEFROY D'ARRAS. (Alexis) 32. *G.* 1785 200
Même considération que ci-dessus.

GODEFROY DE LESSART. (Hyacinthe) 31. *G.* 1785 200
Garde-du-corps du Roi. Même considération que ci-dessus.

GODEFROY. (Mathurin) 30. 1785 200
Lieutenant en premier des dragons de la Rochefoucault. Même considération que ci-dessus.

GODEFROY DE LA MADELEINE. (Jean) 34. *G.* 1785 200
Garde-du-corps du Roi. Même considération que ci-dessus.

GODEFROY. (Charles) 33. *M. du R.* 1779 200
Pour lui tenir lieu de pareille somme à lui accordée sur la cassette du comte d'Artois.

GODEL. (Dlle Geneviève de la Haye) 68. *G.* 1763 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de son mari, ci-devant Aide-major de Mézières.

GODELLE. (François) 68. *G.* 1780. 425
Ci-devant premier Brigadier des gendarmes de la gendarmerie.

GODERNEAUX. (Dlle Jeanne) 52. *G.* 1778 200
En considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine, avec rang de Lieutenant-colonel des Volontaires-royaux.

GODERVILLE. (Dlle Anne Compoingt du Broulhard, épouse du sieur) 53. *M.* 1772. 500
En considération des services de son premier mari, Chef d'escadre des armées navales.

GODET. (Michel) 59. *G.* 1°. 1761, 130; 2°. 1775, 300 430
Garde-du-corps réformé.
La première, y compris 30 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services. La seconde, pour appointemens de réforme, jusqu'à son replacement.

GODET, sieur Doiry. (Joseph) 57. *G.* 1775 97
Pour lui tenir lieu de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Châlons.

GODIN. (Louis) 32. *M. du R.* 1788 500
Sans retenue, à titre de retraite, en qualité de Postillon de l'écurie de la Reine.

GODIN. (Guillaume) 71. *M. du R.* 1775 100
Sans retenue; pour ses services en qualité de Palefrenier du Roi.

De cette part . . . . 1,597,473 ᵗᵗ

Report . . . . 1,597,473 ₶

GODIN. (Guillaume) 71. *M. du R.* 1°. 1775, 100; 2°. 1782, 456 556
Palefrenier en la petite écurie du Roi.
La première, sans retenue, pour ses services. La seconde, aussi sans retenue, pour sa retraite.

GOETZ. (Ignace) 61. *G.* 1785 500
Sans retenue; tant pour ses services que pour sa retraite en qualité d'ancien Chirurgien-major du régiment des recrues de Strasbourg, et de l'hôpital militaire établi dans la citadelle de ladite ville.

GOFFREVILLE. (Joseph) 77. *F.* 1787 400
Sans retenue; pour récompense de ses services et pour sa retraite, en qualité de Garçon de bureau à la caisse des amortissemens.

GOGUET. (Pierre) 61. *G.* 1785 500
Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant en second du régiment de Beauvoisis.

GOHIER. (Jean) 54. *G.* 1775 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Caen.
Ils seront supprimés lors de son replacement.

GOHIER. (Charles) 50. *G.* 1775 97
Même considération que ci-dessus.

GOHIER DE BASSECOUR. (François) 58. *G.* 1758 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

GOHIN DE MONTREUIL. (Augustin) 70. *G.* 1755 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Piémont.

GOIGOUX. (Gabriel) 59. *F.* 1788. 560
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Commis dans les bureaux de l'intendance d'Auvergne.

GOIRANT. (Dlle Marguerite Durant, veuve du sieur) 34. *G.* 1785 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Lieutenant-colonel, avec rang de Colonel au corps de l'artillerie.

GOISLARD DE VILLEBRESME. (Pierre) 36. *G.* 1775 180
Pour appointemens de réforme, en qualité de Mousquetaire.

GOISLARD DE VILLEBRESME. (Thomas) 34. *G.* 1775 180
Même considération que ci-dessus.

GOISSON. (Jean) 58. *G.* 1759. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Normandie.

GOMAIN. (Dlle Renée de la Mothe, veuve du sieur) 68. *M.* 1756 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, Lieutenant de vaisseau et de port.

GOMBAULT DE CHARMOIS. 49. *G.* 1781 360
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment d'Aquitaine, infanterie.

De cette part . . . . 1,602,837 ₶

Report . . . . 1,602,837 ″

GOMER. (Louis) 71. *G.* 1774 500
Pour ses services en qualité de Brigadier d'infanterie, Inspecteur-général de l'artillerie.

GONDAILLIER D'EGUISY. (César) 74. *G.* 1°. 1735, 177; 2°. 1775, 97 274
Ancien Gendarme de la garde du Roi.

La première, y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de son père, ci-devant Major du régiment de Grammont, cavalerie. La seconde, pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Châlons.
Il cessera d'en jouir lorsqu'il sera replacé.

GONDALLIER DE TUGNY. (César) 46. *G.* 1°. 1773, 150; 2°. 1787, 360 510
Chevau-léger de la garde du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa réforme.

GONDOIN. (Jacques) 66. *M. du R.* 1781 200
Sans retenue; pour subsistance et retraite, en qualité de Garçon du grand-commun de la maison du Roi.

GONDOUIN. (Nicolas) 64. *G.* 1772 300
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Gendarme de la garde du Roi.

GONDRECOURT. (Marc) 28. *G.* 1782 400
Sans retenue; Sous-lieutenant au régiment de Berry, cavalerie; en considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp ès armées du Roi.

GONDRECOURT. (Marie-Jean) 24. *G.* 1782 400
Sous-lieutenant de Boulonnois, infanterie.
Même considération que ci-dessus.

GONDRECOURT. (Jean-Baptiste) 74. *G.* 1753 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Sous-lieutenant au régiment de Berry, cavalerie.

GONIN DE LURIEUX. (Jean) 36. *G.* 1775 180
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GONOD DE LA TOUR. (Dlle Claudine) 59. *F.* 1757 200
Sans retenue; pour lui servir de dot dans un couvent.

GONTAUT. (Jean) 69. *G.* 1750 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages, en qualité de Garde-du-corps du Roi.

GONTEYRAND. (Benoîte) 34. *G.* 1788 100
Sans retenue; en considération de la perte qu'elle a faite de son mari, mort de ses blessures, en remplissant ses fonctions de cavalier de maréchaussée.

GONTHIER, dit Basmont. (Jacques-Guillaume) 70. *M. du R.* 1°. 1772, 100; 2°. 1789, 100. 200
Maréchal de la petite écurie du Roi.
La première, sans retenue, en considération de ses services. La seconde, aussi sans retenue, en la même considération.

GONTIER DE BIRAN. (Jean) 36. *G.* 1775 150
Pour appointemens de réforme en qualité de Garde-du-corps du Roi.
Ils seront supprimés lors de son replacement.

De cette part. . . . . 1,606,841 ″

Report . . . . 1,606,841 ᵗᵗ

GONTIER, dit Basmont. (Jacques) 70. *M. du R.* 1772 100
Sans retenue ; pour ses services de Maréchal en la petite écurie du Roi.

GONTIER DE BIRAN. (François) 29. *G.* 1788. 300
En considération de ses services et pour appointemens de réforme en qualité de Garde-du-corps.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GOOSSENS. (Guillaume) 57. *M. du R.* 1787 200
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Piqueur du vol pour champ de fauconnerie.

GORCE. (Guy-André-Laurent de) 66. *G.* 1766 300
Pour ses services en qualité de Capitaine au régiment Royal, infanterie.

GORDON. (Dlle Marie Giorgi) 48. *G.* 1°. 1777, 200 ; 2°. 1766, 200 400
La première, en considération des services de feu son mari, Capitaine réformé du régiment Royal-Ecossois. La seconde, sans aucune retenue, pour la subsistance de son fils, privé du nécessaire par les malheurs de ses ancêtres.

GORDON. (Dlle Marie Chevalier Ducoudray, veuve du sieur) 59. *G.* 1787 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Sous-brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

GORET. (Louis) 53. *M. du R.* 1787. 557
Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier de la petite écurie du Roi.

GORET, dit Picard. (Antoine) 50. *M. du R.* 1787 557
A titre de retraite en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

GOSMOND. (Ambroise) 77. *G.* 1763 400
Chirurgien-major employé aux eaux de Plombières.

GOSSE. (François) 56. *M. du R.* 1783 456
Sans retenue ; pour sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

GOSSE. (Pierre) 66. *M. du R.* 1781 300
Sans retenue ; pour retraite, en qualité de Garde de la capitainerie de Fontainebleau.

GOSSELIN DE LA TONNELLERIE. (Gabriel) 66. *G.* 1760 130
Y compris 30 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide.

GOSSELIN DE GARSELLES. (Henri) 52. *G.* 1763 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et de sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Touraine.

GOSSELIN DU VILLONS DE SILLY. 98. *F.* 1720 236
Sans retenue ; y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son père, Capitaine d'artillerie.

GOSSET. (Dlle Marie Debray, veuve du sieur) 60. *M. du R.* 1781 300
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Garçon du gobelet du Roi.

GOSSET. (Thomas) 62. *G.* 1778 350
A titre de retraite en qualité de Porte-étendard au régiment Dauphin, avec rang de Lieutenant.

De cette part. . . . . 1,611,981 ᵗᵗ

Report.	1,611,981 ₶
GOSSET. (Pierre) 67. *M. du R.* 1782 . . . . Sans retenue ; pour retraite en qualité de Portier du magasin des menus-plaisirs à Compiegne.	500
GOUAUT, dit de Launay. (Etienne) 78. *M. du R.* 1772 . . . . Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Palefrenier du Roi.	365
GOUBIN. (Philippe) 61. *F.* 1789 . . . . Sans retenue ; pour ses services et pour sa retraite, en qualité de ci-devant Commis dans les bureaux de l'intendance de Caen.	500
GOUBRON. (Jean-Baptiste) 50. *M. du R.* 1779. . . . . Garçon du château de Monsieur ; pour lui tenir lieu de pareille somme accordée sur la cassette de Monsieur.	300
GOUBRON. (Jean-Baptiste) 52. *M. du R.* 1774 . . . . Même considération que ci-dessus.	300
GOUBRON. (Nicolas) 61. *M. du R.* 1773 . . . . Pour ses services en qualité de Garçon de garde-robe de M. Comte d'Artois et lui tenir lieu de ce dont il jouissoit avant le mariage de ce prince.	348
GOUBRON. (Dlle Marie Henri, épouse du sieur) 54. *M. du R.* 1778. . . . . Pour lui tenir lieu des gages dont elle jouissoit en qualité de Servante de cuisine chez madame Elisabeth de France.	60
GOUDAR. (Dlle Madeleine-Philippe de Castellanne, veuve du sieur) 82. *F.* 1746. . . . . A titre de réversion d'une pension de pareille somme accordée à feu son mari, Chevalier de Saint-Louis et Entrepreneur d'une manufacture de draps à Aubenas.	400
GOUDIN DE LA BORY. (Dlle Louise) 83. *G.* 1773. . . . . En considération des services des sieurs Pelletier, ses oncles, Lieutenans-généraux des armées du Roi et de l'artillerie.	200
GOUDON. (Jacques) 72. *G.* 1777. . . . . Pour retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment de Dauphiné.	450
GOUET D'ORMOY. (Hubert) 75. *G.* 1778. Pour retraite, en qualité de Lieutenant au régiment Royal-Roussillon, cavalerie.	400
GOUGET DE CASTERAS. 72. *G.* 1760. . . . . Y compris 120 livres d'intérêts d'arrérages ; pour ses services & sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de la Marine.	520
GOUGET. (Jean) 73. *G.* 1767. . . . . Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Poitou.	500
GOUHIER DES CHAMPEAUX, sieur de Petite-ville. (Charles) 52. *G.* 1775. . . Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire. Il cessera d'en jouir lors de son replacement.	460
GOUJON. (Louis) 53. *M. du R.* 1°. 1785, 456 ; 2°. 1789, 100. . . . . La première, sans retenue, à titre de retraite, en qualité de Palefrenier du Roi. La seconde, aussi sans retenue, pour l'ancienneté et l'exactitude de ses services.	556
GOUJON. (Jean-Baptiste) 63. *G.* 1763. En qualité de ci-devant Capitaine en second des grenadiers royaux de la Martinique, actuellement Capitaine au bataillon de garnison de Dauphiné.	250
De cette part	1,618,090 ₶

Report . . . . 1,618,090 ₶

GOUJON. (Dlle Marie) 33. *G.* 1780 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Major commandant pour le service du Roi à Haguenau.

GOUJON. (Dlle Marie) 37. *G.* 1780. 300
Même considération que ci-dessus.

GOUJON. (Dlle Marie Roucelle, veuve du sieur) 63. *G.* 1757. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, Aide-major d'Haguenau.

GOUJON DE SAINT-THOMAS. (Jean) 53. *G.* 1775. 450
Pour appointemens en qualité de Capitaine-aide-major du régiment provincial de Caen.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GOULARD DU RÊTAIL. (Louis) 48. *G.* 1766. 108
Ancien Capitaine au régiment Royal-Pologne, cavalerie; pour lui tenir lieu de 1800 livres d'intérêts d'arrérages d'une pension de 600 livres.

GOULET DE MONTLIBERT. (Godefroi) 78. *G.* 1748. 300
Pour lui tenir lieu d'appointemens de 300 livres en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Wallon.

GOULLARD D'ARSAY. (Dlle Madeleine) 70. *G.* 1758 177
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, ci-devant commandant le bataillon de Gervaisais.

GOULU. (Dlle Marie Dupuis, veuve du sieur) 64. *M. du R.* 1786. 150
Sans retenue; pour les services de feu son mari, Fontainier du château de Versailles.

GOUMONDIE. (Pierre) 61. 1773. 200
Pour ses services en qualité de Garde-du-corps, retiré.

GOUPIL. (Dlle Jeanne) 27. *F.* 1770. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Commandant du bataillon des troupes de l'Inde.

GOUPIL. (Charles) 62. *F.* 1775. 500
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil supérieur de Rouen.

GOUPIL. (Louis) 37. *F.* 1775. 200
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services en qualité de Substitut du procureur-général du conseil supérieur ci-devant établi à Rouen.

GOUPY DE MORVILLE. (Martin) 43. *G.* 1783. 300
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Commissaire des guerres.

GOUPY. (Dlle Anne) 64. *G.* 1773 300
En considération des services de feu son père, Exempt des gardes-du-corps du Roi.

De cette part . . . . 1,622,029 ₶

Report. . . . . 1,622,029 ₶

GOURCY-DOMMARTIN. (Dlle Louise) 30. *F.* 1782. 100
Sans aucune retenue; pour les services de feu son père, Capitaine au régiment Royal-Barrois.

GOURCY-DOMMARTIN. (Dlle Elisabeth) 42. *F.* 1782. 100
Même considération que ci-dessus.

GOURDEAU. (Louis) 70. *G.* 1780. 500
Sans retenue; pour ses services en qualité de Capitaine attaché au régiment de la Couronne, et son utilité pour les recrues de ce régiment.

GOURDIER. (Michel) 52. *F.* 1775. 500
Sans retenue; pour ses services en qualité de conseiller au conseil supérieur de Bayeux.

GOURJAULT. (Charles) 52. *G.* 1788. 540
Sans retenue; pour services et retraite en qualité d'ancien Capitaine en second du régiment de dragons de Montmorency.

GOURJAULT DE CONZAY. (Louis) 46. *G.* 1763. 90
Pour lui tenir lieu de 1500 livres d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Custine, dragons.

GOURLADE. (Dlle Louise) 80. *M. du R.* 1777. 400
Pour l'indemniser de la perte du logement qu'elle occupoit au château-neuf de Saint-Germain, dont le Roi venoit de disposer en faveur de M. le comte d'Artois.

GOUSSAULT. (Dlle Joseph Robert, épouse du sieur) 36. *M. du R.* 1789. . . . 400
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Garçon de la chambre de feu madame Sophie de France.

GOUSSAULT. (Jacques) 56. *G.* 1°. 1773, 100; 2°. 1775, 300. 400
La première, pour ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, réformé. La seconde, pour appointemens de réforme.
Ces appointemens cesseront lors de son replacement.

GOUSSEL. (Jean) 58. *G.* 1775 97
Pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens de Capitaine réformé du régiment provincial de Salins.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GOUSSENCOURT. (Cyr de) 73. *G.* 1749. 200
Pour appointemens en qualité de ci-devant Capitaine dans les volontaires de Bruelh.

GOUVENAIN. (Antoine) 38. *M. du R.* 1785. 300
En considération des services de feu son père.

GOUVILLE, sieur de Bretheville. (Thomas) 57. *G.* 1786. 200
Sans retenue; pour ses services en qualité de Gendarme de la garde du Roi.

GOUYON. (François) 68. *M. du R.* 1727. 500
Aumônier de madame Adelaïde de France; pour les services de feu son père, Ecuyer ordinaire du Roi.

GOUYON. (Dlle Nicole Lefebure, veuve du sieur) 58. *F.* 1770 250
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, premier Lieutenant des vaisseaux de la compagnie des Indes.

De cette part. . . . . 1,626,309 ₶

Report . . . . 1,626,309 ₶

GOUYON DE BEAUFORT. (Luc) 64. *G.* 1765. 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine au régiment de Colonel-général, dragons.

GOUYON. (Pierre) 52. *F.* 1770. 300
Sans retenue ; pour ses services en qualité de ci-devant premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

GOUYON. (Julien) 50. *G.* 1780. 500
Sans retenue ; pour retraite en qualité de Capitaine-commandant au régiment du Maine.

GOUYQUET DE BOCOSE. (Joseph) 66. *G.* 1764. 448
Y compris 48 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine d'un des piquets commandés par le sieur de la Chevallerie, pour le service des colonies.

GOY. (Dlle Marguerite Mongé) 56. *M. du R.* 1777. 240
En considération des services de feu son mari, Charretier des magasins des Menus-plaisirs du Roi.

GOYAU. (Dlle Charlotte Boileau, veuve du sieur) 57. *M. du R.* 1781. 150
En considération des services de feu son mari, Portier de la petite écurie du Roi.

GOYET. (Michel) 41. *F.* 1779. 300
Sans retenue ; comme un témoignage public de la satisfaction de sa Majesté, pour s'être jeté dix fois, en 1770, au risque de sa vie, dans la Loire, alors débordée, et avoir retiré des eaux dix-sept personnes, dont une femme grosse et un enfant.

GOYON (Louis) 41. *G.* 1775. 210
Pour appointemens de réforme en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.
Ces appointemens cesseront lors de son replacement.

GOYON. (Pierre de) 64. *G.* 1775. 450
Pour appointemens en qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Bordeaux, actuellement Capitaine au bataillon de garnison d'Aquitaine.
Ces appointemens seront supprimés lorsqu'il jouira d'un traitement supérieur.

GOYON DE L'ABBAYE. (René) 58. *G.* 1771. 500
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Colonel-général, dragons.

GRABLER-EMERAND. 66. *G.* 1762. 500
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment de la Marck.

GRACIEUX DE BEAUCHESNE. (François) 40. *G.* 1784. 200
Sans retenue ; Gendarme de la garde du Roi ; en considération des services de feu son père, Brigadier des mousquetaires.

GRACIEUX DE BEAUCHESNE. (Louis) 43. *G.* 1784. 200
Même considération que ci-dessus.

GRACIEUX DE LA MADELEINE. (Paul) 41. *G.* 1783. 200
Même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 1,631,007 ₶

Report . . . . 1,631,007 ᵗᵗ

GRAFF. (Jean) 43. *M. du R.* 1°. 1786, 100; 2°. 1787, 365. 465
La première, pour ses services en qualité de Palefrenier de la louveterie du Roi. La seconde, pour retraite.

GRAFF. (Michel) 43. *M. du R.* 1786. 100
Sans retenue; pour ses services en qualité de Palefrenier de la louveterie du Roi.

GRAILLET. (Jean) 54. *F.* 1766. 400
Garde-du-corps de M. d'Artois; à titre de traitement conservé comme Ecuyer des Gardes du feu Roi de Pologne.

GRAMMONT. (Jeanne) 76. *G.* 1740. 354
Religieuse et ancienne Abbesse de Poulangies, pour les services de feu son père, Lieutenant-Général des armées du Roi.

GRAND DUCOUSSE. (Paul) 63. *G.* 1768 300
Pour appointemens comme Capitaine en second réformé de la légion de Saint-Domingue.

GRANDCHAMP DE PERSON. (Claude) 59. *G.* 1766 400
Capitaine du régiment de Barrois, pour appointemens comme Capitaine réformé du régiment de Recrues de Nanci, jusqu'à un traitement supérieur.

GRANDEAU D'ABEAUCOURT. (Jacques) 48. *G.* 1782. 250
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Exempt de maréchaussée.

GRANDEAU DE LAUBANIE. (Dlle Marie) 46. *F.* 1749 200
Sans aucune retenue; en considération de ce que la feue Reine a bien voulu la faire tenir sur les fonts de baptême. . . . .

GRANDEAU. (Henri) 57. *G.* 1783. 500
Sans retenue; pour services et retraite en qualité d'ancien premier Lieutenant au régiment d'Orléans, cavalerie.

GRAND'HOMME. (Dlle Anne Nau de l'Etang, veuve du sieur) 69. *G.* 1785 . . . 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Clermont, cavalerie.

GRANDIN DE RAINBOUVILLE. (Claude) 59. *G.* 1774 200
Pour ses services, en qualité d'ancien Gendarme du Roi.

GRANDIN DE RAINBOWILLE. (Louis) 67. *G.* 1762 496
Y compris 96 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite en qualité de ci-devant Mousquetaire du Roi.

GRANDJEAN D'ORLAU. (François) 52. *G.* 1782 500
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de ci-devant Capitaine-commandant au régiment Royal-Roussillon.

GRANDOUET. (Louis) 51. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Rouen, pour appointemens jusqu'à son replacement.

GRANDPREZ. (Guillaume) 63. *G.* 1780 500
Pour retraite en qualité de Lieutenant en second au régiment de Navarre.

De cette part . . . . 1,636,069 ᵗᵗ

Report . . . . 1,636,069 ₶

GRANDVOINE. (Dlle Henriette Lefebvre, veuve du sieur) 57. *M. du R.* 1779 . . . 200
Sans retenue; pour subsistance, en considération des services de feu son mari, Cocher de la feue Reine.

GRANGVOINET. (Antoine) 48. *G.* 1785 360
Sans retenue; pour services et retraite en qualité d'ancien Lieutenant en second dans le corps de Montréal.

GRANET. (François de) 56. *G.* 1775 450
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Senlis.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GRANGE. (François) 73. *M. du R.* 1779 36
Pour récompenses en qualité de Chef du Gobelet de madame la Dauphine.

GRANIÈRE. (Pierre) 48. *F.* 1770 100
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'Enseigne de vaisseau de la Compagnie des Indes.

GRANIÈRE. (Léopold) 46. *F.* 1770 100
Sans aucune retenue; en qualité de ci-devant second Enseigne de vaisseau de la Compagnie des Indes.

GRANVAL. (Dlle Marie de Chérie, veuve du sieur) 72. *G.* 1769 300
En considération des services de feu son mari, ancien Brigadier des Chevau-légers du Roi.

GRAS. (René) 64. *G.* 1771 500
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Vexin.

GRASSE. (Dlle Briânson-Laval) 31. *M.* 1772 200
En considération des services de son père, commandant les gardes de la marine.
Elle a de plus l'assurance d'une pension de 400 liv., à titre de réversion au cas de décès de madame sa mère.

GRASSIN. (Louis) 71. *G.* 1774 300
Sans retenue; pour ses services et pour retraite, en qualité d'ancien Commis de la Régie des Cartes.

GRATEL. (Louis) 33. *M. du R.* 1778 456
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.

GRATIAN, Chevalier de Bonsol. (Bernard) 37. *G.* 1775 97
Ci-devant Capitaine du régiment provincial de Bordeaux, pour appointemens de réforme, dont il jouira jusqu'à son replacement.

GRAUGNARD. (Hyacinthe) 56. *F.* 1775 500
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil-supérieur de Lyon.

GRAVE. (Dlle. Thérèse de Sorgues, veuve du sieur) 59. *G.* 1788 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Cambis, infanterie.

GRAVE. (Dlle Suzanne) 38. *F.* 1776 150
Sans retenue; pour sa conversion à la religion catholique.

De cette part . . . . 1,630,018 ₶

Report . . . . 1,640,018 ₶

GRAVE. (Joseph de) 77. *M. du R.* 1754 318
Capitaine retiré des Hussards de Berchény, pour ses services près la Duchesse de Parme. Dans cette pension on a compris 18 liv. d'accroissement d'arrérages.

GRAVERIE. (Dlle Marie de Boisne de Camfort, veuve du sieur) 79. *G.* 1729 . . . 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Commissaire ordinaire d'artillerie.

GRAVES DE VITRAC. (Joseph) 60. *G.* 1°. 1762, 54; 2°. 1768, 300. 354
Capitaine réformé du régiment de Dauphiné.
La première, pour intérêts de trois années mises en rente viagère d'une pension de 300 liv. La seconde, pour appointemens de réforme jusqu'à son replacement.

GRAVIER CONTIN. (Jean) 52. *M. du R.* 1778. 400
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité de porteur de chaise de la Reine.

GRAVIER DE FOS. (François) 44. *G.* 1°. 1766, 200; 2°. 1779, 300. 500
Garde-du-corps du Roi.
La première, sur celle de 2000 liv. dont jouissoit son oncle, ci-devant Exempt et Sous-aide-major des Gardes-du-corps. La seconde, en considération de ses services.

GRAVIER DE VERGENNES. (Jean-Charles) 33. *G.* 1775 500
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine du régiment de Condé, dragons.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GRAVIER. (Claude-Magdelon) 86. *G.* 1756 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; pour services et retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Piémont.

GRAVIER. (Dlle Suzanne) 64. *F.* 1779 150
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique.

GRAVOIS. (Dlle Charles) 73. *M. du R.* 1779. 150
Sans retenue; pour lui tenir lieu de pareille somme, dont elle jouissoit sur la cassette de feu madame la Dauphine.

GRÉEN DE SAINT-MARSAULT. (François) 46. *G.* 1782 500
En considération de ses services en qualité de Capitaine en second du régiment de Belsunce, dragons, et pour pareille somme dont il jouissoit en qualité de Capitaine de dragons des troupes légères.

GRÉEN. (Ignace de) 56. *G.* 1768 300
Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au régiment d'Anhalt.

GRÉEN SAINT-MARSAULT DU VERDIER. (Claude) 57. *G.* 1772 400
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment d'Artois, infanterie.

GREFEDON, dit Henri. (François) 46. *M. du R.* 1780 300
Sans retenue; pour subsistance et retraite, en qualité de Garçon du grand commun de la maison du Roi.

GRÉGOIRE. (Louis) 42. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Garçon maréchal de l'écurie de la Reine.

De cette part . . . . 1,645,016 ₶

Report. . . . . 1,645,616 ₶

GRÉGOIRE DE GARDIES DE LA BAUME DE SAINT-ROMES. (Pierre) 69. *M.* 1762. 400
Pour ses services en qualité de Lieutenant des troupes du Canada.

GREIDER. (Philippe de) 59. *G.* 1784. 500
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant en second des grenadiers du régiment étranger de Bouillon.

GRELIER, Chevalier du Fougeroux. (Célestin) 49. *M.* 1774 300
En considération de ses services en qualité d'Enseigne de vaisseau, retiré.

GREILLY DE BELLISLE. (Henri) 78. *G.* 1757 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; pour services et retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Conti, infanterie.

GREMION. (Jacques) 64. *G.* 1772 500
En considération de ses services en qualité de premier Lieutenant des grenadiers, avec rang de Colonel au régiment des Gardes-Suisses.

GRENET. (Dlle Thilorier des Marattes, veuve du sieur) 61. *G.* 1788 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Lieutenant invalide.

GRENET. (Jean-Baptiste) 38. *M. du R.* 1785 456
Sans retenue; pour retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

GRENIER. (Antoine) 57. *G.* 1788 400
Sans retenue; pour services et retraite, en qualité d'ancien Lieutenant en second au régiment de Beauce.

GRENOT. (Jean) 66. *G.* 1°. 1774, 300; 2°. 1779, 100. 400
La première, pour sa retraite, en qualité de Sous-lieutenant au régiment Dauphin, cavalerie. La seconde, pour augmentation.

GRESLÉ. (Dlle. Anne la Roche, veuve du sieur) 40. *G.* 1781 400
Sans retenue, en considération des services de feu son mari, Major réformé des Grenadiers-Royaux de la Touraine.

GRESSEAU. (Dlle. Marguerite Prompt de Saint-Marc, veuve du sieur) 66. *G.* 1770. 200
En considération des services de feu son mari, Chevau-léger de la garde ordinaire du Roi.

GRESSIER DE LA GRAVE. 49. *G.* 1762 500
Commissaire des guerres, anciennement Capitaine en second réformé du régiment de Bouillon.

GRIFFON DOFFOY. (Claude) 62. *G.* 1769. 400
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Flandres.

GRIGNARD DE CHAMPSAVOY. (Joseph-Marie) 67. *G.* 1757 590
Pour services et retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Aubigny, dragons.

GRIGNET D'EUGNY. (Bonaventure) 47. *G.* 1780 500
Sans retenue; Sous-aide-major des ville et citadelle de Montpellier, en qualité de Capitaine attaché au corps de l'infanterie.

GRIGNET D'EUGNY. (Claude) 46. *G.* 1785. 300
Sans retenue; Capitaine-commandant au régiment d'Armagnac, infanterie, pour la distinction de ses services en Amérique pendant la dernière guerre.

De cette part. . . . . 1,651,484 ₶

Report. . . . . 1,651,484 ₶

GRIGNET. (Dlle Madeleine le Moine, épouse du sieur) 48. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; pour les services de feu son père, Jardinier de l'orangerie de Versailles.

GRIGNON. (Dlle Marie Guery, veuve du sieur) 73. *G.* 1778 100
En considération des services de feu son mari, Officier invalide.

GRIGNON DESBUREAUX. 76. *G.* 1757 472
Y comptis 72 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et retraite en qualité d'ancien Lieutenant au corps des Grenadiers de France.

GRIL DE LA VIGNE. (Jean) 62. *G.* 1784 500
Sans retenue; pour ses services et retraite en qualité d'ancien premier Lieutenant du régiment d'Anjou, infanterie.

GRILL. (Joseph) 46. *G.* 1772. 120
Consigne à la fontaine de Salces en Roussillon pour le dédommager de la médiocrité de son traitement en ladite qualité.

GRILLARD. (Nicolas) 43. *M. du R.* 1787. 457
Pour sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

GRIMOD DE BENCON DE RIVIRIE. 56. *G.* 1747 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; ancien Capitaine au régiment d'Aquitaine, à présent Lieutenant des Maréchaux de France, en considération des services de feu son père, Brigadier d'infanterie, et Lieutenant-de-Roi à Briançon.

GRIMOUARD. (Louis) 51. *G.* 1771. 108
Capitaine réformé du régiment Royal-étranger, cavalerie, pour intérêts de trois années mises en rente viagère à 6 pour 100 d'une pension de 600 liv., supprimée.

GRISARD. (Jean) 47. *F.* 1776. 500
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au Conseil supérieur de Châlons.

GRISON. (Louis) 46. *M. du R.* 1781 300
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Garçon du Petit-commun de la maison du Roi.

GRIVART DE CHEF DU BOIS. 56. *G.* 1770 200
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de second Lieutenant de vaisseau au service de la Compagnie des Indes.

GRODVAL. (Françoise) 62. *G.* 1771 300
En considération des services que feu son père a rendus dans les armées.

GROENEVELDT. (Joseph) 80. *G.* 1714. 159
Y compris 9 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment du Thil, infanterie.

GROGNARD DU JUSTIN. (Benoît) 47. *M.* 1782 300
Ingénieur du dépôt des cartes de la Marine.

GROGNÉ. (Dlle Marie Dedist, veuve du sieur) 56. *G.* 1781. 150
Sans retenue; en considération de la perte qu'elle a faite de son mari, tué dans la manufacture d'armes de Maubeuge.

GROIGNARD. (Antoine) 62. *F.* 1770. 500
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité d'Ingénieur-général de la marine, et Capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes.

De cette part . . . . 1,656,322 ₶

Report . . . . 1,656,322 ₶

GROLLIER. (Louis) 59. *G.* 1777 360
Pour retraite en qualité de Porte-drapeau au régiment de la Reine.

GROMAS. (Claude) 68. *G.* 1775 450
Actuellement Capitaine du régiment de Bourgogne en qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Sens. Il en jouira jusqu'à ce qu'il ait obtenu un traitement supérieur à sa réforme.

GRONGNET, dit Vertus. (Martin) 64. *M. du R.* 1768. 48
Pour pareille somme accordée sur les aumônes de la feue Reine.

GROS. (Jeanne de Rollandin, veuve du sieur) 57. *G.* 1785. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Conti, infanterie.

GROS. (Jacques) 63. *M. du R.* 1781 200
Sans retenue; pour ses services en qualité de Suisse du Roi en la petite écurie.

GROS DE LA GRANGE. (Charles-Louis) 49. *G.* 1°. 1763, 54; 2°. 1779, 400. . . 454
La première, provenant de trois années mises en rente d'une pension de 300 liv. en qualité de Capitaine réformé du régiment de Champagne, supprimé. La seconde, en considération de ses services en qualité de ci-devant Capitaine au régiment d'Austrasie.

GROS DE SISTERNE. (Gabriel) 42. *G.* 1779 200
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

GROS DESMALLERTZ. (Jean-Marie) 53. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, à titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de Beauvoisis. Il ne conservera que les intérêts lors de son replacement.

GROS DE LA MOTTE. (Jean) 52. *G.* 1769. 300
Pour ses services en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Beauvoisis.

GROS-JEAN. (Philibert) 63. *G.* 1785 500
Sans retenue; Sous-lieutenant au régiment d'Auvergne, infanterie, tant en considération de ses services et blessures, que pour sa retraite.

GROS-JEAN DE GRAND-JOND. (Joseph) 56. *G.* 1780 400
Sans retenue; Quartier-maître-trésorier du régiment de Berry, infanterie, avec rang de Lieutenant.

GROSSOLLES. (Dlle Louise de Masselin, veuve du sieur) 82. *G.* 1746. 590
En considération des services de feu son mari, Lieutenant-général d'artillerie dans le Languedoc et le Roussillon.

GROUD. (Lambert de) 67. *F.* 1785. 500
Sans retenue; pour ses services en qualité d'ancien Chef de brigade des troupes Allemandes aux Indes.

GROULT. (André) 60. *G.* 1785 400
Sans retenue; pour ses services et retraite en qualité d'ancien Brigadier de la Gendarmerie.

GROULT. (François) 46. *G.* 1779 200
En considération des services généreux qu'il a rendus à une famille militaire qui étoit dans le besoin.

De cette part. . . . . 1,661,478 ₶

Report . . . . 1,661,478 ₶

GROULT DE BEAUFORT. (François) 38. *G.* 1775. 180
Mousquetaire du Roi, réformé, pour appointemens jusqu'à son replacement.

GROUSSAUD DE CHAPITRE. (Henri) 70. *G.* 1762. 496
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Bigorre.

GROUT DE BEAUVAIS. (Nicolas) 47. *G.* 1768. 200
Lieutenant en second au régiment Royal-étranger, cavalerie, en considération des services du sieur de Princé, son parent, Capitaine-aide-major audit régiment.

GROUT DE BEAUVAIS. (Jean) 46. *G.* 1768. 200
Même considération que ci-dessus.

GROZELIER. (Etienne) 47. *G.* 1775. 180
Mousquetaire du Roi, réformé. Il jouira de cette pension jusqu'à son replacement.

GRUAU. (Dlle Barbe Fourquin, veuve du sieur) 73. *G.* 1778. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Sous-aide-major de Dunkerque.

GRUDÉ. (Dlle Louise Garmont, veuve du sieur) 69. *M. du R.* 1787. 200
Par réversion de la pension de 530 liv. dont feu son mari jouissoit comme enfant de cuisine de madame la Dauphine.

GRUEL DE FORMANCOURT. (Dlle Denise) 56. *G.* 1°. 1770, 120; 2°. 1787, 120. 240
La première lui avoit été accordée pour n'en jouir que dans le cas où elle survivroit à son père, ancien Exempt des Gardes-du-corps du Roi. La seconde, même considération.

GRUEL DE FORMANCOURT. (Dlle Geneviève) 57. *G.* 1770. 120
Même considération que la première ci-dessus.

GRUEL DE FORMANCOURT. (Dlle Marie) 47. *G.* 1770. 120
Même considération que la première ci-dessus.

GRUEL DE FORMANCOURT. (Alexandre) 52. *G.* 1770. 120
Même considération que la première ci-dessus.

GRUEL DE FORMANCOURT. (Augustin) 46. *G.* 1782. 120
Même considération que la première ci-dessus.

GRUET. (Jacques) 56. *G.* 1771. 200
A présent Maréchal-des-logis de la Maréchaussée pour lui tenir lieu d'une gratification annuelle de 200 liv. pour ses services en qualité de Sous-lieutenant au régiment de Beauffremont, dragons.

GRUNDLER. (Georges) 50. *G.* 1767. 360
Pour sa retraite en qualité de Porte-drapeau au régiment royal Deux-Ponts.

GRUNET. (Dlle Jeanne Boyleve, veuve du sieur) 77. *M.* 1779. 300
En considération des services de feu son mari, ancien Garde-magasin des Colonies à Rochefort.

GRUYER. (Vincent) 80. *G.* 1777. 400
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Chirurgien-aide-major de l'hôpital de Sarrelouis.

GUALY. (Dlle Marthe de Bonnefous, veuve du sieur) 66. *G.* 1778. 500
En considération des services de feu son mari, Commissaire des guerres, et ci-devant Aide-major du régiment de Brissac, infanterie.

De cette part. . . . . 1,665,614 ₶

Report. . . . . 1,665,614 ᵗᵗ

GUDIN DU PAVILLON. (Jacques) 56. *G.* 1775. 210
Gendarme réformé de la Garde du Roi jusqu'à son replacement.

GUEHL. (Joseph) 54. *G.* 1783. 500
Sans retenue ; pour ses services et retraite en qualité d'ancien premier Lieutenant avec rang de Capitaine au régiment Royal-allemand, cavalerie.

GUERMAR-DUPALAIS. (Pierre) 47. *G.* 1780. 400
En considération de ses services, en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de Soissonnois.
Il doit cesser d'en jouir lorsqu'il sera pourvu d'une Compagnie dans les troupes provinciales, dont il a l'assurance.

GUENOUX. (Dlle Marie Lenoble, épouse du sieur) 44. *F.* 1780. 100
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, en qualité de Garçon du château de Choisy.

GUENTZ. (Dlle Thérèse Thomin de Heymann, épouse du sieur) 53. *G.* 1785 . . . 200
Sans retenue ; en considération des services de son père, Chef d'une brigade du corps des volontaires de Frieze, ci-devant Saxe, avec rang de Lieutenant-colonel.

GUERRARD-BALLET DE SAINT-SIMON. (Simon) 72. *G.* 1783. 400
Sans retenue ; pour ses services, en qualité d'Aide-major de la place de Mont-Louis, en Roussillon.

GUERARD, dit Cochois. (Jean) 53. *M. du R.* 1765. 365
Sans retenue ; pour ses services, en qualité de Palefrenier du Roi.

GUERDAN. (Antoine) 72. *G.* 1777. 300
En qualité de ci-devant Capitaine dans les chasseurs de Fischer.

GUERET. (Dlle Louise Brébant, veuve du sieur) 77. *F.* 1770. 250
En considération des services de feu son mari, premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

GUERIN. (Dlle Marie Sanson, veuve du sieur) 49. *M. du R.* 1789. 480
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Vétéran de la musique du Roi.

GUERIN DU CAYLA. (Jean) 78. *G.* 1763. 300
Pour retraite, en qualité de Cornette au régiment Royal-Picardie.

GUERIN. (Dlle Marie Labricq, veuve du sieur) 61. *G.* 1788. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Commandant au régiment d'infanterie du Maine.

GUERIN. (Dlle Renée Lefebvre, veuve du sieur) 62. *G.* 1785. 150
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine des charrois de l'artillerie.

GUERIN. (Dlle Louise Deu de Rapcecourt, veuve du sieur) 74. *G.* 1785. 400
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Lieutenant pour le service du Roi, au Pont-Saint-Esprit.

GUERIN. (Jacques) 61. *M.* 1776. 200
Pour ses services, en qualité de ci-devant Ecrivain de la marine et des classes, actuellement Commis dans les bureaux du port de Toulon.

De cette part . . . . 1,670,069 ᵗᵗ

Report. . . . . 1,670,069 ₶

GUERIN DE LA GRAVE. (Jeanne de) 47. *M. du R.* 1783. 150
En considération de sa naissance et des circonstances dans lesquelles elle se trouve.

GUERIN. (Christophe) 76. *M. du R.* 1767. 280
Sans retenue ; en qualité d'Huissier de la chambre de feu madame la Dauphine, pour nourriture et récompense.

GUERIN DE SAINT-BONNET. 40. *G.* 1775. 180
Pour sa réforme, en qualité de Mousquetaire du Roi.

GUERIN DE MONSOUCY. (François) 53. *G.* 1773. 60
Gendarme de Monsieur ; pour ses services, et pour l'aider à les continuer.
Elle sera supprimée du jour qu'il sera nommé Fourrier.

GUERIN. (Dlle Marie Balicq de Sciry, veuve du sieur) 46. *G.* 1778. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Capitaine-commandant des grenadiers dans le régiment d'Armagnac.

GUERIN DE BRUSLARD. (Antoine) 33. *G.* 1775. 180
En qualité de Mousquetaire réformé ; pour appointemens jusqu'à son replacement.

GUERIN. (Jacques) 77. *G.* 1747. 300
Pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-général des charrois de l'artillerie.

GUERIN, sieur d'Agon. 46. *G.* 1775. 240
En qualité de Mousquetaire du Roi, réformé ; pour appointemens jusqu'à son replacement.

GUERIN, sieur de Monsoucy. (Jean) 69. *G.* 1764. 300
Cornette réformé du régiment de Chartres, à titre d'appointemens de réforme jusqu'à son replacement.

GUERIN DE LA CHEZE. (Anne) 38. *F.* 1778. 150
Sans retenue ; en considération des services de son père.

GUERIN DE LA CHEZE. (Marthe) 32. *F.* 1778. 150
Même considération que ci-dessus.

GUERIN DE MONSOUCY. (Marthe) 56. *F.* 1774. 120
Même considération que ci-dessus.

GUERIN. (Anne) 58. *F.* 1774. 120
Même considération que ci-dessus.

GUERINEAU. (Pierre de) 36. *G.* 1786. 200
Lieutenant en premier au régiment de Besançon, artillerie ; en considération de la distinction avec laquelle il a servi dans l'Inde, pendant la dernière guerre.

GUERINOT. (Dlle Susanne Bourdet, épouse du sieur) 52. *M. du R.* 1764. 200
Sans retenue ; en considération des services de son mari, Facteur des clavecins, et garde des instrumens de la musique du Roi.

GUEROULT DE BOISROGER. (Angélique) 54. *G.* 1785. 150
Sans retenue ; en considération des services de son mari, Capitaine au régiment provincial de Paris.

GUEROULT, sieur Dubois. (Charles-Louis) 67. *G.* 1766. 500
Pour ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi.

De cette part . . . . 1,673,.19 ₶

Report . . . . 1,673,549 ₶

GUEROULT. (Jean-Baptiste) 71. *G.* 1758. 450
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine ci-devant à la suite du régiment de Berri, infanterie.

GUEROULT DE BOISROBERT. (Louis) 61. *G.* 1°. 1759, 260; 2°. 1765, 300. . . 560
La première, y compris 60 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Forez. La seconde, pour sa retraite.

GUEROUST-DESPINAY. (Pierre) 32. *G.* 1775. 180
En qualité de Mousquetaire réformé; pour appointemens jusqu'à son replacement.

GUEROUST DE LA GOHYERE. (Jean) 44. *G.* 1775. 290
En qualité de Mousquetaire réformé; pour appointemens jusqu'à son replacement.

GUEROUST. (Louis) 30. *G.* 1788. 300
Sans retenue; pour réforme, en qualité de Garde-du-corps du Roi, jusqu'à son replacement.

GUERPEL. (Jean) 46. *G.* 1780. 300
Sans retenue; en qualité de ci-devant Capitaine en second au régiment de Soissonnois. Il cessera de jouir de cette pension s'il vient à être nommé à une compagnie dans les troupes provinciales.

GUERRIER. (François) 76. *F.* 1766. 120
A titre de traitement conservé, en qualité de Garçon de cuisine du feu Roi de Pologne.

GUESCHARD-D'ESCLES. (Marie) 49. *G.* 1753. 150
En considération des services de feu son père, Maréchal-des-Logis des Chevau-légers.

GUESCHARD-D'ESCLES. (Charlotte) 59. *G.* 1753. 150
Même considération que ci-dessus.

GUESDON DE LA MADELEINE. (Paulin) 48. *G.* 1°. 1766, 200; 2°. 1779, 200. 400
Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération des services de feu son père, ci-devant Sous-brigadier dans la compagnie des Gendarmes. La seconde, pour ses services.

GUESDON DE BEAUCHESNE. (René) 56. *G.* 1775. 450
En qualité de Capitaine au régiment de Penthièvre, pour appointemens dont il jouira jusqu'à ce qu'il ait obtenu un traitement supérieur.

GUETHIN. (Lucie) 36. *M. du R.* 1778. 150
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique.

GUILLARD-D'ARNILLY. (François) 54. *G.* 1768. 300
Capitaine de Canonniers au régiment de Toul, artillerie; en considération des services de feu son oncle, Colonel du régiment de Béarn.

GUIBAL DE COMBESCURE. 61. *G.* 1746. 454
Garde-du-corps du Roi, pour ses services et ceux de feu son père, Lieutenant-colonel du régiment de la Reine, cavalerie.

GUIBAL. (Dlle Marie Paradis, veuve du sieur) 83. *F.* 1756. 500
En considération des services de feu son frère, tué à Pondichéry, où il étoit Ingénieur en chef.

De cette part . . . . 1,678,313 ₶

Report . . . . 1,678,313 ʰ

GUIBAL DE COMBESCURE. (André) 63. *G.* 1746. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité d'ancien Capitaine réformé du régiment de la Reine, cavalerie; en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel dudit régiment.

GUIBERT. (Dlle Marie de Fossés, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1778. 150
En considération des services de feu son mari, ancien Valet-de-pied du Roi.

GUIBERT. (François) 70. *G.* 1764. 200
Pour services et retraite, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

GUIBILLON. (Dlle Phelippes, veuve du sieur) 60. *F.* 1782. 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Ecrivain des vaisseaux de la compagnie des Indes.

GUIBOURG. (André) 56. *M. du R.* 1787. 500
En qualité de Garçon de la cuisine-bouche du Roi, retiré.
Cette pension étoit de 1,000 liv., dont le surplus a été distrait pour la subsistance de sa femme et de ses enfans.

GUIBOURG. (Dlle Catherine Dupuis, épouse du sieur) 60. *M. du R.* 1787. 500
Sans retenue; femme du précédent, pour sa subsistance et celle de ses enfans.

GUICHARD. (Pierre) 59. *G.* 1781. 200
Sans retenue; en qualité de Lieutenant en second des grenadiers dans le régiment de Soissonnois, pour ses services au siége et à la prise d'Yorck-Town, en Virginie.

GUICHARD. (Dlle Henriette Colas, veuve du sieur) 74. *M. du R.* 1781. 182
Sans retenue; pour subsistance, en considération des services de feu son mari, Palefrenier du Roi.

GURDI. (Marie) 33. *M.* 1778. 400
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau.

GUIGNARD DE SAINT-PRIEST. (Charles) 31. *G.* 1775. 180
En qualité de Mousquetaire réformé, pour lui tenir lieu des appointemens de pareille somme qu'il avoit obtenue pour sa réforme, dont il jouira jusqu'à son remplacement.

GUIGNE. (Joseph) 66. *G.* 1763. 472
Pour ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Lyonnois.
Dans cette pension sont compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages.

GUILHEM. (Roger) 46. *G.* 1748. 125
Par réversion de partie de celle dont jouissoit feu son père, Maréchal-des-Logis dans la compagnie des Mousquetaires.

GUILHEM. (Marie) 40. *G.* 1748. 125
Même considération que ci-dessus.

GUILHEM DE SAINT-PASTOU-CATTY DE LA PEYRERE. 66. *G.* 1766. . . . 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Riom.

GUILLAUME DE SELIGNY. (Jean-Pierre) 64. *F.* 1770. 200
Sans retenue; Major d'infanterie commandant de quartier à l'Isle-de-France, ci-devant Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

De cette part . . . . 1,682,299 ʰ

Report . . . . 1,682,299 ᵗᵗ

GUILLAUME DE SERMIZELLES. (Barthélemi) 61. *G.* 1743 177
Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages; ancien Capitaine au régiment d'Artois, infanterie; en considération des services de feu son père, Capitaine de grenadiers audit régiment.

GUILLAUME DE CAILLY. (Adrien) 62. *G.* 1764 200
Ancien Trésorier-général de feu M. le comte d'Eu; pour lui tenir lieu d'une partie du logement qu'il occupoit à l'arsenal, et dont il a plu au Roi de disposer.

GUILLAUME DU CHALARD DE NILHAC. (Antoine) 59. *G.* 1775. 97
Pour lui tenir lieu de ses appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Limoges.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

GUILLAUME, dit la Jeunesse. (Simon) 68. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.

GUILLAUMEAU DE FLAVILLE. (Marc-Antoine) 61. *M.* 1772 400
Pour ses services en qualité de Lieutenant de vaisseau retiré.

GUILLEBERT. (Jacques) 34. *F.* 1°. 1765, 45; 2°. 1765, 55 100
La première, sans retenue, en considération des services de feu son père, Piqueur du Roi. La seconde, même considération.

GUILLEBERT. (Dlle Madeleine) 40. *F.* 1°. 1765, 45; 2°. 1765, 55. 100
Ces deux pensions sans retenue; mêmes considérations que ci-dessus.

GUILLEBON DE WAVIGNYE. (Antoine-François-Paul) 44. *G.* 1775 240
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Il cessera d'en jouir lorsqu'il sera replacé.

GUILLEBON. (Joseph) 58. *G.* 1°. 1766, 100; 2°. 1775, 300 400
Garde-du-corps du Roi, réformé.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa réforme.

GUILLEMAIN DE LILLE DE TREPIGNY. (René-Charles) 61. *G.* 1749 177
Ci-devant ancien Garde du Roi, à présent Capitaine invalide; en considération des services de feu son père, ci-devant Porte-étendard dans ladite compagnie.

GUILLEMAN. (Dlle Pélagie Even, veuve du sieur) 56. *F.* 1784 250
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

GUILLEMAR. (Louis) 61. *M.* 1778. 400
Pour ses services en qualité d'Ecrivain de la marine des classes, retiré.

GUILLEMAUT BEAULIEU DESPECHÉS. (Paul-Julien) 64. *F.* 1770 300
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

GUILLEMAUT DE BEAULIEU. (Dlle Marie-Françoise-Julie-Emilie) 28. *F.* 1781. 100
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

GUILLEMAUT DE BEAULIEU. (Marie-Modeste-Pauline) 30. *F.* 1781 100
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

De cette part. . . . . 1,685,796 ᵗᵗ

Report . . . . 1,685,796 ₶

GUILLEMIN. (Jacques) 44. *F.* 1780 100
Sans retenue ; pour ses services et sa réforme en qualité de Palefrenier au château royal de Saint-Hubert.

GUILLEMIN, dit Prévôt, 70. *M. du R.* 1757. 365
En considération de ses services en qualité de Postillon du Roi, retiré.

GUILLEMINET. (Auguste) 60. *G.* 1783. 500
Sans retenue ; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine dans le régiment de Rouergue.

GUILLEMOT DE LESPINASSE. (Pierre) 51. *G.* 1785 500
Sans retenue ; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant, avec rang de Capitaine, au régiment de Montmorency, dragons.

GUILLEMOT DE LESPINASSE. (Jean) 61. *G.* 1778 400
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine des grenadiers provinciaux au régiment de Poitiers.

GUILLEMOT DE LESPINASSE. (François) 60. *G.* 1°. 1767, 100 ; 2°. 1774, 300. 400
La première, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi. La seconde, pour retraite.

GUILLERMIN. (Louis) 79. *G.* 1748 300
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment Royal-Lorraine, infanterie.

GUILLIERMONT. (Lambert) 74. *M. du R.* 1767 500
Sans retenue ; pour ses services en qualité de grand Valet-de-pied de feu madame la Dauphine.

GUILLET DE LA GRAVE. (Jean) 70. *G.* 1756. 266
Y compris 46 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Garde-du-corps du Roi.

GUILLET. (Joseph) 54. *G.* 1°. 1776, 290 ; 2°. 1778, 300 590
La première, en qualité de Porte-Guidon réformé du régiment de Lorraine, dragons. La seconde, pour ses services.

GUILLOIS CHUPPERELLE. (Pierre) 51. *M. du R.* 1°. 1779, 200 ; 2°. 1776, 100. 300
La première, sans retenue, à titre de subsistance, en considération des services du sieur Adelon, son aïeul, Officier de l'écurie de la feue Reine, et pour l'indemniser de la perte d'une charge que son aïeul avoit acquise dans la maison de feu M. le duc de Berry. La seconde, même considération.

GUILLON. (Jean) 62. *G.* 1777 300
Ci-devant Lieutenant de dragons de la légion de Lorraine, avec rang de Capitaine.

GUILLOT DE LA POTTERIE. (Joseph) 46. *G.* 1787 360
Sans retenue ; pour ses services et sa retraite en qualité de Gendarme réformé de la garde ordinaire du Roi.

GUILLOT DE LA POTTERIE. (Jacques) 63. *G.* 1765. 106
Pour ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

GUILLOT. (Joseph) 53. *M.* 1757 200
Commissaire des ports et arsenaux de la marine à Saint-Malo ; en considération des services de feu son père, Commissaire-général de la marine.

De cette part . . . . 1,690,983 ₶

Report . . . . 1,690,983 ₶

GUILLOT. (Jean) 46. *M. du R.* 1780. 200
Sans retenue; pour servir à sa subsistance et à sa retraite, en qualité de Garçon du gobelet du Roi.

GUILLOT. (Dlle Marie de Tende, épouse du sieur) 57. *G.* 1780 100
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Commandant au bataillon de milice d'Alençon.

GUILLOTEAUX. (Louis) 53. *M. du R.* 1766 365
Sans retenue; pour ses services en qualité d'ancien Palefrenier du Roi.

GUILLOTIN DE LA VIGERIE. (Jean) 56. *G.* 1763 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; pour ses services en qualité de Capitaine réformé du régiment de Saintonge.
Il n'en conservera que les intérêts lors de son replacement.

GUILLOTTE DE BEAUCOURT. (Etienne) 36. *F.* 1759. 500
Sans retenue; Commis à la garde des minutes et archives de la cour des Aides de Paris.

GUILLOTTON DE KERVER. (Jean) 58. *G.* 1769. 500
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Provence, infanterie.

GUILLOUET D'ORVILLIERS. (Dlle Marie) 29. *M.* 1764 400
En considération des services de son père, ancien gouverneur de Cayenne.

GUILLOUET D'ORVILLIERS. (Dlle Justine) 30. *M.* 1764 400
Même considération que ci-dessus.

GUILLOUET D'ORVILLIERS. (François) 27. *M.* 1764 400
Même considération que ci-dessus.

GUILLY DE VELY. (Julien) 70. *G.* 1768. 500
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Touraine.

GUILLYN. (Dlle Françoise Laverot) 68. *G.* 1746 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages en considération des services du feu sieur de Molitard, son premier mari, Capitaine au régiment Dauphin, infanterie.

GUINDEY. (Pierre) 50. *M.* 1784. 250
Sans retenue; en qualité d'ancien Commis de la marine au port de Bordeaux, retiré.

GUINOT. (Dlle Angélique) 80. *M. du R.* 1752 75
Sans retenue; à titre de subsistance, faisant le quart de celle de 300 liv. accordée pour partager entre ses frères et sœurs, avec réversion au dernier vivant.

GUINOT. (Dlle Susanne) 83. *M. du R.* 1753 75
Même considération que ci-dessus.

GUINOT. (Jean) 79 *M. du R.* 1754. 75
Même considération que ci-dessus.

GUINOT. (René, chevalier) 66. *G.* 1762 500
Capitaine en second, réformé, du régiment Royal-Bavière.

GUINTRAND. (Matthieu) 62. *G.* 1767. 400
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Béarn.

De cette part . . . . 1,696,66[illegible] ₶

Report . . . . 1,696,667 ₶

GUION DE BAGARS. (Jean) 73. *G.* 1765. 300
Capitaine de grenadiers postiches du bataillon de milice d'Anduze.

GUIOT DU DOIGNON. 66. *G.* 1745 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Mousquetaire de la première compagnie servant à la garde ordinaire du Roi.

GUIOT DE LA COUR. 54. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Verdun.
Il jouira de cette pension lors de son replacement.

GUIOT-SAINT-QUENTIN. (Dlle Marie) 54. *G.* 1772. 150
Sans aucune retenue ; en considération des services de feu son frère, Sous-lieutenant au régiment Royal-la-Marine.

GUIOT SAINT-QUENTIN DU DOIGNON. (Dlle Catherine) 51. *G.* 1772 150
Même considération que ci-dessus.

GUIOTON, dit Berry. 32. *M. du R.* 1787 300
Sans retenue ; pour retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.

GUIOTTON, dit Berry. (Sylvain) 56. *M. du R.* 1°. 1777, 200 ; 2°. 1789, 200 . . 400
Portier de la petite écurie du Roi.
La première, sans retenue, pour ses services. La seconde, aussi sans retenue, en considération de l'exactitude et de l'ancienneté de ses services.

GUIRBALDY. (Guillaume) 73. *G.* 1761 520
Y compris 120 livres d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Chartres, cavalerie.

GUISARD DE LAVERUNE. 59. *G.* 1768 400
Pour ses services en qualité de Lieutenant au régiment Royal-Cravatte.

GUISCARD DE CAVANIAC. 80. *G.* 1731 354
Ci-devant Capitaine réformé du régiment de Bourbonnois ; en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel du régiment du Commissaire-général de cavalerie.

GUISCARD DE BAR. (Georges) 46. *G.* 1784. 500
Sans retenue ; en considération de la distinction avec laquelle il a servi dans l'Inde, pendant la dernière guerre, et notamment au combat de Goudelour, en qualité de Capitaine de canonniers au régiment de Besançon, artillerie.

GUISCHARDY DE MARTIGNÉ. (René) 48. *G.* 1775. 240
Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GUISELIN. (Dlle Marie d'Anglos, veuve du sieur) 83. *G.* 1762. 372
En considération des services de feu son mari, Sous-brigadier des Chevau-légers.

GUITARD DE RIBEROLLE. (François) 39. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GUITARD DE RIBEROLLE. (Jean-François) 43. *G.* 1775 180
Même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 1,701,164 ₶

Report.	1,701,164 ₶
GUITON. (Louis) 56. *M.* 1781. . . . . Prévôt de la marine et Lieutenant-criminel au bailliage de Rochefort; comme un témoignage de satisfaction des talens dont il a donné des preuves, et des services utiles qu'il a rendus, tant comme citoyen que comme magistrat.	400
GUITTARD. (Jean-Baptiste) 52. *G.* 1775 . . . . Capitaine au régiment provincial de Strasbourg, artillerie; pour lui tenir lieu de 450 liv. d'appointemens qui lui ont été accordés en qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Strasbourg. Il continuera d'en jouir tant qu'il ne sera pas replacé avec un traitement supérieur.	450
GUITTARE DE LA BORIE. (Geneviève) 56. *M.* 1767. . . . . En considération des services de feu son père, Lieutenant de vaisseau.	150
GUITTARE DE LA BORIE. (Anne) 58. *M.* 1767. . . . . Même considération que ci-dessus.	150
GUITTIENNE-LEVY. (Dame Marie) 57. *G.* 1730. . . . . Religieuse; en considération de sa conversion à la foi catholique.	236
GUITTONNEAU. (Dlle Geneviève de Bray, veuve du sieur) 49. *M. du R.* 1783. . . Sans retenue; à titre de subsistance et en considération des services de feu son mari, Matelot-charpentier du canal de Versailles.	150
GUIZOU. (André) 70. *G.* 1769. . . . . Pour sa retraite en qualité de Sous-lieutenant des grenadiers au régiment de Soissonnois.	300
GULLIET, dit la Pierre. 53. *G.* 1783. . . . . Sans retenue; en qualité d'ancien Frotteur de l'appartement du secrétaire-d'état, à l'arsenal de Paris.	250
GUMERY DE BIANCOURT. (Jacques) 60. *G.* 1°. 1767, 100; 2°. 1775, 300; 3°. *idem*, 150 . . . . La première, en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, réformé. La seconde, *idem*, pour appointemens de réforme. La troisième, *idem*. Il cessera d'en jouir lors de son replacement.	550
GUNTZ. (Marie-Hélène Guntz, veuve du sieur) 64. *G.* 1785. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment Royal-Allemand.	300
GUNTZER. (Louise) 24. *G.* 1781. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp ès armées du Roi, ci-devant Mestre-de-camp-commandant le régiment Royal-Allemand.	150
GUNTZER. (Marie) 20. *G.* 1781. . . . . Même considération que ci-dessus.	150
GUSTIN DE BELLECOURT. 72. *G.* 1777. Pour sa retraite en qualité de premier Lieutenant de grenadiers au régiment de l'Isle-de-France, avec rang de Capitaine.	450
GUTH. (Jean) 60. *G.* 1785. . . . . Tant pour ses services et ses blessures, que pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-étendard dans le régiment Hussard de Berchény.	500
GUY. (Denis) 54. *G.* 1784. . . . . Sans retenue; pour ses services et retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Dauphiné, infanterie.	500
De cette part	1,705,850 ₶

Report . . . . 1,705,850 ᵗᵗ

GUY DE MONTAUBAN. (Antoine) 72. *M. du R.* 1762. 300
Sans retenue; pour ses services en qualité d'ancien Inspecteur des haras de la province de Querci.

GUY DE VILLENEUVE. (Victoire) 27. *M.* 1781. 250
En considération des services de feu son père, Consul-général de France, à Naples.

GUY DE VILLENEUVE. (Jeanne) 27. *M.* 1781. 250
Même considération que ci-dessus.

GUY. (Marie Leblans, veuve du sieur) 74. *M. du R.* 1°. 1775, 300; 2°. 1782, 200. 500
La première, en considération des services de feu son mari, Portier du château de Saint-Germain-en-Laye, pour l'indemniser du logement qu'il occupoit audit château, et dont on venoit de disposer pour y établir la plomberie du Roi. La seconde, sans retenue; même considération.

GUY. (Henri-Camille.) 56. *M. du R.* 1759. 400
Pour ses services en qualité d'ancien Piqueur du Roi.

GUYARD. (Marie Harlay, veuve du sieur) 61. *M. du R.* 1786. 150
A titre de subsistance et en considération des services de feu son mari, Fontainier du Roi.

GUYARD-DESFORGES-CHAMBLAIN. (Edme-Jean) 53. *G.* 1781. 360
Sans retenue; pour ses services et retraite en qualité de Chevau-léger de la garde ordinaire du Roi.

GUYARD DE SAINT-CHERON, sieur de Saint-Etienne. (Pierre-Louis-Jacob) 60. *G.* 1766. 300
A titre d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Béarn.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GUYET DE KERANSQUER. (Joseph) 60. *G.* 1770. 400
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Guienne.

GUYHOU DE JAGNY. (Charles-Louis) 50. *G.* 1775. 300
Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GUYNET. (Louis) 77. *M. du R.* 1771. 300
Pour ses services en qualité de Palefrenier de la louveterie du Roi.

GUYOL. (Louise) 92. *G.* 1770. 500
Sans retenue; en considération des services de feu son frère, Maréchal-de-camp ès armées du Roi, et Inspecteur-général de l'artillerie.

GUYOL. (Dlle Marie Gauterot, veuve du sieur) 38. *M.* 1786. 500
En considération des services de feu son mari, Sous-commissaire de la marine, à Saint-Domingue.

GUYON. (Jean-Baptiste) 51. *M. du R.* 1787. 150
Sans retenue; à titre de retraite en qualité d'Employé au château de la Muette.

GUYON. (Jean-Baptiste) 52. *M.* 1783. 450
Sous-lieutenant au régiment de l'Isle-de-France, retiré Capitaine d'infanterie.

GUYONNEAU. (André) 62. *M. du R.* 1788. 300
Sans retenue; pour l'indemniser de la charge de Porte-manteau de l'écurie de la Reine, dont il étoit pourvu.

De cette part. 1,711,260 ᵗᵗ

Report . . . . 1,711,260 ₶

GUYOT DE KERCY. (Jean-Baptiste-Michel) 38. *M.* 1786. 500
Sans retenue ; Colonel-général et chargé des affaires du Roi, à Alger.

GUYOT. (Dlle Louise de Wallbrune) 53. *G.* 1787. 500
En considération des services de feu son mari, Lieutenant-colonel du régiment de Toul, artillerie.

GUYOT DE MALSEIGNE. (Eusèbe-Alexandre) 51. *G.* 1763. 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages ; pour ses services et sa réforme en qualité de Capitaine réformé du régiment de Beaufremont, dragons.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GUYOT. (Dlle Marie Grandin, veuve du sieur) 52. *G.* 1776. 150
En considération des services de feu son mari, Brigadier de maréchaussée, à Rouen.

GUYOT. (Louis) 31. *M. du R.* 1787. 365
Sans retenue ; à titre de retraite et en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

GUYOT. (Noël) 54. *F.* 1786. 500
Sans retenue ; pour ses services en qualité d'ancien Greffier d'Ajaccio, en Corse.

GUYOT. (Claude) 61. *G.* 1779. 300
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

GUYOT DE MAUPERTUIS. (Blaise) 54. *G.* 1775. 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Châteauroux.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GUYOT DE LESPARS. (Emmanuel) 67. *G.* 1779. 400
Capitaine au bataillon de garnison de Poitou.

GUYTARD DE BEAUMONT. (François) 59. *G.* 1766. 300
A titre d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé au régiment d'Hainaut.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

GUYTON. (Jean) 57. *G.* 1764. 354
Y compris 54 l. d'intérêts d'arrérages ; pour sa retraite en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Marine.

GY. (Etienne de) 76. *G.* 1764. 500
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Berchény, hussards.

GYLDENSTOLPE. (Charles) 63. *G.* 1762. 500
Lieutenant réformé au régiment d'Anhalt, avec rang de Capitaine.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

H

HABAS. (Armand de) 59. *G.* 1763. 54
Capitaine réformé du régiment de Flandres.
Pour arrérages de trois années mises en rente viagère, d'une pension de 300 liv.

HACHARD. (Dlle Jeanne Bichon, veuve du sieur) 52. *F.* 1775. 400
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, mort en secourant les pauvres de son voisinage, attaqués d'une maladie épidémique, dont plusieurs cantons du Merus ont été désolés.

De cette part . . . . 1,716,770 ₶

Report. . . . . 1,716,770 ₶

HACQUET-GERVAIS. (Marie) 26. *M. du R.* 1782. . . . . 200.
Danseuse des ballets du Roi; pour lui tenir lieu de l'excédant de ses appointemens retranchés.

HACQUET. (Jeanne) 66. *F.* 1770. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Ecrivain en second de la compagnie des Indes.

HAEFFNER. (Laurent) 63. *G.* 1780. 500
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment d'Alsace.

HAFFNER. (Jean-Baptiste) 56. *G.* 1763. 300
Enseigne réformé du régiment de Jenner.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

HAGARD, dit Villers. (Jean) 56. *M. du R.* 1776. 456
Sans retenue; pour ses services en qualité de Palefrenier du Roi.

HAGUELON. (Pierre) 54. *G.* 1775. 450
Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Tours.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

HAGUENIER DE VARENNE. (Louis) 74. *G.* 1757. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment d'Harcourt, dragons.

HAITZE. (Pierre de) 50. *G.* 1763. 54
Pour lui tenir lieu de 900 liv. d'arrérages d'une pension de 300 liv. qui lui avoit été accordée comme ancien Capitaine au régiment de Picardie.

HALDAT, sieur de Saint-Blaise. 50. *G.* 1°. 1766, 54; 2°. 1783, 500. 554
La première, pour intérêts d'arrérages d'une pension de 300 liv. qui lui avoit été accordée en qualité d'ancien Capitaine-commandant de grenadiers au régiment de Normandie. La seconde, pour ses services et retraite.

HALLEY. (Dlle Louise de Loubert) 74. *G.* 1779. 150
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Surgères, dragons, à présent Custine.

HAMART. (Henri) 71. *G.* 1771. 400
Pour ses services et retraite en qualité d'ancien Brigadier des Gendarmes de la Gendarmerie.

HAMEL. (Léonore) 40. *M. du R.* 1784. 456
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

HAMEL, sieur Duhamel. (Jean) 44. *G.* 1776. 300
Ancien Commis du département de la guerre, au bureau des hôpitaux.

HAMEL. (Jean) 66. *G.* 1762. 50
Ancien Sergent au régiment de Flandres; en considération de ses services et blessures, et pour avoir, par sa valeur, occasionné la prise de la ville de Duderstatt, pendant la campagne de 1761, ayant eu l'intrépidité d'aller seul attacher les écroues du pétard qui en fit sauter la porte.

HAMELIN. (Pierre d') 38. *G.* 1775. 210
Chevau-léger réformé de la garde ordinaire du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

De cette part. . . . . 1,721,354 ₶

Report . . . . 1,721,354 ₶

HAMMARSCHOLD. (Charles) 60. *G.* 1762. 500
Capitaine en second réformé du régiment d'Horion.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

HAMON. (René) 44. *M. du R.* 1784. 300
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Fourrier en la grande écurie du Roi.

HAMON-DESROCHES DE BOURNAY. (Paul) 42. *M. du R.* 1774 120
Garde-du-corps de Monsieur; pour lui tenir lieu de pareille somme qui lui avoit été accordée sur la cassette de Monsieur.

HANAIRE. (Jean-Baptiste) 53. *G.* 1771. 300
Lieutenant réformé du corps des Grenadiers de France.
Il en jouira jusqu'à ce qu'il ait obtenu un traitement supérieur.

HANDELAY. (Jean) 49. *G.* 1762. 300
Pour appointemens en qualité de Cornette réformé du régiment de Chamborand, hussards.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

HANET, dit Cléry. 56. *M. du R.* 1787. 557
Sans retenue; à titre de retraite et pour ses services en qualité de Palefrenier du Roi.

HANGEST. (Marie-Antoinette Rousset, veuve du sieur d') 83. *G.* 1778 150
En considération des services de sa famille.

HANICQUE D'HERQUELINGUE. 80. *G.* 1758. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Picardie.

HANIN. (François) 68. *M. du R.* 1774. 200
Syndic de Saint-Romain en Caux; comme inventeur d'un nouveau peson à ressort, qu'il a eu l'honneur de présenter au Roi, et dont l'utilité est reconnue.

HANNE DE LA SAUMORIÈRE. 66. *G.* 1°. 1766, 100; 2°. 1776, 300 400
Garde réformé de la compagnie de Noailles, des gardes-du-corps du Roi.
La première, pour ses services. La seconde, pour appointemens de réforme dont il jouira jusqu'à son replacement.

HANNECK. (Joseph) 82. *G.* 1762. 360
Porte-drapeau réformé du régiment de Nassau.

HANNÈS DESJARDINS. (Félicité) 22. *M du R.* 1786. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ordinaire de la Musique du Roi.

HANNÈS DESJARDINS. (Suzanne) 31. *M. du R.* 1786. 300
Même considération que ci-dessus.

HANNOCQUE, dit Guérin. (Louis) 43. *M. du. R.* 1781. 400
Sans retenue; pour ses services en qualité de ci-devant Elève sous-piqueur en la grande écurie du Roi.

HANNOQUE, dit Guérin. (Louis) 70. *M. du R.* 1°. 1779, 100; 2°. 1781, 456. 556
Ancien Palefrenier en la petite écurie du Roi.
La première, portée dans un précédent brevet. La seconde, sans retenue, pour retraite.

De cette part. . . . . 1,726,569 ₶

Report. . . . . 1,726,569 ₶

HANOC, dit Dufresne. 49. *M. du R.* 1787. 557
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

HANOC, dit Guérin-Hudicourt. (Valentin) 51. *M. du R.* 1768. 250
Sans retenue; pour ses services en qualité de Valet-de-pied en la petite écurie du Roi.

HANRY. (Pierre) 71. *G.* 1765. 400
Pour sa réforme en qualité de Capitaine du régiment de Soissonnois.

HANSEZ. (Toussaint) 63. *G.* 1762. 500
Capitaine en second au régiment d'Horion, réformé.

HARADER, sieur de Lassale. 63. *G.* 1781. 48
Ci-devant Brigadier réformé des mousquetaires du Roi, à présent Lieutenant pour le service de Sa Majesté à la Citadelle de Bayonne, pour intérêts d'arrérages d'une pension de 200 livres dont il jouissoit pour sa réforme.

HARANEDER. (Dlle. Marie Bonjour, veuve du sieur) 46. *G.* 1783. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Champagne, infanterie.

HARDOUIN DE DOILLIAMSON. 51. *G.* 1772. 500
Pour ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, avec rang de Mestre-de-camp, cavalerie.

HARDY DE LA CHAUX. 63. *G.* 1761. 130
Y compris 30 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi; à présent Capitaine invalide.

HARDY DE VICQUES. (Constance) 80. *M. du R.* 1728. 300
Sans retenue; pour lui servir de dot dans un couvent, et pour subsistance.

HAREL. (Henri) 59. *G.* 1765. 424
Y compris 24 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Aquitaine.

HAREL DE BRETHEVILLE. 38. *G.* 1775. 210
Chevau-léger du Roi, réformé.
Il jouira de cette pension jusqu'à son replacement.

HARENC. (Dlle. Louise Bon, veuve du sieur) 49. *G.* 1788. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Languedoc, dragons.

HARIAGUE. (Dlle. Angélique de Woltz, veuve du sieur) 68. *G.* 1781. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant au régiment Nassau, hussards.

HARIVEL. (Dlle. Marie Nicain, veuve du sieur) 69. *M. du R.* 1782. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, garde à cheval de la Capitainerie de Fontainebleau, trouvé mort dans la forêt.

HARLINGUE. (Antoine) 56. *M. du R.* 1786. 457
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

HARMANT. (Marie) 60. *F.* 1766. 300
Traitement conservé comme Portière de l'hôtel des pages du feu roi de Pologne.

De cette part. . . . . 1,731,495 ₶

Report . . . . 1,731,495 ₶

HARNEDER. (Jean-Baptiste) 61. *G.* 1770. 400
Pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de Champagne.

HARSCHER. (Jacques) 54. *G.* 1767. 500
Pour ses services en qualité d'ancien second Lieutenant du régiment des Gardes-Suisses.

HARTMAN. (Jean-Joseph) 56. *G.* 1789. 200
En considération de 27 années de services, en qualité d'ancien Musicien de la garde du Roi, attaché au régiment des Gardes-françoises.

HARVIER. (François) 72. *G.* 1°. 1766, 200; 2°. 1779, 200. 400
La première, en qualité de ci-devant Capitaine au bataillon de milice de Dijon. La seconde, en qualité de Capitaine au régiment provincial d'Artillerie de Besançon et pour sa retraite.

HAS. (Joseph de) 76. *F.* 1775. 150
Appointemens conservés comme Garde-du-corps du feu Roi de Pologne; retiré Capitaine de cavalerie, et Chevalier de Saint-Louis.

HALON DE LA GOUPILLIÈRE. (René) 53. *G.* 1775. 450
Capitaine-Aide-major réformé du régiment provincial du Mans, pour appointemens dont il jouira jusqu'à son replacement.

HALON DE LA GAINIÈRE. 67. *M. du R.* 1788. 150
Sans retenue; pour l'indemniser de la charge de Fourrier de l'écurie de la Reine, dont il étoit pourvu.

HAUCOURT. (Michel de) 27. *G.* 1788. 300
Sans retenue; pour ses services et sa réforme en qualité de Garde-du-corps du Roi.

HAUCOURT. (Charles) 60. *G.* 1758. 118
Sans retenue; y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

HAUCOURT. (Jacques) 50. *G.* 1783. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Navarre, infanterie.

HAUDARD. (Jean) 72. *G.* 1772. 400
Pour ses services en qualité de Porte-étendart des gendarmes du Roi, avec rang de Lieutenant-colonel.

HAUDENAN DE BREUGNON. (Perrine) 66. *M.* 1778. 400
En considération des services de son père, Chef d'escadre, et de son frère Officier général du même grade, et pour les services de sa famille.

HAUFFROY. (Louis) 20. *G.* 1774. 100
En considération des services de feu son père, Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

HAUGOUBARD. (Joseph) 59. *G.* 1°. 1769, 120; 2°. 1775, 300. 420
Garde-du-corps du Roi, réformé.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour appointemens dont il jouira jusqu'à son replacement.

De cette part . . . . 1,735,983 ₶

Report. . . . . 1,735,983 ₶

HAUGWITZ. (Louis) 53. *G.* 1784. 500
Sans retenue ; pour ses services en qualité d'ancien Capitaine réformé du régiment de la Reine, dragons.

HAULT DE MALAVILLER. (Edouard) 33. *G.* 1778. 200
Lieutenant en second dans le régiment de Toul, artillerie ; pour les services de sa famille.
Cette pension sera supprimée du jour qu'il sera nommé Capitaine.

HAULT DE MALAVILLER. (Joseph) 38. *G.* 1778. 200
Lieutenant en premier, avec commission de Capitaine au régiment de Toul, artillerie, et même considération qu'à l'article précédent.

HAULT DE MALAVILLER. 37. *G.* 1778. 200
Lieutenant en second dans le régiment de Toul, artillerie ; en considération des services de sa famille.
Cette pension sera supprimée du jour qu'il obtiendra des appointemens en qualité de Capitaine.

HAUMONT DU TERTRE. (Charles) 36. *F.* 1770. 100
Sans retenue, pour ses services en qualité de second Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

HAUMONT. (François) 44. *F.* 1770. 150
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant premier Enseigne au service de la compagnie des Indes.

HAUPOIX. (Françoise) 36. *M. du R.* 1774. 150
Sans retenue ; en considération de sa conversion et pour lui servir de dot dans un couvent.

HAUSEN. (Pierre) 53. *G.* 1777. 500
Capitaine réformé des volontaires d'Austrasie, dragons, et attaché au régiment de Flandres, en la même qualité et avec les mêmes appointemens.

HAUSEN. (Pierre de) 53. *G.* 1786. 500
Sans retenue ; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second d'infanterie dans le régiment de chasseurs des Voges.

HAUSEUR. (Marie) 90. *G.* 1727. 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son père, Capitaine de grenadiers au régiment de la Marck.

HAUTECOEUR. (Dlle. Marie Javelot, veuve du sieur) 86. *F.* 1778. 109
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ci-devant employé à la petite poste de Paris.

HAUTERIVES. (Louis d') 58. *G.* 1768. 400
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Vermandois.

HAUTEVAL. (Louis) 36. *G.* 1776. 200
Pour ses services et sa réforme en qualité de Sous-lieutenant du régiment de Penthièvre, dragons.
Il jouira de cette pension jusqu'à son replacement.

De cette part. . . . . 1,739,428 ₶

Report . . . . 1,739,428 ₶

HAUVRET. (Dlle. Léonarde Tranchant, veuve du sieur) 80. *G.* 1785. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Sous-brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

HAUVEILLER. (Jean) 48. *G.* 1763. 300
Enseigne réformé du régiment d'Eptingen.
Il jouira de cette pension jusqu'à son replacement.

HAVERON. (Jean) 38. *G.* 1782. 162
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de ci-devant Gendarme de la gendarmerie.

HAVRE DE LEPINE DESHAYES. 46. *G.* 1783. 200
Sans retenue; Capitaine en second au régiment de Foix, infanterie; pour ses services, et particulièrement pour la bonne conduite qu'il a tenue à bord du *Magnanime*, sur lequel il a été blessé.

HAXO. (Dlle Marie Hurtevin-Montauban, veuve du sieur) 37. *F.* 1765 200
En considération des services de feu son père, près la personne du feu roi de Pologne.
Elle a en outre l'assurance d'une pension de 400 liv., à prendre en cas de décès de sa mère.

HAY DE BOUTEVILLE. (Achille) 46. *M.* 1778 300
En considération de ses services en qualité d'Enseigne de vaisseau.

HAY. (D[lle] Sophie Butler, veuve du sieur) 91. *G.* 1725 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Colonel réformé d'infanterie irlandoise.

HAY DE CRENNEVILLE. (Marie) 26. *Af. É.* 1785 300
A titre de gratification annuelle.

HAYNAULT. (Louise) 29. *G.* 1782 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

HEARD DE BOISSIMON. (Charles) 67. *G.* 1756 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour sa retraite, en qualité de Capitaine retiré du régiment de Vermandois.

HEBERT. (Charles) 36. *M. du R.* 1775 300
Sans retenue; pour subsistance, lors du décès du sieur abbé Soldini, son oncle, Confesseur du Roi.

HEBERT. (Antoinette) 38. *M. du R.* 1775 300
Même considération que ci-dessus.

HEBERT. (Angélique) 42. *M. du R.* 1775 300
Même considération que ci-dessus.

HEBERT DE BOUTON. (Louise) 41. *G.* 1786 300
Sans retenue; tant en considération des services de son père (dont elle est le dix-neuvième enfant), ci-devant Officier dans le régiment d'Enghien, que de ceux de son frère, major du régiment de Lorraine, infanterie.

HEBERT DE LA MAILLARDIERE. (Marie) 33. *G.* 1759 300
Sans aucune retenue; comme faisant partie de la gratification annuelle accordée à sa mère, et dont la demoiselle Hebert devoit jouir après son décès.

De cette part . . . . 1,743,684 ₶

Report. . . . . 1,743,684 ₶

HEBERT DU TAILLIS. (Guillaume) 52. *G.* 1784 380
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

HEBERT. (Joseph) 66. *G.* 1777 360
Pour sa retraite, en qualité de Porte-drapeau au régiment de Champagne.

HEBERT DE MONTIGNY. (Jean) 63. *G.* 1°. 1762, 124; 2° 1775, 150 274
La première, y compris 24 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Brigadier des gardes-du-corps du Roi. La seconde, en la même considération.

HEBRAIL. (Louis) 66. *G.* 1764 300
Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au régiment des grenadiers-royaux de Miroménil.

HEBRARD. (Marie) 54. *M. du R.* 1771 400
Pour lui tenir lieu de celle dont il jouissoit sur la cassette de madame Louise de France.

HECQUET. (Nicolas) 81. *G.* 1760 130
Y compris 30 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, dans la compagnie de Beauvau, à présent Capitaine d'invalides.

HECQUET. (Louis) 69. *G.* 1777 400
Garde d'artillerie à Gravelines en Flandre; en considération de ses services en qualité de Contrôleur réformé de l'hôpital militaire de Gravelines.

HEDIN. (Eléonore) 71. *G.* 1767 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son frère, Capitaine au régiment irlandois de Berwick.

HEDOUVILLE. (François d') 68. *G.* 1°. 1756, 400; 2°. 1775, 97 497
La première, pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au régiment de Poitou. La seconde, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Soissons.

HEDOUVILLE. (Joseph) 46. *G.* 1775 97
A titre d'appointemens de réforme, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Troyes.
Il n'en jouira que jusqu'à son replacement.

HÉERS. (Dlle Louise Sigers, veuve du sieur) 53. *G.* 1781 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ci-devant Commandant d'un bataillon du régiment allemand de la Marck.

HEFDON, dit Henri. (François) 74. *M. du R.* 1769 365
Pour subsistance, et en considération de ses services en qualité de Garçon du grand commun du Roi.

HEFFÉ, dit S.-Louis. (Christophe) 67. *M. du R.* 1°. 1770, 100; 2°. 1782, 456 . . 556
La première, sans retenue, en considération de ses services en qualité de Palefrenier du Roi. La seconde, aussi sans retenue, pour sa retraite.

HEINA. (Godefroi) 36. *G.* 1787 582
Sans retenue; pour ses services en qualité de Trompette réformé des chevaux-légers du Roi.

De cette part . . . . 1,748,561 ₶

Report . . . . 1,748,561 ₶

HEINA. (Joseph) 60. *G.* 1777 400
En considération de ses services en qualité de Trompette réformé des chevaux-légers, et pour en jouir jusqu'à son replacement.

HEINRICH. (Christian) 77. *G.* 1762 360
Pour sa réforme, en qualité de Sous-lieutenant réformé du régiment d'Anhalt.

HELFFLINGER. (Bernard) 44. *G.* 1788 250
Sans retenue; Ingénieur-géographe-militaire, avec rang de Lieutenant d'infanterie; pour lui tenir lieu d'appointemens en la dernière qualité.

HELIE DE S.-ANDRÉ. 74. *G.* 1756 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'infanterie de Belsunce.

HELIN DE FIENNES. (Marie) 40. *M.* 1°. 1778, 200; 2°. *idem*, 200 400
La première, à titre de réversion, sur la pension de 1000 liv. accordée à sa mère, en considération des services de son mari. La seconde, en considération des services de sa famille, dans les places de drogman et de secrétaire interprète.

HELLOT DE LA TOMMERIE. (Jean) 50. *M. du R.* 1786 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Valet-de-chambre du Roi.

HELLOUIN DE MENIBUS. (Charles) 78. *G.* 1761 390
Tant en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, et ensuite Capitaine de la capitainerie-garde-côte de Quinberville en Normandie, que de ceux de feu son père, ci-devant Capitaine au régiment de cavalerie de Noailles.

HELMANO. (Ovide) 62. *M. du R.* 1787 30
Pour remplacement de celle dont il jouissoit sur le gouvernement de la Muette, supprimé.

HEMANT. (Louis) 34. *G.* 1775 180
Pour appointemens, en qualité de Mousquetaire réformé, jusqu'à son replacement.

HEMEL. (Jean) 54. *G.* 1774 150
En considération de ses services en qualité de Brigadier du corps de la gendarmerie.

HEMEL. (Dlle Girardier, épouse du sieur) 63. *G.* 1779 300
En considération des services de son mari, Brigadier-lieutenant-colonel du régiment suisse de Boccard, et de ceux de son père, Brigadier, et ci-devant Lieutenant-colonel du régiment suisse de Castella.

HEMERIC DE CARTOUZIERE. (Jean) 30. *G.* 1780 300
En considération des services de son père, Sous-aide-major de la ville de Narbonne.

HEMERIC DE CARTOUZIERE. (Jean-Marie) 33. *G.* 1779 300
En qualité de Sous-lieutenant attaché au régiment Royal-dragons, jusqu'à ce qu'il soit Sous-lieutenant en pied.

HEMERY. (Jean) 48. *M. du R.* 1789 120
Sans retenue; en considération de ce qu'il a été cinq fois griévement blessé dans son service en qualité de Garçon de cour de la petite écurie du Roi, attaché aux relais de Sèvres.

De cette part . . . . 1,752,513 ₶

Report. . . . . 1,752,513 ᵗᵗ

HEMERY. (Pierre) 37. *G.* 1782 300
Lieutenant en premier, avec rang de Capitaine au régiment de Strasbourg, du corps-royal de l'artillerie : sans retenue; en considération de la manière dont il s'est comporté au siège de Mahon et à Gibraltar.

HEMERY. (Louis) 36. *G.* 1782 300
Mêmes qualité et considération que ci-dessus.

HERMET. (Dlle Marie Durrieu, veuve du sieur) 40. *F.* 1780 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Contrôleur des vingtièmes de la généralité d'Auch.

HEMMY. (Baptiste) 47. *G.* 1785 400
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant, avec rang de Capitaine, au régiment suisse de Courten.

HENAULT-S.-LAURENT. (François) 69. *G.* 1783 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Ecuyer des Mousquetaires du Roi.

HENAULT. (Jean) 52. *G.* 1°. 1766, 300; 2°. *idem*, 200 500
La première, en qualité de Lieutenant dans la légion royale. La seconde, pour ses services.

HENCKLEL. (Michel) 58. *G.* 1789 500
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Lieutenant en second au régiment d'infanterie allemande de Salm-Salm.

HENIN DE HUMBERT. (Charles) 41. *G.* 1780 500
Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant en second au régiment Royal-Bavière.

HENN. (Joseph de) 63. *G.* 1762 500
Capitaine au régiment d'artillerie de Metz, à titre d'appointemens de réforme, en qualité de Capitaine en second au régiment de la Marck.
Il en jouira jusqu'à ce qu'il soit placé avec un traitement supérieur.

HENNAULT DE BERTAUCOURT. (Pierre) 44. *G.* 1779 400
En qualité de Capitaine attaché au régiment de Saintonge.
Cette pension sera supprimée lorsqu'il sera nommé Capitaine en second.

HENNECY. (Anne) 33. *Af. É.* 1785 300
Sur le fonds *des Ecossois.*

HENNEQUIN D'HERBOUVILLE. (Nicolas) 63. *F.* 1786 440
Capitaine-commandant de bataillon à la suite du Havre-de-Grâce. Sans retenue; en considération de ses services à la Compagnie des Indes.

HENNER. (Dlle Catherine Bertin, veuve du sieur) 72. *G.* 1780 150
En considération des services de feu son mari, ci-devant Lieutenant en premier au régiment Royal-Nassau, hussards.

HENNEZEL D'ORMOY. (Louis) 54. *G.* 1763 54
Pour intérêts d'arrérages, comme Capitaine réformé du régiment de Condé, infanterie.

HENNO. (Joseph) 32. *M. du R.* 1787 300
Sans retenue, à titre de retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.

De cette part . . . . 1,757,857 ᵗᵗ

Report . . . . 1,757,857 ᵗᵗ

HENON. (Pierre) 67. *M. du R.* 1°. 1756, 456; 2°. 1779, 100 556
Sans retenue. Palefrenier du Roi. La première, pour un objet porté dans un précédent brevet. La seconde, pour sa retraite.

HENON. (François) 39. *M. du R.* 1787 557
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.

HENRI. (Jean) 36. *F.* 1766 360
A titre de traitement conservé, en qualité de Postillon d'attelage des équipages du feu roi de Pologne.

HENRIAT. (Pierre) 60. *G.* 1776 500
Pour ses services en qualité de premier Lieutenant du régiment des Gardes-suisses.

HENRICY. (Jean-Baptiste) 58. *G.* 1768 150
Pour ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide.

HENRIO. (Dlle Marie Ollivier, veuve du sieur) 56. *F.* 1°. 1771, 200; 2°. 1784, 50 . . 250
La première, en considération des services de feu son mari, Ecrivain de vaisseau au service de la Compagnie des Indes. La seconde, même considération.

HENRIO. (Dlle Jeanne Fournier, veuve du sieur) 40. *F.* 1782. 150
En considération des services de feu son mari, Officier de vaisseau de la Compagnie des Indes.

HENRION. (Dlle Louise Champanhet, veuve du sieur) 42. *G.* 1788 150
Sans retenue; en considération de 44 années de services de feu son mari, Sous-aide-major du fort Randouillet de Briançon.

HENRION DE MAGNONCOUR. (Claude) 64. *G.* 1772. 300
Pour ses services et sa retraite en qualité de ci-devant premier Mousquetaire de la première Compagnie.

HENRY. (Eloi) 64. *M. du R.* 1787 457
Sans retenue; pour retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

HENRY. (Marie Léon) 28. *M. du R.* 1780 108
Pour lui tenir lieu de pareille somme qu'elle avoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

HENRY. (Dlle. Marie de Georges, épouse du sieur) 47. *M. du R.* 1761. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Commis au département de la maison du Roi.

HENRY. (Dlle Nicole Robert, veuve du sieur) 79. *M. du R.* 1762. 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Caissier de la maison de la feue Reine.

HENRY. (Joseph) 72. *G.* 1765. 200
Pour appointemens en qualité de ci-devant Lieutenant au bataillon de milice de Verdun.

HENRY DE LA TOUCHE. (Joseph) 54. *F.* 1770. 150
Sans retenue; premier Ecrivain de vaisseau au service de la Compagnie des Indes.

HENRY. (Geneviève) 51. *M.* 1779 250
En considération de ses services en qualité de Sœur de la Congrégation, ci-devant établie à l'Isle Royale pour l'instruction des enfans.

De cette part . . . . 1,762,495 ᵗᵗ

Report . . . . 1,762,495 ₶

HERAN. (Claude) 60. *G.* 1775. 97
Capitaine réformé du régiment Provincial d'Aix, pour appointemens jusqu'à son replacement.

HERAUD. (François) 56. *G.* 1776 120
Pour ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

HERAULT. (Françoise) 73. *M.* 1779 150
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine des troupes du Canada.

HERAUT. (Dlle Marie le Clercq, veuve du sieur) 77. *M. du R.* 1786 200
Sans retenue, à titre de subsistance; en considération des services de feu son mari, Garçon de table des Gentilshommes servans du Roi.

HERBÉ. (Dlle Marguerite le Moine, veuve du sieur) 72. *F.* 1784. 324
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Fontainier du feu Roi de Pologne.

HERBÉ. (Jean) 86. *F.* 1766. 360
Même considération que ci-dessus.

HERBELET. (Joseph) 66. *F.* 1766 100
A titre de traitement conservé en qualité de Domestique de l'Académie du feu Roi de Pologne.

HERBIGNY. (Dlle Marie Rutlige, épouse du sieur) 41. *Af. É.* 1783. 300
Sans retenue; pour les services de son mari, Major au Corps-royal du génie.

HERBIN. (Jean-Baptiste) 39. *M. du R.* 1771. 300
Sans retenue; pour lui tenir lieu de pareille somme, accordée sur la cassette de madame Louise de France.

HERBIN. (Joseph) 70. *M. du R.* 1757. 200
Sans retenue; pour ses services en qualité d'Inspecteur des litières de la petite écurie du Roi.

HERBIN. (Dlle Jeanne Descovie, veuve du sieur) 72. *M. du R.* 1761 500
Sans retenue; pour les services de feu son mari, Concierge aide-garde-magasin des menus plaisirs du Roi.

HERBUVEAUX. (Simon) 56. *M. du R.* 1773 300
Sans retenue; à titre de subsistance et pour ses services en qualité de Palefrenier de la Louveterie du Roi.

HERELLE. (Martin) 68. *M. du R.* 1787. 200
Sans retenue; pour lui tenir lieu de pareille somme dont il jouissoit sur les dépenses de Choisy.

HERIARD LAMIRANDE. (Joseph) 66. *G.* 1767. 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Normandie.

HERISSART. (Charles) 56. *G.* 1775 120
Pour ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

HERISSON. (Dlle Olive de Kerangal, veuve du sieur) 56. *G.* 1760 390
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages; pour les services de feu son mari, tué à l'affaire de Saint-Cast en Bretagne.

De cette part. . . . . 1,766,656 ₶

Report . . . . 1,766,656 ₶

HERISSON DUVAUTION DE BEAUVOIR. (Georges) 61. *G*. 1783 500
Sans retenue ; pour ses services en qualité d'ancien Chef des Canonniers-garde-côtes de Lauvolour en Bretagne.

HERISSON. (Pierre) 64. *G*. 1780. 400
Sans retenue ; Porte-drapeau au régiment de Bresse, infanterie.

HERMEREL D'AGY. (Jacques) 43. *G*. 1775. 500
Capitaine réformé du régiment de Mestre-de-Camp-général des dragons.

HERMENY. (Dlle Jeanne Drouilly, veuve du sieur) 53. *M. du R*. 1784 100
Sans retenue ; pour les services de feu son mari, Serrurier des menus-plaisirs du Roi.

HERON. (Joseph) 70. *M. du R*. 1778. 24
Pour récompense de ses services en qualité de Valet-de-pied de la feu Reine.

HERON. (Dlle Jeanne Goujon, veuve du sieur) 56. *M. du R*. 1783 400
Sans retenue; pour les services de feu son mari, Piqueur en la petite écurie du Roi.

HERON DUBUISSON. (Joseph) 59. *M. du R*. 1769. 300
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Vétéran de la musique du Roi.

HERON DUBUISSON. (Anne) 53. *M. du R*. 1781. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Vétéran de la musique du Roi.

HERON. (Dlle Louise Matis, veuve du sieur) 53. *G*. 1778. 150
Pour les services de feu son mari, Capitaine réformé d'infanterie.

HERPIN. (Dlle Marie Gouel, veuve du sieur) 66. *M. du R*. 1748. 200
Pour les services de feu son mari, Sculpteur des bâtimens du Roi.

HEURRENG DUJOUQUOIS. (Antoine) 68. *G*. 1757. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; pour ses services et sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Saint-Chamond.

HERSENT DORVAL. (Charles) 76. *G*. 1755. 172
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages ; Directeur de l'artillerie au Havre pour les services du sieur Deschenays, son oncle, ci-devant Capitaine au régiment Dauphin, cavalerie.

HERT. (Pierre) 70. *G*. 1761. 520
Y compris 120 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-aide-major du régiment de la Reine, infanterie.

HERTAULT DE BEAUFORT. (Jean) 53. *G*. 1773 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Auvergne.

HERTELOU. (Pierre) 53. *G*. 1774. 300
Pour ses services et sa retraite en qualité de Gendarme ordinaire de la Garde du Roi.

HERTT. (Jean) 60. *G*. 1775. 97
Capitaine réformé du régiment Provincial de Colmar pour sa réforme jusqu'à son replacement.

HERUY. (Jean) 66. *G*. 1765. 400
Capitaine réformé du régiment de Soissonnois pour appointemens de réforme.

De cette part . . . . 1,771,791 ₶

Report . . . . 1,771,791 ₶

HERVET. (Dlle Anne Crinon, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1766. 200
Sans retenue ; pour les services de feu son mari, Cocher de la Reine.

HERVET. (André) 53. *G.* 1776 450
Pour ses appointemens en qualité de Capitaine d'infanterie.

HERVIÉ, dit Dubuisson. (François) 34. *F.* 1774 300
Sans aucune retenue ; pour ses services et sa retraite en qualité de ci-devant Valet-de-chiens de la vénerie du Roi.

HERVIER DUBUISSON. (Françoise) 76. *F.* 1778. 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Piqueur vétéran de la vénerie du Roi.

HERVIER. (Dlle Henriette Dubois, veuve du sieur) 72. *F.* 1°. 1754, 200 ; 2°. 1768, 200 400
La première, en considération des services de feu son père, Piqueur vétéran de la vénerie du Roi. La seconde, en considération des services de feu son mari, Valet-de-chiens du Roi.

HERVIN. (André) 73. *G.* 1721. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages ; pour les services de feu son père, Commis des vivres, et Garde du magasin établi à Arles, à l'occasion de la maladie contagieuse.

HEU. (Charlotte) 34. *M. du R.* 1761 300
En considération des services de son mari, Ordinaire de la musique du Roi.

HEUR. (Dlle Geneviève Robinet, veuve du sieur) 77. *G.* 1768. 400
Pour les services de feu son mari, ancien Lieutenant-colonel du corps Royal d'artillerie.

HEURARD DE FONTGALLAND. (Victor) 24. *G.* 1788 300
Sans retenue ; Garde-du-corps du Roi, réformé, pour ses services et sa réforme jusqu'au jour qu'il sera placé.

HEUREUX. (Jeanne) 77. *M.* 1777. 300
En considération des services de feu son frère, Lieutenant des galères, retiré.

HERTAUT. (Louis) 37. *M. du R.* 1787. 365
Sans retenue ; pour sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

HEURTIER. (Dlle Marie Quetier, épouse du sieur) 56. *M. du R.* 1760. 300
Sans retenue ; en considération des services de son premier mari, Ordinaire de la musique du Roi.

HEUSSAF DOIXANT. (Dlle Marie de Guernisac, veuve du sieur) 53. *M. du R.* 1767. 400
Pour les services de feu son mari, ancien Capitaine de vaisseau.

HEUST, dit la Butte. (François) 66. *M. du R.* 1785 300
Sans retenue ; pour ses services et sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

HEVIN. (Hélène-Louis, dit Augustin, épouse du sieur) 48. *M. du R.* 1787 200
Sans retenue ; en considération des services de son père, Piqueur de la vénerie pendant 64 ans.

HEYMANN. (Dlle Barbe de Montenary, veuve du sieur) 83. *G.* 1774 200
En considération des services de feu son mari, ci-devant Chef d'une brigade du corps des volontaires de Saxe.

De cette part. . . . . 1,776,524 ₶

Report. . . . . 1,776,524 ₶

HEYSSEN DE KLEIN. (Philippe) 53. *G.* 1769. 500
Capitaine réformé de la légion de Lorraine, et à présent Capitaine attaché au troisième régiment des Chasseurs à cheval, en considération de ses blessures et de la distinction de ses services.

HEYSSEN DE FORGETVILLE. (Claude) 58. *G.* 1763. 500
Pour sa réforme en qualité de Capitaine de la légion de Hainaut, infanterie.
Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

HEYSSEN DE FRISCHINGEN. (Antoine) 50. *G.* 1774. 450
Pour réforme, en qualité de Capitaine attaché au corps de l'infanterie.
Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

HIESSE. (Thomas) 33. *M. du R.* 1780. 200
Pour retraite, en qualité de Garçon du grand commun de la maison du Roi.

HILAIRE-DURIVAULT. (Pierre) 57. *G.* 1775. 97
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine du régiment provincial de Poitiers.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

HILAIRE DE JOVIAC. (Jacques) 48. *G.* 1783 550
Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine des grenadiers du régiment de Flandres.

HILAIRE. (Jean-Baptiste) 73. *G.* 1779. 400
Pour retraite, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Anduze.

HILDT. (Dlle Jeanne de Richeter, veuve du sieur) 69. *G.* 1788. 150
Sans retenue; pour les services de feu son mari, Capitaine invalide de la seconde classe.

HILLERIN. (Jacques) 71. *G.* 1765. 400
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment Royal, infanterie.

HILLERIN. (Guy) 42. *G.* 1774. 500
Commis au bureau des affaires contentieuses de l'île de Corse; pour les services du sieur des Barbalières, son oncle, Commis principal du département des graces.

HILLERIN. (Etienne) 49. *M.* 1777. 300
En considération de ses services, en qualité de Lieutenant de vaisseau, retiré.

HIMEL. (Jean) 73. *G.* 1762. 360
A titre d'appointemens de réforme, en qualité de Porte-drapeau réformé du régiment de Nassau.

HINDERER. (Georges) 77. *G.* 1766. 300
Pour retraite, en qualité de Sous-lieutenant au régiment Royal-Allemand.

HINDRÉ. (Jean) 29. *F.* 1783. 400
Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité de Commis dans les bureaux de l'intendance de Poitiers.

De cette part . . . . 1,781,631 ₶

Report	1,781,631 ᵗᵗ
HINDRICHS. (Dlle Perrine Bochet, veuve) 64. *F.* 1785. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ci-devant Employé au bureau du tirage des bois de la compagnie des Indes.	300
HINNER. (Dlle Louise) 12. *M. du R.* 1784 . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son père, Maître de harpe et garçon de la chambre de la Reine.	300
HINNER. (Dlle Marie) 7. *M. du R.* 1784 . . . . Même considération que ci-dessus.	300
HINNER. (Dlle Thérèse) 9. *M. du R.* 1784. . . . . Même considération que ci-dessus.	300
HION. (Nicolas) 46. *G.* 1788. . . . . Sans aucunes retenues, présentes ni à venir; pour ses services en qualité de Commis du bureau de la guerre, réformé du bureau du mouvement des troupes.	400
HIRSEL DE SAINT-GRATIEN. 36. *G.* 1774. En considération des services de feu son père, premier Lieutenant des Gardes-suisses.	250
HIRSEL DE SAINT-GRATIEN. (Dlle Louise) 44. *G.* 1774. . . . . Même considération que ci-dessus.	250
HOCHE. (Louis) 61. *F.* 1774. . . . . Sans retenue; pour ses anciens services et pour sa retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.	400
HOCHEREAU. (Louis) 52. *F.* 1781. . . . . Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité de Commis de la régie des cartes pour l'école royale militaire.	500
HOCQUELUS DE QUEVREMONT. (Florent) 71. *G.* 1756. . . . . Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages; pour ses services, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.	118
HOCQUELUS. (Joseph) 73. *G.* 1764. . . . . En considération de ses services, en qualité d'ancien Garde-du-corps.	400
HODIENNE. (Michel) 41. *M. du R.* 1780. . . . . Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.	456
HODIENNE. (François) 30. *M. du R.* 1787. En considération de ses services, en qualité de Palefrenier du Roi.	365
HOELLE. (Jean) 78. *G.* 1768. . . . . Pour retraite; en qualité de Porte-drapeau au régiment de Béarn.	300
HOENN. (Jean) 43. *M. du R.* 1789 . . . . Sans retenue; en qualité de garçon Charron en la petite écurie du Roi.	100
HOFFMANN. (Jean) 53. *G.* 1788. . . . . Sans retenue; pour services et retraite en qualité d'ancien Lieutenant dans le régiment hussard de Chamborant.	500
HOHENDORFF. (Dlle Marie Rieden, veuve du sieur) 46. *G.* 1779. . . . . En considération des services de feu son mari, Capitaine avec rang de Lieutenant-colonel du régiment Royal-Bavière.	400
De cette part.	1,787,270 ᵗᵗ

Report . . . . 1,787,270 ₶

HOLAN. (Pierre) 44. *M. du R.* 1780. 200
Pour subsistance et retraite, en qualité de garçon du grand commun de la maison du Roi.

HOLLIER DE LORMEDE. (Jacques) 71. *G.* 1756. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; pour services et retraite, en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de Normandie.

HOLLONNE. (Dlle Joseph Godefroi, veuve du sieur) 53. *G.* 1785. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Sous-aide-major de la citadelle d'Arras.

HOMMEY. (Joseph) 50. *G.* 1°. 1772, 200; 2°. 1775, 365. 565
Gendarme réformé de la garde du Roi.
La première, pour ses services. La seconde, pour appointemens de réforme.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

HOMON DE KERDANIEL. (Jean) 32. *M.* 1786. 360
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; pour retraite, en qualité de Lieutenant de vaisseau du département de Brest.

HONDRAT. (Jean) 49. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine du régiment de Bretagne.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

HONNEUX. (Dlle Urbaine Cresnier, veuve du sieur) 81. *F.* 1777 109
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, Employé à la petite poste de Paris.

HOOGERS. (Guillaume) 64. *M. du R.* 1787. 200
Sans retenue; pour retraite, en qualité de Piqueur du vol pour champ de la grande fauconnerie.

HORET. (Dlle Anne Bassompierre, veuve du sieur) 57. *M. du R.* 1773. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Sous-brigadier des Gardes-pompes du Roi.

HORNAY. (Louis) 43. *M. du R.* 1787. 557
A titre de retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.

HORRIC DE LAUGERIE. (Dlle Marie) 56. *G.* 1773. 100
En considération des services de son oncle, Lieutenant-colonel du régiment de Beaujolois.

HORRIC DE LAUGERIE. (Dlle Honorée) 48. *G.* 1773. 100
Même considération que ci-dessus.

HORRIC DE LAUGERIE. (Dlle Aimée) 52. *G.* 1773. 100
Même considération que ci-dessus.

HORRIC DE LAUGERIE. (Dlle Marie) 39. *G.* 1773. 100
Même considération que ci-dessus.

HORRIE DE LA CAILLAUDIÈRE. (Dlle Françoise) 91. *F.* 1722. 500
Pour lui servir de dot dans un couvent.

De cette part . . . . 1,791,487 ₶

Report. . . . . 1,791,487 ᵗᵗ

HORTAL. (André de) 72. *G.* 1763. 500
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine d'infanterie des volontaires d'Austrasie.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

HORTU. (Claude d') 67. *G.* 1773. 300
Pour ses services, en qualité de Capitaine de grenadiers du régiment provincial d'artillerie de la Fère.

HOTTAY. (Jacques) 81. *G.* 1762. 360
A titre d'appointemens de réforme, en qualité de Lieutenant en second au régiment de la Marck.

HOTTEGINDRE. (Guillaume) 49. *M. du R.* 1787. 30
Sans retenue; pour lui tenir lieu de pareille somme dont il jouissoit sur le château de la Muette.

HOTTOT. (Dlle Victoire Gastineau, veuve du sieur) 53. *M. du R.* 1781 200
En considération des services de feu son mari, Garçon-Linger de la maison du Roi.

HOTTOT. (Robert) 23. *M. du R.* 1780 200
Sans retenue; pour retraite, en qualité de Garçon du petit commun de la maison du Roi.

HOUALEINE. (Bernard) 56. *M. du R.* 1773. 200
Sans retenue; pour subsistance, comme ayant été grièvement blessé au feu de l'hôtel-dieu, où il a été appelé comme garde des pompes de Paris.

HOUCHARD. (Jean) 51. *G.* 1771. 200
Pour ses services, en qualité de Lieutenant au régiment de Bourbon, dragons.

HOUCHARD. (Pierre) 52. *G.* 1772. 200
Pour ses services, en qualité d'ancien Lieutenant de hussards dans la légion Royale, et ensuite Volontaire dans le régiment hussard de Chamborand.
Il jouira de cette pension jusqu'à ce qu'il ait obtenu un emploi.

HOUCHOUX. (Dlle Marie) 47. *F.* 1776. 50
Fille d'un Chirurgien-major de la compagnie des Indes; laquelle pension fait la moitié de celle de sa mère, avec accroissement de 50 livres au cas qu'elle survécût à sa sœur.

HOUCHOUX. (Dlle Augustine) 54. *F.* 1776. 50
Même considération que ci-dessus.

HOUDAR DE LA MOTTE. (Louis) 46. *G.* 1771. 300
Sans retenue; pour ses services, en qualité de Commis au département du Secrétaire d'état de la maison du Roi, et à l'occasion de son mariage.

HOUDELOT DE COLOMBY. (François) 76. *F.* 1740. 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages; Capitaine des Canonniers-gardes-côtes de Bayeux; pour les services de son père, ancien Capitaine au régiment de la Trémouille.

HOULIÉ. (Pierre) 78. *F.* 1788. 450
Sans retenue; pour ses services et pour sa retraite, en qualité de Commis dans les bureaux de l'intendance de Paris.

De cette part . . . . 1,794,645 ᵗᵗ

Report . . . . 1,794,645 ₶

HOUZÉ. (Pierre) 56. *M. du R.* 1782. 150
Garçon servant de la première division de la cuisine-bouche du Roi, tant pour ses services en ladite qualité, que pour la place de premier Garçon de la table du grand-maître.

HOUZEAU. (Charles) 58. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; en considération de ses anciens services, en qualité de ci-devant Pâtissier en la cuisine-bouche du Roi.

HOUZET, dit Husy. (Joseph) 66. *M. du R.* 1787. 300
Sans retenue; pour retraite, en qualité de Suisse de patrouille du château de la Muette.
Il a, en outre, l'assurance d'une pension de 150 livres pour son épouse, au cas qu'elle lui survive.

HUARD. (Dlle Marie) 55. *F.* 1749. 150
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique, et pour lui servir de dot dans un couvent.

HUARDEAU. (Nicolas) 32. *G.* 1788. 400
Sans retenue; en considération de ses services et pour sa réforme, en qualité de Garde-du-corps du Roi.

HUART. (Jean d') 52. *G.* 1°. 1762, 400; 2°. 1775, 97. 497
La première, en qualité de Lieutenant réformé du régiment de Bouillon. La seconde, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Verdun.
Il cessera de jouir de ces deux objets s'il obtient une compagnie dans les troupes provinciales.

HUART. (René) 56. *G.* 1783. 300
Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant au régiment des grenadiers royaux de la Champagne.

HUART DES VARTZ. (Luc) 68. *G.* 1773 500
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment provincial de Nanci.

HUBERT. (Dlle. Marie Gratian, veuve du sieur) 74. *M.* 1783 400
Pour les services de feu son mari, en qualité de Lieutenant de vaisseau, retiré.

HUBERT. (Jean) 33. *M. du R.* 1787. 365
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.

HUBERT. (Charles) 25. *M.* 1778 200
En considération des services de feu son père, Commandant le bataillon des milices de la Martinique.

HUBERT DES ESSARTS. (Charles) 40. *G.* 1775. 450
Pour réforme, en qualité de Capitaine-aide-major du régiment provincial d'Abbeville. Cette pension subsistera jusqu'à son replacement.

HUC. (D^lle^. Marie Fouquet, veuve du sieur) 81. *F.* 1765 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, en qualité d'Officier servant la table des Officiers des Gardes-du-corps du Roi, pendant les voyages de Sa Majesté.

HUE DE MATHAN. (Jean-Claude) 49. *F.* 1775 500
Sans aucune retenue; pour ses services, en qualité de Conseiller au Conseil supérieur de Bayeux.

De cette part . . . . 1,799,457 ₶

Report . . . . 1,799,457 ₶

HUE. (Charles) 71. *G.* 1757 354

Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services, en qualité de Sergent au régiment des Gardes-françoises, à présent Lieutenant d'une compagnie détachée des Invalides.

HUE DE MONTAIGU. 48. *G.* 1763. 108

Pour intérêts d'arrérages de trois années, en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Cravatte, cavalerie.

HUÉ, dit Picard. (Pierre) 56. *M. du R.* 1787 457

Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

HUEBER. (Anne de Mallanfer, veuve du sieur) 49. *G.* 1783 200

Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Sous-aide-major au régiment de Berchény, hussard.

HUERE, dit Michel. (Michel) 34. *M. du R.* 1782. 150

Sans retenue; en qualité de Garde de la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye, tant en considération de ses services, que pour l'indemniser des dépenses que lui ont occasionnées les blessures et mauvais traitemens qu'il a reçus de différens braconniers, dans l'exercice de sa place.

HUET. (Pierre) 54. *M. du R.* 1786 400

Sans retenue; en considération de ses services, en qualité de Doyen de la musique du Roi.

HUET. (Jean) 30. *M. du R.* 1787 300

Sans retenue; pour retraite, en qualité de Palefrenier du Roi.

HUET. (Clément) 64. *M. du R.* 1785 300

Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier du haras du Roi.

HUET DE LA CROIX. (Charles) 52. *G.* 1783 270

Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Sous-lieutenant au régiment des Grenadiers royaux de la Champagne.

HUGENEST. (Nicolas) 42. *M. du R.* 1779. 150

Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Valet-de-pied de la petite écurie du Roi, près la personne de Monsieur, avant son mariage.

HUGON DE MARGONTHIÈRE. (Louis) 39. *M. du R.* 1774 400

En qualité de premier Valet-de-chambre de Monsieur, pour lui tenir lieu de pareille somme, accordée sur sa cassette.

HUGON DE MARGONTHIÈRE. (Pierre) 46. *M. du R.* 1779. 400

Même considération que ci-dessus.

HUGON. (Joseph) 66. *M.* 1779. 300

Pour ses services, en qualité d'ancien Lieutenant des troupes ci-devant entretenues à la Louysiane.

HUGONET. (Jean) 49. *G.* 1762 500

Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine du régiment de Royal-Barrois. Cette pension cessera lors de son replacement.

HUGONIN DE LAUNAGUET. (Jean) 42. *G.* 1783 300

Sans retenue, en considération de la distinction de ses services dans l'Amérique Septentrionale, en qualité de Capitaine de canonniers au régiment de Metz, artillerie.

De cette part . . . . 1,804,046 ₶

Report. . . . . 1,804,046 ᵗᵗ

HUGONIN. (Sabine) 27. *G.* 1783 150
Sans retenue ; en considération des services de son père, Aide-major à Briançon.

HUGUENET. (Jean) 64. *G.* 1768 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens, accordés en qualité de Capitaine au régiment de Poitou.

HUGUENIN. (Dlle. Élisabeth Guldiman, veuve du sieur) 76. *F.* 1754 448
Y compris 48 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, premier Commis de la police de Paris.

HUGUES. (Dlle. Marie de Noyelle, veuve du sieur) 46. *M.* 1779 400
En considération des services de feu son mari, Capitaine d'infanterie dans les troupes du Canada.

HUGUET. (Pierre) 46. *M. du R.* 1776 500
En qualité d'ancien Commis au département du feu sieur de la Vrillière et de M. de Malesherbes, Ministres et Secrétaires d'état.

HUIMON. (Dlle. Ursule Illig, veuve du sieur) 62. *G.* 1777 400
Pour les services de feu son mari, Contrôleur réformé de l'hôpital militaire de Colmar.

HUIMON DE BAILLEUL. (Pierre) 38. *G.* 1779 250
Ingénieur-géographe militaire, en qualité de Lieutenant à la suite de l'infanterie.

HUISDAK. (Jean) 70. *F.* 1766 360
A titre d'appointemens conservés, en qualité de Postillon d'attelage, au service du feu Roi de Pologne.

HULLIN DE CHAMPEROUX. 16. *G.* 1788. 300
Sans retenue ; en considération des services de son père, ancien Commissaire-ordonnateur des guerres.

HUMBERT, dit Verdun. 58. *M. du R.* 1°. 1779, 100 ; 2°. 1780, 100. 200
La première, en considération de ses services, en qualité de Bourrelier du Roi. La seconde, en considération de l'ancienneté et de l'exactitude de ses services.

HUMBERT. (Charles) 57. *G.* 1788 550
Sans retenue ; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment d'Enghien, infanterie.

HUMBERT. (Jean) 58. *F.* 1766. 100
A titre de traitement conservé, en qualité de Domestique de l'hôtel des Cadets-gentilshommes du feu Roi de Pologne.

HUMBERT. (Nicolas) 53. *F.* 1766 300
A titre de traitement annuel, en qualité de Garçon des appartemens du château royal d'Einville du feu Roi de Pologne.

HUMBERT. (Christophe) 48. *F.* 1766 360
A titre de traitement conservé, en qualité de Palefrenier du manége du feu Roi de Pologne.

HUMBERT DE LAYVILLER. (Julien) 56. *G.* 1766. 300
En qualité de Lieutenant de dragons de la légion Royale.

De cette part. . . . . 1,809,064 ᵗᵗ

Report. . . . . 1,809,064 ₶

HUMBERT. (Louis) 76. *G.* 1781 300
Sans retenue; pour ses services, en qualité d'Aide-major de la ville de Besançon.

HUON DE KERMADEC. (Jean) 42. *M.* 1781. 400
En considération de la conduite distinguée qu'il a tenue, en qualité de Lieutenant de vaisseau, dans le combat livré à Saint-Yago, par l'escadre aux ordres du Commandeur de Suffren.

HUON, sieur de l'Étang. (Guillaume) 56. *M.* 1777. 400
En considération des services qu'il a rendus, tant à la Guadeloupe qu'à Marie-galande, faisant les fonctions de Commissaire des classes de la marine.

HUOT. (Dlle. Marie Thibault, veuve du sieur) 54. *F.* 1785 500
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.

HUPÉ-TAGAROT. (Jean) 53. *F.* 1778. 300
Sans retenue; pour ses services, en qualité de Valet de limiers dans la Vénerie du Roi.

HURAU. (Sébastien) 44. *F.* 1766. 60
A titre de traitement conservé, en qualité de Garçon de la cuisine-bouche du feu Roi de Pologne.

HURAULT. (Jeanne) 46. *G.* 1758. 177
Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de la perte qu'elle a faite de son père, Capitaine au régiment de Chabrillant, cavalerie.

HURAULT. (Marie) 48. *G.* 1758 177
Même considération que ci-dessus.

HURAULT. (Nicolle) 42. *G.* 1758. 177
Même considération que ci-dessus.

HURÉ LA BROSSAILLES. (Pierre) 56. *M. du R.* 1°. 1781, 300; 2°. 1784, 200. . 500
La première, en considération de l'ancienneté de ses services, en qualité de Valet de limiers de la Vénerie. La seconde, pour l'indemniser de la place de Piqueur à laquelle son extrême embonpoint l'a empêché d'être nommé.

HUREAU DE LIVOY. (Jacques) 67. *M.* 1779. 400
Pour ses services, en qualité d'ancien Capitaine des troupes ci-devant entretenues à la Louysiane.

HUREAU DE SENARMONT. (Alexandre) 57. *G.* 1768 400
Pour ses services, en qualité de Capitaine en premier de canonniers, au régiment de Strasbourg, artillerie.

HURLY. (Jeanne) 61. *G.* 1728 177
Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages, tant pour elle que pour ses enfans, en considération des services de feu son mari, Capitaine réformé dans la brigade du régiment de Dillon, Irlandois.

HURON. (Marie) 74. *M. du R.* 1728 100
Sans retenue; pour subsistance.

HUSSON. (Dlle. Marie Voslermann, veuve du sieur) 66. *G.* 1783 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Aide-major de la ville de Schelestatt.

De cette part . . . . 1,813,332 ₶

Report . . . . 1,813,332 ₶

HUSSON DE DAIGNY. (Charles) 52. *G.* 1762 500
Pour réforme, en qualité de Capitaine en second du régiment de Bouillon ; cette pension subsistera jusqu'à son replacement.

HUSSON DE SAMPIGNY. (Alexandre) 73. *G.* 1761 520
Y compris 120 liv. d'intérêts d'arrérages, pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Porte-étendart des Gardes-du-corps du Roi.

HUSSON. (Nicolas) 77. *G.* 1°. 1749, 200 ; 2°. 1764, 300 500
La première, en qualité de Lieutenant réformé du régiment de Rosen, cavalerie. La seconde, en qualité de Lieutenant au régiment d'Orléans, cavalerie.

HUSSON. (Michel) 97. *F.* 1766. 100
A titre de traitement conservé, en qualité de Domestique des Cadets-gentilshommes du feu Roi de Pologne.

HUVÉ. (Marie) 48. *M. du R.* 1778. 365
En considération des services de son père, Garçon du gobelet de Sa Majesté.

HUY DE MARFAUVILLE. (Jean-Baptiste) 44. *G.* 1775 210
Pour réforme, en qualité de Chevau-léger de la garde ordinaire du Roi ; cette pension subsistera jusqu'à son replacement.

HYON. (Dlle. Marie Maisnier, veuve du sieur) 72. *M. du R.* 1770 300
En considération des services de feu son mari, Piqueur de l'écurie du Roi.

J

JABRO. (Jean) 66. *G.* 1769. 300
En qualité de Lieutenant-colonel commandant le bataillon de garnison du régiment de Bourgogne.

JACOB. (Jacques) 57. *G.* 1786 250
Sans retenue ; pour ses services et sa retraite, en qualité de Maréchal-des-logis, avec rang de Lieutenant de cavalerie, dans le corps de la Maréchaussée, en résidence à Vezelay.

JACOLET. (Pierre) 56. *M. du R.* 1780 200
Sans retenue ; pour subsistance en qualité de Garçon de la table des gentilshommes servans.

JACOLIS-MAZY. 56. *G.* 1782 50
Porte-drapeau au régiment d'Auxerrois ; en considération de la conduite distinguée qu'il a tenue à bord du vaisseau du Roi *le Glorieux*, dans le combat soutenu le 12 mai 1782, contre deux vaisseaux anglois à trois ponts, et pendant lequel il a donné les preuves du plus rare courage et de la plus grande intrépidité.

JACOLLET. (Pierre) 63. *M. du R.* 1774 500
En considération de ses services comme Garçon du Serdeau dans la maison de Mgr. le Dauphin, jusqu'à son avénement au trône.

JACOB. (Simon) 56. *G.* 1788 300
Sans retenue ; pour l'indemniser de la perte qu'il a faite de sa place, supprimée en 1788 comme l'un des Suisses de l'arsenal de Paris.

De cette part. . . . . 1,817,427 ₶

Report . . . . 1,817,427 ₶

JACQUEMARD. (Joseph) 34. *M. du R.* 1781 240
Pour retraite, en qualité de Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

JACQUEMART DE CHAALONS. 62. *G.* 1781 360
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Porte-étendard des carabiniers de Monsieur.

JACQUEMART DE BREVILLE. 62. *G.* 1°. 1774, 100; 2°. 1775, 300 400
La première, en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, réformé. La seconde, pour appointemens jusqu'à son replacement.

JACQUEMIN DE BERANGER. 42. *G.* 1768 60
Gendarmes de Monsieur; pour ses services et pour lui donner moyen de les continuer jusqu'à ce qu'il soit nommé Brigadier.

JACQUEMIN DE MUTIGNY. 39. *M.* 1786 500
Pour ses services, en qualité de Lieutenant de frégate, retiré.

JACQUESSON. (D[lle] Marie Baillet, veuve du sieur) 63. *F.* 1786 500
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine-aide-major des troupes de débarquement sous les ordres de M. le comte d'Estaing.

JACQUET DE BIMARD. 68. *G.* 1761. 520
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Major du régiment de la Fère.

JACQUET. (Pierre) 76. *G.* 1769 400
Pour retraite, en qualité de Lieutenant au corps des Grenadiers de France.

JACQUET. (Claude) 56. *G.* 1757. 236
Pour ses services en qualité d'ancien Soldat au régiment des Gardes-françoises.

JACQUET DE CHALONNAY. 50. *G.* 1775 97
Pour un mois d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Dijon.
Ils seront supprimés lors de son replacement.

JACQUET. (D[lle] Nicole Loustaunau) 53. *M. du R.* 1782 500
Pour les services de feu son père, Chirurgien ordinaire des Enfans de France.

JACQUIER DU SOUPAT. (Matthieu) 66. *M.* 1778 400
Pour ses services, en qualité d'ancien Lieutenant des Volontaires d'Afrique.

JACQUINET. (Nicolas) 53. *G.* 1785 400
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Brigadier dans la gendarmerie.

JACQUOT, dit Vincent. 69. *G.* 1781. 500
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment d'infanterie de Monsieur.

JACQUOTIN. (Jean-Baptiste) 51. *M. du R.* 1788 400
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de l'un des grands Valets-de-pied du Roi.

JACQUOTIN. (Claude) 57. *M. du R.* 1788 400
Même considération que ci-dessus.

JADOT DE VILLE-ISSEY. (Thérèse) 41. *G.* 1778 400
En considération des services de feu son père, ancien militaire.

De cette part . . . . 1,823,740 ₶

Report . . . . 1,823,740 ₶

JAFFRÉ. (Pierre) 72. *F.* 1770 50
Sans retenue; ci-devant Archer au service de la compagnie des Indes.

JAGU DE KÉRALIO. 52. *M. du R.* 1°. 1766, 288; 2°. 1778, 300 583
Curé de Sousdeval-les-Bois.
La première, pour pareille somme sur la cassette de Monsieur. La seconde, sans retenue, pour subsistance, sur la cassette de madame Louise.

JAGU. (Dlle Marie Monnery) 38. *F.* 1784 300
Sans retenue; pour les services de son mari, Capitaine en second au régiment de Guienne.

JALLAYS. (Pierre) 42. *G.* 1774 60
Pour ses services en qualité de Gendarme du corps de la gendarmerie, et pour lui donner moyen de les continuer.
Cette pension sera supprimée du jour qu'il parviendra au grade de Fourrier, ou qu'il quittera le corps.

JAME. (François) 36. *M. du R.* 1780 300
Sans retenue, sur la cassette de madame Elisabeth de France.

JAMET. (Dlle Marie Goret) 67. *G.* 1785 300
Sans retenue; en considération des services de son mari, ancien Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

JAMIN. (Dlle Charlotte Dupont de Compiegne) 66. *M. du R.* 1784 200
Sans retenue; en considération de celle dont elle jouissoit sur les aumônes de Fontainebleau.

JAMIN DE CHANGEART. 37. *M.* 1778 90
Elève-commissaire de la marine, retiré.

JAMIN D'AUTEVILLE. (Dlle Agnès) 59. *G.* 1774 250
En considération des services de feu son père, Directeur des fortifications des places du Hainaut.

JAMIN D'AUTEVILLE. (Dlle Victoire) 60. *G.* 1774 250
Même considération que ci-dessus.

JAMIN. (Louis) 67. *G.* 1774 500
Pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment Royal.

JAMIS. (Jean) 76. *F.* 1766 100
A titre de traitement conservé en qualité de Domestique des cadets-gentilshommes du feu Roi de Pologne.

JAMONET. (Antoine) 46. *M. du R.* 1787 300
Sans retenue; pour retraite en qualité de Maître-d'hôtel des pages du Roi en la petite écurie de Sa Majesté.

JANCE. (Dlle Françoise Pavie) 84. *M. du R.* 1777 300
Sans retenue; pour pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de madame la Dauphine.

JANCEL. (Guillaume) 73. *M. du R.* 1785 400
Sans retenue; pour pareille somme dont il jouissoit sur les dépenses des gardes-meubles en qualité de Balayeur du garde-meuble.

De cette part . . . . 1,827,728 ₶

Report . . . . 1,827,728 ʺ

JANERIAT. (Etienne) 62. *G.* 1766 300
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine-aide-major du régiment de recrues de Grenoble.
Il cessera d'en jouir lorsqu'il sera replacé.

JANET. (Jean) 69. *F.* 1769 500
Sans aucune retenue; pour ses anciens services, son zèle et son exactitude en qualité de premier Subdélégué de l'intendance de Dombes.

JANIS. (Denis) 48. *F.* 1780 400
Sans aucune retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

JANNECY. (Louis) 69. *F.* 1766 400
Chirurgien du feu Roi de Pologne.

JANNOT, dit la Violette. 37. *M. du R.* 1787 547
Sans retenue, pour retraite, en qualité de Piqueur de la louveterie.

JANSE. (Jean) 52. *G.* 1779 300
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Chirurgien-major du régiment de Custine, dragons.

JANSON. (François) 77. *G.* 1784 500
Pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant au régiment hussard de Berchény; tant en considération de la distinction avec laquelle il a servi, que des blessures graves qu'il a reçues.

JANVRE DE LESTORTIERE. 68. *G.* 1766 300
Pour retraite, en qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Poitiers.

JAQUELIN. (Edmée) 84. *M. du R.* 1776. 300
Sans retenue; pour subsistance, en considération des services du feu sieur Marchand, son oncle, Commis du département de la maison du Roi.

JAQUEMIN. (Nicolas) 51. *M. du R.* 1780 500
Sans retenue; pour retraite, en qualité de garçon du Serdeau de mesdames de France.

JAQUET DE LA COLONGE. 67. *G.* 1°. 1762, 372; 2°. 1773, 100 472
La première, en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment provincial de Lyon. La seconde, même considération.

JAQUOT, dit Bussy. 58. *M. du R.* 1774 450
Pour ses services en qualité d'ancien Cocher en la petite écurie.

JAQUOT D'ANDELARE. 62. *G.* 1749. 300
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment Royal-Cantabres, cavalerie, et continués en qualité de Capitaine attaché au régiment de Lorraine, dragons.

JARDIN. (Jean) 46. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

JARIEZ, dit Beauseron. 53. *M. du R.* 1778 456
Sans retenue; en qualité de garçon Maréchal en la petite écurie du Roi.

De cette part. . . . . 1,833,909 ʺ

Report . . . . 1,833,909 ᵗᵗ

JARLETON. (Martin) 67. *G.* 1781 400
Sans retenue ; pour retraite, en qualité de Porte-drapeau au régiment de Condé.

JARRY DE SINGLES. 64. *G.* 1775 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Senlis.
Ils seront supprimés lors de son replacement.

JASSAUD. (Auguste) 63. *M. du R.* 1784 400
En considération des services de son mari, Intendant des eaux et fontaines du Roi.

JASSAUD. (Charles) 7. *F.* 1785. 400
Sans retenue ; neveu de madame la comtesse de Villepreux.

JAUBERT. (Jean) 52. *G.* 1775 150
Pour ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

JAUBERT D'ORIAC. 52. *G.* 1770 150
Pour ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

JAUCEN. (Charles) 46. *G.* 1780 300
Sans retenue ; ci-devant Capitaine-commandant de grenadiers du régiment de Bourbonnois.
Cette pension lui sera conservée jusqu'à ce qu'il ait une compagnie dans les troupes provinciales, dont il a l'expectative.

JAUCOURT. (Claude) 72. *M. du R.* 1761 200
Religieuse ; pour les services de sa famille.

JAULIN DUSEUTRE. 54. *G.* 1781 500
Sans retenue ; pour ses services et sa retraite en qualité de ci-devant Capitaine-commandant au régiment de Viennois.

JAUNON. (Jean-Baptiste) 52. *M. du R.* 1784 456
Sans retenue ; pour sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

JAVET DE GIVERSAC. 70. *G.* 1756 472
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Penthièvre, infanterie.

JAVORSKI. (Christophe) 49. *F.* 1766 360
A titre de traitement conservé en qualité de Postillon d'attelage dans les équipages du feu Roi de Pologne.

JAY DE BEAUFORT. 56. *G.* 1775 365
Pour appointemens de réforme en qualité de Chevau-léger du Roi.
Ils seront supprimés lors de son replacement.

JAYET. (Dlle Anne Marchand, veuve du sieur) 83. *G.* 1782 300
Elle en jouit depuis la mort de son fils, et en considération de la blessure qu'il avoit reçue à l'épaule droite à l'affaire de Borgo, dans l'isle de Corse.

ICHAN. (Jeanne) 28. *F.* 1787 150
Sans retenue ; pour lui servir de dot dans un couvent.

De cette part . . . . 1,838,609 ᵗᵗ

Report . . . . 1,838,609 ₶

IDLINGER. (Dlle Claire de Spieler, épouse du sieur) 70. *G.* 1780 200
Sans retenue; en considération des services de son mari, ancien Capitaine au régiment Liégeois de Vierzet.

JEAN, dit Gevaudan. 50. *M. du R.* 1787. 457
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Palefrenier du Roi.

JEAN, dit David. 54. *M. du R.* 1787. 557
Même motif que ci-dessus.

JEAN, dit Valentin. 28. *M. du R.* 1787. 300
Même motif que ci-dessus.

JEAN, dit Adrien. 48. *M. du R.* 1787. 557
Même motif que ci-dessus.

JEAN DE SAINT-MARCEL. 31. *G.* 1784. 200
Lieutenant en second dans le régiment de Beauce, infanterie.
Sans retenue; tant en considération du zèle qu'il a montré à bord du vaisseau du Roi la Couronne, que du coup de feu qu'il a reçu au visage.

JEAN. (Jules) 66. *M.* 1779. 300
Pour ses services en qualité d'ancien Capitaine de port, à la Martinique.

JEAN DE JOVELLE. 34. *G.* 1778. 300
Garde-du-corps du Roi; en considération des services du sieur Dampernau, son oncle, Maréchal-des-logis dudit corps.

JEANNET, dit Chevalier. 61. *M. du R.* 1783. 500
Sans retenue; Garçon de la cuisine-bouche de feu madame la Dauphine.

JEANNET, dit Saint-Claude. 58. *G.* 1°. 1771, 150; 2°. 1776, 135. 285
La première, pour ses services en qualité de Mousquetaire de la garde du Roi. La seconde, pour sa réforme, jusqu'à son replacement.

JEANNIN. (Louis) 73. *G.* 1755. 472
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Orléans, infanterie.

JEANNIN. (Maurice) 43. *G.* 1788. 400
Sans retenue; pour ses services en qualité de Commis réformé du département de la guerre, du bureau des hôpitaux.

JEANNIOT. (Dlle Marie Forselier, veuve du sieur) 54. *G.* 1775. 150
En considération des services de feu son mari, Brigadier de Maréchaussée.

JEANSELME. (Dlle Barbe Icard, veuve du sieur) 82. *F.* 1770. 150
Sans retenue; pour les services de feu son mari, Ecrivain de vaisseau de la compagnie des Indes.

JEANSEING. (Denis de) 46. *G.* 1786. 400
Sans retenue; pour ses services en qualité d'ancien Gendarme de la garde du Roi.

JEAUFFROY. (Louis) 18. *M.* 1783. 200
Pour les services de feu son père, Chancelier de l'ambassade de France.

JEAUFFROY. (Marie) 29. *M.* 1783. 200
Même motif que ci-dessus.

De cette part . . . . 1,844,237 ₶

Report. . . . . 1,844,237 ₶

JEAUFFROY. (Luce) 22. *M.* 1783. 200
Même motif que ci-dessus.

JEAURAT. (Etienne) 90. *M. du R.* 1777. 500
Peintre du Roi, Recteur de l'académie royale de peinture et sculpture, et Garde du cabinet des tableaux de Sa Majesté.

JEAURAT DE BERTRY. 61. *M. du R.* 1768. 400
Pour les services qu'il a rendus à la feue Reine, pour l'amusement de cette princesse, dans l'art de la peinture.

JEHAN-CHEVALIER. 61. *M. du R.* 1°. 1766, 300; 2°. 1767, 120. 420
La première, en considération des services de feu sa mère, Nourrice de madame l'Infante, duchesse de Parme, et de madame Henriette de France. La seconde, sans retenue, sur la cassette de madame la Dauphine.

JEHAN-CHEVALIER. (Louis) 67. *M. du R.* 1767. 500
Même considération que ci-dessus.

JEROME. (Pierre) 53. *M. du R.* 1788. 250
Sans retenue; pour ses services en qualité de Garde de la prévôté de l'hôtel du Roi.

IHAN DE MONTIGNAT. 71. *G.* 1753. 318
Pour ses services en qualité de Sous-brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

IHLER. (Jean) 44. *G.* 1783. 500
Sans retenue; Major du régiment de Bouillon, infanterie étrangère, tant pour ses services que pour son zèle et les soins qu'il s'est donnés pour l'instruction et la discipline dudit régiment.

ILGACE DE SAINT-CHRISTOPHE. 86. *G.* 1745. 118
En considération des services et des blessures de feu son père, Capitaine d'une compagnie détachée des Invalides.

ILLY. (Antoine) 89. *F.* 1755. 150
Sans retenue; en considération de sa nombreuse famille, composée de 12 enfans.

IMBAULT. (Dlle Catherine Morice, veuve du sieur) 68. *G.* 1779. 200
Pour les services de feu son mari, Lieutenant-invalide, détaché au château de Bitche.

ILLY. (Jeanne-Baptiste Guignet, veuve du sieur) 60. *M. du R.* 1787. 150
Pour les services de feu son mari, Palefrenier du Roi.

IMBERT. (Joseph) 63. *M.* 1783 400
Ancien Vice-consul de France, à Port-Maurice; pour sa retraite à cause de ses infirmités.

IMBERT DE LA TERRIÈRE. 57. *G.* 1787. 480
Sans retenue; pour ses services et sa réforme en qualité de ci-devant Gendarme du Roi.

IMBERT DE BARRY. 46. *G.* 1782. 400
Capitaine-commandant au régiment d'Agénois, infanterie.
Sans retenue; en considération des preuves qu'il a données de son zèle et de la conduite distinguée qu'il a tenue, tant à l'attaque de Sawannah, où il a été blessé, qu'à l'expédition de Saint-Christophe.

De cette part . . . . 1,849,223 ₶

Report . . . . 1,849,223 ₶

IMBERT. (Dlle Marguerite la Borde, veuve du sieur) 56. *G.* 1782. 200
Sans retenue; pour les services de feu son mari, ancien Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

IMBERT. (Joseph) 30. *G.* 1775. 200
En considération des services de feu son père, ancien Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

IMBERT. (Jean) 28. *M. du R.* 1770. 400
En considération des services du feu sieur Senac, son aïeul, premier Médecin du Roi.

IMBERT DE LA PLATIÈRE. 66. *G.* 1749. 472
Lieutenant-colonel du régiment des Grenadiers-royaux de Lyonnois, en qualité de Lieutenant au régiment de Brancas, cavalerie, et de la blessure qu'il a reçue à la bataille de Lawfeldt.

IMBERT. (Jean) 83. *G.* 1759. 500
Pour ses services en qualité d'ancien Sergent des Grenadiers à cheval, pour gratification annuelle de pareille somme.

IMBERT DU MAIRIE. 53. *G.* 1769. 300
Capitaine au régiment du corps royal d'Auxonne, artillerie; en considération de ses services et de la blessure qu'il a reçue au siége du fort Saint-Philippe.

IMBERT-THOUMOUARD. 56. *G.* 1773. 150
Pour ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

IMBERT. (Jacques) 40. *G.* 1778. 400
Pour appointemens en qualité de Capitaine attaché au corps de l'infanterie.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

IMBLEVAL DE MONTALAIS. 63. *G.* 1767. 100
Pour ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

IMONET DE LA FREDIÈRE. 74. *G.* 1759. 354
Pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en second au régiment de Lusignem, cavalerie.

INQUIMBERT. (Dlle Charlotte Boudart de Couturelle, veuve du sieur) 72. *G.* 1782. . 400
En considération des services de feu son mari, Lieutenant pour le service du Roi à la citadelle d'Arras.

INNÈS. (Henri) 41. *Af. É.* 1777. 200
Pour gratification annuelle en qualité de Prêtre-procureur du collége des Écossois, à Paris.

INNOCENZI. (Paul) 42. *G.* 1777. 432
Lieutenant réformé des Grenadiers-royaux du régiment provincial de l'Isle de Corse.

JOANNÈS. (Gilles) 54. *G.* 1777. 400
En considération des services de feu son père, Ingénieur ordinaire du Roi.

JOANNÈS. (François) 56. *G.* 1761. 100
Ancien Canonnier, Chef de la capitainerie garde-côte de Belle-Isle.

De cette part. . . . . 1,853,831 ₶

Report . . . . 1,853,851 ᵗᵗ

JOANNIS. (Paul de) 54. *F.* 1770. 150
Sans retenue; ci-devant premier Enseigne de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

JOANNIS. (Françoise) 80. *F.* 1770. 300
En considération des services de feu son père, Garde-magasin des vivres de la compagnie des Indes, au port de Lorient.

JOB. (Dlle Jeanne Beaupré, veuve du sieur) 62. *F.* 1770. 150
En considération des services de feu son mari, Écrivain de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

JOBAL. (Louis) 46. *G.* 1774. 300
Pour ses services en qualité de Major du régiment de Languedoc, dragons.

JOBAR DU MESNIL. 44. *G.* 1775. 160
Pour appointemens en qualité de Gendarme réformé de la garde ordinaire du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

JOBART. (Hyacinthe) 40. *G.* 1775. 450
Aide-major réformé du régiment provincial de Troies.
Il cessera d'en jouir lorsqu'il aura un traitement supérieur.

JOBERT DE CHAMBERTIN. 52. *G.* 1787. 360
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Gendarme réformé de la compagnie des Gendarmes de la garde ordinaire du Roi.

JODIN. (Marie) 48. *M. du R.* 1755. 200
Sans retenue; pour sa subsistance.

JOFFROY. (Dlle Jeanne Favret, veuve du sieur) 68. *G.* 1777. 500
Pour les services de feu son mari, ci-devant Sergent-major des Gardes-suisses.

JOLIBOIS. (Gabriel) 43. *M. du R.* 1746. 456
En considération de ses services en qualité d'ancien Postillon en la petite écurie du Roi.

JOLLEAUD-DESFORGES. 84. *G.* 1738. 590
Pour ses services en qualité d'ancien Gendarme de la garde ordinaire du Roi.

JOLLIFIER. (Dlle Marie Vaisse, veuve du sieur) 61. *G.* 1788. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine de Canonniers-invalides, détachés à Toulon.

JOLLIN. (Dlle Marguerite Pouy-Latuclère, veuve du sieur) 60. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son mari, Lieutenant d'invalides.

JOLLY. (Jean) 57. *M. du R.* 1789. 300
Sans retenue; pour ses services en qualité d'ancien Chirurgien du château et de la capitainerie de Compiegne.

JOLLY. (Françoise) 62. *G.* 1787. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, premier Aide-major de la ville de Lille.

JOLLY. (Anne) 60. *G.* 1785. 200
Même considération que ci-dessus.

JOLLY. (Jean-Baptiste) 44. *G.* 1775. 250
En qualité de Lieutenant à la suite de l'infanterie, à présent Ingénieur-géographe.

De cette part . . . . 1,858,817 ᵗᵗ

Report . . . . 1,858,817 ₶

JOLLY-DESAULNOIS DE LA MOTTE. 52. *G.* 1778. 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Châlons.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

JOLLY DES ISLEAUX. 47. *F.* 1°. 1781, 100; 2°. 1786, 200. 300
La première, en considération de ses services en qualité d'ancien Écrivain de vaisseau de la compagnie des Indes. La seconde, à titre d'augmentation aux mêmes considérations.

JOLY. (Paul) 27. *F.* 1786. 500
Sans retenue; en considération des services de son père, ci-devant Sous-chef du département des monnoies.

JOLY. (Dlle Anne Recoquillé, épouse du sieur) 57. *F.* 1786. 500
Même considération que ci-dessus, pour en jouir au cas du décès de la dame Ducancelle, mère de son mari.
Elle a de plus l'assurance d'une pension de 500 livres, sans retenue, pour n'avoir lieu que dans le cas où elle survivroit à son beau-fils, en considération des services de son père.

JOLY. (Dlle Marie Allais, veuve du sieur) 42. *M. du R.* 1782. 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Jardinier de Sa Majesté.

JOLY. (François) 36. *M. du R.* 1780. 500
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Garçon du petit-commun de la maison du Roi.

JOLY. (Dlle Marguerite Petit, veuve du sieur) 53. *G.* 1779. 200
En considération des services de feu son mari, Suisse.

JOLY. (Louis) 59. *G.* 1769. 400
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment Royal-Roussillon, infanterie.

JOLY. (Théophile) 60. *G.* 1779. 400
En considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment provincial de Besançon, artillerie.

JOMARON. (Alexandre) 49. *G.* 1°. 1769, 100; 2°. 1775, 300. 400
La première, en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, réformé. La seconde, pour appointemens jusqu'à son replacement.

JOMARON DE MONCHOREIL. 60. *G.* 1765. 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Custine, dragons.

JONC DE LA BOUSQUETE DE SALOS. (Louis-Nicolas) 60. *G.* 1763. 354
Pour ses services en qualité de Capitaine réformé du régiment de Beauce, infanterie.

JORAN. (Jeanne) 73. *F.* 1781. 75
Sans retenue; en considération des travaux utiles de son père, Hydrographe du port de Lorient, au service de la compagnie des Indes.

JORAN. (Alexandrine) 78. *F.* 1781. 75
Même considération que ci-dessus.

JOREL. (Dlle Marie Gandrin, veuve du sieur) 53. *M. du R.* 1784. 500
En considération des services de feu son mari, Inspecteur de la capitainerie de Fontainebleau.

De cette part. . . . . 1,864,018 ₶

Report . . . . 1,864,018 ₶

JOREL DE SAINT-BRICE. 47. *G.* 1787. 450
Sans retenue; pour ses services en qualité de Capitaine d'infanterie, et Sous-aide-major de l'Ecole-royale-militaire.

JORÉS. (Dlle Julienne Simon, veuve du sieur) 60. *F.* 1°. 1771, 100; 2°. 1782, 100. . 200
La première, en considération des services de feu son mari, premier Pilote sur les vaisseaux de la compagnie des Indes. La seconde, pour augmentation à celle ci-dessus.

JORRÉ DE SAINT-JORRÉ. (Alexis) 74. *M. du R.* 1767. 150
Clerc de chapelle ordinaire de Madame.

JORY. (Etienne) 76. *G.* 1779. 500
Pour ses services en qualité d'Aumônier des Gardes-du-corps du Roi, compagnie de Beauveau.

JOSSA. (Henri de) 65. *G.* 1762 500
Capitaine en second réformé du régiment Royal-Bavière.

JOSSE. (Marie Lornier, veuve du sieur) 63. *M. du R.* 1°. 1788, 200; 2°. 1789, 200. 400
La première, en considération des services de feu son mari, qui n'avoit joui que sept mois d'une retraite de 400 liv. qu'il avoit obtenue comme Concierge de l'équipage du vautrait. La seconde, pour l'indemniser d'une portion de terrein dépendant de l'hôtel du vautrait, et cédéepour le service des écuries du Roi.

JOSSE. (Dlle Marthe Charpentier, veuve du sieur) 74. *F.* 1775. 300
Sans retenue; en récompense des services de feu son mari, Employé dans les bureaux des finances.

JOSSELIN. (Jean-Baptiste) 56. *G.* 1766. 300
En qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Moulins.

JUSTIN DE JOSSERAND. 53. *G.* 1783. 300
Sans retenue; en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté en Amérique, et particulièrement au siége d'Yorck-Town, en qualité de Capitaine de Canonniers au régiment du corps royal d'Auxonne, artillerie.

JOSSERANT. (Pierre) 50. *M. du R.* 1780. 400
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

JOSSET. (Paul) 31. *M. du R.* 1788. 500
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Garçon du serdeau de la Reine.

JOSSET-POMMIÉ-DUBREUIL. (Simon) 46. *G.* 1775. 210
Pour appointemens en qualité de Chevau-léger réformé de la garde ordinaire du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

JOSSEY DU BREUIL. (Dlle Marie) 28. *M.* 1788. 300
En considération des services de son père, Capitaine d'infanterie, et Ingénieur ordinaire du Roi.

JOSSIN. (Dlle Claude Privé, veuve du sieur) 69. *Af. É.* 1775. 400
En considération de cinquante années de services du feu sieur Ledran, son oncle, en qualité de premier Commis du département des affaires étrangères.

De cette part . . . . 1,868,928 ₶

Report : . . . . 1,868,928 ₶

JOSSOUIN DE TOURETTE. (François) 52. *G.* 1788. 500
Sans retenue ; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Capitaine de grenadiers au régiment de Bresse, infanterie.

JOSSOUIN DE BONNERY. (Thomas) 81. *G.* 1756. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages ; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment du Roi, cavalerie.

JOUAN. (Charles) 64. *F.* 1779. 500
Sans retenue ; en qualité de Commis au dépôt des registres et minutes du parlement de Paris.

JOUANIN. (Claude) 84. *M. du R.* 1773. 400
Pour ses services en qualité de Lieutenant de la prévôté royale de Saint-Germain-en-Laye, et Assesseur en la capitainerie.

JOUARD-GUY. 38. *G.* 1775. 180
Pour appointemens en qualité de Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

JOUARD DE MONBEROUX. (Marc-Antoine) 87. *G.* 1753 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Aide-major, avec rang de Capitaine au régiment de la Reine, dragons.

JOUBERT DE LA BASTIDE DE CHATEAU-MORAND. (D[lle] Anne) 20. *G.* 1785. 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de Colonel-général, cavalerie.

JOUBERT DE LA BASTIDE DE CHATEAU-MORAND. (Jean-Louis) 11. *G.* 1785. 300
Même considération que ci-dessus.

JOUBERT. (Dlle Marie Perié, épouse du sieur) 64. *G.* 1773 400
En considération des services de feu son père, Lieutenant pour le service du Roi, à Péronne.

JOUBERT. (Dlle Anne) 56. *G.* 1782 100
En considération des services de feu son père, ancien Gendarme de la garde ordinaire du Roi.

JOUBERT. (Dlle Marie) 57. *G.* 1782 100
Même considération que ci-dessus.

JOUBERT DE MONTLEVON. (Nicolas-Prosper) 63. *G.* 1772. 500
Capitaine du régiment de Conti, infanterie ; pour ses services et attendu la modicité de son traitement.

JOUBERT. (Placide) 71. *G.* 1765 206
Pour ses services en qualité de ci-devant Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide.

JOUBERT DE BERRAULT. (François) 76. *G.* 1778. 200
Sous-aide-major de la ville d'Amiens ; en considération de ses services, et attendu la modicité de son traitement.

JOUBIN DESMARIÈRES. (François) 57. *G.* 1785. 150
Sans retenue ; en qualité de Chirurgien-major de l'hôpital militaire de l'Isle-de-Ré, tant en considération de son zèle et de ses talens, que de l'utilité de ses services.

De cette part . . . . 1,873,708 ₶

Report . . . . 1,873,708 ₶

JOUENNE DESGRIGNY, sieur Dreslincourt. (François-René) 42. *G.* 1787 360
Sans retenue; en qualité de Gendarme réformé des Gendarmes de la garde ordinaire du Roi.

JOUENNE DESGRIGNY. (Jean) 76. *G.* 1734. 354
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Forez, et pour les services de feu son père, Brigadier d'infanterie.

JOUENNE. (Marie) 61. *F.* 1770 500
Sans aucune retenue; pour ses services en qualité de ci-devant Capitaine au service de la Compagnie des Indes.

JOUENNE DESGRIGNY D'HERVILLE. (Henri-François) 67. *G.* 1747 590
Ancien Lieutenant au régiment de Commissaire-Général, cavalerie, tant pour ses services, que pour ceux de feu son père, Lieutenant-Colonel dudit régiment.

JOUET. (Dlle Suzanne Poinsignon, veuve du sieur) 56. *G.* 1785 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Lieutenant en premier dans le régiment d'Auvergne.

JOUGLA. (Louis) 50. *G.* 1°. 1766, 100; 2°. 1776, 100 200
Garde-du-corps du Roi.
La première, pour ses services. La seconde, même considération.

JOUHAUD DE LA BACHELERIE. (Claude-Joseph) 44. *G.* 1°. 1752, 177; 2°. 1775, 210 387
Chevau-léger réformé de la garde du Roi.
La première, pour intérêts d'arrérages pour les services de feu son père, Sous-brigadier des Chevau-légers. La seconde, pour sa réforme.

JOUIN. (Dlle Marie Buteux, veuve du sieur) 61. *G.* 1780 100
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Officier au régiment de Normandie, et ensuite Lieutenant d'une compagnie d'invalides détachée au Havre-de-Grace.

JOUMARD ACHARD, Vicomte de la Double-de-Legé. (Elie) 58. *F.* 1770 200
Pour ses services en qualité de ci-devant second Lieutenant de vaisseau de la Compagnie des Indes.

JOUQUET. (Matthieu) 72. *G.* 1777 450
Pour retraite, en qualité de Lieutenant de grenadiers au régiment Dauphin, avec rang de Capitaine.

JOURDAIN. (Gabriel) 49. *M. du R.* 1774 500
Secrétaire de l'Evêque de Limoges; en considération du zèle et de la distinction avec lesquels il s'est acquitté des différens ouvrages dont il a été chargé par les ordres de l'Evêque, relativement à l'éducation de Sa Majesté et des Princes ses frères.

JOURDAIN DE MARMAIGNI. (Louis-Gabriel) 78. *G.* 1757 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Artois, infanterie.

JOURDAIN DU COUDRAY. (Dlle Marie-Anne) 66. *G.* 1778 236
Religieuse aux Ursulines des Andelys, pour les services de feu son père, Maréchal-des-logis dans la compagnie des Gendarmes de la Gendarmerie.

JOURDAIN. (Dlle Louise) 25. *G.* 1785 300
Sans retenue; pour les services de feu son père, ci-devant Capitaine au régiment d'Artois, infanterie.

De cette part . . . . 1,878,557 ₶

Report . . . . 1,878,557 ₶

JOURDAN, chevalier de Launey. (Adrien-Jean-Charles) 47. *M. du R.* 1758 . . . 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Gouverneur de la Bastille.

JOURDAN, Marquis de Launey. (Bernard-René) 49. *M. du R.* 1758 354
Même considération que ci-dessus.

JOURDAN DE SAINT-SAUVEUR. (François-Isidore.) 57. *G.* 1746 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en qualité de ci-devant Lieutenant d'infanterie au régiment de Montboissier, ensuite Capitaine au régiment de Bourbonnois, infanterie, et Lieutenant-de-Roi à la Bastille; en considération des services de feu son père, Lieutenant-de-Roi au Gouvernement du château de Vincennes.

JOURDAN DE SAINT-SAUVEUR. (Louis) 61. *G.* 1749 354
Même considération que ci-dessus.

JOURJON. (Dlle Geneviève Guillemin, veuve du sieur) 69. *G.* 1785 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ci-devant Chef de la division des canonniers gardes-côtes de la Conarde en Aunis.

JOURLAIN. (Siméon) 67. *M. du R.* 1°. 1775, 200; 2°. 1779, 300 500
Garçon d'échansonnerie commun de la maison du Roi.
La première, pour ses services. La seconde, sans retenue, et même considération.

JOUSLARD DAYRON DU VERGNAY. (Louis-Emmanuel) 57. *M.* 1762 500
Pour ses services, en qualité de Lieutenant-de-vaisseau, retiré.

JOUSLARD. (Dlle Marie de Verthamont, épouse du sieur) 36. *G.* 1761 260
En considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine de grenadiers au régiment de Navarre.

JOUSSELIN. (Pierre) 51. *G.* 1787 360
Sans retenue; pour ses services et sa retraite, en qualité de Porte-drapeau au régiment de Rouergue.

JOUSSELIN. (Pierre-Antoine) 34. *M. du R.* 1788 500
Sans retenue; tant pour les services de feu son père, premier garçon de la lingerie de la Reine pendant 42 ans, que pour les siens, comme employé dans le département de la maison du Roi.

JOUSSERANT GUENOT. (Dlle Marie, veuve du sieur) 63. *G.* 1779 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine invalide.

JOUVENEL DE MARENZAC. 40. *G.* 1775 180
Pour appointemens de réforme, en qualité de Mousquetaire de la première compagnie.
Il cessera d'en jouir du jour de son replacement.

JOUVENEL DE MARANZAT. (Etienne) 96. *G.* 1737 200
Pour ses services en qualité d'ancien Major du bataillon de milice de Payssac.

JOVIN. (Jean) 44. *M. du R.* 1785 400
Pour ses services en qualité de Commis dans les bureaux du département du sieur Baron de Breteuil, Ministre et Secrétaire d'Etat.

JOYAND. (Dlle Catherine Compain, veuve du sieur) 73. *G.* 1779 400
Pour les services de feu son mari, médecin, et les soins qu'il s'est donnés pour les maladies épidémiques des provinces de Champagne, Lorraine, Comté et Duché de Bourgogne.

De cette part . . . . 1,883,673 ₶

Report. . . . . 1,883,673 ᵗᵗ

JOYAU. (Dlle Marie Fournier) 72. *M. du R.* 1772 133
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, Valet-de-pied du Roi.

JOYAUT. (Jean-Baptiste) 66. *G.* 1774. 300
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Brigadier des Gendarmes de la Gendarmerie.

JOYE. (Charles de) 70. *G.* 1768 300
Lieutenant au régiment de la Reine, cavalerie.

JOYEUSE. (Jean-Baptiste) 64. *M.* 1762 500
Pour ses services et sa retraite, en qualité de ci-devant écrivain principal, actuellement Commissaire de la marine.

JOYEUSE. (Dlle Marguerite) 48. *M.* 1786 300
Sans retenue ; en qualité de fille du feu premier médecin de la marine à Marseille.

JOYEUSE. (Dlle Marie) 52. *M.* 1786 300
Même considération que ci-dessus.

IRLAND DE LAVAU DE BEAUMONT. (Gabriel) 71. *G.* 1746 236
Ci-devant Capitaine au régiment d'Harcourt, cavalerie, en considération des services de son père, Lieutenant au régiment Royal, artillerie.

IRLAND. (Pierre) 64. *G.* 1768 300
Pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Chevau-léger de la garde du Roi.

ISAMBERT. (Antoine) 57. *M. du R.* 1783 450
Sans retenue ; pour retraite, en qualité de l'un des grands Valets-de-pied du Roi.

ISARN. (Dlle Marie de Maichangue) 63. *M. du R.* 1766 300
Accordée par M. le Dauphin sur sa cassette.

ISEMBECK. (Dlle Suzanne-Dorothée Rhée, veuve du sieur) 62. *G.* 1777 150
Sans retenue ; pour les services de feu son mari, Lieutenant au régiment d'Esterhazy, hussards.

ISNARD DE CANCELADE. (Jean) 69. *F.* 1757 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services qu'il a rendus en qualité de Consul-lieutenant-de-Roi de la ville de Toulon.

JUBÉ. (Dlle Jeanne Eurry de la Perette) 56. *M.* 1784 150
Sans retenue ; pour les services de son père, pendant qu'il a été Major à l'Isle-Royale.

JUBERT. (Pierre) 46. *M. du R.* 1765 150
Ci-devant Garde de la Prévôté de l'hôtel-du-Roi.

JUCHEREAU DE SAINT-DENIS. 48. *M.* 1775 100
En considération des services de son père, Conseiller au conseil-supérieur du Cap.

JUDDE DUMAS. (Pierre) 36. *G.* 1767 100
Garde-du-corps du Roi ; pour les services du sieur Deschamps, son oncle, ci-devant Porte-étendard dans la même compagnie.

JUDEL. (Dlle Anne) 66. *M. du R.* 1747 120
Sans retenue ; en considération de sa conversion, et pour lui servir de dot dans un couvent.

De cette part . . . . 1,887,916 ᵗᵗ

Report . . . . 1,887,916 ᵗᵗ

JUDON. (Pierre) 71. *M. du R.* 1780 72
Pour pareille somme dont il jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

JUGE DE SAINT-AIGNAN. (Louis) 54. *G.* 1769 300
Pour lui tenir lieu d'appointemens de 300 liv. en qualité de Sous-aide-major au régiment Royal-la-Marine, avec rang de Capitaine, et pour retraite.

JUHEL DE BOISSURÉ. (Jean) 51. *G.* 1786. 500
Sans retenue; pour services et retraite, en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment d'Artois, dragons.

JUHEL. (Dlle Marie Dessenceau, veuve du sieur) 58. *F.* 1777 96
Sans aucune retenue; pour les services de feu son mari, Horloger du domaine, au château de Saint-Hubert.

JUJARDY. (Joseph) 91. *M.* 1746 500
Pour ses services en qualité d'écrivain des classes, retiré.

JULIEN. (Guillaume) 56. *M.* 1779 300
Pour ses services en qualité de ci-devant Sergent de la compagnie de Saint-Pierre et Miquelon.

JULIEN. (Jean-François) 66. *G.* 1775 97
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine du régiment provincial de Rhodez.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

JULIEN DE SAINT-JUST. (Jacques) 73. *G.* 1754. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; pour ses services et sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Normandie.

JULIEN. (Dlle Pierre-Nicole Bellin, épouse du sieur) 66. *M. du R.* 1768 400
Pour l'indemniser de celle de 600 liv., dont elle jouissoit sur la place de blanchisseuse de feu M. le Duc de Bourgogne.

JULIN. (Dlle Marie) 73. *F.* 1768 500
Sans aucune retenue; en considération de sa démission de Directrice d'un des bureaux de la petite poste de Paris.

JUILLART. (Louis) 87. *M. du R.* 1774. 456
En considération de ses services et pour retraite, en qualité de Palefrenier de l'écurie du Roi.

JUILLIEN DE SAINT-JULLIEN. (Joseph) 77. *G.* 1740 240
Lieutenant d'infanterie, ci-devant réformé à la suite du régiment de Normandie.

JULIET. (Dlle Marie Seve, veuve du sieur) 41. *M. du R.* 1788 365
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Prévôt de danse des enfans de France.

JULLIOT DE LONGCHAMP. (Charles-Nicolas) 47. *G.* 1775. 450
En qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Montpellier.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

JUMEL. (François) 49. *M. du R.* 1774 365
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Postillon de la petite écurie du Roi.

De cette part. . . . . 1,893,029 ᵗᵗ

Report . . . . 1,893,029 ₶

JUNCA. (Jean de) 54. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment provincial d'Auch.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

JUNGH. (Gérard) 74. *G.* 1°. 1763, 300; 2°. 1774, 200 500
La première, en qualité de Lieutenant dans la légion royale. La seconde, pour ses services.

JUNIERES. (Jean-Baptiste) 49. *M. du R.* 1733 200
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique, et des services de ses ancêtres.

JUNKER. (Louis de) 39. *G.* 1783 250
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Lieutenant d'infanterie et Ingénieur-géographe militaire, et pour lui tenir lieu d'appointemens en la première qualité.

JUNKERVIG, dit Vothchek. (Pierre-Martin) 70. *F.* 1766 360
A titre de traitement conservé, comme Valet-de-pied du feu roi de Pologne.

JUNOT-DESFONTAINES. (Joseph-Antoine) 56. *F.* 1770 100
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de ci-devant Enseigne des vaisseaux de la compagnie des Indes.

JUNOT-DESFONTAINES. (Julie) 23. *F.* 1771 50
Sans retenue; accordée aux trois filles du sieur Desfontaines, Enseigne des vaisseaux de la compagnie des Indes, en considération de ses services, et réversible à la dernière vivante.

JUNOT-DESFONTAINES. (Cécile) 26. *F.* 1771 50
Mêmes considérations que ci-dessus.

JUPIN. (Marie-Cécile) 63. *M. du R.* 1767. 100
Sans retenue; pour subsistance, en considération des services de feu son père, Contrôleur en la cuisine-bouche du Roi.

JUPPIN. (Marie-Angélique) 59. *M. du R.* 1767. 100
En considération des services de feu son père, Contrôleur de la cuisine-bouche du Roi.

JURQUET. (André) 40. *F.* 1773 60
Pour subsistance.

JUSSERAND. (Maximilien-Taurin) 43. *M.* 1776 400
En considération de ses services en qualité de Sous-commissaire de la marine, retiré.

JUSSIEU DE MONTLUET. (François de) 60. *F.* 1776 500
Sans aucune retenue; en qualité de Conseiller au conseil-supérieur ci-devant établi à Lyon.

JUSSY, sieur d'Espenards. (Antoine-Blaise de) 71. *G.* 1746 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment des grenadiers-royaux de Modène.

JUSTAMOND. (Marc) 63. *G.* 1763. 400
Pour lui tenir lieu de 400 liv. qui lui avoient été accordées comme appointemens, en qualité de Capitaine au régiment d'Auvergne.

De cette part. . . . . 1,896,432 ₶

Report. . . . . 1,896,432 ″

JUSTE. (Dlle Marie Parquoi, veuve du sieur) 71. *M. du R.* 1769 150
En considération des services de feu son mari, Gondolier du Roi, au canal de Versailles.

IVORY. (Louis d') 46. *G.* 1769 54
Provenantes de trois années d'arrérages, mises en rente viagère, d'une pension de 300 liv., pour réforme, en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Monsieur, infanterie, supprimée le jour de son replacement.

JWANOUSKY. (Jean-Baptiste) 33. *M. du R.* 1°. 1776, 200; 2°. *idem*, 200 400
Valet-de-chambre de madame comtesse d'Artois. La première, pour lui tenir lieu de celle accordée sur la cassette de Monsieur. La seconde, pour lui tenir lieu de celle accordée par Mg^r le comte d'Artois, sur sa cassette.
Elles sont toutes deux assurées à son épouse, au cas qu'elle lui survive.

K

KADOT. (Dlle Marie Hebert de la Maillardière, épouse du sieur) 33. *G.* 1768. . . 300
A titre de réversion d'une pension de 300 l. accordée à feu sa mère, en considération des services de son mari, Colonel d'artillerie.

KALANDRIN. (Louis) 73. *M. du R.* 1764 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Concierge à l'entrepôt général des haras.

KARGER. (Nicolas) 51. *G.* 1774 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien prêmier Lieutenant du régiment suisse de Boccard.

KAUFFMAN. (Roch) 66. *M. du R.* 1780 150
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de l'un des Cent-suisses de la garde ordinaire du Roi.

KAYSER. (Dlle Catherine Macnamara, veuve du sieur) 49. *G.* 1781 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine, commandant l'établissement des recrues du régiment Royal-Suédois, à Landaw.

KEARNEY. (Louise) 61. *G.* 1761 248
En considération des services de feu son père, Capitaine au régiment irlandois de Bulkeley.
Dans ladite pension sont comprises 48 liv. d'intérêts d'arrérages.

KECK. (Jean) 54. *G.* 1763 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant d'infanterie dans la compagnie franche de Cambefort.

KEDERN. (Dlle Geneviève Poissonnier-Desperières, veuve du sieur) 32. *M.* 1780 . . 500
En considération des services de feu son mari, Capitaine de vaisseau.

KELLER, dit Leclerc. (Claude-Antoine) 37. *M. du R.* 1787 457
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

KELLERMANN. (Marie) 52. *Af. É.* 1787 150
Sans retenue; à titre de gratification annuelle.

De cette part. . . . . 1,900,077 ″

Report. . . . . 1,900,077 ₶

KELLERMANN. (Véronique) 56. *Af. É.* 1787 150
Même considération que ci-dessus.

KELLERMANN. (Dlle Françoise Thibault, veuve du sieur) 34. *G.* 1785 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine en second au régiment d'infanterie allemande de Salm-Salm.

KELLY. (Bernard) 71. *G.* 1777 360
Pour sa retraite, en qualité de Porte-drapeau au régiment de Dillon.

KELNER. (Marie) 72. *G.* 1754 118
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Capitaine réformé dans la brigade du régiment de Saxe.

KEMPE. (Charles) 52. *G.* 1762 300
Pour sa réforme, en qualité de Lieutenant en second au régiment Royal-Ecossois. Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

KENDALL. (Brigitte) 67. *Af. É.* 1784 200
Sans retenue; pour gratification annuelle.

KENNEDY. (Marie-Françoise) 21. *Af. É.* 1787 150
Même considération que ci-dessus.

KENNEDY. (Marie-Marguerite) 54. *M. du R.* 1766 150
Sans retenue; pour lui servir de dot dans une communauté.

KENNEDY. (Dlle Crispine Duvignau, veuve du sieur) 74. *G.* 1778 300
En considération des services de feu son mari, Aide-major à Lille.

KER. (Robert) 62. *G.* 1762 400
Lieutenant réformé du régiment Royal-Ecossois.

KERBIGUET. (Dlle Marie Loulier, veuve du sieur) 71. *F.* 1748 250
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Officier de marine au service de la compagnie des Indes.

KERESPERTZ. (Louis) 30. *G.* 1780 200
Capitaine réformé du régiment de dragons de Monsieur. Sans retenue; en considération des services de feu son père, mort premier Capitaine audit régiment de dragons de Monsieur.

KERESPERTZ. (Urbain) 29. *G.* 1780 200
Capitaine en second au deuxième régiment de chasseurs à cheval. Même considération que ci-dessus.

KERERGUERN DE KERLEC. (Dlle Marie de Kererguelen, veuve du sieur) 43. *G.* 1778 500
En considération des services de feu son mari, Lieutenant dans le régiment d'infanterie d'Armagnac.

KERLERO DE ROSBO. (François-Jacques) 68. *F.* 1770 500
Sans aucune retenue; en considération de ses services en qualité de ci-devant Capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

KERLINGER. (Jean) 53. *G.* 1763 236
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant de cavalerie dans la compagnie franche de Cambefort.

De cette part. . . . . 1,904,391 ₶

KERMAREC.

Report . . . . 1,904,391 ₶

KERMAREC DE TRAUROUT. (François) 64. *G.* 1767 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, pour sa retraite en qualité de Capitaine réformé du Colonel-général des dragons.

KERMELLEC. (Yves) 38. *G.* 1775. 200
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi dans la Compagnie de Beauveau.

KERMEN. (Jean) 68. *F.* 1782. 150
Sans retenue; en qualité de ci-devant Maître d'équipage sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes.

KERMENO. (Dlle Marie Lesparler de Contarric, veuve du sieur) 77. *M.* 1776. . . . 400
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant de vaisseau, et Gouverneur de l'île Douessant.

KEROUARTZ. (Joseph) 50. *G.* 1763. 54
Pour intérêts d'arrérages, ancien Capitaine au régiment de Poitou, réformé.

KEROULLAS DE COHARS. (François-Marie) 54. *M.* 1783 600
Capitaine de vaisseau, en considération de ses services et blessures qu'il a reçues pendant sa campagne sur le vaisseau, *le Palmier*, dont il avoit le commandement.

KERRET DE KERAVEL. (Marie) 28. *G.* 1778 300
Pour les services de feu son père, Capitaine-aide-major au régiment du Roi, infanterie.

KERRET DE KERAVEL. 22. *G.* 1778 300
Même considération que ci-dessus.

KERRET DE KERAVEL. (Jean) 26. *G.* 1778. 300
Même considération que ci-dessus.

KERSEAU. (Pierre) 57. *G.* 1775. 300
Garde-du-corps du Roi, réformé, pour réforme jusqu'à son replacement.

KERSTENS. (Cornelius) 71. *G.* 1789. 400
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Porte-drapeau, avec rang de Lieutenant au régiment suisse de Sonnemberg.

KESSELER. (Jean) 70. *G.* 1788 360
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité de Lieutenant de chasseurs à pied dans le régiment de Chasseurs des Pyrénées.

KESSLER. (Jean) 70. *G.* 1762. 360
Pour sa retraite, Lieutenant réformé du régiment de Nassau, infanterie.

KEYSER. (Françoise) 66. *G.* 1762 500
En considération du secret que son frère a donné pour la composition d'un remède antivénérien.

KEYSER. (Anne) 57. *G.* 1762. 500
Même considération que ci-dessus.

KIEFFER. (Jean) 66. *G.* 1781. 500
Sans retenue, ancien premier Lieutenant dans le régiment hussard d'Esterhazy, avec rang de Capitaine.

De cette part . . . . 1,910,105 ₶

Report . . . . 1,910,105 ₶

KIRCHHEIM. (Dlle Jeanne Clary de Perdiguier, femme du sieur) 58. *G.* 1742. . . . 236
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Brigadier d'infanterie, et Ingénieur en chef au département d'Alsace.

KLEBER. (Jean) 49. *G.* 1762 500
Lieutenant réformé, ci-devant à la suite du régiment d'hussards de Chamborant pour reforme jusqu'à son replacement.

KLEIN. (Dlle Elisabeth Pilatre Derozier, épouse de) 39. *F.* 1785. 500
Sans retenue; faisant le tiers de 1,500 liv. accordées à sa mère et à ses deux sœurs en considération de l'utilité et du succès des travaux de son frère en chymie.

KLEIN. (Georges) 56. *F.* 1783. 200
Sans retenue; à titre de traitement conservé comme Suisse au service de feu madame la princesse Christine de Saxe, tante du Roi.

KLIER. (François) 53. *G.* 1789. 200
En considération de ses services en qualité de Musicien attaché au régiment des Gardes-françoises.

KLINGER. (Gervais) 76. *G.* 1762. 360
En qualité de Porte-drapeau réformé du régiment de la Marck.

KOCH. (Bernard) 80. *G.* 1780. 150
Sans retenue; pour ses services en qualité d'ancien Aumônier du régiment grison de Salis.

KOELLER. (Jean) 61. *G.* 1785. 500
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en second dans le régiment de la Marck, infanterie.

KOENIG. (Joseph) 54. *G.* 1781. 150
Sans retenue; en qualité d'ancien Aumônier du régiment suisse d'Eptingen.

KOHN. (Jean) 62. *G.* 1769. 360
Pour retraite en qualité de Porte-drapeau au régiment Royal-Suédois.

KOHN. (Dlle. Anne Chont, veuve du sieur) 46. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Garçon-major au corps-royal de l'artillerie.

KOLLY. (Dlle Catherine Boucher, veuve du sieur) 72. *M. du R.* 1768. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, l'un des Cent-suisses de la garde ordinaire du Roi.

KONIG. (Sébastien) 66. *G.* 1770. 400
Pour lui tenir lieu des appointemens de 400 liv. qui lui ont été accordés pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Berchény, hussards.

KOWALSKY. (Dlle. Jeanne Goll, veuve du sieur) 66. *G.* 1782. 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine, avec rang de Lieutenant-colonel au régiment d'infanterie allemande de Nassau-Saarbruk.

KOWALSKY. (Louise) 41. *G.* 1782. 200
En considération des services de feu son père.

KRAHMER. (Léonard) 69. *G.* 1785. 200
Sans retenue; ancien Commandant de bataillon, retiré à l'hôtel royal des invalides, pour les services et témoignages avantageux qui sont revenus de sa conduite.

De cette part . . . . 1,914,811 ₶

Report. . . . . 1,914,811 ₶

KRANTZ. (Nicolas) 58. *F.* 1766. 475
A titre de traitement conservé comme Fontainier du feu Roi de Pologne.

KREMER. (Lucas) 70. *G.* 1775. 97
Pour appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Verdun, jusqu'à son replacement.

KREUCHELY. (Jean-Baptiste) 58. *G.* 1778. 500
En qualité de Lieutenant employé au dépôt des recrues du régiment royal Deux-Ponts, avec rang de Capitaine.

KRICQ. (Jean) 50. *G.* 1766. 200
Capitaine en second au régiment d'infanterie étrangère de Nassau, pour ses services et ses blessures.

KRITZKY. (Jean) 76. *F.* 1766. 240
Traitement conservé comme garde à pied des chasses du feu roi de Pologne à Commercy.

KROMENAKER. (Dlle Marie Cheron, veuve du sieur) 56. *M. du R.* 1787. . . 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Suisse du château de Choisy.

KROMENAKER. (Jean) 26. *M. du R.* 1787. 547
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Suisse au château de Choisy.

KRUG. (Georges) 66. *G.* 1775. 500
Pour appointemens, jusqu'à son replacement, en qualité de Trompette réformé des Gardes-du-corps du Roi.

KUHLA. (Charles) 64. *G.* 1732. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de sa conversion à la religion catholique.

KUHLA. (Sophie) 61. *G.* 1732. 354
Même considération que ci-dessus.

KUHN. (Dlle Marie Streicher, veuve du sieur) 42. *G.* 1779. 150
En considération des services de feu son mari, Major du régiment de Chamborand, hussards.

KULSCH. (Jean) 69. *G.* 1769. 360
En qualité de Porte-drapeau au régiment Royal-Bavière.

KUNTZ. (François) 63. *G.* 1762. 400
Lieutenant réformé du régiment de la Marck, pour lui tenir lieu d'appointemens.

KUSTER. (Jean) 56. *G.* 1786. 400
Sans retenue; pour ses services et sa retraite en qualité d'ancien Porte-drapeau, avec rang de Lieutenant, au régiment suisse de Courten.

L

LAAGE. (Pierre) 49. *G.* 1777. 450
A titre d'appointemens de retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Provence.

LAAS. (Firmin) 52. *G.* 1785. 400
Premier Capitaine-commandant au régiment de Lyonnois; en considération de la conduite qu'il a tenue, tant à Mahon qu'à Gibraltar.

De cette part . . . . 1,920,388 ₶

Report. . . . . 1,920,388 ᵗᵗ

LA BALLE. (Dlle Godefroy, veuve du sieur) 54. *F.* 1784. 200
En considération des services de feu son mari, ancien employé au bureau contentieux de la compagnie des Indes.

LA BARBERIE DE SAINT-FRONT. (Julien) 34. *G.* 1776. 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Sous-lieutenant réformé des dragons de la légion du Dauphin, actuellement attaché en ladite qualité au régiment de Beaujollois.

LA BARDE. (Jean) 56. *M. du R.* 1781. 400
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.

LA BARRE DE MARTIGNY. (Jean-Baptiste) 47. *G.* 1780. 200
En considération de ses services et pour lui donner moyen de les continuer en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Touraine.

LA BARRE DE NANTEUIL. (Jean-Pierre) 46. *G.* 1771 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LA BARRE. (Dlle Henriette) 28. *M. du R.* 1780. 400
Pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

LA BARRIÈRE. (François de) 46. *G.* 1787. 300
En considération de la distinction de ses services en qualité de Capitaine de canonniers au régiment de la Fère du corps-royal de l'artillerie.

LA BARTETE DUMOULIN DE MONTLEZUN. (Dlle Catherine) 18. *G.* 1788. 200
En considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel du régiment de Touraine.

LA BARTHE DE THERMES. (Antoine) 71. *G.* 1764. 500
En qualité de Capitaine réformé de grenadiers du régiment Royal-Cantabres.

LA BARTHE. (François) 67. *G.* 1763. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de Médoc.

LA BASTIDE DUVIVIER. (Pierre) 66. *G.* 1764. 300
A titre d'appointemens en qualité de Cornette réformé du régiment du Commissaire-général.

LABAT DE FERRAND. (Jean) 47. *G.* 1773. 60
En considération de ses services, et pour l'aider à les continuer, en qualité de Gendarme du corps de la gendarmerie.
Cette pension sera supprimée du jour qu'il parviendra au grade de Fourrier, ou qu'il quittera le corps de la gendarmerie.

LABAT DE LA PEYRIÈRE. (Côme) 39. *G.* 1775. 180
A titre d'appointemens, jusqu'à ce qu'il soit replacé, en qualité de Mousquetaire réformé.

LABAT. (Michel) 57. *G.* 1°. 1772, 100; 2°. 1775, 150. 250
Brigadier des Gardes du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération.

De cette part. . . . . 1,924,750 ᵗᵗ

Report. . . . . 1,924,750 ₶

LABAT DE SAVIGNAC. (Jean) 64. *G.* 1764. 400
A titre d'appointemens, pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Marine.

LABAT. (Paul) 72. *M.* 1778. 400
A titre de subsistance; en considération de ses services en qualité de Capitaine de navires marchands, et de ses infirmités.

LA BAULME. (Joseph de) 56. *G.* 1786. 200
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps de Monsieur.

LA BAYE. (Jean de) 71. *G.* 1766. 400
A titre de gratification annuelle, en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'infanterie d'Orléans.

LA BAYETTE. (Dlle Girin, veuve du sieur) 34. *G.* 1780. 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine d'artillerie.

LA BAZONNIÈRE. (Dlle Madeleine de) 80. *M. du R.* 1766. 160
En considération de sa conversion à la Religion catholique.

LABBÉ DE LA GENARDIÈRE. (Jean) 66. *G.* 1775. 450
Capitaine au quatrième régiment d'Etat-major; pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine-aide-major du régiment Provincial de Lyon, jusqu'à ce qu'il soit replacé.

LABBÉ (Dlle Lemeusnier, veuve du sieur) 73. *G.* 1768 300
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine général des charrois de l'artillerie de l'arsenal de Paris.

LABBÉ. (Dlle Marie) 29. *M. du R.* 1785. 300
A titre de subsistance, en considération des services de feu sa tante, chargée du soin des atours de madame Victoire de France.

L'ABBEY DE REVEILLON. (François) 43. *G.* 1°. 1772, 150; 2°. 1787, 360. . . . 510
Chevau-léger réformé. La première, en considération de ses services. La seconde, lors de sa réforme.

LABENNE DE SAUBADE. (François) 64. *G.* 1762. 354
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Brie.

LA BICHE. (Dlle Jupin, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1767. 100
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Contrôleur en la cuisine-bouche du Roi.

LA BIESSE. (Gilbert) 59. *G.* 1771 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Mousquetaire.

LA BIGNE. (Pierre de) 51. *M. du R.* 1781. 300
Pour sa retraite en qualité de Garçon de la panneterie du Roi.

LA BINODIÈRE. (Dlle Pierret, épouse du sieur de) 29. *G.* 1788. 100
En considération des services de feu son père, ci-devant Commandant au fort de Risban de Calais.

De cette part. . . . . 1,929,424 ₶

Report . . . . 1,929,424 ᵗᵗ

LA BODERIE. (Pierre de) 52. *G.* 1782 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment de Beaujollois.

LA BOISSIERE. (Dlle Jeanne Dutaillet de la Mothe, veuve du sieur) 68. *G.* 1763 . . 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, ci-devant Sous-brigadier des Gendarmes de la Garde du Roi.

LA BOISSIÈRE. (Jeanne de) 64. *G.* 1770. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-étendart des Gardes-du-corps du Roi.

LA BONNE. (Irieix de) 64. *G.* 1770 218
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LA BORDE. (Marie Bonin, veuve du sieur de) 34. *M. du R.* 1785 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

LA BORDE DE DARBRUN. (Jean de) 49. *G.* 1766 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Auvergne.

LA BORDE. (Jean) 79. *M.* 1764. 400
En considération de ses services en qualité d'ancien Procureur-général du Conseil supérieur de l'Isle Royale.

LA BORDENNE. (Guillaume de) 60. *G.* 1775. 97
Capitaine réformé du régiment Provincial d'Auch; à titre d'appointemens jusqu'à ce qu'il soit replacé.

LA BORDENNE. (Etienne de) 63. *G.* 1760. 150
Capitaine au bataillon de garnison de Béarn; à titre d'appointemens en qualité de Lieutenant réformé du régiment Royal, infanterie. Il continuera d'en jouir jusqu'à ce qu'il soit replacé avec un traitement supérieur.

LA BORDERE. (Dlle de Poisblanc, épouse du sieur) 62. *G.* 1743 et 1748. 150
En considération des services de feu son père, Chevau-léger. Il a été accordé de plus à ladite Dame la réversibilité de la pension de 500 liv. que son mari a obtenue en considération de ses services; laquelle pension doit passer après lesdits sieur et dame à leurs trois enfans : savoir, 200 liv. à l'aîné, et 150 liv. à chacun des cadets.

LA BORDERIE DE MALABAT. (Bernard) 61. *G.* 1766. 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment Royal-Roussillon, infanterie.

LABOREY. (Antoine) 68. *G.* 1768. 400
A titre d'appointemens pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Berry, cavalerie.

LABORIE. (Jean) 63. *G.* 1757. 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment de Metz du Corps-royal d'artillerie.

LABORIE. (Antoine) 67. *G.* 1757. 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Lieutenant-colonel au Corps-royal, et Sous-directeur de l'artillerie.

De cette part . . . . 1,933,375 ᵗᵗ

Report . . . . 1,933,375 ₶

LA BARNE. (Jacques) 44. *M. du R.* 1787. 557
Sans retenue ; à titre de retraite en qualité de Postillon en la petite écurie du Roi.

LA BORNE. (Edme) 54. *M. du R.* 1784. 400
Sans retenue ; en qualité de Porte-manteau du Roi.

LA BOULAYE. (Amant de) 56. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Rouergue.

LA BOULLAYE. (Pierre de) 86. *G.* 1759 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Lieutenant de cavalerie.

LA BOURDONNAYE DE NOISY. (Gabriel) 50. *G.* 1770. 150
Sans retenue ; pour récompense de ses services en qualité de premier Enseigne de vaisseau au service de la Compagnie des Indes.

LA BRETESCHE. (Jean de) 70. *G.* 1759. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine en second au régiment de Guienne.

LA BRIERE. (Nicolas de) 50. *G.* 1786 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-drapeau dans le régiment Royal-Auvergne.

LA BRIFFE. (Charles de) 53. *G.* 1775 97
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment Provincial d'Alençon jusqu'à ce qu'il soit replacé.

LA BRIFFE-PONSAN. (François) 51. *G.* 1775. 97
Même considération que ci-dessus.

LABRO. (Jean de) 56. *G.* 1771. 100
En considération de ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LA BROISE DE SAINT-LÉGER. (Pierre de) 66. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Aunis.

LA BROUE. (Joseph, Chevalier de Vareilles) 46. *G.* 1775. 450
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment Provincial de Poitiers.

LA BROUE DE BORET. (François) 67. *G.* 1748 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son père, Capitaine au corps des Carabiniers, dans lequel ledit sieur est Lieutenant-colonel.

LA BROUE DES VAREILLES. (Dlle Langlois, épouse du sieur) 53. *G.* 1757. . . 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de son premier mari, Gendarme de la garde du Roi.

LA BROUSSE. (Pierre de) 50. *G.* 1775 150
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LA BROUSSE DE VEYRAZET. (Jean) 37. *G.* 1775. 180
Mousquetaire réformé ; à titre d'appointemens pour sa réforme.

De cette part. . . . . 1,938,158 ₶

Report . . . . 1,938,158 ₶

LA BROUSSE. (Pierre de) 56. *G.* 1764 134
Y compris 14 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LA BRUYÈRE. (Dlle Anne Bourgeois, veuve du sieur) 51. *G.* 1778 200
A titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son mari, ancien Garde-du-corps du Roi.

LA BUSSIERE. (Jean) 72. *M. du R.* 1772. 400
En considération de ses services en qualité de Gouverneur des Pages du Roi.

LA BUSSIERE. (Jean) 56. *G.* 1784. 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en second dans le régiment du Commissaire-général de la cavalerie.

LA BUSSIERE. (Jacques de) 48. *G.* 1763. 54
Pour lui tenir lieu de 54 liv. d'intérêts de trois années, mises en rente viagère à 6 pour 100; d'une pension de 300 livres qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment d'Auvergne, et qui lui a été supprimée le jour de son replacement.

LA BUSSIERE. (Dlle Anne) 56. *G.* 1779. 400
En considération des services de son frère, Commis du département de la guerre.

LA BUSSIERE. (Edme de) 62. *G.* 1777. 500
A titre d'appointemens pour sa retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment du Commissaire-général.

LA BUSSIERE DE LA ROUSTIERE. (Georges) 58. *G.* 1777 500
A titre d'appointemens pour sa retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment d'Orléans, dragons.

LA CAILLE. (Jeanne Fauze, veuve du sieur) 62. *M. du R.* 1781 200
En considération des services de feu son mari, garçon de l'Echansonnerie du Roi.

LA CALPRENADE. (Dlle Anne) 69. *M. du R.* 1785 150
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique.

LA CAROLIE. (François de) 56. *G.* 1783 405
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de premier Lieutenant avec rang de Capitaine au régiment du Roi, dragons.

LA CAUVE. (Dlle Jeanne Masson, veuve du sieur) 42. *M. du R.* 1782 150
En considération des services de feu son mari, Taupier des bâtimens du Roi.

LA CAVE DE LA POUPLIÈRE. (Dlle Marie) 76. *M.* 1714 70
Y compris 10 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Capitaine de brûlot.

LACCARY. (Dlle de la Ville, épouse du sieur) 59. *M.* 1776 400
En considération des services du feu sieur du Teillay, son premier mari, Commissaire-général de la marine.

LA CHAIRLLIÈRE. (Dlle de Renauldon, veuve du sieur) 36. *G.* 1787 300
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine-commandant au régiment d'Angoumois.

De cette part . . . . 1,942,381 ₶

LA CHAISE-BELLEAN.

Report. . . . . 1,942,381 ₶

LA CHAISE BELLEAN. (Bénigne) 74. *F.* 1770 300
Sans retenue ; en qualité de ci-devant premier Lieutenant de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

LA CHAISE DU RENAUD. (Jean de) 73. *G.* 1761 520
Y compris 120 livres d'intérêts d'arrérages en considération de ses services en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment de Talaru.

LA CHAMBRE. (Dlle de Lambert, veuve du sieur de) 53. *G.* 1785 200
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine d'artillerie.

LA CHAPELLE. (Dlle Elisabeth Masson, veuve du sieur) 66. *G.* 1773 300
En considération des services de son mari, décédé Capitaine au régiment Royal-Bavière.

LA CHAPELLE. (Dlle Salin de l'Isle, veuve du sieur de) 59. *G.* 1780 500
En considération des services de feu son mari, Commissaire principal des guerres.

LA CHAPELLE. (Philippe de) 22. *G.* 1781 150
En considération des services de feu son père, Commissaire principal des guerres.

LA CHAPELLE. (Louis de) 26. *G.* 1781 200
Même considération que ci-dessus.

LA CHAPELLE. (Cyr de) 18. *G.* 1781 150
Même considération que ci-dessus.

LA CHARDAIGNE. (Pierre de) 70. *G.* 1765 400
A titre d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine de grenadiers au bataillon de milice de Mazarin.

LA CHASSAGNE. (Pierre de) 81. *G.* 1758 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment de la Marche.

LA CHASSAIGNE. (François de) 71. *G.* 1755 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages en considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment de Normandie.

LA CHASSAIGNE DE SEREYS. (Marie de) 59. *G.* 1763 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Beauvoisis.
Les intérêts seulement seront supprimés lors de son replacement.

LA CHASTRE. (Jean de) 60. *G.* 1778 97
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Châteauroux.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LA CHASTRE. (Louis de) 63. *G.* 1764 400
A titre d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Normandie.

LA CHAUSSÉE. (Dlle Marie Moulart, veuve du sieur) 70. *G.* 1787 300
En considération des services de feu son mari, ci-devant Major des ville et citadelle de Montreuil-sur-mer.

LA CHAUSSÉE. (Dlle Lucie Morgon, veuve du sieur) 76. *G.* 1°. 1771, 200 ; 2°. 1780, 100 300
La première, en considération des services de feu son mari, Capitaine invalide.
La seconde, même considération.

De cette part. . . . . 1,947,496 ₶

Report. . . . . 1,947,496 ₶

LA CHAUSSÉE. (Gilbert de) 56. *G.* 1°. 1763, 54; 2°. 1770, 400 454
La première, provenant de trois années mises en rente viagère de la pension de 300 livres qui lui a été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment de Périgord, et qui a été supprimée le jour de son replacement. La seconde, à titre d'appointemens pour sa retraite.

LA CHENAL. (Dlle Marie) 59. *M. du R.* 1°. 1759, 300; 2°. 1768, 150 450
La première, à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Valet-de-pied de la feue Reine. La seconde, pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur les aumônes de la feue Reine.

LACHENET DE CROTTAT. (François) 69. *G.* 1°. 1751, 472; 2°. *idem.* 100 . . 572
Ancien Capitaine au régiment de Bourbon, infanterie.
La première, y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages en considération de ses services et pour sa retraite. La seconde, sans aucune retenue, en la même considération.

LA CHÈNAYE. (Dlle Geneviève Lure, veuve du sieur) 34. *G.* 1°. 1785, 100; 2°. *idem.* 100 200
La première, en considération des services de feu son mari, Tapissier de l'hôtel de la guerre et de la marine. La seconde, en la même considération.

LA CHESNAYE. (Louis de) 54. *G.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment de Navarre.

LA CLAIR. (Jean) 84. *M. du R.* 1765 365
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

LA CLAVERIE. (Philippe de) 56. *G.* 1773 500
A titre d'appointemens pour retraite en qualité d'Aide-major au régiment du Mestre-de-camp général des dragons, avec rang de Capitaine.

LA CLOCHETERIE. (Dlle Catherine Damaux, veuve du sieur de) 81. *M.* 1750. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de la perte qu'elle a faite de son mari, qui a été tué en 1747 dans le combat rendu par M. de la Jonquière, chef d'escadre, contre les Anglois.

LA CŒURTIERE. (Dlle Marguerite Bourgeois, veuve du sieur de) 62. *M.* 1786 . . 500
En considération des services de feu son mari, Commissaire-général et premier commis de la marine.

LA COLÉ. (Jean) 53. *F.* 1774 300
Sans aucune retenue; pour sa retraite en qualité de Palefrenier de la Vénerie du Roi.

LA COLOMBE. (Claude de) 49. *G.* 1775 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LACOMBE SAINTE-MARIE. (Jean) 58. *G.* 1769 400
A titre d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Bourbonnois.

De cette part. . . . . 1,952,045 ₶

Report . . . . 1,952,045 ₶

LACOMBE. (Nicolas) 51. *G.* 1°. 1762, 372; 2°. 1775, 97 469
La première, y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Lorraine. La seconde, à titre d'appointemens conservés en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Bar-le-Duc.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LACOMBE. (Dlle Marguerite) 73. *M. du R.* 1770 150
Sans retenue; pour aider à sa subsistance.

LACOMBLE. (Louis) 59. *M. du R.* 1779 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LACOMME, dit la Combe. (Jacques) 53. *M. du R.* 1781 200
Pour servir à sa subsistance et à sa retraite en qualité de garçon du grand-commun du Roi.

LA CONDAMINE. (Dlle Gillot, veuve du sieur de) 76. *G.* 1782 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Piémont.

LA CONVERSERIE. (Dlle Julie Caboche, épouse du sieur de) 56. *G.* 1743 . . . 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de la perte que son père a faite de deux canardières en 1740, étant alors Garde-du-corps du Roi, employé pour la destruction ordonnée en Calaisis.

LA CORDAIRE DE LASSAUX. (Philippe) 63. *G.* 1769 450
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine d'infanterie, et ci-devant Capitaine d'une compagnie d'élèves de l'école royale militaire.

LA CORDERIE. (Dlle Marthe Dumont, veuve du sieur de) 78. *G.* 1782 50
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant-colonel du régiment de Piémont.

LA CORREGE. (Dlle Anne Dartigues, veuve du sieur) 59. *G.* 1758 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages en considération des services de feu son mari, Capitaine de grenadiers au régiment de Brancas.

LA COSTE DU VIVIER. (Jean) 42. *G.* 1°. 1775, 200; 2°. *idem.* 200 400
Mousquetaire réformé.
La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens, pour sa réforme.

LA COSTE. (Jacques de) 46. *G.* 1763 108
En qualité de Capitaine-commandant dans le sixième régiment des Chevau-légers, pour lui tenir lieu de 108 liv. d'intérêts de trois années, mises en rente viagère à six pour cent, d'une pension de 600 liv. qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment d'Artois, cavalerie, et qui a été supprimée le jour de son replacement.

LA COSTE. (Justin) 86. *G.* 1737 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant au régiment d'Orléans, dragons.

LA COTTE DE BIGARDIÈRE DUMESNIL. (Jean) 57. *G.* 1784 360
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien premier Lieutenant au régiment de Conti, dragons.

De cette part . . . . 1,955,558 ₶

Report . . . . 1,955,558 ₶

LA COTTE DE TEYFON. (Benoît) 64. *G.* 1768 400
A titre d'appointemens et pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment d'Artois, infanterie.

LA COUR. (Jean de) 24. *G.* 1788 300
En considération de ses services et pour sa réforme, en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LA COUR DE LA GARDIOLLE. (Chevalier de) 84. *G.* 1706. 168
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, à titre d'assurance sur la pension de 300 liv. qui avoit été accordée à feu sa mère, dont le mari a été tué au siége de Turin, étant alors Capitaine au régiment de Bresse, infanterie.

LA COUR. (Antoine de) 52. *G.* 1773 150
En considération de ses services, en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.

LA COUR. (Dlle. Boyer, veuve du sieur de) 56. *G.* 1763 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine au régiment de Salins.

LA COUR. (Charles, Chevalier de) 57. *G.* 1763 54
Pour lui tenir lieu de pareille somme, provenant de trois années mises en rente viagère, à six pour cent d'une pension de 300 liv, qui lui avoit été accordée, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Dauphiné, et qui a été supprimée le jour de son replacement dans ledit régiment.

LA COUR. (Gilles de) 64. *F.* 1780 500
A titre de retraite, en considération de ses services, en qualité de Contrôleur des vingtièmes de la généralité de Champagne.

LA COURT. (Louis) 61. *G.* 1766 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment des recrues de Rouen; il cessera d'en jouir en cas qu'il soit replacé.

LA CRAMPE. (Jean) 81. *M. du R.* 1726. 150
A titre de subsistance, et pour lui tenir lieu de clérical, en qualité de Prêtre de l'Oratoire.

LA CROIX. (Nicolas) 56. *G.* 1789. 450
Tant en considération de ses services et de ses blessures, que pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant de Grenadiers au régiment d'Austrasie.

LA CROIX. (Louis) 66. *M. du R.* 1788 400
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de l'un des grands Valets-de-pied du Roi.

LA CROIX. (Nicolas) 63. *M. du R.* 1788 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en qualité d'ancien Garçon des pages du Roi.

LA CROIX. (Barthelemi) 26. *M. du R.* 1787 365
A titre de retraite, en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LA CROIX. (Dlle. Commié, veuve du sieur) 70. *M.* 1784 300
En considération des services de feu son fils, Sous-chef du bureau des affaires contentieuses de la marine et des colonies; laquelle pension réversible à la belle-mère de ladite dame Commié, dans le cas où elle survivroit à cette dernière.

De cette part . . . . 1,959,631 ₶

. . . . . *Report* . . . . 1,959,631 ʺ

LA CROIX DE SERIZAY. (Jean) 52. *G.* 1°. 1768, 54; 2°. 1782, 500. . . . . 554 ʺ
La première, en qualité d'ancien Commandant au régiment de Condé, infanterie, pour lui tenir lieu de 900 liv. d'intérêts d'arrérages de la pension de 300 liv. qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé dudit régiment, et qui a été supprimée lors de son replacement, en conservant seulement lesdites 54 liv. d'intérêts d'arrérages. La seconde, en considération de ses services et pour sa retraite. 554

LA CROIX. (Philippe) 51. *G* 1759 300
A titre de gratification annuelle, tant en considération de ses services, que des blessures qu'il a reçues à la guerre, en qualité de Capitaine au régiment de Nassau-Saarbruck.

LA CROIX. (Jean de) 57. *G.* 1775 315
A titre d'appointemens, en qualité de Gendarme réformé de la garde du Roi; cette pension sera supprimée lors de son replacement.

LA CROIX DE LUSSON. (Jean) 47. *G.* 1766 54
Pour lui tenir lieu de 900 liv. d'arrérages de la somme de 300 liv. de pension qui lui avoit été accordée, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Flandre et qui a été supprimée le jour de son replacement.

LA CROIX DE CHEVRIÈRE DE SAINT-VALLIER. (Nicolas) 71. *G.* 1759. . . 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Beaufremont, dragons.

LA CROIX D'HANOSTAT. (Jean de) 54. *G.* 1775. 450
A titre d'appointemens, en qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Verdun, actuellement Capitaine au régiment provincial d'artillerie de Metz; il cessera de jouir de cette pension s'il est replacé avec un traitement supérieur.

LA CROMPE. (Guillaume de) 66. *G.* 1787 500
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Sous-lieutenant de maréchaussée.

LA CROPTE DE SAINT-ABRÉ. (Henri de) 53. *M.* 1762 300
En considération de ses services, en qualité d'Enseigne de vaisseau, retiré.

LA DEVAIZE-D'ARTEIL. (Jean-Baptiste) 76. *G.* 1784. 400
A titre d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé des Arquebusiers, cavalerie.

LA DEVEZE. (François) 53. *G.* 1776 200
En considération de ses services, en qualité de Sous-lieutenant de maréchaussée, ci-devant ancien Lieutenant au régiment de Dauphiné.

LA DOUCE. (Pierre) 47. *G.* 1745 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Gendarme réformé, en considération des services de feu son père, Commis au bureau des fortifications.

LA DOUCE. (Dlle. Marie) 46. *G.* 1745 118
Même considération que ci-dessus.

LA DOUCE. (Edme) 59. *G.* 1745. 118
Même considération que ci-dessus.

LA FABREGUE. (Louis de) 39. *G.* 1789 550
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Aide-major de la ville d'Entrevaux.

De cette part . . . . 1,964,752 ʺ

Report . . . . 1,964,752 ₶

LA FAGE. (Bernard) 56. *G.* 1785. 550
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Quartier-maître-trésorier du régiment de Saintonge.

LA FAGERDIE DE LA PRADERIE. (François de) 54. *G.* 1768 120
En considération de ses services, en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LA FAIGE. (François-Éléonor de) 76. *G.* 1764 400
A titre d'appointemens de retraite, en qualité de Lieutenant au régiment de Normandie

LA FAIGE. (Jean) 68. *G.* 1767. 300
A titre d'appointemens de retraite, en qualité de Sous-lieutenant au régiment Mestre-de-camp-général, cavalerie.

LA FARE. (Joachim, Abbé de) 71. *G.* 1718 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp.

LA FARE. (Christophe de) 66. *G.* 1753 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services du feu Maréchal de la Fare, son parent.

LA FARELLE. (Barthelemi de) 53. *G.* 1763. 108
Provenant d'intérêts d'arrérages d'une pension qui lui avoit été accordée, en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Pologne, et qui a été supprimée le jour de son replacement.

LA FARGUE DE BIAT. (Pierre) 64. *G.* 1753 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LA FARGUE. (Dlle. Marie) 36. *F.* 1781. 33
En considération des services de feu son père, Teneur des livres de la compagnie des Indes, laquelle pension s'accroîtra progressivement jusqu'à la somme de 200 liv. aux six enfans dudit feu sieur, et est réversible de l'un à l'autre jusqu'au dernier survivant.

LA FARGUE. (Jean-Étienne) 29. *F.* 1781 33
Même considération que ci-dessus.

LA FARGUE. (Françoise) 38. *F.* 1781. 33
Même considération que ci-dessus.

LA FARGUE. (Nicolas) 28. *F.* 1781 33
Même considération que ci-dessus.

LA FARGUE. (Antoine) 39. *F.* 1781 33
Même considération que ci-dessus.

LA FARGUE. (Julien) 27. *F.* 1781 33
Même considération que ci-dessus.

LA FARGUE DE BIAT DE GAILLÈRE. (Joseph) 63. *G.* 1753. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LA FARGUE DE DUPLANCOU. (Guillaume) 66. *G.* 1779. 300
En qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Bourbon.

De cette part . . . . 1,967,790 ₶

Report. . . . . 1,967,790 ₶

LA FARGUE DE MALABIOU. (Jean) 60. *G.* 1753. 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son grand-père, ci-devant Capitaine au régiment de Guienne.

LA FARGUE. (Jean) 64. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Comtois.
Il ne recevra que les intérêts de cette pension lors de son replacement.

LA FARGUE. (Dlle Adelaïde de) 64. *G.* 1773. 400
Cette pension lui a été assurée sur celle de 3,000 livres accordée à son aïeul, Maréchal-de-camp, pour n'en jouir que dans le cas et à compter du jour où elle lui survivroit.

LA FARGUE. (Alexandre) 17. *G.* 1773. 400
Mêmes motifs que ci-dessus.

LA FARGUE. (Auguste) 19. *G.* 1773. 400
Mêmes motifs que ci-dessus.

LA FAYE. (Pierre de) 46. *G.* 1775. 150
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LA FAYE. (René de) 47. *G.* 1784. 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine en second au régiment de Vermandois.

LA FAYE. (Jean) 61. *G.* 1763. 540
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de Boccard, suisse.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LA FERRIÈRE. (Dlle Claire de Castillon, épouse du sieur) 53. *M.* 1777. 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Lieutenant de vaisseau, péri dans le naufrage de la barque du Roi la *Sybille.*

LA FERTÉ. (Dlle Boudin, veuve du sieur) 69. *M. du R.* 1766. 200
En considération des services de feu son mari, Garde de la capitainerie de Saint-Germain-en-Laie.

LA FERTÉ DE MUN. (Charles de) 73. *G.* 1762. 496
Y compris 96 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Navarre.

LAFFILÉ. (Angélique Goard, veuve du sieur) 63. *M. du R.* 1781. 500
En considération des services de feu son mari, Garçon de la chambre de madame Adelaïde de France.

LAFFONT. (Moïse de) 39. *G.* 1775. 180
A titre d'appointemens en qualité de Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LAFILHE DE LASRIVES. (Pierre) 47. *G.* 1775. 200
A titre d'appointemens en qualité de Garde-du-corps du Roi, réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

De cette part . . . . 1,972,442 ₶

Report . . . . 1,972,442 ₶

LAFITE DE PELLEPORT. (Dlle Scholastique de) 31. *M. du R.* 1784. 400
Sans retenue; par continuation de partie de celles dont jouissoit feu son père, Lieutenant-colonel d'infanterie, tant en considération de ses services que de ceux de son aïeule, Sous-gouvernante des enfans de France.

LAFITE DE PELLEPORT. (Dlle Reine) 25. *M. du R.* 1784. 400
Même considération que ci-dessus.

LAFITE DE CASSEMBOUCY. (Jean) 54. *G.* 1775. 200
A titre d'appointemens de réforme en qualité de Garde-du-corps du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LAFITE DU COURTEIL. (Hilaire de) 56. *G.* 1745. 177
Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de capitaine au régiment d'Aunis.

LAFITE DE PELLEPORT. (Jacques de) 17. *G.* 1785. 400
Tant en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel d'infanterie, que de ceux de feu son aïeul, Lieutenant-général des armées du Roi.

LAFITE DE PELLEPORT. (Gabrielle de) 19. *G.* 1785. 400
Même considération que ci-dessus.

LA FLAMBELLE. (Louis de) 70. *G.* 1775. 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi.

LA FLOTTE. (Michel) 51. *F.* 1776. 300
Sans retenue; tant en considération de ses services en qualité de Capitaine au bataillon de l'Inde, que de ses blessures.

LA FOND. (Dlle Papineau, veuve du sieur) 68. *G.* 1783. 400
En considération des services de feu son mari, Lieutenant des maréchaux de France, et Lieutenant-colonel d'infanterie.

LA FONS. (Dlle de Pujol, épouse du sieur de) 60. *G.* 1783. 283
Y compris 43 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Exempt des Gardes-du-corps du Roi.

LA FONS. (Marc de) 62. *G.* 1768. 500
A titre d'appointemens et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment du comte de la Marche.

LA FONTAINE. (Dlle Madeleine de) 59. *G.* 1741. 100
Faisant partie de celle de 300 liv. accordée à sa mère, en considération des services de feu son mari, Chevau-léger de la garde du Roi, et dont ladite Dlle ne doit jouir que dans le cas où elle survivroit à sa mère.

LA FONTAINE-D'OLLERY. (Charles de) 41. *G.* 1757. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages; Lieutenant en premier au régiment de Barrois, en considération des services de feu son père, Major du bataillon du corps royal de Chabrié, artillerie.

LA FONTAINE-D'OLLERY. (Henri de) 43. *G.* 1775. 118
Lieutenant des maréchaux de France; pour mêmes motifs que ci-dessus.

De cette part. . . . . 1,976,538 ₶

Report . . . . 1,976,538 ₶

LA FONTAINE. (Dlle de Caruel, veuve du sieur) 83. *G.* 1741. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, Chevau-léger de la garde du Roi.
Les deux enfans de ladite dame ont obtenu l'assurance d'une pension de 100 livres, pour en jouir après le décès de leur mère.

LA FONTAINE. (Jean) 46. *M. du R.* 1774. 300
En qualité de Garçon du château de Monsieur.

LA FONTAINE. (Charles) 44. *M. du R.* 1781. 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Valet-de-pied du Roi.

LA FONTAINE. (Anne Marc, veuve du sieur) 76. *M. du R.* 1776. 200
En considération des services de feu son mari, Porteur-de-chaise de la feue Reine.

LA FONTAINE. (Michel) 78. *M. du R.* 1732. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Sécretaire du chancelier.

LA FONTENELLE. (Marin) 68. *G.* 1758. 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LA FONTENELLE. (Henri de) 41. *G.* 1775. 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LA FORE. (Antoine de) 39. *G.* 1788. 300
En considération de ses services et pour sa réforme des Gardes-du-corps du Roi.

LAFORÊT. (Nicolas) 74. *F.* 1766. 360
A titre de traitement annuel comme ci-devant Palefrenier des écuries du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

LA FORÊT DE DIVONNE. (Pierre) 59. *G.* 1764. 448
Y compris 48 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine d'infanterie.

LA FORÊT. (Dlle Françoise de) 30. *G.* 1787. 100
En considération des services de feu son père, Aide-major de la ville de Saint-Omer.

LA FORÊT. (Dlle Marie de) 31. *G.* 1787. 100
Même considération que ci-dessus.

LA FORÊT. (Louis de) 28. *G.* 1787. 100
Même considération que ci-dessus.

LA FORÊT DE BOISCLERET. (Laurent de) 63. *G.* 1779. 200
En qualité de Lieutenant au bataillon de garnison de Poitou.

LA FORGE. (Dlle Duverne, veuve du sieur de) 79. *G.* 1757. 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, ancien Gendarme de la garde du Roi.

LA FORGUE. (Bertrand de) 72. *G.* 1762. 496
Y compris 96 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine de grenadiers au régiment de Boisgelin, à présent Major de la ville de Douai.
Ce traitement lui a été conservé, quoique Major de la ville de Douai.

De cette part . . . . 1,980,702 ₶

Report . . . . 1,980,702 ʺ

LA FORGUE DE BELLEGRADE. (Louis) 62. *G.* 1769. 400
A titre d'appointemens et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Bretagne.

LA FORGUE DE BELLEGRADE. (Jean) 37. *G.* 1775. 450
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Bordeaux.

LA FORGUE. (Jean) 59. *F.* 1766. 200
A titre d'appointemens en qualité de Dentiste du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

LA FORGUE. (Dlle Vallier, veuve du sieur) 53. *G.* 1771. 400
A titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son mari, ci-devant Major d'Embrun.

LA FORGUE. (Laurent) 66. *F.* 1774. 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Commis des vingtièmes.

LA FOSSE. (Louis de) 18. *G.* 1785. 100
En considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de la Fère, artillerie.

LA FOSSE. (Antoine de) 20. *G.* 1785. 100
Même considération que ci-dessus.

LA FOSSE. (Dlle Marie de) 23. *G.* 1785. 100
Même considération que ci-dessus.

LA FOSSE. (Clément de) 22. *G.* 1785. 100
Même considération que ci-dessus.

LA FOSSE. (Dlle Marie Dauxais, veuve du sieur) 46. *G.* 1771. 500
Sans retenue; à titre de gratification annuelle et en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de la Fère, artillerie.

LA FOURNERIE. (Antoine de) 53. *G.* 1787. 547
En considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Gendarme de la garde du Roi.

LA FOURNERIE. (Henri de) 52. *G.* 1775. 97
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de Blois.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LA FRASSE. (Gaspard de) 61. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Touraine.

LA FRAYE. (Dlle Mouchot, épouse du sieur) 72. *M. du R.* 1765. 300
A titre de gratification annuelle et en considération des services de feu son oncle, Surintendant de la musique du Roi.

LA FUE DAUZAS. (Guillaume) 44. *G.* 1775. 180
A titre d'appointemens en qualité de Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

De cette part . . . . 1,984,948 ʺ

Report . . . . 1,984,948 ᵗᵗ

LA GARDE. (Mathurin, chevalier de) 36. *M.* 1786. 360
En considération de ses services en qualité de Lieutenant de frégate, retiré, actuellement Officier des classes.

LA GARDE. (Pierre) 61. *M. du R.* 1785. 400
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Gentilhomme servant près le Roi.

LA GARDE DE THONISSERIE. (Dlle Molé, veuve du sieur) 60. *G.* 1785. 400
En considération des services de feu son mari, ancien Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi.

LA GARDE DES POUJOLS. (Louis) 53. *G.* 1775. 97
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Montpellier.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LA GARDE. (Joseph de) 61. *G.* 1767. 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, et actuellement Capitaine-invalide.

LA GARDE. (Dlle Jeanne de) 72. *G.* 1734. 78
Y compris 12 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Capitaine de grenadiers au régiment de Médoc.

LA GARDE. (Jeanne-Marie de) 68. *G.* 1734. 78
Même considération que ci-dessus.

LA GARDE. (Marie-Catherine de) 66. *G.* 1734. 78
Même considération que ci-dessus.

LA GARDE DE SAIGNES. (François de) 61. *G.* 1757. 354
Y compris 54. liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine de cavalerie.

LA GARDE. (François de) 67. *G.* 1770. 100
Ancien Garde-du-corps du Roi, à présent retiré à l'hôtel des invalides en qualité de Capitaine; en considération de ses services.

LA GARDELLE. (Georges de) 66. *G.* 1°. 1756, 118; 2°. 1775, 400. 518
Ci-devant Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi.
La première, y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services. La seconde, pour sa retraite.

LA GARDELLE. (Bernardin de) 63. *G.* 1°. 1756, 118; 2°. 1775, 400. 518
Ci-devant Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi.
La première, y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services. La seconde, pour sa retraite.

LA GARENNE. (Dlle Douaren, veuve du sieur de) 68. *G.* 1780. 200
En considération des services de feu son mari, ci-devant Aide-major au château de Caen.

LA GARRIGUE. (Jean de) 63. *G.* 1779. 300
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Vivarais.

LA GASNERIE. (François de) 48. *G.* 1775. 365
A titre d'appointemens, jusqu'à son replacement, en qualité de Gendarme réformé de la garde du Roi.

De cette part. . . . . 1,988,894 ᵗᵗ

Report . . . . 1,988,894 ᵗᵗ

LA GAUSIE. (Jean de) 71. *G.* 1765. 275
Y compris 75 liv. d'intérêts d'arrérages, tant en considération de ses services que de ceux de feu son oncle, Lieutenant-colonel de cavalerie.

LA GEARD DE CHERVAL. (François) 36. *G.* 1767. 100
Sans retenue; à titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son père, Commandant pour le service du Roi à Pont-à-Mousson.

LA GEARD DE CHERVAL. (Dlle Anne) 42. *G.* 1767. 100
Même considération que ci-dessus.

LA GEARD DE CHERVAL. (Dlle Marie) 31. *G.* 1767. 100
Même considération que ci-dessus.

LA GEARD DE CHERVAL. (Marie-Anne) 52. *G.* 1767. 100
Même considération que ci-dessus.

LA GEARD DE CHERVAL. (Charles) 46. *G.* 1767. 200
Même considération que ci-dessus.

LA GEARD DE CHERVAL. (Pierre de) 37. *G.* 1760. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel de cavalerie.

LA GEARD. (Raymond de) 72. *G.* 1760. 520
Y compris 120 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine en second au régiment d'Agénois.

LAGET. (Dlle Marguerite) 66. *F.* 1749. 200
Sans retenue; en considération des services de son père et de ses frères morts au service de la compagnie des Indes.

LA GLAINE-DAUZON. (Dlle Marie) 26. *F. et M.* 1°. 1784, 250; 2°. 1785, 300. 550
La première, en considération des services de feu son père, ci-devant Major-commandant l'artillerie au Sénégal. La seconde, en considération des services rendus par ledit feu sieur à la compagnie des Indes.

LA GLERE. (Marc) 56. *G.* 1777. 270
Pour lui tenir lieu d'appointemens de retraite en qualité de Porte-drapeau au régiment de Chartres.

LAGNEAU. (Dlle Claire Petit, veuve du sieur) 60. *M. du R.* 1783. 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Garde de la capitainerie de Fontainebleau.

LA GOILLE DE SELLE. (Claude) 61. *G.* 1766. 500
A titre d'appointemens pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Soissonnois.

LA GORCE. (Dlle Catherine Lefort, épouse du sieur comte de) 27. *G.* 1783. . . 400
En considération des services de feu son père, Brigadier de cavalerie, ci-devant Mestre-de-camp du régiment Royal-Allemand.

LA GOURGUE. (Lubin de) 37. *G.* 1786. 300
Lieutenant en premier, avec commission de Capitaine au régiment d'artillerie de Besançon; en considération, tant de la manière distinguée dont il a servi dans l'Inde pendant la dernière guerre, que du zèle, de l'activité et de la bravoure dont il y a donné des preuves.

. . . . *De cette part* . . . . 1,993,131 ᵗᵗ

Report . . . . 1,993,131 ₶

LA GOURGUE. (Bernard de) 66. *F.* 1770. 300
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de Lieutenant de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

LA GOUTTE DUVIVIER. (Claude de) 54. *G.* 1763. 54
Capitaine-commandant au régiment de Rouergue; pour intérêts d'une pension qui a été supprimée le jour de son replacement.

LA GRACE. (Denis) 56. *G.* 1780. 500
En qualité de ci-devant Capitaine-commandant au régiment du Maine.
Il cessera de jouir de cette pension s'il vient à être pourvu du commandement d'un bataillon de garnison dont il a l'expectative.

LA GRANCHE. (Dlle Reine de) 19. *G.* 1781. 200
En considération des services de feu son père, Lieutenant des Gardes-du-corps du Roi.

LA GRANCHE. (Dlle Marie de) 14. *G.* 1781. 200
Même considération que ci-dessus.

LA GRANCHE. (Dlle Marie Joseph de) 15. *G.* 1781 200
Même considération que ci-dessus.

LA GRANCHE. (Pierre de) 59. *G.* 1°. 1770, 150; 2°. 1775, 365. 515
Chevau-léger réformé de la garde du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens, jusqu'à ce qu'il soit replacé.

LA GRANCHE DES THUILLERIES. (Jacques de) 52. *G.* 1769. 150
En considération de ses services en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.

LA GRANDIÈRE. (Hercule de) 53. *G.* 1781. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant des grenadiers au régiment d'Aquitaine.

LA GRANDIÈRE. (Dlle Urbanne de) 53. *M. du R.* 1769. 300
Tant en considération des services de feu son oncle, Capitaine au régiment Royal-Marine, que pour lui tenir lieu de dot.

LA GRANGE. (Dlle de Chable, veuve du sieur de) 47. *G.* 1788. 150
En considération des services de son mari, décédé Sous-lieutenant de Maréchaussée.

LA GRANGE. (André de) 67. *G.* 1753. 177
Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de ci-devant Garde-du-corps du Roi.

LA GRANGE. (Gratien de) 60. *G.* 1768. 400
A titre d'appointemens pour retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Reine.

LA GRANGE DE VILLEDONNÉ. (Dlle Elisabeth de) 76. *G.* 1758. 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel de cavalerie.

LA GRANGE DE VILLEDONNÉ. (Dlle Aimée) 70. *G.* 1758. 118
Même considération que ci-dessus.

LA GRANGE DE CHECIEUX. (Dlle Marie) 36. *M. du R.* 1779. 250
Sans retenue; en considération des services de feu son père, employé aux écuries du Roi.

De cette part. . . . . 1,997,263 ₶

Report . . . . 1,997,263 ₶

LA GRANGE. (Marc de) 69. *F.* 1779. 500
Ancien Contrôleur des vingtièmes dans la province de Bretagne, en considération de ses services et de la perte de sa place.

LA GRANGE. (Louis de) 63. *G.* 1779. 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de garnison du Roi.

LA GRANGE. (Jean de) 67. *G.* 1767. 240
A titre d'appointemens pour retraite en qualité de Porte-guidon au régiment de Custine.

LA GRÈZE. (François) 46. *Af. É.* 1785. 500
Ci-devant chargé des affaires du Roi près le gouvernement général des Pays-bas autrichiens, et actuellement secrétaire des Enfans de France.

LA GUAISE. (Dlle Rollmat, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1770. 300
Sans retenue; à titre de subsistance en considération des services de feu son mari, chef du gobelet du Roi.

LA GUÉPIÈRE. (Antoine) 36. *M. du R.* 1770. 109
En considération des services de feu son père, premier Garçon de la cuisine-bouche de feu M. le Dauphin.
Cette pension est réversible à ses frères et sœurs, avec accroissement de l'un à l'autre jusqu'au dernier survivant, qui jouira de la totalité.

LA GUÉPIÈRE. (François) 40. *M. du R.* 1770. 109
Même considération que ci-dessus.

LA GUÉPIÈRE. (François-André) 36. *M. du R.* 1°. 1779, 109; 2°. 1781, 400. 509
La première, en la même considération que ci-dessus. La seconde, à titre de retraite en qualité de Page en la cuisine-bouche du Roi.

LA GUERINIÈRE. (Dlle Anne le Boultz, veuve du sieur) 86. *F.* 1776. 400
Sans aucune retenue; tant en considération de son peu de fortune, que des services de feu son mari, Ecuyer du Roi, tenant l'académie à Caen.

LA GUISSARDIE. (Dlle Bernets, veuve du sieur) 62. *G.* 1785. 200
En considération des services de feu son mari, Brigadier des chevau-légers de la garde du Roi.

LA HAYE. (Léonard de) 62. *M. du R.* 1787. 457
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

LAHAYE-MONTHAULT. (Jean de) 64. *G.* 1763 590
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine de dragons.

LAHAYE. (Jean-Antoine de) 56. *G.* 1°. 1774, 100; 2°. 1782, 380. 480
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa retraite.

LAHAYE. (Pierre de) 53. *G.* 1785 400
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Sous-lieutenant de la Maréchaussée.

De cette part. . . . . 2,002,457 ₶

Report . . . . 2,002,457 ᵗᵗ

LAHAYE. (Nicolas de) 51. *M.* 1776. 500
En considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment de l'Isle-de-Bourbon.

LAHAYE. (Bertrand de) 62. *G.* 1772 100
A titre d'appointemens; pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Flandre.

LAHAYE. (Jean de) 56. *G.* 1774. 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LAHAYS, dit Duchemin. (Pierre) 84. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrénier du haras du Roi.

LAHENS. (Jean de) 61. *G.* 1785. 450
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Viennois.

LAHIR. (Jean) 67. *G.* 1779. 450
En qualité de Porte-drapeau au régiment d'Alsace.

LAHONDES. (Antoine de) 57. *G.* 1765. 300
A titre d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LAHOUILLASSE DE LARROUX. (Pierre) 70. *G.* 1773. 300
Tant en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, que de ceux de ses deux frères, et pour sa retraite.

LAHOUSSAYE. (Louis de) 40. *G.* 1°. 1781, 150; 2°. 1788, 300. 450
Garde-du-corps réformé.
La première, en considération des services d'un de ses oncles. La seconde, en considération de ses services et pour sa retraite.

LAHOUSSAYE. (Louis-Antoine de) 40. *G.* 1781. 150
Garde-du-corps du Roi; en considération des services d'un de ses oncles.

LAHOUSSAYE. (Dlle Jouanne de Saint-Martin, veuve du sieur de) 62. *G.* 1780. . . 300
En considération des services de feu son mari, Garde-du-corps du Roi.

LAHOUSSAYE, marquis d'Ourville, (Ambroise de) 42. *G.* 1779. 400
En qualité de Lieutenant-colonel de dragons.
Il cessera de jouir de cette pension s'il vient à être replacé.

LAHOUSSAYE. (Pierre de) 74. *G.* 1749. 300
A titre d'appointemens; en qualité de Capitaine au régiment de Raugrave.

LAHOUSSAYE DE BEAUCHAMP. (Etienne de) 76. *G.* 1763. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Médoc.

LAHOUSSAYE DE BOISSY. (Dme Madeleine de) 56. *M. du R.* 1754. 100
A titre de subsistance, comme Religieuse professe du monastère des Ursulines de Mantes.

LAHUR, dit Luxembourg. (Jean) 53. *M. du R.* 1788. 400
Sans retenue et à titre de retraite, en qualité de Palefrenier des écuries de la Reine.

De cette part . . . . 2,007,529 ᵗᵗ

Report . . . . 2,007,529 ₶

LAIDET DE CHAMBOULIN. (Jean de) 51. *G.* 1763. 54
Pour intérêts d'une pension qui a été supprimée le jour de son replacement.

LAYER. (Antoine) 33. *G.* 1788. 400
En considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Trompette des gardes-du-corps du Roi.

LAIGLE. (Charles de) 43. *M. du R.* 1778. 400
Pour lui tenir lieu de pareille somme, qui lui a été accordée, à titre de subsistance, par madame Louise de France.

LAILLET. (Marie Baruteau, veuve du sieur) 41. *M. du R.* 1789. 150
En considération des services de feu son mari, Garde-des-eaux de la machine de Marly.

LAINÉ. (Dlle Marie Cailletot, veuve du sieur) 57. *M. du R.* 1788. 300
Sans retenue et à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Valet-de-chiens à la vénerie du Roi.

LAINÉ. (Dlle Marie Lambin, veuve du sieur) 58. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garçon du petit commun de la maison du Roi.

LAINÉ. (Dlle Marguerite Ducor, veuve du sieur) 36. *M. du R.* 1785. 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Aide-du-gobelet du Roi.

LAINÉ DE VALLERAN. (Dlle de Mayer, veuve du sieur) 66. *G.* 1783. 150
En considération des services de feu son mari, Exempt de maréchaussée à Niort.

LAISNÉ. (Jean) 64. *F.* 1767. 500
A titre de traitement, sans aucune retenue; en considération de ses anciens services, en qualité de Valet-de-chiens de la vénerie du Roi.

LAISSE. (François de) 68. *M. du R.* 1768. 365
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LAISTRE. (Dlle Jullien, veuve du sieur) 76. *G.* 1781. 150
En qualité de Professeur de mathématiques et de dessin à l'école militaire de Brienne.

LAISTRE. (Claude de) 66. *G.* 1773 300
En considération de ses services, en qualité d'ancien Maître de dessin de l'ancienne école de l'artillerie, à Grenoble.

LAIZIER DE BRION DE SIOUGEAT. (Charles de) 73. *G.* 1722. 221
Lieutenant pour le service du Roi, à Hesdin; en considération des services de feu son père, Commandant de bataillon au régiment de Lyonnois.

LAIZIER DE BRION DE SIOUGEAT. (Dlle Anne de) 70. *G.* 1722 221
Religieuse professe au couvent de Notre-Dame de Brioude; en considération des services de feu son père, Commandant de bataillon au régiment de Lyonnois.

LAIZIER DE BRION DE SIOUGEAT. (Joseph de) 76. *G.* 1722. 221
Aumônier de Madame; en la même considération que ci-dessus.

De cette part. . . . . 2,011,661 ₶

LAJARD

Report . . . . 2,011,661 ₶

LAJARD DE BRIGNAC. (Noël) 46. *G.* 1779. 260
Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au bataillon de garnison de Piémont.

LA JAUMARD DE BELABRE. (Antoine de) 36. *G.* 1775. 180
A titre d'appointemens; pour sa retraite, en qualité de Mousquetaire réformé.

LA JUS DE QUINCY. (Pierre) 54. *G.* 1774. 60
A titre de gratification annuelle; en considération de ses services, en qualité de Gendarme de la gendarmerie.

LA LANCE DE FROMEREVILLE. (Claude) 68. *G.* 1755 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Piémont.

LA LANDE DE VERNON. (Dlle Frotin de Vulmont, veuve du sieur de) 53. *G.* 1785. 300
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine-aide-major au régiment d'infanterie de Noailles.

LALANDE. (Jean-Baptiste de) 51. *G.* 1783. 500
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Chartres, infanterie.

LALANDE. (Charles) 70. *G.* 1731. 200
Chirurgien-major des ville et citadelle de Blaye; en considération de ses services et du soin qu'il prend des soldats malades à l'hôpital de ladite ville.

LA LANDE DE SAINT-ÉTIENNE. (Nicolas de) 67. *G.* 1764. 112
Y compris 12 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LA LANDE. (Louis de) 53. *G.* 1769 200
A titre d'appointemens; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LA LANDE DE VERNON. (George de) 76. *G.* 1756. 508
Y compris 108 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Porte-étendart des Gardes-du-corps du Roi.

LA LANNE. (Dominique de) 62. *G.* 1780. 450
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Auch.

LA LAU. (François de) 64. *G.* 1775. 500
En considération de ses services, en qualité de Contrôleur-clerc de l'office de la maison du Roi.

LA LAURENCIE. (Daniel de) 43. *G.* 1775. 180
A titre d'appointemens, en qualité de Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LA LAURENCIE DE CHARRAS. (Bertrand de) 38. *G.* 1773 400
Sous-lieutenant à la suite du Roi, en considération de ses services en qualité de Sous-lieutenant au régiment de dragons de la Rochefoucault.

LA LAURENCIE. (Jean de) 41. *G.* 1773. 400
Capitaine au régiment d'infanterie du Roi; en considération des services de feu son père, Lieutenant des Maréchaux de France.

De cette part. . . . . 2,016,383 ₶

Report . . . . 2,016,383 ₶

LA LAURENCIE. (Pierre de) 74. *G.* 1765 400
A titre d'appointemens pour retraite en qualité de Lieutenant au régiment du Commissaire-général.

LALENE. (Louis de) 57. *G.* 1775 300
Garde réformé des Gardes-du-corps du Roi, à titre d'appointemens jusqu'à son replacement.

LALIER DE SAINT-LIEU (Chevalier de) 66. *G.* 1782. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au bataillon de garnison de Cambrésis.

LA LIVAUDIÈRE. (Dlle de Villemain, épouse du sieur de) 66. *G.* 1773. 300
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de Villars-Chaudieu.

LALLART DE RIBHEN. (Marie-Joseph) 52. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment de Poitou.

LALLEMANT DU VIVIER. (Dlle Tafflé, veuve du sieur) 52. *F.* 1771. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Lieutenant de vaisseau au service de la Compagnie des Indes.

LALLEMANT DU VIVIER. (Dlle Jeanne) 27. *F.* 1781. 50
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son père, Lieutenant de vaisseau de la Compagnie des Indes; laquelle pension faisant partie de celle de 200 liv. accordée aux quatre enfans dudit sieur, est réversible successivement entr'eux jusqu'au dernier survivant.

LALLEMANT DU VIVIER. (Dlle Anne) 26. *F.* 1781 50
Même considération que ci-dessus.

LALLEMANT DU VIVIER. (Nicolas) 24. *F.* 1781 50
Même considération que ci-dessus.

LALLEMANT DU VIVIER. (Dlle Marie-Anne) 31. *F.* 1781. 50
Même considération que ci-dessus.

LALLEMANT DE BOISMILON. (Auguste) 27. *G.* 1785 400
Sous-lieutenant au régiment Royal-Roussillon; en considération des services de feu son père, ancien Lieutenant-colonel de cavalerie, et ensuite Lieutenant des Cent-suisses de la Garde du Roi.

LALLEMANT DE VILLIÈRES. (Joseph) 58. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Guienne.

LA LOE. (Dlle Marie de) 84. *G.* 1757 400
En considération des services de feu son frère, ci-devant Commis de ce département de la guerre.

LA LOERE. (Louis-Felix de) 46. *F.* 1776 500
Sans aucune retenue, pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au Conseil-supérieur, ci-devant établi à Châlons.

LA LOMBARDIÈRE. (Dlle Segauld, veuve du sieur de) 49. *G.* 1785 300
En considération des services de feu son mari, Major-commandant à Valence en Dauphiné.

De cette part . . . . 2,020,591 ₶

Report. . . . . 2,020,591 ₶

LA LONDE DE SAINTE-CROIX. (Jean) 54. *F.* 1775. 500
Sans aucune retenue, pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au Conseil-supérieur, ci-devant établi à Bayeux.

LA LANDRE. (Thomas de) 70. *G.* 1771. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité de Brigadier réformé des Gendarmes de la Reine.

LA LOUE. (Jean-Baptiste) 79. *M. du R.* 1778. 182
En considération de ses services comme Garçon de la Bouche dans la maison de feu monseigneur le Dauphin.

LA LOUETTE. (Dlle le Dran, épouse du sieur) 66. *M. du R.* et *Af. É.* 1775 400
En considération des services de feu son oncle, premier Commis au département des affaires étrangères.
Elle a en outre l'assurance d'une pension de 2,000 livres à prendre, en cas de prédécès de son mari, sur celle de 4,000 liv., dont il jouit sans aucune retenue en qualité de Docteur, régent de la faculté de médecine de Paris.

LA LUIET. (Nicolas) 68. *F.* 1779 547
Sans aucune retenue; pour sa retraite, tant en considération de ses services au château de Saint-Hubert, que de son grand âge et de ses infirmités.

LALY-DOURSAL (Dlle Elisabeth) 33. *M. du R.* 1777 100
Religieuse de la Communauté des Nouvelles Catholiques, en considération de sa conversion et pour lui servir de dot.

LALY. (Dlle Jeanne) 36. *M. du R.* 1787. 100
Sans retenue; pour lui servir de dot dans la maison des Dames de la Foi de Bergerac.

LA MAMIE DE CLAIRAC. (Jean) 68. *G.* 1755. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Lieutenant de Carabiniers.

LA MARCHE DU FÉRON. (Dlle Marie) 41. *G.* 1785. 150
En considération des services de feu son père, Chef de la division des Gardes-côtes de Valognes.

LA MARCHE DU FÉRON. (Jeanne) 42. *G.* 1785. 150
Même considération que ci-dessus.

LA MARE. (Jean de) 66. *M. du R.* 1763 et 1768. 454
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Artois.

LAMAREROBERT. (Jean-Baptiste) 81. *F.* 1775. 500
Sans aucune retenue, pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au Conseil-supérieur, ci-devant établi à Rouen.

LA MARGUE DE MARIN. (Joseph de) 37. *G.* 1782. 300
Lieutenant en second d'artillerie; en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté aux siéges d'Yorck-Town en Virginie, et de Saint-Christophe aux Antilles.

LAMARIÈRE DE CHANVALLON. (Dlle Marie de) 36. *G.* 1783 200
En considération des services de feu son père, ancien Sous-brigadier des Mousquetaires.

De cette part . . . . 2,025,000 ₶

Report . . . . 2,025,000 ᵗ

LAMARQUE. (Louis, Chevalier de) 54. *G.* 1773. 500
A titre d'appointemens pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Touraine.

LAMARQUE. (Jean-Baptiste) 56. *G.* 1769. 400
Même considération que ci-dessus.

LAMARRE. (Jacques de) 52. *G.* 1784. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Brigadier de la Gendarmerie.

LAMARRE DE VERDANCHÉ. (Dlle Jeanne de) 26. *M. du R.* 1780. 72
Pour lui tenir lieu de pareille somme, dont elle jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

LAMARRE. (Paul de) 60. *F.* 1770 400
Pour récompense de ses services en qualité d'ancien Contrôleur pour la Compagnie des Indes.

LAMARTELLIERE. (Jérôme) 57. *G.* 1772 400
A titre d'appointemens pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Picardie.

LAMASS. (François) 60. *G.* 1787. 480
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-drapeau au régiment de Schomberg.

LAMBERT D'ESCUSINT. (Louis) 48. *F.* 1788. 560
Sans retenue, à titre de retraite en qualité de ci-devant Commis dans les bureaux de l'Intendance d'Auvergne.

LAMBERT. (Jean) 38. *G.* 1788. 500
En considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Trompette des Gardes-du-corps du Roi.

LAMBERT DE BALHYER. (Fiacre) 53. *G.* 1783 300
Capitaine-commandant au régiment de Brie; en considération de la conduite distinguée qu'il a tenue à bord du vaisseau *l'Hector.*

LAMBERT. (Jacques) 66. *M. du R.* 1784. 300
A titre de retraite en qualité de Piqueur des écuries de la Reine.

LAMBERT. (Jeanne Charier, veuve du sieur) 76. *F.* 1766 120
En considération des services de feu son mari, Palefrenier dans les équipages du feu Roi de Pologne.

LAMBERT. (Charles) 23. *M. du R.* 1768 300
En considération des services de son aïeul maternel, décédé, Commandant de la petite écurie du Roi.

LAMBERT. (Marie) 26. *G.* 1785. 500
Tant en considération des services de feu son aïeul paternel, ancien Capitaine de cavalerie, que de ceux de son père, Maréchal-de-camp.

LAMBERT. (Maurice) 21. *G.* 1785. 500
Même considération que ci-dessus.

LAMBERT. (Henri) 11. *G.* 1785. 500
Même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 2,031,232 ᵗ

Report. . . . . 2,031,232 ₶

LAMBERT. (René) 82. *M. du R.* 1767. 150
Ancien Fourrier-des-logis de feu madame la Dauphine, laquelle pension est assurée à son fils, s'il lui survit.

LAMBERT. (Jules) 66. *G.* 1°. 1763, 118; 2°. 1773, 200. 318
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages. La première, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde de la Manche du Roi. La seconde, même considération et pour sa retraite.

LAMBERT. (François) 36. *G.* 1772. 300
Sans retenue, à titre de gratification annuelle; en considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp, Directeur des fortifications d'Alsace.

LAMBERT. (Godefroy) 66. *G.* 1773 400
En considération de ses services en qualité de Porte-étendard des gendarmes de la Reine, au corps de la Gendarmerie.

LAMBERT. (Charles) 71. *G.* 1777 450
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment d'Enghien.

LAMBERT DE LÉONARD. (Pierre) 62. *G.* 1762 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment allemand d'Horion.

LAMBERT DE VILLEMARE. (François) 56. *G.* 1763 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment d'Orléans, infanterie.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LAMBERT DE BEAULIEU. (Pierre) 56. *G.* 1757 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Brigadier des Gendarmes de la garde du Roi.

LAMBERT DE BEAULIEU. (Dlle Wery, veuve du sieur) 43. *G.* 1786 300
En considération des services de feu son mari, Gendarme de la garde du Roi.

LAMBERT. (François) 52. *M. du R.* 1787 557
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LAMBERT. (Louis) 44. *M. du R.* 1787 457
Même considération que ci-dessus.

LAMBERT. (Jacques) 42. *M. du R.* 1788 400
Même considération que ci-dessus.

LAMBERTYE. (Joseph de) 31. *G.* 1773 120
A titre de gratification annuelle en considération de ses services dans la Gendarmerie, et pour l'aider à les continuer.

LAMBERTYE. (Emmanuel de) 82. *G.* 1747 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Poitou.

LAMBYN. (Dlle Françoise Jaunet, veuve du sieur) 53. *M. du R.* 1781 200
En considération des services de feu son mari, garçon du gobelet du Roi.

LAMBINET. (Jean) 48. *M.* 1779 300
En qualité de Chirurgien ordinaire au port de Brest, et en considération de ses soins et du succès qu'il a eu dans le traitement de la blessure reçue par M. le comte du Chaffault au combat d'Ouessant.

De cette part. . . . . 2,036,746 ₶

Report . . . . 2,036,746 ₶

LA MERCY DE PARTYET. (Pierre de) 48. *M.* 1785 400
En considération des services de feu son père, ancien Consul de France à Madrid.

LA MICHÉ. (Alexandre) 66. *F.* 1°. 1775, 150; 2°. 1786, 300 450
La première, à titre d'appointemens, en qualité d'ancien Garde-du-corps du feu Roi de Pologne. La seconde, pour sa retraite en qualité de Maréchal-des-logis de maréchaussée à Epinal, avec rang de Lieutenant de cavalerie, et en considération de quarante-cinq années de services.

LAMIE-DELBRU. (Matthieu) 64. *G.* 1763 200
A titre d'appointemens de réforme, en qualité de Cornette de la légion de Flandre.

LAMIRAULT. (Dlle Louise) 62. *M. du R.* 1753 et 1757 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, grand Valet-de-pied de la feue Reine.

LA MONNERAYE. (François de) 53. *M.* 1762 400
En considération de ses services en qualité d'Enseigne de vaisseau, retiré.

LAMORAL-LE-RIQUE-D'ALLENNE. (Robert) 73. *G.* 1758 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Picardie.

LAMORELIE. (Joseph de) 57. *G.* 1783 500
En considération de ses services, et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment Royal-Roussillon.

LAMORÉLIE. (Joseph de) 41. *G.* 1778 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LAMORRE. (Charles de) 49. *G.* 1783 500
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine-commandant au régiment de la Marine.

LA MOTHE DE VEDEL DE TERMES. (Géraud) 23. *G.* 1788 300
En considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LA MOTTE-DISANT. (Jean) 48. *G.* 1775 300
En considération de ses services en qualité de Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi, avec rang de Sous-lieutenant.

LA MOTTE DE FLOMONT. (François) 56. *G.* 1775 150
En considération de ses services en qualité de Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi, avec rang de Sous-lieutenant.

LA MOTHE-KERBERES (Antoine) 57. *F.* 1770 100
Pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

LA MOTHE DE CHAMPS. (Dlle Henriette de) 46. *M. du R.* 1778 290
A titre de subsistance, en considération de sa conversion et des services de ses ancêtres.

LA MOTHE. (Onezime) 71. *F.* 1770 500
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

De cette part . . . . 2,041,908 ₶

Report. . . . . 2,041,908 ᵗᵗ

LA MOTTE DE REGNIÈRE. 44. *G.* 1789 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant, avec rang de Capitaine de dragons.

LA MOTTE. (Dlle Anne) 76. *M. du R.* 1780. 108
Sans retenue; pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

LA MOTTE. (Claude de) 61. *G.* 1°. 1771, 200; 2°. 1774, 300 500
La première, en considération de ses services en qualité de Gendarme de la garde du Roi. La seconde, pour sa retraite.

LA MOTTE. (Dlle Lamatherée, épouse du sieur) 46. *M.* 1764 300
En considération des services de feu son père, ancien Major à Cayenne.

LA MOTTE. (Hilaire de) 42. *M. du R.* 1767 260
Ancien Maître-d'hôtel de feu madame la Dauphine.

LA MOTTE DE MONTFORT DESCHAMPS. (Dlle Jeanne de) 23. *M. du R.* 1°. 1774, 150; 2°. 1784, 150 300
Sans aucune retenue; à titre de subsistance, en considération des services de sa famille.

LA MOTTE DE MONFFORT DES CHAMPS. (Dlle Henriette de) 46. *M. du R.* 1784. 400
Sans retenue; tant en considération des services de ses ancêtres, que pour sa conversion.

LA MOTTE DE RECY DE ROMLINGEN. (François) 56. *G.* 1769. 300
En considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment d'infanterie de Nassau.

LA MOTTE, sieur de Recy de Romlingen. (Nicolas) 53. *G.* 1769 300
En considération de ses services en qualité de Capitaine en second au régiment de Nassau, infanterie.

LA MOTTE DE LA TOURNELLE. (Remi) 49. *G.* 1781 500
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de la Fère, infanterie.

LA MOTTE. (Marie Petit, épouse du sieur) 46. *M. du R.* 1782 150
Sans retenue; en considération des services de son mari, en qualité de Porteur-de-chaise du Roi.

LA MOTTE DE FORTET. (Bertrand de) 47. *G.* 1775 97
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Montauban.

LAMOUREUX DE LA GENETIERE. (Pierre) 49. *G.* 1777 500
Pour appointemens en qualité de Lieutenant attaché au régiment de Vivarais, et actuellement Capitaine attaché au régiment des chasseurs à cheval.
Cette pension sera supprimée s'il est replacé.

LA MOUSSAYE. (Joseph de) 66. *G.* 1763 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Provence.

LAMPINET. (Dlle Abriot de Grusse, veuve du sieur de) 43. *G.* 1788 400
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant d'artillerie.

De cette part. . . . . 2,046,877 ᵗᵗ

Report. . . . . 2,046,877 ₶

LAMPINET DE SAINTE-MARIE. (Dlle Françoise de) 37. *G.* 1778. 200
Sans retenue; à titre de gratification annuelle, en considération des services du feu comte de Saint-Germain, son parent, Lieutenant-général des armées du Roi.

LAMPINET DE SAINTE-MARIE. (Dlle Pierrette de) 38. *G.* 1778 200
Même considération que ci-dessus.

LAMPON. (Dlle Françoise) 56. *G.* 1782 500
En considération des services de feu son mari, premier Lieutenant au régiment de dragons de Monsieur.

LAMY DE BOISCOUTEAU. (Joseph) 41. *G.* 1774 200
A titre de gratification annuelle en considération de ses services en qualité de Lieutenant en premier au régiment de Poitou.

LAMY-D'HANGEST DU VOYEUX. (Louis) 58. *G.* 1754 177
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Commissaire provincial d'artillerie.

LAMY D'HANGEST DU VOYEUX. (Jean) 48. *G.* 1754 177
Même considération que ci-dessus.

LAMY DE BEZANGES. (Dlle Marie) 36. *G.* 1773 et 1778 200
A titre de gratification annuelle, en considération des services de son père, tué à la bataille de Berghen, où il servoit en qualité de Colonel d'artillerie.

LAMY. (Bernard de) 50. *G.* 1773 60
Gendarme de la gendarmerie; à titre de gratification annuelle, en considération de ses services, et pour l'aider à les continuer.

LAMY DE BEZANGES. (Jean) 60. *G.* 1763. 500
A titre d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé des volontaires de Clermont.

LAMY DE BEZANGES. (Dlle Marie) 32. *G.* 1°. 1773 et 1778, 200; 2°. 1780, 100. 300
Sans aucune retenue; la première, en considération des services de son père, tué à la bataille de Berghen, où il servoit en qualité de Colonel d'artillerie. La seconde, en la même considération.

LAMY DE BEZANGES. (Dlle Barbe) 38. *G.* 1773 et 1778 300
Même considération que ci-dessus.

LAMY DE BEZANGES. (Dlle Anne-Charlotte) 39. *G.* 1773 et 1780 300
Même considération que ci-dessus.

LAMY. (François) 82. *G.* 1°. 1769, 150; 2°. 1779, 100 250
Aide-major de Belle-Isle.
La première, en considération de ses services et pour lui tenir lieu de logement.
La seconde, en la même considération, et par augmentation à la précédente.

LAMY. (Philippe) 76. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LANCEL. (François) 57. *M. du R.* 1774 365
En considération de ses services, en qualité de Garçon du petit commun de la maison du Roi.

De cette part. . . . . 2,051,062 ₶

LANCEL.

Report . . . . 2,051,062 ₶

LANCEL. (Augustin) 64. *M. du R.* 1779 500
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de délivreur des fourrages en la grande écurie du Roi.

LANCEL. (Dˡˡᵉ Marie) 50. *M. du R.* 1775 300
Sans retenue ; à titre d'assurance et faisant partie de la pension de 800 liv. dont jouit son père en considération de ses services en qualité de délivreur des fourrages des écuries du Roi , et pour en jouir en cas de prédécès de ce dernier.

LANÇON. (Jean) 70. *G.* 1778 500
Pour sa retraite , en qualité de Lieutenant au régiment du Roi ; infanterie.

LANCRY. (Jacques de) 33. *G.* 1775 180
A titre d'appointemens de réforme , en qualité de Mousquetaire.
Il doit cesser d'en jouir lors de son replacement.

LANDAULT DE BEAUFORT. (Alexandre de) 60. *G.* 1779 300
Pour sa retraite , en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Boulonnois.

LANDEL. (Pierre) 49. *M. du R.* 1777 365
En considération de ses services en qualité de Garçon du grand-commun dans la maison du Roi.

LANDER. (Louis) 68. *M. du R.* 1787 400
Pour sa retraite , en qualité de Garçon du garde-meuble de la grande écurie de Sa Majesté.

LANDIER. (Jean) 62. *G.* 1768 400
A titre d'appointemens pour sa retraite , en qualité de Lieutenant au régiment d'Alsace.

LANDRÉ DE CHAMAN. (Daniel) 27. *G.* 1788 300
En considération de ses services et pour sa réforme , en qualité de Garde-du-Corps du Roi.
Il doit cesser d'en jouir s'il est replacé.

LANDRÉ DE VILLEJOUAN. (Jacques) 28. *G.* 1788 300
Même considération que ci-dessus.

LANDRIÈVE. (Dlle de Lery , veuve du sieur) 57. *G.* 1°. 1757 , 236 ; 2°. 1778 , 200. 436
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages ; la première , en considération des services de feu son pere , Ingénieur en chef en Canada. La seconde , en considération des services de feu son mari , Commissaire de la Marine.

LANDRIN. (Jean) 41. *M. du R.* 1780 250
Pour sa retraite , en qualité de Garçon du grand-commun de la maison du Roi.

LANDRY. (Claude) 56. *M. du R.* 1788 300
A titre de retraite , en qualité de l'un des grands Valets-de-pied du Roi.

LANDRY. (Charles) 56. *G.* 1783 320
En considération de ses services et pour sa retraite , en qualité d'Adjudant au régiment de Poitou , infanterie.

LA NEUVILLE. (Dlle Blavet , épouse du sieur) 69. *M. du R.* 1778 300
Sans retenue ; en considération des services de feu son père , ordinaire de la musique du Roi.

De cette part . . . . 2,056,213 ₶

Report. . . . . 2,056,213 ₶

LA NEUVILLE. (Dlle Françoise-Anne Fox, veuve du sieur) 89. *Af. E.* 1782 . . 200
Sans retenue; à titre de gratification annuelle.

LANFRANC DE PANTHOU DARVILLE. (Jean) 47. *G.* 1775 97
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine au régiment provincial de Caen.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LANFRANC DE PANTHOU. (Guillaume) 48. *G.* 1788 400
Pour appointemens de réforme, en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

LANGAN DE BOIS FÉVRIER. (Pierre de) 77. *G.* 1755 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine de grenadiers au régiment Royal-Comtois.

LANGE DE LA MALTIÈRE. (Joseph) 73. *G.* 1753 450
A titre d'appointemens de réforme, en qualité de Capitaine au régiment Dauphin, infanterie.

LANGEVIN. (Dlle Aimée Gilbert, épouse du sieur) 52. *M. du R.* 1771 300
Pour lui tenir lieu de pareille somme qui lui avoit été accordée, par madame Louise de France, sur sa cassette.

LANGIER DE BEAUCOUSSE. (Dlle Marie) 62. *M.* 1730 318
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de son frère, mort Lieutenant-de-vaisseau.

LANGLE. (Pierre de) 50. *F.* 1770 100
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant second Enseigne de vaisseau au service de la Compagnie des Indes.

LANGLOIS, dit Menard. (Adrien) 49. *M. du R.* 1°. 1771, 200; 2°. 1789, 100 . . 300
Postillon du Roi en la petite écurie.
La première, en considération de ses services. La seconde, en considération de l'ancienneté et de l'exactitude des mêmes services; toutes deux sans retenue.

LANGLOIS. (Dlle Marie Pillet, veuve du sieur) 40. *M. du R.* 1781 182
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, mort Palefrenier de la vénerie du Roi.

LANGLOIS. (Dlle l'Huissier, veuve du sieur) 66. *G.* 1785 200
En considération des services de feu son mari, ancien garde de la manche du Roi.

LANGLOIS. (Dlle Juhel, veuve du sieur) 74. *M. du R.* 1785 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, grand Valet-de-pied du Roi.

LANGLOIS. (Pierre) 70. *M. du R.* 1°. 1768, 300; 2°. 1786, 200. 500
La première, pour l'indemniser du logement dont il jouissoit en qualité de Portier du château de Fontainebleau. La seconde, à titre de retraite, en qualité de Garde de ladite capitainerie.

LANGLOIS DE RAMENTIÈRES. (Michel) 86. *G.* 1756. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant de Saint-Jal, cavalerie.

De cette part . . . . 2,060,522 ₶

Report.	2,060,522 ₶
LANGLOIS. (Dlle Tourolle, veuve du sieur) 51. *Af. É.* 1761 . . . . En indemnité d'une portion de terrein qui avoit été donné aux auteurs de ladite demoiselle, et qui a été reprise pour servir à la construction des hôtels des affaires étrangères et de la guerre.	250
LANGLOIS. (Dlle Larcher, veuve du sieur) 73. *M. du R.* 1781 . . . . Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Palefrenier de la vénerie du Roi.	182
LANGLOIS DE CRIQUEBEUF. (François) 57. *G.* 1766 . . . . Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine au régiment de recrues de Rouen.	300
LANGLOIS. (Matthieu) 53. *M. du R.* 1783 . . . . Sans retenue; en considération de ses services en qualité de l'un des Valets-de-pied de la Reine.	300
LANGLOIS. (Nicolas) 60. *M. du R.* 1787 . . . . Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Fourrier des logis du Roi.	300
LANGON. (Nicolas de) 47. *G.* 1763 . . . . A titre d'intérêts d'une pension qui a été suprimée, lorsqu'il a été nommé Exempt dans les Gardes-du-corps du Roi.	108
LANGOT. (Philippe) 66. *M. du R.* 1781 . . . . Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de ses services en qualité de Charretier des Menus-plaisirs du Roi.	200
LANGRAND. (Narcisse) 24. *M. du R.* 1781 . . . . Pour sa retraite en qualité de garçon de vaisselle au grand-commun de la maison du Roi.	300
LANGRENÉ, dit la Fosse. (Marie-Philippe, veuve du sieur) 68. *M. du R.* 1780. . . Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Valet-de-chambre de Madame Victoire de France.	500
LANIER. (Félix) 70. *F.* 1781. . . . . Sans retenue; en qualité de ci-devant Commissaire de la Milice-garde-côte de la province de Bretagne.	400
LANNOY. (Joseph) 43. *G.* 1776. . . . . En qualité de Sous-lieutenant réformé de la légion de Lorraine; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.	540
LANNOY. (D[lle] Lemaire, épouse du sieur) 30. *M. du R.* 1776. . . . . Sans retenue; en considération des services de feu son oncle, Commis du département de la maison du Roi.	300
LANNUGUI-BOUDIN. (Dlle de Brossy, veuve du sieur) 66. *F.* 1774. . . . . . . En considération des services de feu son mari, second Lieutenant des vaisseaux de la compagnie des Indes.	200
LANOIX. (Louis de) 56. *G.* 1769. . . . . Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de ci-devant Sous-aide-major au régiment de Vermandois, avec rang de Capitaine.	450
De cette part.	2,064,852 ₶

Report. . . . . 2,064,852 ₶

LANOUE. (François) 17. *M.* 1°. 1782, 250; 2°. 1784, 100. 350
La première, en considération des anciens services de feu son père, ci-devant Capitaine de bataillon des régimens des Colonies, au dépôt de l'Orient. La seconde en la même considération.

LANOUE. (Dlle Langan, veuve du sieur comte de) 56. *M.* 1782. 500
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine de bataillon des régimens des Colonies au dépôt de Lorient.

LANOUE. (Antoine) 67. *M. du R.* 1781. 300
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Garçon de la fruiterie du Roi.

LANQUEST. (Pierre) 49. *M. du R.* 1788. 400
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier des écuries de la Reine.

LANQUINE. (Jean-Baptiste) 70. *M. du R.* 1°. 1757, 200; 2°. 1778, 100. 300
La première, sans retenue, en qualité de commissaire aux classes de la marine. La seconde, pour sa retraite, en qualité de Garde-magasin d'artillerie.

LANSADE DE LANGERIE. (Dominique) 58. *G.* 1°. 1772, 200; 2°. 1775, 390. . . 590
La première, en considération de ses services, en qualité de Gendarme réformé de la garde ordinaire du Roi. La seconde, à titre d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LANSELLES. (Dlle Toutain, veuve du sieur) 51. *G.* 1778. 150
En considération des services de feu son mari, ci-devant Lieutenant en second des volontaires de Grassin, et depuis Professeur de mathématiques à l'école royale militaire.

LANSEREAUX DE BELVAL. (Jean) 64. *G.* 1769. 200
A titre de gratification annuelle, en qualité de Sous-lieutenant de grenadiers au régiment de Champagne, retiré à l'hôtel des Invalides.

LANTARA. (Elisabeth Valette, veuve du sieur) 48. *M. du R.* 1786. 250
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garde de la capitainerie de Fontainebleau.

LANTHONY. (Charles) 63. *G.* 1778. 425
En considération de ses services, et pour sa retraite, en qualité d'ancien Brigadier de la gendarmerie.

LANTIVY DE PENLAN. (Jacques) 58. *G.* 1774. 400
A titre d'appointemens pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment d'Aquitaine.

LANTOURNE. (Pierre) 53. *G.* 1787. 480
En considération de ses services et pour sa réforme, en qualité de Gendarme de la garde du Roi.

LANTY-DEMAXEY. (Christophe) 49. *G.* 1787. 500
En considération de ses anciens services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment d'infanterie d'Aunis.

LA PASCALIE, sieur de Martignac. (Charles) 57. *G.* 1734 et 1766. 345
Y compris 45 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Médoc.

De cette part. . . . . 2,070,042 ₶

Report. . . . . 2,070,042 ᵗᵗ

LA PASTURE. (Antoine de) 40. *G.* 1775. 240
En qualité de Mousquetaire réformé ; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LA PELIN. (Jean de) 56. *G.* 1775. 300
En qualité de Garde-du-corps du Roi, réformé, pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LA PEROUZE. (D[lle] Odille Dony, épouse du sieur) 57. *F.* 1766. 300
A titre d'appointemens, en qualité d'Ordinaire de la musique du feu Roi de Pologne.

LA PEROUZE. (Louis de) 77. *G.* 1777. 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens pour retraite, en qualité de premier Lieutenant au régiment de Mestre-de-camp-général de la cavalerie.

LA PEYRE. (Antoine) 56. *G.* 1766. 300
Capitaine au bataillon de garnison d'Auvergne ; pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment des recrues de Limoges.

LA PEYRE. (Jean) 59. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment de l'Isle-de-France.

LA PEYRE. (Jean-François) 72. *G.* 1773. 400
A titre d'appointemens et pour sa retraite, en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment de Normandie.

LA PIERRE. (Louis) 64. *G.* 1781. 500
Chevalier de Saint-Louis, et ancien Sous-lieutenant de grenadiers du régiment de Gatinois ; pour sa retraite, et en considération de trente-huit ans de services, pendant lequel temps il a fait quatre campagnes en Flandre, six en Allemagne, et sept dans les Colonies.

LA PIERRE. (Jean-Baptiste de) 46. *M. du R.* 1784. 300
Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de Porte-faix du garde-meuble de la Couronne.

LA PIERRE. (Pierre) 71. *G.* 1768. 300
A titre d'appointemens pour retraite, en qualité de Lieutenant de grenadiers au régiment de Navarre.

LA PIERRE. (Dlle Breton, veuve du sieur) 42. *F.* 1782. 336
A titre de continuation de celle de pareille somme dont jouissoit feu son mari, tant en qualité de filleule du feu Roi de Pologne, qu'en considération des services de ses pères auprès de Sa Majesté Polonoise.

LA PLACE. (Charles de) 64. *G.* 1763. 454
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Soissonnois.

LA PLACE. (François de) 44. *G.* 1767. 200
Garde-du-corps du Roi ; en considération des services de feu son oncle, Garde-du-corps de Sa Majesté.

LA PLANCHE. (Pierre) 41. *M. du R.* 1788. 500
Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de Garçon de l'échansonnerie de la Reine.

De cette part . . . . 2,075,026 ᵗᵗ

Report. . . . . 2,075,026 ᵗᵗ

LA PLANCHE-MORTIÈRES. (Paul de) 19. *G.* 1772. 400
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine des Carabiniers, avec rang de Mestre-de-camp.

LA PLANCHE-MORTIÈRES. (Claude de) 17. *G.* 1772. 400
Même considération que ci-dessus.

LA PLESSE. (François de) 61. *M. du R.* 1784. 456
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Cocher de la vénerie du Roi.

LA POINTE. (Claude) 47. *M. du R.* 1776. 456
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LA PORTE. (Joseph) 56. *M. du R.* 1788. 400
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de l'un des Grands-valets-de-pied du Roi.

LA PORTE DU THEIL. (Antoine de) 74. *G.* 1737. 400
En considération de ses services, en qualité d'ancien Capitaine au bataillon de milice de Poitiers, à présent Lieutenant des Maréchaux de France.

LA PORTE DE LOISILLIÈRE. (Charles de) 56. *M. du R.* 1788. 300
Sans retenue; pour l'indemniser de la charge de Porte-manteau de l'écurie de la Reine.

LA PORTE DE SAINTE-GEMMÉ. (François de) 64. *M. du R.* 1788. 300
Sans retenue; pour l'indemniser de la charge de Fourrier des écuries de la Reine.

LA PORTE. (Pierre de) 68. *G.* 1781. 450
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant en second au régiment de Jarnac, dragons.

LA PORTE-D'YSSERTIEUX. (Joseph) 51. *G.* 1763. 108
En qualité de Capitaine attaché au corps de la Cavalerie; pour lui tenir lieu de 108 liv. d'intérêts d'arrérages d'une pension qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment d'Orléans, cavalerie, et qui a été supprimée le jour de son replacement.

LA PORTE. (Marie Nivierre, veuve du sieur) 53. *M. du R.* 1781. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garçon du gobelet de Mesdames de France.

LA PORTE. (Julienne Breton, veuve du sieur) 48. *M. du R.* 1772. 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Garçon de l'échansonnerie de la Reine.

LA PORTERIE. (Dlle Louise de) 20. *G.* 1777. 500
En considération des services de son père, Maréchal-de-camp, gouverneur de la citadelle d'Arras.
Ladite demoiselle a de plus l'assurance d'une pension de 500 l. à prendre sur celle de 300 liv. dont jouit le sieur de la Poterie, son père, pour n'en jouir qu'après le décès de ses père et mere.

LA POTERIE. (Charles de) 24. *G.* 1777. 500
Même motif et considération que ci-dessus.

LA POYADE DE BEAUVILLE. (Pierre de) 53. *G.* 1788. 300
En considération de ses services et pour l'aider à les continuer en qualité de Capitaine au régiment de l'Isle-de-France, infanterie.

De cette part. 2,080,396 ᵗᵗ

Report. . . . . 2,080,396 ₶

LA PRADE. (Dlle de Monsy, veuve du sieur) 60. *G*. 1781. 400
En considération des services de feu son mari, Commandant pour le service du Roi, à Marsal.

LA PRIME. (Dlle Binet, veuve du sieur) 66. *M. du R*. 1767. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Coureur de vin de feu madame la Dauphine.

LA QUERIÈRE DU ROZIER. 47. *G*. 1775. 160
A titre d'appointemens en qualité de Gendarme réformé de la garde du Roi.

LA QUEUILLE. (Dlle Descorraille, veuve du sieur marquis de) 40. *G*. 1758. 472
Y compris 72. livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Lieutenant-général des armées du Roi, et ci-devant Sous-lieutenant des Chevau-légers de Sa Majesté.

LARCHAND, dit Duplessis. (Nicolas) 57. *M. du R*. 1781. 300
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Garçon de l'échansonnerie du Roi.

LARCHER. (François) 56. *M. du R*. 1781. 500
Sans retenue; en qualité de Garçon de la table des gentilshommes servans du Roi.

LARCHER. (Dlle Catherine de) 29. *G*. 1779. 300
En considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp, Directeur des fortifications, et Commandant pour le service de Sa Majesté au fort Saint-Sauveur de Lille.

LARCHER. (Dlle Catherine-Louise de) 31. *G*. 1779. 300
Même considération que ci-dessus.

LARCHER. (Dlle Anne de) 18. *G*. 1779. 300
Même considération que ci-dessus.

LARD DE RIGOLIÈRES. (Charles de) 60. *G*. 1765. 400
A titre d'appointemens, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Normandie.

LARD DE CHAMPAGNOL. (Isaac de) 57. *G*. 1758. 236
En considération de ses services en qualité de Chef de brigade de l'artillerie.

LARDEMELLE. (Jean de) 58. *G*. 1774. 500
Lieutenant-colonel du quatrième régiment de Chasseurs à cheval; en considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment de Mestre-de-camp-général de la cavalerie.

LARGENTIER DE CHANDION. (Philippe) 70. *G*. 1769. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine de grenadiers postiches du bataillon de milice de Troyes.

LARGETEAU. (Dominique) 71. *G*. 1778. 500
A titre de gratification annuelle, en considération de ses services en qualité de premier Aide-major de la ville de Metz.

LARGILLIÈRE. (Denis) 48. *M. du R*. 1781. 456
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

De cette part . . . . 2,085,820 ₶

Report . . . . 2,085,820 ᵗᵗ

LA RIVIERRE DE LA RIGODIÈRE. (Jean de) 58. *G.* 1°. 1771, 100; 2°. 1775, 300. 400
Garde-du-corps du Roi, réformé.
La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens pour sa réforme.

LA RIVIÈRE. (Théodore de) 46. *G.* 1750. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Brigadier des Gardes-du-corps du Roi, et de ceux de son oncle, ci-devant Aide-major des Mousquetaires.

LA RIVIÈRE. (Robert de) 40. *G.* 1750. 118
Même considération que ci-dessus.

LA RIVIÈRE DE LA TOURETTE. (Marie de) 46. *G.* 1775. 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LARMANDE. (Charles) 39. *M. du R.* 1785. 150
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Maréchal-vétérinaire des haras du Roi.

LARMUZEAUX. (Jean-Baptiste) 23. *M. du R.* 1781. 120
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Garçon de la pourvoierie du Roi.

LA ROCHE DE ROBINIÈRE. (Dlle Anne de) 37. *G.* 1°. 1788, 200; 2°. 1789, 200. 400
La première, en considération des services de feu son père, ancien Sous-lieutenant des Gardes-du-corps du Roi. La seconde, même considération.

LA ROCHE. (Dlle Françoise Michelon, veuve du sieur) 78. *G.* 1789. 300
En considération des services de feu son mari, ancien Sous-lieutenant des Gardes-du-corps du Roi.

LA ROCHE DE ROBINIÈRE. (Claude) 31. *G.* 1789. 200
Garde-du-corps du Roi; en considération des services de feu son père, ancien Sous-lieutenant dans le même corps.

LA ROCHE DE ROBINIÈRE. (Dlle Françoise) 37. *G.* 1°. 1788, 200; 2°. 1789, 200. 400
La première, en considération des services de feu son père, ancien Sous-lieutenant des Gardes-du-corps du Roi. La seconde, même considération.

LA ROCHE DE LA CHAUMETTE. (Dlle Gonthier, veuve du sieur) 46. *G.* 1785. 400
En considération des services de feu son mari, ancien Maréchal-des-logis des Gardes-du-corps du Roi.

LA ROCHE. (Dlle de Beck, veuve du sieur) 46. *G.* 1789. 300
En considération des services de feu son mari, ancien Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LA ROCHE. (Victor de) 76. *M. du R.* 1784. 200
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Sommeiller en la petite écurie du Roi.

LA ROCHE-DESCLENNE. (Blaise de) 59. *G.* 1758. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

De cette part . . . . 2,089,224 ᵗᵗ

LA ROCHE-NULLY.

Report. . . . . 2,089,224 ₶

LA ROCHE-NULLY. (Claude de) 56. *G.* 1775. 97
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Lyon.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LA ROCHE DE NEUILLY DE LA CARELLE. (Claude) 66. *G.* 1750. 200
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de ci-devant Capitaine des volontaires Bretons, infanterie.

LA ROCHE. (Marc de) 66. *G.* 1768. 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du corps des chasseurs de l'Etat-major de l'armée.

LA ROCHE. (Louis de) 46. *M. du R.* 1780. 200
Sans retenue; en considération de ses services comme Cocher en la petite écurie du Roi.

LA ROCHE-AYMON DUBREUIL. (Jacques de) 72. *G.* 1764. 300
Pour lui tenir lieu d'appointemens et pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment Royal-Navarre, cavalerie.

LA ROCHE-AYMON. (Antoine de) 69. *G.* 1749. 500
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de Septimanie, dragons.

LA ROCHELLE. (Gaspard de) 57. *G.* 1777. 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Marine.

LA ROCHENEGLY. (Dlle de la Faige, veuve du sieur de) 40. *G.* 1788. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment Dauphin, infanterie.

LA ROCHENEGLY, sieur de Chamblas. (Gabriel de) 36. *G.* 1780. 300
Lieutenant en second au régiment de Gâtinois; en considération de la blessure qu'il a reçue à l'attaque de Savannah.

LA ROCHENEGLY. (Felix de) 62. *G.* 1768. 400
A titre d'appointemens en qualité de ci-devant Capitaine au régiment Dauphin, infanterie.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LA ROCHETTE. (Jean de) 60. *G.* 1769. 400
A titre d'appointemens et pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment de la Reine, dragons, avec commission de Capitaine.

LA ROCHETTE. (Jean de) 56. *G.* 1763. 450
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine en second réformé des Volontaires du Dauphiné, dragons.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LA ROCHEVALENTIN. (Dlle de Benisseins, épouse du sieur) 53. *G.* 1773. 150
A titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son père, Major des ville et citadelle de Mézière.

LA ROCQUE. (Claude de) 39. *G.* 1775. 210
A titre d'appointemens en qualité de Chevau-léger réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

De cette part. . . . . 2,093,531 ₶

Report. . . . . 2,093,531 ₶

LA ROQUE-CRUSSOL. (Dlle Marie de) 56. *G.* 1787. 100
En considération des services de feu son père, Aide-major à Péronne.

LA ROQUE DE CAHAN. (Dlle Bourdon, épouse du sieur) 29. *G.* 1770. 300
En considération des services de feu son père, Exempt des Gardes-du-corps du Roi.

LA ROQUE-DOLÈS. (Paul de) 48. *G.* 1780. 500
Pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Languedoc, dragons, et actuellement Major du château de Ferrières, en Languedoc.

LA ROQUE. (Antoine) 63. *G.* 1771. 400
A titre d'appointemens en qualité d'ancien Capitaine au régiment Royal-Roussillon, infanterie.

LA ROQUE, sieur de Montels. (Pierre) 49. *G.* 1783. 200
Capitaine-commandant de grenadiers au régiment de Vivarais; en considération des services de feu son frère, Capitaine en second au même régiment.

LA ROUSSE, dit la Rosé. (Dlle Marie Redonté, veuve du sieur) 51. *M. du R.* 1786. 150
En considération des services de feu son mari, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

LA ROUSSIÈRE. (Dlle Perier, veuve du sieur de) 52. *G.* 1758. 400
En considération des services de feu son mari, tué à la bataille du 5 novembre 1757.

LA ROUVIÈRE. (Louis de) 70. *G.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Flandre.

LA ROUVRAYE. (Charles de) 42. *G.* 1775. 97
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Argentan.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LARQUANT. (Abel) 51. *G.* 1785. 250
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Maréchal-des-logis, avec rang de Lieutenant de cavalerie, dans la Maréchaussée.

LARQUAY. (Pierre) 54. *M.* 1788. 200
En considération de ses services en qualité d'ancien Garçon de bureau du secrétariat de la marine.

LARRARD DE MELAC. (Guillaume) 44. *G.* 1772. 400
Tant en considération des services de sa famille que pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LARREY. (Augustin) 53. *M.* 1775. 400
Major retiré des troupes des Colonies; en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment du Port-au-Prince.

LARRIESTE. (Louis de) 69. *G.* 1764. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

De cette part. . . . . 2,097,400 ₶

Report . . . . 2,097,400 ₶

LARROCHE. (Jean) 44. *G.* 1773. 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LARROCHE. (Pierre) 42. *G.* 1773. 100
Même considération que ci-dessus.

LARROCHE. (Joseph) 47. *G.* 1773. 100
Même considération que ci-dessus.

LARROCHE. (Daniel) 50. *G.* 1773. 100
Même considération que ci-dessus.

LARROQUE. (François) 59. *G.* 1785. 550
Tant en considération de ses services et de ses blessures que pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment d'Auvergne.

LART DE CAMPAGNOL. (David de) 56. *G.* 1759. 260
Y compris 60 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son oncle, ci-devant Capitaine au régiment de la Marine.

LARTIQUE DE GOUEYTES. (François de) 51. *G.* 1763. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa réforme du régiment de la Couronne.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LA RUE-D'HERICOURT. (Louis de) 48. *G.* 1768. 200
Capitaine au régiment du Mestre-de-camp-général, dragons; tant en considération de ses services que de ceux de feu son père, ancien Capitaine au régiment de la Marine.

LA RUE. (Pierre de) 61. *G.* 1765. 212
Y compris 12 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son oncle, ancien Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LA RUE. (Antoine de) 49. *G.* 1775. 97
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Sens.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LA RUE DE FRAUCY. (Alexandre) 36. *M.* 1776. 90
En considération de ses services, tant en qualité d'Elève-commissaire de la marine, que de Commis dans les bureaux du port de Brest.

LA RUE. (Pierre de) 69. *G.* 1768. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-brigadier de la Gendarmerie.

LARYS DE LATOUR. (Jean de) 66. *G.* 1°. 1768, 300; 2°. 1780, 200. 500
Ancien Capitaine au régiment Royal-Comtois.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération.

LA SAIGNE DE SAINT-GEORGES. (Jean de) 46. *G.* 1785. 250
Lieutenant en second au régiment de Médoc, infanterie; en considération de la conduite distinguée qu'il a tenue à bord du vaisseau *le Triomphant*, et de la blessure qu'il y a reçue dans l'un des combats rendus en 1782, par M. le marquis de Vaudreuil.

LA SAIGNE DE SAINT-GEORGES. (Jean-Louis de) 51. *G.* 1774. 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

De cette part . . . . 2,100,813 ₶

Report. . . . . 2,100,813 ⁺⁺

LA SALLE. (Adrien de) 54. *G.* 1788. 200
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant-colonel, commandant le bataillon de garnison de Vermandois.

LA SALLE DE ROCHEMORE. (Jean de) 49. *G.* 1782. 400
Capitaine-commandant au régiment Royal-Comtois; en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté lors de la conquête de l'isle de Saint-Eustache.

LA SALLE DE PONCI. (Joseph de) 49. *G.* 1758. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Berri, infanterie.

LA SALLE. (Pierre de) 58. *F.* 1770. 300
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

LA SAULX. (Pierre de) 56. *G.* 1768. 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LA SAULX. (Philippe de) 51. *G.* 1768 100
Même considération que ci-dessus.

LA SAUSSAYE. (François de) 51. *M.* 1782 400
En considération de ses services en qualité de Capitaine d'infanterie dans les troupes des colonies ci-devant employées dans l'Inde.

LASCAZES DE BEAUVOIR-SAINT-POL. (Jean-Paul de) 79. *G.* 1751. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Bretagne.

LASCOUS. (Pierre de) 54. *G.* 1774 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LA SELLERIE, dit Saint-Jean. (Jean) 72. *M. du R.* 1769. 550
En considération de ses services en qualité de Cocher de feu madame la Dauphine.

LA SELVE DU CHASSAIN. (Jean de) 38. *G.* 1775 180
Pour appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Ils cesseront d'avoir lieu du jour de son replacement.

LA SERRE. (Charles de) 39. *G.* 1775 180
Même considération que ci-dessus.

LA SERRE DE LA ROQUE. (Pierre de) 66. *G.* 1763 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine d'infanterie.

LASQUIER DE BEAULIEU. (Julien) 39. *M. du R.* 1787 457
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LASSALE DE LA BARRIÈRE. (Jacques de) 61. *G.* 1°. 1769, 100; 2°. 1775, 300. 400
Ci-devant Garde de la manche du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa retraite.

LASSALE DE HARADER (Joseph) 32. *G.* 1775 180
A titre d'appointemens de réforme, en qualité de Mousquetaire.
Ils cesseront d'avoir lieu du jour de son replacement.

De cette part. . . . . 2,105,658 ⁺⁺

Report. . . . . 2,105,658 ᵗᵗ

LASSALLE. (D[lle] Louise le Roi, veuve du sieur) 69. *M. du R.* 1775 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, premier Garçon de panneterie de la Reine.

LASSAT. (Pierre de) 51. *G.* 1775 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LASSÉ DE MARON. (Joseph de) 63. *G.* 1767. 500
A titre d'appointemens pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de la Reine, infanterie.

LASSENCE. (Laurent de) 50. *G.* 1762 500
Pour appointemens de réforme, en qualité de Capitaine en second au régiment d'Horion.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé.

LASSERRE. (D[lle] de Chanvallon, veuve du sieur de) 80. *G.* 1729. 88
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment de Champagne.

LASSUDERIE DE CAMPANÉS. (Matthieu de) 46. *G.* 1782 400
Capitaine de chasseurs au régiment de Bourbonnois; en considération de la bonne conduite qu'il a tenue à l'attaque de la redoute d'Yorck-Town en Virginie.

LASSUS DES FONTAINES. (D[lle] Jeanne Molié, veuve du sieur) 84. *G.* 1732 . . . 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de la Reine, dragons.

LASSUS. (Joseph de) 56. *G.* 1767. 300
A titre de gratification annuelle, en considération de ses services en qualité de Major au régiment de la Sarre.

LASTIC DE SAINT-JAL. (Louis de) 20. *G.* 1785 200
En considération des services de feu son père, Exempt et Sous-aide-major des Gardes-du-corps du Roi.

LASTIC DE SAINT-JAL. (D[lle] Charlotte de) 17. *G.* 1785 300
Même considération que ci-dessus.

LASTIC DE SAINT-JAL. (D[lle] Suzanne de) 19. *G.* 1785 300
Même considération que ci-dessus.

LASTIC DE SAINT-JAL. (Jean-François de) 25. *G.* 1785 200
Même considération que ci-dessus.

LASTIC DE SAINT-JAL. (Jean-Pierre de) 27. *G.* 1785. 200
Même considération que ci-dessus.

LASTIC DE SAINT-JAL. (Claude de) 56. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa réforme, en qualité de Capitaine du régiment de Lyonnois.

LASTRE DE MENEGARD. (Antoine de) 62. *G.* 1762 372
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment d'Hainaut.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

De cette part. . . . . 2,109,976 ᵗᵗ

Report. . . . . 2,109,976 ₶

LASTRE DE VAL-DUFRESNE. (Jean de) 56. *G.* 1°. 1770 , 100 ; 2°. 1782 , 380 . . 480
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première , faisant partie de celle de 300 liv. , accordée tant à lui qu'à ses deux frères , aussi Gardes-du-corps ; à titre de gratification annuelle , en considération de leurs services. La seconde , en considération de ses services et pour sa retraite.
Ladite gratification annuelle est réversible progressivement auxdits trois frères , de manière que le dernier survivant jouira de la totalité.

LASTRE DE VAL-DUFRESNE. (Louis de) 48. *G.* 1°. 1770 , 100 ; 2°. 1782 , 380 . . 480
Même considération que ci-dessus.

LASTRE DE VAL-DUFRESNE. (Pierre de) 53. *G.* 1°. 1770 , 100 ; 2°. 1782 , 380. 480
Même considération que ci-dessus.

LA TAILLE. (Dlle Jeanne Hurard , veuve du sieur) 68. *M. du R.* 1787 400
Sans retenue , en considération des services de feu son mari , maître paumier du Roi.

LA TAILLE DE ESSARS. (Jacques de) 60. *G.* 1760 427
Y compris 77 liv. d'intérêts d'arrérages ; tant en considération de ses services en qualité de Capitaine réformé du régiment de la Marine , que de ceux de son père et de ses oncles , Capitaines au même régiment.

LA TAPIE. (Etienne-Joseph de) 50. *G.* 1784 500
En considération de ses services et pour sa retraite , en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment du Colonel-Général , infanterie.

LATENAY DE LAVAL. (Simon de) 72. *G.* 1771. 150
A titre de gratification annuelle , en considération de ses services en qualité d'Aide-major à Brouages , avec brevet de Commandant.

LA TERRE , dit la Clef. (Joseph) 50. *G.* 1770 120
A titre de gratification annuelle , en considération de ses services en qualité de Consigne du Pertuis , au passage des Pyrenées.

LA TERRIERE DE CHANVALLON. (Arnaud de) 62. *G.* 1729 88
En considération des services de feu son père , Capitaine au régiment de Champagne , infanterie.

LATIEZ. (Dlle Marie-Godquin , veuve du sieur) 67. *G.* 1766 300
En considération des services de feu son mari , Gendarme de la garde du Roi.

LATIL DE CHASTEUIL. (François) 66. *G.* 1748 150
Capitaine au bataillon de garnison de Dauphiné ; pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de Provence , et pour en jouir jusqu'à ce qu'il soit replacé avec un traitement supérieur.

LATINOIS. (Noël-Jean) 40. *M. du R.* 1788. 90
Sans retenue ; pour l'indemniser de la charge de maréchal de forge de l'écurie de la Reine , dont il étoit pourvu , et qui a été supprimée.

LATINOIS. (Jean-Jacques) 33. *M. du R.* 1783 90
Même considération que ci-dessus.

LATINOIS. (Jean) 53. *M. du R.* 1785 300
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de l'un des douze grands Valets-de-pied du Roi.

De cette part . . . . 2,114,031 ₶

Report . . . . 2,114,031 ⁱⁱ

LA TOMBE. (Pierre) 50. *M. du R.* 1°. 1766 , 144 ; 2°. 1767 , 144 ; 3°. *idem*. 133. — 421
Valet de garde-robe de Madame.
La première , pour lui tenir lieu de pareille somme dont il jouissoit sur la cassette de feu M. le Dauphin. La seconde , *idem* , sur celle de feu madame la Dauphine. La troisième , sans retenue , et faisant partie du traitement attribué à l'une des charges de Valet de garde-robe de feu madame la Dauphine.

LA TOMBE. (Marie-Brion , veuve du sieur de) 77. *M. du R.* 1782 400
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari , Garçon de garde-robe de feu madame la Dauphine.

LA TOUCHE-BEAUREGARD DE TELINCOURT. (Louis de) 21. *M.* 1775 . . . 200
En considération des services de feu son père , Capitaine de frégate.

LA TOUCHE DE GRAND-MAISON. (François de) 48. *G.* 1°. 1771 , 300 ; 2°. 1775 , 97 397
La première , en qualité de Lieutenant réformé des grenadiers de France. La seconde , en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Verdun ; le tout à titre d'appointemens jusqu'à son replacement.

LA TOULLINIÈRE. (Jacques de) 44. *M.* 1784 400
Pour sa retraite , en qualité de Commis de la Marine.

LA TOUR. (Jean de) 71. *M. du R.* 1789. 150
Sans retenue ; pour l'indemniser d'une portion de terrein par lui cédé pour le service de la petite écurie du Roi.

LA TOUR. (Dlle Anne-Louise de) 62. *G.* 1785 300
En considération des services de feu son frère , ci-devant Commandant à Rodemack.

LA TOUR. (Antoine de) 44. *G.* 1785 500
En considération de ses services et pour sa retraite , en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment Royal-vaisseaux.

LA TOUR. (Dlle Clause , veuve du sieur de) 72. *G.* 1783 300
En considération des services de feu son mari , Commandant pour le service du Roi à Rodemack.

LA TOUR. (Dlle Claude-Alexis de) 78. *G.* 1729 59
Y compris 9 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son père , ci-devant Capitaine réformé du bataillon de garnison de Toul.

LA TOUR. (Pierre de) 84. *G.* 1747 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite , en qualité de Capitaine au régiment d'Anjou , infanterie.

LA TOUR. (Hector de) 56. *G.* 1°. 1748 , 200 ; 2°. 1756 , 177 377
La première , en qualité de Capitaine réformé des Volontaires-Royaux. La seconde , en considération des services de feu son père , Capitaine réformé du bataillon de garnison de Mézières.

LA TOUR. (Pierre) (Dlle Marie Parent , veuve du sieur) 74. *F.* 1764 300
En considération des services de feu son mari , Docteur en médecine.

LA TOUR. (Pierre de) 54. *G.* 1763 270
Pour lui tenir lieu d'appointemens de réforme , en qualité de Cornette des volontaires du Dauphiné.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

De cette part . . . . 2,118,577 ⁱⁱ

Report. . . . . 2,118,577 ᵗᵗ

LA TOUR DE FOYSSAC. (Charles de) 26. *G.* 1°. 1774, 200; 2°. 1782, 300 . . . 500
Sous-Lieutenant au régiment de Bouillon, infanterie.
La première, en considération des services de feu son père, ci-devant Lieutenant-colonel. La seconde, en considération de la distinction avec laquelle il s'est comporté au siége de Gibraltar.

LA TOUR DE LA BOULIE. (Dlle Marguerite du Wicquet, veuve du sieur de) 74. *G.* 1766 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, Lieutenant-de-Roi de Calais.

LA TOUR-DU-PIN DE MONTAUBAN. (David, chevalier de) 38. *M.* 1784 . . . 400
Sans retenue; Lieutenant de vaisseau du département de Toulon, en considération de la satisfaction que Sa Majesté a de ses services, et notamment de ceux qu'il a rendus dans l'Inde pendant la dernière guerre.

LA TOUR DE FOYSSAC. (François) 39. *G.* 1774 200
Officier au Corps-royal du Génie. En considération des services de feu son père, Commandant de bataillon au régiment d'Alsace.
Il doit cesser d'en jouir, du jour qu'il parviendra au grade de Capitaine.

LA TOUR DE FOYSSAC. (Charles) 26. *G.* 1774 200
Même considération que ci-dessus.

LA TOUR DE FOYSSAC. (Christian) 29. *G.* 1774 200
Même considération que ci-dessus.

LA TOUR DE FRAGUIER. (Jean de) 36. *G.* 1775 500
En considération de ses services en qualité de Capitaine réformé du régiment de Lanans, dragons, et pour en jouir jusqu'à son replacement.

LA TOUR DE MANCE. (Dlle Jeanne de) 72. *G.* 1759 248
Y compris 48 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, ci-devant Commandant au château de Blamont.

LA TOUR DU MESNIL. (Dlle Marie de) 40. *G.* 1780 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de cavalerie de Crussol, tué à la bataille de Minden.

LA TOUR DU MESNIL. (Dlle Jeanne de) 29. *G.* 1780 150
Même considération que ci-dessus.

LA TOUR DU MESNIL. (Dlle Catherine de Bressoncour, veuve du sieur de) 40. *G.* 1781 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine-commandant au régiment de cavalerie d'Orléans.

LA TOUR DU MESNIL. (Dlle Jeanne Guérin de la Marche, veuve du sieur de) 72. *G.* 1759 520
En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de cavalerie de Crussol.

LATRAN. (Dlle Marie Haba, veuve du sieur) 54. *F.* 1773 400
En considération des services de feu son mari, Conseiller-secrétaire du feu roi de Pologne.

LATRE. (Dlle Marguerite de) 56. *M. du R.* 1777 365
En considération des services de feu son père, Commis au contrôle de la maison du Roi.

De cette part . . . . 2,123,300 ᵗᵗ

Report . . . . 2,123,300 ₶

LA TROCHE. (Pierre de) 67. *F.* 1765 212
Y compris 12 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services qu'il a rendus en qualité de Syndic de la ville d'Autun.

LATTE. (Marguerite de) 53. *F.* 1767 300
En considération des services de feu son père, Garçon du château royal de la Muette.

LATTE. (Elisabeth de) 56. *F.* 1767 300
En considération des services de feu son père, Garçon du château royal de la Muette.

LATTRE D'AUBIGNY. (Charles de) 70. *G.* 1758 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Lyonnois.

LATTRE DE MISY. (François de) 57. *G.* 1766 300
Capitaine réformé du régiment de recrues de Châlons; pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LATTRE. (Henri de) 83. *G.* 1756 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment de Lorraine.

LATUDE DE S.-MARTIN DE FONTES DE VISSEC. (Pierre de) 69. *G.* 1765 . . 480
En considération de ses services en qualité de Lieutenant réformé du régiment de Septimanie.

LA TULLAYE. (René de) 17. *M.* 1778 400
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau, et Directeur de l'artillerie de Brest.

LA TULLAYE. (Jeanne de) 21. *M.* 1778 400
Même considération que ci-dessus.

LAUDY. (Marie Ribaucourt, veuve du sieur) 60. *F.* 1786 200
En considération des services de feu son mari, Chef-de-cuisine du feu roi de Pologne.

LAUGIER. (Jean) 70. *M.* 1777 150
Ancien Procureur-du-Roi de la prévôté de la marine.

LAVLANIE. (Joseph de) 70. *G.* 1763 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant de cavalerie.

LAULT. (Pierre) 66. *G.* 1778 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité d'ancien Aumônier du régiment de Picardie.

LAUNAY. (Dlle Louise Warel, veuve, en premières noces, du sieur Lemattre, et en secondes, du sieur de) 74. *M. du R.* 1°. 1757, 300; 2°. 1769, 182 482
La première, en considération des services de feu son premier mari, Inspecteur des chasses de la capitainerie de S.-Germain-en-Laye. La seconde, en considération des services de feu son second mari, Garçon-porte-table du Roi.

LAUNAY DE VILLEMESSAN. (Philippe de) 50. *G.* 1784 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

De cette part . . . . 2,128,758 ₶

Report . . . . 2,128,758 ᵗᵗ

LAUNAY. (Pierre de) 56. *G.* 1785 200
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Trompette du corps de la gendarmerie.

LAUNAY. (Jean de) 56. *G.* 1781 300
Capitaine-commandant au régiment de Touraine, tant en considération de son zèle pour le service, que de la bonne conduite qu'il a tenue au siége d'Yorck-Town, en Virginie.

LAUNAY. (Joseph de) 72. *G.* 1762 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Suédois.

LAUNAY. (Anne-Louis de) 43. *G.* 1775 240
Mousquetaire réformé. A titre d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LAUNAY. (Nicolas de) 66. *G.* 1780 500
Pour sa retraite, en qualité de Sous-Lieutenant de Grenadiers au régiment de Guienne.

LAUNAY. (Joseph de) 46. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LAUNAY DE VAUDRICOURT. (Dlle Marie de) 34. *M. du R.* 1779 300
Sans retenue; pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

LAUNDERS. (Dlle de la Pivardière, veuve du sieur de) 67. *G.* 1788 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment irlandois de Bulkeley.

LAUNOIS. (Joseph de) 76. *M. du R.* 1772 365
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

LAUNOY. (Dlle Anne Laignel, veuve du sieur) 77. *M. du R.* 1751 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Fontainier du Roi.

LAUNOY. (Dlle Julienne de) 57. *M. du R.* 1757 400
Tant en considération des services de la dame marquise d'Haussy, Sous-gouvernante des enfans de France, que pour lui servir de dot.

LAUNOY, dit Falaise. (Vincent) 40. *M. du R.* 1782 456
A titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

LAUNOY. (Pierre de) 47. *F.* 1766 360
A titre de traitement annuel, en qualité d'ancien Valet-de-pied du feu roi de Pologne.

LAUR. (Nicolas) 46. *F.* 1766 400
A titre d'appointemens, en qualité d'Ordinaire de la musique du feu roi de Pologne.

LAUR. (Christophe) 53. *F.* 1766 500
Même considération que ci-dessus.

De cette part. . . . . 2,134,035 ᵗᵗ

Report . . . . 2,134,035 ff

LAURANS. (Louis) 50. *G.* 1787 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-étendard du régiment de Colonel-général, cavalerie.

LAUREAU. (Edme) 53. *G.* 1775 450
Aide-Major réformé du régiment provincial d'Autun. Pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LAURENCIN. (François) 33. *M.* 1776 150
En considération de ses services et à titre d'appointemens en qualité d'Elève-commissaire de la marine, retiré.

LAURENS DE REYRAT. (Jean) 53. *G.* 1766 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LAURENS DU VILLARDS DE ROCHES. (Jean) 54. *G.* 1775 210
Gendarme réformé de la garde ordinaire du Roi. Pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LAURENT. (Dlle Anne Matthieu, veuve du sieur) 80. *M. du R.* 1783 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ancien Cocher du Roi.

LAURENT. (Albert) 64. *F.* 1766 500
A titre de traitement conservé, en qualité de Professeur de mathématiques des pages du feu roi de Pologne.

LAURENT. (Germain) 48. *M. du R.* 1767 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Valet-de-pied du carrosse des femmes de feu madame la Dauphine.

LAURENT. (Charles) 50. *M. du R.* 1767 200
Même considération que ci-dessus.

LAURENT. (Remi) 51. *G.* 1777 150
A titre de gratification annuelle, en considération de ses services en qualité de Lieutenant au régiment de Languedoc, dragons.

LAURENT DE LA GRAVIERE. (Jean) 52. *G.* 1780 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant de maréchaussée.

LAURENT DE LOYAUTÉ. (Jacques) 37. *G.* 1780 300
Lieutenant en premier, avec commission de Capitaine d'artillerie. Sans aucune retenue; en considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp, et Inspecteur-général de l'artillerie.

LAURENT. (Dlle Marie) 50. *G.* 1778 200
Sans retenue, et à titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son père, Lieutenant, avec rang de Capitaine, au régiment de Picardie, cavalerie.

LAURIERE DE MONCAUT DE REBIGNAN. (Joseph) 60. *G.* 1774 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Capitaine au régiment de Piémont, infanterie.

LAUTHONNYE. (Jean de) 44. *G.* 1775 210
Chevau-léger réformé; pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement.

De cette part . . . . 2,138,015 ff

Report . . . . 2,138,015 ″

LAUTIER. (Dlle Catherine de) 68. *G.* 1758 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment de Navarre.

LAUTIER. (Dlle Susanne de) 71. *G.* 1758 118
Même considération que ci-dessus.

LAUVERGNAC. (Bernard de) 56. *G.* 1762. 372
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment d'Hainaut.

LAUZIÈRES THEMINES. (Michel de) 27. *G.* 1774. 150
En considération des services de feu son père, ci-devant Lieutenant avec rang de Capitaine au régiment Royal-Etranger, cavalerie.

LAUZON DE LA POUPARDIÈRE. (François de) 70. *G.* 1745. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Mousquetaire.

LAUZY. (Dlle Anne) 29. *F.* 1782. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Employé de la compagnie des Indes.

LAVAL. (Etienne de) 70. *G.* 1756 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment du Dauphin, infanterie.

LAVAL DE BEAUX. (Dlle Marie de) 44. *G.* 1772. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de son père, ci-devant Commandant de bataillon au régiment d'Auvergne avec rang de Lieutenant-colonel; laquelle pension devra retourner à son père dans le cas où il lui survivroit.

LAVAL. (Dlle Marie Jodot, veuve du sieur de) 48. *G.* 1785 300
En considération des services de feu son mari, ci-devant Lieutenant de grenadiers au régiment de Provence.

LAVAL. (Pierre de) 57. *G.* 1785 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant de grenadiers au régiment d'Auxerrois.

LAVALETTE PARISOT. (Barthelemi de) 64. *G.* 1758 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, tant en considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment d'infanterie de Brissac, que de la blessure qu'il a reçue, le 5 novembre 1757, et pour sa retraite.

LAVALLÉE. (Jean de) 46. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LAVALLÉE DE PIMODAN. (Louis de) 56. *G.* 1761 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Orléans.

LAVALS DE PARASOLS ALBERT. (Joseph de) 61. *G.* 1766 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Bordeaux.

De cette part . . . . 2,142,523 ″

Report . . . . 2,142,523 ᵗᵗ

LAVARD. (Dlle Anne Philippe, veuve du sieur) 64. *G.* 1°. 1785, 200; 2°. 1771, 150 350
La première, en considération des services de feu son mari, ancien Ecuyer des Gendarmes de la Garde du Roi. La seconde, sans aucune retenue; en considération des services de feu son père, Porteur en la cuisine-bouche du Roi.

LAVAREILLE. (François de) 38. *G.* 1787 360
En considération de ses services et pour sa réforme en qualité de Gendarme de la Garde du Roi. . . . . . .

LAVAREILLE. (Marie Tessier de Regis, veuve du sieur) 70. *G.* 1785 200
En considération des services de feu son mari, Gendarme de la garde du Roi.

LAVAUD. (Dlle Françoise Lambert, veuve du sieur de) 46. *G.* 1782 500
En considération des services de feu son mari, Major de Belle-isle.

LAVAYSSE. (Pierre) 64. *G.* 1780 400
Pour sa retraite, en considération de ses blessures en qualité de Porte-drapeau au régiment d'Angoumois.

LAVECHEF DUPARCQ, dite Sainte-Hélène. (de) 58. *M. du R.* 1750 150
Religieuse professe des Ursulines de Poissy; à titre de dot, sans retenue, en considération des services de feu son père, Jardinier du Roi.

LAVECHEF DUPARCQ. (Dlle Latil, veuve du sieur de) 74. *G.* 1762 372
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, Aide-major des ville et citadelle de Seine.

LAVELLE DE MAURISSAC. (Louis) 56. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Clermont, pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens jusqu'à son replacement.

LAVENIER. (Dlle Marie Vilhardin, veuve du sieur de) 46. *G.* 1780 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Monsieur, infanterie.

LAVENNE DESPERRIERES. (Joseph-Marie de) 54. *G.* 1768 300
En considération de ses services, en qualité de Capitaine de grenadiers au régiment de la Sarre.

LAVERGNE BOURVILLE. (Charles de) 56. *F.* 1785 500
Capitaine d'infanterie, ancien Officier de l'Inde; en considération des services qu'il a rendus à la compagnie des Indes.

LAVERGNE. (Dlle Henri) 46. *F.* 1773. 150
A titre de subsistance; en considération des services de son père.

LAVERGNE DE CERVAL. (Hubert de) 56. *G.* 1771 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant, avec rang de Capitaine au régiment de dragons de Damas.

LAVERGNE DEMONTRAVEL. (Jacques) 66. *G.* 1°. 1755, 118; 2°. 1775, 100. . . 218
La première, y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi. La seconde, en considération de ses services en qualité de Maréchal-des-logis dans la même compagnie.

De cette part. . . . . [illegible]

Report . . . . 2,146,420 ᵗᵗ

LA VERNHE. (Vincent) 51. *G.* 1763 54
Ci-devant réformé de l'infanterie ; pour intérêts d'arrérages d'une pension qui a été supprimée le jour de son replacement en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Béarn.

LA VIGNE. (Marguerite de) 32. *M. du R.* 1773. 400
En considération des services de feu sa mère, nourrice de monseigneur Comte d'Artois.

LA VIGNE. (Dlle Claire Auboin, veuve du sieur) 63. *F.* 1773. 400
En considération des services de feu son mari, Commis dans les bureaux du Trésor royal.

LA VILLEHULIN. (Jean de) 72. *G.* 1766 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Rennes.

LA VILLELOAYS, Chevalier de la Villean. (Louis de) 64. *G.* 1777 500
Pour sa retraite en qualité de premier Lieutenant au régiment Royal-Normandie, cavalerie.

LA VILLENEUFVE. (Dlle Émilie de) 30. *G.* 1780 300
En considération des services de feu son père, Lieutenant pour le service du Roi à Boulogne sur mer.

LA VILLETTE DE FURMEYER. (dame) 66. *M. du R.* 1773 500
Religieuse professe de la congrégation des hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, et supérieure de l'hôpital général de Provins ; en considération des services de feu son père, Lieutenant-général des armées du Roi.

LA VISÉ. (Jean) 61. *M. du R.* 1784. 365
Sans retenue, à titre de retraite en qualité de Porte-clef du donjon de Vincennes.

LAVIT. (Dlle Susanne de, veuve du sieur Etienne Lavit) 81. *G.* 1785 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Touraine.

LAVIT. (Dlle Marie de Solinhiac, épouse du sieur de) 43. *G.* 1758 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel au régiment de cavalerie de la Reine.

LA VOLPILIERE DE VERNEUGE. (Dlle Catherine) 46. *G.* 1778 150
A titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son père, ancien Capitaine de grenadiers Royaux, retiré à l'hôtel des Invalides.

LA VOLPILIERE DE VERNEUGE. (Dlle Anne) 48. *G.* 1778 150
Même considération que ci-dessus.

LA VOLVENNE. (Dlle Jabrès, veuve du sieur de) 52. *G.* 1773. 400
En considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Touraine, et pour l'aider à élever ses six enfans.

LA VOR DE GRENOD. (Claude de) 56. *G.* 1775 97
Pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Autun, pour n'en jouir que jusqu'à son replacement.

LAVOY. (Ursule Benoist, veuve) 69. *M. du R.* 1787 300
En considération des services de feu son mari, ancien Valet-de-pied de la Reine.

De cette part . . . . 2,150,872 ᵗᵗ

Report. . . . . 2,150,872 ᵗᵗ

LAW. (Louis) 31. *F.* 1770 500
En considération des services de feu son père, Officier dans l'Inde au service de la Compagnie.

LAYAN. (Dlle Anne de Mangeot, veuve du sieur) 46. *G.* 1788 200
En considération des services de feu son mari, Lieutenant en premier au régiment d'infanterie du Roi.

LAYMARIE. (François) 40. *F.* 1788 100
A titre de retraite en qualité de Lieutenant au corps des Pionniers, réformé.

LAYRE. (Claude de) 76. *G.* 1757 490
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Garde de la manche du Roi.

LAYROLLE. (Pierre de) 51. *G.* 1763 54
Capitaine réformé du régiment de Conti; pour intérêts d'arrérages d'une pension qui a été supprimée le jour de son replacement dans le régiment de Barrois.

LAZURE. (Dlle Eulalie Bausseron, veuve du sieur) 61. *M. du R.* 1778 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Chef de l'échansonnerie de la Reine.

LAZURIER. (Noël) 70. *M. du R.* 1764 365
Sans retenue, comme Palefrenier des écuries du Roi.

LEAU. (Louis) 46. *G.* 1°. 1775, 200; 2°. *idem*, 300 500
Réformé des Gardes-du-corps du Roi; à présent Gouverneur des Pages de la chambre de monseigneur Comte d'Artois.
La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens jusqu'à son replacement.

LEAU. (Dlle Françoise de) 50. *G.* 1°. 1778, 100; 2°. 1779, 100. 200
La première, sans retenue; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine-aide-major du bataillon de milice de Verdun. La seconde, en la même considération.

LEAULTÉ DE LEYCOURT. (Bernard) 52. *G.* 1°. 1763, 54; 2°. 1782, 500 554
Capitaine-commandant de grenadiers au régiment de Lorraine.
La première, pour arrérages d'une pension qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé des Gardes de Lorraine. La seconde, en considération de ses services et pour sa retraite.

LEAULT. (Antoine) 36. *M. du R.* 1786 400
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Palefrenier de l'écurie de la Reine.

LEAUMONT. (Marie de) 27. *G.* 1781 300
Sous-lieutenant au régiment d'Agénois; en considération de la conduite distinguée qu'il a tenue au siége, et à la prise d'Yorck-Town, où il a reçu deux coups de baïonnette dans la poitrine.

LE BAILLIF-MEMAGER. (Louis) 34. *M.* 1781 250
Lieutenant au régiment du Port-au-Prince; en considération des blessures qu'il a reçues au siége de Sawanah.

LE BAILLY. (Dame Anne) 53. *M. du R.* 1773 150
Sans retenue; en considération de sa conversion, et pour lui servir de dot dans la communauté des hospitalières de Caen.

De cette part. . . . . 2,155,335 ᵗᵗ

Report. . . . . 2,155,335 ᵴ

LE BALLEUR DE GUEDEVILLE. (Philippe) 30. *G.* 1782 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Sous-lieutenant au régiment de Champagne.

LE BARBEY, dit Michel. 48. *M. du R.* 1783. 400
Sans retenue, à titre de retraite en qualité de Cocher de l'écurie de la Reine.

LE BARON. (Dlle Michelle) 37. *M. du R.* 1775 150
Sans retenue; en considération de sa conversion, et pour lui servir de dot dans la communauté des Bénédictines de Caen.

LE BART. (Jean) 59. *F.* 1770 300
Sans aucune retenue, pour récompense de ses services en qualité de Lieutenant de port au service de la compagnie des Indes.

LE BART. (Dlle Marie) 20. *F.* 1782. 40
Sans aucune retenue; en considération des services distingués de feu son père, maître Voilier en chef, au port de Lorient.
Cette pension s'accroîtra progressivement jusqu'à la somme de 200 livres, en faveur des cinq enfans dudit feu sieur, pour, par le dernier survivant d'entr'eux, jouir de la totalité.

LE BART. (Dlle Madeleine) 23. *F.* 1782. 40
Même considération que ci-dessus.

LE BART. (Dlle Thérèse) 18. *F.* 1782. 40
Même considération que ci-dessus.

LE BART. (Dlle Anne) 21. *F.* 1782. 40
Même considération que ci-dessus.

LE BART. (François) 22. *F.* 1782. 40
Même considération que ci-dessus.

LE BAS. (Dlle Amable Massé, épouse du sieur) 56. *M. du R.* 1771. 350
En considération de ses services, en qualité d'Empeseuse des dentelles de Monsieur.

LE BAS DE GIRANGY. (Louis) 41. *G.* 1re. 1769, 200; 2e. 1775, 240. . . . 440
Mousquetaire réformé.
La première, en considération des services de son père, ancien Capitaine de cavalerie. La seconde, à titre d'appointemens, pour sa réforme.

LE BAS DE GIRANGY. (Charles) 29. *G.* 1781. 200
En considération des services de feu son frère, Capitaine réformé du régiment de Conti, dragons.

LE BAS DE GIRANGY. (Alexandre) 29. *G.* 1769. 200
En considération des services de feu son frère, ancien Capitaine au régiment de Conti, cavalerie.

LE BASTIER DE RAINVILLIERS. (André) 34. *G.* 1775. 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Mousquetaire réformé.
Ces appointemens cesseront lors de son replacement.

LE BATTEUX. (Jacques) 67. *M. du R.* 1764. 300
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

De cette part. . . . . 2,158,455 ᵴ

Report. . . . . 2,158,455 ₶

LE BEAU. (Antoine) 69. *G.* 1777. 450
Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant de grenadiers au régiment de Bourgogne.

LE BEAU. (Denis) 57. *M. du R.* 1774. 456
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LE BEAU. (Dlle de Méri, épouse du sieur) 68. *G.* 1773. 262
Y compris 22 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Capitaine réformé d'infanterie.

LE BEDESQUE. (Joseph) 51. *G.* 1784. 360
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Sous-lieutenant de grenadiers du régiment de la Marine.

LE BEGUE. (Jean) 62. *M.* 1762. 372
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services, en qualité de Capitaine de vaisseau.

LE BEGUE. (Dlle Madeleine-Julie) 36. *M. du R.* 1768. 400
A titre d'assurance; tant en considération des services de feu son père, Vétéran de la musique du Roi, que pour favoriser son mariage.

LEBEL. (Jeanne Tonneau, veuve du sieur) 71. *M. du R.* 1782. 300
En considération des services de feu son mari, premier Violon de la comédie italienne.

LE BEL DU PLOT. (Claude) 56. *G.* 1771. 200
En considération de ses services, en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.

LE BEL. (Dlle Marie Guérault, veuve du sieur) 68. *G.* 1783. 150
En considération des services de feu son mari, Chevau-léger de la garde du Roi.

LE BEL. (Pierre) 76. *G.* 1763. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au régiment Royal-Champagne.

LE BEL. (Dlle Clément Bridet, veuve du sieur) 56. *F.* 1771. 300
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, Sous-chef de bureau de la compagnie des Indes.

LE BELIN. (Etienne) 59. *G.* 1769. 400
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Quercy,

LE BERT. (Dlle Jeanne) 68. *M. du R.* 1771. 150
Sans retenue; pour lui servir de dot dans la communauté des religieuses Jacobines de Dijon.

LE BIHAN DE PENNELÉ DE TRÉOURET. (Jean-Marie-Gilles) 37. *M.* 1776. . . 90
En considération de ses services, en qualité d'Elève-commissaire de la Marine.

LE BLANC. (Dlle Neitz de la Fosse, veuve du sieur) 49. *G.* 1788. 300
En considération des services de feu son mari, Lieutenant de maréchaussée, à Blois.

LE BLANC. (Jacques) 58. *G.* 1786. 366
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Lieutenant en premier au régiment des hussards de Lauzun.

De cette part. . . . . 2,163,483 ₶

Report . . . . 2,163,483 ᵗᵗ

LE BLANC DE MOIVRE. (Jean) 58. *M.* 1785. 400
En considération de ses services, en qualité d'Écrivain de la Marine, retiré.

LEBLANC. (Anasthasie) 30. *F.* 1786. 120
Sans retenue; à titre de subsistance.

LE BLANC. (Gabriel) 44. *F.* 1775. 500
Pour ses services, en qualité de Conseiller au conseil supérieur ci-devant établi à Blois.

LE BLANC. (Dlle Marie) 29. *F.* 1786. 120
A titre de subsistance.

LE BLANC. (Dlle Anne Le Prince, veuve du sieur) 69. *F.* 1786. 120
Sans retenue; à titre de subsistance.

LE BLANC. (François) 46. *F.* 1766. 120
A titre de traitement annuel, en qualité de Garçon de la pâtisserie du feu Roi de Pologne.

LE BLANC. (Dlle Anne) 59. *M.* 1774. 300
En considération des services de son frère, ancien Lieutenant des troupes ci-devant entretenues à la Louysiane.

LE BLANC. (Ignace) 63. *M. du R.* 1767. 250
Sans retenue; pour lui tenir lieu des récompenses et logement dont il jouissoit, en qualité de Tapissier-valet-de-chambre de feu madame la Dauphine.

LE BLANC. (Jean) 43. *M. du R.* 1781. 500
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Garçon de Serdeau de mesdames de France.

LE BLANC. (Gabriel) 66. *G.* 1768. 400
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Vivarais.

LE BLANC. (Dlle Marie) 18. *G.* 1783 200
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine d'artillerie.

LE BLANC DE PRÉBOIS. 23. *G.* 1783. 200
Même considération que ci-dessus.

LE BLANC DE SAINT-JUST. (Jean) 71. *G.* 1767 et 1771. 300
En considération de ses services, en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.

LE BLANC DESQUILLY. (Antoine) 68. *G.* 1748 300
A titre d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment des Bretons volontaires.

LE BLANC. (Dlle Lambesse de Tramblay, veuve du sieur) 49. *G.* 1773 200
A titre de gratification annuelle; en considération des services de feu son mari, Commandant pour le service du Roi à Cruas, en Vivarais.

LE BLANC DE CHANTEMULE DE PELISSAC. (Jean) 52. *G.* 1763. 300
Capitaine réformé du régiment des grenadiers royaux de la Martinique; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à ce qu'il lui ait été fait un traitement supérieur à celui de sa réforme.

De cette part . . . . 2,167,813 ᵗᵗ

Report. . . . . 2,167,813 ₶

LE BLANC DE POMARD. (Achille) 53. *G.* 1775. 330
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Mousquetaire réformé.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

LE BLANC. (Dlle Plantin de Villeperdrix, veuve du sieur) 51. *G.* 1778. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Beaujolois.

LE BLOND. (Eloi) 81. *F.* 1780. 91
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité d'ancien Facteur de la petite poste de Paris.

LE BLOND DE JONCOURT. (Louis) 48. *G.* 1775. 97
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Soissons.
Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

LE BLOND. (Dlle de Boschenry, veuve du sieur) 63. *G.* 1788. 200
En considération des services de feu son mari, ancien Brigadier des gardes-du-corps du Roi.

LE BLOY DE BELLECHAUME. (Louis) 43. *G.* 1775 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Mousquetaire réformé.
Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

LE BLOY. (Dlle Louise Brochet-Desjouvances, veuve du sieur) 59. *G.* 1780. . . . 300
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine de grenadiers au régiment de la Reine.

LE BOC. (Pierre) 77. *G.* 1774. 360
Pour sa retraite; en qualité de Quartier-maître-trésorier du régiment de Médoc.

LE BŒUF. (Etienne) 52. *M. du R.* 1789 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en qualité de Séllier en la petite écurie du Roi.

LE BŒUF. (Louis) 48. *M. du R.* 1786. 270
Sans retenue; en qualité de marqueur de paume du Roi.

LE BOINDRE. (François) 62. *G.* 1762. 300
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Cornette réformé du régiment du Colonel-général.

LE BON. (Dlle Félicité Dubois, veuve du sieur) 52. *M. du R.* 1784. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Piqueur de la vénerie du Roi.

LE BON. (Jean) 61. *G.* 1784 500
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant de grenadiers au régiment de Dauphiné.

LE BON. (François) 44. *F.* 1766 120
A titre de traitement annuel en qualité de Garçon de cuisine du feu Roi de Pologne.

LE BON. (Elisabeth Bailly, veuve du sieur) 77. *F.* 1766 120
A titre de traitement annuel en qualité de Relaveuse dans les cuisines du feu Roi de Pologne.

De cette part. . . . . 2,171,231 ₶

Report . . . . 2,171,231 ᵗᵗ

LE BON. (Dlle Amiard, épouse du sieur, et avant veuve du chevalier Potté.) 75. *M. du R.* 1781 300
Sans retenue; en considération des longs services de son premier mari, Garçon de vaisselle de la cuisine-bouche de mesdames de France.
Elle a en outre l'assurance d'une pension de 1,110 livres, faisant partie du traitement de 3,000 livres accordé à son mari, ci-devant Commis au bureau des hôpitaux du département de la guerre.

LE BON. (Antoine) 43. *M. du R.* 1767. 40
Pour lui tenir lieu du logement dont il jouissoit en qualité de Porte-faix de feu madame la Dauphine.

LE BORGNE. (Dlle Marie) 44. *M. du R.* 1733 150
Pour lui servir de dot dans la communauté des nouvelles catholiques de Caen.

LE BORGNE. (Vincent) 62. *F.* 1770 100
Ci-devant Officier de port au service de la compagnie des Indes.

LE BOSSU. (Dlle Collet, veuve du sieur) 74. *M. du R.* 1765 500
En considération des services de feu son mari, Garde-magasin de l'école royale militaire.

LE BOUC, dit Constant. 43. *M. du R.* 1°. 1780, 200; 2°. 1783, 200 400
Valet de limiers de la Vénerie du Roi.
La première, sans retenue, en considération de ses services. La seconde, aussi sans retenue, pour sa retraite.

LE BOUC. (Antoine) 66. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LE BOUCHER. (Pierre) 60. *G.* 1768 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Lyonnois.

LE BOULLENOER DE CHAUMONT. (Louis) 68. *G.* 1757 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Mousquetaire.

LE BOULLEUR. (Nicolas) 57. *G.* 1°. 1775, 100; 2°. 1777, 200 300
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération et pour sa retraite.

LE BOURDAIS. (Jean) 62. *M. du R.* 1788. 296
Sans retenue; pour l'indemniser de la charge de Maréchal de forge et de celle d'Aide-charretier de l'écurie de la Reine.

LE BOURDAYS. (Dlle Amelion de Saint-Cher, veuve du sieur) 38. *G.* 1785 . . . 200
En considération des services de feu son mari, Mousquetaire réformé.

LE BOURGEOIS DESBANCS. (François) 60. *G.* 1°. 1769, 100; 2°. 1774, 150; 3°. 1775, 300 550
Garde-du-corps du Roi, réformé.
La première, en considération de ses services. La seconde, à titre de gratification en la même considération. La troisième, à titre d'appointemens jusqu'à son replacement.

De cette part . . . . 2,175,377 ᵗᵗ

Report. . . . . 2,175,377 ₶

LE BOURGEOIS DU CHERRAY DEMAIRY. (Jacques) 64. *G.* 1°. 1755, 142; 2°. 1775, 300 442
Garde-du-corps du Roi, réformé.
La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LE BRASSEUR. (Louis) 39. *M.* 1776 90
En considération de ses services en qualité de ci-devant Commissaire de la marine.

LE BRET. (Dlle Renaud, veuve du sieur) 54. *F.* 1761 150
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, Chirurgien-major des vaisseaux de la compagnie des Indes.

LE BRETON. (Louis) 48. *G.* 1782 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Porte-drapeau au régiment de Rouergue.

LE BRETON. (Jean) 60. *F.* 1770 200
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de second Lieutenant de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

LE BRETON. (Thomas) 46. *M.* 1776 400
A titre d'appointemens, en considération de ses services en qualité de ci-devant Ecrivain de la marine et des classes, actuellement Commis dans les bureaux du port de Brest.

LE BRETON. (Dlle Françoise Enfreville, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1772 . . 150
En considération des services de feu son mari, Piqueur en la petite écurie du Roi.

LE BRETON. (Guillaume-René) 52. *G.* 1789 550
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-Commandant au régiment de Vexin.

LE BRETON. (François) 83. *G.* 1756 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de cavalerie de Vienne.

LE BRUN. (Dlle Martin, veuve du sieur) 52. *F.* 1784 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.

LE BRUN. (Dlle Bermondet, veuve du sieur) 64. *G.* 1771 300
A titre de gratification annuelle; en considération des services de feu son mari, Capitaine au corps royal d'artillerie.

LE BRUN DE CHARD DU MONTEL. (Annet) 46. *G.* 1785 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine commandant au régiment d'Angoumois.

LE BRUN. (Dlle de la Croix, veuve du sieur) 44. *G.* 1785 300
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Vexin.

LE BRUN. (Nicolas) 60. *G.* 1786 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Porte-drapeau au régiment de Beauce.

De cette part. . . . . 2,179,951 ₶

Report . . . . 2,179,951 ₶

LE BRUN DE LA VALÈRE. (Joseph) 61. *G.* 1768 400
A titre d'appointemens pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Béarn.

LE BRUN. (Jean) 52. *G.* 1777. 360
A titre d'appointemens pour sa retraite en qualité de Porte-étendard au régiment Royal-Piémont, cavalerie.

LE BRUN. (D^lle^ Marie Thibault, veuve du sieur) 71. *M. du R.* 1763 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Valet-de-pied de feu madame la Dauphine.

LE BRUN. (Louis, chevalier de Champignol) 81. *G.* 1756. 450
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de Picardie.

LE BRUN DE BRUNEVILLE. (François) 56. *G.* 1°. 1770, 120; 2°. 1776, 300. 420
Garde-du-corps du Roi, réformé.
La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens jusqu'à son replacement.

LE BRUN DE LA FRANQUERIE. (Gilles) 56. *G.* 1769. 120
En considération de ses services en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LE BRUN. (D^lle^ Marie) 50. *G.* 1780 150
En considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment d'infanterie de Lorraine.

LE BRUN. (D^lle^ Jeanne) 43. *G.* 1782. 150
Même considération que ci-dessus.

LE BRUN DE LA VALENNE. (François) 58. *G.* 1763 54
Provenant d'intérêts d'arrérages d'une pension qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment de Béarn, et qui a été supprimée le jour de son replacement.

LE BRUN. (Claude) 68. *M. du R.* 1782 571
Pour sa retraite en qualité de Chapelain de madame Sophie de France.

LE BRUN D'HENNEVILLÈRE. (Casimir) 53. *M.* 1770 500
En considération de ses services en qualité de ci-devant Capitaine au régiment de l'Isle-de-Bourbon.

LE CALLOCH. (Gildas) 81. *G.* 1781 200
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant Capitaine de canonniers gardes-côtes.

LE CANDRE. (Etienne) 63. *G.* 1768 300
A titre de gratification annuelle en considération de ses services en qualité de Major du régiment de Berry, cavalerie.

LE CAPELAIN. (Anne) 48. *M. du R.* 1761 120
Sans retenue; en considération de sa conversion, et pour lui servir de dot dans la communauté des nouvelles catholiques à Saint-Lô.

LE CARBONNIER. (Jacques) 66. *G.* 1753 et 1757 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide.

De cette part. . . . . 2,184,182 ₶

Report . . . . 2,184,182 ₶

LE CARDINAL DE KERNIER. (Louis) 38. *G.* 1775 180
A titre d'appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

LE CARLIER DE SIENNES. (D[lle] Gabrielle) 63. *G.* 1788 300
En considération des services du feu sieur Cambefort de la Mothe-Brezat, son mari, ancien Lieutenant-colonel du régiment de Berry, cavalerie.

LE CARLIER, chevalier d'Herlye. (Jacques) 27 *M.* 1784. 400
En considération des services distingués qu'il a rendus dans l'Inde, en qualité de Lieutenant de vaisseau.

LE CARLIER DE TROLLY DE CHARTRAY. (Armand) 40. *G.* 1775 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens de réforme, en qualité de Mousquetaire.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LE CARLIER DE VELUD. (Louis) 53. *G.* 1769 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LE CERF. (Nicolas) 69. *M. du R.* 1781 400
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier de la Vénerie du Roi.

LE CERF. (Louis) 36. *G.* 1778. 300
Sans aucune retenue; à titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son père, Capitaine d'artillerie, tué à la bataille de Rosbacq.

LE CERF. (Dlle Marie d'Achard, veuve du sieur) 76. *G.* 1759 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, commandant l'artillerie du département de Mézières.

LE CHANGEUR. (Louis) 23. *G.* 1774 300
En considération des services de ses père et grand-père, en qualité de Commis principaux du bureau des maréchaussées, où ils ont travaillé pendant trente-sept et cinquante-quatre années.

LE CHARPENTIER. (Matthieu) 67. *F.* 1766 414
A titre de traitement conservé en qualité de Porteur-de-chaise du feu Roi de Pologne.

LE CHARPY. (Pierre) 62. *G.* 1765 et 1771 309
Y compris 9 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.

LE CHARRON. (Dlle de Gislain, veuve du sieur) 70. *G.* 1781 400
En considération des services de feu son mari, ancien Commandant pour le service du Roi au château de Landskroon, en Alsace.

LE CHAT. (Dlle Marie Winslow, veuve du sieur) 73. *M. du R.* 1761 200
En considération des services de feu son père, Docteur en médecine et Professeur d'anatomie au collége Royal.

LE CHAT DES LANDES. (André) 62. *G.* 1766 et 1769 400
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Porte-étendard des Mousquetaires.

LE CHEVALIER. (Louis) 54. *G.* 1°. 1772, 120; 2°. 1783, 380 500
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considérati onet pour sa retraite.

De cette part . . . . 2,188,919 ₶

Report. . . . . 2,188,919 ᵗᵗ

LE CHEVALIER DE L'EPINEY. (Charles) 54. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Rouen; pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens jusqu'à son replacement.

LE CHEVALIER. (Dlle Ancelet, veuve du sieur) 89. *G.* 1783 100
A titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son père, Ingénieur ordinaire du Roi.

LE CHEVALLIER. (Gilles) 63. *G.* 1784 360
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de premier Lieutenant, avec rang de Capitaine, au régiment de Touraine.

LE CIGNE. (Pierre) 76. *G.* 1766 400
Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au régiment Royal-Etranger, cavalerie.

LE CLER DU BRILLET. (Dlle le Moine, épouse du sieur) 23. *F.* 1772 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Piqueur en la petite écurie du Roi.
Elle a, en outre, l'assurance d'une pension de 4000 liv., sans retenue, à prendre sur celle de 10,000 liv. dont jouit son mari, Commissaire des guerres, pour en jouir du jour où elle lui survivroit.

LE CLER. (Roger) 57. *G.* 1772 120
En considération de ses services, en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LE CLER DU TOT. (Antoine) 61. *G.* 1°. 1771, 150; 2°. 1775, 365 515
Chevau-léger réformé de la garde du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens jusqu'à son replacement.

LE CLERC. (Charles) 37. *M. du R.* 1786 457
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

LE CLERC. (Dlle Marie Lousmeau, veuve du sieur) 66. *G.* 1785 200
En considération des services de feu son mari, ancien Gendarme de la garde du Roi.

LE CLERC. (Dlle Marie Compiont, veuve du sieur) 39. *M. du R.* 1785 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garçon de bureau de l'échansonnerie du Roi.

LE CLERC DE JUIGNÉ. (Antoine) 61. *G.* 1734 295
Evêque-Comte de Châlons & pair de France; en considération des services de feu son père, tué à la bataille de Guastella en Italie, à la tête du régiment d'Orléans, infanterie, dont il étoit Colonel.
Dans cette pension on a compris 45 liv. d'intérêts d'arrérages.

LE CLERC, Baron de Juigné. (Léon-Marguerite) 58. *G.* 1734 et 1758 590
A présent Brigadier d'infanterie, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment de Soissonnois.
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, tué à la bataille de Guastella, en Italie, à la tête du régiment d'Orléans, infanterie, dont il étoit Colonel.

De cette part . . . . 2,192,553 ᵗᵗ

LE CLERC.

Report . . . . 2,192,553 ll

LE CLERC. (Dlle Gagny, épouse du sieur) 60. *M. du R.* 1°. 1766, 300; 2°. 1779, 100. — 400
La première, pour lui tenir lieu de pareille somme, dont elle jouissoit sur la cassette de feu M. le Dauphin. La seconde, sans retenue, en considération des service de son père, Ecuyer-courtier de la petite écurie du Roi.

LE CLERC. (Marie-Anne, veuve du sieur) 53. *M. du R.* 1778 . . . . — 150
Sans retenue; en considération des services de son mari, en la petite écurie de Sa Majesté.

LE CLERC. (Elisabeth de Santerre, veuve du sieur) 84. *G.* 1767 . . . . — 300
En considération des services de feu son mari, ancien Maréchal-des-logis des Gendarmes de la garde ordinaire du Roi.

LE CLERC DE LA FERRIÈRE. (André) 56. *G.* 1775 . . . . — 450
Pour lui tenir lieu d'appointemens de réforme, en qualité de Capitaine-aide-major au régiment provincial de Montargis.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LE CLERC DE SAUTROY DE BROUAINS. (Louis) 67. *G.* 1766 . . . . — 250
Pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LE CLERC DE LANOIS. (Hubert) 66. *G.* 1778 . . . . — 360
En considération de ses services en qualité de Contrôleur réformé de l'hôpital militaire de Longwy.

LE CLERC. (Dlle le Contre de Bourville, épouse du sieur) 58. *M.* 1764 . . . . . . — 300
En considération des anciens services de feu son père, ancien Lieutenant-de-roi de Louisbourg.

LE CLERC. (Jeanne la Vigne, veuve du sieur) 62. *M. du R.* 1772 et 1774 . . . . . — 332
En considération des services de feu son mari, près feu M. le Dauphin et près Sa Majesté avant son avénement au trône.

LE CLERC DE THIERRY. (Gilbert) 53. *M. du R.* 1782 . . . . — 571
A titre de retraite, en qualité de Chapelain de madame Sophie de France.

LE CLERC. (Nicolas) 50. *M. du R.* 1781 . . . . — 200
A titre de retraite, en qualité de Garçon du grand-commun du Roi.

LE CLERC. (Dlle Marie) 32. *M. du R.* 1777 . . . . — 200
Sans retenue; en considération des services de feu son aïeul, Ecuyer-courtier de la petite écurie du Roi.

LE CLERC. (Pierre) 78. *M. du R.* 1780 . . . . — 456
Sans retenue; à titre de subsistance, en qualité de Garçon éperonnier de la grande écurie du Roi.

LE CLERC. (Jacques) 20. *M. du R.* 1781 . . . . — 200
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Garçon du grand-commun du Roi.

LE CLERC, dit la Roche. (Jacques) 69. *M. du R.* 1781 . . . . — 400
Sans retenue; à titre de retraite et pour servir à sa subsistance, en qualité de Garçon de la cuisine-bouche de Sa Majesté.

LE CLERC. (Henri-Jacques) 60. *M. du R.* 1779 . . . . — 456
En considération de ses services en qualité d'ancien Palefrenier des écuries du Roi.

De cette part 2,197,578

Report . . . . 2,197,578 ₶

LE CLERC. (Claude) 24. *M. du R.* 1781 200
Pour servir à sa subsistance et lui tenir lieu de retraite, en qualité de Garçon du grand-commun de la maison de Sa Majesté.

LE CLERC. (Charles) 31. *M. du R.* 1781 350
Pour servir à sa subsistance et lui tenir lieu de retraite, en qualité de Garçon du goblet de mesdames de France.

LE CLERCQ. (Louis) 53. *G.* 1773 450
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Capitaine d'infanterie, actuellement Commissaire des guerres, et avant Ingénieur-géographe.

LE CLERE. (Dlle Save, veuve du sieur) 58. *G.* 1773 300
En considération des services de feu son mari, ancien Gendarme de la garde du Roi.

LE CLERE. (Dlle Bail, veuve du sieur) 60. *M. du R.* 1782 300
Sans retenue; en considération des longs services de feu son mari, Garçon de la cuisine-bouche du Roi.

LE CLERE. (Charles) 25. *M. du R.* 1787 300
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

LE CLERE DE BEAUVAIS. (Jean) 50. *G.* 1771 120
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LE CLERE DE LA THUITIERE. (Gabriel) 52. *G.* 1772 120
Même considération que ci-dessus.

LE CLOUSTIER. (Dlle Marie) 46. *G.* 1757 et 1760 150
Pour servir à sa subsistance, en considération de la conversion de sa mère à la foi catholique.
Elle a, en outre, l'assurance 1°. de la moitié de la pension de 400 liv. accordée à sa mère; 2°. de la moitié de la gratification annuelle de 400 liv., qui a pareillement été accordée à sa mère, pour, par ladite demoiselle, jouir desdites 400 livres, dans le cas où elle survivroit à sa mère.

LE CLOUSTIER. (Dlle Armand) 39. *G.* 1757 et 1760 150
Même considération que ci-dessus.

L'ECLUSE DE L'ARCHE. (Jacques de) 60. *F.* 1775 500
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil-supérieur, ci-devant établi à Blois.

L'ECLUSE. (Dlle Charlotte) 50. *M. du R.* 1775 120
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique et de son indigence.

LE COCQ D'ASSY DE LA TOUCHE. (Philippe) 77. *G.* 1780 300
En considération de ses services en qualité de Commandant de bataillon de l'hôtel des invalides.

LE COCQ. (Dlle Marie) 57. *M. du R.* 1782 200
En considération des services de feu son père, Valet-de-chambre de madame Victoire de France.

De cette part . . . . 2,201,138 ₶

Report. . . . . 2,201,138 ft

LE COCQ, dit la Jeunesse. (Adrien) 56. *F.* 1766 100
Domestique des Cadets-Gentilshommes du feu Roi de Pologne.

LE COCQ. (Dlle de Maichanguez, veuve du sieur) 60. *G.* 1780 200
En considération des services de feu son mari, ancien Commandant de bataillon retiré à l'hôtel des invalides.

LE COCQ. (Bernard) 76. *F.* et *M. du R.* 1°. 1767, 71; 2°. *idem*, 400 471
La première, tant en qualité de Pâtissier en la cuisine-bouche qu'en celle d'Aide de cuisine de feu madame la Dauphine. La seconde, pour récompense de ses services en qualité de Chef de pâtisserie des extraordinaires pendant les voyages du Roi à Choisi.

LE COCQ. (Etienne) 73. *G.* 1764 400
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine-aide-major au régiment d'Artois, dragons.

LE COINT. (Louis) 56. *G.* 1774 400
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Fourrier de la gendarmerie.

LE COINTE. (Louis) 66. *M. du R.* 1784 200
A titre de retraite, en qualité de Garçon d'office de la maison du Roi.

LE COINTE. (Charles) 57. *G.* 1765 300
A titre d'appointemens de réforme, en qualité de Lieutenant de grenadiers, avec rang de Capitaine au régiment de l'Isle-de-France.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LE COINTE. (Dlle Anne Filleu, épouse du sieur) 36. *F.* 1773 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ci-devant Contrôleur de la capitation de la ville de Paris.

LE COINTRE DU VAUGOUIN. (Dlle Françoise Nepveu, veuve du sieur) 56. *G.* 1785 200
En considération des services de feu son mari, Lieutenant de maréchaussée.

LE COMTE. (René) 60. *G.* 1785 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment de Viennois, infanterie.

LE COMTE-THOMASSIN. (Charles) 52. *G.* 1775. 97
Pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Arras.

LE COMTE. (Florent) 70. *G.* 1774. 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant de Maréchaussée.

LE COMTE. (Etienne) 70. *G.* 1780. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant de maréchaussée.

LE COMTE. (François) 36. *G.* 1783. 200
En considération de ses services en qualité de Gendarme de la gendarmerie.

LE COMTE. (Louis) 72. *M. du R.* 1772. 300
En considération de ses services en qualité de Potager de la bouche du Roi.

LE CONTE. (Jacques) 66. *F.* 1774. 400
A titre de retraite en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.

De cette part. . . . . 2,205,706 ft

Report . . . . 2,205,706 ₶

LE CONTE. (Dlle Anne) 37. *M. du R.* 1777. 150
En considération de sa conversion à la religion catholique, et pour lui servir de dot dans la communauté des nouvelles catholiques de Saint-Lô.

LE CONTE DE MONTMARTIN. (Jean) 53. *G.* 1784. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-Commandant au régiment d'infanterie du Maine.

LE CONTE DE ROUYL. (Charles) 36. *G.* 1775. 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement en qualité de Mousquetaire réformé.

LE CONTE DES GRAVIERS. (Augustin) 40. *G.* 1775. 180
Mousquetaire réformé; à titre d'appointemens de réforme, dont il jouira jusqu'à ce qu'il soit replacé.

LE CONTE DES GRAVIERS. (Claude) 47. *G.* 1775. 290
Même considération que ci-dessus.

LE COQ. (Adrian) 50. *M. du R.* 1785. 456
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Palefrenier de la grande écurie du Roi.

LE COQ. (Louise Leloup, veuve du sieur) 40. *M. du R.* 1780. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Pâtissier en la cuisine-bouche du Roi.

LE COQ. (Antoine) 59. *F.* 1779. 300
Sans retenue; à titre d'appointemens en qualité d'Aide-major des Gardes de la ville de Paris.

LÉCORCHÉ-D'ANGERVILLE. (Simon) 50. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Médecin des haras du Roi.

LE CORDIER DE PARFOURU. (Jean) 42. *G.* 1783. 400
Capitaine-commandant au régiment d'Armagnac; en considération de ses services et particulièrement de la bonne conduite qu'il a tenue lors de l'expédition faite à la baie d'Hudson, pendant la dernière guerre.

LE CORDIER. (Julien) 66. *F.* 1770. 200
Sans aucune retenue; en qualité de ci-devant Commis de la compagnie des Indes au bureau des ventes, moitié de laquelle pension est réversible à l'épouse dudit sieur, si elle lui survit.

LE CORVAISIER. (Gabriel) 67. *F.* 1770. 400
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Chef de bureau du magasin des vivres de la compagnie des Indes.

LE CORVAISIER. (Joseph) 42. *F.* 1782. 100
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Ecrivain de vaisseau de la compagnie des Indes.

LE COURT DE RIVIERRE. (Michel) 56. *M. du R.* 1778 500
Sans aucune retenue; à titre de subsistance comme Porteur de chaise de la Reine.

LE COUTEULX. (Barthelemi) 36. *M.* 1776. 90
Conseiller du Roi, Auditeur ordinaire en sa chambre des comptes à Paris; en considération de ses services en qualité d'Élève-commissaire de la marine.

De cette part. 2,210,052

Report. . . . . 2,210,052 ₶

LE COUTURIER. (Dlle le Goubé, veuve du sieur) 54. *G.* 1782. 300
En considération des services de feu son mari ancien Capitaine-commandant au régiment d'infanterie de Conty.

LE COUVREUR DE SAINT-MANVIEU. (Jacques) 57. *F.* 1°. 1770, 100; 2°. 1781, 200. 300
Sans aucune retenue; la première, pour récompense de ses services en qualité de Porte-drapeau de la garnison du port de Lorient, au service de la compagnie des Indes. La seconde, à titre d'augmentation. On observe que sur cette pension 150 liv. sont réversibles à son épouse.

LE COUVREUR. (Jean) 67. *G.* 1°. 1748, 300; 2°. 1779, 250. 550
La première, à titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de Boufflers-Wallon. La seconde, pour lui tenir lieu de la gratification annuelle de pareille somme qu'il avoit obtenue, et qui a été convertie en appointemens.

LE COYNTÉ DE PRESLES. (Dlle Marie) 64. *G.* 1778. 150
A titre de gratification annuelle; en considération des services de feu son père Maréchal-des-logis des Mousquetaires.

LE CROSNIER. (Dlle Pieche, veuve du sieur) 57. *F.* 1770. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son mari Chirurgien-major sur les vaisseaux de la compagnie des Indes.

L'ÉCUYER DE LA PAPOTIÈRE. (François) 44. *G.* 1788. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Piémont, infanterie.

L'ÉCUYER, dite Delisle. (Charlotte) 31. *M. du R.* 1785. 150
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Garçon-linger du Roi.

L'ÉCUYER, dit Delisle. (Louis) 29. *M. du R.* 1785. 150
Même considération que ci-dessus.

L'ÉCUYER DE LA PAPOTIÈRE. (Pierre) 59. *G.* 1782. 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine en second au régiment de Piémont.

L'ÉCUYER. (Michel) 43. *G.* 1774. 200
Lieutenant au régiment de Piémont; en considération des services de feu son père ci-devant Capitaine au même régiment.

L'ÉCUYER DE LA PAPOTIÈRE. (Denis) 46. *G.* 1774. 200
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant au régiment du Colonel-général de la cavalerie.

LE DANT DE MOUZON. (Pierre) 61. *G.* 1789. 450
En considération de ses services en qualité de Lieutenant de grenadiers au régiment d'Enghien.

LE DEAN. (Jean) 52. *F.* 1770. 150
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité d'ancien écrivain sur les vaisseaux de la compagnie des Indes.

De cette part. . . . . 2,213,662 ₶

Report . . . . 2,213,6.2 ₶

LE DEMOURS DE KERNILIEN. (Jean) 63. *G.* 1768. 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Périgor .

LE DOULX. (Jean) 56. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Valet-de-pied de la chambre de la Reine.

LE DOUX. (Dlle Marguerite Bourdois, épouse du sieur) 61. *M. du R.* 1767 . . 138
Pour lui tenir lieu de partie du traitement dont elle jouissoit en qualité de Femme-de-chambre de feu madame la Dauphine.

LE DOUX. (Jean) 60. *M. du R.* 1768. 365
En considération de ses services comme Palefrenier des écuries du Roi.

LE DOUX. (Louis) 56. *F.* 1770. 150
Pour récompense de ses services en qualité d'Enseigne sur les vaisseaux de la compagnie des Indes.

LE DOUX. (Dlle Angélique Gobert, veuve du sieur) 64. *F.* 1752 120
Sans retenue; en considération des services de feu son mari ancien Garçon du goblet du Roi.

LE DOUX, dite des Parquets. (Robert) 87. *G.* 1775. 63
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Cavalier de maréchaussée.

LE DREUX. (Dlle Larue, veuve du sieur) 78. *M. du R.* 1751. 500
En considération des services de feu son mari Architecte du Roi.

LE DUC DE COMPERTRIX. (Jacques) 76. *G.* 1751. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Champagne.

LE DUCHAT. (Dlle Marguerite le Masson, veuve du sieur) 66. *G.* 1778. . . . 400
A titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son mari Major au régiment Dauphin, étranger, cavalerie.

LE DUCHAT DE RURANGE. (Jean) 70. *G.* 1764. 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Penthièvre, infanterie.

LE DUCHAT. (François) 70. *G.* 1763. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Languedoc, infanterie.

LE DUCQ. (Alexandre) 63. *F.* 1779. 300
Sans aucune retenue; pour sa retraite en qualité de ci-devant Commis de la régie des cartes.

LÉE. (Jacques) 52. *F.* 1770. 100
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services en qualité d'Enseigne de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

LÉE. (Dlle Marie) 76. *G.* 1°. 1751, 236; 2°. 1780, 100. 336
La première, y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son oncle, Brigadier et Lieutenant-colonel d'infanterie irlandoise. La seconde, même considération.

LE FAIVRE. (Louis) 64. *G.* 1775. 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Colmar; pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement.

De cette part. . . . . 2,218,375 ₶

Report . . . . 2,218,375 ₶

LE FEBURE DE PLINVAL. (Jean) 39. *G.* 1775. 180
Mousquetaire réformé; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à ce qu'il soit titulaire d'une compagnie.

LE FEBURE-D'ORVAL. (Louis) 46. *G.* 1775. 200
Réformé des Gardes-du-corps du Roi; pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LE FEBURE DE BOISGINARD. (Jean) 44. *G.* 1784. 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LE FEBURE DE LA DAVIERRE. (Jean-Baptiste) 73. *G.* 1°. 1766, 400; 2°. 1781, 100. 500
Ancien Capitaine de Canonniers-gardes-côtes.
La première, en qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Rouen. La seconde, en considération de ses services et pour sa retraite.

LE FEBURE DE VULMONT. (Dlle Auclair, veuve du sieur) 49. *G.* 1781. . . 300
En considération des services de feu son mari Capitaine d'Artillerie.

LE FEBURE. (Pierre) 53. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en qualité de Capitaine réformé du régiment d'Enghien, et pour en jouir jusqu'à son replacement.

LE FEBURE DE CHASLE. (Augustin) 56. *G.* 1766 300
Capitaine réformé du régiment des recrues de Tours; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LE FEBURE DE LA DAVIERRE. (Jean) 73. *G.* 1766 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de recrues de Rouen.

LE FEBVRE. (Nicolas) 46. *M. du R.* 1788 400
Sans retenue; en qualité de l'un des Grands-valets-de-pied du Roi, pour sa retraite.

LE FEBVRE D'ARGENCÉ. (Gilles) 58. *M. du R.* 1767 180
Sans retenue; en qualité de Gentilhomme-servant de feu madame la Dauphine.

LE FEBVRE, dite Delfebvre. (Marie) 40. *M. du R.* 1782 500
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Danseuse des balets du Roi.

LE FEBVRE, dit la Pierre. (Pierre) 36. *M. du R.* 1788 500
Sans retenue; en qualité de Postillon de l'écurie de la Reine.

LE FEBVRE. (Jean) 66. *G.* 1782 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant au régiment Royal-Champagne, cavalerie.

LE FEBVRE. (Nicolas) 74. *M.* 1769 450
Ci-devant Jésuite, employé dans les missions de la Louisiane; en considération de ses anciens services dans les Colonies.

LE FEBVRE (Dlle Anne) 76. *M. du R.* 1736 150
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique.

De cette part . . . . 2,223,589 ₶

Report . . . . 2,223,589 ₶

LE FEBVRE. (Claude) 66. *F.* 1779 400
Sans retenue ; pour sa retraite en qualité de ci-devant Contrôleur de la régie des cartes.

LE FEBVRE. (Jean) 54. *F.* 1779 400
Sans retenue ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de ci-devant premier Commis au bureau des impositions de la ville de Paris.

LE FEBVRE. (Nicolas) 57. *G.* 1777 400
En considération de ses services en qualité de Contrôleur-général réformé de l'hôpital militaire de Perpignan.

LE FEBVRE DE LAUBRIÈRE DE MERAL. (Charles) 34. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé ; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LE FEBVRE DE LA FOREST. (Jean) 54. *G.* 1775 450
Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Châlons ; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LE FER DE BEAUVAIS. (Jean) 50. *F.* 1770 150
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de premier enseigne des vaisseaux au service de la compagnie des Indes.

LE FER DE LA LANDE. (Jean) 50. *F.* 1770 150
Sans retenue ; pour récompense de ses services en qualité de premier Enseigne de vaisseau au service de la compagnie des Indes, actuellement Capitaine de brûlot de la marine du Roi.

LE FERON. (René) 48. *G.* 1783 550
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Commandant au régiment de Bourbon, infanterie.

LE FERON DE GAUCOURT. (Antoine) 54. *G.* 1772 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LE FERON DE LA BRÊTONNIERE. (Augustin) 48. *G.* 1772 100
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LE FERON D'ETERPIGNY. (Dlle Julie Gabriel, veuve du sieur) 34. *G.* 1785 . . . 300
En considération des services de feu son mari, ancien Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LE FERON DES TOURNELLES. (Charles) 40. *G.* 1775 240
Mousquetaire réformé ; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LE FESSIER DU FAY. (Joseph) 59. *G.* 1°. 1754, 354 ; 2°. 1766, 200 554
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son père, ancien Exempt des gardes du Roi. La seconde, en considération de ses services et pour sa retraite.

LE FEVRE. (Jean) 34. *M. du R.* 1782 456
Sans retenue ; à titre de retraite comme Palefrenier des écuries du Roi.

LE FEVRE DE LA BARRE. (Dlle Thérèse de Bint, veuve du sieur) 26. *G.* 1788 . . 150
En considération des services de feu son mari, tué à la bataille de Goudelour dans l'Inde, où il commandoit un corps de cavalerie.

De cette part . . . . 2,228,169 ₶

Report. . . . . 2,228,169 ₶

LE FEVRE. (Marie Betancourt, veuve du sieur) 38. *M. du R.* 1789 182
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Palefrenier de la vénerie du Roi.

LE FEVRE. (Pierre) 47. *M.* 1778 200
Commis dans les bureaux du port de Bordeaux ; en considération de ses services en qualité d'ancien Ecrivain de la marine et des classes.

LE FEVRE. (Marie Drameraque, veuve du sieur) 40. *M. du R.* 1784 182
En considération des services de feu son mari, Palefrenier de l'écurie de la Reine.

LE FEVRE. (Pierre) 36. *M. du R.* 1786 457
Sans retenue ; pour sa retraite en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LE FEVRE. (Louis) 39. *M. du R.* 1787. 457
Mêmes motifs que ci-dessus.

LE FEVRE. (Marie Manger, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1772 300
Sans aucune retenue ; en considération des services de feu son mari, Cocher de la Reine.

LE FEVRE. (Dlle le Grand, veuve du sieur) 54. *G.* 1772 300
En considération des services de feu son mari, l'un des Aides-major de Saint-Omer.

LE FEVRE DAUTRECHE. (Pierre) 79. *G.* 1756 450
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine d'infanterie, ci-devant réformé à la suite du régiment de l'Isle-de-France, et ils doivent lui être continués jusqu'à ce qu'il entre en jouissance de la totalité du traitement de la majorité dont il est pourvu, sur lequel il est tenu de payer annuellement une somme de 1000 liv. à son prédécesseur.

LE FEVRE, dit Gaillard. (Charles) 44. *F.* 1766 360
A titre de traitement conservé comme Postillon d'attelage au service du feu Roi de Pologne.

LE FEVRE. (Marie Attenor, femme du sieur) 69. *M. du R.* 1771 200
Sans retenue ; à titre de subsistance en considération des services de son mari, premier Garçon du commun de la feue Reine.

LE FEVRE. (Françoise Amatric, veuve du sieur) 68. *M. du R.* 1755 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari.

LE FEVRE. (Jean-Baptiste) 70. *M. du R.* 1766 et 1773 456
En considération de ses services comme Garçon de la bouche de feu monseigneur le Dauphin et des Princes avant leur mariage.

LE FEVRE. (Jean) 52. *M. du R.* 1781 300
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Valet-de-pied du Roi.

LEFFRAY. (Mathurin) 71. *G.* 1786 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Chirurgien-major de l'artillerie.

LE FILLEUL. (Jean) 49. *G.* 1784 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Chevau-léger de la garde du Roi.

De cette part. . . . . 2,232,973 ₶

Report . . . . 2,232,973 ₶

LE FLAMENT D'ETBOUVILLE. (Louis) 80. *G.* 1757 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Penthièvre, infanterie.

LE FLO DE TREMELO DE KERLEAU. (Jacques) 72. *G.* 1769 500
En considération de ses services en qualité de Lieutenant-colonel, commandant le bataillon de garnison du régiment Royal-la-Marine.

LE FLO DE TREMELO DE KERLEAU. (Louis) 56. *G.* 1763 590
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'Aide-major des Grenadiers de France.

LE FLO DE BRANHO. (René) 39. *M.* 1776 200
Commis dans les bureaux du port de Lorient; en considération de ses services en qualité d'Ecrivain de la marine et des classes.

LE FORESTIER DE KEROSVEN. (Nicolas) 57. *M.* 1762 400
En considération de ses services en qualité d'Enseigne de vaisseau retiré.

LE FORESTIER DES LANDES. (Nicolas, Dlle Moucheron, veuve du sieur) 61. *G.* 1785 300
En considération des services de feu son mari, ancien Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LE FORESTIER DE LISLE. (Louis) 61. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment Provincial d'Abbeville; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LE FORESTIER. (Dlle Marie Sorin, veuve du sieur) 42. *G.* 1781 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Poitou.

LE FORESTIER DU BUISSON. (Nicolas) 57. *G.* 1775. 450
Capitaine-aide-major réformé du régiment Provincial de Rouen; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LE FORESTIER. (Henri) 66. *G.* 1769 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide.

LE FORESTIER. (Dlle Florence) 38. *G.* 1755 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, ancien Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LE FORT. (Frédéric, Baron.) 36. *G.* 1779 500
Capitaine attaché au régiment de Schomberg, dragons.
Il a eu en outre l'assurance d'une pension de 400 liv. en considération des services de son père, Brigadier de cavalerie, ci-devant Mestre-de-camp du régiment Royal-Allemand.

LE FORT. (Dlle Caroline) 34. *G.* 1783 400
En considération des services de son père, Brigadier de cavalerie, ci-devant Mestre-de-camp du régiment Royal-Allemand.

LE FORT. (Louis) 26. *G.* 1780 400
A titre d'assurance; en considération des services de son père, Brigadier de cavalerie, ci-devant Mestre-de-camp du régiment Royal-Allemand.

De cette part . . . . 2,237,818 ₶

Report . . . . 2,2?7,818 ₶

LE FRANC. (Dlle Marie Varin, veuve du sieur) 33. *G.* 1785 150
En considération des services de feu son mari, réformé des Gardes-du-corps du Roi.

LE FRANC. (Alexandre) 54. *G.* 1°. 1772, 100; 2°. 1775, 300 400
Réformé des Gardes-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens jusqu'à son replacement.

LE FRANÇOIS DU CLERCQ. (Joseph) 49. *G.* 1784. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Neustrie.

LE FRANÇOIS DE VILLENEUVE. (Edme) 68. *M.* 1761 500
En considération de ses services en qualité de Commis de la marine.

LE FRANÇOIS LE SABLE. (Thomas) 47. *M.* 1776 500
Même considération que ci-dessus.

LE FRANÇOIS DE NICOUR. (François) 67. *G.* 1758. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Maréchal-des-logis des Gardes-du-corps du Roi.

LE FRANÇOIS. (Pierre) 56. *G.* 1775 450
Capitaine-aide-major réformé du régiment Provincial de Pont-Audemer; à titre d'appointemens jusqu'à ce qu'il soit replacé avec un traitement supérieur.

LE FRAND. (Gérard) 56. *G.* 1787. 360
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Porte-drapeau dans le régiment de Beauvoisis.

LE FRERE DU FRETTEY. (Louis) 58. *G.* 1763. 108
Pour intérêts d'arrérages d'une pension qui lui avoit été accordée, en qualité de Capitaine réformé du régiment Royal-Pologne, cavalerie, et qui a été supprimée le jour de son replacement.

LE GAC DE LANSALUT DE TANOUET. (François) 39. *G.* 1777. 400
Pour sa retraite, en qualité de premier Lieutenant au régiment de Lyonnois.

LE GAC DE LANSALUT. (Louis) 77. *G.* 1757. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Nice.

LE GAL. (André) 59. *G.* 1769. 200
Pour sa retraite, en qualité de Sous-lieutenant de grenadiers au régiment d'Auvergne.

LEGALL DU TERTRE. (Georges) 36. *G.* 1775. 450
Aide-major réformé du régiment provincial de Vannes; pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à ce qu'il soit replacé avec un traitement qui leur soit supérieur.

LE GALLEN. (Dlle Anne le Mercier, veuve du sieur) 63. *G.* 1774. 100
En considération de la distinction avec laquelle son mari s'est comporté pendant le siége de Belle-Isle.

LE GANGNEUX. (Jean) 85. *M. du R.* 1776. 200
A titre de gratification annuelle, en qualité d'Officier de fourrière de sa majesté.

De cette part . . . . 2,242,726 ₶

Report . . . . 2,242,726 ₶

LE GARDEUR DE REPENTIGNY. (Dlle Marguerite) 20. *M.* 1770. 200
En considération des services de feu son père, Capitaine de frégate.

LE GARDEUR DE REPENTIGNY. (Pierre-François) 22. *M.* 1770. 200
Même considération que ci-dessus.

LE GARDEUR DE REPENTIGNY. (Dlle Mignon, veuve du sieur) 48. *M.* 1775. 400
En considération des services de feu son mari, Capitaine de frégate.

LEGAT. (Dlle Daniel, veuve du sieur) 36. *G.* 1781. 100
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine de la capitainerie-garde-côte de Pont-croix, en Bretagne.

LEGÉ. (Louis) 76. *G.* 1762. 186
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LE GENDRE. (Robert) 79. *M. du R.* 1784. 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Valet-de-chambre du Roi.

LE GENDRE. (François) 80. *M. du R.* 1779. 100
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Porteur en la petite écurie du Roi.

LE GENDRE. (Charles) 57. *G.* 1768. 200
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LE GENDRE. (Louis) 72. *M. du R.* 1781. 456
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

LE GENDRE. (André) 57. *M. du R.* 1782. 450
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier en l'écurie de la Reine.

LE GENDRE. (Pierre) 61. *G.* 1776. 425
En considération de ses services en qualité d'ancien premier Brigadier dans la gendarmerie, avec rang de Capitaine de cavalerie.

LÉGER. (Dlle du Parge, veuve du sieur) 64. *G.* 1785. 300
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine-aide-major avec rang de Major au régiment Royal-Roussillon.

LÉGER. (Jacques) 70. *M. du R.* 1769. 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité d'ancien Valet-de-pied du Roi.

LÉGER. (Simon) 76. *F. et M. du R.* 1°. 1763, 100; 2°. 1767, 26. 126
La première, sans retenue, à titre de retraite, pour récompense de ses services en qualité de Garçon du gobelet du Roi. La seconde, aussi sans retenue, pour lui tenir lieu des récompenses dont il jouissoit en qualité d'Aide de paneterie de feu madame la Dauphine.
Indépendamment de ces objets, il jouit d'une pension de 300 livres, en considération de ses services dans les offices de Bellevue.

De cette part . . . . 2,246,369 ₶

Report. . . . . 2,246,369 ₶

LÉGER. (Joseph-Camille) 53. *G.* 1775. 210
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Gendarme réformé des gendarmes de la garde du Roi.
Cette pension cessera lors de son replacement.

LÉGER, chevalier du Hauthierray de Chailly. (Louis) 62. *G.* 1774. 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens, pour retraite, en qualité de Capitaine au régiment d'infanterie d'Orléans.

LÉGIER. (Toussaint) 48. *M.* 1781. 200
Sans retenue; en qualité de ci-devant Greffier de la prévôté de la marine de Marseille.

LE GLAS, dit Laforest, (Dlle Jeanne Talval, veuve du sieur) 36. *G.* 1781. . . . 100
En considération de la perte qu'elle a faite de son mari, tué par un soldat du régiment de la Marine.

LÉGLISE DE LA LANDE. (Guillaume) 74. *G.* 1768. 500
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Champagne.

LÉGNER. (Dlle Marie de Bulter, veuve du sieur) 56. *G.* 1776 300
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment Royal-Nassau.

LE GOUALEC DE TALHOUET. (Dlle Hélène) 72. *M. du R.* 1779. 300
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu sa sœur, empeseuse et faiseuse des collerettes de feu madame la Dauphine.

LE GOUARDUN. (René) 69. *F.* 1770. 500
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services, en qualité de ci-devant Capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

LE GOUPIL-DUCLOS. (Jean) 49. *F.* 1775. 400
Sans retenue; pour récompense de ses services, en qualité de Substitut du procureur-général du conseil-supérieur ci-devant établi à Bayeux, actuellement Avocat au bailliage de Caen.

LE GOUVÉ. (François) 66. *M.* 1776. 400
En considération de ses services, en qualité de ci-devant Sous-lieutenant d'une compagnie de canonniers-bombardiers, à Saint-Domingue.

LE GOUVERNEUR. (Dlle Feydeau, veuve du sieur) 56. *F.* 1759. 250
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, premier Lieutenant de vaisseau au service de la compagnie des Indes, tué dans le combat soutenu, en 1758, par l'escadre de M. le comte d'Aché.

LE GRAIN. (Jacques) 63. *F.* 1770. 150
Sans retenue; pour récompense de ses services, en qualité de premier Enseigne de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

LE GRAIN. (Louis) 66. *M.* 1762. 500
En considération de ses services, en qualité d'Écrivain principal de la Marine.

LE GRAND. (Pierre) 63. *F.* 1774. 300
Sans aucune retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.

De cette part. . . . . 2,250,979 ₶

Report . . . . 2,250,979 ᵗᵗ

LE GRAND. (Marie Piet , veuve du sieur) 54. *M. du R.* 1781. 400
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari , Vétéran de la Musique du Roi.

LE GRAND DE LESCALIER. (Charles) 60. *G.* 1769. 400
En considération de ses services et pour sa retraite , en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Beaujolois.

LE GRAND, dit Labrie. (Claude) 60. *M. du R.* 1°. 1777 , 100 ; 2°. 1782 , 456. . . 556
Palefrenier en la petite écurie du Roi.
La première, sans retenue , en considération de ses services. La seconde, aussi sans retenue , en la même considération.

LE GRAND. (René) 38. *M. du R.* 1785. 400
Sans retenue ; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LE GRAND. (Noël) 56. *M. du R.* 1780. 450
Sans retenue ; pour sa retraite , en qualité de Garçon du Bouteiller du chambellan du Roi.

LE GRAND. (Jacques) 29. *M. du R.* 1780. 300
Sans retenue ; pour sa retraite , en qualité de Garçon du gobelet de sa majesté.

LE GRAND. (Dlle Marguerite) 59. *M. du R.* 1767. 500
En considération des services de feu son père , Prévôt de Saint-Germain-en-Laie.

LE GRAND. (Maurice) 57. *M. du R.* 1753. 500
A titre d'assurance ; en considération des services de sa mère , Garde de feu madame la Dauphine.

LE GRAND DE BOISTEREL. (Charles) 52. *G.* 1775. 97
Pour lui tenir lieu d'appointemens , en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial d'Alençon.
Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

LE GRAND. (Dlle Corrard , veuve du sieur) 53. *G.* 1775. 300
En considération des services de feu son mari , Capitaine en second au régiment de Beaujolois.

LE GRAND. (Jacques) 54. *G.* 1787. 550
En considération de ses services et pour sa retraite , en qualité de Quartier-maître-trésorier au régiment d'infanterie d'Angoumois.

LE GRAND. (Dlle de Saint-Aubin , veuve du sieur) 78. *G.* 1779. 400
En considération des services de feu son mari , ci-devant Aide-major de Sarrelouis.

LE GRAND. (Pierre) 56. *G.* 1758. 118
Y compris 18 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services , en qualité de Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LE GRAS. (Dlle Forcet , veuve du sieur) 77. *F.* 1749. 100
Sans aucune retenue ; en considération des services de feu son mari , Chirurgien-major des vaisseaux de la compagnie des Indes.

LE GRAS. (Marie-Simon) 48. *F.* 1770. 100
Sans retenue ; pour récompense de ses services , en qualité d'Enseigne des vaisseaux de la compagnie des Indes.

De cette part . . . . 2,256,150 ᵗᵗ

Report. . . . . 2,256,150 l.

LE GRAS. (Dlle Marie-Antoinette) 54. *F.* 1°. 1771, 100; 2°. 1785, 75. 175
La première, sans retenue, en considération des services de feu son père, Chef du Secrétariat de la compagnie des Indes. La seconde, aussi sans retenue, à titre d'augmentation à la précédente.
Elle a, en outre, l'assurance d'une pension de 125 livres, pour en jouir dans le cas où elle survivroit à sa sœur.

LE GRAS. (Dlle Anne) 49. *F.* 1°. 1771, 100; 2°. 1785, 75. 175
Mêmes motifs et même considération que ci-dessus.

LE GRIS. (Pierre) 78. *M. du R.* 1757. 300
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération de ses services, en qualité de grand Valet-de-pied du Roi.

LE GRIS DE SAINT-ROMAN. (Dlle Marie) 76. *G.* 1747. 177
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Major de Péronne.

LE GRIX. (Dlle de Bois de la Ville, veuve du sieur) 72. *M. du R.* 1767. 590
En considération des services de ses oncles, Capitaines de cavalerie.

LE GROS. (Joseph) 36. *M. du R.* 1789. 400
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité de Piqueur en la petite écurie du Roi.

LE GROS DE PRINCÉ. (Louis) 52. *G.* 1763. 54
Capitaine-commandant au régiment de Provence; pour lui tenir lieu d'intérêts d'une pension qui lui avoit été accordée comme Capitaine réformé du régiment de Picardie, et qui a été supprimée le jour de son replacement.

LE GROS. (Dlle Fromage, veuve du sieur) 58. *G.* 1787. 300
En considération des services de feu son mari, ancien Maréchal-des-logis des Gardes-du-corps du Roi.

LE GROS. (Françoise) 32. *M. du R.* 1787. 50
En considération des services de feu son père, Palefrenier en la petite écurie du Roi.

LE GROS. (Jeanne) 38. *M. du R.* 1787. 50
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

LE GROS. (Marie) 31. *M. du R.* 1787. 50
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

LE GUELINEL DE LIGNEROLLE. (Jean) 46. *F.* 1775. 200
Sans retenue; en qualité de Substitut du procureur-général du conseil-supérieur ci-devant établi à Bayeux.

LE GUEY D'ADANCOURT. (Barthelemi) 62. *M. du R.* 1783. 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Sous-brigadier des Gardes de la porte du Roi.

LE HARIVEL DE MEZIÈRES. (Alexandre) 49. *G.* 1°. 1771, 120; 2°. 1785, 380. . 500
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération et pour sa retraite.

LE HAYER DE SEMALÉ. (Dlle Marie) 81. *M. du R.* 1730. 100
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique.

De cette part. . . . . 2,259,571 ll

Report . . . . 2,259,571 ₶

LE HERAT. (Nicolas) 71. *M. du R.* 1766. 500
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Sous-inspecteur des haras de la province de Champagne.

LE HERAT DE SOMMAINE. (Louis) 68. *G.* 1°. 1768, 100 ; 2°. 1775, 300. . . . 400
Garde-du-corps du Roi, réformé.
La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens jusqu'à son replacement.

LE HOUX. (Dlle Chatherine) 39. *F.* 1782. 100
Sans retenue ; à titre d'assurance pour s'accroître progressivement jusqu'à la somme de 300 liv., en faveur de ses deux autres sœurs ; de manière que la dernière survivante jouira de la totalité, en considération des services de feu leur père, Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.

LE HOUX. (Dlle Jeanne) 41. *F.* 1782. 100
Mêmes motifs que ci-dessus.

LE HOUX. (Dlle Marie) 37. *F.* 1782. 100
Mêmes motifs que ci-dessus.

LE HOUX. (Dlle Isabelle le Houx, épouse du sieur) 25. *F.* 1784. 75
Sans retenue ; en considération des services de feu son père, second Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

LE HOUX. (Dlle Julie) 28. *F.* 1784. 75
Sans retenue ; laquelle pension, ainsi que la précédente, réversible entre lesdites demoiselles, pour, par la survivante d'entr'elles, jouir de la totalité.

LE HURE DE CERNIÈRES. (Louis) 63. *G.* 1759. 390
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant de dragons.

LE JEUNE DE LA FURJONNIÈRE. (Pierre) 50. *G.* 1783. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Vivarais.

LE JEUNE. (Jacques) 56. *M.* 1°. 1771, 150 ; 2°. 1776, 200. 350
La première, pour récompense de ses services en qualité d'Employé de la compagnie des Indes. La seconde, en la même considération en qualité d'Écrivain de la marine et des classes.

LE JEUNE. (Catherine Plust, veuve du sieur) 32. *G.* 1781. 150
En considération de la perte qu'elle a faite de son mari, tué le 24 mars 1780, jour de l'accident arrivé dans la manufacture royale d'armes de Maubeuge, où il étoit compagnon arquebusier.

LE JOSNE DE VERSIGNY. (Constant) 76. *G.* 1763. 590
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine de grenadiers au régiment de la Marine.

LE JUGE DE BOUZONVILLE. (Armand) 42. *G.* 1775. 240
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LE JUMEL D'EQUEMAUVILLE. (Nicolas) 53. *F.* 1771. 150
Sans retenue ; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

De cette part . . . . 2,263,291 ₶

Report . . . . 2,263,291 ll

LE LAIR. (Germain) 24. *G.* 1788. 150
Pour sa subsistance, ayant eu le malheur de perdre l'œil gauche, la main droite, et un doigt de la gauche, par l'effet d'une mine, en extrayant des pierres pour les travaux de Cherbourg.

LE LAISSANT. (Marie) 59. *M. du R.* 1748. 150
En considération de ses talens pour l'instruction, et pour lui servir de dot dans la maison des nouvelles catholiques de Saint-Lô.

LE LARGE. (Jean) 51. *M.* 1782. 400
En considération de ses services en qualité de Capitaine de vaisseau, et Sous-directeur du port de Brest.

LE LEU DU BOCAGE. (Jean) 71. *G.* 1763. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Capitaine réformé du régiment de Foix.

LÉ LEU. (Dlle Marie Fricault, veuve du sieur Jaquemot, dit Chambéri, épouse du sieur) 49. *F.* 1772. 100
Pour récompense des travaux utiles de feu son premier mari, Domestique de la compagnie des Indes.

LE LEU. (Honoré) 54. *G.* 1782. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Limosin.

LELIEVRE. (Martin) 63. *M. du R.* 1787. 457
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

LELIEVRE. (Dlle Hus, épouse du sieur) 56. *M. du R.* 1786. 500
En considération de ses services en qualité de Comédienne françoise ordinaire du Roi.

LELIEVRE. (Nicolas) 29. *M. du R.* 1780. 456
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

LELIEVRE. (Jean) 51. *M. du R.* 1762. 150
Sans retenue; en qualité de Garde de la faisanderie de Fontainebleau.

LE LORIER. (Anne le Courayer, veuve du sieur) 43. *M. du R.* 1789. 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Valet de garde-robe du Roi.

LE LORRAIN. (Paul) 64. *G.* 1°. 1756, 150; 2°. 1769, 100. 250
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en qualité de ci-devant Lieutenant réformé du régiment Royal-Barrois.
La seconde, en considération de ses services en sa dernière qualité.

LE LOUP DE BEAULIEU. (Mathurin) 50. *F.* 1770. 150
Pour récompense de ses services en qualité de premier Enseigne de vaisseau de la compagnie des Indes.

LE LOUP. (Claude) 64. *M. du R.* 1788. 450
Sans retenue; pour l'indemniser de la charge de Muletier de l'écurie de la Reine, dont il étoit pourvu, et qui a été supprimée.

De cette part . . . . 2,267,798 ll

Report . . . . 2,267,758 ₶

L'ELU DE BERMONT. (Dlle Marie) 69. *G.* 1722. 118
Religieuse au couvent de la Visitation d'Amiens ; en considération des services de feu son père, Capitaine au régiment d'Agénois.

LE MAIGRE DE LAULANIER. (Jean) 38. *G.* 1761. 130
Y compris 30 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son père, Maréchal-des-logis des Chevau-légers de la garde du Roi.

LE MAIGRE DE LAULANIER. (Dlle Catherine Carbon, veuve du sieur) 76. *G.* 1761. 130
Y compris 30 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son mari, tué à l'affaire du 1.er août 1759, près Minden.

LE MAILLOT. (Claude) 56. *G.* 1756. 177
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages ; en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Chabo, dragons, et à présent Lieutenant des maréchaux de France.

LE MAIRE. (Dlle Gérard, veuve du sieur) 51. *G.* 1788. 150
En considération des services de feu son mari, Lieutenant réformé du régiment de Nassau, infanterie allemande.

LE MAIRE. (Antoine) 74. *F.* 1766. 500
A titre d'appointemens conservés en qualité de ci-devant Musicien du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

LE MAIRE. (François) 82. *F.* 1783 et 1788. 250
Ci-devant Entrepreneur de la manufacture royale de Boufflers ; laquelle pension lui a été accordée en considération des pertes qu'il a éprouvées dans l'entreprise qu'il fit, sous les auspices du gouvernement, de fabriquer, à l'instar des Anglois, plusieurs espèces d'étoffes de laine à l'usage de l'Espagne et du Portugal.

LE MAIRE. (Louis) 38. *M. du R.* 1780. 400
Sans retenue ; pour sa retraite en qualité de Garçon de table des valets-de-chambre du Roi.

LE MAIRE. (Dlle Marie Guignard, veuve du sieur) 71. *M. du R.* 1786. 200
En considération des services de feu son mari, Garçon de table des valets-de-chambre du Roi.

LE MAIRE. (Jean) 48. *M. du R.* 1779. 150
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité d'ancien Valet-de-pied du Roi.

LE MAIRE. (Pierre) 31. *M. du R.* 1781. 200
Sans retenue ; pour sa retraite en qualité de Garçon de table des valets-de-chambre du Roi.

LE MAISTRE. (Jacques) 78. *F.* 1779. 400
Sans retenue ; en qualité de ci-devant Receveur de la régie des cartes, à Toulon.

LE MAISTRE DE SAINT-PERAVI. (Dlle Mac-Donald, épouse du sieur) 34. *Af. É.* 1782 et 1784. 300
Sans retenue ; à titre de gratification annuelle sur le fonds des Écossois.

LE MAITRE DE CLAVILLE. (Joseph) 57. *G.* 1768. 100
En considération de ses services en qualité de Porte-étendard des Gardes-du-corps du Roi.

De cette part . . . . 2,270,963 ₶

Report. . . . . 2,270,963 ᵗᵗ

: MAITRE DE LA CHAUSSÉE. (Pierre) 60. *G.* 1778. 450
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant en second de cavalerie.

: MAITRE DE BEAUMONT. (Nicolas-Jean) 46. *M.* 1774. 300
En considération de ses services en qualité d'Enseigne de vaisseau, retiré.

E MAITRE. (Nicolas) 51. *M. du R.* 1781. 250
Sans retenue; en qualité de Garçon du boulanger de la maison du Roi.

.E MANT. (Charles) 54. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; pour lui tenir lieu de l'habit dont la jouissance lui a été conservée lorsqu'il a passé de la place de Délivreur de la ménagerie à celle d'Inspecteur de ladite ménagerie.

.E MARANT DE KERDANIEL. 53. *F.* 1782. 200
En considération de ses services en qualité de ci-devant Employé au magasin des vivres de la compagnie des Indes.

LEMARCHAND DU CASSEL. (Louis) 33. *G.* 1783 200
Garde-du-corps du Roi. Tant en considération des services de feu son aïeul paternel, Maréchal-des-logis, que de ceux de feu son père, Gendarme.

LEMARCHAND. (Pierre) 56. *M. du R.* 1774 576
Pour lui tenir lieu de pareille somme qui lui a été accordée, savoir, 288 liv. sur la cassette de Monsieur, et 288 liv. sur celle de M. comte d'Artois.

LEMARCHAND. (François) 63. *G.* 1°. 1773, 200; 2°. 1776, 200 400
Mousquetaire réformé. La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LEMARCHANT DE CALIGNY. (Paul) 43. *G.* 1°. 1774, 200; 2°. 1775, 180 . . . 380
Mousquetaire réformé. Même considération que ci-dessus.

LEMARCHANT DE CALIGNY. (Hubert) 41. *G.* 1775 180
Mousquetaire réformé. Pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LEMAS. (Dlle Girard, veuve du sieur) 38. *G.* 1788 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine-invalide, détaché à l'arsenal de Paris.

LEMAU DE TALANCÉ. (Louis) 49. *G.* 1779 400
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine-commandant au régiment de Bourbonnois.

LEMÈGE. (Louis) 68. *Af. E.* 1773, 1774 et 1784 500
Sans retenue; à titre de gratification annuelle, en qualité d'ancien Capitaine d'infanterie.

LEMELOREL DE LA HAICHOIS. (Dlle Berubé de Costentin, veuve du sieur) 24. *M.* 1786 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Lieutenant-de-vaisseau, péri sur la barre du Sénégal.

LEMENESTREL. (Louis) 59. *G.* 1779 400
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine de bataillon de garnison de l'Isle-de-France.

De cette part . . . . 2,275,999 ᵗᵗ

Report. . . . . 2,275,999 ₶

LEMERCHIER DE RENAUCOURT. (Pierre) 71. *G.* 1748 300
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment de Boufflers-Wallon.

LEMERCIER D'AMENON. (Charles) 72. *G.* 1764 112
Y compris 12 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LEMERCIER. (Dlle Anne Loison, veuve du sieur la Courrouge, maintenant épouse du sieur) 52. *G.* 1761 390
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son premier mari, décédé Capitaine au régiment de Durfort.

LEMERCIER DE VERTILLE. (Pierre) 49. *G.* 1775 290
Mousquetaire réformé. Pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son remplacement.

LEMERCIER. (Jean) 58. *G.* 1775 365
Gendarme de la garde du Roi, réformé. Pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LEMERCIER DES FONTAINES. 49. *G.* 1°. 1768, 100; 2°. 1775, 100 200
La première, en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi. La seconde, en la même considération.

LEMERCIER DU CHALONGE D'ARNAUD. (Paul) 50. *G.* 1°. 1768, 100; 2°. 1775, 100 200
Même considération que ci-dessus.

LEMERLE DE BRULLENNE. (Dlle Thomas de Keravel, veuve du sieur) 63. *F.* 1782. 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine des vaisseaux de la compagnie des Indes.

LEMESLE. (Antoine) 34. *M. du R.* 1°. 1784, 100; 2°. 1787, 456 556
La première, sans retenue, en considération de ses services en qualité de Valet-de-limiers de la vénerie du Roi. La seconde, pour sa retraite.

LEMETAER. (Georges) 43. *M. du R.* 1775 97
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Caen, et pour en jouir jusqu'à son replacement.

LEMIERE DES EMPRAIS. (Jean) 43. *M.* 1786 150
En considération de ses services en qualité de Syndic des classes, retiré.

LEMIERE. (André) 71. *M. du R.* 1785 300
Sans retenue; pour sa retraite, en qualité de Palefrenier des haras du Roi.

LEMIERE. (Dlle Marie Sallantin, veuve du sieur) 37. *M. du R.* 1783 300
En considération des services de feu son mari, Ordinaire de la musique du Roi.

LEMINTIER. (Antoine) 56. *G.* 1766 300
Capitaine réformé du régiment de recrues de Rennes; à titre d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LEMOINE. (Georges) 23. *M. du R.* 1788 200
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Garçon du commun de la maison de la Reine.

De cette part . . . . 2,280,059 ₶

Report. . . . . 2,280,059 ₶

LEMOINE DE SÉRIGNY. (Jean) 82. *G.* 1743 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment du Roi, infanterie.

LEMOINE DE SÉRIGNY DE LOIRE. (Honoré) 56. *M.* 1735 400
En considération de ses services en qualité de Lieutenant de vaisseau.

LEMOINE. (Dlle Marie Fauvelle, veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1787 150
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, Porteur-de-chaise du Roi.

LEMOINE. (Dlle Marie Desessarts, veuve du sieur) 61. *M. du R.* 1768 300
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Cocher de l'écurie de la feue Reine.

LEMOINE. (Julie) 23. *M. du R.* 1772 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Piqueur en la petite écurie du Roi.

LEMOINE, dite Petremanne. (Dlle Marie) 48. *M. du R.* 1780 144
Sans retenue; pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

LEMONNIER. (Jean) 64. *M. du R.* 1785 547
Sans retenue, à titre de retraite, en qualité de Frotteur du château de S.-Hubert.

LEMONNIER, sieur Duhamel. (Jean) 48. *F.* 1785 400
Sans retenue; en considération de ses services, en qualité de ci-devant Commis à la régie des droits réunis.

LEMONNIER. (Michel) 54. *F.* 1770 100
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de ci-devant second Enseigne sur les vaisseaux de la compagnie des Indes.

LEMOUTON DE BOISDEFFRE. (Louis) 43. *G.* 1787 300
En considération de ses services en qualité de Capitaine en second au régiment des carabiniers de Monsieur.

LEMOYNE, sieur de Talhouet. (Pierre) 54. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Vannes; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LEMOYNE DE HAUCHAMPS. (Pierre) 51. *G.* 1783 97
Lieutenant en second au régiment des grenadiers-royaux de la Picardie; en considération des services de feu son frère, Capitaine réformé du régiment d'Abbeville.

LEMOYNE, sieur d'Aubermesnil. (Jacques) 67. *G.* 1777 300
A titre de gratification annuelle, en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Navarre, et à présent major de la citadelle de Verdun.

LEMOYNE DE BOISGAUTIER. 52. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Rouen; pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LEMOYNE, chevalier de Boisgautier. (Jean) 56. *G.* 1775 97
Même considération que ci-dessus.

De cette part. . . . . 2,283,878 ₶

Report . . . . 2,283,878 ₶

LEMPEREUR. (Louis) 61. *M. du R.* 1778 500
Sans retenue; à titre de gratification annuelle, en considération de ses services en qualité de Graveur des menus-plaisirs du Roi.

LEMPEREUR DE BISSY. (Marie) 61. *G.* 1770 100
En considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LEMUSNIER, sieur de Moulineuf. (Alexandre) 44. *G.* 1775 290
Mousquetaire réformé; en considération de ses services, et pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LENEPVEU. (Dlle Maudet, veuve du sieur) 70. *G.* 1788 300
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant-colonel du régiment de Picardie.

LENEPVOU, chevalier de Crenan. 56. *G.* 1780 500
Major du régiment des grenadiers-royaux de la Touraine; en considération de ses services, de ses blessures et des preuves de zèle qu'il a données à la guerre.

LENEUF, comte de Sourdeval. (Louis) 64. *M.* 1749 300
En considération de ses services en qualité de ci-devant Enseigne de vaisseau.

LENEUF DE BEAUBASSIN. (Dlle Marie Daccarette, veuve du sieur) 66. *M.* 1769 200
En considération des services de feu son mari, ancien Conseiller au conseil-supérieur de l'Isle-Royale.

L'ENFANT. (Dlle Lullier, épouse du sieur) 60. *G.* 1738 300
A titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son père, ancien Commis du département de la marine.
Elle a en outre l'assurance d'une pension de 1200 liv., faisant moitié de celle de 2,400 liv. accordée pour la retraite de son mari, Peintre de bataille, attaché au département de la guerre, et pour en jouir dans le cas où elle survivroit audit sieur son mari.

L'ENFANT. (Pierre) 36. *G.* 1783 300
Ancien Lieutenant d'infanterie dans les troupes des colonies, à présent Major au service des américains, en considération de l'utilité de ses services, et des blessures qu'il a reçues pendant la dernière guerre en Amérique.

L'ENFANT. (Dlle Hanzion, veuve du sieur) 47. *G.* 1778 200
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, Capitaine au régiment de Navarre.

LENFERNA. (Odon) 51. *G.* 1769 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.

LENFERNAT, sieur d'Aurolle. (François) 56. *G.* 1778 400
A titre d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine au régiment de Béarn.

LENOBLE. (Noël) 48. *G.* 1784 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment d'infanterie de Turenne.

LENOBLE. (Pierre) 53. *M. du R.* 1784 300
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Lavandier en la petite écurie du Roi.

De cette part . . . . 2,288,368 ₶

Report. . . . . 2,288,363 ᵗᵗ

LENOBLE. (Jean) 53. *G.* 1786 500
Capitaine d'Artillerie; en considération de la distinction avec laquelle il a servi dans l'Inde, pendant la dernière guerre.

LENOIR DE LA THORILLIERE. (Dlle Marguerite) 82. *M. du R.* 1731 200
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son père, Comédien ordinaire du Roi.

LENOIR. (Jacques) 59. *G.* 1780 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LENOIR DU BREUIL. (Dlle Marie Barberot, veuve du sieur) 64. *G.* 1781 . . . 400
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine, avec rang de Lieutenant-colonel, au régiment de cavalerie de la Reine.

LENONCOURT. (Dlle de Finerolle, veuve du sieur) 73. *G.* 1785 400
En considération des services de feu son fils, Major réformé du régiment provincial de Blois.

LE NORMAND. (Louis) 79. *M. du R.* 1757 365
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

LE NORMANT D'AYSSENE. (Pierre) 56. *G.* 1766 54
Pour arrérages d'une pension qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment de Vexin, et qui a été supprimée le jour qu'il a été replacé au même grade dans ledit régiment.

LE NORMANT DE MAUPERTUI. (Jean) 60. *G.* 1768 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Lyonnois.

LÉON. (François) 36. *G.* 1776 500
A titre d'appointemens de réforme, en qualité de Capitaine du régiment de Jarnac, dragons.
Ces appointemens cesseront d'avoir lieu du jour où il sera pourvu d'une compagnie.

LÉON. (Charles) 41. *M. du R.* 1781 200
Sans retenue; en qualité de Postillon de la petite écurie du Roi.

LÉONNARD DE RAMPAN. (Jean) 47. *G.* 1°. 1774, 100; 2°. 1787, 300 . . . 400
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération et pour sa retraite.

LÉONARD DE SAINT-CYR. (D[lle] de Saint-Pierre, veuve du sieur) 50. *G.* 1785. 150
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant au régiment de Penthièvre, cavalerie.

LÉONARD. (Lambert) 86. *F.* 1780 109
Sans aucune retenue; à titre de retraite pour récompense de ses services, en qualité de Facteur de la petite poste de Paris.

De cette part. . . . . 2,287,446 ᵗᵗ

Report . . . . 2,292,446 ††

LÉONARD DE NEUFVILLE. (François) 57. *G.* 1769 500
Capitaine de grenadiers au bataillon de garnison de Vexin.
A titre d'appointemens de retraite en qualité de Capitaine du régiment des recrues d'Alençon.
Il jouira de cette pension jusqu'à ce qu'il soit replacé avec un traitement supérieur à celui de sa réforme.

LÉONARD DE LA TOUR. (Pierre) 81. *G.* 1755 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Touraine.

LÉONARD. (Nicolas) 46. *Af. É.* 1784 500
En considération des services qu'il a rendus près le ministre plénipotentiaire du Roi à la résidence de Liége.

LÉONARD DE RAMPAN. (François) 49. *G.* 1779 400
En qualité de Capitaine attaché au corps de l'infanterie.

LÉONARDI. (Jean) 66. *G.* 1778 300
En considération de ses services en qualité d'Aide-major de Doulens.

LÉONARDY. (Dlle Lamoureux, veuve du sieur) 62. *G.* 1779 200
En considération des services de feu son mari, Capitaine invalide détaché au fort Mortier.

LÉOTARD DE LA CALVIE. (Pierre) 51. *G.* 1768 400
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Beauvoisis.

LE PAGE. (Jean) 57. *F.* 1779 300
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Commis de la régie des cartes.

LE PAIGE. (Dlle Alexandrine) 30. *M. du R.* 1784 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Ecuyer de feu madame la Dauphine.

LE PAIGE. (Jean) 51. *G.* 1770 120
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LE PAIGE. (Théodore) 36. *G.* 1775 60
En considération de ses services en qualité de Gendarme de la gendarmerie.

LE PAS. (Nicolas) 70. *M. du R.* 1758 et 1777 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Portier de la petite écurie du Roi.

LE PECQ DE LISTE. (Louis) 57. *M. du R.* 1784 500
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Valet-de-chambre du Roi.

LE PECQUEUR DE FONTENELLE. (Dlle Catherine) 66. *G.* 1753 236
Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Exempt des Gardes-du-corps du Roi.

LE PECQUEUR DE FONTENELLE. (Dlle Louise) 61. *G.* 1753. 236
Mêmes motifs et mêmes considérations que ci-dessus.

De cette part . . . . 2,297,170 ††

Report . . . . 2,297,170 ₶

LE PELLERIN DE GAUVILLE. (Nicolas) 86. *G.* 1°. 1747, 472; 2°. *idem.* 100. 572
Capitaine au régiment de la Marine, retiré.
La première, en considération de ses services. La seconde, sans retenue, à titre de gratification annuelle en la même considération.

LE PELLERIN DE GAUVILLE. (Louis) 77. *G.* 1747. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Bourbonnois.

LE PERE. (Dlle Catherine) 56. *F.* 1770. 200
En considération des services de feu sa mère, Directrice de l'hôpital de la marine pour la compagnie des Indes.

LE PETIT DE BELAUNAY. (Athanase) 46. *G.* 1775 97
Pour appointemens de réforme en qualité de Capitaine du régiment provincial de Mantes.
Ils seront supprimés lorsqu'il sera replacé.

LE PICARD D'ACHEVILLE D'ASCOURT. (Dlle Marie) 34. *G.* 1772 150
En considération des services de feu son père, ci-devant Lieutenant de cavalerie.

LE PICARD D'ACHEVILLE D'ASCOURT. (Dlle Nicole) 32. *G.* 1772 150
Mêmes motifs et considérations que ci-dessus.

LE PICARD DE SAINT-PHILBERT. (Jérôme) 58. *G.* 1°. 1767, 100; 2°. 1775, 300. 400
Garde-du-corps du Roi, retiré.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa retraite.

LE PICART DE FLAVIGNY. (Charles) 48. *G.* 1783 350
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant au régiment des Grenadiers-royaux de Champagne.

L'EPICIÉ. (Dlle Marie) 50. *M. du R.* 1773 300
En considération des services de feu son père, Secrétaire-perpétuel de l'académie de peinture et de sculpture.

LE PORD. (Dlle Anne) 50. *F.* 1783 250
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Secrétaire de l'Intendance de Bretagne.

LE PORD. (Dlle Olive) 49. *F.* 1783. 150
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

LE PORD. (Dlle Perrine) 47. *F.* 1783 150
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

LE PORD. (Dlle Marie) 46. *F.* 1783 150
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

LE PORD. (Dlle Esther) 40. *F.* 1783 150
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

LE PORD. (Dlle Louise) 34. *F.* 1783 150
Sans retenue; même considération que ci-dessus.

LE PORQUIER DU MESNIL. (Nicolas) 72. *G.* 1769 400
A titre d'appointemens pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment Dauphin, infanterie.

De cette part. . . . . 2,301,261 ₶

Report. . . . . 2,301,261 ₶

LE PORQUIER DU MESNIL. (Maurice) 49. *G.* 1781 500
En considération de ses services, de ses blessures et pour sa retraite, en qualité de ci-devant Capitaine-commandant au régiment du Perche, infanterie.

LE POT. (Marie Boucher, veuve du sieur) 53. *M. du R.* 1779 500
Sans retenue, en considération des services de feu son mari, décédé Eperonnier du Roi en la petite écurie.

LE POYPE-VERTRIEUX. (Louis de) 68. *G.* 1776 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son père, Exempt des Gardes-du-corps du Roi.

LE PREVOST DE LA BLOSSERIE. (René) 48. *G.* 1775 60
En considération de ses services en qualité de Gendarme de la gendarmerie.

LE PRÉVOST DE BASSERODE. (Jean) 66. *G.* 1766 500
A titre d'appointemens pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Languedoc, infanterie.

LE PRINCE DE BAUCLOS. (Pierre) 63. *G.* 1768. 300
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Quartier-maître du régiment de Beauffremont, dragons.

LE PRINCE. (Dlle Jeanne Bridon, veuve du sieur) 76. *F.* 1761 200
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, Commis dans le bureau des postes de Paris.

LE PROVOST DU BOUILLON. (Jean) 46. *G.* 1786 360
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant au régiment de Lorraine, dragons.

LE PRUDHOMME DE FONTENOY. (Charles) 70. *G.* 1735 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine d'infanterie.

LE PRUDHOMME DE FONTENOY. (Blaise) 80. *G.* 1735 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine de cavalerie.

LE PRUDHOMME DE FONTENOY DE CHATENOY. (Nicolas-François) 76. *G.* 1735. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Egmont, cavalerie.

LE QUESNE, dit Duquesne. (Michel) 58. *M. du R.* 1781 150
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Garde de la prévôté de l'hôtel du Roi.

LE QUOY DE HAUTBOULLARD. (Pierre) 58. *G.* 1775 97
Pour lui tenir lieu d'appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment provincial de Mantes.
Ces appointemens seront supprimés lors de son replacement.

LE RAHIER. (Jacques) 46. *G.* 1775. 290
Pour lui tenir lieu d'appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire.
Ces appointemens lui seront supprimés lors de son replacement.

LE RAT. (Jean) 50. *M. du R.* 1789 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en qualité de Garçon du garde-meuble de la petite écurie du Roi.

De cette part . . . . 2,385,784 ₶

Report . . . . 2,305,784 ʰ

.ERAT. (Julithe Gorreau, veuve du sieur) 50. *M. du R.* 1783 150
Sans retenue ; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Garçon de cuisine des pages du Roi.

LE RICHE. (Dlle de Gueffron, veuve du sieur) 49. *G.* 1785 300
En considération des services de feu son mari, ancien Major au régiment de Vivarais, avec rang de Lieutenant-colonel.

LE RICQUE DE ROCOURT. (Ferdinand) 50. *G.* 1783 500
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment du Colonel-général, infanterie.

LE RIGET DE CHATEAU-GAILLARD. (François) 64. *G.* 1772. 100
En considération de ses services en qualité de Garde de la Manche du Roi.

LERIGET. (François) 66. *G.* 1°. 1770, 100 ; 2°. 1773, 100 200
Ancien Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération.

LE RIS. (Alexandre) 47. *G.* 1775 97
Pour lui tenir lieu d'appointemens de réforme, en qualité de Capitaine du régiment provincial d'Arras.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LE RIT. (Louis) 70. *M. du R.* 1°. 1775, 100 ; 2°. 1777, 456. 556
Ancien Palefrenier des écuries du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération.

LÉRIVAIN. (Gabriel) 48. *G.* 1787. 200
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Lieutenant en premier dans le régiment des Carabiniers de Monsieur.

LERMITHE DE LENTY. (François) 70. *G.* 1769. 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de la Fère.

LE ROI. (Dlle Pantaleon, veuve du sieur) 60. *F.* 1783. 324
En considération des services de feu son mari, Valet-de-pied du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine.

LE ROUX DE TOUFFREVILLE. (Jacob) 92. *F.* 1770. 300
Sans retenue ; pour récompense de ses services en qualité de premier Lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes.

LE ROUX. (Nicolas) 46. *M.* 1774. 400
Commis au bureau des Colonies ; à titre de gratification annuelle, en considération du travail dont il a été chargé lors de la formation des régimens des Colonies.

LE ROUX. (Pierre) 66. *M. du R.* 1769. 365
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Palefrenier de la petite écurie du Roi.

LE ROUX. (Antoine) 32. *M. du R.* 1780. 400
Sans retenue ; en considération de ses services en qualité d'Élève-sous-piqueur en la grande écurie du Roi.

De cette part . . . . 2,310,176 ʰ

Report . . . . 2,310,176 ᵗᵗ

LE ROUX DE FEUGUERAY. (Balthazard) 20. *G.* 1786. 250
En considération des services de feu son père, Lieutenant pour le service du Roi, à Dieppe.

LE ROUX DE FEUGUERAY. (Charles) 16. *G.* 1786. 250
Même considération que ci-dessus.

LE ROUX DE FEUGUERAY. (Pierre) 21. *G.* 1786. 250
Même considération que ci-dessus.

LE ROUX DE FEUGUERAY. (Dlle Hélène) 17. *G.* 1786. 250
Même considération que ci-dessus.

LE ROUX. (Marie) 38. *M. du R.* 1787. 300
Sans retenue; pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit, comme Lingère du château de Choisi.

LE ROUX. (Dlle Gerbeaux, veuve du sieur) 47. *G.* 1787. 300
En considération des services de feu son mari, Exempt de Maréchaussée, tué dans une rebellion, en 1768.

LE ROUX. (Jean) 49. *G.* 1762. 360
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Lieutenant réformé du régiment de Bouillon.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LE ROUYER. (Dlle de Guibourg, veuve du sieur) 37. *G.* 1787. 400
En considération des services de feu son mari, Chef de brigade d'artillerie.

LE ROUYER. (Pierre) 59. *G.* 1783. 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Lieutenant des Grenadiers-royaux de Normandie.

LE ROY. (Marie Drieux, veuve du sieur) 83. *M. du R.* 1776. 200
En considération des services de feu son mari, Garçon d'attelage des écuries de la Reine.

LE ROY. (Charles) 54. *M. du R.* 1788. 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Valet-de-chambre de la Reine.

LE ROY. (André) 76. *M. du R.* 1788. 242
Sans retenue; pour l'indemniser de la charge de premier Charretier de l'écurie de la Reine, dont il étoit pourvu, et qui a été supprimée.
Cette pension est assurée à son fils, pour en jouir dans le cas où il lui survivroit.

LE ROY-DUFAY. (Augustin) 46. *G.* 1765. 240
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Lieutenant d'infanterie, ci-devant Ingénieur-géographe-militaire.

LE ROY. (Denis) 61. *M. du R.* 1787. 457
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Garçon maréchal en la petite écurie du Roi.

LE ROY. (Dlle de Restier, veuve du sieur) 77. *G.* 1755. 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

De cette part . . . . 2,314,629 ᵗᵗ

Report . . . . 2,314,629 ll

LE ROY. (Charles) 66. *M. du R.* 1766. 360
Lieutenant des chasses de Sa Majesté; pour lui tenir lieu de pareille somme qui lui avoit été accordée sur la cassette de feu M. le Dauphin.

LE ROY-DACQUET. (Charles) 58. *G.* 1767. 454
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Vermandois.

LE ROY. (Claude) 66. *G.* 1781. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Chirurgien-major de l'hôpital militaire de Salins, et ensuite Chirurgien-major en chef des fiévreux, à Brest.

LE ROY DU ROYER DE CHAMPFORT. (Dlle Françoise) 31. *G.* 1778. 200
En considération des services de feu son père, Ingénieur en chef à Ardes.

LE ROY. (Guillaume) 30. *G.* 1778. 500
A titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment de Monsieur, dragons.
Il cessera d'en jouir du jour qu'il sera Capitaine en pied.

LE ROY DE GRAND-MAISON. (Dlle Julie) 49. *M. du R.* 1771. 48
Pour lui tenir lieu de pareille somme qui lui a été accordée sur la cassette de madame Louise de France.

LE ROY DE SAINT-BURRY-D'AUTECOURT. (Jean) 43. *G.* 1°. 1772, 100; 2°. 1774, 100. 200
Garde-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération.

LE ROY. (Jean-Baptiste) 51. *M.* 1775. 500
En considération de ses services en qualité de Commissaire de la marine, retiré.

LE ROY DU ROYER DE CHAMPFORT. (Jean) 32. *G.* 1778. 100
En considération des services de feu son père, Ingénieur en chef à Ardes.

LE ROY DU ROYER DE CHAMPFORT. (Jean-Pierre) 33. *G.* 1778. 100
Sous-lieutenant au régiment de Lyonnois; même considération que ci-dessus.

LE ROY. (Firmin) 63. *M. du R.* 1782. 480
Inspecteur des chasses de la capitainerie de Saint-Germain; en considération de ses services, et pour l'indemniser des dépenses extraordinaires que lui ont occasionnées les blessures et mauvais traitemens qu'il a reçus dans l'exercice de sa place, de la part de différens braconniers.

LE ROY DE PRÉVAL. (Joseph) 52. *G.* 1775. 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Caen; pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LE ROY DU COUDRAY. (Dlle Marie) 46. *M.* 1781. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Lieutenant des vaisseaux de la compagnie des Indes.

LE ROY. (Dlle Hanon-d'Aisy la Mivoye, épouse du sieur) 80. *G.* 1770. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, tué au siége de Fribourg, sous Louis XIV.

De cette part . . . . 2,318,740 ll

Report.	2,318,740 ₶
LE ROY. (Dlle Marie Fieffé, veuve du sieur) 86. *G.* 1748. En considération des services de feu son mari, ancien Commis de la guerre.	200
LE ROY. (Martin) 58. *M. du R.* 1774. Sans retenue ; en considération de ses services comme Palefrenier de la petite écurie du Roi.	456
LE ROY. (Pierre) 76. *G.* 1763. Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Aquitaine, infanterie.	472
LE ROY. (Dlle de Messey, épouse du sieur) 52. *G.* 1758. Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine au régiment de Bourbon-Busset, cavalerie.	354
LE ROY. (Pierre) 54. *M. du R.* 1774. Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de Danseur de l'académie royale de musique.	300
LE ROY. (René) 46. *G.* 1775. Capitaine réformé du régiment provincial de Poitiers ; pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens, jusqu'à son replacement.	97
LE ROY DES BARRES. (René) 44. *F.* 1770. Sans retenue ; pour récompense de ses services comme ci-devant Enseigne des vaisseaux de la compagnie des Indes.	100
LE ROY DE FORTIER. (Dlle Négre, veuve du sieur) 82. *F.* 1750. Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, premier Lieutenant de vaisseau au service de la compagnie des Indes.	250
LE ROYER DE LA SAUVAGERE. (Dlle Marie) 39. *G.* 1785. En considération des services de feu son père, Ingénieur en chef au Port-Louis.	100
LE ROYER DE LA SAUVAGERE. (Dlle Angélique) 36. *G.* 1785. Même considération que ci-dessus.	100
LE ROYER DE LA SAUVAGÈRE. (Dlle Monique) 33. *G.* 1785. Même considération que ci-dessus.	100
LE ROYER DE LA SAUVAGÈRE. (Dlle Emmanuel) 31. *G.* 1785. Même considération que ci-dessus.	100
LE ROYER DE CHANTEPIE. (Dominique) 51. *G.* 1782. Capitaine-commandant au régiment de Lyonnois ; tant en considération de ses services que de la conduite qu'il a tenue à la tête des grenadiers, lors de l'incendie de la tranchée au camp sous Gibraltar.	300
LE ROYER DE CHANTEPIE DE GATINE. (Victor) 46. *G.* 1782. Lieutenant en premier au régiment de Lyonnois, infanterie ; en considération de la bravoure qu'il a montrée à bord de la batterie flottante, commandée par le prince de Nassau-Sieghen, au siége de Gibraltar, et des blessures qu'il y a reçues.	400
LE ROYER DE BOUCONVILLIER. (Nicolas) 66. *M. du R.* 1771. En considération de ses services en qualité de Garçon de garde-robe de Monsieur. Ce traitement est assuré à son fils, pour n'en jouir que dans le cas où il survivroit à son père.	327
De cette part.	2,322,396 ₶

Report . . . . 2,322,3,6 #

LERTERRE. (Etienne) 53. *G.* 1769. 150
En considération de ses services en qualité de Capitaine en second d'artillerie.

LERY. (Jacques) 37. *M. du R.* 1782. 456
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Postillon en la petite écurie du Roi.

LE SAGE. (Louis) 53. *G.* 1788. 360
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-drapeau dans le régiment Royal-des-vaisseaux.

LE SAGE. (Claudine Roussel, épouse du sieur) 76. *M. du R.* 1780. 144
Sans retenue; pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur la cassette de madame Élisabeth de France.

LE SAINT (Dlle Marie Audinot, veuve du sieur) 51. *F.* 1784. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Portier de la capitainerie de Meudon.

LE SAINT DE KERBELLEC. (Jacques) 64. *G.* 1°. 1769, 100; 2°. 1775, 300. 400
Garde-du-corps du Roi, réformé.
La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens pour sa réforme.

LE SART DE MOUCHIN. (Louis) 73. *G.* 1748. 300
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine réformé au régiment de Boufflers-Wallon.

LESBROS. (Louis) 70. *G.* 1763. 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé des dragons volontaires de Dauphiné.

LESCALE. (Antoine de) 53. *G.* 1770. 300
A titre d'appointemens; pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Normandie.

LESCALE. (Hyacinthe de) 63. *G.* 1766. 400
A titre d'appointemens de retraite, en qualité de Capitaine au régiment des Gardes-Lorraine.

LESCALE. (Joseph de) 51. *G.* 1775. 460
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Mousquetaire réformé.
Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

LESCHEVIN. (Jean) 54. *M. du R.* 1767. 200
Sans retenue. Religieux de l'abbaye de Genlis; en considération des services de feu son père, premier Commis au contrôle-général de la maison du Roi.

LESCOET. (Augustin de) 68. *G.* 1°. 1777, 300; 2°. 1780, 150. 450
La première, à titre d'appointemens, pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment provincial de Vannes. La seconde, à titre d'augmentation à la précédente.

LESCOUBLE DE KERSCOUBLE. (Pierre de) 49. *G.* 1787. 550
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de ci-devant Capitaine-commandant au régiment d'infanterie de Béarn.

LESCURE. (Jean de) 36. *G.* 1775. 200
En considération de ses services en qualité de Mousquetaire surnuméraire réformé.

De cette part . . . . 2,327,466 #

Report. . . . . 2,327,466 ᵗᵗ

LE SECQ. (Dlle Anne ; veuve du sieur Lauriolle) 44. *G.* 1780. 200
En considération des services de feu son mari, Brigadier de maréchaussée, tué par un braconnier en voulant le désarmer.

LE SEIGNEUR DE MAISONS. (Charles) 81. *G.* 1753. 590
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services, de ses blessures et pour sa retraite, en qualité d'ancien Major du régiment de l'Isle-de-France.

LE SEIGNEUR. (Jules) 53. *G.* 1777. 300
Sans retenue ; Major du premier régiment d'Etat-major ; pour lui tenir lieu de la gratification annuelle de pareille somme, qui lui a été accordée en considération de ses services en qualité d'ancien Major du régiment provincial de Bar.

LE SÉNÉCHAL. (Jean) 50. *M. du R.* 1785. 500
Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de Piqueur du haras de sa majesté.

LE SERGEANT D'ISBERGUE. (Louis) 42. *G.* 1775. 210
A titre d'appointemens, en qualité de Chevau-léger réformé de la garde du Roi.
Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

LE SERGEANT DE BAYENGHEM. (Célestin) 41. *G.* 1775. 210
Même considération que ci-dessus.

LE SEUR, (Dlle de Saint-Remy, épouse du sieur) 76. *G.* 1778. 500
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, ci-devant Aide-major de la ville de Metz.

LE SIRE. (Charles) 72. *G.* 1788. 300
Sans retenue ; pour l'indemniser de la charge de Porte-manteau de l'écurie de la Reine, dont il étoit pourvu, et qui a été supprimée.

LESLÉ. (Jean) 73. *G.* 1766. 360
Pour lui tenir lieu d'appointemens ; pour retraite, en qualité de Porte-drapeau au régiment Royal-Bavière.

LESLIE. (Henriette de Leslie, épouse du sieur de) 46. *Af. É.* 1784. 300
Sans retenue ; à titre de gratification annuelle, en considération des services de son mari, ancien Capitaine-aide-major de l'île de la Grenade, et Gouverneur de la ville de Bergerac, actuellement en résidence à Sainte-Lucie.

LESMARIE-LACOTE. (Pierre) 47. *M. du R.* 1774. 300
Sans retenue ; à titre de subsistance, pour récompense de ses services, en qualité de Chirurgien des hôpitaux de Fontainebleau.

LESNIER. (Louis) 50. *G.* 1787. 360
En considération de ses services et pour sa réforme, en qualité de Chevau-léger de la Garde du Roi.

LE SOUFFLEUR DE GAUDRU. (Jacques) 37. *G.* 1780. 500
En qualité de Capitaine attaché au corps des dragons ; en considération de son peu de fortune et de la position dans laquelle il se trouve.

De cette part . . . . 2,332,096 ᵗᵗ

Report	2,332,096 ₶
LE SOURD. (Dlle Couture de la Fosse, veuve du sieur) 40. *M. du R.* 1779. . .	500
Sans retenue; en considération des services rendus par feu son mari, Maire de la ville d'Avranches, et des dépenses qu'il a été obligé de faire dans ladite place, à raison de certaines circonstances.	
LESPAUL DE L'ESPIERRE. (Marie-Clément) 52. *G.* 1°. 1763, 354; 2°. 1780, 200.	554
La première, y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages, en qualité de Capitaine réformé du régiment de la Fère. La seconde, pour sa retraite, en qualité de Capitaine au troisième régiment provincial d'État-Major.	
L'ESPÉRANCE. (Dlle de) 60. *G.* 1778.	400
En considération des services de feu son père, Colonel réformé d'infanterie dans la garnison de Besançon.	
LESPICIER DE VILLARS. (Dlle Chasselle, veuve du sieur) 63. *G.* 1775.	300
En considération des services de feu son mari, ancien Maréchal-des-logis des chevau-légers de la garde du Roi, avec rang de Mestre-de-camp de cavalerie.	
LESPINASSE. (Pierre de) 60. *G.* 1763.	200
A titre d'appointemens, en qualité de Lieutenant réformé d'infanterie des volontaires du Dauphiné.	
LESPINASSE DES PIROTINS. (Louis de) 56. *G.* 1780.	500
Capitaine attaché au corps de l'infanterie. Cette pension doit être supprimée s'il vient à être replacé.	
LESPONNE. (Dlle Grante, veuve du sieur) 66. *M.* 1782.	500
En considération des services de feu son mari, Aide-major du régiment de la Martinique.	
LESQUELEN. (Dlle Elisabeth) 68. *F.* 1784.	150
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes. Cette pension, sans retenue, faisant partie de celle de 300 livres, est réversible aux trois demoiselles Lesquelen, pour être partagée entr'elles également, et la dernière survivante jouira de la totalité.	
LESQUELEN. (Dlle Françoise) 66. *F.* 1784.	150
Même considération que ci-dessus.	
LESQUELEN. (Dlle Suzanne) 66. *F.* 1784.	150
Même considération que ci-dessus.	
LESQUEN. (Jean de) 61. *M.* 1762.	500
En considération de ses services en qualité d'Écrivain ordinaire de la marine, retiré.	
LESQUEN. (René) 76. *G.* 1756.	472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services, de ses blessures, et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment d'infanterie de Mailly.	
LESRAT. (Marie de Barquier, veuve du sieur) 43. *G.* 1786	500
En considération des services de feu son mari, Lieutenant pour le service du Roi à Antibes.	
De cette part	2,336,972 ₶

Report . . . . 2,336,972 ₶

LESSILLARD. (Dlle Louise) 60. *M. du R.* 1750. 150
Sans retenue; en considération de sa conversion et pour lui servir de dot dans la communauté des Religieuses de la Charité de Bayeux.

LESTACHE. (Dlle Marie d'Argent, veuve du sieur) 61. *F.* 1770. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Employé au bureau des livres de la compagnie des Indes.

L'ESTANG. (Jean de) 40. *G.* 1775 210
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.
Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

L'ESTANG DE VIANTAIS. (Nicolas de) 57. *G.* 1786. 500
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment de dragons d'Orléans.

L'ESTANG. (Claude de) 56. *G.* 1785. 400
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Brigadier de la gendarmerie.

LESTER (Nicolas) 40. *M. du R.* 1787. 457
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier en la petite écurie du Roi.

LESTERLIN. (Marie Charpentier, veuve du sieur) 67. *M. du R.* 1787. 400
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Blanchisseuse des dentelles de feu madame Sophie de France.

LESTIBOUDOIS. (Dlle de Clermets, veuve du sieur) 64. *G.* 1773. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine-commandant au régiment provincial de Mantes.

LESTOCQ. (Charles) 36. *G.* 1775 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Mousquetaire réformé.
Cette pension sera supprimée lors de son replacement.

LESTRADE. (Henri de) 67. *G.* 1761 520
Y compris 120 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Navarre.

LE SUEUR. (Nicolas) 46. *M. du R.* 1786 400
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.

LE SUEUR DE SURVILLE. (Jean) 54. *G.* 1787. 500
En considération de ses services, en qualité de Capitaine au régiment des Carabiniers de Monsieur.

LE SUEUR DE LA BRETONNIE. (Louis) 57. *G.* 1765. 400
Pour sa retraite, en qualité de Cornette au régiment des carabiniers de Monsieur.

LE SUISSE DE CONFLANS. (Jean) 61. *G.* 1784. 450
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Lieutenant en premier au régiment d'infanterie de la Marine.

LESVIGNES. (Elisabeth Desmarets, veuve du sieur) 72. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Chirurgien du château de Saint-Hubert.

De cette part. . . . . 2,342,339 ₶

Report . . . . 2,342,339 ₶

LESVIGNES. (Dlle Marie) 34. *F.* 1778. 240
Sans retenue; à titre de gratification annuelle, en considération des services de feu son oncle, Chirurgien du château de Saint-Hubert.

L'ÉTANG DE PARADE. (Joseph, chevalier de) 74. *M.* 1749. 500
En considération de ses services, en qualité d'Enseigne de vaisseau.

L'ÉTANG. (Dlle Marie Cousin, veuve du sieur) 60. *G.* 1780. 200
En considération des services de feu son mari, décédé Sous-aide-major de la ville de Douay.

LE TELLIER. (Dlle Mestadier, veuve du sieur) 77. *G.* 1788. 300
En considération des services de feu son mari, Capitaine invalide.

LE TELLIER. (Louis) 56. *M. du R.* 1774. 400
A titre de gratification annuelle, en qualité de Valet de garde-robe du Roi, en survivance, et jusqu'à ce qu'il soit titulaire.

LE TELLIER. (Jean) 48. *M. du R.* 1777. 150
Sans retenue; à titre de grace annuelle et viagère.

LE TELLIER D'YRVILLE. (Jean-Marie) 39. *G.* 1°. 1767, 100; 2°. 1775, 200. 300
Réformé des Gardes-du-corps du Roi.
La première, en considération de ses services. La seconde, pour sa réforme, jusqu'à son replacement.

LE TELLIER DE LAUBRAY. (Philippe) 42. *G.* 1776. 200
A titre d'appointemens, en qualité de Lieutenant réformé du régiment provincial de la Rochelle, et ci-devant Elève de l'école royale militaire.
Cette pension sera supprimée lorsqu'il sera replacé avec un traitement supérieur.

LE TELLIER. (Jean-Baptiste) 71. *G.* 1763. 500
Pour lui tenir lieu d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé des volontaires d'Austrasie.

LE TENNEUR. (Nicolas) 59. *M. du R.* 1772. 300
Sans retenue; par bon de Sa Majesté; en qualité de Commandant de la maréchaussée des chasses du Roi; en considération de ses services et pour lui aider à subsister.

LE TERMELLIER. (Pierre) 42. *F.* 1776. 400
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine de la Marine dans l'Inde au service de ladite Compagnie.

LE TERRIER. (Catherine Martin, veuve du sieur) 39. *F.* 1786. 150
Sans retenue; en considération des services de son père, Garçon de caisse de la compagnie des Indes.

LE TESSIER DE LA BERSIÈRE. (Etienne) 78. *M. du R.* 1767. 300
En considération de ses services en qualité de Fourrier-des-logis du Roi.

LE TIRANT DE VILLERS. (Jean) 68. *G.* 1747 295
Y compris 45 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de sa famille et des siens, en qualité d'ancien Capitaine au régiment du Roi, infanterie.

LE TORS DE LARRAY. (Claude) 64. *G.* 1748 487
Y compris 87 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Forez.

De cette part . . . . 2,347,061 ₶

Report . . . . 2,347,061 ₶

LE TORS DE LARRAY D'ARNOUS. (Abraham) 57. *G.* 1769 150
En considération de ses services en qualité de Capitaine au régiment d'Angoumois.

LE TORT (François) 64. *M. du R.* 1781 400
Sans retenue; pour lui tenir lieu de retraite en qualité de Garçon de la fruiterie du Roi.

LE TOURNEUR. (Pierre) 43. *G.* 1782 50
Sergent de Fusiliers au régiment de Lyonnois; en considération des preuves qu'il a données de son intelligence et de sa bravoure au siége de Gibraltar, où il a été blessé.

LE TOURNEUR. (Jacques) 80. *M. du R.* 1787 500
Sans retenue; en qualité d'ancien jardinier du gouvernement de Choisy.
Marguerite Bidaut, son épouse, a en outre l'assurance d'une pension de 250 liv., pour en jouir dans le cas où elle lui survivroit.

LE TOURNEUR. (Marie) 64. *M. du R.* 1761 150
Sans retenue; en considération de sa conversion et pour lui servir de dot dans la communauté des nouvelles catholiques de Rouen.

LE TOURTIER DE BELLANDE. (Antoine) 47. *G.* 1775 97
Pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Montargis.
Ces appointemens cesseront lors de son replacement.

LE TRÉSOR DE BACTOT. (Léonard) 41. *G.* 1775 210
Pour lui tenir lieu d'appointemens de réforme, en qualité de Chevau-léger.
Ils doivent être supprimés s'il est replacé.

LE TROU. (Jean) 48. *M.* 1776 200
A titre d'appointemens conservés, en considération de ses services en qualité de ci-devant Ecrivain de la marine et des classes, actuellement Commis dans les bureaux du port de Rochefort.

LETTU. (François) 67. *M. du R.* 1785 300
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Garçon tapissier du garde-meuble de la couronne.

LEUTRE. (Pierre) 70. *G.* 1769 500
A titre d'appointemens pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Beauce.

LE VACHER. (Claude) 67. *M.* 1762 500
A titre d'appointemens de réforme, en considération de ses services en qualité d'Ecrivain de la marine, retiré.

LE VAILLANT DE CHAUDENAY. (Charles) 39. *G.* 1775 210
A titre d'appointemens de réforme, en qualité de Chevau-léger de la garde du Roi.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LE VALLOIS. (Pierre) 76. *M.* 1775 300
A titre de gratification annuelle, en considération de ses services en qualité de Pilote, entretenu.

LE VALLOIS. (Gabriel) 53. *F.* 1776 500
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil ci-devant établi à Bayeux.

De cette part . . . . 2,351,128 ₶

Report . . . . 2,351,128 ₶

LE VALOIS. (Dlle Doucey, veuve du sieur) 61. *G.* 1763 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, Sous-Brigadier des Gendarmes de la garde du Roi.

LE VALOIS. (Michel) 58. *M. du R.* 1776 200
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Valet-de-pied, ci-devant employé près M. Comte d'Artois, avant son mariage.

LE VALOIS. (Dlle le François, veuve du sieur) 67. *G.* 1761 390
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son mari, ancien Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LE VASSEUR. (Dlle Françoise) 62. *M. du R.* 1761 400
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de remplisseuse des points et dentelles du Roi.

LE VASSEUR. (Claude) 53. *M. du R.* 1781 200
Sans retenue; en considération de ses longs services en qualité de Sous-Lieutenant des gardes de la prévôté de l'hôtel du Roi.

LE VASSEUR DE NEUILLY. (Joachim) 46. *G.* 1768 400
En considération de ses services en qualité de Major du régiment de Mestre-de-camp-général des dragons.

LE VASSEUR D'ARMANVILLE. (Dlle Marie) 78. *G.* 1740 177
Y compris 27 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, ci-devant exempt des gardes-du-corps du Roi.

LE VASSEUR D'ARMANVILLE. (Dlle Charlotte) 74. *G.* 1740 177
Même considération que ci-dessus.

LE VASSEUR D'ARMANVILLE. (Louise) 80. *G.* 1740 177
Même considération que ci-dessus.

LE VASSEUR D'ARMANVILLE. (Dlle Elisabeth) 70. *G.* 1740 177
Même considération que ci-dessus.

LE VASSEUR. (Jean) 50. *G.* 1776 540
Pour lui tenir lieu d'une paye de Gendarme de la Garde ordinaire du Roi, relégué.
Indépendamment de la pension ci-dessus, il jouit de celle de 180 liv., sans retenue, sur les dépenses du château de la Muette, où il est employé.

LE VASSEUR. (Dlle Marie) 40. *M. du R.* 1781 500
Sans retenue; pour lui tenir lieu de l'excédant retranché de ses appointemens, en qualité de Musicienne de l'opéra, employée aux concerts & spectacles de la Cour.

LE VASSOR DE LA TOUCHE DE BEAUREGARD. 73. *G.* 1757 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment Royal, infanterie.

LE VAVASSEUR. (Marie Marchand, veuve du sieur) 37. *M. du R.* 1788 200
Sans retenue; en considération des services de son mari, mort à la suite d'une chute qu'il a faite en travaillant au théâtre de la cour, en qualité de Machiniste.

LE VAVASSEUR. (Joseph) 60. *M. du R.* 1774 300
En considération de ses services en qualité de Garçon de serdeau de M. le Dauphin, jusqu'à son avénement au trône.

LE VEILLARD. (Louis) 56. *M. du R.* 1786 400
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Gentilhomme-servant du Roi.

De cette part . . . . 2,356,192 ₶

Report . . . . 2,356,192 ₶

LE VELLAIN DU BOSNOIR-DUVAL. (Pierre) 60. *G.* 1766 200
En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LEVÊQUE DE LA COMTETRIE. (D[lle] Suzanne de Gand, veuve du sieur) 71. *M. du R.* 1786 300
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, Gentilhomme-servant du Roi.

LEVÊQUE. (Dlle Jeanne Simonis, veuve du sieur) 64. *M. du R.* 1781 150
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son mari, Cocher du Roi.

LEVÊQUE, dit Beurefrais. (Gilles) 58. *M. du R.* 1773 250
En considération de ses services en qualité de Garçon de la table du serdeau des Princes, jusqu'à leur mariage.

LE VER, de Caux. (Dlle Anne Foubert, veuve du sieur) 71. *M. du R.* 1768. . . . 200
Pour lui tenir lieu de pareille somme dont elle jouissoit sur les aumônes de la feue Reine.

L'ÉVESQUE. (Jean) 31. *M. du R.* 1787 400
Sans retenue; à titre de retraite, en qualité de Palefrenier de la vénerie du Roi.

LEVESQUE. (Dlle le Jeune, veuve du sieur) 69. *M. du R.* 1773 300
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Maire et Président de l'élection de Compiegne.

LEVESQUE. (Alexandre) 45. *M. du R.* 1773 300
Sans retenue; en considération des services de feu son père, Maire et Président de l'élection de Compiegne.

LE VEUX. (Louis) 67. *G.* 1760 390
Y compris 90 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité de Colonel dans le Corps-Royal du Génie.

LE VEYER DE BELAIR. (Philbert) 67. *F.* 1770 500
Sans aucune retenue; en considération de ses services en qualité de ci-devant Capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes, actuellement Capitaine de brûlot de la marine du Roi.

LE VICONTE DE BLANGY. (Dlle le Berseur de Fontenay, épouse du sieur) 56. *M. du R.* 1766 500
Laquelle pension fait moitié de celle de 1,000 livres, accordée sur le trésor royal aux sieurs et dames de Blangy et de Mathan, par brevet du 27 mai 1766, qui porte « que le Roi, étant bien informé des droits des dames de Blangy et de Mathan sur les isles de Saint-Marcouf et Cottentin qui ont été destinées à faire faire la quarantaine aux vaisseaux qui abordent sur les côtes de Normandie, Sa Majesté a rétabli, tant en faveur desdites dames que de leurs descendans en ligne directe, la gratification annuelle de 1,000 liv., dont jouissoit le feu sieur Marquis de Fontenay, leur oncle, à titre d'indemnité desdites isles dont il étoit propriétaire; et en conséquence il sera expédié chaque année deux ordonnances de 500 liv. chacune, l'une au nom du sieur Marquis de Blangy, et l'autre au nom du sieur Marquis de Mathan, et qu'arrivant le décès auxdits sieurs et dames de Blangy et de Mathan, ladite somme de 500 liv. chacune en ce qui les concerne, appartiendra à leurs descendans en ligne directe seulement, sans que leurs héritiers collatéraux puissent prétendre aucune gratification ni indemnité pour lesdites isles, lesquelles appartiendront en toute propriété à Sa Majesté.

LEVIÉ DE LA MARINIÈRE. (Claude) 59. *G.* 1775 450
Pour lui tenir lieu d'appointemens de réforme, en qualité de Capitaine-aide-major du régiment provincial de Senlis.

De cette part . . . . 2,360,132 ₶

Report	2,360,132 ₶
LE VIGOUREUX DE MONTJAVOUST. (Louis) 63. *G.* 1764 . . . . Y compris 12 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, actuellement Capitaine invalide.	312
LE VINCOURT. (Marie Malbenne, veuve du sieur) 66. *M. du R.* 1779 . . . . . . Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Cocher du Roi.	150
LE VIRLOYS. (Dlle Marie) 72. *G.* 1762. . . . . Pour lui tenir lieu de la gratification qui lui avoit été accordée, sans retenue, en considération des services de feu son père, Directeur des fortifications des places du Hainaut.	300
LE VIRLOYS. (Dlle Marie) 76. *G.* 1762 . . . . Même considération que ci-dessus.	300
LE VISTON. (Nicolas) 57. *G.* 1°. 1772, 100 ; 2°. 1774, 100 ; 3°. 1783, 300 . . . Ancien Garde-du-corps du Roi. La première, en considération de ses services. La seconde, en la même considération. La troisième, pour sa retraite.	500
LE VOIRIER. (Albert) 46. *G.* 1775 . . . . Pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Soissons. Il cessera d'en jouir lors de son replacement.	97
LE VOUEDEC. (Jean) 64. *F.* 1774. Sans retenue ; pour récompense de 38 ans de service, en qualité de matelot employé sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes.	90
LEYONSTIERNE. (Jean) 50. *G.* 1759 . . . . Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et de la perte qu'il a faite d'une jambe à l'affaire de Berghen, étant alors Lieutenant au régiment Royal-Suédois.	390
LEYROT. (Charles) 56. *M.* 1776. . . . . En considération de ses services en qualité d'Ecrivain de la marine, retiré ; actuellement Commis dans les bureaux du port de Brest.	340
LEYX. (Joseph de) 36. *G.* 1782. . . . . En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de ci-devant Gendarme de la gendarmerie.	162
LEZAN. (Pierre) 58. *G.* 1770 . . . . En considération de ses services et pour sa retraite, en qualité d'ancien Capitaine au régiment d'Hainaut.	400
LEZAY-MARNEZIA. (Anne-Etienne) 52. *G.* 1785 . . . . En considération de ses services en qualité de Commandeur de l'ordre de Malte, et Mestre-de-camp commandant le régiment des Ardennes.	300
LEZIART DU DEZERSEUL. (Joseph) 63. *G.* 1766 . . . . Pour sa retraite, en qualité de Lieutenant au régiment du Roi, cavalerie.	400
LEZIART DU DEZERSEUL. (Michel) 56. *F.* 1770 . . . . Sans retenue ; en considération de ses services en qualité de ci-devant premier Enseigne sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes.	150
L'HERMITE DE CASTELLARS. (Louis) 66. *G.* 1780 . . . . Capitaine d'invalides entretenu dans la garnison du château de Dijon.	300
L'HERMITE DE SAINT-DENIS. (Jacques) 64. *G.* 1766 . . . . Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment Dauphin, infanterie.	400
De cette part.	2,364,623 ₶

Report . . . . 2,364,623 ₶

L'HERMUSIÈRES. (Pierre) 57. *G.* 1774 500
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Lorraine, infanterie.

L'HEULLIER. (Dlle Marie de la Fontaine, veuve du sieur) 46. *M. du R.* 1784. . . . 150
Sans retenue; à titre de subsistance, en considération des services de feu son mari, Valet-de-pied du Roi.

L'HEURAULT DE LA ROCHE. (Charles) 50. *G.* 1775 97
Pour un mois d'appointemens, en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial du Mans.
Il n'en jouira que jusqu'à son replacement.

LHEURE. (Dlle Hebert, veuve du sieur) 42. *F.* 1787 400
Par continuation de portion de celle dont jouissoit feu sa mère, veuve d'un ancien Commis du contrôle-général des finances.

L'HOMME DE RUEL. (Jacques) 74. *G.* 1766. 400
En considération de ses services en qualité d'ancien Lieutenant au régiment Royal-Pologne.

L'HOMME. (Nicolas) 57. *M. du R.* 1780. 400
Sans aucune retenue; à titre de subsistance et pour lui tenir lieu de retraite en qualité de Garçon de bureau.

L'HOMME DE LA PINSONNIÈRE. (Jacques) 53. *F.* 1775 500
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de Conseiller au conseil supérieur ci-devant établi à Blois.

L'HOMME-DIEU. (Dlle Nicole) 21. *M. du R.* 1776. 200
Sans retenue; en considération des services de feu son père Aide-major de la prévôté de l'hôtel du Roi.

LHONORAY. (Dlle Marie) 61. *M. du R.* 1764. 150
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique, et pour lui servir de dot dans le couvent des Ursulines de Caen.

L'HOPITAL. (Gabriel) 32. *M. du R.* 1785. 300
Sans retenue; en qualité de Laveur des cabinets du Roi.

L'HOSTEL. (Jacques) 80. *M. du R.* 1785. 456
Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier des écuries de sa majesté.

L'HOTE. (Jean) 59. *G.* 1785. 450
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Lieutenant en second au régiment de l'Isle de France.

L'HUILLIER DE LA CHAPELLE DES TOURNELLES. (Louis) 79. *G.* 1752. . . 590
Sans retenue; en qualité d'ancien chevau-léger de la garde du Roi.

L'HUILLIER DES ESSARTS. (Abel) 69. *G.* 1765. 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de la marine.

L'HUILLIER. (Claude) 71. *G.* 1775. 97
Pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Troyes.
Il jouit en outre de 20 sols par jour, comme étant parvenu au grade de Capitaine, de Milicien qu'il étoit.

De cette part . . . . 2,369,713 ₶

LICHTENAVER.

Report. . . . . 2,369,713 ᵗᵗ

LICHTENAVER. (François) 66. *G.* 1762. 360

Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Sous-lieutenant réformé du régiment de Nassau.

LICHTENBERGER. (Antoine) 70. *G.* 1767. 360

Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Porte-drapeau au régiment d'Anhalt.

LIDAINE. (François) 64. *G.* 1763. 400

A titre de gratification annuelle; en considération de ses services en qualité d'ancien Garçon d'un des bureaux du Secrétaire d'État ayant le département de la guerre.

LIDONNE. (Nicolas) 56. *G.* 1775. 150

En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LIE DE BELLEAU. (Jean) 37. *G.* 1775. 180

Mousquetaire réformé; pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LIEBAULT. (Nicolas) 66. *G.* 1769. 300

En considération de ses services en qualité de Lieutenant réformé du régiment Royal-Lorraine, infanterie.

LIÉBELIN. (Jean) 32. *M. du R.* 1785. 456

Sans retenue; à titre de retraite en qualité de Palefrenier en la grande écurie du Roi.

LIÉNARD. (Jules de) 46. *G.* 1787. 360

En considération de ses services et pour sa réforme en qualité d'ancien Gendarme de la garde du Roi.

LIEVIN DE LA GACHE DU VALANGRAND. (François) 61. *G.* 1763. 218

Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide de la première classe.

LIEVIN DE LA GACHE. (Dlle Blin, veuve du sieur) 72. *G.* 1780. 150

En considération des services de feu son mari, ancien Porte-étendart des Gardes-du-corps du Roi.

LIGEREAU. (Matthieu) 66. *F.* 1776. 120

Sans aucune retenue; en considération de ses services et de ses blessures en qualité de ci-devant Second-maître d'équipage des vaisseaux de la compagnie des Indes.

LIGIER. (Jean) 80. *G.* 1779. 360

En considération d'un secret qu'il a donné pour la guérison radicale des hernies de toute espèce.

LIGNAC, Abbé. (Pierre de) 60. *M. du R.* 1782. 571

A titre de retraite et pour lui tenir lieu des gages, nourriture et logement dont il jouissoit en qualité de Chapelain de madame Sophie de France.

LIGNE. (André de) 80. *G.* 1777. 400

En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Chirurgien Aide-major de l'hôpital militaire de Maubeuge.

LIGNEVILLE. (Dlle Anne de) 24. *F.* 1784. 500

Chanoinesse du chapitre de Lavesnet en Auvergne; à titre de continuation de celle de pareille somme dont jouissoit la dame baronne de Lilien, sa parente, en considération des services de sa famille, près le feu Roi de Pologne.

De cette part. . . . . 2,374,598 ᵗᵗ

Report . . . . 2,374,598 ᵗᵗ

LIGNEVILLE. (Dlle Ursule de) 52. *F.* 1766. 500
En la même considération auprès de la feue Reine de Pologne.

LIGNY. (Dlle Claudine Beaudouin de Chamoult, veuve du sieur) 60. *G.* 1783. 400
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine d'Artillerie.

LIGNY. (Dlle de Chamoult, veuve du sieur) 56. *G.* 1784. 300
En considération des services de feu son mari, Brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LIGNY. (Herman de) 36. *G.* 1784. 300
Garde-du-corps du Roi; en considération des services de feu son père, ci-devant Brigadier des Gardes-du-corps de Sa Majesté.

LIGNY. (Claude de) 60. *G.* 1755. 450
Garde-de-la-manche du Roi; à titre d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment d'Agénois; tant en considération de ses services, que de ceux de feu son père, Lieutenant-colonel au même régiment.

LIGONDÈS. (Amable de) 46. *G.* 1761. 354
Y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Montgiron.

LIGONDÈS DE ROCHEFORT. (Antoine) 41. *G.* 1755. 300
Ancien Sous-lieutenant au régiment des Carabiniers; même considération que ci-dessus.

LIGONDÈS. (Hercule) 51. *G.* 1755. 354
Lieutenant de vaisseau du Roi; y compris 54 liv. d'intérêts d'arrérages; même considération que ci-dessus.

LIGONIER DU BUISSON. (Louis) 76. *G.* 1757. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Touraine.

LILLE. (Adrien de) 68. *M.* 1786. 480
Sans retenue; en qualité de Lieutenant de frégate, retiré.

LIMAREST. (Dlle Marie) 76. *M. du R.* 1732. 400
Sans retenue; en considération de sa conversion et pour lui servir de dot dans la communauté des nouvelles catholiques de Caen, dont elle est actuellement supérieure.

LIMES. (François) 68. *F.* 1779. 400
Pour récompense de ses services en qualité d'ancien Contrôleur de la régie des cartes.

LIMOGES DE LA GORSES. (Jean de) 69. *G.* 1775. 450
Capitaine de bataillon au régiment provincial de Bourbonnois; pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine-aide-major réformé du régiment provincial de Limoges.
Il doit cesser d'en jouir s'il vient à être replacé avec un traitement supérieur.

LIMOGES DE SAINT-JUST. (Charles de) 47. *G.* 1775. 97
Pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens en qualité de Capitaine réformé du régiment provincial de Pont-Audemer.
Il cessera d'en jouir s'il est replacé dans les troupes provinciales.

De cette part. . . . . 2,37[illegible],855 ᵗᵗ

Report . . . . 2,379,855 ₶

LIMOSIN. (Joseph) 47. *M. du R.* 1781. 200
Pour sa retraite en qualité de Garçon du grand commun du Roi.

LIMOUSIN. (Jean) 63. *M.* 1764. 150
Ancien Gardien des magasins du Roi à l'isle Royale.

LIMOZIN DE SAINT-MICHEL. (Joseph) 20. *G.* 1787. 200
En considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp, ancien Inspecteur général de l'Artillerie.

LIMOZIN DE SAINT-MICHEL. (Marc) 10. *G.* 1787. 200
Même considération que ci-dessus.

LIMOZIN DE SAINT-MICHEL. (Marc-Antoine) 21. *G.* 1787. 200
Même considération que ci-dessus.

LIMOZIN DE SAINT-MICHEL. (Louis) 26. *G.* 1787. 200
Même considération que ci-dessus.

LIMOZIN DE SAINT-MICHEL. (Louis-Emmanuel) 6. *G.* 1787. 200
Même considération que ci-dessus.

LINARS. (D^lle Marie des Roches, épouse du sieur) 38. *M.* 1777. 300
En considération des services de feu son père, Capitaine de vaisseau.

LINDE. (Dlle Marie) 31. *M. du R.* 1760 120
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique, et pour sa dot dans la communauté de la Madeleine à Bordeaux.

LINDEN. (Jean) 33. *G.* 1779. 500
Lieutenant attaché au corps de l'infanterie allemande.

LINGIER DES LOGES. (Vincent) 83. *G.* 1769. 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Béarn.

LINGUET. (D^lle Hervin, veuve du sieur) 72. *G.* 1721. 118
Y compris 18 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, Commis des vivres et Garde-du-magasin établi à Arles, à l'occasion de la maladie contagieuse.

LINIERS. (Alexis de) 63. *G.* 1748. 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment du Roi, infanterie.

LINO. (François de) 37. *M.* 1776. 150
En considération de ses services en qualité d'ancien Ecrivain de la marine, actuellement Commis dans les bureaux du port de Rochefort.

LINTRIN. (Claude) 52. *M.* 1784. 300
Sans retenue; pour sa retraite en qualité de Sous-lieutenant de Topas.

LIOBET. (Dlle Marie) 61. *G.* 1779. 100
En considération des services de feu son frère, Garde-du-corps du Roi, et de ceux de sa famille.

LION DE COLAGNY. (Dlle Antoinette) 74. *M. du R.* 1754. 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son oncle, Brigadier des Gardes-du-corps du Roi, et Inspecteur des chasses de sa majesté.

De cette part. . . . . 2,384,255 ₶

Report........................ 2,384,255 ᵗᵗ

LIOT. (Charles) 36. *M.* 1786.......................... 480
En considération de ses services en qualité de Lieutenant de frégate, retiré.

LIOT. (Augustin) 39. *G.* 1775.......................... 180
Pour lui tenir lieu d'appointemens, jusqu'à son replacement, en qualité de Mousquetaire réformé.

LIOTIER. (François) 71. *G.* 1772.......................... 120
Religieux Récollet, adjoint et survivancier de l'Aumônier du château de Sommières, et pour n'en jouir que jusqu'au décès de ce titulaire.

L'ISLE. (Prudent de) 54. *M.* 1777.......................... 400
En considération de ses services en qualité de Lieutenant de vaisseau, retiré.

L'ISLE. (Charles de) 44. *M. du R.* 1780.......................... 300
Sans retenue; à titre de gratification annuelle, pour lui tenir lieu de pareille somme dont il jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

L'ISLE DE CHARLIEU. (Jean de) 52. *G.* 1°. 1772, 150; 2°. 1775, 210..... 360
Chevau-léger réformé.
La première, en considération de ses services. La seconde, à titre d'appointemens pour sa réforme, et dont il cessera de jouir lors de son replacement.

L'ISLE DE LA NICOLIÈRE. (François de) 59. *G.* 1780.............. 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au bataillon de garnison de Royal-la-Marine.

L'ISLE DE MOUTELS. (Pierre de) 51. *G.* 1763.................. 90
Capitaine-commandant au régiment de Lanan, dragons; pour arrérages d'une pension qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé dudit régiment, et qui a été supprimée le jour qu'il a été replacé, en conservant seulement lesdites 90 livres.

L'ISLE. (Joseph de) 54. *G.* 1779.......................... 100
Capitaine au régiment des Grenadiers-royaux de l'Isle de France; pour lui tenir lieu de gratification annuelle en considération des services de feu son père, Capitaine invalide.

L'ISLE. (Pierre de) 47. *G.* 1780.......................... 400
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Sous-lieutenant de Maréchaussée.

L'ISLE FERME. (Daniel de) 64. *G.* 1763.......................... 400
A titre d'appointemens, pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment d'Hainaut.

L'ISLE FERME DE LA BATU. (Pierre de) 46. *G.* 1767.............. 360
Lieutenant réformé du régiment Royal-Deux-Ponts; pour lui tenir lieu d'appointemens conservés lors de la réforme du régiment des recrues de Strasbourg, où il avoit été replacé en ladite qualité. Il cessera d'en jouir s'il vient à être replacé.

LISSILOUR. (Jean-Baptiste) 61. *M. du R.* 1784.................. 300
A titre de bienveillance par Bon du Roi.

LIVET DE BARVILLE. (Marc de) 57. *G.* 1766.................. 300
Capitaine réformé du régiment de recrues de Rouen; pour lui tenir lieu d'appointemens, dont il doit cesser de jouir s'il est replacé avec un traitement supérieur. Il est actuellement Capitaine de Canonniers-garde-côtes.

De cette part........................ 2,388,545 ᵗᵗ

Report . . . . 2,388,545 ₶

LIVOYS. (Dlle Marie Frice, épouse du sieur Joseph) 40. *F.* 1784 75
En considération des services de feu son père, second Lieutenant sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes.
Cette pension qui est sans retenue, faisant moitié de celle de 150 liv., s'accroîtra de pareille somme en faveur de la sœur de ladite Demoiselle, et sera réversible à la survivante d'entr'elles.

LIVOYS. (Dlle Jeanne Frice, épouse du sieur Vincent) 46. *F.* 1784 75
Même considération et mêmes motifs que ci-dessus.

LIVRON. (Jacques de) 63. *F.* 1766 400
A titre d'appointemens conservés en qualité de Sous-brigadier des Gardes-du-corps du feu Roi de Pologne.

LIXIER. (Dlle Crevoiseret, veuve du sieur) 62. *G.* 1773 500
En considération des services de feu son mari, Lieutenant-colonel au Corps-royal, et ci-devant Sous-directeur de l'artillerie.

LOBIT. (Dlle Durou, veuve du sieur de) 37. *G.* 1782 200
En considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Bourbonnois.

LOCARD. (Jacques) 50. *M. du R.* 1774 456
Sans retenue; en considération de ses services en qualité de Palefrenier des écuries du Roi.

LOCHARD. (Claude) 56. *G.* 1772 240
Pour sa retraite en qualité de Porte-guidon au régiment de Custine, dragons.

LOE, sieur de Loo. (Adrien) 64. *G.* 1773 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine-lieutenant au régiment d'Anhalt.

LOEILLOT DE MARS. (Odo) 38. *G.* 1771 400
Aide-major-général du corps des Volontaires-étrangers de la Marine; en considération des services de son oncle, ci-devant premier Commis au département de la guerre.

LOHEAC DU GUILLY. (Marie) 70. *F.* 1770 150
Sans aucune retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Ecrivain de vaisseau au service de la compagnie des Indes.

LOIN DE LA BRIÈRE. (Jean) 52. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment Provincial de Senlis; pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens jusqu'à son replacement.

LOISEAU. (Pierre) 43. *F.* 1782 200
A titre de subsistance, sans retenue en considération d'une chute qu'il a faite à l'hôtel-des-monnoies, et dont il est resté infirme, étant alors compagnon Couvreur.

LOISEL, Dlle Bonvoust, veuve du sieur) 64. *G.* 1788 400
En considération des services de feu son mari, ancien Exempt des Gardes-du-corps du Roi.

LOISEL. (Jacques) 60. *G.* 1775 450
Capitaine-aide-major réformé du régiment Provincial de Clermont; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à ce qu'il soit replacé avec un traitement supérieur.

De cette part . . . . 2,392,588 ₶

Report. . . . . 2,392,588 ₶

LOLIOT. (Dlle Félicité Valmy, veuve du sieur) 38. *M. du R.* 1784 300
Sans retenue; à titre de subsistance en considération des services de feu son mari, Garçon du petit-commun du Roi.

LOMAIGNE. (Jean de) 61. *G.* 1770 500
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Médoc.

LOMBARD. (Claude) 48. *G.* 1776 100
En considération de ses services en qualité de Chirurgien-major de l'hôpital de charité de Dôle.

LOMBARD. (Jacques de) 57. *G.* 1783 400
En considération de ses services en qualité de Major de la ville de Charlemont.

LOMBARD D'EPINAS DE GENIBRAT. (Dlle de Morel, veuve du sieur) 76. *G.* 1°. 1780, 100; 2°. 1781, 100 200
La première, en considération des services de feu son mari, ancien Capitaine au régiment de Picardie. La seconde, à titre d'augmentation aux mêmes considérations.

LOMBARD. (François) 48. *G.* 1766 400
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment d'Artois, dragons.

LOMBARD. (Dlle Françoise) 63. *G.* 1758 200
En considération des services de feu son père et son frère, Ingénieur du Roi, tués à l'armée.

LOMBARD DE LA BALME DE MONCHALIN. (François-Louis) 54. *G.* 1760 . . 300
A titre d'assurance, en considération des services de feu son père, Capitaine de grenadiers au régiment de Rouergue.

LOMBARD. (Marie de) 76. *G.* 1752 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-lieutenant au régiment de Rouergue.

LOMBARD DE COMBLE. (Dlle Anne) 42. *G.* 1757 200
En considération des services de son père, Ingénieur, tué au siége d'Osvego en Canada.

LOMBARD DE COMBLE. (Dlle Jeanne) 49. *G.* 1757 200
Même considération que ci-dessus.

LOMBARD DE COMBLE. (Dlle Victoire) 37. *G.* 1757 200
Même considération que ci-dessus.

LOMBARD DE CURTET. (Maxime) 67. *M. du R.* 1781 572
Sans retenue; pour sa retraite comme Garçon de la table du Chambellan.

LOMBARD. (François) 68. *F.* 1766 360
A titre de traitement conservé comme Suisse des appartemens du feu Roi de Pologne.

LOMBELLON, Marquis des Essarts. (Gilbert de) 52. *G.* 1779 500
En qualité de Capitaine attaché au régiment de Jarnac, dragons.

LOMBELLON DES ESSARTS. (Paul de) 60. *G.* 1767 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment Royal-Vaisseaux.

LOMÉNIE DU CHATEAU. (Dlle Guyot, veuve du sieur) 66. *G.* 1782 300
En considération des services de feu son mari, Sous-brigadier des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi.

De cette part . . . . 2,398,192 ₶

Report. . . . . 2,398,192 ₶

LOMENIE. (Guillaume de) 42. *G.* 1786 100
Gendarme de la Gendarmerie ; tant en considération de sa bonne conduite, que de ses services et pour lui donner moyen de les continuer.

LOMENIE. (Dlle Bade , veuve du sieur) 56. *M.* 1767 300
En considération des services de feu son mari , Lieutenant de port à Marseille.

LONCELLES. (Jean de) 60. *M. du R.* 1765 200
Officier retiré du régiment de Limosin ; tant en considération de ses services , que de ceux de son frère , Lieutenant au régiment d'Apchon , dragons , tué à Hesse-Cassel.

LONCHAMP MONTAUDRE. (Dlle Marie) 30. *M.* 1777 300
En considération des services de feu son père , Lieutenant de vaisseau , tué en 1760 , dans le combat rendu par le vaisseau *le Diadème.*

LONCHAMPT. (Jean) 84. *G.* 1753 236
Y compris 36 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LONDEIX. (Joseph de) 77. *G.* 1766 400
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant au régiment de Penthièvre , cavalerie.

LONDEIX DE PUITIGNON. (Guillaume) 44. *G.* 1775 210
Chevau-léger réformé de la Garde du Roi ; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LONERGAN. (Dlle de Châtellenne , épouse du sieur) 60. *G.* 1764 224
Y compris 24 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son père , Porte-étendart des Gardes-du-corps du Roi.

LONG. (Dlle Jeanne , veuve du sieur) 63. *G.* 1767 100
En considération de la perte qu'elle a faite de son mari , qui a été tué en poursuivant des déserteurs.

LONGCHAMP. (Dlle Mouillesaux , veuve du sieur) 46. *G.* 1778 500
En considération des services de feu son mari , Major au Corps-royal du Génie.

LONGEAUX. (Charles) 57. *G.* 1764 400
Capitaine réformé du régiment d'Hainaut ; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LONGES DE SAINT-MARCEL. (Frédéric) 84. *G.* 1746 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages ; en considération de ses services et pour sa retraite de ci-devant Capitaine au régiment de Médoc.

LONGUEIL. (Charles de) 66. *G.* 1766 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Soissonnois.

LONGUEIL. (Dlle Fleury de Chambault , veuve du sieur) 49. *M.* 1759 354
Y compris 54 livres d'intérêts d'arrérages ; en considération des services de feu son mari , Capitaine d'infanterie , tué en Canada dans l'affaire du sieur Baron de Dieskaw.

LO[illegible]E. (Jean) 44. *G.* 1738 100
[illegible] en qualité de Concierge des prisons de l'hôtel des Chevau-légers.

LO[illegible] (Dlle de Col[illegible]és , veuve du sieur) 87. *G.* 1767 400
[illegible] des services de feu son mari , ancien Capitaine de Carabiniers , et [illegible] service du Roi à Barèges.

[illegible] *part.* . . . . 2,402,988 ₶

Report. . . . . 2,402,988 ₶

LONLAY DE LA BRETONNIÈRE. (René) 23. *G.* 1788. 300
Réformé des Gardes-du-corps du Roi ; en considération de ses services et pour en jouir jusqu'à ce qu'il soit replacé.

LONLAY DE VELLEPAIL. (Dlle Françoise) 46. *G.* 1752. 100
A titre d'assurance, en considération des services de feu son père, Sous-brigadier des chevau-légers de la garde du Roi.

LONLAY DE LA BRETONNIERE. (Dlle Dufrou, veuve du sieur de) 47. *G.* 1785 300
En considération des services de feu son mari, Sous-brigadier des Gardes-du-corps du Roi.

LONLAY. (Jean de) 39. *G.* 1775 210
Chevau-léger réformé de la garde du Roi ; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LONLAY DE LA BOSSIERE. (René de) 60. *G.* 1768 300
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LONLAY DU BREUIL. (Antoine de) 58. *G.* 1769 400
Pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment Royal-la-Marine.

LONLAY. (Charles de) 56. *G.* 1764 200
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LOPÉS DE PAS. (Dlle Marie) 46. *M. du R.* 1761 150
En considération de sa conversion à la religion catholique, et pour lui servir de dot dans la communauté de la Madeleine de Bordeaux.

LORAS. (François de) 51. *G.* 1761 260
Y compris 60 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Major du régiment de Flandre.

LORENTZ. (Joseph) 56. *G.* 1783 200
En considération de ses services en qualité de Médecin de l'hôpital militaire de Schelestat.

LORENZETTI. (Louis) 59. *G.* 1769 300
En considération de ses services en qualité de Sous-lieutenant à la suite du régiment Royal-Corse.

LORGE. (Charles) 56. *M.* 1775 500
Ancien Curé de la paroisse de S.-Germain-de-Salnelles, à présent Missionnaire, retiré à S.-Domingue ; en considération de ses services en cette dernière qualité.

LORIERE DE MONCAUT. (Pierre) 68. *G.* 1764 400
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Piémont.

LORME. (Charles de) 33. *G.* 1785 300
En considération des services de feu son père, Sous-brigadier réformé des gendarmes de la garde du Roi.

LORME. (Martin de) 32. *G.* 1785 300
En qualité de Lieutenant en second au régiment Royal-Roussillon, et même considération que ci-dessus.

De cette part . . . . 2,407,208 ₶

Report. . . . . 2,407,208 ᵗᵗ

LORME DE GEUISSTTEING. (Charles) 56. *G.* 1762 360
Lieutenant réformé du régiment Royal-Bavière ; pour lui tenir lieu d'appointemens, dont il jouira jusqu'à ce qu'il soit replacé avec un traitement qui leur soit supérieur. Actuellement Capitaine dans le régiment provincial d'artillerie de Metz.

LORME. (Pierre de) 53. *M. du R.* 1784 400
Sans retenue ; à titre de retraite, en qualité de Garçon de la cuisine-bouche de feu madame la Dauphine.

LORME. (Jean de) 42. *G.* 1775 97
Capitaine réformé du régiment provincial de Bar-le-Duc ; pour lui tenir lieu d'un mois d'appointemens, jusqu'à son replacement.

LORME (Claude de) 66. *G.* 1775. 315
Gendarme réformé de la Garde ordinaire du Roi ; pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à son replacement.

LORME. (Nicolas de) 46. *M. du R.* 1784 400
En considération de ses services en qualité de Piqueur en la grande écurie du Roi.

LORME. (Catherine Aubertay, veuve du sieur) 74. *M. du R.* 1769 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Garde de la capitainerie de S.-Germain-en-Laie.

LORMES. (Jacques de) 40. *M. du R.* 1774 182
En considération de ses services en qualité de Garçon de la bouche de M. le Dauphin, avant son avénement au trône.

LORRAINE DE GROSLAY. (Alexandre de) 86. *G.* 1745 472
Y compris 72 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Capitaine d'infanterie.

LORT DE SÉRIGNAN. (Dlle Anne de) 48. *M.* 1773 400
En considération des services de feu son père, Chef d'escadre des galères.

LORT DE SÉRIGNAN. (Charles de) 47. *M.* 1773 400
Même considération que ci-dessus.

LORT DE SÉRIGNAN. (Joseph de) 37. *M.* 1773 400
Même considération que ci-dessus.

LORT. (Pierre de) 51. *G.* 1775 292
A présent Capitaine au corps de la cavalerie ; en qualité de Mousquetaire réformé, pour lui tenir lieu d'appointemens jusqu'à ce qu'il soit replacé.

LORTAT. (Antoine) 58. *F.* 1770 150
Sans aucune retenue ; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Sous-lieutenant des troupes au service de la compagnie des Indes, actuellement Sous-lieutenant de maréchaussée, en Poitou.

LORUS. (Louis de) 70. *G.* 1770 150
En considération de ses services en qualité de ci-devant Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine-invalide.

LOSLIER. (Dlle Marguerite Desert, veuve du sieur) 57. *M. du R.* 1782 200
Sans retenue ; en considération des services de feu son mari, Porteur-de-chaise de la Reine.

De cette part. . . . . 2,411,624 ᵗᵗ

Report . . . . 2,411,624 ₶

LOSTANGES. (Dlle Marie de) 56. *G.* 1°. 1783, 150; 2°. *idem*, 150 300
La première, en considération des services de feu son père, Lieutenant-colonel du régiment d'infanterie d'Anjou. La seconde, même considération.

LOSTANGES. (Arnaud, chevalier de) 30. *M.* 1779 300
Enseigne de vaisseau; en considération de la valeur dont il a donné des preuves dans le combat de la frégate du Roi, *la Surveillante*, et de la blessure grave qu'il y a reçue.

LOSTANGES. (Dlle Humbert, veuve du sieur de) 86. *G.* 1753 590
Y compris 90 liv. d'intérêts d'arrérages, en considération des services de feu son mari, Brigadier et Lieutenant-colonel de cavalerie.

LOTRICHÉE. (Dlle Vinx, veuve du sieur) 50. *G.* 1778 100
En considération des services de feu son mari, Commandant de bataillon, retiré à l'hôtel royal des Invalides.

LOUBAISSIN DE LA MOTTE. (Etienne de) 80. *G.* 1754 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Piémont.

LOUBRADOU DE LA PERRIERE. (Dlle Marie d'Alleron, épouse du sieur) 67. *M. du R.* 1°. 1767, 138; 2°. 1780, 400 538
La première, sans retenue, en qualité de l'une des Femmes-de-chambre de feu madame la Dauphine. La seconde, aussi sans retenue, en considération des services de son mari, Chef de la fruiterie du Roi.

LOUBRADOU DE LA PERRIERE. (Nicolas-Etienne) 71. *M. du R.* 1777 400
A titre de retraite, en considération de ses services en qualité d'Officier de la fruiterie de Sa Majesté.

LOUET. (Côme) 70. *G.* 1775 500
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Conseiller au conseil-supérieur de Blois.

LOUIS, dit Augustin. (Joseph) 57. *M. du R.* 1787 500
Sans retenue; en qualité de Lieutenant de la louveterie du Roi.

LOUIS. (Jean-François) 56. *F.* 1766 108
A titre de traitement annuel en qualité de Garçon pâtissier du feu Roi de Pologne.

LOUIS, dit Augustin. (Augustin) 29. *M. du R.* 1768 75
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son père, Exempt de la prévôté de l'hôtel du Roi.
Cette pension fait partie de celle de 300 livres dont les quatre enfans dudit feu sieur jouiront par portions égales, avec réversion entr'eux, de manière que le dernier survivant jouira de la totalité.

LOUIS, dit Augustin. (Dlle Angélique) 23. *M. du R.* 1768 75
Pour mêmes motifs et considérations que ci-dessus.

LOUIS, dit Augustin. (Dlle Catherine) 24. *M. du R.* 1758 75
Pour mêmes motifs et considérations que ci-dessus.

De cette part . . . . 2,415,657 ₶

Report . . . . 2,415,657 ₶

LOUIS, dit Augustin. (Charles) 28. *M. du R.* 1768 75
Pour mêmes motifs et considérations que ci-dessus.

LOUIS, dit Augustin. (Dlle Marie) 17. *M. du R.* 1787 200
En considération des services de feu son aïeul, Piqueur de la vénerie du Roi, où il a été employé pendant soixante-quatre ans.

LOUIS, dit Augustin. (Dlle Françoise) 8. *M. du R.* 1787 200
Mêmes motifs et considérations que ci-dessus.

LOUIS, dit Augustin. (Dlle Armande) 16. *M. du R.* 1787 200
Même motif et considération que ci-dessus.

LOUIS, dit Augustin. (Charlotte) 12. *M. du R.* 1787. 200
Même motif et considération que ci-dessus.

LOUPIA DE FONTENAILLES. (Claude) 68. *G.* 1772 450
A titre d'appointemens, en qualité de Capitaine d'infanterie.

LOURDET. (Charles) 78. *G.* 1769. 500
Pour sa retraite, en qualité de Capitaine au régiment de Forez.

LOUSTAU. (Jean) 63. *G.* 1759 195
Y compris 45 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi, à présent Capitaine invalide.

LOUTON. (Marie Nativelle, veuve du sieur) 42. *M. du R.* 1781. 400
Sans retenue; en considération des services de feu son mari, Garçon de la chambre de madame Elisabeth de France.

LOUTON. (François) 21. *M. du R.* 1780. 300
Sans retenue; pour lui tenir lieu de pareille somme dont il jouissoit sur la cassette de madame Elisabeth de France.

LOUVEL DE KERLAN. (Dlle le Goff, épouse du sieur) 58. *F.* 1781. 100
En considération des services de son mari, ci-devant Ecrivain de vaisseau de la seconde classe au service de la compagnie des Indes.

LOUVEL DE FRESNE. (Philippe) 64. *G.* 1777. 200
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Capitaine au régiment provincial d'Abbeville.

LOUVET. (Dlle Avoie) 28. *G.* 1787 150
En considération des services de feu son père, Commis du département de la guerre, par continuation de celle dont il jouissoit en cette qualité.

LOUVET. (André) 20. *G.* 1773. 150
Même motif et considération que ci-dessus.

LOUVET. (Dlle Marie) 21. *G.* 1773 150
Même motif et considération que ci-dessus.

LOUVET DES JOUIS. (Dlle Geneviève Happe de Coussy, veuve du sieur) 67. *G.* 1768 300
En considération des services de feu son mari, Sous-brigadier des Chevau-légers de la garde du Roi.

LOW, dit Lion. (Jacques) 53. *G.* 1789. 200
En considération de vingt-quatre années de services en qualité d'ancien Musicien de la garde du Roi, attaché au régiment des gardes-françoises.

De cette part . . . . 2,419,627 ₶

Report. . . . . 2,419,627 ft

LOYAC DE LA BACHELLERIE. (Louis) 52. *G.* 1743 et 1760 177
Y compris 27 livres d'intérêts d'arrérages, en considération des services de son père, Lieutenant-colonel-commandant d'artillerie, tué à la bataille d'Ettingen.

LOYAL. (Dlle Marie-Anne-Ursule Price, veuve du sieur) 76. *G.* 1780 150
En considération des services de feu son mari, ancien Lieutenant de maréchaussée, et ensuite Capitaine invalide de la première classe.

LOYAL. (Dlle Françoise le Loutre, veuve du sieur) 57. *G.* 1778 200
En considération des services de son mari, ci-devant Garde-du-corps du Roi.

LOYAUTÉ. (Dlle Barbe) 43. *G.* 1780 300
Sans aucune retenue; en considération des services de feu son père, Maréchal-de-camp et Inspecteur-général de l'artillerie.

LOYNES-D'AUTROCHE DE GANTRAY. (Claude de) 74. *G.* 1753. 472
Y compris 72 livres d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de la Sarre.

LOYS DE LOINVILLE. (Jean de) 77. *G.* 1763. 400
Pour lui tenir lieu d'appointemens et pour sa retraite en qualité de Capitaine au régiment de Champagne.

LOYS. (Dlle Duclos, veuve du sieur) 62. *G.* 1777 et 1778. 450
En considération des services de feu son mari, ci-devant Capitaine de la Légion-Royale.

LOYSEAU. (Gabriel) 76. *F.* 1766. 500
A titre d'appointemens conservés en qualité d'Ordinaire de la musique du feu Roi de Pologne.

LUBERSAC. (Jean-Baptiste de) 52. *G.* 1766. 200
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Mousquetaire.

LUC DE LA CROIX. (Jean) 60. *G.* 1780. 360
Capitaine au bataillon de garnison de Cambresis, ci-devant réformé du corps des Grenadiers-royaux, et ensuite du régiment provincial de Péronne, en qualité de Quartier-maître réformé du corps des Grenadiers de France.

LUC. (Alexandre de) 56. *G.* 1764. 448
Y compris 48 liv. d'intérêts d'arrérages; en considération de ses services et pour sa retraite en qualité de Lieutenant de cavalerie.

LUCAR. (Françoise Boudar, veuve du sieur) 64. *G.* 1768. 150
En considération des services de feu son mari, Trompette des Gardes-du-corps du Roi.

LUCET. (Jean de) 66. *G.* 1786. 440
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Porte-guidon au régiment Dauphin, dragons.

LUCKEUS. (Marie) 60. *M. du R.* 1745. 200
Sans retenue; en considération de sa conversion à la religion catholique.

LUDINARD. (Pierre) 63. *M. du R.* 1764. 365
Sans retenue; en qualité d'ancien Palefrenier en la petite écurie du Roi.

LUGAUD. (Guillaume) 68. *G.* 1768. 300
Pour sa retraite en qualité de Lieutenant de la Légion-royale.

De cette part. . . . . 2,424,739 ft

Report . . . . 2,424,739 ₶

LUIGNY. (Dlle Catherine Dauzoire, veuve du sieur) 60. *M. du R.* 1786. 400
En considération des services de feu son mari, Huissier de la chambre du Roi.

LUILLIER DE ROUVENAC. (Adrien de) 60. *G.* 1749. 280
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Lieutenant réformé du régiment de Septimanie, dragons.

LULLIER. (François de) 54. *G.* 1772. 200
En considération de ses services en qualité de Garde-du-corps du Roi.

LULLIER. (Dlle Marie) 86. *M. du R.* 1724 et 1738. 400
A titre de subsistance, en faveur de ladite demoislle et de demoislle Jeanne Lullier, sa sœur; tant en considération des services que feu leur père a rendus pendant plus de 50 ans dans l'art de déchiffrer sans clef, que pour ceux qu'il a rendus dans le département des affaires étrangères, pour par elles en jouir par portions égales, avec réversion à la survivante des deux.

LULLIER. (Alexandre) 68. *G.* 1763. 200
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Garde-du-corps du Roi.

LULLIN DE CHATEAUVIEUX. (Charles) 37. *G.* 1784. 500
En considération de ses services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine au régiment de Diesbach, suisse.

LUMIÈRE. (Dlle Catherine Boisinar, veuve du sieur) 76. *G.* 1777. 400
En considération des services de feu son mari, Contrôleur de l'hôpital militaire de Thionville.

LUNEL-DUMINY. (Mathieu) 57. *F.* 1770. 300
Sans retenue; pour récompense de ses services en qualité de ci-devant Lieutenant de vaisseau en second de la compagnie des Indes, actuellement Capitaine de brûlot de la marine du Roi.

LUPPÉ DE BESMAUX. (Urbain) 27. *G.* 1783. 250
Sous-lieutenant au régiment Colonel-général de l'infanterie; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment d'Aquitaine.

LUPPÉ DE BESMAUX. (Louis) 28. *G.* 1783. 250
Sous-lieutenant au régiment de Foix; en considération des services de feu son père, ancien Capitaine au régiment d'Aquitaine.

LUPPÉ. (Jean de) 40. *G.* 1775. 220
Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Mousquetaire réformé.
Il cessera d'en jouir lors de son replacement.

LUSTRAC. (Jean) 56. *G.* 1768. 54
Pour arrérages de la pension qui lui avoit été accordée en qualité de Capitaine réformé du régiment de Béarn, et qui a été supprimée le jour qu'il a été replacé, en conservant seulement lesdites 54 liv.

LUTHIER. (Dlle Antoinette Hebert, veuve du sieur) 53. *M. du R.* 1°. 1762, 100; 2°. 1786, 300. 400
La première, en considération des services de feu son mari, Huissier de l'antichambre du Roi, avant Lavandier du linge de corps de Sa Majesté. La seconde, en la même considération.

De cette part . . . . 2,428,593 ₶

Report.	2,428,593 ʺ
LUX DE LAUDEMARE. (Jacques de) 53. *G.* 1784. En considération de services et pour sa retraite en qualité d'ancien Capitaine-commandant au régiment de Bresse.	500
LUX DES ROUSSEAUX. (Nicolas) 66. *G.* 1767. A titre d'appointemens de réforme en qualité de Capitaine au régiment de Beauce.	400
LUXEM. (Jean de) 47. *G.* 1762. Pour lui tenir lieu d'appointemens en qualité de Lieutenant réformé du régiment Royal-Suédois. Il cessera d'en jouir lors de son replacement.	360
LUZY. (Jean-Baptiste de) 47. *G.* 1775. A titre d'appointemens de réforme en qualité de Mousquetaire. Il cessera d'en jouir lors de son replacement.	240
LYNCHE. (Dlle de) 64. *G.* 1748. Y compris 36 livres d'intérêts d'arrérages; en considération des services de feu son père, ci-devant Capitaine au régiment de Dillon.	236
LYROT. (Etienne, chevalier de) 53. *M.* 1778. En considération de ses services en qualité de Lieutenant de vaisseau retiré.	500
TOTAL du tome troisième	2,430,929 ʺ

FIN DU TOME TROISIÈME.